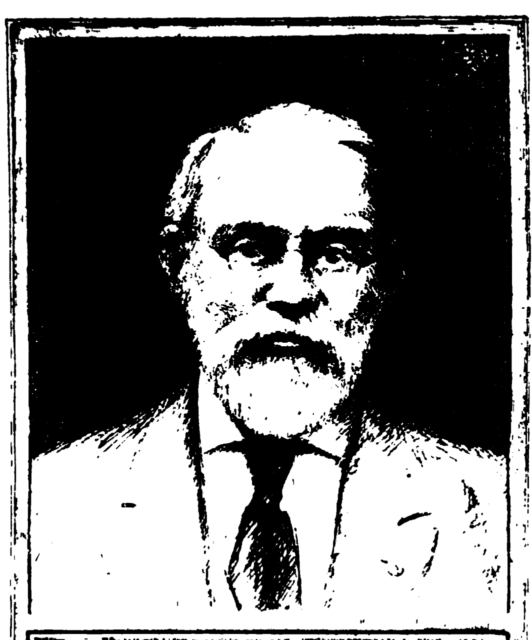




BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE



BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE

3e Série. — Tome 18.

1883

1RE PARTIE



GRENOBLE
IMPRIMERIE GABRIEL DUPONT, RUE DES PRÊTRES, 1
—
1884

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE

3e SÉRIE.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 1er JANVIER 1884

BUREAU POUR L'ANNÉE 1884

Président. — M. TROUILLER, professeur à la Faculté de droit.

Vice-Président. — M. VILLARS, conseiller à la Cour d'appel, en retraite.

Secrétaire perpétuel. — M. Auguste PRUDHOMME, archiviste de l'Isère.

Secrétaire perpétuel honoraire. — M. Jules TAULIER, ancien chef d'institution.

Secrétaire adjoint. — M. Henri FERRAND, avocat à la Cour d'appel.

Trésorier perpétuel. — M. PIAGET, conseiller à la Cour d'appel.

Bibliothécaire-Archiviste. — M. Edmond MAIGNIEN, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ DE RÉDACTION POUR 1884

MM. CHARAUX, PETIT, CHARVET, FOURNIER et CHAPER.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

1. Taulier (Jules), ancien chef d'institution..... 1838
2. Auzias (Théodose), avocat, ancien bâtonnier.. 1839
3. Michal (Louis), avocat, ancien bâtonnier..... 1840
4. Chambon (l'abbé), chanoine honoraire....... 1844
5. Macé de Lépinay, doyen honoraire de la Faculté des lettres.............................. 1850
6. Maurel de Rochebelle (Albert), propriétaire. 1851
7. Pagès (Adolphe), conseiller à la Cour d'appel. 1856
8. Petit (Auguste), président de Chambre honoraire à la Cour d'appel.................... 1860
9. Rivier, ancien président du Tribunal......... 1862
10. Chaper, ancien député de l'Isère........... 1862
11. Gariel (Hyacinthe), ancien conservateur de la Bibliothèque............................ 1862
12. Trouiller, professeur à la Faculté de droit... 1866
13. De Boissieu (Paulin), propriétaire........... 1867
14. Monavon (Gabriel), juge de paix............ 1869
15. Dugit, doyen de la Faculté des lettres....... 1872
16. De Galbert (le comte Alphonse), ancien conseiller de Préfecture... 1872
17. Charaux, professeur à la Faculté des lettres.. 1873
18. Thibaud, avocat.......................... 1874
19. Villars, conseiller à la Cour d'appel, en retraite.... 1874
20. Ginon (l'abbé), curé de Saint-Joseph......... 1874
21. Guirimand, conseiller à la Cour d'appel...... 1876
22. La Bonnardière, docteur en médecine...... 1876

MM.

23. CHABRAND, docteur en médecine............ 1876
24. LORY, doyen de la Faculté des sciences....... 1876
25. PÉRIER, avoué à la Cour d'appel............. 1876
26. GUÉTAT, professeur à la Faculté de droit..... 1877
27. DUTEY, agent voyer en chef du département.. 1877
28. DE TAILLAS (Alexandre), propriétaire......... 1878
29. FERRAND (Henri), avocat.................... 1878
30. ACCARIAS, conseiller à la Cour d'appel, en retraite.................................. 1878
31. NICOLET (Victor), négociant................. 1879
32. D'AGOULT (le comte), propriétaire........... 1879
33. DE BEYLIÉ (Jules)......................... 1879
34. MAIGNIEN (Edmond), conservateur de la Bibliothèque................................ 1879
35. CHARVET (Baptiste), docteur en médecine..... 1880
36. PRUDHOMME (Auguste), archiviste de l'Isère... 1880
37. PIAGET, conseiller à la Cour d'appel.......... 1880
38. DESPLAGNES, avocat...................... 1880
39. PION, conseiller à la Cour d'appel............ 1880
40. ROYER (Casimir), avocat.................... 1881
41. DUHAMEL, substitut du Procureur général..... 1882
42. CARLET, professeur à la Faculté des sciences. 1882
43. FOURNIER, professeur à la Faculté de droit.... 1882
44. PIOLLET (Albert), substitut du Procureur général................................. 1883
45. DE MARC, ancien receveur des finances...... 1883
46. TARTARI (Charles), professeur à la Faculté de droit................................... 1883

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1. Roux-Ferrand, homme de lettres, à Paris.
2. De Massas (Charles), littérateur, à Paris.
4. Ducoin (Auguste), avocat, à Lyon, rue Sainte-Hélène, 8.
5. De Moléon, rédacteur en chef des *Annales de l'Industrie*, à Paris.
6. Schaekpens (Alexandre), archéologue, à Maëstricht (Hollande).
7. Dewandre (Henri), avocat à la Cour d'appel de Liége (Belgique).
8. Berriat-Saint-Prix (Félix), avocat, à Paris.
9. Chevrier (Jules), à Chalon-sur-Saône.
10. Revellat, agent voyer en chef, à Toulon.
11. Guillaume, directeur du personnel au ministère de la guerre, en Belgique.
12. Morin-Pons (Henri), à Lyon.
13. Pillet (Louis), avocat, à Chambéry.
14. Onofrio (Jean-Baptiste), conseiller à la Cour de cassation, à Paris, 2, rue de Tournon.
15. De Foras (le comte), à Thuisset, près Thonon (Haute-Savoie).
16. Lescœur (Léon), inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris.
17. Géry (Régis), négociant, à Voiron.
18. Revillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

MM.

19. DE QUINSONNAS (le comte Emmanuel).
20. PALLIAS (Honoré), conseiller général des Hautes-Alpes, à Lyon, 33, rue Centrale.
21. FOREY (Camille), à Epierres, près Aiguebelle (Savoie).
22. AUVERGNE (le chanoine), ancien secrétaire général de l'Evêché de Grenoble.
23. DUCIS (l'abbé), archiviste de la Haute-Savoie, à Annecy.
24. GUILLAND (le docteur), à Chambéry.
25. JALABERT, doyen de la Faculté de droit de Nancy.
26. HÉBERT (Ernest), peintre, à Paris, boulevard Rochechouart, 55.
27. MARSILLIAT-LABORDE, curé de Brignac (Corrèze).
28. DE GALLIER (Anatole), à Tain (Drôme).
29. CHEVALIER, docteur en médecine, à Romans.
30. DE LIMUR (le comte), prop., à Vannes (Morbihan).
31. VEYRON-LACROIX, à St-Etienne-de-St-Geoirs.
32. VALLENTIN (Ludovic), juge, à Montélimar.
33. REVILLIOD (Gustave), homme de lettres, à Varembé, près Genève.
34. BROUCHOUD, avocat à Lyon, grande rue de la Guillotière, 237.
35. ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun.
36. BRUN-DURAND, juge de paix, à Crest (Drôme).
37. REBOUD, médecin-major, à Constantine.
38. DE SAINT-GENIS (Victor), conservateur des hypothèques, à Fontainebleau.
39. CHEVALIER (le chanoine Ulysse), à Romans.
40. FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Laval (Mayenne).
41. DE PAYAN-DUMOULIN, conseiller honoraire, à Etoile (Drôme).

MM.

42. Morellet (Vincent), capitaine au long cours, à Grenoble.
43. Chantre (Ernest), à Lyon, 37, cours Morand.
44. Fontaine (Marius), ingénieur, à Paris, square Clary.
45. De Lesseps (Charles), ingénieur, à Paris, 9, rue Saint-Florentin.
46. Raverat (le baron Achille), à Lyon, quai Joinville, 17.
47. De Vroil (Charles), avocat, à Reims.
48. Servonnet, chanoine de la Primatiale, à Lyon, 4, rue du Plat.
49. Boistel, professeur à l'Ecole de droit de Paris.
50. Couraud, doyen de la Faculté de droit de Bordeaux.
51. M'Roê, premier président de la Cour d'appel de Chambéry.
52. Crozat (l'abbé), curé au Touvet.
53. Poncet, juge, à Dôle (Jura).
54. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.
55. De Coston (le baron), à Montélimar.
56. Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Tain (Drôme).
57. Valson, doyen de la Faculté libre des sciences, à Lyon, rue Vaubecourt.
58. Debanne, avocat, à Lyon, 7, rue du Peyrat.
59. Morin (Henry), à Dieu-le-Fit (Drôme).
60. Moutier (l'abbé), curé-archiprêtre de Marsanne (Drôme).
61. Guillaume (l'abbé Paul), archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
62. De Forcrand, substitut, à Privas.
63. Olivier (Xavier), à Montélimar.
64. Ollivier (le docteur), à Digne.
65. Marmonier (le docteur), à Romans.
66. De Mortillet (Paul), propriétaire, à Meylan.

MM.

67. Roux (Xavier), ex-conseiller général des Hautes-Alpes, chemin Hébert, à la Tronche.
68. Fière (Paul), à Voiron.
69. Fernel, maire de Claix.
70. Ponte, docteur en médecine, à Voiron.
71. Allard (l'abbé), curé de Poël (Hautes-Alpes).
72. Tardieu (Gustave), pharmacien, à Sisteron (Basses-Alpes).
73. Messiè (Alfred), avocat, à Montélimar.
74. Sestier (Jules), avocat, à Paris, 24, rue Nicole.
75. Devaux (l'abbé), professeur à l'Université catholique de Lyon.
76. De la Tour-du-Pin, comte de la Charce, à Besonville, près Sermaises (Loiret).
77. De Rochas d'Aiglun (Albert), commandant du Génie, à Blois.
78. Fialon, professeur honoraire.
79. Rey, inspecteur d'Académie, à Gap.
80. Bernard, avocat général, à Dijon.
81. Stapfer, professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS DE FRANCE.

Institut de France.

Ministère de l'Instruction publique : Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

1. AISNE. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

2. ALGÉRIE. — Société historique algérienne.

3. HAUTES-ALPES. — Société d'études.

4. ALPES-MARITIMES. — Société des lettres, sciences et arts.

5. AUBE. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

6. AVEYRON. — Société des lettres, sciences et arts.

7. BOUCHES-DU-RHÔNE. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

8. CALVADOS. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

9. — — Société des beaux-arts de Caen.

10. CHARENTE-INFÉRIEURE. — Société Linnéenne.

11. CÔTE-D'OR. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

12. CÔTE-D'OR. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

13. DOUBS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

14. — — Société de médecine de Besançon.

15. DRÔME. — Société départementale d'archéologie et de statistique.

16. — — Société d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

17. FINISTÈRE. — Société académique de Brest.

18. GARD. — Académie du Gard, à Nîmes.

19. GARONNE (HAUTE-). — Société d'histoire naturelle de Toulouse.

20. GIRONDE. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

21. — — Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

22. HÉRAULT. — Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier.

23. — — Société pour l'étude des langues romanes.

24. — — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

25. ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

26. INDRE-ET-LOIRE. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

27. ISÈRE. — Société de statistique, des sciences et des arts industriels de Grenoble.

28. JURA. — Société d'agriculture et des arts de l'arrondissement de Dôle.

29. LOIRE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.

30. LOIRE (HAUTE-). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

31. LOIRE-INFÉRIEURE. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

32. MAINE-ET-LOIRE. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

33. — — Société agricole et industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

34. MANCHE. — Société académique de Cherbourg.

35. MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

36. — — Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

37. NORD. — Société Dunkerquoise, à Dunkerque.

38. OISE. — Société académique d'archéologie, sciences et arts.

39. PAS-DE-CALAIS. — Société des Antiquaires de la Morinie.

40. PYRÉNÉES (BASSES-). — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

41. PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société agricole, scientifique et littéraire.

42. RHÔNE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

43. — — Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon.

44. — — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

45. — — Musée Guimet de Lyon.

46. — — Société académique d'architecture de Lyon.

47. SAÔNE-ET-LOIRE. — Académie de Mâcon.

48. SARTHE. — Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.

49. SAVOIE. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.

50. — — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

51. SAVOIE. — Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.

52. — — Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.

53. SAVOIE (HAUTE-). — Société Florimontane, à Annecy.

54. SEINE. — Société philotechnique.

55. — — Société française de numismatique et d'archéologie.

56. SEINE-INFÉRIEURE. — Société nationale havraise d'études diverses.

57. SEINE-ET-MARNE. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.

58. SEINE-ET-OISE. — Société des sciences morales, des lettres et des arts.

59. TARN-ET-GARONNE. — Société des sciences, belles-lettres et arts.

60. VAR. — Société académique du Var.

61. VIENNE (HAUTE-). — Société archéologique du Limousin.

62. YONNE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

1. ALSACE-LORRAINE. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.
2. — — Société d'histoire naturelle de Colmar.
3. — — Académie de Metz.
4. BELGIQUE. — Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
5. ETATS-UNIS d'Amérique. — Société Smithsonienne de Washington.
6. NORVÈGE. — Société royale des sciences et des lettres de Dronthein.
7. — —Université royale Frédéricienne, à Christiania.
8. SUISSE. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
9. ITALIE. — Accademia dei Lincei, à Rome.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1883.

Séance du 19 janvier 1883.

(*Présidence de M. Chaper.*)

Allocution de M. le Président.

M. Ferrand donne lecture du *Récit d'une Promenade autour du Mont-Blanc.*

M. Henri de la Tour-du-Pin, comte de la Charce, est élu membre correspondant.

M. le Président signale la vacance des sièges de M. Sisteron, décédé, et de M. Bonafous, ancien premier président de la Cour d'appel, qui a quitté Grenoble.

Séance du 7 février 1883.

(*Présidence de M. Chaper.*)

M. le Président annonce que M. Teisseire, secrétaire perpétuel de l'Académie, donne sa démission de secrétaire et de membre de la Société.

M. Pion lit une *Etude historique sur le Marquisat d'Ornacieu.*

M. le Dr Charvet présente deux petits volumes impri-

més en 1784 et 1786, sur du papier de guimauve, de soie, d'herbes, d'écorce de tilleul, de racine de chiendent, de bois de coudrier, etc. L'auteur de ces essais était M. Leorier de Lisle, directeur de la manufacture de Langlée, près Montargis. La rareté et la cherté toujours croissante des chiffons lui avaient inspiré l'idée de rechercher dans des produits vulgaires des matières premières d'un prix plus abordable. Ses efforts allaient être couronnés de succès lorsque la Révolution arrêta ses projets, qui furent repris cinquante ans plus tard par de prétendus inventeurs.

Séance du 7 mars 1883.

(*Présidence de M. Chaper.*)

Présentation de MM. de Marc, ancien receveur particulier des finances; Albert Piollet, substitut du procureur général, et Charles Tartari, professeur à la Faculté de droit, comme membres résidants, à la place de MM. Bonafous, Teisseire et Sisteron.

L'élection d'un secrétaire perpétuel, à la place de M. Teisseire, démissionnaire, est fixée à la prochaine séance.

M. le Dr Charvet donne lecture d'un *Essai de reconstitution d'époque et d'origine de fragments d'épée trouvés à Rives*.

M. Chaper donne lecture d'intéressants *Extraits du Journal inédit d'un voyage que fit, en 1795, dans les Pays-Bas, le savant Faujas de Saint-Fonds*. Envoyé par

la Convention dans les pays nouvellement conquis par les armées françaises, Faujas avait pour mission de réquisitionner tous les objets qui pouvaient enrichir nos collections d'histoire naturelle.

Séance du 6 avril 1883.

(*Présidence de M. Chaper.*)

M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, est élu secrétaire perpétuel à la place de M. Teisseire, démissionnaire.

MM. Félix de Marc et Albert Piollet sont élus membres résidants.

M. Prudhomme communique une *Etude sur les origines de la Réforme à Grenoble*. Il rapporte les incidents absolument inconnus des historiens protestants, qui ont amené le cordelier Pierre de Sébiville à adopter et à prêcher le premier à Grenoble les doctrines luthériennes. Il conclut en démontrant que c'est à tort qu'on a prétendu jusqu'ici que Sébiville fût brûlé à Grenoble, d'après un passage du *Journal d'un Bourgeois de Paris ;* c'est à Metz, et non à Grenoble, que l'abbé de Saint-Antoine fit brûler un cordelier luthérien.

Séance du 13 avril 1883.

(*Présidence de M. Chaper.*)

M. Chaper donne lecture de quelques fragments d'une *Histoire inédite de la Tour-du-Pin*, œuvre de M. Romain

Bouquet, secrétaire de la mairie de cette commune. Les chapitres communiqués à l'Académie relatent l'histoire de la Tour-du-Pin pendant la période révolutionnaire; ils contiennent d'intéressants détails sur le pillage des châteaux, les fêtes publiques, l'organisation et la fédération des gardes nationales, l'établissement d'un camp à la Tour-du-Pin pour résister à une invasion Piémontaise, l'arrivée des conventionnels Amar et Merlino, en mars 1793, etc. Après un récit des exploits du sinistre Vauquoy et de sa bande, l'auteur trace un tableau de la situation des partis à la Tour-du-Pin pendant cette période troublée.

Séance du 25 mai 1883.

(*Présidence de M. Chaper.*)

M. le Président annonce la mort de M. Florian Vallentin, procureur de la République, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie ; il se fait l'interprète de la Compagnie en l'associant aux regrets unanimes que provoque, dans le monde savant, la mort imprévue de ce jeune et sympathique magistrat.

M. Rey, nommé inspecteur d'Académie à Gap, donne sa démission de membre résidant.

M. Charles Tartari, professeur à la Faculté de droit, est élu membre résidant à la place de M. Sisteron, décédé.

M. Bernard, avocat général, prononce son discours de réception.

Réponse de M. Chaper, président.

Séance du 14 novembre 1883.

(*Présidence de M. Chaper.*)

Présentations de M. de Crozals, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble, comme membre résidant, à la place de M. Rey, nommé inspecteur d'Académie à Gap, et de Mlle de Franclieu et M. l'abbé Charles Bellet, comme membres correspondants.

M. Joseph Roman, membre correspondant, donne lecture d'un *Mémoire sur l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans les Hautes-Alpes*.

M. Chaper présente un *Nobiliaire inédit de la Province du Dauphiné,* œuvre de l'historien Chorier. Dans la préface, dont M. Chaper donne lecture, Chorier énumère avec une fatuité assez réjouissante les œuvres qu'il a consacrées à l'histoire de notre province, et se plaint d'avoir été quelque peu méconnu.

M. Prudhomme communique un rapport adressé au Ministre de l'Intérieur, le 1er thermidor an IX, par le préfet du département de l'Isère, Ricard, sur les établissements d'instruction publique qui existaient avant 1790 dans la partie du Dauphiné qui correspondait au département de l'Isère. Ce document contient des détails précis et circonstanciés sur l'état de l'instruction publique avant et après la Révolution.

Séance du 28 novembre 1883.

(*Présidence de M. Chaper.*)

Présentations de MM. Aimé Champollion-Figeac, ancien chef de bureau au Ministère de l'intérieur, et Roland

Delachenal, docteur en droit, archiviste-paléographe, comme membres correspondants.

M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit, prononce son discours de réception.

Réponse de M. Chaper, président.

MÉMOIRES ET RAPPORTS

DISCOURS DE M. EUGÈNE CHAPER

EN PRENANT LA PRÉSIDENCE DE L'ACADÉMIE

Etude sur les Bacquelier, citoyens de Grenoble aux XVe et XVIe siècles

Séance du 19 janvier 1883

Messieurs,

En m'appelant, dans le courant de l'année dernière, à remplacer, comme vice-président de votre Compagnie, M. le président Gautier que la mort vous avait brusquement enlevé ; en me chargeant, il y a quelques jours, de présider à vos séances, vous m'avez fait un double honneur dont je dois avant tout vous remercier.

Je devrais ensuite, pour rendre hommage à la vérité, faire ressortir combien ce choix était peu justifié et il me suffirait pour cela de vous rappeler brièvement les qualités de mes éminents prédécesseurs : l'autorité de M. le président Gautier en matière de goût et d'érudition, comme en matière de droit ; son zèle pour notre Société; la haute considération dont il était entouré et qui hono-

rait l'Académie — le mérite éclatant de M. Charaux, à la fois philosophe, orateur, penseur, écrivain ; l'aménité dont il nous a donné des preuves à tous, le charme exquis des travaux qu'il nous communiquait et dont nous avons encore la vive impression. Chacun des mérites que je relèverais ainsi chez l'un et chez l'autre de mes prédécesseurs constaterait mon infériorité.

Mais cette comparaison, Messieurs, ne l'avez-vous pas tous faite avant moi ? Pour ample et pour sincère qu'elle soit dans ma bouche, n'est-elle pas plus complète et probablement plus sévère dans vos esprits ? Parler de moi, fût-ce pour en médire, serait encore une manière de retenir votre attention fixée sur ma personne. J'ai mieux à faire, c'est de vous entretenir de l'histoire de notre pays, des hommes qui l'ont honorée ou lui ont rendu des services.

Vous me permettrez, dans ce but, de vous communiquer la partie la moins aride d'un travail que je veux consacrer à deux de nos compatriotes, à peu près absolument oubliés et qui m'ont semblé mériter de revivre au moins dans la mémoire des curieux et des bibliophiles.

Je rencontrai pour la première fois, en 1869, dans mes recherches bibliographiques sur le Dauphiné, le nom de deux Grenoblois qui avaient fait imprimer quelques ouvrages à leurs frais, à Paris, l'un au XVe, l'autre au commencement du XVIe siècle. Ils portaient le même nom de famille : Baquelier, s'appelaient l'un Antoine, l'autre Pierre, et tous deux avaient soin de faire mentionner dans la souscription de leurs volumes qu'ils étaient *citoyens de Grenoble*.

Ma curiosité en fut piquée et je m'adressai à une *Revue de Bibliographie dauphinoise* qui commençait alors sa trop courte carrière, en la priant de demander à ses lecteurs ce qu'ils pourraient connaître au sujet de nos deux compatriotes. La réponse ne se fit pas attendre et me fut donnée par un homme compétent entre tous, M. H. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble, notre savant confrère.

M. Gariel signalait d'abord comme publiés aux frais de Pierre Baquelier, trois ouvrages différents des deux que je connaissais déjà : l'un était un traité de botanique, l'autre un ouvrage de droit et le dernier une grande et belle édition de Pline le naturaliste, accompagnée d'un index des mots, ou *concordance* qui représente un énorme travail. Il m'apprenait ensuite, fait plus intéressant encore, que Pierre Baquelier avait, en 1532, fait don d'une maison qu'il possédait à Paris, pour servir au logement des étudiants Dauphinois qui voudraient suivre les cours de l'Université. M. Gariel croyait que l'autre Baquelier, Antoine, était le frère de Pierre, mais il ne donnait aucun renseignement sur lui.

Ce que j'apprenais n'était pas fait pour me décourager dans mes recherches et je les ai continuées depuis lors, mais telles qu'on peut les faire en province, en dépouillant les catalogues de ventes, ou en fouillant de petites collections locales. J'avais découvert, non sans peine, une demi-douzaine de volumes à ajouter à ce que je connaissais déjà pour la bibliographie des Baquelier, lorsque j'eus l'idée de recourir à l'homme aussi complaisant qu'instruit (c'est tout dire) qui dirige la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle.

Je m'adressais à merveille. En effet, M. Delisle avait eu, de son côté, la curiosité de rechercher les éditions données par les Baquelier, et il avait fait, dans les trésors qui lui sont confiés, de nombreuses découvertes; il ne s'était pas borné là, et dans les collections publiques ou privées, il en avait encore rencontré d'autres. Il avait réuni des notes à ce sujet et il songeait à les publier. Il en avait même déjà fait le sujet d'une communication à la Société de l'histoire de Paris. Et cependant il a eu la bonté (combien de savants seraient moins généreux !) de m'autoriser à les reproduire ; le lecteur de la partie bibliographique de cette étude verra qu'elles en font plus de la moitié.

C'est donc avec l'aide et en m'appuyant de l'autorité de MM. Léopold Delisle et Hyacinthe Gariel que j'ai écrit les pages suivantes ; elles contiennent ce que l'on sait aujourd'hui de la bibliographie et des œuvres des deux Baquelier, et n'ont pas d'autre but que de provoquer de nouvelles recherches, afin d'arriver un jour, s'il est possible, à faire revivre nettement la mémoire de ces deux hommes de bien, dont les traits commencent à peine à se détacher de l'ombre où ils étaient ensevelis.

CHAPITRE I[er]

Biographie.

Le nom de famille de nos deux compatriotes était toujours écrit par eux dans les livres imprimés sous

leurs yeux : Baquelier (¹), tantôt par *qu*, tantôt, mais plus rarement, par *cqu*.

Ce nom n'était pas rare à Grenoble, dès le XIVᵉ et surtout au XVᵉ et au XVIᵉ siècle. M. Pilot de Thorey, ancien archiviste du département de l'Isère, cite un Reymond Baquelier, habitant Grenoble en 1460, mais sans nous dire quelles relations ont pu exister entre ce Reymond et ses deux homonymes (²).

M. Gariel, en dépouillant les manuscrits de Guy-Allard pour l'édition qu'il a donnée des Œuvres de ce compilateur (³), a relevé la liste suivante des Baquelier

---

(¹) M. Gariel croit que le nom de *Baquelier* a pu se transformer, avec le temps, en *Bachelier*, et il s'est demandé si la famille de nos deux érudits n'est pas la même que celle d'un Bachelier (Jean-Jacques), qu'il cite (*Petite Revue des Bibliophiles dauphinois*, comme ayant fait, à Paris, en 1766, une fondation considérable en faveur d'une école gratuite de dessin pour quinze cents ouvriers. — On ne saurait actuellement prouver que l'hypothèse de M. Gariel soit fausse ; mais nous avons la preuve, par leurs ouvrages même, que le nom de *Baquelier*, alors même qu'il était latinisé, comme on le faisait souvent à cette époque, ne se confondait pas avec le titre universitaire : *Bachelier*. Nous trouvons, en effet, dans un de leurs volumes, les deux vocables à la fois : *Baquelieri* pour le nom propre, et *bacchalarius* pour bachelier.

(²) V. *Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Isère*, tom. II des *Archives civiles*, série B, 1ʳᵉ partie, page 105, note 1.

(³) J'ai tort d'employer les mots : *A donnée*, car des 4 vol. promis, il en manque encore un, le premier.

cités dans cette masse de notes faite pour effrayer les plus intrépides ([1]) :

En 1334. — Pierre Baquelier.
— 1380. — Berton Baquelier.
— 1401. — Antoine, fils de Berton, épouse Guigonne Jarse, fille de Jean ([2]).
— 1413. — Berton, fils de Berton et frère d'Antoine.
— 1427. — Jean et Humbert, Guigues et Pierre.
— 1447. — Humbert, Jean et Valentin, qualifiés fils d'Antoine et de Guigonne Jarse. — Guigues Baquelier.
— 1458. — Les mêmes Humbert, Jean et Valentin. — De plus, Pierre.
— 1477. — Jean et Pierre.
— 1520. — Claude, mari de Marie Fusier.
— 1527. — François et Guigues frères.
— 1541. — Guigues.
— 1577. — Françoise, fille de Guigues et de Guigonne Bertier, fut mariée à Alexandre de Cassard.
— 1608 — Jean-Jacques Bacquelier.

([1]) V. *Bibl. de Grenoble*. M. S. de Guy Allard. *Arbres généalogiques*, pag. 640 *et passim*.

([2]) Dans un procès devant le Conseil delphinal, entre le Procureur général, agissant au nom du Dauphin, et les nobles du Mandement de la Buissière (1402), figure, parmi ces derniers, Antoine Baquelier, fils de Berlion (?), et Guigonne Farose sa femme (*Arch. de l'Isère*, art. B. 3370.) — Note communiquée par M. Prudhomme, archiviste. Ce Baquelier doit être le même que l'Antoine de 1401. Il y a des fautes dans le manuscrit de Guy Allard.

Dans cette liste, qui comprend au moins quinze personnages distincts, figure un seul Antoine Baquelier. Ce ne peut être celui qui faisait imprimer à Paris en 1496, car il aurait été plus que centenaire. — L'autre éditeur qui nous occupe : Pierre, pourrait être le Pierre mentionné en 1477, mais rien ne le démontre.

Guy Allard a bien parlé de notre Pierre et de sa donation dans ses notes pour l'histoire de Grenoble ; mais il l'a fait d'une manière inexacte. Il dit, en effet (Voir dans l'édition Gariel, tom. I, p. 328) :

« Pierre Bacquelier, gentilhomme de la Buissière,
« estant en ceste ville (Grenoble), fit une donation, le
« 30 de may 1532, d'une maison qu'il avait à Paris
« pour y loger les Dauphinois qui estudieroient, et en
« laissa la nomination au Parlement qui, le 17 de may
« 1637, en donna la direction à Antoine et Pierre Per-
« rot, Grenoblois, étudiant alors à Paris. »

L'acte est bien de 1532, mais du 30 mars au lieu du 30 mai ; il a été passé à Paris et non à Grenoble [1]. De plus, Pierre Baquelier était prêtre, ce qu'Allard ne dit pas, et le soin qu'il prenait toujours de se faire qualifier de « citoyen de Grenoble » ne permet guère de croire qu'il fût de la Buissière. Peut-être avait-il un domaine à la Buissière ? Mais Guy Allard est si souvent inexact en tout ce qu'il rapporte, qu'il est probable qu'il s'est tout simplement trompé.

M. Pilot de Thorey père a également mentionné cette

---

[1] A moins qu'il n'y ait eu deux actes passés, l'un à Paris, l'autre à Grenoble, à deux mois de distance.

donation au tome II de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Isère* (Archives civiles, série B, 1re partie, p. 105, note 1).

M. Gariel en a, le premier, fait connaître le texte dans ses parties essentielles (V. *Petite Revue des Bibliophiles dauphinois*, pp. 82-83).

Voici ce qu'il en dit :

« Extrait du 6e vol., fol. 47 des *Generalia* (Archives de la Cour des comptes). Contrat de donation d'une maison et jardin dans la ville de Paris, sise rue des Lavandières, près les Carmélites, par M. Pierre Baquillier, prêtre et natif de la ville de Grenoble, pour servir d'habitation aux écoliers originaires du pays de Dauphiné, qui étudieront dans l'Université de ladite ville de Paris, ladite maison ayant un jardin contigu, et il nomme « in præsidem et administratorem ac primarium ejus« dem domus professorem discretum ac litteratum vi« rum magistrum Orontem Fineii Delphinalem, libera« lium disciplinarum in eadem Universitate Parisiensi « regium professorem, veluti magis idoneum ; porro « ejusdem collegialis domus conservationem sub dis« creta preclarissimi senatus ejusdem urbis Gratiano« politanæ potestate et pia discretione remisit, juxta « præscriptam ipsius fundatoris et donatoris inten« tionem. »

Ledit donateur déclare que ladite maison est de la mouvance et censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont, de Paris, de laquelle il s'est dévêtu pour en investir ledit Oronce Finé, retenu et réservé toutefois

par ledit Baquelier, donateur, l'usufruit de ladite chose donnée, sa vie durant tant seulement, lequel usufruit sera consolidé avec la propriété, après son décès. Ledit acte, fait, le 30 mars 1532, devant Jean de Venes et Nicolas Champin, notaires au Châtelet de Paris; et, à la suite dudit acte, les noms des écoliers de Dauphiné qui, vraisemblablement, ont les premiers habité ladite maison.

Sur les personnes de nos deux compatriotes, leur naissance, leur mort, les actes de leur vie, voilà tout ce que nous savons jusqu'ici. On voit que c'est peu de chose : tous deux, nés à Grenoble, ont vécu à Paris. Le second était prêtre ; il est probable que le premier l'était aussi. Il est probable qu'ils étaient parents, même assez proches. La similitude du nom, du pays et surtout du goût peu commun qui les portait à publier, à leurs frais, des ouvrages sérieux et utiles semble bien l'indiquer. — Mais étaient-ils frères ? Il est permis d'en douter, car Antoine, l'aîné, faisait imprimer dès 1491, et Pierre, le second, vivait encore en 1532. Cette période de 41 ans est longue, mais elle n'exclut pas cependant l'idée que les deux éditeurs aient eu le même père.

Pour en apprendre davantage sur nos concitoyens, il faut étudier les livres qui nous restent sous leur nom.

Ici devrait donc se placer le second chapitre de cette notice contenant la description bibliographique de tous les ouvrages publiés par les Bacquelier.

Mais cette nomenclature serait d'une lecture trop

fastidieuse et trop longue. Je la réserve pour une brochure que je compte publier séparément. Je me bornerai, aujourd'hui, Messieurs, à vous dire quelles conclusions il me paraît possible de tirer de l'étude de leurs publications, en ce qui concerne leurs caractères, leurs goûts et leur existence.

Nous ne connaissons, jusqu'à présent, que trois volumes publiés aux frais d'Antoine Bacquelier, et tous les trois à Paris. — Le premier est un *Traité sur l'Immortalité de l'Ame*, par Guillaume Houppelande, revu et corrigé par Louis Bochin.

Le second, un commentaire de Nicolas de Lyra sur *les Dix Commandements de Dieu.*

Le troisième, une sorte de catéchisme par demandes et réponses, sur *les Sept Sacrements de l'Eglise catholique*, ouvrage d'un évêque de Paris, connu sous le nom de Guillaume de Paris.

Ces trois volumes ont à la fois le caractère d'ouvrages religieux et d'ouvrages d'étude ; je n'ai pas besoin de vous rappeler combien l'étude de la religion occupait de place dans l'instruction du moyen âge et combien la théologie, la morale et le droit canon avaient d'importance dans les examens qui permettaient d'arriver non seulement aux chaires des professeurs, mais aux sièges des magistrats.

Aussi je considère ces trois volumes, dont les deux que j'ai vus sont de petit format et d'une impression très claire (le premier surtout est un petit chef-d'œuvre d'impression), comme des ouvrages à l'usage des étudiants, des livres de poche pour les laborieux.

Nous connaissons au moins vingt ouvrages, imprimés à Paris par Pierre Baquelier ; trois autres sont

douteux, dont un imprimé à Rouen, et il est bien probable que deux autres encore devront lui être attribués, ce qui ferait un total de vingt-cinq. — Parmi ces volumes, cinq renferment simplement des parties détachées de l'Ecriture-Sainte, telles que les *Prophètes*, le *Livre de Job*, l'*Apocalypse*, etc.

Deux sont des ouvrages de dévotion pure.

Quatre sont des éditions successives d'un petit traité de botanique alors très répandu.

Trois des textes de décrets pontificaux qui formaient comme la base du droit canon.

Un contient des textes de droit Romain.

Un autre un manuel d'hygiène ou de médecine courante.

Un renferme un choix de sentences extraites des principaux philosophes profanes qui faisaient alors autorité dans les discussions métaphysiques et philosophiques, et trois enfin sont des éditions d'auteurs classiques : deux de Virgile et une de Pline l'Ancien.

L'une des éditions de Virgile est ornée de gravures ; c'est probablement l'un des premiers Virgile illustrés. Elle ne m'est connue que par deux descriptions, car elle est d'une insigne rareté ; la Bibliothèque nationale ne la possède pas et M. Léopold Delisle n'a eu entre les mains qu'un exemplaire incomplet. L'autre est un Virgile de poche, petit, compact, presque cubique.

L'édition des œuvres de Pline le naturaliste est in-folio, bien imprimée et présente cette particularité que toutes les lignes de chaque page sont numérotées. De telle sorte qu'avec deux chiffres, l'un désignant la page et l'autre la ligne, on peut renvoyer à telle ligne que l'on veut de l'ouvrage entier.

Cette numération a servi à un index énorme qui occupe à lui seul près de la moitié du volume et renferme par ordre alphabétique tous les mots importants employés dans les œuvres de Pline. Le mot *onyx*, par exemple, est suivi dans cette table de l'indication par chiffres de toutes les lignes où il se trouve, et il n'est rien de plus facile que d'y recourir.

C'est donc vraiment une édition d'étude que l'édition de Pline donnée par *Petrus Gratianopolitanus*, comme il s'intitule, et c'est là ce qui me paraît être le caractère général et intéressant de toutes ses publications, ainsi que de celles moins nombreuses d'Antoine.

D'une part, ces volumes étaient imprimés à leurs frais ; et d'un autre côté, ils étaient tous ou presque tous destinés aux étudiants ; je ne veux pas dire aux enfants, mais aux travailleurs jeunes et mûrs qui suivaient les cours supérieurs de l'Université et apprenaient la théologie, la philosophie, le droit, la médecine, les sciences naturelles. C'étaient surtout des textes à l'usage des écoles religieuses, textes sacrés et textes profanes.

De même, la donation faite aux étudiants dauphinois ne s'adresse pas à des enfants, mais à des adolescents qui venaient à Paris suivre les cours, au moins autant religieux que laïques, au commencement du XVIe siècle.

On peut se demander si ces publications n'étaient pas faites par spéculation et si les deux *citoyens de Grenoble* n'étaient pas tout bonnement des libraires, éditant les ouvrages classiques destinés aux Ecoles secondaires, les Delagrave ou les Hachette d'alors. — Je ne le crois pas. Sur aucun des volumes que j'ai examinés, P. Baquelier n'est désigné comme libraire. Sa qualité de prêtre excluait d'ailleurs la profession de marchand.

Enfin, ces éditions sont pour la plupart trop soigneusement, trop élégamment imprimées pour avoir été des œuvres de spéculation faites pour réaliser des bénéfices.

En un mot, il me semble, jusqu'à preuve du contraire, que les deux Baquelier, citoyens de Grenoble, étaient des hommes instruits, pieux (leurs devoirs et leurs dédicaces en témoignent) et préoccupés de rendre les études supérieures plus abordables et plus faciles à leurs contemporains et surtout à leurs compatriotes.

Ces qualités et ces préoccupations suffisent-elles à justifier la chaleur avec laquelle M. Gariel, notre érudit confrère, appelait en 1870 la reconnaissance publique à se manifester en faveur de ces deux compatriotes récemment exhumés? Il demandait, en effet, que leur nom fût imposé à l'une des rues de Grenoble; il conseillait même de leur élever des statues, en fondant au besoin le bronze de celle que l'on avait consacrée naguère, à Grenoble, au plus illustre capitaine des temps modernes.

Ces vœux étaient excessifs et je doute que leur spirituel auteur les ait jamais pris lui-même bien au sérieux. Je ne les renouvellerai pas. J'ai voulu seulement, dans les quelques pages dont je vous ai communiqué les premières, réunir ce que l'on sait jusqu'ici sur deux hommes laborieux et bienfaisants, qui ont toujours tenu à honneur de se dire *citoyens de Grenoble* et dont leur ville natale peut s'honorer à son tour.

Je n'ai pas eu, d'ailleurs, la prétention de faire un travail original ni de porter un jugement définitif; j'appelle,

au contraire, votre concours à tous et celui des lecteurs de mon essai (s'il a des lecteurs) pour compléter ce que je sais aujourd'hui et achever de fouiller ce très petit coin de notre bibliographie dauphinoise.

LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE

Sous les premiers Empereurs de la Maison de Souabe

DISCOURS DE M. FOURNIER

Séance du 29 novembre 1883

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de m'associer à vos travaux : Souffrez que ma première parole soit une parole de remercîment. Je ne me flatte point de la pensée d'avoir par mes titres personnels mérité vos suffrages : Vous avez voulu honorer du même coup et l'Ecole qui m'a formé et l'Ecole à laquelle j'appartiens par des liens étroits. Je n'en ai pas été moins vivement touché de cette marque de votre sympathie ; il me tardait de vous en exprimer ma profonde gratitude.

Une circonstance rehausse pour moi la distinction

que vous m'avez accordée. Vous m'avez appelé à occuper parmi vous la place d'un homme qui, par l'élévation de son caractère et la dignité de sa vie, avait conquis l'estime et le respect de tous. Fils d'un avocat distingué, qui fut en même temps le doyen de la Faculté de droit réorganisée en 1824, M. Louis Gautier fut, en 1837, nommé juge suppléant au Tribunal de Bourgoin. Il débutait alors dans la carrière qu'il poursuivit régulièrement, comme il convenait à ses qualités d'homme et de magistrat, d'autant mieux appréciées qu'elles se manifestaient dans un poste plus important. En 1838, il était juge d'instruction à Bourgoin ; en 1841, substitut du procureur du roi à Grenoble ; en 1849, il retournait à Bourgoin en qualité de président du Tribunal. Le 23 décembre 1852, il était appelé à remplir les fonctions de substitut à la Cour de Grenoble, qu'il ne devait plus quitter. Successivement avocat général et premier avocat général, il fut nommé président de Chambre le 21 juin 1866.

Ne convient-il pas aux hommes de notre génération d'envier ces carrières qui s'écoulaient lentement, dans le calme de la vie de province et l'accomplissement silencieux du devoir quotidien, et qui ne se terminaient aux grades supérieurs qu'après des services longs et laborieux? « Lorsqu'on se voit tout d'un coup élevé aux postes les plus importants, dit Bossuet..., on ne se possède plus, et c'est aux hommes vulgaires un trop grand effort que celui de se refuser à cette éclatante beauté qui se donne à eux [1]. » Puissent les agitations et les

---

[1] Oraison funèbre de Michel Le Tellier.

soubresauts de notre vie contemporaine ne point nous faire regretter l'existence paisible des carrières d'autrefois ! D'autant mieux que, pour être régulières, les vies ainsi ordonnées n'étaient point égoïstes. Ainsi, M. Gautier consacrait le meilleur de ses loisirs au service de ses concitoyens. Membre de la Commission des Hospices pendant de longues années, président du Bureau d'administration de l'Ecole normale primaire, conseiller d'arrondissement du canton de Clelles, il fut, en 1872, envoyé au Conseil général de l'Isère par les électeurs de cette circonscription : Il y remplaça son beau-père, le président Duport-Lavillette, qui représentait le canton de Clelles depuis quarante et un ans. Ceux qui ont connu à l'œuvre M. Gautier savent avec quelle conscience il s'acquitta de sa mission, et quels services signalés lui permirent de rendre sa haute expérience et son intelligence des affaires publiques.

Le président Gautier appartenait à votre Compagnie par ses traditions de famille. Son grand-père avait, en 1789, présenté à la Société littéraire (maintenant l'Académie delphinale) un éloge de Bayart que vos devanciers avaient couronné, et quand, en 1842, lui-même prit place dans vos rangs, il y retrouva son père qui, pendant de longues années, participa à vos travaux. L'Académie comprit bientôt le cas qu'elle devait faire de cet esprit ouvert et distingué : à diverses reprises, elle l'appela à l'honneur de diriger ses séances, et les volumes de votre collection contiennent des témoignages nombreux de son activité intellectuelle. M. Gautier avait reçu en héritage de son père le culte du droit ; mais ce n'était point un jurisconsulte aux idées étroites, serviteur de la lettre des textes. Mieux que personne, il

estimait à sa juste valeur la portée de l'œuvre législative accomplie au commencement de ce siècle. « En vain, vous disait-il dans un de ses plus remarquables discours, lorsqu'une nation est parvenue, après une longue attente, au bienfait désiré d'une codification, croit-elle avoir mis la pierre suprême à un monument immuable. Justinien et Napoléon s'y sont trompés..... Sous la main de la Providence qui le mène, l'esprit humain s'agite et marche : le temps d'arrêt est court, et la science rentre vite dans sa voie naturelle d'efforts et de progrès » ([1]).

M. Gautier avait bien raison de penser que les textes où l'on tente de cristalliser l'œuvre juridique des siècles ne constituent nullement l'état dernier de la législation. L'évolution des faits et des idées suit son cours que rien ne peut enchaîner : malheur aux esprits étroits qui croient trouver ici-bas la forme définitive d'organisation politique ou de législation civile qui convient à l'humanité ! Le président Gautier n'était pas de ceux-là : « Nous avons vu, dans ces derniers temps, écrivait-il encore, les études juridiques sortir, en France, des étroites limites de l'exégèse pour s'adresser à l'histoire, qui va chercher dans le passé la raison du présent et la lumière de l'avenir ; à la philosophie, qui soumet la législation et l'histoire au contrôle de l'intelligence.... Ce serait une œuvre d'un puissant intérêt et d'un haut enseignement qu'une revue rétrospective qui, embrassant dans un vaste en-

---

([1]) *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1re série, t. I, p. 626.

semble les travaux et les progrès de la science du droit pendant les vingt-cinq dernières années, en présenterait un tableau complet, en apprécierait l'étendue et la portée, en montrerait les rapports avec la marche générale de la civilisation et déterminerait l'influence qu'ils ont dû avoir sur la législation et la jurisprudence, et surtout celle qu'ils doivent exercer dans l'avenir. » Telles étaient les idées élevées qu'aimait M. Gautier : elles inspirèrent le préambule d'un rapport à l'Académie sur les progrès du droit et de la jurisprudence pendant les années 1843 et 1844 ; elles inspirèrent encore les divers discours de rentrée qu'il fut chargé de prononcer devant la Cour de Grenoble, ceux, en particulier, qui eurent pour objets le rôle de la jurisprudence (1854), l'influence de la législation française sur la législation générale (1858), enfin les rapports du droit avec l'économie politique (1865).

Un tel esprit était bien préparé, non seulement à saisir et comprendre les questions du droit positif, mais encore à aborder les questions plus hautes que soulève la réforme de la législation. Aussi le président Gautier était-il naturellement désigné au choix de ses collègues de la Cour, quand il s'agissait de rédiger les rapports sur les projets de loi soumis par les assemblées politiques, suivant un salutaire usage, aux délibérations des compagnies judiciaires. Ce fut lui qui, en 1873, fut chargé de formuler l'avis de la Cour sur la proposition présentée à l'Assemblée nationale par M. Delsol afin d'étendre les droits successifs du conjoint survivant.

S'il est toujours nuisible à l'homme, quel que soit son talent, de se cantonner dans une branche spéciale des connaissances humaines, cela est vrai surtout du juris-

consulte, pour lequel le droit dégénérerait bientôt en une sèche casuistique, échafaudage de raisonnements vains et subtiles, s'il n'était constamment vivifié par le courant des connaissances générales. Le président Gautier avait évité ce danger. Il ne demeurait indifférent ni à la culture littéraire, ni aux progrès des sciences historiques; les nombreux discours contenus dans vos annales en font foi. Non content de s'associer à vos études, il prenait part aux travaux de la Société de Statistique, qui, en 1878, le choisit pour président. Il cultivait surtout avec un goût particulier l'histoire de sa chère province : il en donna la preuve dans un Mémoire qu'il vous lut en 1869 sur la prérogative du commandement dans la province attribuée au chef du Parlement de Grenoble en l'absence du gouverneur du Dauphiné et de son lieutenant [1].

M. Gautier n'avait jamais cessé de recueillir des notes sur les hommes et les choses du Dauphiné; lorsque le temps de la retraite fut venu pour lui, il se préparait à mettre en œuvre ces matériaux amassés depuis si longtemps avec tant de patience et de scrupule. Il comptait ainsi adoucir les ennuis de l'inaction imposée à sa verte vieillesse, encore assombrie par les rudes coups qui l'avaient frappé dans son entourage intime. Mais l'heure de la retraite fut pour lui l'heure du grand repos. Le vendredi 13 janvier 1882, il prononçait à la Cour son dernier arrêt; le dimanche 15 janvier, après deux jours de souffrance, il rendit son âme

[1] *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, tom. VI.

à Dieu. La mort ne l'avait point surpris, car la mort ne surprend point le sage, encore moins le chrétien. On peut résumer son éloge funèbre en ces quelques mots, qu'écrivait l'Etoile à la mort d'un ancien magistrat du Parlement de Paris : « Il fut regretté de tous les gens de bien, pour sa singulière probité et érudition. »

I

Au commencement du XIIIe siècle, l'Empire qui, au temps de Frédéric Barberousse, avait atteint l'apogée de sa gloire et de sa grandeur, était déchiré par des dissensions intestines dont la double élection de Philippe de Souabe et d'Othon de Brunswick avait donné le signal. Si dans tous les pays d'Empire ces divisions avaient affaibli l'autorité impériale, elles ne lui avaient en nulle autre contrée porté une atteinte plus profonde que dans l'Est et le Sud-Est de la Gaule, c'est-à-dire dans les provinces ecclésiastiques de Besançon, de Lyon, de Tarentaise de Vienne, d'Embrun, d'Arles et d'Aix, qui formaient le royaume de Bourgogne, souvent appelé par les contemporains le royaume d'Arles ou de Vienne. Dans ces régions, échues à l'empereur Conrad le Salique par la mort du roi d'Arles Rodolphe III, les provinces qui ne se montraient point hostiles à l'Empire demeuraient au moins indifférentes, conquête facile offerte à l'ambition toujours en éveil de la maison de France.

Vers cette époque, les hasards de la vie avaient fait d'un Anglais de haute naissance, Gervais de Tilbury, le maréchal de la Cour pour le royaume d'Arles. Gervais, que son mariage avait fixé en Provence, ne put se défendre de signaler à son maître le déclin de l'autorité impériale dans l'ancien pays des Burgondes. Il l'exposa

sans crainte, dans un écrit qu'il adressa à l'Empereur Othon de Brunswick ([1]).

Gervais exprime sans détour un vif regret de ce que la politique impériale, lâchant la proie pour l'ombre, ne craigne pas de poursuivre des conquêtes nouvelles, au lieu de s'attacher à concentrer sous la main du maître les vieux pays qui forment le noyau de l'Empire, le royaume d'Allemagne et le royaume d'Arles. C'est une faute que d'étendre sur des terres lointaines une domination plutôt nominale que réelle, parce qu'elle perd en force ce qu'elle gagne en étendue. La faute est plus grave, si les pays dans lesquels on laisse s'avilir l'autorité impériale sont placés au cœur de l'Europe, de telle manière qu'ils donnent accès, par des routes faciles, aux diverses contrées qui forment l'enjeu de la partie politique engagée en Occident. Telle est la situation du royaume d'Arles et de Vienne. Qui le possède peut sans peine pénétrer sur les terres du roi de France par le Nord de la Comté de Bourgogne, chemin traditionnel des envahisseurs. Qui le possède tient les défilés des Alpes et, d'ailleurs, étant maître des ports, peut, s'il lui plaît d'envahir l'Italie, épargner à ses armées la rude et dangereuse traversée des montagnes. Qui le possède domine, de ces mêmes ports, la Méditerranée que sillonnent ses galères, et dispose ainsi du chemin que suivront les dernières croisades pour attaquer la Syrie et l'Afrique. Ainsi, le souverain du royaume d'Arles

---

([1]) *Otia imperialia*, Decisio II, n° XII, dans Leibnitz, *Scriptores rerum Brunsvicensium*, I, pp. 922 et suiv. — Une édition in-8° en a été donnée à Hanovre, en 1856.

exercera sa puissance depuis les domaines de la maison capétienne, jusqu'aux régions éloignées où les ennemis du nom chrétien, faisant chaque jour des progrès nouveaux, achèveront bientôt l'agonie du royaume de Jérusalem. Enfin, la faute que commet la politique impériale semble inexcusable à qui considère les ressources immenses qu'offrent ces terres bénies du Ciel, couvertes de campagnes fertiles, riches de tous les dons de la nature, remplies de villes commerçantes, habitées par une population prête à s'incliner devant tout pouvoir qui manifestera une énergie suffisante pour inspirer quelque crainte. Tel était au moins le caractère des Provençaux qui, entre toutes les populations du royaume d'Arles, se distinguaient par une civilisation plus brillante et une culture plus étendue. Gervais dépeint, non sans finesse, cette race à l'esprit alerte et remuant, active ou nonchalante suivant l'impression du moment ; sachant, quand il le faut, endurer les souffrances et les privations, et se livrer ensuite aux délices de l'abondance ; trop légère pour tenir beaucoup à sa parole et trop vaine pour sacrifier son amour-propre à la vérité. « Ces populations, ajoutait Gervais, riches de tous les biens, manquent d'un maître juste et bon : que l'Empereur craigne d'en porter la responsabilité ! »

Gervais ne se trompait pas en constatant la décadence de l'autorité impériale dans le royaume d'Arles au commencement du XIIIe siècle. Qu'avait-on fait, que fit-on pour resserrer le lien si lâche qui unissait à l'Empire les régions du Sud-Est de la Gaule ? C'est tout le sujet du travail dont cette étude est le premier fragment. On se propose d'y retracer les efforts infructueux de la politique allemande du XIIe au XVe siècle, soit pour

maintenir dans ces contrées l'autorité des vicaires de l'Empire, soit pour confier le royaume d'Arles à une dynastie amie et vassale, jusqu'au jour où la maison de France, plus habile et plus heureuse, obtint pour elle le vicariat impérial qui fut comme la consécration suprême de ses progrès dans ces contrées.

II

Vers le milieu du XIIe siècle, la Bourgogne, depuis longtemps éprise d'un trop vif amour de l'indépendance, avait, suivant l'expression d'un contemporain, perdu l'habitude de la soumission et contracté celle de l'insolence (1). S'il en faut juger d'après la conduite des principaux seigneurs, l'autorité de l'Empereur était fort peu respectée, encore moins obéie : nul ne se résignait à l'invoquer, s'il n'en avait besoin pour appuyer des prétentions ou résister à une agression. Encore cette protection était-elle d'un médiocre secours : en Franche-Comté, le comte Renaud III s'était jusqu'à sa mort maintenu en possession de ses Etats malgré la concession que l'empereur Lothaire en avait faite à Conrad de Zaehringen (1). En Provence, le comte de Barcelone, tuteur du jeune Raymond Bérenger, avait victorieusement défendu les droits de son pupille contre les prétentions de Raymond de Baux, que soutenait l'empereur

(1) Voir sur le rectorat de Conrad de Zaehringen, fils de Berthold II : de Gingins. *Le Rectorat de Bourgogne*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de la Suisse Romande*, tome I.

Conrad III. Les comtes de Savoie étendaient leur influence au delà des limites du royaume de Bourgogne, sur une partie de la Haute-Italie ; leur puissance s'accroissait et leur alliance était recherchée à tel point qu'un mariage avec Louis le Gros avait placé sur le trône de France Adélaïde, fille du comte Humbert II. Un si grand seigneur ne pouvait être qu'un vassal assez indocile, souvent dangereux : Lothaire s'en était aperçu et Barberousse ne devait pas tarder à l'éprouver à ses dépens. A côté des comtes de Savoie, les comtes d'Albon, issus d'une race ambitieuse qui cherchait à s'élever au milieu de ses voisins, avaient établi les fondements de leur puissance en forçant les évêques de Grenoble à leur reconnaître une juridiction égale à la leur : occupés d'agrandir leurs domaines, ils se souciaient peu d'accomplir leurs devoirs féodaux envers les Empereurs, héritiers des rois de Bourgogne.

La plupart des évêques vivaient dans une quasi-indépendance que leur assurait la tradition ou des chartes d'immunité concédées par les rois de Bourgogne ou les anciens Empereurs. Sur ces prélats, l'action de la France se faisait parfois sentir : l'un des plus considérables d'entre eux, l'archevêque de Lyon, subissait plus qu'aucun autre l'attraction de cette puissance. Presque tous ses suffragants étaient vassaux de la couronne de France, et lui-même tenait une portion de son temporel en fief du roi. Primat des Gaules, il occupait une place d'honneur dans les assemblées du clergé de France, dont il était un membre important. Dans la querelle des investitures, les évêques du royaume de Bourgogne avaient en général pris parti contre Henri V, suivant l'exemple que leur avaient donné le saint évêque Hugues de Gre-

noble et l'archevêque de Vienne, Gui de Bourgogne, oncle par alliance du roi de France et destiné à ceindre la tiare sous le nom de Calixte II. Ainsi les évêques avaient appris à tourner leurs regards vers le roi Louis VI, qui protégeait Pascal II comme son fils devait soutenir Alexandre III.

Cependant, le premier des empereurs souabes, Conrad III, avait tenté de se ménager des partisans dans le haut clergé, en assurant ou en confirmant à quelques évêques les droits régaliens. C'était un grand avantage pour les seigneurs ecclésiastiques que de dépendre immédiatement de l'Empereur et d'exercer sous cette suzeraineté, plus nominale que réelle, tous les droits qui semblent réservés aux souverains : l'Evêque pouvait désormais se croire à l'abri des vexations et des violences des seigneurs voisins qui, sous prétexte de défendre les Eglises, réussissaient trop souvent à les dépouiller. Aussi, lorsque Conrad accordait des diplômes de privilège aux Eglises de Vienne [1], d'Embrun [2], d'Arles [3] et de Viviers [4], il indiquait à ses successeurs

---

[1] 1146, Jo. à Bosco, *Bibliotheca Floriacensis, Viennæ Sanctæ ac senatoriæ antiquitates*, 81. — Bréquigny, *Table des diplômes*, III, 111.

[2] 1147, Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, I, 88. — Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, 13.

[3] 1144, Ficker, *Vom Reichsfuerstenstande* (Innsbrück, 1861, in-8°), 305.

[4] 1149, Vaissette, *Histoire du Languedoc* (nouvelle édition in-4°), IV, 898 ; III, 772. — Cf. Colombi, *Episcopi Vivarienses* (1668), 110. — de Gallier, *la Baronnie de Clérieu* (Lyon, 1873, in-8°), 25.

une ligne de conduite qu'ils devaient suivre longtemps, jusqu'à ce que la lutte entre Innocent IV et Frédéric II obligeât la politique impériale à chercher un autre point d'appui.

En même temps, Conrad tournait son attention vers les seigneurs laïques qu'il jugeait accessibles à son influence. On l'a vu soutenir la cause de la maison de Baux en Provence. Quelques années plus tard, il prodigue ses faveurs à un seigneur du Dauphiné, Silvion de Clérieu, vassal du comte d'Albon et de l'abbé de Romans; en 1151, Conrad le déclare prince de l'Empire et affranchi de toute vassalité autre que celle de l'Empereur; en même temps, il lui concède des péages sur le Rhône et l'Isère (1).

Conrad n'eut pas le temps de recueillir le résultat de cette politique. D'ailleurs, sous son règne comme au temps de ses prédécesseurs, beaucoup d'entre les grands du royaume d'Arles se montraient fort peu respectueux de la puissance impériale, presque partout affaiblie au point d'être oubliée (2).

---

(1) A la Voûte et à Confolens, Valbonnais, I, 89. — Giraud, *Essai historique de l'Abbaye de Saint-Barnard et sur la Ville de Romans* (Lyon, 1856-1869, 5 vol. in-8o), 208.

(2) Cet état de choses avait été constaté dans une lettre écrite, en 1132, par l'Empereur Lothaire à l'Archevêque d'Arles. — Martène, *Amplissima collectio*, I, 717 et suiv.

III

A peine élu roi des Romains ([1]), Frédéric Barberousse entreprit de ramener à l'Empire les provinces qui n'y étaient rattachées que par ce lien si faible. Pour atteindre ce but, il crut bon de recourir au procédé, déjà employé sans grand succès, qui consistait à former de la Bourgogne cisjurane et transjurane une sorte de royauté confiée à un représentant du pouvoir impérial ([2]). L'empereur Lothaire en avait donné l'exemple lorsqu'en 1127 il avait concédé à Conrad de Zaehringen le rectorat des deux Bourgognes ([3]). C'est encore à Berthold de Zaehringen, successeur de Conrad, que s'adresse, en 1152, Frédéric Barberousse. Il lui concède, pour les gouverner en son absence, les terres de Bourgogne et de Provence, et s'oblige à entreprendre une

---

([1]) Ligurinus, énumérant les seigneurs qui prirent part à cette élection, dit : « Allobrogumque duces coeunt. » Ligurinus, lib. I. — *Veterum scriptorum qui Cæsarum et Imperatorum Germanicorum res per aliquot sæcula gesta literis mandarunt tomus unus*. (Francfort, in-4°, 1684), 281.

([2]) Aux dissertations spéciales que nous citons, on peut joindre, pour l'étude de la politique de Barberousse, Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. IV ; Prütz, *Kaiser Friedrich* I (Dantzig, 1871-1874, 3 vol. in-8°); Giesebrecht, *Die Zeit Kaiser Friedrichs des Rothbarts*, I (Braunschweig, 1880, in-8°).

([3]) Sur cette tentative, voir de Gingins, *op. cit.*

expédition pour mettre la maison de Zaehringen en possession de ces domaines, où les précédents recteurs n'avaient exercé qu'une autorité nominale (1).

En échange de ces concessions, Berthold promet à l'Empereur de lui amener un fort contingent lors des expéditions qu'il projette de diriger contre ses ennemis d'Italie. Le traité réserve la situation des archevêques ou évêques, vassaux immédiats de l'Empire, qui doivent garder le privilège de dépendre, sans intermédiaire, de la couronne impériale.

Frédéric avait eu raison de penser que, pour soumettre la Bourgogne, il la faudrait intimider par un appareil militaire. En vain se montra-t-il à Besançon, en février 1153, pour y inaugurer le régime nouveau et y accorder sa protection à quelques églises de la Comté (2). Faute d'une armée suffisante, il ne put assurer à son représentant que l'apparence du pouvoir (3); au mois de mars, il avait déjà quitté la Bourgogne pour se rendre à Constance. Cependant, quelques mois plus tard, à Worms, il recevait l'hommage de Silvion de Clérieu, auquel il confirmait sa qualité de vassal immédiat de l'Empire (4). A la cour de l'Empereur figurait alors un

---

(1) Bouquet, XVI, 684. — Pertz, *Leges*, II, 91.

(2) Notamment au chapitre de Besançon. Cf. Hüffer, *das Verhaeltniss des Koenigreiches Burgund zu Kaiser und Reich, besonders unter Friedrich* I (Paderborn, 1874, in-8°), 30.

(3) *Annales Laub.*, Pertz, *Script.*, IV, 23.

(4) de Gallier, *la Baronnie de Clérieu*, 26. — Ce second diplôme ne reproduit pas le titre de prince que le diplôme de 1151 attribuait à Silvion.

autre seigneur du Dauphiné, Guigues de Domène, cité parmi les témoins du diplôme accordé à Silvion de Clérieu [1]. Enfin, en 1154, un diplôme de Frédéric donne à l'évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux l'investiture de son temporel [2].

Bientôt la première expédition de Frédéric en Italie affirma la puissance du jeune Empereur. C'est le moment que choisit, pour faire acte de soumission à l'Empire, un des plus puissants seigneurs du royaume d'Arles, Guigues V, dauphin, comte d'Albon. Il se rendit au camp impérial, non loin de Turin, pour s'y acquitter de ses devoirs féodaux. En échange de cette reconnaissance, il obtint de Frédéric la confirmation de tous les droits et privilèges que lui et ses prédécesseurs tenaient de l'Empire ; Frédéric y ajouta la concession d'une mine d'argent à Ramas et le droit de battre monnaie à Sezanne [3]. A côté de l'Empereur se tenait le nouveau vice-roi de Bourgogne, Berthold de Zaehringen, qui saisit l'occasion d'user de son pouvoir jusqu'alors inutile. Il céda à Guigues tous les droits qui pouvaient lui appar-

---

(1) Cf. *Cartulaire de Domène* (Lyon, 1859, in-8°), 37.

(2) *Gallia Christiana*, XI, *Instrum.*, 120. — de Pisançon, *l'Allodialité dans la Drôme* (Valence, 1874, in 8°), p. 251.

(3) Les originaux de ces actes se trouvent aux *Archives de l'Isère*, B. 3162. — Valbonnais, I, 93. — H. Morin-Pons : *Numismatique féodale du Dauphiné* (Paris, 1854, in-4°), 58. — Huilhard-Bréholles : *Historia diplomatica Friderici secundi*, 186. — Ces diplômes, qui considèrent comme *regalia* le droit de battre monnaie, appliquent des principes de droit public que devait peu après sanctionner la diète de Roncaglia. *Libri feudorum*, II, 56.

tenir sur la ville de Vienne, et lui promit son concours pour écarter les prétentions du comte Guillaume de Mâcon sur la vieille cité romaine ([1]). Cette concession, émanée d'un pouvoir que nul ne reconnaissait dans le royaume d'Arles, devait plus tard servir de fondement aux droits que réclamèrent les dauphins dans leur longue lutte contre les archevêques de Vienne. La conduite de l'Empereur, qui ratifia cet acte, paraît d'autant plus étrange que, deux ans auparavant, il avait reconnu les droits régaliens accordés à l'Eglise de Vienne par le roi Rodolphe de Bourgogne ([2]), et qu'il devait en renouveler, deux ans plus tard, en 1157, la solennelle confirmation.

Cependant Frédéric, après avoir reçu la couronne impériale, à Rome, des mains du Pape Adrien IV, revenait en Allemagne tout rempli de l'idée qu'il avait reçu la mission de relever l'Empire et de soumettre le monde à l'héritier des Césars. Il lui fallait avant tout, pour réaliser ces projets, ressaisir dans le royaume d'Arles la puissance que Berthold de Zaehringen n'avait su lui re-

---

([1]) Valbonnais, II, 255.

([2]) S'adressant à l'archevêque Hugues et à Guillaume, doyen du Chapitre, l'Empereur leur confie la garde de la Ville : « Viennam cum omni integritate sua committimus, Pupetum videlicet, Canales, palatium et cætera ad ejusdem civitatis dignitatem pertinentia. Præfata enim civitas regiæ cathedræ excellentia nullum præter nos debet habere possessorem : sed quamdiù absumus, ipsam per ejusdem loci archiepiscopum et per cathedrales canonicos custodire oportet..... omnem laicalem personam a dominio supradicte urbis excludimus. » Valbonnais, I, 138. — Cf. Chevalier, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas* (Lyon, 1869, in-8°), *Appendix Chartarum Viennensium*, p. 292.

conquérir. En 1156, Frédéric crut atteindre son but en épousant Béatrice, l'héritière des comtes de Bourgogne. Après qu'il a dédommagé Berthold de Zaehringen ([1]), c'est l'Empereur lui-même qui prend en main les affaires

([1]) Ottonis Frisingensis, *Gesta Friderici Imperatoris*, dans Pertz, *Scriptores*, XX, 413. — Otton s'exprime ainsi : « Recenter ab Imperatore, sicut cognovimus, eo tenore decisa est (controversia), quod Bertholdus prædicti Conradi filius in negocii transactionem tres civitates inter Jurum et montem Jovis, Losannam, Gebennam et N. accepit, cæteris omnibus imperatrici relictis. Protenditur enim hæc provincia pene a Basilea, id est a castro quod Mons Biliardi vocatur, usque ad Isaram fluviam....., junctam habens dominatui suo eamdem terram quæ proprie Provincia vocatur........ Imperator..... non solum Burgundiam, sed et Provinciam imperio jam diu alienatas sub uxoris titulo, ut postmodum plenius dicetur, familiariter possidere cæpit. » — D'après la *Continuatio San-Blasiana*, les trois évêchés sont Lausanne, Genève et Sion : Frédéric, qui avait arraché à Berthold une renonciation au royaume de Bourgogne, lui accorda l'*advocatia* de ces trois sièges, *cum investitura regalium*. Pertz, *Scriptores*, XX, 314. — En 1162, le duc Berthold perdit l'avouerie de Genève : l'évêque redevint, en effet, vassal immédiat de l'Empire. L'avouerie de Sion fut cédée, en 1157, par Berthold au comte Humbert de Maurienne ; mais, en 1189, la maison de Savoie dut, à la suite de démêlés avec l'Empereur, renoncer à la suzeraineté du Valais, et Sion se retrouva ainsi sous la dépendance immédiate de l'Empire. Seul le siège de Lausanne demeura jusqu'en 1218 sous la domination nominale des Zaehringen. On peut consulter sur ce point : de Gingins, *le Rectorat de Bourgogne*, 71 et suiv. — Ficker, *Vom Reichsfuerstenstande*, n°s 210 et suiv. — Hüffer (*op. cit.*, p. 73). — On trouvera une description poétique du royaume d'Arles dans un poète contemporain dont l'authenticité, longtemps méconnue, a été récemment constatée par plusieurs critiques, notamment par M. Gaston Paris : *Dissertation critique sur le Poëme latin du Ligurinus* (Paris, 1872, in-8°). Voir p. 353 de l'édition citée plus haut.

de ces vastes domaines, s'étendant de Montbéliard à l'Isère, et qui se propose de faire respecter son pouvoir jusqu'aux rivages de la Provence. C'est lui-même qui, en 1157, convoque les grands du royaume à Besançon, où il veut déployer les magnificences de la Cour impériale. Quand vient l'automne, il se dirige vers cette ville, accompagné de sa femme Beatrice. A Arbois, le 19 octobre 1157, il rend un diplôme par lequel il confirme et augmente les privilèges de l'Eglise de Lyon et confère à l'archevêque l'investiture de la portion de son temporel située sur la rive gauche de la Saône, c'est-à-dire dans les terres d'Empire (1).

---

(1) Ce diplôme est parfois cité sous le nom de Bulle d'Or. Il contient le passage suivant : « Concessimus..... totum corpus civitatis Lugdunensis, et omnia jura regalia per omnem archiepiscopatum ejus citra Ararim.....; sit illa civitas Lugdunensis et totus episcopatus liber ab omni extranea potestate, salva per omnia imperiali justitia....., cæterum, ut Lugdunensis ecclesia dominum suum imperatorem Romanum recognovisse semper exultet et gaudeat, archiepiscopum ejus ampliori et eminentiori prærogativa dignitatis quæ a nostra excellentia esse possit nova et gratuita pietate investivimus, ut sit semper videlicet sacri palatii nostri Burgundiæ gloriosissimus exarchon et summus princeps consilii nostri. » *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 17. — La bulle est souscrite ainsi : « Ego Reinaldus cancellarius, vice Stephani Viennensis archiepiscopi et archicancellarii recognovi. » On avait donc tenu compte de la dignité conférée à l'archevêque de Vienne. Il n'en fut pas toujours ainsi ; on ne s'attache pas à exiger la souscription du chancelier du royaume d'Arles pour les diplômes concernant ce royaume. Voyez, par exemple, le diplôme de 1162 accordé par Frédéric à l'abbaye de Savigny : « Ego Ulricus, cancellarius, vice Rainaldi Coloniensis electi et archicancellarii recognovi. » *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 18. — Hüffer, *Die Stadt Lyon*, 879-1312 (Münster, 1878, in-8°), p. 43. — Cf. Ficker, *op. cit.*, n° 212.

Arrivant à Besançon, il y trouve réunis un grand nombre de seigneurs du royaume de Bourgogne qui, chose jusqu'alors inconnue, avaient répondu à l'appel de l'Empereur. A leur tête figuraient : Etienne, archevêque de Vienne, auquel la faveur impériale avait accordé, pour lui et ses successeurs, le titre d'archichancelier du royaume de Bourgogne ; puis Héraclius, archevêque de Lyon ; Humbert, archevêque de Besançon ; l'archevêque de Tarentaise, les évêques de Valence et d'Avignon, des délégués de l'archevêque d'Arles et de tous les autres archevêques et évêques (1).On voyait auprès d'eux le fidèle Silvion de Clérieu, qui, l'année suivante, devait accompagner l'Empereur à la diète de Roncaglia (2) ; en outre, des personnages venus de tous les points de l'Empire d'Occident. La Ville éternelle, la France, la Toscane, l'Apulie, l'Espagne et Venise y avaient envoyé leurs représentants; aussi, dans un élan d'enthousiasme, le biographe de Frédéric s'écrie que « toute la terre, remplie d'admiration pour la clémence et la justice de l'Empereur, touchée à la fois de crainte et d'amour, s'efforçait de combler son héros de louanges nouvelles et de nouveaux honneurs » (3). L'historien qui cherche à saisir la vérité sous ces exagérations poétiques constate que la politique suivie par les premiers Hohenstaufen portait ses fruits. Frédéric pouvait maintenant s'appuyer sur le haut clergé, dont les membres les plus éminents se pressaient autour de lui ; les diplômes

---

(1) Otto Frising., dans Pertz, *Scriptores*, XX, 423.
(2) de Gallier, *la Baronnie de Clérieu*, 27 et 28.
(3) Otto Frising., dans Pertz, *Scriptores*, XX, 423.

d'immunité et les confirmations de privilèges qu'il accorda à cette occasion manifestèrent hautement la reconnaissance impériale. Outre le diplôme accordé à l'Eglise de Lyon, il faut citer l'acte par lequel l'Empereur conférait à Etienne, archevêque de Vienne, la dignité d'archichancelier du royaume de Bourgogne [1], et les diplômes concédés aux évêques de Valence [2] et d'Avignon [3].

IV

Un événement qu'avaient pu prévoir les témoins de la diète de Besançon, devait bientôt compromettre le résultat obtenu par la sage conduite de Frédéric et soumettre à une rude épreuve l'alliance de l'Empereur et du clergé dans le royaume d'Arles.

A cette même diète, à l'occasion d'un dissentiment léger en apparence, l'un des légats du Pape, le cardinal

---

[1] « Tibi Stephano dilectissimo nostro dignitatem ab antecessoribus collatam conservantes, recognoscimus videlicet ut in regno Burgundiæ sacri palatii nostri cancellarius et summus notariorum semper existas. » *Bibliotheca Floriacensis*, *Viennæ sanctæ ac senatoriæ antiquitates*, 87 et 88. — Le Lièvre, *Histoire de l'antiquité et sainteté de la ville de Vienne* (1623, in-8°), 346 et 347. — Chevalier, *Chronique des Archevêques de Vienne* (Académie Delphinale, Documents inédits, II, 5, 29).

[2] *Gallia Christiana*, XVI, *Instrum.*, 103.

[3] *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 142. — L'histoire du Languedoc signale à cette époque un diplôme de Barberousse en faveur des habitants de Viviers. Dom Vaissette, IV, 898.

Roland, s'était animé jusqu'à répondre à Barberousse : « De qui donc l'Empereur tient-il la couronne, si ce n'est du Pape ? » Sans doute, il ne faisait que rappeler ainsi la constitution théorique de l'Europe :

« Un édifice avec deux hommes au sommet, »

Le Pape, vicaire du Christ, ayant en mains le glaive spirituel; et, sur les marches du trône pontifical, l'Empereur, portant le glaive temporel par l'Eglise et pour l'Eglise. Barberousse, très jaloux des droits de l'Empire, très peu disposé à partager la toute-puissance, goûta médiocrement la leçon de droit public que prétendait lui donner Roland: il y répondit par le renvoi des légats et la publication d'un manifeste où il déclarait ne tenir l'Empire que de Dieu. La lutte s'envenima quand, après la mort du pape Adrien IV, l'ancien légat de Besançon, le cardinal Roland, devint pape sous le nom d'Alexandre III. L'Empereur n'avait rien négligé pour obtenir l'élection d'une de ses créatures, déclarant qu'il ne reconnaîtrait qu'un pape favorable à l'Empire. Déçu dans son attente, il n'en proclama pas moins son protégé Octavien sous le nom de Victor IV, et convoqua à Pavie un concile qui, sous prétexte de pacifier l'Eglise, devait assurer l'exécution des volontés impériales.

Le pseudo-concile se réunit en 1160. Il ne comprenait que quarante-quatre évêques, tous d'Allemagne et d'Italie : on sait que l'Eglise universelle demeura fidèle au pape légitime. Quoique sujets de l'Empereur, les évêques du royaume d'Arles s'abstinrent pour la plupart de se rendre au concile. Cependant, à en croire les documents de source favorable à Barberousse, sans s'associer par leur présence aux délibérations du concile

qui acclamait l'antipape, ils se gardèrent de protester ouvertement contre les décisions de l'assemblée : aussi les Impériaux purent-ils se vanter d'avoir obtenu leur adhésion. D'après les partisans de Frédéric, l'archevêque de Vienne avec ses suffragants, les archevêques d'Arles, de Lyon et de Besançon auraient reconnu Victor IV ([1]). L'Empereur lui-même écrit, non sans orgueil, que la Provence et la Bourgogne le soutiennent fidèlement dans sa lutte contre le pape Alexandre ([2]) : il en répand partout la nouvelle, afin de décourager la résistance de ceux des évêques allemands ou italiens qui s'obstinent à défendre le pape légitime ([3]).

Avec quelque défiance qu'il convienne d'accepter les affirmations intéressées de Frédéric et de ses amis, il demeure certain que plusieurs évêques du royaume d'Arles (dont il est impossible de déterminer le nombre) se rangèrent au parti de l'Empereur. En 1161, l'archevêque de Vienne, Etienne, figurait à un nouveau synode schismatique qui se tint à Lodi ([4]). Parmi les

---

([1]) « Arclatensis, Viennensis, Lugdunensis, Bisuntinus per litteras et per nuncios consenserunt. » Bouquet, XVI, 688. — L'archevêque de Lyon et ses suffragants se rallièrent à Frédéric. Robertson, *Materials for the history of Thomas Becket*, V, 31.

([2]) « Comes Provinciæ et Burgundia (Victori antipapæ) obediunt. » Lettre de Frédéric au Patriarche d'Aquilée. Goldast, *Constitut. Imperial*, I, 275. — Cf. Bouquet, XVI, 687, note *a*.

([3]) Cf. Pertz, *Scriptores*, XX, 486; *Leges*, II, 125. — Les archevêques de Besançon, d'Arles, de Lyon et de Vienne, avec leurs suffragants, auraient, d'après ce document, adhéré au synode schismatique de Pavie, en 1160.

([4]) Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, VI, 1089.

plus ardents défenseurs de Barberousse, il faut citer l'évêque de Grenoble Geoffroi, dont un diplôme [1] loue le zèle ardent pour la cause impériale.

Il était bon d'être du parti du maître; la destruction de Milan, en 1162, montra par un terrible et retentissant exemple combien il en coûtait d'encourir sa colère. Enivré de sa victoire et de sa vengeance, Frédéric se rapprocha du royaume de Vienne. D'abord il se réconcilia avec le jeune comte de Provence, Raymond-Bérenger, et son tuteur le comte de Barcelone, contre lesquels l'Empereur avait jusqu'alors appuyé sans succès les prétentions de la famille des Baux. Raymond dut reconnaître qu'il tenait la Provence en fief de l'Empire et se soumettre à l'obédience de Victor IV : à ce prix il obtint la main de Richilde, nièce de l'Empereur, et reçut l'investiture des comtés de Provence et l'hommage du comté de Forcalquier [2]. Puis, pénétrant en Bourgogne par

---

[1] Daté de Lodi, 1161, et souscrit par l'archevêque de Vienne, Etienne, et l'évêque de Cavaillon. — Hüffer, *op. cit.*, p. 42. — Cf. *Annales des Chartreux*, manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble, p. 158.

[2] Diplôme de Frédéric, daté de Turin, 18 août 1162, *post destructionem Mediolani*. — L'Empereur donne en fief à Raymond le comté de Provence, de la Durance à la mer et des Alpes au Rhône, *cum omnibus pertinentiis et juribus suis, pertinentibus ad regale seu imperiale servitium......,* la cité d'Arles et ses *regalia*, l'hommage du comté de Forcalquier. *Monumenta Historiæ Patriæ, Leges municipales*, 42-44; Martène, *Amplissima Collectio*, I, 861. — L'évêque de Die fut témoin de cet acte. L'Empereur rétablit, en 1174, le comte de Forcalquier dans sa qualité de vassal immédiat de l'Empire, l'affranchissant de la suzeraineté du comte de Provence. (Pertz, *Leges*, II, 144). Ce document est publié par Guichenon qui le date à tort de 1164. *Bibliotheca Sebusiana*, 67.

Dôle, l'Empereur arriva vers la fin du mois d'août à Saint-Jean-de-Losne. Il y avait convoqué les évêques et les grands de ses Etats ([1]) et avait espéré y attirer Alexandre III et Louis VII : sans doute il se flattait de rallier à son parti le roi de France et d'obtenir l'abdication d'Alexandre. Le Pape se garda de se rendre à la convocation de l'Empereur : quant à Louis VII, on sait qu'après de longues hésitations, il prit le parti de décliner l'entrevue ([2]). Parmi les prélats qui obéirent à l'appel de Frédéric, on peut citer les archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon et d'Embrun, les évêques de Grenoble, de Gap, de Viviers et d'Avignon ([3]). A l'occasion de cette diète, l'Empereur rendit quelques actes en faveur de diverses églises de Bourgogne ([4]), et pour terminer un différend qui divisait l'évêque de Genève Arducius et l'ancien recteur de Bourgogne, Berthold de

---

([1]) Voir la lettre adressée à l'archevêque de Lyon. L'Empereur y marque en même temps son projet de visiter Lyon. Pertz, *Leges*, II, 134.

([2]) Le comte Henri de Champagne, qui s'était porté garant envers l'Empereur de la venue du Roi, paya le mécompte de Frédéric, auquel il dut faire hommage de quelques-uns de ses châteaux. Huilhard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici secundi*, I, 269. — Cf. du Cange, *Dissertations sur l'histoire de saint Louis* (Ed. Didot), p. 57.

([3]) Voir les souscriptions du diplôme accordé à l'évêque de Genève, le 7 septembre 1162. Spon, *Histoire de Genève* (Genève, 1730, in-4°), II, Preuves, 30.

([4]) Privilège accordé à l'abbaye de Savigny ; décision en faveur de l'abbaye de Baume-les-Dames. — A. Bernard, *Cartulaires de Savigny et d'Ainay* (édition des documents inédits..., I, p. 91. — *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 18.—Hüffer, *Das Verhaeltniss*, 44.

Zaehringen, il déclara que l'Eglise de Genève relevait sans nul intermédiaire de la couronne impériale ([1]). Berthold était, par cette décision, privé de l'avouerie de Genève, qui lui avait été concédée jadis avec les avoueries de Lausanne et de Sion, comme une compensation pour la perte du rectorat de Bourgogne ; il fut encore outragé dans la personne de son frère Raoul, dont Frédéric refusa de ratifier l'élection au siège archiépiscopal de Mayence. Aussi se tourna-t-il vers le roi de France, protecteur naturel des mécontents de l'Allemagne, et lui offrit-il ses services personnels contre l'Empereur, « destructeur acharné des églises et des lois » ([2]). Combattre l'Allemagne en profitant de ses divisions était jadis la politique traditionnelle de la France : il faut remarquer que de bonne heure les Allemands s'y prêtèrent en recourant dans leurs querelles à l'intervention de l'étranger.

Si mesquins que fussent, pour la politique extérieure de l'Empire, les résultats de l'assemblée de Saint-Jean-de-Losne, il restait qu'elle avait permis de constater l'autorité considérable de Frédéric dans le royaume de Bourgogne. Les évêques se ralliaient à son parti ; le

---

([1]) V. plus haut, page 34, note 1. — L'évêque de Genève, Arducius, soutenu par l'antipape, se plaignit : « quod dux de Ceringe et comes Gebennensis episcopatum invaserint et regalia omnia injuste sibi abstulerint. » L'Empereur décide : « quod post nostram majestatem nullus habeat dominium in Ecclesia Gebennensi, nisi solus episcopus. » *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, I, 347 et suiv. — Hüffer, *Das Verhaeltniss...*, 75.

([2]) Bouquet, XVI, 34.

Dauphin et le comte de Savoie lui avaient rendu hommage, et peu de temps après la Diète, en 1164, c'est à l'Empereur que Giraud de Grignan demande l'investiture des seigneuries que possédait sa maison [1]. Fort heureusement pour la France, Frédéric ne sut pas consolider cette influence, et bientôt il recueillit les fruits amers d'une politique qui mettait les évêques du royaume d'Arles en lutte ouverte avec leur conscience ou leur intérêt.

V

Lorsque, le 19 mai 1163, Alexandre III ouvrit les conciles de Tours, il put voir à ses côtés les archevêques de Lyon et de Vienne (celui-ci nouvellement élu par les voix du chapitre) [2], et la plupart des

---

[1] Nadal, *Essai historique sur les Grignan* (Valence, 1858, in-8°), p. 26.

[2] Il est certain, d'après une épitaphe, que l'archevêque de Vienne, Etienne, était mort en 1163 (Chorier, *Antiquitates Viennenses*, III, 24). — D'autre part, l'archevêque Guillaume ne fut investi des régales par l'Empereur que le 1er août 1166. Souscrivirent au diplôme d'investiture trois prélats du parti de l'antipape : Herbert, archevêque de Besançon, qui fut légat impérial; Druon, archevêque de Lyon, et Arducius, évêque de Genève (*J.* à Bosco, *op. cit.*, 88-89). — Ce Guillaume est-il bien le même prélat qui, élu en 1163, prit part au Concile de Tours? Et, s'il en est ainsi, quelles circonstances peuvent expliquer et excuser les variations de sa conduite?

évêques des provinces [1] de Lyon, de Vienne et de Tarentaise. Ainsi, le haut clergé abandonnait l'Empereur, et le signal de la défection était donné par l'archichancelier du royaume d'Arles. Peut-être cette conduite nouvelle avait-elle été encouragée par l'attitude du roi de France, décidément favorable au pape légitime; en tout cas, elle imposait à Frédéric la nécessité de faire la guerre, non plus seulement au Pape, mais encore au clergé fidèle.

L'Empereur avait réussi à écarter du siège de Besançon l'archevêque Gautier, et l'avait remplacé par une de ses créatures, Herbert, dont il fit un légat de la cour impériale en Bourgogne [2]. A Grenoble, l'évêque Geoffroy, ardent partisan de l'Empereur, avait été déposé par Alexandre III et remplacé par Jean de Sassenage; mais, grâce à la protection du gouvernement delphinal, Geoffroy s'était maintenu sur son siège en dépit de la sentence qui l'avait frappé.

Ce n'était point seulement aux évêques fidèles, c'était au clergé régulier que s'attaquaient les Impériaux. Leurs efforts pour attirer à leur cause les religieux des

---

[1] Bouquet, XII, 332. — En 1164, l'Empereur investit de son temporel l'évêque Pierre de Marseille, qui lui rend hommage à Parme. Huilhard-Breholles, *Historia diplomatica Frederici secundi*, II, 250. — Hüffer, *Das Verhaeltniss...*, 47 et 108.

[2] *Gallia Christiana*, XV, c. 49. — Cet Herbert fut *legatus aulæ imperialis*, et s'occupa vraisemblablement beaucoup plus des affaires de l'Empereur que de celles de son diocèse. Il portait le titre de légat dès 1167. Après sa mort, en 1178, on trouve un Daniel décoré du titre de *legatus domini imperatoris in Burgundia*. — Cf. Hüffer, *op. cit.*, 64.

divers ordres, n'obtinrent guère de succès ([1]). Une mesure énergique d'Alexandre III, qui déposa l'abbé Hugues, ramena le monastère de Cluny à l'obédience du pape légitime ([2]). Le prieur de la Grande-Chartreuse,

---

([1]) Les schismatiques n'épargnèrent pas les tentatives ; mais, Chartreux, Cisterciens, moines de Cluny, finirent par se rallier à la cause d'Alexandre (Voir une appréciation un peu différente dans Giesebrecht, *Die Zeit Kaiser Friedrichs des Rothbarts*, 260).

([2]) Lettre d'Alexandre III, dans Martène, *Amplissima Collectio*, II, 660-663. — Dans une lettre adressée à l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, l'abbé Hugues excuse les faiblesses de sa conduite et se défend d'avoir adhéré à l'antipape. Cette justification ne parut pas suffisante à Alexandre. Hugues s'exprimait ainsi : « Audistis carissime, quod in partem Octaviani declinaveramus, et conturbata sunt viscera vestra. Sed non turbetur cor vestrum, quoniam nunquam ei adhæsimus, nec ad preces, nec ad promissa, terrores et blandimenta imperatoris vel ad modicum adquievimus. Concilio ejus quod celebravit Papiæ nec propter amorem imperialem interesse voluimus. In confinio regni et imperii sumus. Alemannia, Hungaria, Rossia, Lothoringia, Burgundia trans Ararim, Provincia, Italia ex maxima parte, Lugdunensis provincia cum imperatore obediunt domino Octaviano. Minatur imperator se nobis ablaturum omnia quæ habemus in imperio ejus nisi consentiamus ei. Comes Matisconensis, qui juravit in verba imperatoris et in cujus sumus potestate, extentum tenet gladium suum super cervices nostras. Lugdunensis cum suffraganeis suum parat jaculari anathema in caput nostrum. Domini cardinales qui sunt in regno nobis maledictionem suam, non benedictionem, promittunt. Reges Francorum et Anglorum minantur se exterminaturos omnia nostra in regnis eorum posita, nisi domino papæ Alexandro obediamus. Ex duabus integralibus partibus constat corpus Cluniacensis ecclesiæ ; altera est in imperio, altera in regnis ; quamlibet amittamus, væ nobis ! Angustiæ nobis undique, quemadmodum et Suzannæ. » Robertson, *Materials for the history of Thomas Becket*, dans la collection des *Rerum Britannicarum Scriptores*, V, 31. — Cette lettre peint bien les craintes et les hésitations qui durent, au début du schisme, assaillir les prélats du royaume d'Arles.

Anthelme, plus tard évêque de Belley, maintint ses religieux dans le devoir ([1]). Cette fidélité était périlleuse : beaucoup de Cisterciens que les schismatiques n'avaient pu gagner furent expulsés de leur monastère, en punition de leur fidélité ([2]).

Néanmoins, le haut clergé du royaume d'Arles, à l'exception d'un certain nombre de prélats, ne cédait ni aux prières, ni aux menaces. En 1164, à son retour d'Italie, le chancelier de Frédéric, Rainaud de Dassel, vint dans le royaume pour y servir la cause de son maître. Il convoqua, à Vienne, les archevêques du pays, afin de les déterminer à reconnaître l'antipape et à fournir des soldats à l'Empereur ; mais il ne recueillit que la manifestation de sentiments hostiles, et peu s'en fallut que l'assemblée ne lançât publiquement l'anathème contre l'antipape Pascal, successeur de Victor IV ([3]). En vain l'Empereur exilait les moines fidèles et comblait de faveurs les prélats schismatiques, il n'obtenait qu'une indifférence déguisant à peine l'opposition. Un partisan dévoué d'Alexandre III organisait la résistance : le saint archevêque Pierre de Tarentaise parcourait le royaume de Bourgogne, raffermissant le courage des faibles, dénonçant et excommuniant les schismatiques, s'attirant ainsi la haine des évêques qui s'étaient ralliés au parti impérial. Herbert de Besançon le signale à la colère de l'Empereur ; mais

---

([1]) *Vita S. Anthelmi Bellicensis episcopi,* Acta Sanctorum, juin, V.

([2]) *Vita S. Petri Tarantasiensis,* Acta Sanctorum, mai, II, 320.

([3]) Bouquet, XVI, 221. — Cf. Une lettre adressée à saint Thomas Becket, dans Robertson, *Materials for the history of archbishop Thomas Becket,* V, 120.

Pierre ne craint pas de s'adresser directement à Frédéric qu'il va visiter à Besançon pour lui demander de mettre un terme aux maux dont souffre l'Eglise, et Barberousse, sans déférer aux conseils du prélat, respecte son indépendance et l'entoure d'honneurs. Tandis que le peuple de Besançon rendait à Pierre les hommages les plus empressés, l'intrus Herbert mourait, comme frappé par la main divine, d'une mort qui émut vivement l'imagination populaire (1).

VI

En tous cas, le plus clair résultat de la guerre religieuse était, dans le royaume d'Arles comme ailleurs, de développer des germes de mécontentement contre le pouvoir impérial. Or, multiplier les mécontents, c'était multiplier les amis et les partisans du roi de France. Déjà les ennemis de Frédéric en Allemagne s'étaient tournés vers Louis VII, suivant l'exemple que leur avait donné Berthold de Zaehringen (2). A plus forte raison, le clergé fidèle du pays Burgonde s'habituait à voir un protecteur dans la personne du monarque qui soutenait la cause de l'Eglise romaine.

---

(1) « Herbertus quidam Chrysopolitanæ Ecclesiæ incubator præ cæteris insistebat. » *Vita S. Petri Tarantasiensis*, loc. cit., 330.

(2) Voir les lettres du duc de Bavière et du landgrave de Thuringe, Bouquet, XVI, 42.

Au printemps de l'année 1163, Louis VII était venu en Auvergne pour y prendre la défense du chapitre de Brioude contre ses voisins féodaux. Le comte de Forez, Guigues, lui adressa, à cette occasion, une lettre où il s'étonne de n'avoir pas été invité à rejoindre le roi son seigneur : « Je me serais déjà rendu à votre camp, ajoute-t-il, si le comte Gérard de Mâcon et les schismatiques de Lyon n'avaient attaqué ma terre à main armée. Non seulement ils tentent de me dépouiller de mon héritage, encore veulent-ils conquérir, pour l'Empire allemand, mon comté qui relève de votre couronne... Daignez donc, mon seigneur et mon roi, pourvoir à votre honneur et à mon salut [1]. » Déjà le comte Gérard de Mâcon [2], cousin de l'impératrice Béatrice, s'essayait au rôle qu'il devait remplir pendant quelques années, en groupant sous sa direction les partisans du schisme et de l'Empereur. Louis VII était devenu son ennemi naturel dès le jour où il avait pris une attitude nettement hostile à l'égard de l'antipape et des schismatiques.

La lettre du comte de Forez détermina le roi de France à s'arrêter à Montbrison au retour de son expédition. Sans doute, cette démonstration effraya pour quelque temps les ennemis de Guigues. En tous cas, le roi profita de son séjour pour trancher une difficulté qui s'était élevée, au sujet de l'avouerie de l'abbaye de

---

[1] Bouquet, XVI, 48.

[2] « Comes Matisconensis, qui juravit in verba Imperatoris. » Lettre de l'abbé Hugues de Cluny, citée plus haut.

Savigny, entre l'Eglise de Lyon et le comte de Forez (1). Peut-être même faut-il placer à cette époque une visite faite par Louis VII aux religieux de la Grande-Chartreuse, qui, plus tard, se montrèrent les partisans dévoués d'Alexandre III et de la France (2). L'influence du roi dans le Sud-Est s'accrut encore par les fiançailles de la jeune Dauphine, héritière de la maison d'Albon, avec Albéric Taillefer, fils du comte de Toulouse Raymond V et neveu de Louis VII. Raymond écrivit au roi que le Dauphiné, quoique soumis à la suzeraineté impériale, devenait, grâce à cette union, la porte du royaume de France (3).

---

(1) Cf. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, I, p. XCII — Le roi abolit une charte par laquelle il avait reconnu au comte de Forez l'avouerie de Savigny; Savigny dépend de l'Eglise de Lyon, et, dans une certaine mesure, du sire de Beaujeu. — Cf. Pérard : *Recueil de plusieurs pièces curieuses pour servir à l'histoire de Bourgogne*, 586. — Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques sous les premiers Capétiens*, II, 279.

(2) Bouquet, XVI, 66. « Ex quo, illustrissime Rex, vestræ Serenitatis sublimitas parvitatem Cartusiensis domus, suam nobis præsentiam exhibendo, visitare dignata est...... » Cette visite pourrait aussi être placée en 1155, époque à laquelle nous savons que Louis VII revint de Compostelle par le Languedoc, et peut-être par le Sud-Est.

(3) Bouquet, XVI, 70. La promesse de mariage date de la fin de 1163. Vaissette, III, 841, et IV, 224. — Alphonse, frère de Raymond, exerça l'autorité dans le Dauphiné pendant la minorité de la Dauphine. On peut consulter sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'*Histoire inédite de Grenoble*, par l'abbé Barthélemy (I, ch. 30). — Je dois la communication d'un manuscrit de cette histoire à l'obligeance de M. E. Chaper.

De leur côté, les Impériaux ne demeuraient pas inactifs : ils lançaient sur leurs adversaires des bandes de Brabançons et de Cotereaux qui, devançant les excès des grandes Compagnies, se livraient à d'affreux brigandages sous prétexte de combattre les partisans d'Alexandre III et de la France. En 1164, le chancelier impérial, Rainaud de Dassel, avait tenté de saisir et de fortifier une position stratégique sur la frontière du Forez ; nous savons que l'entreprise échoua, grâce au comte Guigues de Forez. Un abbé de Bourgogne en transmit la nouvelle au pape qui se trouvait alors à Sens; Alexandre se hâta d'informer le roi, en lui conseillant d'agir sans retard, Rainaud ayant apporté à ses partisans de grosses sommes d'argent [1]. La plupart des Eglises du royaume de Bourgogne étaient alors en lutte ouverte avec les seigneurs qui soutenaient le parti impérial, Gérard de Mâcon, Guillaume de Châlon, Humbert de Beaujeu [2]. De toutes parts, les opprimés se tournaient vers Louis VII et l'abbé de Cluny lui écrivait une lettre pressante pour lui demander de porter secours à la Bourgogne, qu'il disait appartenir au

---

[1] Duchesne, *Scriptores*, IV, 622. — Bouquet, XV, 819 (30 juill. 1164). — Voir sur le rôle actif de Rainaud, une lettre de Jean de Sabisbury, dans *Materials for the history of archbishop Thomas Becket, Scriptores rerum Britannicarum*, VI, 426.

[2] L'attitude de ce dernier est équivoque. Cf. Bouquet, XVI, 130; où l'abbé de Cluny le considère comme dévoué au roi de France. En sens contraire, Bouquet, XVI, 132. — Voir une lettre embarrassée écrite par Humbert au Roi, *ibid.*, 135.

royaume de France ([1]). Le roi reprit les armes pour la défense de l'Eglise : En 1166, il parut avec une armée à Châlon pour y faire rentrer dans le devoir les usurpateurs féodaux, et dépouilla de son fief le comte de Châlon.

Ainsi, Louis VII ne craignait pas de faire sentir sa puissance dans la Bourgogne française, en dépit du méconten-

---

([1]) Sur la lutte des églises de Bourgogne contre les seigneurs impérialistes et les Cotereaux, voir Bouquet, XVI, 130, 132; sur l'expédition de Louis VII : Bouquet, XII, 131 ; Martène, *Amplissima collectio*, I, 874 ; II, 867 ; Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques sous les premiers Capétiens*, II, 273. — Une lettre de l'abbé Etienne de Cluny à Louis VII, est surtout pressante : « Castellani et milites terræ feruntur quippe in alteros; sed insanias et mala eorum luunt ecclesiæ, soli pauperes sentiunt : quid sibi jam invicem rapiant non habent; sed ecclesiæ prædæ eorum et pauperes esca. Incendiis, rapinis, cædibus, consumuntur, devastantur, fædantur omnia. Ad hæc mala, Teutonicorum, quos Brabantiones vocant, immanissima pestis accessit, qui rabidarum more ferarum sanguinem sitientes, loca omnia pervagantur, a quibus quisquam vix tutus esse potest. » Bouquet, XVI, 130. — La lettre suivante, du même personnage, ajoute encore à ces plaintes : « Non sola Francia de vestro regno est, licet sibi nomen Regis specialius sibi retinuerit. Est et Burgundia vestra. Nihil magis illi quam isti debetis...... Emersit nunc in ea (Burgundia), quædam immanissima pestis, gens potius bestias repræsentans quam homines; pauca quidem numero, sed feritate immanis. Vix enim quadringenti sunt. Ii de Imperio nuper egressi, fines nostros, nemine resistente, pervagantur, non sexui, non ætati, non conditioni alicui, non denique ecclesiæ, non castro aut villæ parcentes. » *Ibid.*, 131. — « Burgundia ista inter nequam et perditos homines omnino deperit. » *Ibid.*, 132. — A l'occasion d'un accord qui avait suspendu pour quelque temps ces luttes des seigneurs contre Cluny, fut rendue une bulle d'Alexandre III. *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis* (Lyon, 1680, in-fol.), 74. — Cette bulle doit être datée du 18 juillet 1163.

tement de l'Empereur. En outre, la querelle religieuse lui avait donné le moyen d'intervenir à Lyon, que beaucoup parmi les contemporains considéraient comme une ville d'Empire ([1]). L'archevêque Héraclius était mort en 1163: son élection fut l'occasion d'une lutte acharnée entre les deux partis qui se disputaient l'Eglise. Une première élection désigna l'archidiacre Druon ([2]) ; mais elle ne tarda pas à être cassée par Alexandre III dont les partisans choisirent l'abbé Cistercien de Pontigny, Guichard, hôte et ami de S. Thomas Becket. Le siège de Lyon était donc livré aux compétitions de deux titulaires : le schismatique, soutenu par les Impériaux et Gérard de Mâcon, et le pasteur légitime, appuyé par la France, le comte de Forez, et peut-être par le sire de Beaujeu.

En dépit des anathèmes d'Alexandre III ([3]), l'archevêque schismatique se maintint pendant plusieurs années en possession du siège de Lyon. En 1166, il est auprès de l'Empereur avec Herbert, archevêque de Besançon, et Arducius, évêque de Genève, que nous avons déjà signalés comme des partisans dévoués de l'anti-

---

([1]) M. Longnon est d'avis qu'à Lyon c'est le Rhône qui, à cette époque, formait la limite entre le royaume et l'Empire. Le comte de Forez, possesseur du comté de Lyon jusqu'en 1173, le tenait certainement du roi. (*Notes explicatives* sur l'édition de Joinville, de M. de Vailly.)

([2]) Druon fut peut-être reconnu seul pendant un certain temps. Il écrivit plusieurs fois à Louis VII. Voir Bouquet, XVI, 88, et *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 19. — Cf. Hüffer, *Die Stadt Lyon*, 52.

([3]) Bouquet, XV, 851.

pape (¹). En vain Alexandre III avait-il de ses propres mains sacré Guichard lors de son séjour à Montpellier, au mois d'août 1165 (²). En vain le roi de France l'avait recommandé aux seigneurs voisins, notamment à Humbert de Beaujeu, qui promit, en termes assez vagues, de lui faire bon accueil (³). Ce ne fut que le 11 novembre 1167, fête de Saint-Martin d'hiver, que la ville de Lyon recouvra son évêque légitime (⁴).

Non loin de Lyon, à Grenoble, le schismatique Geoffroy défiait l'autorité d'Alexandre III, dont il était, d'après un contemporain, « le plus cruel persécuteur ». L'intrus était appuyé par le gouvernement delphinal, que dirigeait le comte de Toulouse, favorable aux Impériaux. Dans une lettre qui doit avoir été écrite au Latran, le 29 avril 1167, et qui est adressée à l'arche-

---

(1) Voir le diplôme accordé par l'Empereur, en 1166, à l'archevêque Guillaume de Vienne, et mentionné plus haut, p. 43, note 2. Cf. Bouquet, XVI, 130. — Sternfeld, *Das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reich vom Tode Friedrichs I bis zum Interregnum* (Berlin, 1881, in-8°), 9.

(2) Bouquet, XVI, 124. — Le sacre eut lieu le 8 août, dimanche avant la fête de saint Laurent.

(3) Bouquet, XVI, 134 (1166). — Humbert est heureux d'avoir reçu des nouvelles du roi, son seigneur ; il accueille volontiers la demande que lui adresse le roi, en ce qui concerne l'archevêque de Lyon. Ce prélat n'a point encore pénétré dans le pays ; quand il y viendra, Humbert compte avoir avec lui une entrevue. Le sire de Beaujeu prie le roi de se mettre en garde contre les bruits calomniateurs que répandent ses ennemis. Il semble bien, comme on l'a dit plus haut, qu'à cette époque l'attitude d'Humbert ait été très équivoque.

(4) Lettres de Jean de Salisbury. — Bouquet, XVI, 578, 580.

vêque de Reims, Henri, frère de Louis VII, Alexandre III signale les violences du comte de Toulouse, qui oblige ses sujets ou bien à s'exiler ou bien à adorer l'idole, c'est-à-dire l'antipape ; il engage l'archevêque à solliciter la protection du roi de France pour l'évêque légitime de Grenoble, exilé de son siège par les Impériaux ([1]). Sans doute la persécution religieuse sévissait depuis quelque temps en Dauphiné, car déjà les religieux de la Grande-Chartreuse avaient demandé contre l'intrus l'appui de Louis VII, auquel ils attribuaient quelque influence sur Raymond de Toulouse, beau-père de la jeune Dauphine ([2]).

Ainsi de toutes parts les opprimés s'adressent au roi de France. Quelques années plus tard, vers 1171, on vit le seigneur de Bresse, Renaud de Baugé, invoquer le secours de Louis VII contre les attaques des Impériaux. « Le comte Gérard de Mâcon, écrit-il, accompagné de son frère Etienne et de Humbert de Beaujeu, a envahi ma terre à la tête d'une grande armée, l'a mise à feu et à sang, et a emmené en captivité mon fils Ulric. Tous réunis, avec l'archevêque de Lyon (il s'agit probablement du schismatique Druon qui, sans doute, n'avait pas quitté le royaume d'Arles), ils se vantent de mettre bientôt à exécution leurs menaces et de m'enlever mon héritage. » Aussi Rainaud rappelle-t-il les liens de parentés ([3]) et d'ancienne amitié qui l'unissent au roi, et lui

---

([1]) Martène, *Amplissima collectio*, II, 732.

([2]) Bouquet, XVI, 128.

([3]) Il était fils d'une fille du comte de Savoie. Sa mère était la belle-sœur de Louis VI. — Guichenon, *Histoire de la Bresse*, II, 51.

offre de lui faire hommage des châteaux qu'il détenait en franc-alleu (1); de même, en 1167, Guigues de Forez avait fait hommage à Louis VII pour les châteaux de Montbrison et de Montjupt, qu'il ne tenait jusqu'alors d'aucun seigneur (2). Quoique le roi ait fait, en 1172, une nouvelle expédition dans la Bourgogne française, où il rendit quelques décisions au profit des Eglises, il ne paraît pas qu'il ait assuré au seigneur de Baugé une protection efficace contre tous ses ennemis (3).

VII

Le retentissant échec qu'avait éprouvé Barberousse en Italie, lors de son expédition de 1167, n'avait pas peu contribué à ébranler son crédit dans le royaume d'Arles. Le comte de Savoie, Humbert III, auquel l'Empereur demanda passage à son retour, garda une attitude hostile : il est vrai qu'il était lui-même en guerre avec un allié de Frédéric, Alphonse de Toulouse, chargé par Raymond V

(1) Bouquet, XVI, 156. — A cette époque, Ulric de Baugé, fils de Renaud, est prisonnier des ennemis de sa maison.

(2) Tardif, *Monuments historiques*, n° 602.

(3) Un acte de 1172, rendu par le roi à Vezelay, rétablit la paix entre lui, Gérard de Mâcon, les Eglises et Humbert de Beaujeu. Gérard, qui a fait prisonnier Ulric de Baugé, garde le droit de le traiter comme il lui plaira : « præterquam de Ulrico de Balgiaco, de quo faceret posse suum. » *Gallia Christiana*, IV, 1073.

du gouvernement du Dauphiné ([1]). Pendant que les Lombards poursuivaient Barberousse ([2]), le comte Humbert lui refusait passage et le contraignait à se réfugier sur les terres du fidèle marquis de Montferrat. Le marquis ouvrit aussitôt des négociations avec Humbert, auquel, d'après un contemporain, il offrit des « montagnes d'or » en échange de la liberté du passage pour l'Empereur. En même temps, Frédéric, réduit à la dernière extrémité, tentait d'adoucir ses ennemis par la manifestation d'intentions pacifiques vis-à-vis de l'Eglise. Au monastère de la Grande-Chartreuse, connu pour l'inaltérable fidélité que ses religieux gardaient à la cause d'Alexandre III ([3]), vivait un ancien serviteur de l'Empereur qui, après avoir quitté son maître plutôt que de le suivre dans le schisme, n'avait point cessé de lui porter une miséricordieuse compassion. Ce religieux alla se jeter tout en larmes aux pieds de Barberousse,

---

([1]) Cette guerre fut apaisée par l'intervention de Pierre de Tarentaise. — *Acta Sanctorum*, mai, II, 320. — Vaissette, IV, 224.

([2]) « Schismaticus ex-Augustus turpiter et ignominiosè proturbatus, fugatus et exclusus est a Lumbardis; in transitu ejus turbavit Burgundiam. » Lettre de Jean de Salisbury, dans *Materials for the History of Archbishop Thomas Becket. Scriptores rerum Britannicarum*, VI, 442.

([3]) On en a vu plus haut des preuves péremptoires. Ajoutez une lettre écrite en 1167 par les Chartreux au roi d'Angleterre Henri II, pour le prier de ne pas persécuter l'Eglise. *Materials*, VI, 165. — En 1168, Alexandre III charge le prieur de la Chartreuse d'être, avec l'évêque de Belley, son messager à la cour d'Angleterre. *Materials*, VI, 395 et 440.

au moment où l'Empereur, cerné par ses ennemis, paraissait moins éloigné de revenir à de meilleurs sentiments; il lui déclara que pour retrouver la paix, il fallait d'abord la rendre à l'Eglise de Dieu ([1]). Frédéric répondit à cette démarche en invitant à se rendre auprès de lui trois défenseurs du pape Alexandre, le prieur de Chartreuse, l'abbé de Citeaux et l'évêque de Pavie; il promit de se conduire d'après leurs conseils.

Ces dispositions nouvelles, si jamais elles furent sincères, ne tardèrent pas à s'évanouir. Frédéric refusa de recevoir les religieux et l'évêque qu'il avait appelés, et parvint à s'enfuir en traversant Suze sous un déguisement ([2]). Le comte de Savoie le laissa passer, et l'Empereur put enfin se rendre à Besançon ([3]). Toutefois, il n'avait échappé qu'à grand'peine aux embûches dressées par les habitants de Suze. Aussi, lorsqu'il revint en

---

([1]) Lettre de Jean de Salisbury, dans *Materials*, VI, 404. — D'après l'éditeur Robertson, le chartreux dont il est ici question devait être un certain Thierry, convers de la Chartreuse, qu'une lettre de Frédéric, citée par Gervais de Canturbéry, signale comme ayant travaillé à la paix religieuse. *Gervas. Cantuar.* — *Scriptores rerum Britannicarum*, I, 269.

([2]) *Materials, ibid.*

([3]) *Anonymi Laudensis, contin. Morenæ*, Pertz, *Scriptores*, XVIII, 657 : « Imperator itaque in Longobardia, videlicet quandoque in partibus Papie, quandoque Novariæ seu Vercellarum aut Monferati vel Astensium fere per totam hyemem stetit. Sed tamen sequenti mense martio privatim, ita quod etiam nec ipsi Longobardi, qui cum eo fuerant, nisi fortè paucissimi, sciverunt, in Alemanniam per terram comitis Uberti de Savongna, filii quondam comitis Amadei, qui et comes dicitur de Morienna, iter arripuit. »

Italie, en 1174, il fit expier, par le fer et le feu, à la malheureuse ville l'outrage qui lui avait été infligé ([1]).

Frédéric saisit une autre occasion de montrer son hostilité au comte de Savoie : en 1175, il reconnut solennellement l'évêque de Belley comme vassal immédiat de l'Empire ([2]), sans craindre le mécontentement qu'un tel acte ne pouvait manquer de causer au comte Humbert, ambitieux d'agrandir ses domaines dans le Bugey comme dans le Valais. On verra, quelques années plus tard, les empereurs porter de nouveaux coups à l'influence de la maison de Savoie : Frédéric déclarera l'archevêque de Tarentaise vassal immédiat de l'Empire, et Henri VI reconnaîtra les mêmes droits à l'évêque de Sion, soumis auparavant à Berthold de Zaehringen, puis aux comtes de Maurienne ([3]).

C'est peut-être pour se créer des appuis contre l'inimitié de l'Empereur que le comte de Savoie avait, dès 1173, tenté de contracter avec l'Angleterre l'alliance qui devait plus tard être considérée par ses successeurs

---

([1]) *Continuatio San Blasiana*, Pertz, *Scriptores*, XX, 313 et 314. D'après Chiesa, *Corona reale di Savoia* (1655, in-4°), 288, la ville de Ripalta fut ruinée par les Impériaux, en haine d'Oudry, seigneur de ce lieu, allié du comte de Maurienne. — On peut consulter sur ces événements Guichenon : *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, I, 236 ; *Apologie pour la royale Maison de Savoie* (Chambéry, 1631, in-4°), p. 45. — Mais il faut n'accepter qu'avec précaution les affirmations de ces historiens. — Cf. Wustemberger, *Peter II von Savoyen* (Berne, 1856, in-8°), II, 33.

([2]) « Omnia civitatis regalia.... episcopo..... concessimus. » Guichenon, *Histoire de Bresse*, II, 25.

([3]) Voir plus bas, page 68. — Cf. Ficker, *op. cit.*, n°s 210 et 211.

comme une des bases de leur politique [1]. Cette alliance ne présentait pas moins de dangers pour la France que pour l'Allemagne ; car, grâce à leurs possessions du Sud-Ouest et à leurs alliés du Sud et du Sud-Est, les rois anglais achevaient d'entourer le royaume capétien d'une barrière de rivaux et d'ennemis.

Si la Savoie se montrait hostile à la politique impériale, on put croire pendant quelque temps à un rapprochement entre l'Empereur et la France. Ce n'était point sans hésitations qu'au début du schisme, Louis VII s'était prononcé en faveur du pape Alexandre. Aussi, à diverses reprises, Frédéric crut-il pouvoir profiter des irrésolutions du roi de France pour l'attirer dans son alliance. Probablement vers 1171, les deux monarques se rencontrèrent entre Toul et Vaucouleurs pour traiter de leurs communes affaires [2]. Ils s'y engagèrent mutuellement à expulser les Cotereaux de

---

(1) Rymer, *Fœdera* (Ed. de 1739), I, I, 11. — L'alliance devait être confirmée par un mariage entre Jean, fils du roi d'Angleterre (le futur Jean-sans-Terre), et Alix, fille du comte Humbert. — L'archevêque Pierre de Tarentaise participa à la négociation.

(2) Martène, *Amplissima Collectio*, II, 880 et 881 : « Nullos videlicet Brabantiones vel Coterellos, equites seu pedites, in totis terris nostris, regni scilicet aut imperii, infra Rhenum et Alpes et civitatem Parisius aliqua occasione aut vuerra retinebimus amodo. » — Voir sur ce point Géraud : *Les Routiers au XIIe siècle*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1re série, t. III, 125 et suiv. — Géraud place, à tort à mon avis, cette entrevue en 1164. Cf. Luchaire, *op. cit.*, qui la place en 1164 ou 1165. Une lettre d'Alexandre III, qui y fait allusion, ne peut guère être attribuée qu'aux années 1171 ou 1172. — Voir la lettre citée à la note 2, page 60.

leurs domaines et à forcer leurs vassaux à s'en défaire : peut-être y ébauchèrent-ils un projet d'alliance entre un fils de Louis VII et une fille de l'Empereur [1]. En tous cas, cette entrevue excita à un haut degré les soupçons d'Alexandre III, qui chargea l'archevêque de Reims de lui en rendre un compte exact [2].

Il semble, d'ailleurs, qu'à cette époque les affaires d'Allemagne et la lutte contre la papauté et la ligue lombarde suffisent à absorber l'attention de Barberousse. Il s'occupe fort peu du royaume d'Arles, et les actes qu'il rend pour y attester ses droits ne paraissent qu'à de longs intervalles. Avec le diplôme de Belley, il faut cependant signaler un privilège analogue accordé, le 16 mars 1177, à l'évêque de Viviers [3].

VIII

Quand, en 1177, l'Empereur eut conclu le traité de Venise avec le pape Aloxandre III, les évêques exilés purent regagner leurs sièges : l'ordre se rétablit dans l'Eglise et la paix fut rendue aux consciences. Aussi Frédéric, à son retour d'Italie, crut le moment opportun pour provoquer une manifestation décisive des droits de

---

(1) Martène, *Amplissima Collectio*, II, 991.

(2) *Ibid.*, 937.

(3) *Gallia Christiana*, XVI, *Instrum.*, 225. — Il faut noter aussi un diplôme donné à Pavie, en avril 1175, et reconnaissant au monastère de Saint-Claude le droit de battre monnaie. *Gallia Christiana*, IV, *Instrum.*, 22.

l'Empire dans le royaume de Bourgogne. Il vint à Arles ([1]), et suivant une antique tradition interrompue depuis plusieurs siècles, le 30 juillet 1178, il se fit couronner roi de Bourgogne ([2]) par l'archevêque Raymond de Bolène, qu'entouraient les archevêques de Vienne, d'Aix, les évêques de Cavaillon, d'Avignon, de Carpentras, de Vaison, de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; et parmi les laïques : Raimond de Meuillon, Bertrand de Baux, le comte de Toulouse Raymond de Saint-Gilles, le comte de Forcalquier ([3]).

Pendant son voyage en Provence et son séjour à Arles, l'Empereur reçut l'hommage de nombreux seigneurs ecclésiastiques ou laïques et leur renouvela leurs privilèges. C'est ainsi qu'il confirme les droits des églises

---

([1]) L'Empereur était à Turin le 15 juin 1178, à Embrun le 14 juillet, à Gap le 18, à Arles le 28. Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die* (*Académie delphinale, Documents inédits*, II), 6, note 3.

([2]) Raoul de Diceto, Bouquet, XIII, 201. — L'auteur place à tort cette cérémonie à Vienne où il pense que Frédéric fit couronner sa femme Béatrice. En se rendant à Arles, Frédéric se conformait à l'usage :

Scribere verba volens, quot sint loca prima coronæ,
Quatuor Imperii sedes video ratione ;
Primus Aquisgrani locus est, post hæc Arelati,
Inde Moduentiæ regali sede locari,
Post solet Italiæ summa corona dari.

Godefridi Viterbiensis Pantheon, dans Muratori, *Scriptores*, VII, 418.

([3]) Voir les énumérations de témoins dans *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 99, et Chevalier : *Inventaires des Archives des Dauphins, à Saint-André de Grenoble* (Paris, 1869, in-8°), 27.

d'Arles ([1]) et d'Apt ([2]) ; il reconnaît aux évêques de Die le titre de princes de l'Empire et de comtes de Die ([3]); il accorde des privilèges à l'évêque de Gap ([4]) et à Bertrand de Baux, qu'il fait prince d'Orange ([5]). Il confie les Juifs d'Avignon à la garde spéciale de leur évêque ([6]).

([1]) *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 99 et 100. — L'acte est souscrit par divers prélats du royaume, présents à Arles ; les droits de l'archevêque de Vienne, en qualité d'archichancelier, y sont constatés ; souscrivent les archevêques d'Aix et d'Arles, les évêques d'Avignon, de Carpentras, de Vaison, de Cavaillon, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Bertrand de Baux, etc. Viennent ensuite les formules suivantes : « Ego Godefridus, imperialis curiæ cancellarius, vice Roberti Viennensis archiepiscopi et Provinciæ ac Burgundiæ archicancellarii recognovi. Acta sunt hæc, anno dominicæ Incarnationis MCLXXVIII, indictione XI, regnante domino Friderico Romanorum imperatore gloriosissimo, anno regni ejus XXVII, imperii autem XXIV feliciter. Amen ! Datum in palatio Arelatensi, III kal. Augusti mensis, die dominico quo coronatus est in Ecclesia Arelatensi Imperator. »

([2]) *Ibid.*, *Instrum.*, 78. — Ce diplôme fut donné *in palatio Vapincensi*. On voit qu'il y avait des *palatia* dans plusieurs villes du Sud-Est : nous savons qu'à Vienne il y avait aussi un *palatium*. Ces *palatia* faisaient partie des *regalia* : « Regalia sunt... palatia in civitatibus consuetis. » *Libri feudorum*, II, 56. — Cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, VI (Kiel, 1875, in-8°), 243.

([3]) Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die* (*Académie delphinale, Documents inédits*, II), 4. — Cf. Colombi, *De rebus gestis episcoporum Valentinensium et Diensium* (Lyon, in-4°, 1652), 101. — de Pisançon : *l'Allodialité dans la Drôme*, 160.

([4]) *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 87.

([5]) Bouche, *Histoire de Provence*, II, 165.

([6]) *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 143.

Il autorise Guillaume de Poitiers à lever sur le Rhône, de Valence à Montélimar, un péage qui sera tenu en fief du Dauphin ([1]).

Remontant le Rhône, l'Empereur passe à Valence où nous constatons sa présence dès le 8 août ; il y écoute les plaintes des bourgeois contre l'évêque, mais ne fait connaître sa décision que quolques jours plus tard, lorsqu'il est arrivé à Vienne ([2]). On apprend alors que si l'Empereur interdit aux habitants de Valence toutes associations et conspirations contre l'évêque, c'est à la condition que l'évêque ne demandera aux bourgeois que les impôts indispensables à l'administration de la justice et à l'accomplissement des services dus à l'Empire.

Frédéric n'avait point quitté Valence sans confirmer les droits de Raymond, baron de Meuillon, vassal immédiat de l'Empire ([3]), ni sans avoir pris sous sa protection l'abbaye de Léoncel ([4]). Le voyage de l'Empereur à travers le Sud-Est de la Gaule fut encore marqué par des

---

([1]) Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die*, 6, note 3; et *Inventaire des Archives des Dauphins, à Saint-André de Grenoble*, 28.

([2]) *Gallia Christiana*, XVI, *Instrum.*, 106. — Colombi, *op. cit.*, 25. — L'Empereur reconnaît que toute justice appartient à l'évêque de Valence : « Exactionem non faciat episcopus in civitate neque in aliis regalibus nisi quando vadit ad Curiam vel facit manifestum Imperii servitium. Episcopus non accipiat ultra LX solidos pro mulcta ab homine damnato in causa pecuniaria; nihil accipiat de mutuata pecunia, si mutuatarius fuerit damnatus in lite mota inter ipsum et mutuatorem. Viduis liceat nubere, neque cogantur indè dare pecuniam. »

([3]) Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die*, p. 6, note 3.

([4]) Chevalier, *Cartulaire de l'Abbaye de Léoncel* (Montélimar, 1869, in-8°), 34.

concessions de privilèges à la Chartreuse de Durbon ([1]), à l'église Saint-Apollinaire de Riez ([2]), par l'investiture des régales accordée à l'évêque de Grenoble, Jean de Sassenage, qui, après avoir été longtemps l'adversaire de l'Empereur, fut alors reconnu comme prince de l'Empire ([3]), enfin à diverses églises de Suisse et de Comté ([4]).

Le couronnement de l'Empereur à Arles semble n'avoir produit chez les contemporains qu'une impression très médiocre. En tous cas, après comme avant 1178, la suprématie de l'Empire ne se manifeste que par l'octroi ou la confirmation de quelques privilèges. La chancellerie impériale n'y prend même pas le soin de mentionner, dans la date des diplômes, les années du règne de Frédéric en Bourgogne ([5]).

En 1184, après la diète de Mayence, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Gap vinrent chercher auprès de

---

([1]) Charonnet, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, V, 440.

([2]) Hüffer, *Das Verhaeltniss*, 55.

([3]) Huilhard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, V, 189. — Ce diplôme, daté de Lyon, est souscrit par l'archevêque de Lyon, Guiraud ; l'évêque Eudes, de Valence ; le duc Hugues de Bourgogne; Humbert de Beaujeu, etc. Il constate le rétablissement de la paix religieuse en Dauphiné. — Cf. Albert du Boys, *Histoire de saint Hugues*, 491.

([4]) Baume-les-Dames, Romain-Moutiers, Bellevaux, Valtravers. — Cf. Hüffer, *Das Verhaeltniss*...., 55 et 56. — Il faut signaler aussi un diplôme concernant les différends entre l'archevêque et les bourgeois de Besançon. Huilhard-Bréholles, V, 127.

([5]) Hüffer, *op. cit.*, 56.

Frédéric en Italie l'investiture de leur temporel [1]. L'archevêque de Vienne accompagnait alors l'Empereur; il souscrivit à Vérone un diplôme au sujet des biens que possédait, sur les terres d'Empire, l'abbaye de la Chaise-Dieu [2]. L'année suivante, Frédéric intervint en faveur de l'église de Genève et accorda à l'évêque un diplôme souscrit par l'archevêque d'Embrun, présent à la Cour impériale [3].

Le 27 janvier 1186 eut lieu à Milan une triple cérémonie; Henri, fils aîné de l'Empereur, et sa femme Constance reçurent la couronne de Germanie, tandis qu'à en croire Raoul de Diceto, une couronne nouvelle fut placée sur la tête de Frédéric par l'archevêque de Vienne, Robert [4]. On sait d'ailleurs qu'à cette époque du moyen âge, les souverains renouvelaient souvent la cérémonie de leur couronnement, sans doute afin de mieux attester leur pouvoir [5].

Barberousse n'en continuait pas moins d'agir en souverain dans le royaume de Bourgogne. En mai 1186, il date de Pavie un privilège accordé à l'archevêque Aymon de Tarentaise [6]. De Novare, il déclare que nul, sans le consentement de l'évêque de Gap, ne pourra

---

(1) Menestrier, *Histoire civile de Lyon*, pr., Tractatus de bellis, p. 34. — Huilhard-Bréholles, V, 193.

(2) Bohmer, *Acta Imperii selecta*, publiés par Ficker en 1870, 141.

(3) Spon, *Histoire de Genève*, II, 40.

(4) Bouquet, XVII, 627.

(5) Voir sur ce point, Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques*, I, 70 ; Waitz, *Verfassungsgeschichte*, VI, 228.

(6) *Gallia Christiana*, XII, *Instrum.*, 387.

acquérir de fief dans le diocèse ([1]). Enfin, l'année suivante, il adresse un diplôme à l'évêque de Die, qu'il veut protéger contre les usurpations dont son temporel est menacé ([2]).

Ces actes, auxquels il faut joindre quelques privilèges rendus en faveur d'établissements religieux de la Bourgogne suisse, marquent les dernières années du règne de Frédéric ([3]). Le 10 juin 1190, l'Empereur trouvait la mort dans les eaux glacées d'un fleuve inconnu de l'Asie. Son fils Henri VI ceignit à Rome, en 1191, la couronne impériale, qui semblait ainsi devenir héréditaire dans la maison de Souabe.

IX

Déjà, du vivant de son père, Henri VI, roi des Romains, avait agi en souverain dans le royaume d'Arles. En 1186, le duc de Bourgogne, Hugues, devenu comte d'Albon par son mariage avec la Dauphine Béatrice, avait rendu hommage à Henri pour ce comté, compris dans les limites de l'Empire ([4]). En même temps il acquérait en

---

([1]) *Archives de l'Isère*, B, 3013, f. 135 et 146.

([2]) 6 mars 1187. Colombi, *De rebus gestis Episcoporum Valentinensium*, 88. — Chevalier, *Cartulaire de l'Eglise de Die*, 6.

([3]) Hüffer, *Das Verhaeltniss...*, 59.

([4]) « Hominium... et legiitatem de tota terra comitatus Albonis, qui infra districtum Imperii continetur. » Pérard, *Recueil*, 233, 260.

fief de l'Empire les terres allodiales de la maison de Baugé, peut-être saisies par l'Empereur à la suite des luttes, que nous avons signalées plus haut, de Rainaud et d'Ulric de Baugé contre les Impériaux. Deux ans plus tard, Henri vint lui-même en Bourgogne ; le 20 juillet 1188, il était à Lyon où il prenait solennellement sous sa protection la Chartreuse de Durbon, solitude perdue dans les montagnes du diocèse de Gap [1]. Le 21 juillet, il défendait à Aymar de Poitiers, à Raimond d'Agout et à d'autres seigneurs de lever des péages contrairement aux droits des évêques de Die [2]. Le 23 juillet, Henri, qui s'était arrêté dans une localité de notre département actuel de l'Ain [3], concéda à Humbert de Thoire deux péages, à Ambronnay et à Trévoux [4], en échange de la cession à l'Empire de diverses terres allodiales [5] ; là, comme dans l'affaire des

---

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (Mai, juin 54), 3e série, V, 441.

[2] Bohmer, *Acta Imperii selecta* (publiés par Ficker en 1870), 161. — Les autres seigneurs sont Hugues d'Aix et Eschafin. — Il est bon de rappeler que le 6 mars 1187, l'évêque Robert de Die avait déjà obtenu un privilège de Frédéric. (Voir plus haut, page 66, note 3.)

[3] Theyssilieu ou Thoissey (Voir, sur ce voyage, Huilhard-Bréholles, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, 5 mai 1855.)

[4] Ces péages étaient jadis tenus en arrière-fief, par Etienne de Villars.

[5] Ces alleux appartenaient, soit à Humbert de Thoire, soit à son vassal Amédée de Coligny. — Cf. dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, I, 358. — Le duc Hugues de Bourgogne y souscrit comme témoin.

seigneurs de Baugé, Henri VI cherchait à substituer aux alleux des fiefs de l'Empire. Le 27 juillet 1188, il révoqua le privilège par lequel son père, dix ans auparavant, avait restreint les privilèges de l'évêque de Valence, et le restitua dans l'intégrité des droits que Barberousse avait, en 1157, conférés à l'évêque Eudes ([1]). L'année suivante, sans doute à la suite de difficultés avec la maison de Savoie, Henri affranchit l'évêque de Sion de la dépendance du comte de Maurienne, et le rangea au nombre des vassaux immédiats de l'Empire ([2]).

Cette longue et fastidieuse énumération était nécessaire pour faire apparaître nettement la politique suivie, dans le royaume d'Arles et de Vienne, par les trois premiers empereurs de la maison de Souabe. Cette politique consista à multiplier le plus possible les vassaux immédiats de l'Empire. Pour atteindre ce but, on s'efforça surtout de rattacher directement à la couronne impériale le plus grand nombre possible de seigneurs ecclésiastiques. Nul, en effet, n'ignore les luttes perpétuelles que les Eglises durent, au moyen âge, soutenir contre leurs voisins féodaux. Nul n'ignore les spoliations dont l'exercice des droits d'avouerie fut souvent le prétexte à peine déguisé. Enlever ces droits aux seigneurs du royaume, placer les évêques sans intermédiaire en face de l'Empereur, dont ils tiendraient leur

---

([1]) Sternfeld, *Das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reich vom Tode Friedrichs I bis zum Interregnum* (Berlin, 1881, in-8°), 10 et 11.

([2]) Voir plus haut, p. 58, note 3.

temporel, ou, comme on disait alors, leur régale, c'était mettre fin à des désordres incessants ; c'était suivre une ligne de conduite à la fois favorable à l'Empereur et aux Eglises. Aussi, beaucoup d'évêques accédèrent-ils aux demandes de l'Empereur ; beaucoup n'hésitèrent pas à lui prêter serment de fidélité et à s'acquitter envers lui du service de Cour, que tout vassal doit à son seigneur. Toutefois, pour que cette politique pût contribuer efficacement à relever l'autorité impériale, il fallait, d'une part, la poursuivre avec une constante attention ; d'autre part, avoir le souci d'éviter tout conflit entre l'Empereur et l'Eglise. La maison de Souabe avait besoin du concours des évêques : faire la guerre au pouvoir spirituel était un mauvais moyen de leur inspirer confiance. La politique des derniers Staufen ne sut pas rester fidèle à ces maximes.

A l'avènement de l'empereur Henri VI, les contemporains purent voir que l'un des dangers les plus graves qui menaçaient l'Empire était le caractère du nouveau César. En lui semble s'être résumée toute l'ambition de sa race. Il se considère, sans ménagement, comme le monarque universel. Les contemporains disent de lui qu'il se présente comme le roi des rois et le seigneur des seigneurs (1). Au lieu d'en user avec les rois de la chrétienté comme avec des souverains alliés, il les traite volontiers comme des vassaux ou des gouverneurs de province. D'ailleurs, il ne cherche qu'à augmenter le

---

(1) Il rêve, dit l'historien grec Nicetas, de renouveler les grandeurs des Antoine et des Auguste. — Nicetas, édition du *Corpus Scriptorum historiæ Byzantinæ* (Bonn), 638.

nombre de ses vassaux. Richard Cœur-de-Lion dut lui inféoder son royaume ; son rêve, nous dit Roger de Hoveden ([1]), eût été d'obtenir l'hommage de Philippe-Auguste. Successivement il reçoit l'hommage du roi d'Arménie, du roi de Chypre, Amaury de Lusignan. Le roi des Almohades lui paye tribut; lui-même ne craint pas d'élever des prétentions à l'empire de Byzance. Ainsi croit-il exercer son autorité des confins de l'Ecosse au Bosphore, des côtes de la Baltique au sommet de l'Atlas ([2]).

Outre que cet esprit chimérique était naturellement disposé aux aventures lointaines, les événements avaient déplacé le centre de la politique impériale, qui, des bords du Rhin et du Danube, se trouvait transféré en Italie. En effet, par son mariage avec Constance de Sicile, Henri se trouvait appelé à recueillir l'héritage du royaume de Naples. Désormais l'Italie sera plus que jamais l'objet des visées de la politique de l'Empire : jusqu'à la chute de la maison de Souabe, elle absorbera l'attention et les efforts des Empereurs.

Cette tendance nouvelle devait accroître l'importance du royaume d'Arles, lien naturel entre les pays rhénans et l'Italie. On comprend quels services eût rendus aux Empereurs la libre possession de la route qui, de Bâle,

---

([1]) Cf. Scheffer-Boichorst, *Deutschland und Philipp II August von Frankreich, in den Jahren 1180-1214* dans *Forschungen zur Deutschen Geschichte* (VIII, Gottingen, 1868), 498.

([2]) Voir, sur ces divers points : Winckelmann, *Philipp von Schwaben*, I, 3.

conduit au port de Marseille, en suivant le cours de la Saône et du Rhône. De Marseille ils eussent communiqué librement avec les grands ports italiens de Gênes et de Pise; dès lors, une guerre en Lombardie ne pouvait plus interrompre les relations entre l'Allemagne et l'Italie. Ajoutez à ces avantages stratégiques les immenses avantages commerciaux qu'a de tout temps présentés cette route, et les gros revenus que le fisc impérial avait droit d'attendre de l'établissement de péages sur les rives du Rhône.

Peut-être Henri VI comprit-il qu'il fallait à tout prix s'attacher étroitement les provinces d'Arles. Mais les efforts soutenus et persévérants qu'exigeait ce dessein convenaient mal à son tempérament impétueux. Des dispositions personnelles de l'Empereur naquit sans doute le projet, plus chimérique que pratique, de rétablir le royaume de Bourgogne et d'Arles au profit d'un prince allié et vassal. Ce prince ne devait être autre que Richard Cœur-de-Lion.

Il convient de rechercher ici les origines de cet étrange incident, d'autant plus intéressant qu'il est intimement lié aux événements de l'histoire générale.

Pour résister à la coalition du roi d'Angleterre et de l'opposition guelfe, Barberousse s'était depuis longtemps convaincu qu'il lui fallait se ménager l'amitié de la France. A diverses reprises, il avait évité la guerre avec Philippe-Auguste ; il avait empêché son fils Henri de soutenir le comte de Flandre contre le roi de France. En 1187, à l'époque d'une vive recrudescence de l'hostilité du parti guelfe, se forma définitivement l'alliance de la maison de Souabe et de la France, alliance qui fut

un des éléments les plus importants de la politique européenne au XIIIe siècle, et qui, malgré quelques nuages, persista jusqu'à la chute de la maison de Souabe. Cette distribution des forces n'avait, d'ailleurs, rien que de très naturel. Tandis que l'Allemagne du Nord, groupée autour des Guelfes et de l'archevêque de Cologne, était entraînée par ses intérêts commerciaux vers l'alliance anglaise, l'Allemagne du Sud se tournait volontiers vers la France.

Lorsqu'il passa en Italie pour aller en Terre-Sainte et en revenir, Philippe-Auguste ne montra pas, au gré de l'Empereur, une hostilité suffisante envers Tancrède de Lecce, l'adversaire de Henri dans le royaume de Naples. Aussi, quand au commencement de décembre 1191 le roi de France, avant de rentrer dans le royaume, s'arrêta à Milan pour y entretenir Henri VI de leurs intérêts communs, l'Empereur ne consentit pas d'abord à le recevoir (1); les ennemis passionnés des Staufen allèrent même jusqu'à dire qu'il avait fait tendre des embûches au roi de France sur les routes d'Italie (2). Mais bientôt les véritables intérêts de l'Empereur firent taire sa rancune : les deux souverains se réconcilièrent. Richard Cœur-de-Lion, l'ennemi de l'Empire et de la France, l'ami des Guelfes et de Tancrède de Lecce, porta tout le poids de cette réconciliation. Quand, l'année suivante, au mépris des règles les plus sacrées du droit public du moyen âge, Richard fut arrêté et jeté en captivité par le duc d'Autriche, l'Empereur se hâta

(1) Scheffer-Boichorst, *op. cit.*, 489.
(2) *Registrum Imperii*, 64. (Voir, dans Migne, l'édition des *Lettres d'Innocent III.*)

d'en envoyer la nouvelle au roi de France (1), qui lui-même se mit sans retard en mesure de profiter de cet heureux événement. Il n'est pas invraisemblable de penser, avec quelques contemporains, que l'arrestation de Richard avait été préparée par le roi de France, de concert avec l'Empereur (2).

Aussitôt Philippe conclut avec Jean-sans-Terre un traité d'alliance qui rend à la France Gisors, Tours, le Vexin normand. A ce prix, le roi aidera Jean à se mettre en possession de l'Angleterre (3); ainsi, une créature de Philippe-Auguste remplacera Richard sur le trône des Plantagenets. La rivalité traditionnelle de la France et de l'Angleterre semblait devoir se terminer par le triomphe de la France, quand se produisit une péripétie qui trompa les espérances de Philippe-Auguste.

C'est une faute que d'abuser de la fortune prospère ; le roi de France avait commis cette faute. En poussant à outrance la campagne contre l'Angleterre, il avait alarmé l'Empereur et plus encore l'opposition guelfe avec laquelle l'Empereur devait compter : un mouvement d'opinion se produisit en Allemagne, qui contraignit Henri VI à témoigner à Richard plus de bienveillance. Lors de leur entrevue de Spire, au printemps de 1193, l'Empereur, au dire de Roger de Hoveden, avait com-

(1) Roger de Hoveden, dans Bouquet, XVII, 551.

(2) Voir les textes cités par Scheffer-Boichorst, 490; notamment Gervais de Tilbury, dans l'édition de Leibnitz, 943.

(3) Bouquet, XVII, 38.

mencé par accabler le captif de reproches amers ; mais Richard répondit si bien que Henri VI le releva, lui donna le baiser de paix, au milieu de l'émotion des assistants, et lui promit de s'allier avec lui et de le réconcilier avec Philippe-Auguste, ou, s'il n'y réusissait pas, de le renvoyer dans son royaume sans lui demander de rançon ([1]).

Cette réconciliation était une défaite diplomatique pour Philippe-Auguste : le roi ne négligea aucun effort pour la réparer. On put croire qu'il y avait réussi ; par l'intermédiaire de l'archevêque de Reims, une entrevue entre Henri VI et Philippe-Auguste fut fixée au 25 juin 1193. Richard comprit fort bien que la réconciliation se ferait à ses dépens, et que de la prochaine entrevue de Vaucouleurs sortirait infailliblement une guerre dirigée par l'Empereur et le roi de France contre l'Angleterre, les archevêques de Cologne, de Mayence, le duc de Saxe et les autres chefs de l'opposition allemande ([2]). Mais il sut détourner le coup : les opposants, d'abord très hostiles, se rapprochèrent de Frédéric, l'influence française perdit du terrain, et Philippe-Auguste fut encore déçu dans ses espérances.

Au lieu de se rendre à Vaucouleurs, le 25 juin, l'Empereur tint à Worms, le 29 juin, une diète où parut Richard. Dans une cérémonie qui dut flatter l'orgueil puéril de Henri VI, le roi anglais lui fit abandon de son royaume, qu'il reprit ensuite pour le posséder en fief de

---

([1]) Bouquet, XVII, 552.

([2]) Roger de Hoveden, Bouquet, XVI, 556.

l'Empire (1). Ainsi, après des négociations souvent pénibles, l'Empereur sacrifiait l'amitié de la France pour rechercher l'alliance anglaise et pour étendre sur un royaume nouveau une suzeraineté de pur apparat. Cette rupture ne pouvait être que passagère; les nécessités de la situation devaient bientôt rapprocher du roi de France les princes de la maison de Souabe.

Quand l'Empereur pensa avoir indissolublement lié à sa politique le sort du roi anglais, il crut le moment venu de reprendre sous une nouvelle forme le projet de constituer la Bourgogne et la Provence en royaume vassal de sa couronne. Le 22 septembre 1193, Richard écrit de Spire à l'archevêque de Canturbéry qu'il sera mis en liberté après Noël, et sera en janvier couronné roi de Provence, selon la promesse qui lui en a été faite par l'Empereur (2). En effet, Henri VI avait offert à son captif le royaume d'Arles, qui comprenait, au dire d'un contemporain, la Provence, le Viennois, Lyon et tout le pays qui s'étend jusqu'aux Alpes, la Bourgogne, et aussi (quoique l'Empire n'y eût aucun droit) la province de Narbonne et l'hommage des comtes de Saint-Gilles (3).

---

(1) Bouquet, XVII, 554. — Cf. *Annales Marbacenses*, Pertz, *Scriptores*, XVII, 165. — *Annales Spirenses, ibid.*, 83.

(2) Cf. Une lettre de Henri VI aux seigneurs anglais. Rymer, *Fœdera*, I, I, 26 et 27.

(3) Roger de Hoveden, Bouquet, XVII, 561 : « Scilicet Provenciam et Vianam et Vianois et Marsiliam et Narbonam et Arleblanc et Leun super Rhodanum usque ad Alpes, et quidquid habet Imperator in Burgundia, et homagium regis Aragoniæ et homagium comitis de Disders et homagium comitis de S. Aegidii. Et est ciendum quod in his terris sunt V archiepiscopatus et XXXIII episcopatus. »

Le plan de l'Empereur s'explique par des considérations dont quelques-unes ne sont pas dépourvues de valeur. Il abandonnait au roi Richard des régions où la souveraineté de l'Empire était illusoire ou contestée, s'imposant ainsi à lui-même un très médiocre sacrifice; en revanche, il attisait la discorde entre le roi de France et le roi d'Angleterre, soustrayait le royaume d'Arles à l'influence française qui l'aurait nécessairement absorbé, et le remettait aux mains d'un monarque trop éloigné de ses Etats héréditaires pour n'avoir pas besoin du secours de l'Empire : enfin la création de ce nouvel Etat empêchait entre l'Empire et la France le contact immédiat dont l'expérience avait révélé les dangers. Quant au roi d'Angleterre, l'avantage que lui présentait ce projet était évident : s'il eût réussi à joindre à ses possessions du Sud-Ouest de la France le nouveau royaume qu'Henri VI lui taillait dans le Sud-Est, il ne pouvait manquer d'étouffer la puissance encore jeune de son rival Capétien.

Fort heureusement pour la France, la combinaison projetée était irréalisable. L'Empereur avait disposé de domaines sur lesquels il n'exerçait aucun pouvoir effectif, et dont les seigneurs ecclésiastiques ou laïques étaient fort peu enclins à accepter un maître. Aussi le projet ne fut-il pas mis à exécution ; quand Richard fut mis en liberté, il quitta l'Allemagne sans plus se soucier du royaume d'Arles, dont il ne revendiqua jamais la couronne.

Henri VI se livrait tout entier aux desseins que lui inspirait son orgueil : le malheur fut qu'à poursuivre l'accomplissement de ces conceptions grandioses, il oublia ses intérêts immédiats. Après la délivrance du roi

Richard, il semble ne s'être plus guère préoccupé du royaume d'Arles. Il intervient rarement dans les affaires bourguignonnes. Il faut pourtant citer une décision rendue en 1192 dans les affaires de la Comté [1]; deux diplômes accordés en 1193 à l'évêque d'Apt, l'un pour lui assurer la possession de son temporel, l'autre pour lui permettre de fortifier sa ville épiscopale [2]. Enfin, en 1196, après avoir concédé divers privilèges à des établissements religieux de la Comté, Henri, se rendant en Italie, rencontre à Turin les archevêques Aynard de Vienne et Aymon de Tarentaise, qui obtiennent de lui la confirmation des droits de leurs sièges [3].

En somme, les résultats de la politique de Henri VI dans le royaume d'Arles furent médiocres [4]. A cette époque, le frère de Henri VI, le comte palatin Othon, à qui la Comté est échue après la mort de sa mère l'impératrice Béatrice, est attaqué par des ennemis trop nombreux pour qu'il puisse prêter un concours efficace à l'influence impériale ; au centre du royaume, les seigneurs laïques sont indifférents ; au Sud, si le comte de Toulouse, marquis de Provence, est plutôt favorable à l'Empire, la maison d'Aragon qui possède le comté de Provence est hostile à l'Allemagne. Alfonse d'Aragon exerce dans le Sud de la Gaule la puissance dont l'Em-

---

(1) Pérard, *Recueil...*, 318.

(2) *Gallia Christiana*, I, *Instrum.*, 79. — Cf. Sternfeld, *op. cit.*, 12.

(3) *Académie Delphinale*. Chevalier, II, 5, 29.

(4) Cf. Sternfeld, *op. cit.*, 15.

pereur ne conserve que l'apparence ; ainsi, en 1193, ce même monastère de Durbon, qui avait, cinq ans auparavant, sollicité la protection de Henri VI, n'hésite pas à se placer sous la protection du comte de Provence. Les dissensions intestines qui troubleront l'Empire après la mort prématurée de Henri VI ne contribueront pas à raffermir la puissance des Empereurs dans le Sud-Est de la France.

X

On sait que la double élection de Philippe de Souabe et d'Othon de Brunswick fut le signal d'une longue période d'anarchie, pendant laquelle les deux prétendants furent trop occupés à se combattre pour prendre quelque souci des intérêts généraux de l'Empire. Une coalition se forma pour soutenir la cause d'Othon ; elle comprenait son oncle le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et l'archevêque de Cologne, autour duquel se ralliaient les forces de l'Allemagne du Nord. Poussé par un double motif, la défiance qu'il ressentait à l'égard des héritiers de Barberousse et la crainte qu'il éprouvait de voir l'Empire devenir héréditaire dans la maison de Souabe, Innocent III adhéra au parti d'Othon.

Contre les efforts de cette coalition de Guelfes et d'Anglais, le frère de l'Empereur Henri VI, Philippe, dont la candidature avait été encouragée par Philippe-Auguste, était appuyé par l'Allemagne du Sud ; il entraînait dans son parti la Souabe, domaine héréditaire de sa famille, et la plus grande partie des pays Helvètes,

où Berthold de Zaehringen s'était prononcé pour la cause des Staufen ([1]). Entre les deux prétendants, les seigneurs du royaume de Bourgogne, peu disposés à reconnaître un Empereur, ne se pressèrent pas de choisir. Cependant, ceux d'entre eux qui durent prendre parti se prononcèrent pour Philippe de Souabe, suivant en cela l'exemple de l'Allemagne du Sud et subissant l'influence du roi de France. Othon ne paraît pas avoir recherché l'appui de la Bourgogne ; au contraire, Philippe y parut à diverses reprises pour y faire des actes de souveraineté.

C'est surtout dans la Bourgogne du Nord que Philippe de Souabe tenta d'exercer son autorité. Il comptait parmi ses plus fidèles serviteurs l'archevêque de Besançon, Amédée. Comblé, dès l'année 1199, des faveurs de Philippe ([2]), Amédée avait, l'année suivante, souscrit un document adressé au Pape à l'appui des prétentions de la maison de Souabe ([3]). En 1201, Amédée était auprès de Philippe de Souabe à Haguenau ([4]), et en 1202, il le décidait à venir à Besançon pour y prendre la défense des intérêts de sa nièce Béatrice, héritière du comté Palatin. Amédée l'y reçut avec les honneurs royaux et paraît l'avoir appuyé dans les opérations militaires qu'il fallut entreprendre en Comté, contre

---

([1]) *Continuatio San-Blasiana*. Pertz, *Scriptores*, XX, 329.

([2]) Winckelmann, *Acta Imperii inedita*, nº 3.

([3]) La souscription d'Amédée est à côté de celles des archevêques de Magdebourg et de Trèves. Boehmer, *Regesta Imperii* (1198-1254), 10.

([4]) *Ibid.*, p. 13.

les nombreux ennemis des Staufen, notamment contre Etienne d'Auxonne (¹). Ce voyage de Philippe de Souabe fut sans doute l'occasion des quelques diplômes qui, vers cette époque, furent adressés à des établissements religieux de la Comté (²). L'attitude de l'archevêque de Besançon fit éprouver à Innocent III un vif mécontentement. Pour avoir épousé la cause d'un prétendant hostile à l'Eglise, Amédée fut, en 1203, appelé à la Cour de Rome, en même temps que l'archevêque Aymon de Tarentaise, coupable d'avoir sacré Philippe, en 1198 (³).

Aucune trace n'a été conservée de l'action de Philippe dans le Sud de la Bourgogne avant l'année 1205. Alors les évêques de Belley et de Valence, Guillaume de Mâcon et quelques autres seigneurs viennent à Spire à la suite de l'archevêque de Besançon et y séjournent pendant que Philippe y tient sa Cour. Le roi les en récompense par quelques privilèges : il met l'évêque Humbert de Valence en possession de son temporel (⁴),

(¹) « Ducem Suevie ad Burgundiam de devastandam deduxit », dit un document de source hostile. *Registrum Imperii*, n° 71. — Cf. Winchelmann, *Philipp von Schwaben*, I, 261.

(²) Il l'accompagnait encore en 1199.

(³) Sternfeld, 21 et 22.

(⁴) Le 27 janvier 1205, Philippe investit l'évêque de Valence de ses *regalia*, et lui confirme : « Civitatem Valentinam.... comitatum..... ecclesias, abbatias, monasteria....., forum, mercatum duella, monetam, naula, thelonea, pedagia, castra, castella, villas, vicos, areas, servos, ancillas, tributarios, decimas, foresta, sylvas, venationes, molas, melendina, aquas....., commune forum agentium et sustinentium causas, tam civiliter quam criminaliter, et quasdam alias possessiones. » *Acta Imperii inedita*, n° 7.

et défend aux habitants de la ville de former des associations sans la permission de l'évêque, et aux barons du diocèse d'aliéner les fiefs de l'Eglise ou de l'Empire. En même temps il investit Isnard, seigneur d'Agoult, de la vallée de Sault (1). On voit que Philippe cherche à renouveler, avec les grands du royaume d'Arles, la politique traditionnelle des Hohenstaufen.

Deux ans plus tard, Philippe de Souabe séjourna à Bâle. Alors la fortune semblait lui sourire : aussi les seigneurs bourguignons s'empressèrent-ils de se rendre auprès de lui. On vit même à Bâle les anciens ennemis de la maison de Souabe en Comté, et, parmi eux, Etienne d'Auxonne, Richard de Montbéliard, Gaucher de Salins. Le comte Thomas de Savoie choisit ce moment pour faire adhésion à la maison de Souabe, et reçut, à Bâle, l'investiture de ses fiefs ; pour prix de sa soumission, le roi Philippe ajouta à ses domaines Chieri et de Tortone (2). Ainsi les comtes de Savoie ne manquaient jamais de profiter des discordes intestines de l'Empire pour étendre leurs possessions.

Si désespérée paraissait alors la situation d'Othon de Brunswick que presque tous ses partisans l'avaient

---

(1) Huilhard-Bréholles, V. 1234. — Le 1er mars 1205, Philippe accorda des privilèges à l'église Saint-Jean de Besançon. Winckelmann, *Acta Imperii inedita*, n° 10.

(2) Guichenon, *Histoire de la Maison de Savoie*, IV, preuves, 49. — Winckelmann, *Philipp von Schwaben*, I, 418-419. — *Monumenta Historiæ Patriæ* (Turin), Chartæ, I, 1137. — On peut citer parmi les témoins Etienne d'Auxonne, Guillaume, comte de Vienne et Mâcon, Gaucher de Salins, Richard de Montbéliard.

abandonné. Le Pape avait absous Philippe, et ses légats sollicitaient Othon de se désister de ses prétentions en échange d'une compensation. En vue de cette transaction, divers projets furent successivement examinés. Vers le mois d'août 1207, on offrait à Othon, comme prix de sa renonciation à l'Empire, le royaume d'Arles et d'autres provinces qui lui devaient être attribuées avec la main d'une fille de Philippe de Souabe [1]. Cette combinaison, qui entraînait la reconstitution du royaume de Bourgogne, paraît avoir été abandonnée aussitôt que conçue ; les négociations, reprises sur d'autres bases, échouèrent devant la ténacité d'Othon.

Cependant, la vieille hostilité des bourgeois de Valence contre leur évêque n'avait point cessé. Ils lui refusaient notamment des droits de péage au mépris de constitutions impériales ; deux diplômes de Philippe enjoignirent aux bourgeois de se soumettre [2]. En même temps, le roi s'occupait de marier sa nièce Béatrice, héritière de la Comté, à Othon d'Andechs, duc de Méranic, dont les descendants devaient posséder pendant quelque temps la Bourgogne palatine [3].

Ce fut un des derniers actes de Philippe de Souabe. Peu de temps après il tombait sous les coups d'un

---

(1) « Ad talem concordiam devenerunt ut Otto cederet electioni de se facte et reciperet regnum Arelatense, et quedam alia castra et regis nomen, atque Philippi filiam duceret in uxorem. » Godefroi de Viterbe, dans Pertz, *Scriptores*, XXII, 369.

(2) *Gallia Christiana*, XVI, 110 et 111.

(3) Sternfeld, *op. cit.*, 24.

assassin, et sa mort assurait le triomphe d'Othon de Brunswick, en dépit de tous les calculs du roi de France.

Othon, qui pendant plusieurs années fut le seul maître de l'Empire, paraît s'être très peu occupé des provinces situées au delà du Jura et des Alpes. Il intervint une fois en Provence, mais sans succès, pour faire restituer à l'Abbaye de Montmajour le château de Pertuis, saisi par Guillaume de Sabran (1). Il ne put même pas soutenir efficacement le comte palatin Othon de Méranie, attaqué par Etienne d'Auxonne et le duc de Zaehringen.

XI

Ainsi, grâce aux fautes de Henri VI, absorbé par de lointaines entreprises ; grâce aux dissensions qui, après sa mort, avaient déchiré l'Allemagne, le pouvoir impérial n'était plus investi, dans le royaume d'Arles, que d'une autorité apparente ; c'était un fantôme sans aucune réalité. Pour gouverner ces provinces, il eût fallu un personnel d'administrateurs dévoués ; les Empereurs

---

(1) 1210. Winckelmann, *Acta Imperii inedita*, nos 41 à 44. « Salvo tamen jure imperii et regni Arelatensis », n° 41. — Othon invita l'évêque et la commune d'Avignon, et les seigneurs de Baux, à prêter secours aux monastères. — En revanche, en 1209, Philippe-Auguste permet à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, de percevoir les droits anciens et péages « in terra sua et in aqua et in potestate sua. » *Archives de l'Isère*, Valentinois en général, paquet 1.

n'avaient pu ou n'avaient su le créer, et s'étaient bornés à recruter des partisans parmi les seigneurs ecclésiastiques ou laïques auxquels les circonstances rendaient utile la protection de l'Empire. C'était un appui trop faible et trop éphémère pour assurer la fidélité des seigneurs et résister aux progrès de la monarchie française, à laquelle la politique de Philippe-Auguste et la victoire de Bouvines devaient bientôt assurer la première place en Europe ; ajoutez-y que la guerre des Albigeois et les conséquences qu'elle entraîna donnèrent à la France du Nord une puissante influence sur le Midi de la Gaule. En vain tous les ennemis de la royauté Capétienne se coaliseront ; en vain le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, menacé par la France et condamné par l'Eglise, se fera-t-il l'allié fidèle de l'Empereur d'Allemagne. Par la force irrésistible des événements, les pays d'entre le Rhône et les Alpes échapperont au pouvoir fragile des souverains élus de l'Allemagne, pour tomber les uns après les autres sous la domination de cette royauté si pleine de vigueur, si admirablement servie par ses soldats, ses administrateurs, ses jurisconsultes, si profondément nationale et populaire, et partant si riche d'espérances et si confiante dans l'avenir. C'est que la communauté de race, les analogies du langage, les relations quotidiennes, enfin l'attraction qu'exerce toujours autour d'elle une puissance forte, entraînent ces contrées vers la France et l'éloignent de l'Allemagne. Joignez à cela les luttes contre la papauté, dans lesquelles les populations du Sud-Est de la Gaule répugnent à suivre les Empereurs ; joignez-y l'antipathie naturelle de la légèreté méridionale pour la lourdeur germanique, vous compren-

drez alors que le royaume d'Arles n'ait jamais été rattaché à l'Empire que par des liens artificiels et factices. Vous comprendrez que les vœux de l'opinion, dans la Bourgogne du Sud, se soient souvent portés vers les ennemis des empereurs; par exemple, vers les Lombards, lors de leur lutte pour l'indépendance de l'Italie. Pour l'un de leurs plus brillants troubadours, Pierre Vidal, les Allemands sont grossiers et vilains. Leur parler lui semble un aboiement [1] ; il aime bien mieux le gracieux langage des cours d'Amour. Il ne voudrait pour rien au monde être un puissant seigneur de la Frise ; il aimerait bien mieux, s'il lui fallait choisir son séjour, vivre dans les riches campagnes du Nord de l'Italie, au milieu des joyeux Lombards, qui ont si glorieusement résisté à la maison de Souabe.

Cependant, comme son grand aïeul Barberousse, le nouvel empereur Frédéric II réussira à rattacher pour quelque temps à l'Empire les provinces du royaume d'Arles; mais, comme Barberousse, il ne craindra pas de s'engager dans une lutte à outrance contre la puissance spirituelle. La maison de Souabe expiera par la perte de l'Empire le crime d'avoir déchaîné la guerre religieuse et de l'avoir poursuivie comme une tradition de famille.

La chute des Hohenstaufen est un événement capital dans l'histoire de l'Europe occidentale, et notamment dans l'histoire des provinces d'Arles. Grâce à l'abaissement de l'Empire, la maison de France exerce décidé-

---

(1) Rayhouard, *Poésie des Troubadours*, V, 339.

ment en Europe une prépondérance qu'elle gardera longtemps, que parfois lui enlèveront de grandes fautes ou de grands revers, mais qu'elle finira toujours par recouvrer. En effet, la royauté française possède au plus haut degré les qualités qui assurent le succès; elle poursuit, de siècle en siècle, avec une persévérance étonnante, l'accomplissement de desseins qu'elle sait reprendre après de longues années d'un apparent oubli; elle y est aidée par des agents assez patients pour savoir attendre, assez habiles pour modifier, au gré des circonstances, ce qu'il y aurait de trop rigide dans la ligne de conduite qui leur a été tracée. C'est par cette politique que la royauté gagne successivement, à partir de la fin du XIII[e] siècle, les provinces du Sud-Est: le Vivarais et Lyon, plus tard Sainte-Colombe, cet avant-poste du Dauphiné, le Dauphiné, le Valentinois, et enfin la Provence; c'est par cette politique qu'elle efface partout le souvenir de la suprématie impériale.

Je me réserve de suivre, dans des études ultérieures, l'affaiblissement de l'autorité de l'Empire dans ces contrées et les tentatives faites, à diverses reprises, par les empereurs pour la recouvrer. Aujourd'hui j'ai seulement voulu poser la question qui s'est débattue entre la France et l'Empire, et en raconter les premières vicissitudes.



RÉPONSE DE M. CHAPER

PRÉSIDENT

Séance du 29 novembre 1883

Monsieur,

En adressant tout à l'heure des remercîments à notre Compagnie, vous ne vouliez voir, dans les votes unanimes qui ont accueilli votre candidature, qu'un hommage rendu à deux institutions justement estimées : l'Ecole des Chartes et la Faculté de droit de Grenoble.

Assurément, Monsieur, c'est un honneur d'avoir appartenu à l'Ecole des Chartes et un honneur d'occuper une chaire dans une Faculté de droit, et ce sont là des titres devant lesquels doivent s'ouvrir les rangs de toutes les sociétés où l'on veut s'instruire et étudier ensemble. Mais ces titres-là ne sont pas de ceux qui se donnent, s'achètent ou que l'on recueille par héritage. Ils sont dus seulement au travail, à l'intelligence, et encore faut-il que l'un et l'autre se soient affirmés en public et se

soient prouvés par des examens difficiles et par des œuvres qui demeurent et que chacun peut revoir et contrôler à son tour.

Ce sont donc bien des mérites personnels, des qualités certaines et reconnues qui donnent place dans les deux Ecoles auxquelles vous appartenez, et l'on peut dire que si chacun de leurs Membres reçoit d'elles un lustre véritable, chacun d'eux aussi contribue à leur réputation et leur rend amplement ce qu'il en obtient. Aussi je crois que votre modestie se trompait en séparant votre personne des titres que vous avez si bien gagnés. Elle se trompait d'autant plus qu'elle oubliait les travaux considérables que vous avez publiés sans relâche en dehors de vos épreuves obligatoires. Permettez-moi de les rappeler ici, non pas, sans doute, avec les éloges qu'ils méritent, car il faudrait pour cela une autorité qui me fait absolument défaut, mais de façon pourtant à témoigner qu'en vous accueillant avec joie, nous savions quel jurisconsulte et quel érudit nous recevions parmi nous.

En 1875, à peine licencié en droit, vous étiez admis à l'Ecole des Chartes et, non content des travaux considérables qu'elle exige de ses élèves, vous prépariez votre doctorat. — Vous preniez pour sujet de votre première thèse la propriété littéraire et la propriété artistique [1]. Cette question est vaste, complexe et d'un intérêt vraiment actuel aujourd'hui où les ouvrages dus, soit à

---

[1] *Les Droits des Auteurs, des Artistes, de leurs Héritiers ou ayants cause.* (Manuscrit)

l'esprit des écrivains, soit à la main des artistes, constituent une portion notable du patrimoine des Nations. Aussi chaque jour des lois ou des traités modifient, dans les législations intérieures des peuples ou dans leurs rapports internationaux, les conditions de ce droit presque entièrement moderne.

Vous aviez traité votre sujet d'une façon si brillante que la Faculté de droit de Paris vous décernait, en 1876, une médaille d'or. En 1877, l'Académie de législation de Toulouse, saisie par le Ministre, d'après un usage qui n'est pas encore ancien, des mémoires couronnés par les différentes Facultés de France, et appelée à décider quel était le plus remarquable « *sous les rapports de la science et du droit, et par les qualités du style* », vous désignait, Monsieur, comme vainqueur dans ce concours de vainqueurs.

Ce n'était pas là un triomphe médiocre, et ce qui, pour moi, en relève encore la valeur, c'est que vous l'avez laissé ignorer même par vos collègues de la Faculté de Grenoble; c'est moi qui, par hasard, le révélais hier à l'un d'entre eux qui ne le savait pas encore.

J'ai été, je vous assure, bien tenté d'apporter ici et de lire à l'Académie Delphinale le rapport de la Commission qui, à Toulouse, avait jugé le concours dont vous sortiez couronné. Tous nos collègues auraient eu un vif plaisir à entendre ce qu'elle disait de « cette monographie achevée (¹), du style approprié, des connaissances

---

(¹) *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 1877-78. — Paris, Thorin ; Toulouse, imp. Bonnal et Gibrac, in-8°, pp. 41 et suiv.

juridiques aussi étendues que profondes, de l'étude complète du sujet traité par vous, etc. »

Tous auraient suivi avec intérêt l'analyse qu'elle donne des solutions que vous avez adoptées sur chacune des questions qu'embrasse votre mémoire.

Mais le temps me manquerait bientôt si je ne me bornais pas ; je dirai cependant que vous aviez adopté hardiment, au sujet de la propriété littéraire, malgré des controverses bien graves, la définition célèbre d'Alphonse Karr : *la propriété littéraire est une propriété ;* vous demandiez qu'elle fût comme les autres propriétés : perpétuelle ; vous demandiez que l'Etat pût, dans l'intérêt commun, exproprier les héritiers de l'auteur qui refuseraient de rééditer ses œuvres, etc., etc.

Un regret me sera bien permis : Pourquoi votre travail est-il demeuré manuscrit ?

Sans doute parce que vous étiez absorbé par d'autres travaux. Vous faisiez paraître, en 1878, pour votre thèse de doctorat, deux études : l'une, en droit romain, sur les collèges d'ouvriers dans l'Empire romain ; l'autre, sur la fortune mobilière de la femme en dehors du régime dotal.

Mais si l'Ecole de droit avait ainsi la primeur de vos travaux, l'Ecole des Chartes vous en inspirait un bien plus étendu, bien plus difficile encore.

Les *Officialités au Moyen Age* (de 1180 à 1230), tel était le sujet de la thèse qui vous obtenait, en janvier 1879, le diplôme d'archiviste paléographe. Complétée et publiée en 1880, elle était devenue un ouvrage considérable que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

récompensait, en 1881, au concours des antiquités nationales, par la première médaille [1].

Il ne s'agit plus ici de questions modernes, actuelles, intéressant presque tout le monde. C'est, au contraire, un sujet oublié, enterré dans la poudre des archives du Moyen Age. C'est le droit Canon et la procédure issue de ce droit que vous avez choisis, avec la description et l'étude de leurs agents, de leurs représentants, des conflits auxquels ils sont mêlés, c'est, en un mot, un ensemble de questions anciennes, complexes, embrouillées, on peut le dire, et vous semblez avoir voulu nous montrer que vous saurez porter la lumière partout où il vous plaira de vous rendre. Et, avec une puissance de volonté, d'application, une ténacité rares, vous n'avez pas quitté votre travail qu'il n'ait été achevé dans toutes ses parties. La partie historique est la seule qui fût à ma portée ; elle m'a beaucoup frappé ; elle est bien curieuse. Vous avez reconstitué l'organisation des diocèses au XIIe siècle, organisation très différente de ce que les préjugés habituels imaginent. Le pouvoir épiscopal que l'on se figure presque omnipotent, était, au contraire, limité, contesté de toutes parts, et non seulement par le pouvoir civil, mais plus encore peut-être par d'autres autorités ecclésiastiques. C'est, d'un côté, le chapitre de

---

[1] Deux chapitres de cette étude ont été, en outre, publiés séparément : 1° *Etude diplomatique sur les actes passés devant les Officialités au XIIIe siècle.* Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1879 ; — 2° *Les Conflits de juridiction entre l'Eglise et le Pouvoir séculier*, de 1180 à 1328. Dans la *Revue des Questions historiques*, 1880.

la cathédrale, souvent, sinon le plus souvent, indépendant de l'évêque et relevant directement du pape quant à son organisation intérieure. L'évêque ne peut pas lui donner d'ordre ; il ne peut même pas le visiter, et il est cependant obligé, dans un grand nombre de cas, de le consulter et de suivre ses avis. C'est, d'autre part, l'indépendance des archidiacres inamovibles dont la résistance quotidienne ne peut qu'avec peine être vaincue par l'épiscopat. Ajoutez à cela les ordres religieux de tout genre, les abbayes avec leurs privilèges et leurs juridictions. L'évêque n'a qu'un pouvoir contesté, contrarié, et c'est pour le défendre que sont créés les officiaux, mandataires des évêques, tant pour recevoir à leur place une foule d'actes authentiques, que pour rendre la justice en leur nom, suivant des formes de plus en plus empruntées au droit romain. Ces fonctionnaires, à la fois juges et notaires, avec tous leurs satellites, n'ont pas de secrets pour vous, non plus que leur compétence, leurs conflits, etc., non plus que les chartes et les titres originaux sur lesquels vous avez soin de fonder toujours toutes vos opinions.

Mais comment me permettrais-je, moi profane, d'apprécier un ouvrage semblable. Il a reçu de l'Institut de France la plus haute distinction ; que pourrais-je en dire qui valût un pareil jugement ?

A peine ce labeur était-il achevé que vous deviez en entreprendre un autre. Celui-là n'était pas choisi par vous ; mais il était peut-être plus difficile encore, et c'est pour cela même que la Faculté de droit de Paris vous le faisait attribuer. Proposé par elle, vous étiez envoyé par le Ministre de l'instruction publique en Irlande, avec la mission d'étudier des questions deve-

nues terribles par leurs conséquences quotidiennes; meurtres, incendies, pillages, questions vieilles comme la conquête de l'Irlande par l'Angleterre, comme le partage des terrains conquis, questions que ni les lois, ni les exécutions, ni la déportation n'ont pu résoudre, et qui sont au fond des questions de droit.

Mais, de quelles obscurités, de quelles complications, de quel appareil rebutant pour notre esprit national qui aime la simplicité, ces questions sont-elles environnées et comme embroussaillées : droits de propriétés, de fermages, de ventes et d'héritages, fondés sur des traditions et des mœurs aussi anciennes que confuses, sur des législations absolument différentes de la nôtre et variant d'une province à l'autre ; il ne paraît pas qu'il y en ait en Europe de plus obscurs à la fois et de plus contestés.

Des études que vous avez faites, vous avez composé un livre entier, que j'ai lu, Monsieur, mais dont je dois confesser que je suis incapable de donner ici un résumé, ou seulement une idée sommaire. Je crois même que résumer un semblable recueil de faits et de choses doit être impossible; je sais qu'on vous a reproché, à propos de ce livre, d'arriver à des conclusions socialistes; on a dit, d'autre part, que vous preniez nettement le parti de l'Irlande contre l'Angleterre ; on a dit que « *ce qui se dégage de votre étude, c'est la condamnation de l'Angleterre, condamnation sans circonstances atténuantes. La froideur du récit,* disait un de vos critiques, *ajoute encore à sa sévérité et lui donne l'air implacable d'une sentence.* »

De l'accusation de socialisme vous seriez dégagé, s'il était nécessaire, par le Parlement d'Angleterre lui-même.

Il a réduit, en effet, les droits et les pouvoirs du propriétaire irlandais dans une proportion qui nous semble, à nous Français, inimaginable, et non pas, comme on l'eût fait en France, pour en investir l'Etat, mais pour les attribuer au tenancier qui devient, en fait, par les derniers bills sur l'Irlande, un véritable copropriétaire, qui ne peut être évincé, qui ne doit payer de fermage qu'autant que le chiffre en a été fixé par un tribunal spécial.

C'est là que se trouvent les théories socialistes et leurs applications, et non pas dans votre ouvrage. Quant à avoir pris le parti de l'Irlande contre l'Angleterre, quant à avoir condamné le vainqueur impitoyable qui opprime une nation tout entière depuis deux siècles et plus, vous ne trouverez personne ici pour vous en blâmer, et la justice de l'histoire ratifiera votre sentence.

Il s'agirait, Monsieur, d'un autre que de vous, je rappellerais assurément et je citerais les nombreux articles que vous avez consacrés aux sujets les plus difficiles de jurisprudence, d'érudition, d'histoire, dans les *Revues* qui s'honorent de vous avoir pour collaborateur. Mais, vous êtes si riche, qu'il y faudrait des heures et une autre plume que la mienne.

Pour apprécier, comme ils sont dignes de l'être, tous vos ouvrages, un homme semblait désigné, et c'est justement celui que la mort a frappé naguère, et auquel vous venez de payer un si juste tribut de louanges. Je ne saurais oublier et je me souviens surtout en ce moment que c'était lui que l'Académie Delphinale avait désigné d'avance pour la présider en 1883, et que c'est uniquement à son défaut que j'occupe aujourd'hui ce fauteuil.

Lui du moins, versé à la fois dans l'étude des lois françaises et étrangères et dans la connaissance de l'histoire, aurait pu parler avec compétence de vos travaux et son avis aurait eu pour nos Collègues et pour vous un prix que le mien ne saurait valoir.

C'est à la fois une douleur et une satisfaction pour moi de parler ici de M. le Président Gautier. Je ne puis penser sans chagrin à l'assiduité laborieuse qu'il apportait à nos réunions, à l'attachement qu'il montrait à notre Société dont il possédait mieux que personne les traditions et l'histoire déjà longue. Il y a bientôt vingt ans que je m'étais fait une douce habitude de le rencontrer chaque fois que l'Académie se réunissait, de l'interroger sur notre province qu'il aimait, comme moi, d'une affection profonde et dont il connaissait si bien les annales et la statistique, et je ne saurais dire combien je regrette ces conversations et ces enseignements, prolongés d'ordinaire longtemps après nos séances.

Comment ne pas regretter aussi l'homme éclairé, de bon et ferme conseil, que l'on pouvait consulter sur les questions de délicatesse et de probité comme sur les problèmes de droit et de jurisprudence, qui remplissait aussi bien les devoirs de l'homme public que ceux de l'homme privé, et qui était estimé de ses adversaires ainsi que de ses amis.

C'est, d'autre part, avec une satisfaction véritable qu'on entend louer et qu'on loue soi-même ceux qu'on a aimés et respectés, et il m'est doux de redire après vous à cette place, en songeant que les modestes publications de notre Société en garderont la mention, les qualités et les vertus de M. le Président Gautier.

Il me semble que l'éloge dont cet homme de bien eût

été le plus satisfait est celui que vous lui avez donné et que je veux répéter en y insistant : Il fut et il demeure pour ceux qui l'ont connu l'un des types de cette magistrature ferme, modérée, instruite et indépendante, qui devait la plupart de ces qualités à une institution morte d'hier, l'inamovibilité.

Ne croyez pas, Monsieur, que je conteste à mon pays le droit de changer ses institutions, ni que je songe à refuser mon obéissance à ce qu'il a légalement décidé. Mais j'ai le droit de blâmer puisque j'ai le droit d'élire, et je croirais manquer à un devoir si, parlant de M. le Président Gautier, à la place même où il devrait être assis aujourd'hui, je n'avais pas le courage qu'il aurait eu assurément, de saluer avec regret une grande force morale disparue, et de déplorer ce qu'il eût regardé, ainsi que moi, comme une perte peut-être irréparable pour la France et pour la civilisation.

Mais je ne veux pas insister davantage sur ces pensées douloureuses ; je veux maintenant vous remercier de la magistrale étude dont vous nous avez lu tout à l'heure le premier chapitre.

Il semble, Monsieur, que plus un sujet est difficile, plus il demande de recherches, de critique et de labeur, et plus il vous tente. Y a-t-il dans notre histoire nationale une question plus délicate et plus compliquée que celle de l'aggrégation à la France des provinces qui ont formé, au xe siècle, le double royaume de Bourgogne ? De la Reuss au Rhône et du Doubs à la Mer, ou de Lucerne à Valence et de Besançon à Marseille, les vastes et riches pays qui ont porté les noms de Franche-Comté, de Bourgogne, de Lyonnais, de Suisse, Dauphiné, Savoie, Provence, etc., et ont été successivement le

siège de gouvernements indépendants, grands ou petits, le domaine de l'Empire Germanique, celui des rois de France, et sont enfin devenus français les uns et les autres, à l'exception de la Suisse.

Mais quelles luttes représente cette histoire de plus de huit cents ans, et quelles alternatives à éclaircir et à raconter en se bornant même aux efforts opposés de la France et de l'Empire !

C'est probablement cette complication même qui aurait éloigné tout autre et qui a déterminé votre choix.

Nous nous en félicitons, Monsieur, car notre histoire locale est encore à faire presque en entier pour la période que vous avez abordée. Peut-être aussi une autre raison et des plus sérieuses vous a-t-elle attiré vers ce sujet. C'est qu'on l'étudie ailleurs et dans un esprit passionnément hostile à la France, et vous n'avez pas voulu laisser aux Allemands le monopole de ces recherches.

Il semble, en effet, que l'on veuille exhumer les droits que le roi Boson tenait de l'Assemblée de Mansaille, ceux que Rodolphe le Fainéant cédait, en 1025, à Conrad le Salique, et ceux que Rodolphe II tenait de son père qui les avait acquis par la force, et qu'il transmettait à Hugues de Provence. Et ces fouilles auraient le but étrange de ramener à l'Empire d'Allemagne actuel les pays que comprirent un jour les royaumes de Bourgogne, cisjurane et transjurane.

Toute une école allemande ne veut reconnaître ni la prescription plus que séculaire, ni les pactes modernes. Les traités de 1815 et de 1871, pour ne parler que des plus récents, n'existent pas pour elle, et c'est à l'an 1000, ou tout au moins à Frédéric Barberousse, qu'il faut, à

l'entendre, remonter pour savoir si telle ou telle contrée ne doit pas appartenir à la Prusse, devenue maîtresse de l'Allemagne. Elle a publié des cartes géographiques qui exposent à tous les yeux ses prétentions, et, d'après elle, la Germanie serait propriétaire légitime de la Gaule orientale jusqu'à la Saône et au Rhône, depuis leurs sources jusqu'à la mer ; Dijon comme Genève, Grenoble comme Marseille devraient faire retour à la Prusse.

En d'autres temps, ces théories seraient simplement ridicules; elles ont aujourd'hui, au moins comme symptômes, une gravité menaçante, et les bruits d'armes qui retentissent plus fréquents et plus rapprochés que jamais, nous montrent bien que ces prétentions baroques répondent à une pensée d'invasion nouvelle et de nouveaux démembrements.

Ce n'est pas une raison, Monsieur, pour abandonner vos recherches ; ce ne sont pas les hommages qu'ont pu prêter jadis les archevêques de Vienne, les comtes d'Albon, les dauphins de Viennois ou même les rois Dauphins, qui décideront la question de savoir si le Dauphiné doit rester français ou devenir allemand. Ces questions-là se règlent sur les champs de bataille et ce ne sera pas, si la guerre s'allumait par malheur, la première fois que notre province défendrait avec succès sa nationalité contre des invasions étrangères.

Quand il serait prouvé, et je crois que le fait est vrai, que Charles V ou même Louis XI ont reconnu la suzeraineté des empereurs germaniques sur le Dauphiné, il n'en serait pas moins constant que depuis des siècles le Dauphiné, comme Lyon, la Provence et la Bourgogne, est devenu partie intégrante de la France et qu'il est aujourd'hui Français de cœur et d'âme.

Poursuivez donc avec l'érudition patente et sûre, avec la compétence qui vous distinguent, la mise en lumière des rapports compliqués de nos contrées avec leurs voisins orientaux. Restez dans le domaine de l'histoire impartiale; aux passions ambitieuses qui agitent ces questions pour en tirer des motifs de haine, opposez la critique tranquille qui ne cherche que la vérité. N'abandonnez pas une tâche si bien commencée; promettez-nous de l'accomplir et quand même, comme il faut s'y attendre, votre mérite vous ferait appeler loin de notre province, demeurez nôtre, du moins en achevant cette œuvre que personne mieux que vous ne saurait écrire claire, complète et sincère.

ANTOINE MULET

Conseiller au Parlement du Dauphiné et Président du Parlement de Provence



DISCOURS

DE

RÉCEPTION DE M. BERNARD

Avocat général à la Cour d'appel de Grenoble

Séance du 28 mai 1883

Messieurs,

Je sens trop le prix de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant parmi vous, pour ne pas éprouver l'appréhension de justifier d'une manière insuffisante votre bienveillance. Ce n'est point assez d'aimer les lettres et de mettre les plaisirs de l'esprit au-dessus de tous les autres : encore exigez-vous que ce goût s'affirme par des œuvres. Pardonnez-moi d'avoir reculé longtemps devant une épreuve dont je n'ignore pas le danger, et, sachant combien vous auriez tous le droit d'être sévères, de m'être trop attardé sur le seuil de la porte que vous aviez bien voulu entr'ouvrir pour moi.

Le meilleur moyen de voir agréer mes excuses aurait été, sans doute, de faire revivre, pendant quelques

instants devant vous, celui auquel vous m'avez appelé à succéder. Mais il m'a paru que nous étions trop rapprochés de la scène sur laquelle M. de Ventavon a joué un rôle important pour pouvoir formuler sur les événements auxquels il a été mêlé et sur les hommes qu'il a coudoyés, un jugement qui fût assez éclairé ou qui parût impartial. Mieux que moi, d'ailleurs, vous pourriez dire ce que fut cet homme à qui son caractère, son talent et son esprit donnaient une si vive originalité. Peut-être, cependant, m'est-il permis de rappeler que, dans sa vie publique, il se montra toujours aussi invariable dans ses principes qu'indépendant dans leur application, trop pratique pour admettre des utopies, assez honnête pour les combattre même dans son propre camp ; osant préférer la vérité, fût-elle fâcheuse, aux illusions de parti, et parvenant, sous une forme spirituelle, à se faire écouter et pardonner en la disant. Comme homme privé, il trouvait dans son expérience de la vie un fonds inépuisable de bienveillance et de modération : souriant parfois là où certains affectent de s'indigner, il était de ceux qui ne méprisent pas leurs semblables lorsqu'ils les croient égarés, mais qui préfèrent les ramener en leur tendant la main. — Sceptique, ont dit quelques-uns; — non, mais ennemi de l'excès. Je n'oserais l'en blâmer. Oublierait-on que bien des défaillances trouvent leur cause dans notre nature même, comment ne pas distinguer tout au moins entre les principes sur lesquels nous réglons notre conduite ? Si plusieurs, basés sur des vérités morales, ont un caractère absolu qui les place au-dessus d'une discussion, il en est d'autres auxquels nous arrivons éclairés par le raisonnement plutôt que guidés par la conscience. Faut-il

condamner sans pitié là où il peut y avoir eu moins une faute qu'une erreur? M. de Ventavon ne le pensait pas. Aussi lui a-t-il été donné, quoique ayant pris part à des luttes irritantes, de garder tous ses anciens amis, d'en découvrir chaque jour de nouveaux, même parmi ceux que la politique avait faits ses adversaires; de rester populaire malgré les vicissitudes ordinaires de l'opinion, et même, le dirai-je! influent quoique scrupuleusement fidèle à un parti vaincu. Chose rare! Pas une voix ne s'éleva contre lui à ce moment où, devant l'opinion, s'ouvre l'enquête suprême qui prépare pour celui qui n'est plus le jugement de la postérité. Comme il l'avait fait lui-même, chacun sut oublier ce qui avait pu accidentellement séparer de lui; et, sans distinguer alliés et adversaires, on se trouva réuni par un sentiment commun de sympathie et d'estime dans l'expression attendrie des mêmes regrets.

Je n'ai rien dit de l'avocat. Il me suffira sans doute de rappeler à cet égard l'hommage que lui ont rendu, dans des occasions solennelles, les représentants attitrés, soit de la magistrature dont il fut, par son talent, son expérience, son absolue loyauté, l'auxiliaire toujours utile, soit du barreau si jaloux de le conserver jusqu'au dernier jour parmi les dignitaires de l'Ordre.

Si M. de Ventavon a trop vécu avec nous pour que j'aie le droit d'apprécier un rôle qu'on ne peut juger complètement qu'en jugeant aussi les faits auxquels il a été mêlé, j'aurai du moins la bonne fortune d'acquitter, en vous parlant d'un magistrat dauphinois, une dette commune et à mon pays et au vôtre, que des liens toujours plus étroits me permettent de considérer presque comme une seconde patrie.

Lorsque, le 26 juillet 1502, Louis XII renouvela les lettres patentes qui créaient un Parlement en Provence, il désigna, pour y remplir les fonctions de président, un conseiller au Parlement du Dauphiné. Cinq ans après, sa mission accomplie, Antoine Mulet renonçait à une haute situation dont l'estime générale et la reconnaissance du roi rehaussaient encore l'éclat, et venait reprendre, sans bruit, son ancienne place à Grenoble.

Sans doute, de pareils faits dénotent à la fois et la modestie du magistrat et la situation élevée que, sans distinguer leurs titres, le respect public assignait alors à ceux qui remplissaient, sans défaillance, les austères devoirs de leur état. Mais peut-être n'est-il pas sans intérêt, pour leur donner leur véritable caractère, de montrer que si Mulet fut indifférent aux honneurs, personne, par contre, ne s'en était montré digne plus que lui, et qu'il n'y renonça qu'après avoir tenu, au delà de toute espérance, ce qu'il avait promis en les acceptant. A fournir cette preuve, il y aura, ce me semble, quelque équité. Comment la nuit s'est-elle faite aussi complète sur lui, sinon par une injustice du sort qui atteint souvent les hommes dont la vie ne se déroule pas tout entière devant les mêmes témoins ! A Aix, on se sera dit que ceux-là seulement nous appartiennent dont nous avons conservé les cendres ; à Grenoble, on aura aperçu à peine, entre deux phases semblables d'une carrière laborieuse, mais quelque peu obscure, les reflets lointains d'une gloire acquise ailleurs.

En choisissant le roi de France pour héritier, le dernier des comtes de Provence lui avait imposé l'obligation de respecter les privilèges du pays. Parmi ceux-ci, un des plus importants était le droit pour les habitants

de trouver, auprès d'eux, tant en matière civile qu'en matière criminelle, des juges en dernier ressort. Aussi, à peine réunis pour ratifier la cession, les Etats rappelaient-ils ce droit à Louis XI, et Palamède de Forbin, son représentant, avait dû jurer solennellement qu'il ne serait porté aucune atteinte aux statuts. D'autre part, on s'accordait à solliciter la réforme des abus auxquels donnait lieu l'ancienne organisation judiciaire : Du juge inférieur au conseil éminent, et, en certains cas, au grand sénéchal, les procès ayant à subir quatre et parfois cinq degrés de juridiction, étaient souvent en quelque sorte éternels. L'érection d'un Parlement assurait à la Provence les avantages promis, et substituait l'autorité incontestée d'un grand corps judiciaire à l'insuffisante autorité des tribunaux locaux. Ajoutons que cette création rentrait dans le programme légué par Louis XI à ses successeurs, de favoriser le développement des forces qui pouvaient diminuer l'aristocratie militaire au profit de la royauté. La noblesse provençale ne s'y méprit pas : habituée à une influence absolue sur une magistrature dont le grand sénéchal était en droit, le plus souvent, de reviser les arrêts, elle devenait sans action sur un grand corps judiciaire composé de jurisconsultes que leur importance mettait à l'abri de toute intimidation. Aussi ses députés remontrèrent-ils, dans l'assemblée des Etats, avec une ardeur intéressée, les inconvénients de la nouvelle institution. « Quel est, disait le baron de Trans, le véritable intérêt des peuples, sinon que la justice soit expéditive? Qu'on en charge le sénéchal, un homme de guerre, ennemi par état de la chicane. il n'est pas à craindre qu'il laisse les procès se prolonger indéfiniment. En sera-t-il de même d'une

Cour qui, consacrée uniquement à l'étude des affaires litigieuses, ne trouvera jamais trop longues des discussions sans lesquelles elle cesserait d'être occupée ? » Vainement, au nom du Tiers-Etat, Jean Duranti, le premier consul d'Aix, protestait-il que de telles craintes étaient chimériques à l'égard de magistrats placés dans une si haute situation. Ignorait-on quelle était, même à l'étranger, la réputation de ces grandes Compagnies, à l'arbitrage desquelles avait été laissé le règlement de différends même entre nations ? Pouvait-on oublier que partout où elles existaient, elles se montraient uniquement préoccupées du bien public, au point d'avoir mérité le titre auguste de défenseur des peuples, et une influence assez grande pour qu'on acceptât tout édit sans murmure, quand elles l'avaient approuvé ! Jamais, affirmait-il, la Provence n'avait reçu du roi une preuve plus grande de son amour. Les représentants de la noblesse, les plus nombreux dans une réunion à laquelle étaient admis tous les possesseurs de fiefs, firent décider l'envoi d'une députation auprès de Louis XII pour obtenir la révocation des lettres d'érection. Leurs efforts échouèrent : édifié sur les véritables motifs de cette opposition, le prince rendait, bientôt après, un nouvel édit qui, renouvelant les dispositions du premier, se bornait à remplacer par Mulet le président Riccio, dont les services lui étaient nécessaires en Italie.

On peut apprécier l'estime que témoignait un pareil choix, par les difficultés de la tâche confiée au nouveau président. Pour lui, il ne s'agissait pas seulement d'un grand rôle politique à remplir, comme il incombait le plus souvent à ces chefs de Cour en qui semblaient se rencontrer à la fois la puissance du souverain au nom

ustice était rendue, et les droits de la nation
·lements s'étaient arrogé la défense. Il fallait,
créer l'institution et l'imposer aux résistances
ux préventions ignorantes des autres. Pour
programme, que de qualités nécessaires !
un organisateur assez expérimenté pour faire
ents, assez vigilant pour en assurer l'exécu-
agistrat capable de former d'autres magistrats,
la, ayant trop d'autorité pour être jamais dis-
de fermeté pour se faire obéir ; enfin, le
établi, restait à le faire accueillir. Et quelle
pour écarter les difficultés inutiles, quelle
besoin pour surmonter les obstacles, dégager
e juridiction de l'influence de celles aux-
le était substituée, et lui assurer, à l'égard de
supériorité incontestée !
e multiple, Mulet était admirablement préparé
assé. A une époque où la faveur pouvait appe-
exiger de garanties, aux plus hautes fonctions,
entré au Parlement qu'après avoir parcouru,
are exception, une sorte de carrière judiciaire.
en 1477, vibailli du Viennois et Valentinois,
de Saint-Marcellin, que son père paraît avoir
vant lui, il était devenu, deux ans plus tard,
ge à Grenoble ; et ce n'est qu'après un autre
sept ans qu'il avait été appelé, par la création
ivel office de conseiller, à apporter à la Cour
érience et des lumières que personne ne son-
ontester. Son collègue Rabot (et quel meilleur
le désigna-t-il au chancelier Gui de Rochefort,
était l'ami, pendant le séjour que le Roi fit, en
Grenoble ? N'est-il pas plus probable que ce



choix s'était en quelque sorte imposé alors que, pendant deux années, Mulet avait, en qualité de premier conseiller, remplacé le président Geoffrey Carles, retenu au Sénat de Milan ? Quoi qu'il en soit, il n'avait pas brigué cet honneur, car il fallut, pour qu'il l'acceptât, un ordre formel du Roi et l'autorisation de conserver à Grenoble son siège que, certainement à ce moment déjà, il était résolu à revenir occuper un jour. De pareils sentiments n'étaient point rares à cette époque où l'ambition était en quelque sorte inconnue aux magistrats. Si des considérations de famille ou des services qui ne leur étaient pas toujours personnels déterminaient trop souvent leur nomination, du moins chacun se considérait-il ensuite comme lié, pour sa vie entière, aux fonctions qu'il avait reçues. Des hommes éminents, tels que Rabot en Dauphiné, Séguiran ou Peyresc en Provence, ne cherchèrent pas à s'élever au-dessus de leur charge de conseiller, et, suivant l'énergique expression de Bodin : « nul n'allait bélîtrer à la Cour le loyer de sa vertu ».

Ceux qui étaient donnés pour auxiliaires au nouveau président devaient, mieux que tous autres, apprécier ses qualités et subir son ascendant. Comme lui, ils avaient consacré leur vie à l'étude ; comme lui, dans un pays de droit écrit, ils étaient habitués à chercher la vérité juridique dans l'opinion des jurisconsultes romains Les quatre conseillers clercs étaient des docteurs en renom; les sept autres, les jurisconsultes d'Aix les plus estimés. Parmi eux, à côté de Louis de Forbin, qui abandonnait, pour devenir premier conseiller, la présidence de la Cour des Comptes, des avocats dont le nom est resté célèbre : Simon de Tributiis, qui, par ses savantes leçons, donna un éclat momentané à l'ancienne Université

d'Aix ; Gaspard Dupérier ; Antoine de Séguiran, à qui Louis XI n'avait pas dédaigné de demander une consultation pour repousser les prétentions des princes de Lorraine. De pareils choix garantissaient le respect public à la nouvelle institution, en un pays où, de tout temps, la science juridique avait été en un tel honneur, que le grade de docteur était tenu pour l'équivalent d'un titre de noblesse, et que, dès le xve siècle, la chevalerie des lois y obtenait le pas sur celle des armes [1]. Peut-être aussi, en prenant, au début, les membres du Parlement en dehors des familles les plus puissantes de l'aristocratie provençale, avait-on voulu s'assurer une magistrature liée en quelque sorte par le souvenir de son origine et par la reconnaissance des honneurs reçus, à qui pouvait être remise avec confiance la garde des prérogatives royales. C'est sans doute une préoccupation de même nature qui avait fait du grand sénéchal, gouverneur pour le roi, le premier chef de la Cour : Par ses statuts, par la pratique de ses libertés municipales conservées à travers le moyen âge, la Provence était habituée à une indépendance dont on voulut prévoir les dangers en donnant la prépondérance au mandataire du souverain. Aussi, comme en Dauphiné, le gouverneur ou son lieutenant fut autorisé à prendre part aux délibérations ; bien plus, jusqu'en 1535, c'est en son nom que la justice fut rendue. A cette date, l'édit de réformation écartera de la Chambre du Conseil le représentant attitré du pouvoir ; mais bientôt après, le premier président cumulera, avec sa charge, de hautes

---

[1] Correspondance de Saurin et de Décormis, p. 1132. M/s/

fonctions administratives et, trop souvent encore, l'autorité politique, par son intermédiaire, exercera sur le service de la justice une influence parfois funeste.

Le nouveau Parlement ne se réunit pas d'abord au chef-lieu de la province : la peste qui y sévissait servit même de prétexte aux opposants pour demander qu'on retardât son installation. L'énergie du président Mulet déjoua leurs projets : de concert avec lui, le grand sénéchal réunissait, le 18 novembre 1502, tous les membres de la Cour dans la petite ville de Brignoles ; les magistrats sortants enregistraient l'édit d'érection qui mettait fin à leurs pouvoirs ; puis, les nouveaux prêtaient serment, et, après une messe du Saint-Esprit, célébrée solennellement, le Parlement recevait, en audience publique, le serment des avocats et procureurs, et inaugurait ses travaux.

Ce fut seulement l'année suivante que, le fléau disparu, la Cour fit son entrée solennelle à Aix. Elle y fut reçue avec un enthousiasme devant lequel s'évanouit tout ce qui, chez quelques-uns, pouvait rester de mauvais vouloir. Les habitants avaient compris que cette grande compagnie allait, suivant l'expression d'un chroniqueur (1), « rendre leur ville florissante en y attirant, de toute part, les meilleurs esprits et les plus riches bourses de la province, et qu'elle lui tiendrait lieu de port de mer, de rivière et de manufactures qu'elle n'avait pas. » Sur la supplique présentée par les consuls, tous les membres du Parlement jurèrent de respecter les privilèges de la cité, et, bientôt après, des députa-

---

(1) De Haitz.

tions se transportèrent dans les principales villes, soit pour y faire reconnaître l'autorité de la nouvelle juridiction, soit pour affirmer sa résolution de conserver au pays ses coutumes et ses libertés. Cette démarche atteste l'esprit éminemment politique du président, qui en fut l'instigateur. Elle assura d'une manière définitive au Parlement, par l'accroissement de sa popularité, la sécurité qui lui était nécessaire pour procéder à son organisation intérieure. Est-il besoin de dire que les règlements par lesquels on y pourvut furent exclusivement l'œuvre de Mulet ([1])? Il pouvait d'autant moins en être autrement que, d'après l'édit même d'institution, la nouvelle Cour devait être établie sur les mêmes bases que celle du Dauphiné. Mais si son passé lui assignait naturellement ce rôle, que de ménagements dans l'application, que de prudence et de tact pour plier à une discipline nécessaire des collègues trop considérables par leur réputation ou par les services rendus, pour ne pas subir ce joug parfois avec quelque impatience! Je suppose que, pour les ramener, il leur parlait du devoir, dans l'accomplissement duquel aucune distinction n'est à faire, les obligations les plus insignifiantes en apparence étant en quelque sorte transfigurées par le principe supérieur qui s'impose à notre obéissance. Avant tout, j'en suis sûr, il les entraînait par son exemple. A ce point de vue, vous me permettrez de résumer quelques-unes des dispositions du règlement qui fut mis en vigueur dès 1504:

([1]) Mulet se rendit lui-même à Arles, avec les conseillers de Forbin et Séguiran.

par ce que Mulet demandait des magistrats, il nous sera facile de voir ce qu'il était lui-même.

Un des premiers articles nous montre quelle haute idée il se faisait de la mission sociale qui leur est confiée, et en même temps des obligations qu'elle leur impose : « Que les président et conseillers, est-il dit, soient graves et par leurs mœurs et par leurs habits, comme devant servir d'exemple aux autres. » Ces derniers mots n'expliquent-ils pas les habitudes austères et réservées qui distinguèrent les premiers membres du Parlement, et cette gravité d'allures par laquelle ils imposaient facilement aux autres le respect qu'ils témoignaient eux-mêmes pour leurs fonctions ! « Les magistrats, dira d'eux Décormis, n'étaient vus en ville qu'aux rues qui conduisent au Palais..... Les jeux publics et les assemblées leur étaient inconnus. Ils devaient garder la modestie en leurs habits et n'en point porter d'indignes de leurs grandeurs. Il leur était prescrit, en conséquence, d'entrer au Palais avec leurs chaperons et bourrelets, avec leur soutane ou robe à grandes manches..... Menace leur était faite d'être privés temporairement de leurs charges s'ils paraissaient en public avec des manteaux courts, pourpoints découpés et façonnés, vêtements pleins de luxe et de dissolution, chose indécente à un Sénat (1). » Aussi s'explique-t-on l'enthousiasme avec lequel un historien plus rapproché d'eux, Nostradamus, parle de ce temps où, dit-il, « les rois pratiquant la philosophie, les offices étaient donnés au poids et à la balance, non de l'argent et des deniers,

(1) Correspondance de Décormis et Saurin, p. 24.

mais de l'or pur, de la qualité, prud'homie et suffisance, en un mot, de la vertu. »

La vie de pareils magistrats se passait en quelque sorte au Palais, et le règlement que nous analysons en témoigne. Réunis, dès six heures du matin, dans la Chambre du Conseil, ils statuent sur les affaires dont ils sont saisis par requêtes, et entrent à huit heures à l'audience. Les jours où la Cour ne siège pas, ils écouteront les rapports concernant les instances ordinaires, jusqu'à neuf heures en été, jusqu'à dix en hiver, et, l'après-midi, ils reviendront, à deux heures ou à trois, suivant la saison, reprendre leurs travaux.

Pénétrons, si vous le voulez bien, dans cette Chambre du Conseil, fermée désormais aux hommes d'affaires et aux plaideurs qui, sous la précédente juridiction, s'y mêlaient trop souvent aux magistrats. Le président dresse le rôle et distribue les affaires, en tenant compte de leur nature et des aptitudes des conseillers ; mais, par une curieuse disposition à laquelle il est facile de reconnaître le magistrat modeste qui l'inspira, il ne le fait que sous le contrôle d'une Commission composée de trois membres, un clerc et deux laïcs, élus par la Cour parmi les anciens (art. 9). Ailleurs encore nous retrouvons cette préoccupation de tempérer l'autorité du président. C'est ainsi que, s'il lui appartient en principe de statuer sur les demandes en renvoi, il ne pourra accorder une quatrième remise sans l'assentiment du Parlement. C'est ainsi encore que, dans les affaires où il a trouvé suffisant de délibérer à l'audience même, il suffit que deux conseillers ne partagent pas l'avis de la majorité pour qu'il soit tenu de renvoyer le litige à un examen plus attentif.

Les autres dispositions du règlement ont pour but d'assurer à la fois aux parties qui plaident une décision éclairée et impartiale, et aux magistrats qui jugent l'entière liberté de leur vote. Dans le premier ordre d'idées rentre l'obligation de désigner, en toute affaire, un rapporteur qui soumettra à la Cour un extrait, écrit de sa main, des pièces du dossier, lisant d'ailleurs d'une manière complète (*ad longum*) ce qui peut avoir une influence directe sur la décision, et chargé, soit d'éclaircir dans la discussion les points délicats du procès, soit de rédiger plus tard l'arrêt convenu. Les conseillers doivent écouter avec attention le rapporteur ou, à l'audience, les avocats, sans se lever, sans parler les uns avec les autres, sans interrompre ou manifester par quelque signe leur opinion jusqu'au moment où le président demandera leur avis.

Après ces recommandations qui (je me garderais d'en douter) seraient bien superflues aujourd'hui, on en vient à la délibération. Les juges opineront brièvement, évitant de répéter les motifs déjà donnés par leurs collègues et se bornant à énoncer les raisons nouvelles qui les déterminent, sans qu'ils puissent, est-il dit, citer le Digeste, les coutumes ou les canons, à moins qu'ils n'y soient amenés par l'examen d'une pure question de droit. Le président donne, le dernier, son avis. Il recueille les voix, et la décision est prise à la majorité, mais seulement après qu'on a cherché une solution pouvant réunir l'unanimité des suffrages.

Ajouterai-je que le secret sur les délibérations est prescrit sous peine de parjure? que, pour écarter même le soupçon, il est interdit aux magistrats de converser, au Palais ou dans un lieu public, avec quelqu'une des

Le scrupule à cet égard est poussé si loin que
eur devra être remplacé si les plaideurs sont
connaître son nom avant l'issue du procès

xécution de ces diverses règles, il est attribué
nt un droit de surveillance et un pouvoir dis-
Il se fera rendre compte, tous les deux mois,
es affaires distribuées, et blâmera, au besoin,
teurs négligents. Il invitera les nouveaux con-
e mettre au courant du *stil*, c'est-à-dire de la
en usage au Parlement, et, après deux aver-
sans effet, en saisira la Cour. Mais l'auteur
ient, amené à se trahir par la préoccupation
gation qui lui est personnelle, ajoute aussitôt
sident écoutera ses collègues avec patience et
que les admonitions, si elles deviennent néces-
ont faites avec douceur. N'est-il pas naturel
ande, en retour, aux conseillers de respecter
en même temps qu'on leur recommande de
te, dans leurs rapports réciproques, des égards
orteront et l'âge et le rang de chacun !
e pardonnerez, Messieurs, d'avoir retenu votre
ur un document qui révèle chez Mulet un
i ferme que libéral, un sentiment élevé de
s et le souci de conserver à la Justice une con-
sans laquelle ses décisions s'imposent comme
nce, au lieu de paraître l'expression de la
mment ne pas regretter qu'il ait dû se borner
fonctionnement du service, respectant les
e lui traçaient les termes mêmes de l'édit
! Il n'aurait pu ni déterminer les conditions
à exiger des magistrats sans empiéter sur les



prérogatives royales, ni modifier les formes parfois surannées de la procédure locale sans paraître violer les coutumes et les statuts pour le maintien desquels on avait exigé tant de serments. Trente ans plus tard son œuvre sera complétée : la Cour sera investie d'un droit de contrôle sur la nomination de ses officiers. Avant de les accepter, elle examinera s'ils sont « suffisants, idoynes et capables, » et, pour obtenir son admission, le candidat devra successivement argumenter en latin sur une loi du Code, répondre sur les Institutes et sur la pratique, enfin, sortir vainqueur de l'épreuve de « *la fortuite* », en développant un texte pris au hasard dans le Digeste. De même, en 1530, le Parlement arrêtera un *stil* nouveau, séparera les fonctions de l'avocat de celles du procureur, et ira jusqu'à substituer la langue française soit à la langue du pays dans les pièces de la procédure ou les plaidoiries, soit à la langue latine, ou ce que l'on prenait pour elle, dans les arrêts. Mais si de pareilles innovations étaient impossibles au lendemain de l'annexion, du moins rien n'empêchait Mulet de corriger ce qui pouvait être considéré comme des abus. Il ne faillit point à ce devoir; car, dès le 9 mars 1504, le Parlement rendait, sous son inspiration, une ordonnance destinée à « réprimer, est-il dit, les abus, erreurs qui se commettent aux procès et écritures, audition des témoins et autres actes judiciaires, aux grands préjudices des sujets du Roy. »

Les dispositions de ce règlement, commun au Parlement et à toutes les juridictions inférieures, révèlent un homme familiarisé avec les nécessités de la pratique, et sachant que les détails n'ont rien de puéril quand ils ont pour but de garantir contre les fraudes et les

ésormais on n'admettra aux fonctions de no-
e greffier près du tribunal que des gens «qui
bien, avec des caractères lisibles, laissant des
fisantes, se servant de bon papier et de bonne
ttant la date de l'année et du jour, le nom
procureurs et parties litigeantes, sans super-
paroles et avec la brièveté convenable. »
rantie de ces prescriptions, il est interdit aux
e ces charges de se substituer quelqu'un qui
é agréé par la Cour et admis au serment; ils
illeurs, responsables des fautes de leurs com-
écrits doivent être collationnés, les feuilles
soin, enfin toutes attestations ou actes pu-
tus du sceau de la juridiction. L'ordre même
s se trouve réglé; on mettra, en tête, les ac-
r le premier juge; viendront ensuite ceux qui
u second; les feuilles seront numérotées sans
n, non par chiffres de marchands, est-il dit,
aras litteras. Enfin, on défend aux hommes
e changer l'ordre des pièces, d'écrire des no-
es marges; tout au plus leur permet-on d'y
ar une main ou par une virgule les endroits

es dispositions quelque peu techniques, l'énu-
les pièces de la procédure amène l'auteur du
à citer les conclusions d'audience. Elles con-
es points de fait et de droit à juger, seront
t lisibles et porteront la signature de celui
s développer.
ant que l'avocat plaidera avec science et ma-
rtè et maturè), il entend moins, sans doute,
n abus que donner une force nouvelle aux



traditions de travail et d'application auxquelles le barreau de Provence dut, à cette époque, un incontestable éclat.

De l'œuvre d'organisation accomplie par Mulet, ces règlements sont naturellement la partie la plus apparente. Mais la plus importante consista certainement dans la surveillance de chaque jour et dans les détails de la pratique. Au prix de quels efforts et par quel travail incessant il y réussit, on peut facilement s'en rendre compte en voyant le Parlement, avec un personnel de douze membres, suffire, dès le début, à une tâche qui, quelques années plus tard, n'occupera pas moins de quatre présidents et trente-six conseillers.

Qu'il s'agît des causes portées successivement devant le juge ordinaire, le juge des appeaux et enfin le juge mage (1); que les contestations eussent été débattues tout d'abord devant la Cour des Comptes, ou qu'elles y fussent parvenues après décision de cette juridiction anormale et expéditive désignée sous le nom de *chambre rigoureuse* : dans tout procès, le Parlement était, à cette époque, le juge du dernier ressort en même temps qu'il connaissait directement des questions possessoires concernant les biens ecclésiastiques ou des affaires qui intéressaient les pupilles, les veuves ou les indigents.

---

(1) Ce fut seulement en 1535 que la juridiction du juge mage fut supprimée, et que l'on appela directement du premier juge au tribunal du Sénéchal, à Aix, ou à ses lieutenants, à Draguignan, Arles, Digne et Forcalquier, et de là au Parlement, auquel, d'après l'Edit, « toutes les causes de Provence prendront fin en dernier ressort.

s'acquitta-t-il de cette mission? Deux années
peine écoulées, et déjà, par lettres patentes de
504, le roi proclame hautement combien il
u utile et au souverain et à la chose publique.
locale, en confirmant cette appréciation,
as à attribuer à Mulet le mérite d'un pareil
« Il servit beaucoup à ce Parlement, écrit de
que cette Compagnie eût à sa tête Antoine
homme de cœur et de jugement profond, pour
, ainsi qu'il le fit, aux membres qui la
aient, des sentiments conformes à la grandeur
charge.... Il en arriva un grand lustre au Par-
.. qui fit qu'on regarde encore ceux qui en
les premiers membres comme de vénérables
onscripts, tels que ceux de l'ancien Sénat de
et que.... on y a considéré, dans la suite des
ces mêmes officiers avec vénération, comme
e pierres fondamentales de ce tribunal au-
Le détail par lequel il termine est trop si-
pour être omis: « On a, dit-il, en quelque
nsacré eux et leur mémoire en la représenta-
s douze apôtres qu'on voit au tableau de l'au-
a chapelle du Parlement, dont les têtes ont été
es portraits de ces douze premiers officiers. »
ble témoignage me dispense de relever, parmi
estiges de ces temps éloignés, le détail des ac-
squels il fut justifié. Au surplus, la plupart
tre intérêt que de montrer le rôle revendi-
Cour. Qu'elle charge deux de ses membres
les informations, lorsque, en 1503, le légat du
dra, en Provence, poursuivre la réforme des
lés dans les monastères, ou que, trois ans plus



tard, elle revendique le droit de juger et fasse pendre deux religieux italiens qui avaient enlevé à Saint-Maximin, pour les transporter en leur pays, les reliques de sainte Marie-Madeleine ; que, à la suite de nos revers dans le royaume de Naples, elle ordonne de faire, à Aix, le recensement des armes possédées par les habitants, ou qu'elle prescrive au gouverneur de Toulon les mesures propres à assurer la défense : on ne peut que constater l'affectation qu'elle met à affirmer, en toute circonstance et vis-à-vis de tous, son droit de contrôle sur ce qui peut toucher aux choses judiciaires ou administratives.

C'est par cette constante application à sauvegarder son autorité souveraine que le Parlement assura définitivement son influence. On ne se trompa point sur celui qui l'avait inspirée. « Mulet », dit l'auteur d'une notice dédiée au 1er président Lebre, « se fit voir justement « prévenu que la première et suprême justice s'étendait « sur tout ce qui était d'ordre judiciaire dans son res- « sort, de quelque qualité qu'il fût et de quelque part « qu'il vînt. Comme tout dépend des commencements, « il n'oublia rien pour faire entrer dans cette préven- « tion les membres de sa Compagnie. Il les porta à sou- « tenir avec éclat et fermeté la grandeur de leurs char- « ges en toutes les occasions, afin que le public, s'ac- « coutumant à reconnaître en eux que cette générale « inspection leur était naturelle, le corps se maintînt « incontestablement dans la suite de cette haute estime.

« Par cette influence du chef, on vit ce corps illus- « tre... être dans l'ordre judiciaire de la Provence, de « même que le soleil dans l'ordre de la nature qu'il « anime partout. »

Parmi les questions auxquelles Mulet se trouva particulièrement mêlé, il en est une qui, soit à raison de l'importance des intérêts en jeu, soit à raison de ses résultats, a laissé particulièrement des traces dans l'histoire locale. Le voisinage du comtat Venaissin avait été de tout temps l'occasion de difficultés entre les souverains de Provence et les représentants de la papauté. Comme l'avait fait le Conseil éminent, le Parlement veilla avec un soin jaloux à sauvegarder l'autorité civile contre tout empiètement, et il n'est, sans doute, pas téméraire de rattacher à cette préoccupation le principe d'après lequel un conseiller-clerc ne pouvait jamais être doyen de la Cour. Fut-on amené à exagérer la défiance, à une époque où, mêlé activement aux luttes dont l'Italie était le théâtre, le souverain de Rome pouvait être tenté de mettre les armes spirituelles dont il disposait au service de ses intérêts politiques? Je ne le sais ; mais une rupture eut lieu à l'occasion des annexes, c'est-à-dire de l'autorisation nécessaire pour l'exécution des actes émanant de l'autorité pontificale. Une première négociation, conduite par le conseiller de Séguiran, avait abouti, en 1504, à un concordat que, moins d'un an après, remit en question l'opposition d'un nouveau vice-légat. Résister ou céder était également dangereux. Si, en effet, comme chef d'Etat, le pape ne pouvait ordonner à ceux qui n'étaient pas ses sujets ; si même, pour les actes relatifs à des questions d'ordre purement religieux, le droit à un examen préalable était, pour l'autorité séculière, le corollaire de l'obligation éventuelle qui lui incombait alors d'assurer leur exécution, de pareilles contestations n'étaient pas sans causer un trouble profond, à une époque où la foi n'était pas moins

ardente que le patriotisme. Mulet parvint, en cédant sur la forme, à ne faire aucun sacrifice sur le fond. Il se rendit lui-même à Avignon, suivi d'une nombreuse députation, flatta, par cette initiative, l'amour-propre du vice-légat, et, moyennant quelques additions sans importance à la précédente convention, obtint, le 17 janvier 1507, un concordat qui mit fin au différend.

L'autorisation du Parlement continuait à être nécessaire pour les citations données par les fonctionnaires pontificaux ; mais elle devait être accordée sans enquête préalable ou audition des parties, sauf ordre contraire du roi ou instance liée devant la Cour. Les commissaires chargés par le vice-légat d'une enquête ou d'une information, n'étaient pas soumis, dans leurs opérations en matières civiles, au contrôle d'un délégué du Parlement ; mais il en était autrement, s'il s'agissait d'une instruction criminelle. Enfin, une clause de réciprocité maintenait l'égalité entre les contractants.

Cette négociation, dont tout le monde attribua le succès au président, qui avait été, disait-on, « comme l'âme de la députation », est le dernier acte où nous retrouvons, en Provence, l'intervention de Mulet. Toutes les difficultés étaient résolues, l'autorité du Parlement désormais incontestée, son organisation complète. Un autre aurait considéré comme la récompense légitime de tant d'efforts, une haute situation que grandissait encore le respect inspiré par son caractère. Pour lui, dans l'achèvement de sa tâche, il ne vit que le droit de retourner au milieu des siens. Il avait accepté ses fonctions comme un devoir, les honneurs de sa charge comme le moyen de le remplir. Le devoir était accompli, peu lui impor-

ormais les honneurs. Le 1er février 1507, la
t quitté Brignoles où la contagion l'avait ra-
e fut peu de temps après qu'il annonça sa ré-
et il l'exécuta sans tarder ; car, dès le mois de
ıs le retrouvons occupant modestement, à Gre-
siége qu'on y avait laissé vacant depuis son

la vérité à cet égard paraît avoir été peu con-
r tous les historiens locaux, Mulet obtint de
de du roi d'exercer en Dauphiné les mêmes
qu'il avait occupées en Provence. « Mulet, dit
ux (1), se fit un grand renom dans le royaume,
mit en estime singulière auprès de Louis XII,
rince, pour la lui témoigner, le fit passer à la
re dignité, à Grenoble, afin qu'il eût la satis-
naturelle à tous les hommes, de briller en son
pays et parmi ses compatriotes. »

lité, en revenant en Dauphiné, ce n'est pas à
sentiment qu'il obéissait. Ce qu'il venait y
c'était son pays, cette atmosphère toute im-
e nos souvenirs et de nos sympathies, hors de
l nous semble avoir perdu une partie de nous-
ait-il né à Grenoble? Je n'ai pu en trouver la
lais qu'il se rattachât ou non à la maison de la
, dont un membre aurait, d'après Guy Allard,
é, en 1300, à porter le nom de Mulet, c'est là
on foyer. Il y avait un hôtel, à côté de celui de
Carle; aux environs, son domaine patrimonial,

e jointe à son portrait (Bibliothèque Mijans, d'Aix.



la maison forte de Saint-Marcel, et il était de ceux dont la principale ambition est de vivre là où leurs pères ont vécu et de préparer leurs enfants à y perpétuer les traditions de la famille.

S'il n'eut pas les honneurs de la présidence, il en assuma le plus souvent la charge. Tandis que Geoffroy Carle, habituellement de l'autre côté des Alpes, dirigeait le Sénat de Milan, négociait des traités et gagnait, au besoin, ses éperons de chevalier sur le champ de bataille, Mulet, avec le titre de premier conseiller, était le véritable chef du Parlement. La disparition presque complète des documents qui se rapportent à cette période ne me permet pas de détailler les nouveaux titres qu'il se fit en cette qualité; mais nous les trouvons attestés par le roi lui-même qui, dans une lettre du 21 juin 1508, déclare reconnaître les bons services « que Mulet a rendus soit à lui, soit à la chose publique, tant au Parlement de Dauphiné, dont il a eu la principale charge en l'absence de Geoffroy Carle, que comme président de Provence, et en plusieurs autres charges, commissions et grandes affaires dont il s'est toujours loyalement et prudemment acquitté. » Louis XII ajoute qu'il l'a « en singulière recommandation », et lui donne une pension de 200 livres « en attendant, dit-il, plus ample provision et avancement de nous, ainsi que le désirons faire. »

La pension n'était rien pour qui avait, sans hésiter, sacrifié bien d'autres avantages; mais les termes dans lesquels le roi témoignait de sa reconnaissance ne pouvaient manquer d'ajouter à la respectueuse considération qui entourait Mulet. Il ne paraît pas en avoir joui longtemps. En 1509 encore, il écrivait aux membres du

t de Provence, affirmant le bon souvenir qu'il
é « des grands biens et honneurs qu'il avait
eur compagnie » (1). Le 22 octobre de la même
us retrouvons son nom au bas d'un arrêt. On
plus, après cette époque, prendre part aux
e la Cour. C'est donc vraisemblablement vers
que doit se placer son décès. Il fut inhumé à
ale, dans la chapelle de la Sainte-Croix, qui
ir été affectée à la sépulture de sa famille. De
ge avec Bonne de Véry, il laissait trois filles
avait embrassé la vie religieuse, tandis que les
aient alliées à d'anciennes familles de magis-
eux fils qui, l'un comme conseiller, l'autre
vocat général, le continuèrent au Parlement.
er, Ennemond, dont on a conservé le testa-
nève le portrait que j'ai essayé de faire de son
nous apprenant qu'il exigea que ses funérailles
eu la nuit et sans aucun apparat.
reille préoccupation s'accorde avec ce que nous
déjà de lui; mais pouvons-nous continuer
r de modestie naturelle un sentiment qui s'af-
si, même au delà de la mort? et si on arrivait
'humilité du chrétien convaincu, ne faudrait-il
rer en Mulet l'exemple, peu commun assuré-
quelqu'un qui sut en tout temps conformer
es croyances! En tout cas, vous estimerez, je

à remarquer que cette lettre a été consignée sur les re-
Parlement de Provence, avec la mention suivante :
tterarum missivarum per spectabilem et egregium virum
Antonium Muleti, presidentem Parlamenti Delphinalis. »



l'espère, qu'il était bon de mettre en lumière un homme qui a aimé le devoir pour lui-même; un magistrat qui s'est considéré, dans ses fonctions, comme investi d'une mission, n'hésitant pas, pour remplir celle-ci, à sacrifier ses préférences, son intérêt, ses affections, et qui, après y avoir apporté la science, l'expérience, autant de prudence que de fermeté, s'est trouvé suffisamment récompensé par la satisfaction que donne le bien accompli.

Chose remarquable! de pareils caractères ne furent pas rares dans les Parlements, même après que la vénalité des charges y eut déposé le germe d'inévitables abus. Plus d'une fois, en fouillant leurs annales, on s'arrête devant des hommes qui semblent dépasser la mesure ordinaire: hier, magistrats obscurs, se révélant tout à coup prêts à remplir les rôles les plus divers. Diplomates consommés, administrateurs habiles, jurisconsultes éminents, on les voit tour à tour négocier des traités, gouverner une province ou être les juges du pré et du champ. Sévères dans leurs mœurs, parfois jusqu'à l'austérité, indépendants dans leurs allures, souvent jusqu'à la raideur, ils trouvent dans le respect d'eux-mêmes un titre assuré au respect de tous. Qu'on reproche aux Parlements d'avoir outre mesure augmenté leur importance dans l'Etat; qu'on blâme leurs résistances, dont l'intérêt général ne fut que le prétexte, oubliant trop souvent, peut-être, qu'il en fut plus d'une fois le motif. Ce n'en est pas moins à la grandeur de la mission qu'ils s'étaient arrogée qu'ils durent de produire de pareils magistrats. Plus est considérable le rôle social auquel nous croyons être appelés, plus il nous paraît naturel d'élever le niveau de nos devoirs. A ces hommes qui s'étaient cons-

représentants de la nation, les protecteurs du
ntre les abus du pouvoir absolu, rien ne de-
re au-dessus de leurs fonctions. Aussi ne re-
s devant aucun effort pour s'y préparer ou
montrer dignes. Si, même dans leurs erreurs,
constamment soutenus par l'opinion publi-
que, pour la plupart, ils semblaient justifier,
leur personnelle, l'autorité qu'il leur arriva
c'est surtout qu'un grand nombre conti-
mettre en pratique cette maxime qui résu-
règlements et la vie même de Mulet, que le
loit pouvoir servir de modèle à ceux qu'il est
uger.





RÉPONSE DU PRÉSIDENT

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. BERNARD

AVOCAT GÉNÉRAL

Séance du 28 mai 1883

Monsieur,

En lisant avec plaisir les différents travaux que vous avez bien voulu me charger d'offrir en votre nom à notre Compagnie, en écoutant avec un plaisir encore plus vif le discours remarquable, plein de considérations élevées, simplement exprimées, que vous venez de nous adresser pour votre bienvenue, je ne pouvais me défendre d'un double sentiment de regret dont vous ne me saurez pas mauvais gré, je l'espère.

Je regrettais le trop long espace de temps qui s'est écoulé depuis le jour où les suffrages de l'Académie vous appelaient à remplacer ici notre regretté confrère, M. Casimir de Ventavon. Combien vous nous auriez apporté déjà de communications intéressantes si vous aviez commencé plus tôt la série que vous inaugurez

aujourd'hui sur la magistrature et le barreau dauphinois, et que vous continuerez assidûment, je n'en saurais douter, car un pareil début vous oblige. Je regrettais aussi que les abus de la politique, et les inconvénients incontestables qu'entraîne après elle son introduction dans une Société littéraire, l'aient fait impitoyablement proscrire par notre règlement. — C'est devant cette prohibition que vous avez dû vous arrêter en esquissant rapidement l'image de votre éminent prédécesseur. Sans elle, vous nous auriez assurément donné, personne n'aurait pu le faire mieux que vous, un portrait achevé de M. Casimir de Ventavon. C'était un sujet bien digne de vous plaire, mais qu'il était impossible de traiter sans parler souvent des partis et de leurs querelles, des questions qui divisent les hommes les plus faits pour s'entendre, et vous avez sagement fait en vous interdisant d'en parler.

Les mêmes raisons, auxquelles s'ajouterait, au besoin, le sentiment de ma propre insuffisance, m'arrêteront aussi. Ce n'est pas dans notre Compagnie qu'on pourra rendre un hommage complet au confrère que regrettent tous ceux qui l'ont connu, puisqu'il a pris part durant toute sa carrière, d'une manière résolue, aux luttes politiques qui ont déchiré notre pays, et que, pendant les dix dernières années de sa vie, il a joué un rôle souvent important dans les assemblées législatives de la France.

Mais en me tenant en dehors de la politique, et sans risquer de blesser aucun parti, aucune opinion, il me sera permis de consacrer quelques instants à une mémoire qui demeurera vivante pendant longtemps en-

core. Chacun de vous m'approuvera de louer en M. Casimir de Ventavon l'homme à la fois très intelligent et très laborieux, très spirituel et très indulgent, très fidèle à ses convictions et très modéré dans leur défense, dont s'honorent le département des Hautes-Alpes et celui de l'Isère.

Il a tenu pendant bien des années une des premières places dans le barreau de Grenoble où les hommes distingués abondent; habile à saisir toutes les ressources des causes qui lui étaient confiées, et il était habituellement chargé des plus considérables, il mettait à profit, pour les défendre, une expérience consommée, un amour du travail qui ne se rebutait pas facilement, une ténacité rare et un désintéressement plus rare encore. On lui reprochait parfois d'être trop prodigue d'arguments, trop ingénieux, trop fertile en moyens. Un jour où je lui faisais, en plaisantant, un crime de ne pas s'être borné dans le choix des raisons qu'il avait développées au sujet d'une cause qui me semblait très simple, il me fit une réponse dont je me suis toujours souvenu:

« C'est le manque d'habitude des hommes qui vous « porte à me juger ainsi. Si vous aviez aussi longtemps « que moi pratiqué les hommes assemblés et les tribu- « naux en particulier, vous seriez, comme moi, con- « vaincu que les esprits et les intelligences sont aussi « différents les uns des autres que les physionomies et « les santés; les raisons qui frappent un cerveau et y « pénètrent glisseront sur un autre; les motifs qui déter- « mineront un juge ne convaincront pas son voisin. « Rien n'est moins absolu que la raison humaine, et « l'avocat qui veut gagner sa cause doit en plaider tous « les arguments. »

ait même en riant : « Je ne sais pas si les
ses raisons n'ont pas gagné plus de procès que
nes. »
tte anecdote, je retrouve l'avocat dévoué à ses
nquiétant plus de leur cause que de la satis-
son amour-propre et de son jugement per-
en même temps le causeur spirituel qui ne
au plaisir d'une épigramme, fût-elle un pa-

n'aurait pas fallu voir, dans cette défiance
I. de Ventavon du jugement des autres, soit
titude de son jugement à lui, soit une indiffé-
sine du scepticisme ! Assurément non ! S'il
ile de ne pas négliger les arguments secon-
savait fort bien les distinguer des arguments
x et décisifs et personne ne donnait de meil-
e plus sûrs conseils, aussi bien quand il s'agis-
neur et de droiture, que lorsqu'on lui parlait
et d'intérêts. — Il fut peut-être aussi souvent
'avocat et il n'appaisa guère moins de discus-
son équité, par sa délicatesse, qu'il n'en sou-
on habileté, par sa dialectique.
vous avez eu raison de dire, Monsieur, que
ntavon n'était pas un sceptique. Méfiant, il
t-être ; méfiant comme un vieil avocat est, je
e locution proverbiale ; mais sceptique, il ne
s. Un sceptique n'aurait pas invariablement
gne politique à laquelle il a conformé sa vie
ere, n'aurait pas lutté pour ce qu'il croyait sage
e contre les plus ardents et les plus nombreux
arti lui-même ; il n'aurait pas surtout choisi
ranger, le côté des vaincus. Un sceptique n'au-



rait pas donné tant de preuves de ses croyances religieuses ; un sceptique, enfin, n'aurait été ni si généreux, ni si dévoué.

Et comment ne pas rappeler la générosité, le désintéressement de notre éminent collègue. Ces sentiments élevés et rares formaient un des traits principaux de son caractère. Il avait pour les intérêts des autres une attention si soutenue qu'elle lui faisait négliger les siens ; charitable jusqu'à la prodigalité quand il s'agissait de donner, il était en même temps tellement modeste quand il fallait demander la juste rétribution de son travail et de son talent, qu'il embarrassait parfois, par sa réserve, ses clients eux-mêmes. Il eût assurément pu s'enrichir au barreau de la façon la plus légitime ; loin de là, il est mort pauvre, véritablement pauvre.

Il avait un autre genre de désintéressement peut-être encore plus difficile à rencontrer en France : il a plusieurs fois refusé des positions honorables, élevées, qui lui auraient assuré le repos et l'aisance après une existence de travail, souvent mêlée de privations.

Mais s'il ne voulait rien pour lui-même, il n'hésitait pas à solliciter pour les autres, et nul protecteur n'était plus dévoué aux intérêts de ceux qu'il adoptait comme siens, et tous les malheureux, tous ses compatriotes surtout étaient presque de droit rangés dans cette catégorie. Il était en cela de l'école d'un autre homme politique que je ne veux pas nommer, car il vit encore et ne me pardonnerait pas mon indiscrétion, et qui disait un jour devant moi : « En quittant ce monde, on n'emporte avec soi qu'une chose : les services qu'on a rendus. »

Vous voyez, Monsieur, que M. Casimir de Ventavon était bien tel que vous l'avez jugé, quoique vous l'ayez

ıu, un homme distingué par le cœur et
nce, un homme utile et digne de nos re-

s eu, je ne puis m'empêcher d'y revenir encore.
particulier à ne pas me borner, en parlant de
que je vous en ai dit; il m'eût été personnel-
réable de le suivre dans cette période de sa
eu l'honneur de le voir le plus souvent et de
connaître, à Versailles surtout et à Paris; — de
ontrer transportant sur un plus vaste théâtre
à ses croyances, son humeur conciliante, son
ce inventive et son esprit éminemment fran-
ais plus l'Académie m'a fait honneur en m'ap-
présider cette année, et plus j'ai le devoir de
rver et d'observer moi-même les règlements
st donnés. Parmi eux, le plus important peut-
ırd'hui est bien celui qui nous impose à tous
n de laisser au dehors avant d'entrer ici les
tions politiques et les sujets qui s'y ratta-

ous réunissons ici, Monsieur, vous le verrez
ulez bien fréquenter nos séances, pour nous
uniquement d'objets qui nous rapprochent
ıspirant un intérêt commun, et, grâce à Dieu,
objets sont nombreux. L'étude de la nature,
arts, les sciences, l'histoire, et particulièrement
le notre province, nous fournissent d'amples
ectures et de conversations amicales. Par cela
les partis semblent se séparer au dehors cha-
avantage, que les luttes religieuses et politi-
lent davantage les âmes et les cœurs, on sent
plaisir de trouver de temps en temps une



enceinte comme la nôtre où se taisent les reproches, s'interrompent les discussions et se relâchent les discordes.

Oublions donc un instant les soucis du présent et remontons avec vous, Monsieur, de trois siècles et demi dans notre histoire, pour saluer la grande figure, injustement oubliée, que vous avez exhumée de notre sol paternel. Pour quelques-uns d'entre nous, vous avez seulement ravivé le souvenir incomplet qu'ils avaient conservé d'Antoine Mulet; mais à la plupart, à moi en particulier, vous avez révélé l'existence d'un homme remarquable qui lui était absolument inconnu. Aucun des biographes dauphinois n'avait parlé de lui avec quelque détail ; le plus récent et le plus complet d'entre eux, M. Adolphe Rochas, ne l'avait pas même mentionné. — Il a fallu que vous ayez retrouvé dans les archives de votre famille et dans l'histoire du Parlement de Provence les principaux faits que vous nous avez appris. C'est donc doublement une bonne fortune pour notre Compagnie de vous avoir choisi comme collègue, puisque nous avons acquis un collaborateur sympathique et distingué, et que vous avez ramené parmi nous un compatriote dont la mémoire, bien digne d'être conservée, avait cependant disparu, on peut le dire, du Dauphiné.

Les archives du Parlement de Grenoble sont, en effet, presque muettes sur Antoine Mulet, comme sur le président Soffrey Carles, son contemporain et son collaborateur. Par quelle circonstance bizarre, fortuite ou volontaire, ont disparu précisément les registres qui devaient contenir les documents relatifs à ces deux importants personnages que Louis XII avait choisis tous les

noble, Carles pour aller administrer la Lommment conquise, Mulet pour aller établir la royale dans la Provence, nouvellement léouronne de France?

ourra probablement jamais combler entièrecune qui résulte dans nos annales dauphicette perte singulière ; elle est particulièreeuse, car aucune époque ne fut peut-être nte pour notre histoire provinciale que celle d et à l'Est du Dauphiné, la France s'agran- la diplomatie et par les armes de territoires où nos magistrats étaient aussitôt appelés pour et tout fonder.

vos collègues, Monsieur, au parquet de la enu récemment membre de notre Société, dait naguère, à la suite de recherches faites le président Carles, diplomate, guerrier, sa- des belles figures et des moins connues du à son début; vous nous ramenez aujourd'hui compatriote, presque de même valeur, dont la plus courte et moins brillante, eut, en revanche, ats plus durables, et c'est avec un véritable ait de curiosité satisfaite et de patriotisme heu- je constate que ces deux grandes figures ap- nt au Dauphiné, à la magistrature de ma ville qu'elles sont toutes les deux remises en lu- r des magistrats de la Cour de Grenoble.

ment, pour l'une comme pour l'autre de ces sonnalités remarquables, tout n'est pas encore rt; il faudra interroger encore et la Provence et et surtout le Dauphiné, qui n'ont pas dit leur mot, ni sur l'une ni sur l'autre. Pour Antoine



Mulet, la plupart des circonstances de sa vie, sa naissance et sa mort en particulier, et son rôle au Parlement de Grenoble sont imparfaitement connus. Peut-être même les motifs qui l'ont fait revenir d'Aix à Grenoble sont-ils moins simples que vous ne le croyez. Est-il bien vrai que la modestie seule et l'amour du foyer paternel aient suffi pour lui faire abandonner si promptement l'éminente situation où l'avait porté la confiance de Louis XII et où il rendait à la France le plus signalé service en apportant dans une province tout récemment française, l'ordre et la justice? Les résistances intéressées dont vous nous avez parlé, de la part de la noblesse provençale, les difficultés avec le pouvoir des papes maîtres d'Avignon, les jalousies, cortège obligé de tout réformateur d'abus, et tant d'autres causes qui ont rebuté tant d'autres nobles caractères, ont-elles eu moins de part que le mal du pays à sa résolution? Il me semble permis d'en douter un peu, et ce petit problème historique me paraît digne d'être éclairci.

Il n'en est pas moins vrai, Monsieur, que vous nous avez tracé dans ses lignes principales et d'une main ferme une belle esquisse du premier président qu'ait eu le Parlement de Provence. En nous exposant les nobles préceptes qu'il donnait pour bases à l'établissement d'une Cour suprême dans un vaste pays déshabitué de la justice, vous nous avez fait respecter ce magistrat; en nous indiquant les réserves qu'il avait mises de sa propre main à son autorité personnelle, vous nous l'avez fait estimer; en nous le montrant tellement attaché à sa famille et à son pays qu'il s'y était fait réserver une position relativement modeste, et qu'il venait

le plus tôt possible et de son plein gré, avez fait aimer.

os pourrait-il gagner quelque chose à être et n'avez-vous pas voulu faire, en nous vieux conseiller de Grenoble, le vieux pré-rovence, un portrait idéal du magistrat tel être? Heureux les temps et les peuples qui coup de semblables; souhaitons que notre et que notre ville en particulier en possè-rs de pareils.

Monsieur, soyez remercié d'avoir pris la chercher, pour nous les faire connaître, des essants, d'avoir fait revivre devant nous de dèles de vertu et de modestie, et donnez-nt, je vous en prie, de semblables occasions laudir et de vous féliciter.





LE MARQUISAT D'ORNACIEU

ET SA DESTRUCTION EN 1789

Séance du 7 février 1883

Messieurs,

Une révolution est un changement grave dans l'assiette des droits des diverses classes d'une nation. Parmi les faits sociaux de ce genre qui caractérisent notre époque, le plus considérable est celui qui, en 1789, a détruit d'une manière définitive le mode d'appropriation du sol qui constituait le régime féodal. Les invasions barbares avaient créé un ordre social nouveau, cet ordre social a été anéanti. Aujourd'hui, le souvenir en est presque éteint. Il m'a paru intéressant de fixer, dans leurs points essentiels, les caractères de la propriété féodale telle qu'elle était à la veille de sa ruine, et de dire les événements qui en ont opéré la suppression. La Révolution de 1789 se montre ainsi bien mieux dans sa réalité substantielle. Pour la masse du peuple, la Révolution a consisté dans un changement de l'état de la propriété. Pour en comprendre l'importance, il ne sera pas inutile de nous rappeler les notions les plus générales de l'état de la propriété féodale dans notre pays.

CHAPITRE Ier

Etat féodal

n *Traité des Fiefs,* Salvaing de Boissieu, par-
lroit appelé droit de pulvérage, après avoir
ue c'était un droit perçu par les seigneurs sur
ux de moutons qui passent sur leurs terres,
la poussière qu'ils excitent, ajoute : « Il n'y
léments que les hauts justiciers n'aient tâché
prier pour assujettir de toutes parts les habi-
rs terres, contre la loi de nature qui en a
ge commun.

re, dit-il, est à eux par les terrages, cham-
es et autres droits fonciers. Ils s'attribuent les
ttribuant les petites rivières et la banalité des
'air est à eux, puisqu'ils prennent, en quel-
un droit pour la naissance d'un enfant,
tribut qu'il doit à l'instant qu'il respire l'air.
ne ne leur a pas échappé, puisqu'ils ont des
pour chaque habitant ayant feu et fumée. »
qui est dit autrement par ces quelques lignes
s expressives d'un autre feudiste :

gneur enferme ses manants comme sous voû-
s ; du ciel à la terre, tout est à lui : forêts,
iseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au
nde qui coule, la cloche dont le son au loin



Ces quelques lignes nous montrent combien l'esprit du temps avait déjà imprégné les idées. Salvaing de Boissieu était un privilégié parmi les privilégiés, et il ne peut pourtant se défendre de joindre ses remarques malignes aux réclamations générales qui devaient, un siècle plus tard, emporter tous les droits féodaux.

§ 2.

Le droit féodal avait engendré deux espèces de privilèges : celui des seigneurs de fief et celui des hauts justiciers. En outre du devoir de fidélité, les droits des seigneurs de fief consistaient principalement dans la redevance annuelle que l'on appelait cense et qui était considérée comme le prix dû pour la jouissance laissée aux possesseurs de la terre.

En Dauphiné, la plus grande partie des censes était emphytéotique, c'est-à-dire que le seigneur avait abandonné à perpétuité la jouissance d'une portion des terres de sa seigneurie, en se réservant la cense, qui était généralement modique.

Le second droit utile important du seigneur de fief était le droit de lods et ventes, *laudimium*. Ce droit était tellement exorbitant qu'il se montait quelquefois à la moitié du prix stipulé. Par suite d'une incroyable interprétation de la jurisprudence, le droit, qui était du tiers denier, se prenait réellement de moitié. Ce qui valait 1,000 fr. payait 500 fr. de droit, parce que le droit s'ajoutait à la valeur réelle avant d'en prendre le tiers. La justice des Parlements, si fière vis-à-vis du pouvoir royal, se mettait ainsi au service des exactions

s. Les terres tenues en fief se trouvaient, nobilisées, le droit étant dû pour toute mu- onéreux.

ces terres seigneuriales, on trouvait, en que jour plus grand, des immeubles possé- e propriété par suite des aliénations des Le franc-alleu, qui avait disparu presque pendant la période féodale, reparaissait t, avec lui, l'ancienne et normale condition été.

§ 3.

Hauts justiciers

ne de Loysel, reproduit par le fameux d'Ex- *Justice et fief* n'ont rien de commun, *comme distinctes, actu et intellectu*. Cette maxime est intelligence du régime féodal.

ce, en un même territoire, peut appartenir à fief à l'autre. Bien plus, la terre tenue en est néanmoins soumise à la justice ; il en est les gentilshommes, ils sont sujets de la jus- igneurs dans la terre desquels ils font leur de-

neur de fief n'est qu'un propriétaire, le haut st un souverain.

its des hauts justiciers sont à l'infini. Parmi est celui du vintain, sur lequel nous devons n instant l'attention, car il est le plus impor- us, à raison de son annualité.



« Le vintain, dit Salvaing de Boissieu, est un droit acquis par convention entre le seigneur et les habitants de sa terre, par laquelle le seigneur s'est obligé de faire construire et maintenir à ses dépens les murailles du bourg ou l'enclos du château, pour la sûreté des habitants et la conservation de leurs effets mobiliers, moyennant le 20e du blé et du vin qu'ils recueillent.

Tel était le principe, et l'on voit que ce droit était issu des entrailles mêmes de la féodalité. C'était le devoir de protection par les armes qui avait engendré pour le seigneur le droit de prélever un impôt en nature sur tous ceux qui recouraient à lui. Pendant longtemps la jurisprudence avait assez fermement maintenu le principe et écarté les prétentions des seigneurs lorsqu'ils laissaient leurs châteaux forts en ruines. Mais les Parlements finirent par incliner en faveur des seigneurs et le droit des vilains fut méconnu. Voici, en effet, l'opinion qui avait prévalu :

« Si les murailles et le château sont en ruines depuis longtemps, et que cependant le seigneur soit en possession de lever le droit, j'estime, dit Salvaing de Boissieu, que les sujets ont tacitement renoncé à leur prétention, et que le seigneur a prescrit sa libération, le temps ayant autorisé son droit sans la subsistance des fortifications qui l'ont introduit, et principalement depuis que le roi a fait démolir quantité de châteaux forts qui n'étaient que des grains de sable et de gravelle dans les reins de l'Etat. Sans quoi, la plupart des seigneurs, dont les anciennes forteresses étaient situées sur des pointes de rochers, seraient en perte de leurs droits plus spécieux. »

des seigneurs passait avant le droit du vi-
veu du jurisconsulte. Il semble pourtant que
nverse eût été meilleure. Les sujets étaient en
re au seigneur : nos redevances sont le prix
rotection ; or, ce n'est plus vous qui nous
ous n'en avez plus ni le pouvoir, ni le droit ;
a pris votre place, et nous lui payons assez
our avoir le droit de considérer vos redevan-
une surcharge et une inutilité.
l'état de cette question au moment où éclata
on. Jamais le droit de vintain n'avait paru
e qu'au moment où il allait périr entiè-

§ 4.

ts de vintain et de sauvement avaient été ré-
s reconnaissances; pour en apprécier l'im-
il est bon de se mettre en présence des
s les trouvons dans une reconnaissance du
06, passée au président de La Croix par ses

cet acte, il était dû par chacun, *travailleur*
, *ne tenant bétail de labeur*, feu et domicile
sant audit lieu, un quartal froment, un quar-
trois coupes avoine, une geline entière, un
tenant outre le nombre de trois chèvres, et,
chacun, tenant parc de brebis, un mouton
sols, et enfin, trois corvées de sa per-

e de côté quelques autres menus droits, et je

vous laisse le soin de rechercher la valeur de toutes ces prestations. Il paraît évident qu'elles dépasseraient 20 fr. en notre monnaie, eu égard aux prix courants actuels; elles étaient plus élevées encore pour ceux tenant bêtes de labour, qui était l'immense majorité.

Telles étaient les charges à la fois énormes et injustes qui pesaient, dans notre pays, sur tous les habitants de nos campagnes ; et la jurisprudence des Parlements, de plus en plus favorable au seigneur, était venue jusqu'à imposer ces droits au forain, c'est-à-dire à tous les propriétaires d'un mandement, lors même qu'ils n'y faisaient pas résidence. Mais elle avait eu soin d'en exempter formellement les personnes nobles.

L'ensemble des droits personnels dont nous venons de donner un aperçu, portait, dans notre pays, le nom de truage.

L'étymologie de ce mot nous paraît devoir être cherchée dans le radical truc, qui indique, en anglais et en allemand, l'idée de vérité, d'où a pu découler facilement celle de fidélité et de loyauté. Ce serait donc comme un témoignage de la fidélité que les sujets devaient à leur seigneur. Etienne Pasquier indique une autre étymologie : il suppose que le mot truage correspond à une contraction du mot tribut. Peu importe; ce qu'il faut retenir c'est que les truages étaient dus au seigneur haut justicier, et qu'ils étaient le plus important des droits qu'il percevait. Je me garderai bien d'entrer dans l'énumération des autres.

Examinons maintenant, après ces préliminaires et ces généralités, l'origine, les développements et la fin d'une seigneurie ayant haute justice.

CHAPITRE II

kilomètres de la petite ville de la Côte-Saint-
ouve le village d'Ornacieu, aujourd'hui dé-
ncienne importance. La voie romaine l'avait
il portait alors le nom de Turrecionicum.
la première période féodale, il reparaît dans
s le nom d'Ornaceum et comme chef-lieu
ment dont le seigneur avait le droit de haute

du 17 juin 1387, François de Châteauneuf,
Ornacieu, confirmant les franchises et pri-
édés par les anciens seigneurs aux habi-
paroisse d'Ornacieu, déclare qu'ils sont
cienneté, des truages, civerages, gelinages,
, chevrotages, corvages, vintenages et au-
quelconques, ni plus ni moins que s'ils
es.

cles après, ces privilèges étaient maintenus et
ux habitants d'Ornacieu par une reconnais-
61.

e époque, nous voyons apparaître dans l'his-
uphiné, un personnage qui y a joué un rôle
e, et qui y a élevé les fondements d'une
ée importante jusqu'à l'époque révolution-
Jean de la Croix, seigneur de Chevrières et
successivement avocat général, puis président

au Parlement, et qui termina sa vie comme évêque de Grenoble.

Remarquable par son éloquence, ce personnage fut député par le Parlement de Dauphiné dans une circonstance solennelle pour ses intérêts. Pour terminer l'état de guerre avec la Savoie, Henri IV avait obtenu du duc de Savoie cession du pays de Bresse et Valromey en échange du marquisat de Saluces. Le Parlement de Dauphiné devait espérer que les pays annexés seraient soumis à sa juridiction et le demanda au roi. Jean de la Croix fut chargé de soutenir devant lui les droits du Dauphiné, mais il ne put réussir dans sa mission. Le maréchal de Biron était alors gouverneur de la Bourgogne et était encore tout-puissant favori. Il l'emporta et obtint la préférence pour le Parlement de Dijon. La Bresse fut réunie à la Bourgogne.

Jean de la Croix n'en resta pas moins un homme important. En 1614, il présidait les Etats du Dauphiné, et d'Expilly, prononçant une harangue, disait que sa piété, son savoir, son jugement, son éloquence, sa grâce, sont connus et admirés de chacun.

Il prit part, en 1617, à l'assemblée du Conseil d'Etat à Rouen. Ce fut dans cette assemblée que fut fixé l'ordre de préséance des Parlements. Grenoble y obtint définitivement la troisième place, après Paris et Toulouse.

L'importance et les services de Jean de la Croix avaient jeté de l'éclat sur son nom et cet éclat profita à sa maison. La seigneurie d'Ornacieu lui appartenait tout entière depuis l'an 1606. En 1645, son petit-fils, Jean de la Croix, alors président au Parlement de Dijon,

obtint des lettres patentes qui érigeaient en sa faveur la terre d'Ornacieu en marquisat.

Ce titre était encore rare en Dauphiné à cette époque. La première déclaration en avait été faite, en 1612, en faveur de Louis de Grolée, créé marquis de Brescieu.

Les lettres patentes créant le marquisat d'Ornacieu furent vérifiées au Parlement de Grenoble par un arrêt en date du 19 juin 1646, ainsi qu'il suit :

« La Cour, procédant à l'enregistrement des lettres patentes portant érection de la terre d'Ornacieu en marquisat, a résolu, les chambres consultées, que, dorénavant, elle ne procédera à la vérification d'aucunes lettres portant érection de terres en marquisat, comté, vicomté et baronnie, que l'impétrant d'icelles ne soit présent et poursuivant ladite vérification, de quoi il ne pourra être dispensé que pour des causes très justes et légitimes concernant le service de Sa Majesté ;

« Qu'avant ladite vérification, il sera informé, par un commissaire de ladite Cour, de l'étendue, revenu et mouvance desdites terres, pour savoir si elles seront capables du titre qui leur sera imposé, et ne pourront, lesdits impétrants, unir aux marquisats, comtés, vicomtés et baronnies, aucunes terres se mouvant pleinement du fief de Sa Majesté;

« Comme aussi, ne pourront démembrer, vendre, donner ni aliéner, pour quelque cause que ce soit, aucunes dépendances des terres qui composeront le corps de la qualité sur elles imposée, faute de quoi la terre reprendra sa première qualité ;

« Que ladite vérification sera faite sans préjudice des

droits des *quatre barons* anciens de la province, et sans que, pour raison desdites qualités, les impétrants puissent prétendre d'avoir leurs causes commises en première instance par-devant la Cour, si ce n'est qu'il s'agit des droits seigneuriaux en général desdits marquisats, etc. »

Il est aisé de voir que le Parlement était peu favorable aux constitutions de terres en dignités. En 1645, on était à la veille de la Fronde ; le mécontentement était général ; les abus du favoritisme du pouvoir royal coïncidaient avec des édits bursaux et des créations de nouveaux offices. Les Parlements, gardiens naturels des vieilles traditions et des vieux privilèges, ne voyaient pas avec plaisir les nouvelles maisons qui prétendaient s'élever au-dessus de leur ancienne condition. Ils pouvaient d'ailleurs invoquer les édits royaux et notamment celui de Henri III, du 17 août 1579, qui exigeait des conditions précises des terres pouvant être érigées en dignité. Toutes ces causes de mécontentement réunies, aboutissent à des critiques comme celles qui se rencontrent dans l'enregistrement dont je viens de donner lecture, et n'en restaient pas moins impuissantes en présence des besoins d'un Trésor toujours aux abois et des abus illimités d'un favoritisme qui payait ses amitiés avec des honneurs qui ne lui coûtaient rien. A partir de cette époque, les concessions de titres devinrent fréquentes ; les anciennes familles qui avaient porté si haut le renom de la noblesse dauphinoise, eurent peine à se reconnaître au milieu des nouveaux anoblis.

La maison de Chevrières, ainsi élevée en puissance, réunissait les marquisats de Chevrières et d'Ornacieu,

Saint-Vallier et la baronnie de Clérieu. Elle
trois branches. Le deuxième fils du prési-
acieu eut pour sa part le marquisat d'Orna-
oignit le nom de Sayve, qui était celui d'un
du Parlement de Dijon, son aïeul maternel.
che resta, en outre, en possession constante
de président à mortier au Parlement de
Son hôtel, à Grenoble, était sur l'emplace-
pé aujourd'hui par celui de notre collègue

, Messire Artus-Joseph de la Croix de Che-
Sayve, marquis d'Ornacieu, président à mor-
lement de Grenoble, affermait au sieur Joseph
bitant de Sardieu, le *quart* des censes, rentes
eigneuriaux appelés truages, dont une dernière
vait eu lieu le 30 décembre 1782.

rat explique que les droits en question sont
96 setiers de blé.

commodité, chaque nature de redevances se
ainsi recevoir une estimation en froment.

de ferme du quart affermé est fixé à la somme
vres 19 sols et 6 deniers, ce qui fait ressortir à
,200 livres l'estimation générale des droits en
, puisque le quart seulement est affermé.

pulation de Sardieu est actuellement de 750
viron, et il est permis de supposer qu'elle ne
as dépasser 600 âmes il y a un siècle.

roit du vintain prélevait donc probablement
s sur chaque famille de cultivateurs du lieu, ce
respond à une charge plus que double en notre
e actuelle.



Les fermiers ainsi substitués aux droits du seigneur, devaient nécessairement poursuivre le recouvrement des droits avec une certaine âpreté; d'autre part, les idées de résistance gagnaient tous les jours du terrain lorsque survint la convocation des Etats généraux, au mois de mai 1789.

Dès ce même mois, la résistance aux prétentions féodales du marquis d'Ornacieu s'affirmait par un acte d'une haute gravité.

Voici les pièces qui en témoignent et dont je vais donner simple lecture.

Le 2 mai 1789, un sieur Salomon de Bossieu présentait au 1er président la supplique suivante :

EXTRAITS

Les habitants et consuls du marquisat d'Ornacieu

Représentent, qu'ils sont obligés de s'assembler relativement aux drois personnels que le Seigneur Président d'Ornacieux, Seigneur desdites Communautés, veut exiger des Supplians ; et comme ils ne croient pas ces droits fondés, et que voulant délibérer sur cet objet, ils ne peuvent s'assembler pour le faire pardevant le Châtelain du Seigneur, ils veulent donner Requête à la Cour, pour commettre un Châtelain étranger pour autoriser leur Délibération.

A cet effet, ils recourent, à ce qu'il plaise à la Cour enjoindre à un des Procureurs en ladite Cour, de signer la Requête des Supplians, et sera justice.

Signé : Salomon de Bossieux,
Un des principaux habitans de ladite terre.

uête fut agréée, et à la suite de diverses pro- une assemblée générale des habitants du eut lieu à Chassagne, le 23 mai 1789 ; nnes y assistaient.

ablée, ainsi formée, il fut exposé :

s leurs propriétés sont assujetties en sus des impôts et les, à des cens, servis et autres droits de Seigneurie uels, qui se perçoivent, en nature ou en argent, au plus

ces cens et servis annuellement perçus, ils payent à is d'Ornacieux leur Seigneur, annuellement aussi, et par tation, un droit, sous la dénomination de droit de truage, reux, que plusieurs particuliers ont vendus leurs héri- 'établir dans d'autres Communautés où ce droit n'est roit si onéreux encore, qu'il est de la somme de 20 liv. itant sans possessions, qui, n'ayant que ses bras pour t sa famille, est exempt même de la capitation à la- ficiers-Municipaux des lieux ne l'imposent pas eu égard

roit ne peut devoir son origine et avoir pris son éta- ue dans les temps affreux du régime féodal, où les vassaux és de payer des redevances à leur Seigneur, pour le otection et la défense qu'ils en recevoient.

ssaux ne devant point de redevance à leur Seigneur, lle qui tient au droit de Seigneurie directe, le droit de autres droits personnels n'ont plus été exigibles par : la cause ayant cessée, l'effet a dû cesser.

ré ce principe d'équité, respecté et pratiqué même rdes de Sauvages, que malgré son invocation par ses eigneur Président d'Ornacieux et ses devanciers n'ont faire payer ce droit de truage et les autres droits per- e faire des poursuites contre ceux qui osoient en refu- ent.

ssaux hors d'état de se défendre et de résister au cré- istrat du plus haut rang, intimidés par les exécutions

violentes, auxquelles il faisoit procéder, à l'imitation de ses aïeux, en vertu de Jugements et Arrêts qu'il lui étoit si facile d'obtenir contre des pauvres malheureux qui n'avoient ni la force, ni le courage, ni les ressources pour se défendre. Ils ont été obligés, pour se soustraire à leur ruine entiere, de passer, au profit dudit Seigneur, des reconnoissances d'un droit qui ne subsistoit plus, ainsi que l'avoient été leurs auteurs, au profit de ceux du Seigneur actuel.

Que ledit Seigneur Président se prévalant aujourd'hui de pareilles reconnoissances, prétend en faire dériver un droit légitimement établi et dû par ses vassaux; qu'affermi dans cette prétention, il en a interrogé et fait interroger s'il étoit vrai qu'ils fussent dans l'intention de ne plus payer les droits de truage et les autres droits personnels; il fut répondu audit Seigneur, avec la plus respectueuse ingénuité, que les habitants du Marquisat d'Ornacieux et des Cottannes étoient décidés à ne plus en faire le paiement qu'après qu'il auroit eu la bonté et la justice de justifier des titres de son établissement et de sa légitimité.

Qu'une réponse aussi modérée, aussi raisonnable, n'a attiré que des menaces à ces pauvres Habitants; que les menaces du Seigneur Président d'Ornacieux ayant toujours été suivies des effets les plus désastreux pour ses vassaux; qu'ayant, depuis long-temps, répandu un effroi universel dans sa terre, soit en employant l'autorité ministérielle pour faire enlever des peres de famille, et les priver de leur liberté pendant des temps considérables; soit l'autorité militaire pour établir des troupes en garnison, aux frais d'une des Communautés ici réunies; ils ont tout à craindre d'un Seigneur aussi formidable dans ses vengeances, que par le despotisme qu'il est par descendance, en possession d'exercer sur leurs personnes et leurs propriétés ;

Que de tems immémorial leurs Communautés ont été administrées par des Officiers-Municipaux qui sont Agens ou Fermiers du Seigneur d'Ornacieux, contre la disposition de l'article 317 de l'Ordonnance d'Abbeville, conçue en ces termes : « Ne pourront nos « Officiers ni autres Officiers des Seigneurs Justiciers et inférieurs « en notre pays de Dauphiné, être Fermiers ni Personniers ès « fermes, terres, seigneuries où ils exerceront lesdits offices » ;

que la terreur de l'implacabilité dudit Seigneur, a imposé un silence général sur cette infraction et cet abus;

Que tous leurs registres anciens et modernes, leurs parcelaires, les titres de leurs Communautés, ont toujours été et sont encore entre les mains de ces mêmes Officiers à qui ils ne peuvent pas donner leur confiance, et qui, amovibles à la volonté de celui qui leur a donné des provisions, n'oseroient pas même y répondre; que tous les susdits papiers et titres sont entre les mains des Officiers-Municipaux, sans inventaire comme sans chargé de leur part; qu'ils sont privés de la liberté naturelle de retirer des extraits au besoin des Greffiers à qui ledit Seigneur cependant donne ses greffes en paiement ou en ferme;

Que l'importance de ces objets peut exiger une multiplication d'Assemblées et de Délibérations dans la progression de sa poursuite; lesquelles assemblées ne peuvent être autorisées par les Officiers du Seigneur, qui doivent en être exclus, ainsi que ses Fermiers et Agens qui, quoique ayant le même intérêt, seroient forcés d'instruire ledit Seigneur de ce qui se passeroit, et qui, par ce moyen, doivent s'empresser à se récuser, en s'en rapportant aux zèle et intérêt communs desdites Communautés assemblées, qui même ne pourront trouver dans la Province que des conseils et défenseurs anonymes, et seront peut-être obligés d'en chercher dans les Provinces étrangeres;

Qu'il seroit nécessaire d'autoriser le sieur Syndic à convoquer les Assemblées toutes les fois que les circonstances l'exigeront, pardevant le Commissaire et le Greffier qu'ils requierent lesdites Assemblées, de choisir et nommer par la présente Délibération, pour éviter de plus grands frais, et ce, jusqu'à ce que ledit Seigneur en ait nommé qui ne soient point ses Agens ni ses Fermiers ni autrement suspects; comme aussi ils les requierent de choisir parmi eux un Receveur pour recevoir de chaque habitant les sommes qu'ils lui remettront pour subvenir aux frais qu'il écherra de faire pour les voyages, mémoires, instructions et vacations du Syndic, des Commissaire et Greffier, et autres qu'il écherra, les invitant de ne rien recevoir des pauvres Habitans desdites Communautés, de leur en faire grace, attendu leur misère, de tout quoi les comparoissans ont requis acte, et que lecture en soit faite auxdits Assemblés,

pour être délibéré ainsi qu'ils aviseront; et ont signés lesdits sieurs Perraud, Serre, Charpenney et Berthier, non les autres, pour ne savoir; de ce enquis et requis à l'original.

Signés : PERRAUD, Jean BERTHIER, SERRE, Joseph CHARPENNEY.

Lesdits assemblés, après avoir oui lecture de ladite comparution et des actes, requêtes et ordonnances de la Cour, qui a été faite par notre Greffier, profondément pénétrés de toutes ces considérations, après avoir respectivement conférés entr'eux, ont unanimement dit, délibéré et arrêté qu'ils approuvent la comparution et les requisitions desdits Consuls, dans tout leur contenu, et qu'ils y adhèrent; que reconnoissant que tous les sujets de France, ayant passé sans distinction, sous la protection du Gouvernement, lui seul est leur protecteur et défenseur; que la contribution individuelle aux charges publiques, est la condition et le prix de cette protection; que n'en recevant plus aucune depuis plus d'un siècle, de la part de leur Seigneur, ils sont, de plein droit, déchargés de toute redevance envers lui, à raison de protection et de défense;

Que le poids des impôts est déjà si accablant pour leur pauvre classe, qu'ils ne peuvent plus les acquitter qu'en faisant des retranchements de toute espece, même sur leur nourriture; qu'en s'excédant de travail; qu'ils n'ont été jusqu'ici soutenus dans leur état de misère et d'accablement; qu'ils n'ont contenus leur désespoir dans les bornes d'une si longue patience, que par leur profond respect, par leur tendre et constant amour pour le plus juste et meilleur des Rois; par l'attente de jours moins infortunés pour eux, où la Providence, touchée de la misère du peuple François, y mettroit un terme, en versant sur lui des lumières qui dissiperoient les ténèbres de l'iniquité féodale; en envoyant un Ange tutélaire, un Ministre vertueux, un Neker qui eût le courage de présenter à son Souverain le tableau fidele de la détresse à laquelle elle a réduit ses sujets; où la Nation assemblée en Etats-Généraux, se fera un devoir d'établir une parfaite égalité de répartition d'impôts, entre les sujets d'un même Royaume, et à proscrire à jamais les droits qui déshonorent l'humanité; qu'ils déclarent en conséquence, consentir que le Roi augmente ses impositions, à condition que la totalité sera supportée par les Trois-Ordres et sans indemnité;

igneur Président d'Ornacieux sera respectueusement r aux Syndics, et tels ou tels adjoints qu'ils choisiront, inaux et primitifs de l'établissement du droit de truage its personnels qui se perçoivent dans l'étendue des ; ci-présentes, dans le délai de deux mois d'en faire its Syndics, des extraits en forme probante, moyennant eux ledit Seigneur n'aime les déposer en tel dépôt puivera bon; déclarant que jusqu'à ce que ledit Seigneur ette juste demande, ils refuseront de continuer le ces divers droits; et qu'afin que ledit Seigneur soit eu de ses vassaux, il lui sera remis un exemplaire de élibération par les sieurs Syndics, qui l'assureront en le leur vénération, et qu'ils n'ont eu d'autre objet que des droits qu'ils n'estiment pas lui devoir.

CHAPITRE III

par ces extraits que la Révolution naissante ention de s'appuyer sur le droit et faisait justice avec l'espoir d'être mieux écoutée s.

ements de juillet 1789 donnèrent un autre evendications populaires; dès le 20 juillet, Salomon et Mogniat, en faisant signifier ins et greffiers du marquis la délibération leur faisaient connaître par huissier qu'ils teraient chez eux pour y retirer, disent-ils, des communautés. Cette signification a un bsolument extrajudiciaire et annonce l'inse faire justice soi-même. Les tumultes po-

pulaires commencèrent immédiatement. Un de mes plus honorables compatriotes m'ayant fourni un récit de l'insurrection contre le marquis d'Ornacieu, je me fais un devoir de le placer intégralement devant l'Académie :

Semons, le 25 mai 1882.

Monsieur,

Dans la réponse dont vous m'avez honoré, vous m'avez manifesté le désir d'avoir un récit de l'incendie du château de Serclier. Je me permets de vous envoyer le suivant, que je tiens de M. Pierre Cattin, mon père. Agé de onze ans en 1789, il avait, comme les autres enfants du village, suivi la population à Serclier et assisté au pillage et à l'incendie du château. D'ailleurs, il avait entendu raconter bien des fois cet événement par des personnes plus âgées.

Le 22 juillet 1789, à minuit, le tocsin sonna dans toute la France. Des bruits sinistres étaient répandus parmi les populations alarmées. — A Sardieu, l'on disait que des brigands parcouraient le pays; qu'ils étaient cachés dans les vignes. Les hommes s'armèrent de fusils, de fourches, de faulx et, ayant à leur tête deux ou trois vauriens, entre autres un nommé Moyroud dit Javelle, coururent aux vignes pour faire une battue et chasser les brigands. On commença par l'extrémité orientale du vignoble. On fouilla avec soin en se dirigeant vers le couchant, c'est-à-dire vers Burette, et on arriva au bout sans rien trouver. Alors ceux qui menaient la bande dirent : « Les brigands sont à coup sûr dans les bois de Burette. Allons-y. » On leur obéit, et quand on fut au centre de la forêt qui était, comme aujourd'hui, traversée en tous sens par les allées que M. de Sayve avait fait récemment tracer, on trouva réunies en armes les populations du Marquisat d'Ornacieu, amenées là par des moyens semblables à ceux qui avaient réussi à Sardieu. M. Salomon de Bossieu, à cheval, haranguait cette multitude. A la fin quelqu'un proposa d'aller au château de Serclier, situé à deux kilomètres de là, sur le territoire de Faramans, et de forcer le marquis d'Ornacieu,

M. de Sayve, à renoncer à ses droits féodaux. Cette idée fut accueillie et l'on se rendit immédiatement à Serclier.

On demande M. de Sayve. Les gens répondent qu'il n'y est pas. Alors la foule pénètre dans le château, croyant que le seigneur y est caché. On cherche dans les appartements, dans les galetas, dans les caves. On ne trouve rien. On s'enhardit. L'un s'affuble des vêtements de M. de Sayve et se met à une fenêtre. Mais il se retire au plus tôt parce que plusieurs coups de fusil lui sont tirés. Un autre, également vêtu d'habits du marquis d'Ornacieu, s'installe dans le grand fauteuil du salon seigneurial et tient une audience. Un braconnier est amené. Le faux marquis, imitant l'accent de M. de Sayve qui grasseyait, dit au délinquant : « Approche, gredin, explique-moi comment tu as eu l'audace de tuer le gibier de ton seigneur. » Le chasseur s'excuse humblement. « Non, non, dit le marquis, point de pardon ; tu vas aller pourrir en galère. — Gardes, emmenez-le. » Bientôt rien n'arrête plus les vassaux révoltés. Le pillage commence par la cave. Faute de tarière, on perce les tonneaux à coups de fusil. La multitude, ivre de vin et de vengeance, saccage de fond en comble le château. Un habitant de Marcilloles y met le feu et, au bout de la journée, la noble demeure n'était plus qu'un amas de décombres. Un fait de minime importance frappa mon père : Les nombreux pigeons du colombier seigneurial, effrayés et chassés par le feu, volaient en tournoyant autour de l'incendie ; les paysans les tuaient à coups de fusil. — Il se rappelait aussi, à sa honte, qu'on lui avait versé à boire dans la cave où le vin coulait à flots.

Quant à M. de Sayve, il s'était retiré en Savoie ; il y acheta une terre et disait : « Les Français auront beau faire, je mourrai dans la peau d'un seigneur. » Il se trompait ; quelques années plus tard la Savoie était envahie par les armées républicaines, et le marquis d'Ornacieu obligé de fuir de nouveau. Il se réfugia à Trieste et y mourut.

Il ne reste des bâtiments de Serclier que la maison des gardes et des remises ou écuries. La magnifique avenue de tilleuls, longue de près de deux kilomètres, qui s'étendait le long du coteau de Burette, vers Marcilloles, a disparu.

Toutes les propriétés de M. de Sayve furent vendues aux enchères, excepté la forêt de Burette, que l'Etat rendit à ses enfants à leur retour de l'émigration. Ceux-ci la divisèrent en autant de lots qu'il

y avait de feux dans les trois communes de Penol, Sardieu et Marcilloles. Chaque chef de famille eut son lot moyennant 120 fr. — Marcilloles eut le coteau du levant, Penol celui du couchant, et Sardieu le fond de la vallée.

C'est un de mes oncles, M. Jean-Baptiste Cattin, qui fit la division.

Je ne sais si je dois consigner ici une anecdote concernant le héros de ce drame, M. Salomon de Bossieu. — Quelque temps avant la Révolution, ayant été pris à la chasse dans les forêts du seigneur, il se présenta devant celui ci qui le taxa à une amende. M. Salomon la paya sur-le-champ, puis il ajouta : « Comme je prétends continuer à chasser, voici une seconde amende. » Et il versa une somme égale à la première. L'histoire ne dit pas comment la chose fut prise par M. de Sayve. Mais on voyait dès lors M. Salomon se déclarer l'ennemi personnel du marquis.

Voilà, Monsieur, tout ce que je connais au sujet de cette affaire ; je serai très heureux si ces quelques détails peuvent vous être utiles pour le travail que vous préparez.

CATTIN.

M. Salomon de Bossieu, qui paraît avoir joué le plus grand rôle dans ces événements, a laissé parmi ses descendants le ténor actuel du Grand-Opéra. La lettre dont je viens de donner lecture apprécie l'événement en des termes qu'il est inutile de commenter. Comme contre-partie, je puis soumettre à l'Académie quelques lignes de l'honorable M. Gariel, à qui j'avais demandé quelques renseignements :

30 janvier 1883.

Monsieur,

Ce serait avec le plus grand plaisir que je vous donnerais les renseignements que vous me demandez, si je le pouvais, mais je dois

ne je ne me suis jamais occupé de la question que
. J'ai passé la journée d'hier à chercher le recueil
es que j'avais dans le temps prêté à M. de Gallier,
que je l'ai prêté depuis à quelque autre personne, car
etrouvé.

eux, je vais vous conter un fait qui s'est gravé dans
'enfant et ne s'est jamais effacé :

orain de cette époque, qui avait été reçu à la Cour de
qui, sous la Restauration, était juge de paix très roya-
devant moi des incendies de châteaux avec d'autres
on disait dans ce temps-là. — On s'appitoyait très
ncendies, lorsque le juge de paix s'écria : « A dire
a vu comme moi les mauvais traitements qu'ils fai-
leurs vassaux dans les terres froides, on ne doit
ne d'une chose, c'est qu'avec leurs titres et leurs châ-
saux n'aient pas incendié les propriétaires. »

m'avaient tellement frappé, j'étais tout enfant, alors,
jour, je ne pouvais rencontrer ce Monsieur sans
cacher. Ce n'est que plus tard, lorsque j'ai étudié
ette époque, que j'ai compris ce qu'il y avait réelle-
de ces paroles.

à vous.

H. Gariel.

---

rent accomplies les destinées du marquisat
. En présence des événements, la justice ne
active ; des poursuites furent faites, des con-
furent prononcées, divers furent pendus et
nsi la faute de tous. Mais c'étaient les der-
ts d'un régime condamné. Les murs du
ruit ne furent jamais relevés, et le voyageur

qui passe à côté en soupçonnerait à peine les ruines.

On peut se demander si la Révolution était juste. Les anciens privilégiés ne verront jamais, dans les actes qui l'ont consommée, que des désordres, des pillages et des incendies. Les affranchis, d'autre part, soutiennent énergiquement le bon droit de revendication de leurs pères.

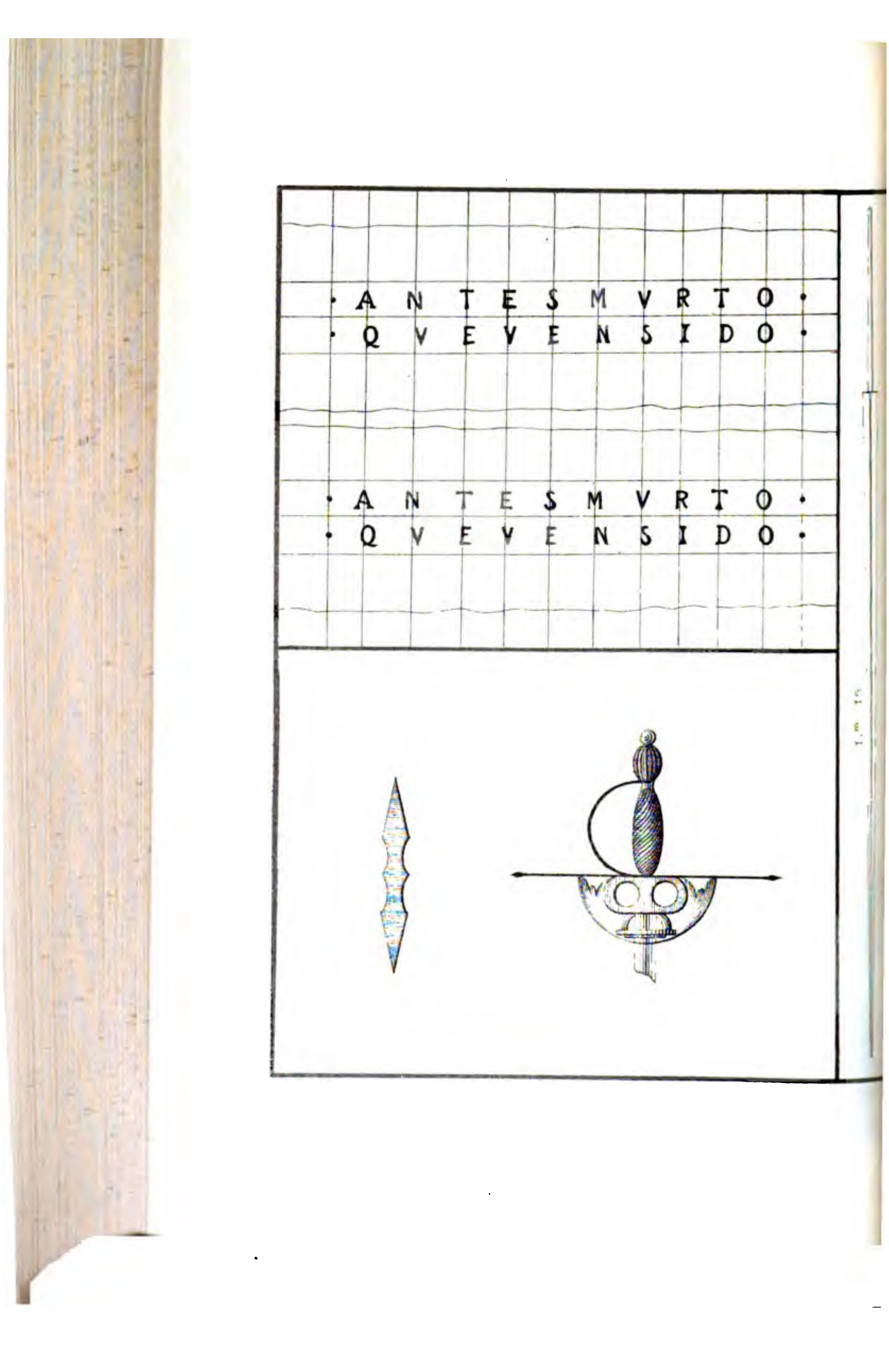
Réduit à ces termes, le débat peut paraître insoluble. Mais si l'on envisage les événements au point de vue du droit féodal, il semble évident que la justice, en condamnant les voies de fait des vassaux, doit aussi reconnaître que les droits des seigneurs n'étaient que des abus dépourvus de tout fondement. Au XIIe siècle, les seigneurs d'Ornacieu tenaient leurs sujets d'Ornacieu pour affranchis de tous droits de truage ni plus ni moins que s'ils étaient nobles, et pourtant, en 1789, ces mêmes habitants se voyaient réclamer ces droits, dont ils avaient été affranchis autrefois.

De plus, l'ancienne jurisprudence déclarait les seigneurs non recevables à réclamer ces droits, lorsque leurs châteaux étaient en ruine; enfin, les rois et les impôts dus au pouvoir central s'étaient substitués partout à des redevances qui pouvaient être à bon droit considérées comme de vrais impôts perçus par le seigneur haut justicier pour tous les services que l'Etat rend maintenant. Les droits de truage, vintain et autres semblables étaient donc, il semble, un double emploi évident, et malgré cette évidence, les Parlements, se faisant les instruments des seigneurs, n'avaient pas craint d'aggraver les exactions seigneuriales en leur prêtant partout la force du droit. Même au point de vue féodal, les populations souffraient donc d'une injustice

dans le jugement de ces grands événements,
jamais oublier que les droits des seigneurs
établis par la force, avec les invasions des
qu'ils s'étaient accrus et maintenus par la
'ils devaient un jour périr par la même force
ait fait vivre et qui ne suffisait plus à les
Dans son histoire de la baronnie de Clérieu,
e d'un bénédictin, travail considérable pour
e l'ancien Dauphiné, M. de Gallier, s'ap-
le taux modique des redevances censuelles,
er que les exactions seigneuriales ne pesaient
nent sur les populations. Mais, ainsi que
'avons indiqué, ce qui pesait sur le Tiers-
nt les droits des justices seigneuriales. Ces
nt considérables. Les réclamants de l'assem-
ssagne les évaluent à 20 fr. par habitant,
que nous avons donnée de la reconnaissance
nontre que cette évaluation n'a rien d'exa-
d'ailleurs aisé de voir qu'avec l'augmenta-
x de toutes les valeurs, cette estimation des
sonnels perçus par les justiciers pourrait
i s'élever au double. C'était donc une espèce
sonnelle et mobilière perçue avec la dernière
e montant certainement à plus de 30 fr. par
us habitants, lors même qu'ils n'avaient pas
labour. Le taux s'élevait ensuite de beaucoup
eux qui en possédaient.

es étant ainsi, on a peine à concevoir com-
harges si lourdes pouvaient être acquittées,
nd mieux compte de l'état misérable de l'an-
iculture française. Les classes privilégiées
lié que la justice ne pouvait plus maintenir

des droits qui n'étaient qu'un débri de l'ancien état de conquête. Les hauts justiciers avaient pris la place de l'Etat et ses droits financiers ; lorsque l'Etat reprit sa place, il créa de nouveaux impôts, mais les impôts anciens ne furent pas abolis. De là une double charge et le jour où cet état d'injustice a succombé ne peut laisser de regrets à aucun homme équitable.


· A N T E S M V R T O ·
· Q V E V E N S I D O ·
· A N T E S M V R T O ·
· Q V E V E N S I D O ·

ESSAI

DE

...on d'époque et d'origine d'une lame d'épée

TROUVÉE A RENAGE, PRÈS RIVES

... le Docteur B. CHARVET

...éance du 7 mars 1883

...ssieurs,

...des anciennes provinces de la France offre ...mp d'étude en tout genre, et les moindres ...'on peut rassembler servent de matériaux ...er les usages et les coutumes des temps

...ronçons de lame d'épée que j'ai l'honneur ...enter aujourd'hui proviennent d'une an...ie, située au Guâ, dépendance de la terre ...mmune de Renage, près Rives (Isère). Des...s eaux de la Fure, comptant sur son par...gt-deux kilomètres, du lac de Paladru où



elle prend naissance jusqu'à l'Isère où elle se verse, cent quatre-vingt-treize moteurs dans soixante-quinze usines de toute nature, tant industrielles qu'agricoles.

En 1852, M. Gustave Vallier fit paraître, sous le titre de : *Lettres sur l'histoire et l'industrie du vallon de la Fure*, un laborieux travail plein de recherches intéressantes dont il avait puisé les documents, soit dans les archives départementales, soit auprès de ses parents, MM. Blanchet, les plus importants manufacturiers de la localité.

C'est en parcourant cet ouvrage que j'ai appris que, sans pouvoir assigner une date précise à leur fondation, l'on pouvait affirmer, d'après des documents historiques, que les forges à acier existaient avant le XIVe siècle, et que, dans une d'elles, établie à la Liampre, quartier du Bas-Rives, en opérant quelques changements dans une des parties d'un bâtiment, on découvrit sur une poutre la date de 1172.

Plusieurs titres latins nous les montrent en pleine activité au milieu de XIIIe siècle, et sous Charles VIII, fils de Louis XI, elles étaient presque toutes converties en épéeries. Un arrêt du Conseil d'Etat, dit Pierre Dulac, confirme François Teillard dans la propriété des forges de la Liampre; il rappelle la fondation de quelques-unes en 1540, d'autres en 1548. Ces dernières consistaient en fourneaux et martinets à acier, cuivre ou laiton. Tout l'acier qui s'y fabriquait devait être exclusivement employé à faire des épées, des lances ou autres armes.

Mais une des causes qui contribua le plus à accroître le nombre des forges et aciéries dans cette localité, fut l'or-

de 1339, de Humbert II. Ce prince venait d'ob-
ape Clément V, alors à Avignon, l'établissement
versité dans Grenoble, sous la condition d'em-
dégradation des forêts autour de cette ville,
lir en même temps sur le pied ordinaire, les
ois et du charbon qui augmentaient chaque
si s'empressa-t-il, dans l'intérêt des étu-
rdonner la démolition des forges aux alen-
renoble, qui rendrait le prix du bois moins
uite de la consommation qu'elles en faisaient,
dit en même temps d'en créer de nouvelles
la vallée de Graisivaudan, depuis Belle-
r Chapareillan jusqu'à Voreppe. C'était par
t autant de diminué sur la dépense journa-
tudiants, qui, trouvant dans notre ville aide,
et privilèges, ne tardèrent pas d'y affluer.

iversité fut longtemps prospère, et ce ne fut,
le sait, que dix ans plus tard, 1349, qu'eut
sion du Dauphiné à la France. Obligés de
rdre du Dauphin, les forgerons durent se
ns un lieu aussi favorable à leur industrie
Rives.

nières épéeries furent celles d'Allivet ; elles
d'exister en 1709, époque vers laquelle des
tant survenues entre forgerons et taillandiers,
tirent les premiers et les forcèrent de quitter

de la vallée de Renage, au lieu dit le Guâ,
si à cette époque une forge, dépendance de
vet, qui, pendant un certain temps, fut con-
péerie, redevint ensuite une aciérie. Enfin,
lques années on a utilisé ses forces motrices

pour créer une papeterie. En 1862, dans le mur du bâtiment où pénètre l'arbre de couche de la roue motrice du martinet, une lézarde se fit presque subitement par suite du mouvement de cette partie du mur établi, du reste, comme toutes les constructions de ce bas-fond de la vallée, sur une tourbière; après avoir arrêté l'eau, le mur fut réparé par dedans et, en y faisant une brèche assez étendue dans toute son épaisseur et à la partie correspondante à l'étiage ordinaire de l'eau du canal, les ouvriers trouvèrent cette lame d'épée étendue horizontalement dans son épaisseur, et en deux tronçons, l'un à droite, l'autre à gauche de la lézarde; mais ils cherchèrent en vain l'extrémité de la pointe. Il fut évident pour tout le monde qu'elle y avait été déposée ainsi privée de cette troisième partie, qui était de 0,25 centimètres, car, en prolongeant idéalement les deux lignes extérieures de rencontre, l'on rétablit cette longueur.

Cette lame d'épée aurait donc eu 1 mètre 15 de longueur.

1er tronçon........................	»	56 c.
2e —	»	34
Tronçon manquant.................	»	25
	1m	15 c.

Soit 105 de lame, 10 de soie.

Ce qui nous donne absolument la même longueur que celle que je présente ici pour comparaison.

Ces tronçons sont peu piqués d'oxydation, malgré leur séjour de près de 300 ans dans cette muraille; mais la bonne trempe, la bonne qualité de l'acier, la

chaux du mortier et la privation de l'air et de l'eau expliquent parfaitement cette protection. La pression de haut en bas du mur l'a courbée et, au moment où la lézarde s'est effectuée, elle s'est rompue, car les ouvriers, au moment de la découverte, et moi quelques jours aussi plus tard, remarquâmes parfaitement l'aspect métallique de la cassure fraîche, tandis que celle où correspondait la pointe manquante était oxydée.

Continuant nos investigations, nous remarquons que cette lame est à deux évidements ou cannelures sur chaque face, et que, dans sa partie supérieure et sur les deux faces, on lit la même inscription : ANTES MVRTO, et sur l'inférieure : QVE VENSIDO. Mais la loupe et le compas nous démontrent que ces lettres ont été gravées les unes après les autres, ou peut-être frappées au poinçon, qui devait commencer à être employé à cette époque, question que je n'ai pu éclarcir complètement. Dans tous les cas, les lettres ne sont pas espacées entre elles de la même façon sur une des faces comparativement à celles de l'autre, comme ces deux empreintes de plâtre le prouvent complètement. L'imprimerie était connue en Espagne en 1474, à Barcelone et à Sarragosse. Le poinçon pouvait donc y être connu et employé.

Mais comment expliquer que, d'une part, cette épée n'ait jamais été garnie d'une poignée, car, pour preuve, nous remarquons que la soie n'a pas été reforgée depuis sa fabrication, et que, d'autre part, elle soit encore si bien aiguisée qu'elle pourrait couper par son tranchant dangereux si l'on serrait trop les fragments? Pour mon compte, ces deux dispositions ne sont pas

incompatibles, et je m'explique : nous sommes en face de rebus de fabrication et d'un modèle tout à la fois, qui d'Espagne aurait été apporté comme étalon, n'ayant jamais été monté, il est vrai, mais cependant aiguisé pour faire apprécier la valeur de la trempe.

D'après la forme de l'arme, d'après son inscription espagnole, elle devait être un modèle pour une commande (passez-moi l'expression) de lames de Tolède à cette manufacture dauphinoise, vu l'excellence de ses aciers et de ses eaux pour la trempe, comme celles de Vizille le sont pour les impressions sur soieries. Peut-être encore cette lame n'a-t-elle été qu'importée par des ouvriers catalans faisant leur tournée en France, comme plus tard l'ont fait à leur tour les Allemands, les Belges, les Tyroliens, car, nous reportant aux besoins de l'époque, les diverses industries n'ayant pas de journaux mensuels, étaient mises au courant des découvertes nouvelles qui se rattachaient à leurs parties respectives, par des ouvriers ambulants, importateurs de telle ou telle méthode, de tel ou tel tour de main ou secret, comme cet usage s'est encore perpétué malgré les publications innombrables dans toutes les industries.

Quant à la monture de la poignée avec la lame, nous remarquons que la soie et le talon, partie située entre elle et le tranchant, nous donnent la même longueur que celle que nous retrouvons sur l'épée complète, et si l'on est frappé du peu de hauteur de la poignée pour une main d'homme, il ne faut pas oublier que cette lame, faite pour pointer, nécessitait de placer l'index et le médius dans les deux lunettes ménagées en dessous de la poignée, dans la coquille; disposition qui, complétée par une longue croisière formée de deux

garantissait autant que possible la main et le ı combattant, et ne nécessitait pas, dans tous ne hauteur de poignée aussi spacieuse que arme destinée à sabrer.

à lui assigner un âge, elle paraîtrait du xv[e] siè-t évidemment le modèle d'une arme d'estoc, age en Espagne à cette époque, se fabriquant principalement et à Séville; l'on en faisait pro-t au Guâ, à l'époque où la plupart des forges nverties en épéeries.

s désiré compléter mes recherches sur ce sujet les transmettre, Messieurs, en vous citant des empruntés à des tableaux ou à des gravures ant des personnages de cette époque porteurs re d'épée; mais, malgré des recherches réité-dans notre Bibliothèque, soit dans notre Mu-m'a pas été donné de trouver des exemples à cet essai de restitution d'époque. Je n'ai eu à ition que cette arme, en ma possession depuis s, et qui, d'après ce que m'avait appris le do-rait d'origine espagnole au dire de la famille, it conservée depuis le séjour de ces troupes en en Italie à la fin du xv[e] siècle, 1499, et pen-premières années du xvi[e], 1521.

L'ORDRE DE S^T-JEAN DE JÉRUSALEM

DANS LES HAUTES-ALPES

PAR M. J. ROMAN

Séance du 14 novembre 1883

Après le triomphe définitif du christianisme, sainte Hélène, mère de Constantin, fit construire dans Jérusalem l'église du Saint-Sépulcre et plusieurs autres superbes édifices; il est probable qu'elle ne négligea pas de pourvoir à l'entretien des pèlerins qui commençaient à affluer dans la ville sainte et qu'elle y fonda des hôpitaux pour les malades et les pauvres. Ces institutions charitables disparurent lorsque la Palestine fut tombée sous le joug musulman ; mais Charlemagne, mettant à profit ses relations amicales avec le calife Haroun-al-Radchid, se fit concéder par lui, à Jérusalem,

un emplacement sur lequel il fit élever une maison de refuge pour les pèlerins occidentaux. Cette fondation ne tarda pas à être abandonnée et à disparaître entièrement sous les derniers princes de la dynastie Carolingienne. A la fin du xe siècle, les pèlerins étaient de nouveau retombés à la merci des musulmans.

Un siècle plus tard, vers 1083, des marchands d'Amalfi, ville commerçante de l'Italie méridionale, songèrent, à leur tour, à créer à Jérusalem un hôpital pour les pèlerins pauvres et malades ; en se plaçant à la tête de cette pieuse fondation, les Amalfitains firent une œuvre méritoire au point de vue religieux et une bonne opération au point de vue temporel ; leurs navires transportaient, en effet, à Jérusalem une notable portion des pèlerins occidentaux et leur nombre augmenta sensiblement quand ils furent assurés de trouver au terme de leur voyage une maison hospitalière desservie par des chrétiens. Les musulmans prêtèrent, du reste, volontiers les mains à ce projet ; ils avaient, en effet, tout intérêt à voir s'accroître le nombre des pèlerins sur lesquels ils prélevaient un impôt très productif.

L'hôpital de Jérusalem était desservi par des religieux bénédictins de l'Italie méridionale et était dédié à saint Jean [1].

C'est une question très secondaire de savoir quel couvent avait fourni ces religieux ; il est à présumer cependant que ce fut à celui du Mont-Cassin, jouissant

---

[1] Pour tout ce qui précède, voir Guillaume de Tyr et Mabillon (*Annales de l'Ordre de Saint-Benoit*, L. LXIV, p. 229).

d'une immense célébrité et voisin de leur ville, que s'adressèrent les fondateurs.

L'institution de l'hôpital de Saint-Jean devint en peu de temps très populaire en Europe, et plusieurs années avant la première croisade, un certain nombre de donations lui avaient été faites. Dès 1083, la commanderie de la Calm, diocèse d'Alby, fut fondée et, depuis lors, les créations de commanderies nouvelles se succèdent sans interruption (¹).

Au moment de la première croisade, le grand-maître de l'hôpital de Jérusalem se nommait Gérard Tunc; il était citoyen d'Amalfi, et ses compatriotes lui dressèrent, sur la place publique de cette ville, une statue qui y resta debout pendant une grande partie du moyen âge (²). Pendant que les croisés faisaient le siège de Jérusalem, Gérard demeura enfermé dans les murs de cette ville. Respecté des musulmans eux-mêmes, qui honoraient en lui la personnification de la charité, il prodigua ses soins aux blessés des deux camps et jeta par dessus les murs du pain aux croisés qui manquaient de tout, tandis que la ville était dans l'abondance.

Après la prise de Jérusalem et sous la direction de Gérard, l'hôpital de St-Jean prit une extension immense et se transforma en corps militaire puissant, d'obscure

---

(¹) Voyez *Les Origines de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem*, par G. Saige. Paris, Hérold, 1864, in-8°.

(²) Ce fait combat victorieusement l'opinion de ceux qui voudraient faire naître Gérard en Provence.

maison de charité qu'il était. L'état de guerre permanent qui régnait à cette époque en Orient força d'abord les hospitaliers à s'adjoindre quelques soldats pour protéger les caravanes de pèlerins, puis l'institution primitive ne tarda pas à se modifier et la guerre contre les infidèles devint bientôt l'occupation ordinaire des chevaliers de Saint-Jean.

Je vais essayer d'esquisser l'histoire de cet ordre dans les Hautes-Alpes. La première partie de son existence se caractérise par une extrême division des commanderies (du XII[e] au XIV[e] siècle) ; la seconde par une centralisation de plus en plus forte, rendue nécessaire par la mauvaise administration des commandeurs (du XIV[e] au XVI[e] siècle). Il faut remarquer, en outre, trois étapes principales dans cette histoire : la suppression des Templiers qui procure de grands biens à l'ordre de Saint-Jean (1312) ; les guerres de religion qui lui font perdre, au contraire, beaucoup de propriétés (1562-1590) ; enfin, la suppression de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois, faite au profit de celui de Malte et qui, par les biens qu'elle lui apporte, compense en partie les pertes que lui avaient causées les guerres de religion (1778).

Il y avait, à la fin du XIII[e] siècle, six commanderies de l'ordre de Saint-Jean dans les Hautes-Alpes, celles de Gap, Tallard, Remollon, Embrun, l'Argentière et Saint-Pierre-Avez. Il n'en subsistait plus que deux en 1500, celle de Gap et celle de Saint-Pierre-Avez qui dépendait de celle de Joucas au Comtat. Je vais les passer successivement en revue.

Commanderie de Gap [1].

L'ordre de Saint-Jean était fondé à Jérusalem depuis cinq ans au moins et avait déjà reçu des donations dans plusieurs contrées de France, lorsque Isoard, évêque de Gap, voulant favoriser la création d'un hôpital, entreprise dans sa ville épiscopale par Etienne Samuel et Pierre de la Freissinouse, leur donna l'église de Saint-Martin, située en face du cimetière actuel, non loin de la porte Sainte-Colombe [2]. Cet acte, sans date, n'est

---

[1] La commanderie de Gap a déjà été l'objet de deux articles : le premier, dont l'auteur est M. l'abbé Guillaume, est intitulé : *Origine des Chevaliers de Malte et de la Commanderie de Saint-Martin de Gap*. Il est intéressant par le rôle des donations faites à cette commanderie, de 1088 à 1143, qui y est publié ; ce document, conservé aux archives des Bouches-du-Rhône, eût mérité un meilleur commentaire. Les erreurs topographiques abondent surtout dans le travail de M. l'abbé Guillaume. C'est ainsi, par exemple, que, trouvant dans son rôle des donateurs et des témoins portant les noms de Roland et Raoul de Faudon, Bertrand de Valdrôme, Imbert de Thoranne et N. de Veynes, l'auteur a cru que l'ordre de Saint-Jean avait reçu des donations dans des endroits nommés Faudon, Valdrôme, Thoranne et Veynes. Le second article, intitulé *La Commanderie de Gap*, a été publié par M. Delaville-le-Roux, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Il est extrêmement bien fait, mais, ne contenant qu'une critique de celui de M. l'abbé Guillaume, il est loin d'être complet.

[2] Tous les renseignements suivants, sauf ceux qui sont l'objet d'une note particulière, sont tirés des archives des Bouches-du-Rhône, Malte, grand prieuré de Saint-Gilles, commanderie de Gap.

probablement pas antérieur à 1088, car tous les actes que nous connaissons de l'évêque Isoard sont renfermés dans l'espace de quatre ans, de 1088 à 1091. Quatre autres donateurs, parmi lesquels on remarque Pierre Graffinel, sacristain, le même qui fut évêque de Gap en 1122 (1), et son frère Gérald, vinrent enrichir cet hôpital naissant en lui concédant deux champs et un jardin rapprochés de l'église de Saint-Martin et quelque terres à Avançon.

A peine l'hôpital de Saint-Martin était-il constitué que l'évêque Isoard, changeant d'avis, mais probablement du consentement des fondateurs, le donna à l'ordre de Saint-Jean, en la personne de Gérard Tunc, maître de l'hôpital de Jérusalem. Cet acte dut se passer avant 1090; en effet, Isoard, vicomte de Gap, en fut témoin et ce personnage disparaît en 1090 de notre histoire.

A partir de cette date, l'hôpital de Saint-Jean fut constitué à Gap, et la commanderie prit le titre de Saint-Martin. Je ne donnerai pas la nomenclature des donations fort nombreuses qui se succédèrent dans les premières années de son établissement. La plupart offrent peu d'intérêt (2). Il faut mettre dans ce nombre celles qui consistent en rentes constituées sur des immeubles

---

(1) Dans cet acte, Pierre Graffinel est seulement nommé Pierre, sacristain ; mais une charte du Cartulaire de Durbon le nomme Pierre Graffinel et mentionne également son frère Gerald.

(2) Le rôle des donations faites à l'hôpital de Gap, de 1088 à 1143, se compose de soixante-trois articles dont quelques-uns contiennent plusieurs donations.

non déterminés ou en donations de leurs chevaux et de leurs armes, faites par de pieux chevaliers. Quelques autres méritent mieux de fixer notre attention.

Vers 1090, ainsi que le démontre la présence d'Isoard, évêque de Gap, témoin de cet acte, Pierre Bellotti donne un champ à l'hôpital. Vers la même époque, Pierre Géraldi, qui a déjà paru comme témoin dans la charte de fondation, se dessaisit en sa faveur d'un champ aux Termes et d'un autre à Combe-Reynier, terroir de Montalquier. Dix autres personnes l'imitent et donnent diverses terres à Tréchatel, à Quint, à la Freissinouse et au Clot-de-l'Aigue. Etienne et Guillaume, prêtres, témoins de l'une de ces donations, le sont également d'une autre faite par Arnoul et sa femme Rigoardis en Champsaur et à Sigottier.

Béatrix de Rousset donne quelques terres, une vigne et des revenus assis sur des maisons ou des habitants; Pierre Giraldi, que nous avons déjà vu en qualité de donateur, et Giraud de Jarjayes sont témoins de cet acte. Ce dernier est également témoin de la donation d'un champ, faite par Guila, dame de Montalquier. La présence des mêmes personnages dans tous ces actes divers leur assigne une date presque contemporaine et peu éloignée de 1090.

Un donateur qui mérite une mention particulière est le chevalier Pierre Abon ; vers 1094, revenant de la croisade ; il donne à l'hôpital de Saint-Martin tous les biens qu'il lui avait engagés pour la somme de 20 sous; Ponce Ebrard, doyen, Pierre Graffinel, sacristain, et Léger, archidiacre du chapitre de Gap, furent témoins de cet acte.

Un peu plus tard, entre les années 1105 et 1122, il complète sa donation en remettant à l'hôpital de Saint-Martin des censes assises sur neuf maisons, un pâturage à Chauvet, cinq champs à Gap, un à Larra, un à Rambaud, un au Châtelard, un à Molines, un à Paraloup, un aux Salettes. La présence de Léger II, évêque de Gap, fixe, à peu d'années près, la date de cette donation qui fut approuvée par le comte de Provence et sa mère, moyennant le don d'un cheval. Pierre Abon se retira bientôt du monde et entra comme frère dans l'hôpital de Saint-Martin qu'il avait contribué à doter si richement.

Avant l'an 1111, Catbert vendit à l'hôpital divers champs à Semolas, à Chauvet et à Saint-Arey. Nous trouvons, en outre, sous l'épiscopat de Léger II (1105-1122) les ventes suivantes : par Martin Géraldi, d'une terre en Champsaur ; le 29 juin 1111, par Pons dit Camberan, d'un pré dit pré d'Abon ; le 30 avril 1112, par Guigues, comte d'Albon, et Mathilde, sa femme, de tous leurs droits sur une vigne d'Eudes Falavel ; avant 1122, par Etienne Malvoisin, d'une vigne à la Combe-Franonis et d'une autre à Tréchatel ; par Ermengarde, mère de Girald Judicialis, à la même époque, de champs aux Sanières et à Chane. Enfin, en septembre 1143, Bertrand et Guigue, comte, ainsi que leur mère, approuvent toutes les donations faites à l'hôpital de Gap dans les limites de leur comté.

Beaucoup d'autres actes n'ont pas de date certaine et doivent s'échelonner entre les années 1090 et 1143 ; les principaux contiennent des donations faites à Cerzevalas, à la Justice, à Pierrefeu, à Chorges, à Gap, à

Quint, à la Beaume-Matfred, à Rambaud, à Pelleautier, en Champsaur et à Chardavon.

A l'aide de ces documents, on peut dresser la liste suivante des biens possédés par la commanderie de Gap au milieu du XIIe siècle :

Gap. Plusieurs maisons dans la ville ; immeubles dans les quartiers de Saint-Martin, de Tréchatel, de Chauvet, de Paraloup, du Châtelart, de Molines, de Sémolas, de Saint-Arey, de la Justice, du Pré-d'Abon.

Montalquier (aujourd'hui commune de Gap). Immeubles aux quartiers des Termes, des Sanières, de Combe-Reynier.

La Freissinouse. Quartier du Clot-de-l'Aigue.

La Roche-des-Arnauds. Quartier de Quint.

La Bâtie-Neuve. Quartier de Larra

Ancelle. Quartier de Pierrefeu.

Rambaud, Chorges, Bréziers, Pelleautier, Avançon, Sigottier, Le Champsaur. Quartiers indéterminés.

Vaumeil (aujourd'hui Basses-Alpes). Quartier de Chàne.

Mézien (même département). Quartier de Chardavon.

Il faut ajouter à cette liste des donations faites aux Salettes, à la Combe-Franonis, à la Beaume-Matfred et à Cerzevalas, lieux dont l'emplacement ne m'est pas connu.

Passons maintenant en revue ce que sont devenues ces diverses propriétés entre les mains des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Les biens situés à Gap même ou aux environs s'augmentèrent constamment pendant trois cents ans ; beau-

coup de maisons furent achetées dans l'intérieur de la ville, principalement dans la rue Saint-Arey et dans la cour de Chaudun ([1]). Le 13 mars 1272 (1273), Béatrix Dauphine fit saisir tous les biens de la commanderie de Gap, dont le titulaire refusait de reconnaître sa juridiction, aussi bien à Gap qu'à Montalquier, et ils ne furent restitués que lorsque cette juridiction eut été solennellement reconnue ([2]). En 1311, la grande prairie de Porte-Colombe, sur laquelle sont construites actuellement la Banque de France et les Ecoles communales, fut acquise de Guillaume Muisard (12 novembre). Déjà, auparavant, l'ordre de Saint-Jean avait fait construire dans la rue Saint-Arey une église nommée Saint-Jean-des-Aires. Le 29 avril 1319, le dauphin, par l'intermédiaire de Jean des Orres, châtelain de Montalquier, céda à l'ordre de Saint-Jean ses droits sur onze maisons de Gap, le pré de foire et plusieurs vignes de son territoire, moyennant le seizième de leur revenu pour Gap et une cense de neuf tournois d'argent pour Montalquier ([3]). Au mois d'avril 1383, le commandeur acquit dans cette rue plusieurs maisons voisines de cette église et y fit bâtir un nouveau couvent; à partir de cette époque, l'ancienne église et l'ancien hôpital de Saint-Martin furent abandonnés.

Les commandeurs ne négligèrent point de se faire

([1]) La cour de Chaudun est une sorte d'impasse donnant dans la rue Pérollière.

([2]) *Inventaire de la Chambre des Comptes.*

([3]) *Ibid.*

passer des reconnaissances par tous ceux qui leur devaient des rentes, soit en argent soit en nature ; nous en trouvons de 1303, 1313,1334, 1376, 1422, etc. ; elles sont précieuses pour l'ancienne topographie du territoire et surtout de la ville de Gap (¹).

A Montalquier, l'ordre de Saint-Jean posséda jusqu'au XVIᵉ siècle les biens qui lui avaient été donnés au XIIᵉ. Les biens de la Freissinouse furent, au contraire, beaucoup augmentés par des acquisitions subséquentes; l'ordre de Saint-Jean, dès le milieu du XIIIᵉ siècle, était seigneur parier de cette terre avec le seigneur de Manteyer. Il possédait la paroisse de Notre-Dame avec la moitié de la juridiction, et le seigneur de Manteyer la paroisse de Saint-André avec l'autre moitié de la juridiction.

L'hôpital de Gap aliéna, dans le cours du XIIIᵉ siècle, en faveur de la chartreuse de Berthaud, ce qui lui avait été donné dans le quartier de Quint, commune de la Roche-des-Arnauds.

Ce qu'il possédait à Sigottier fut considérablement augmenté. En 1429, il possédait la moitié de cette seigneurie qu'il conserva jusqu'au XVIᵉ siècle (²).

Les biens de la Bâtie-Neuve et d'Ancelle furent, au contraire, aliénés avant 1200 en faveur de l'ordre de

---

(¹) Personne n'a encore fait usage de ces documents topographiques que je compte utiliser dans une étude prochaine.

(²) *Archives des Hautes-Alpes*, seigneurie de Sigottier. — *Archives de l'Isère*, Ch. des Comptes.

Saint-Antoine-en-Viennois. Cet ordre acquit de celui de Saint-Jean, entre autres propriétés, un hôpital fondé à Larra, et il percevait du chef de cette acquisition des dîmes à la Rochette et à Ancelle (1).

A Rambaud, les propriétés des hospitaliers étaient peu nombreuses et situées au quartier de Malcor (aujourd'hui Malcorps); suivant un rouleau de reconnaissances, de 1425, ils les possédaient encore à cette époque.

L'ordre de Saint-Jean avait fondé, près du pont d'Avançon, un hôpital dédié à saint Grégoire ; il le conserva jusqu'au 11 mars 1424 et le céda alors à l'ordre de Saint-Antoine-en-Viennois (2).

Les biens du Champsaur eurent le même sort : le 16 mai 1311, le commandeur de Gap donna à l'ordre de Saint-Antoine tout ce qu'il possédait depuis le col de Chauvet jusqu'à Ponthaut, plus une maison et quelques terres à Artemale près Gap, moyennant des compensations territoriales à Tallard et à Sigoyer, dont il sera parlé plus loin (3).

Chorges et Bréziers furent de bonne heure détachés de la commanderie de Gap. L'hôpital du Saint-Sépulcre, qu'elle possédait à Chorges, fut donné, avant 1150, à l'abbaye de Boscodon, nouvellement fondée près d'Embrun. Bréziers fut réuni, vers 1312, à des propriétés provenant des Templiers, et forma une petite comman-

---

(1) *Inventaire des titres de Saint-Antoine*, manuscrit à M. Chaper.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

derie dite de Remollon dont je parlerai plus loin en détail.

Il sera également question des biens de Pelleautier à propos de la commanderie de Tallard dont ils faisaient partie.

Les terres situées actuellement dans les Basses-Alpes, c'est-à-dire Châne et Chardavon, communes de Vaumeil et de Mézien, furent détachées, je ne sais à quelle époque, de la commanderie de Gap pour former celle d'Auton. Au xve siècle, cette petite commanderie ayant été reconnue trop peu importante, fut de nouveau unie à celle de Gap.

Parmi les acquisitions notables de la commanderie de Gap, je dois signaler celle de la moitié de la seigneurie de Sigoyer-sur-Tallard ; je ne sais comment cette terre vint en sa possession, mais je puis signaler les actes suivants : le 16 des kalendes de novembre (17 octobre) 1287, Anne et Humbert, dauphins, accordent, en vertu de conventions antérieures, au commandeur de Saint-Jean-de-Gap, l'investiture de la seigneurie de Sigoyer.

Le 10 octobre 1289, des difficultés étant survenues entre les deux contractants, il fut décidé que les droits réels et la juridiction de cette terre appartiendraient au prieur de Saint-Gilles, qui prêterait hommage au Dauphin qui recevrait un cheval ou 50 livres tournois à chaque changement de prieur. Cette transaction ne fut pas approuvée par l'ordre de Saint-Jean, qui signifia son refus de l'exécuter le 1er juillet 1290; cependant, le 10 des kalendes de novembre (23 octobre) 1297, une nouvelle transaction eut lieu ; le commandeur de Gap prêta au Dauphin l'hom-

mage qu'il lui avait refusé jusque-là et consentit à lui fournir un homme d'armes pour ses chevauchées. Enfin, un nouvel acte d'hommage fut prêté le 4 juillet 1300 ([1]). L'ordre de Saint-Jean acquit, en outre, le 13 mai 1311, de celui de Saint-Antoine, quelques droits qu'il possédait sur Sigoyer et qui dépendaient de la maison de l'Aumône-de-Tallard ([2]). On ne trouve plus trace de ces possessions après le milieu du XIVe siècle ; il est probable qu'elles furent aliénées à cette époque.

Dans la vallée de Vitrolles, l'ordre de Saint-Jean fut également propriétaire dans des circonstances presque identiques. En 1339, il possédait le majeur domaine de cette vallée, qu'il avait acquis j'ignore comment, et qu'il ne conserva pas longtemps ayant cédé bientôt après, aux hospitaliers de Saint-Antoine, tout ce qu'il avait dans cette seigneurie ([3]).

Je trouve encore l'indication de quelqnes droits de peu d'importance à Ventavon, à Oze et à la Bâtie-Mont-Saléon, possédés par la commanderie de Gap. Elle avait encore des revenus dans cette dernière commune en 1577.

Enfin, dans la paroisse de Jarjayes et au confluent de la Durance et de la Luye, les hospitaliers avaient un

---

([1]) *Archives de l'Isère*, Ch. des Comptes, B, 3248, et *Inventaire de la Chambre des Comptes.*

([2]) *Inventaire des titres de Saint-Antoine*, manuscrit à M. Chaper.

([3]) *Archives des Bouches-du-Rhône* et *Inventaire des titres de Saint-Antoine.*

hôpital nommé la Madeleine, dont les ruines se voient encore. Il en est question dans les reconnaissances de 1306, 1336 et 1342. Ils le possédaient encore au XVIe siècle.

La suppression des Templiers augmenta considérablement les biens de l'ordre de Saint-Jean ; nous connaissons mal les possessions des Templiers dans les Alpes. Voici cependant quelque terres qui leur avaient appartenu certainement avant d'être données à l'ordre de Saint-Jean.

Moydans. — Dès 1309, les Templiers possédaient le juspatronat de la paroisse, une partie des dîmes et un domaine dans cette communauté [1].

La Roche-des-Arnauds. — Dès 1243, les Templiers y avaient des terres considérables, un hôpital dédié à sainte Madeleine, une chapelle et d'autres droits [2].

Manteyer. — Un petit hôpital situé dans cette paroisse dépendait du Temple de la Roche-des-Arnauds, qui en est voisine.

Veynes. — En 1472, nous trouvons à Veynes une habitation fortifiée nommée le Temple et qui avait, sans doute, appartenu aux Templiers. Elle fut cédée par l'ordre de Saint-Jean à celui de Saint-Antoine [3].

Gap. — En 1310, les Templiers y possédaient un couvent nommé le Temple et plusieurs terres.

---

(1) *Archives de l'Isère,* Comptes de châtellenie non inventoriés.

(2) *Archives des Hautes-Alpes,* Chartes de Durbon et de Berthaud.

(3) *Inventaire des titres de Saint-Antoine.*

Le reste de l'histoire de la commanderie de Gap, du XIVe au XVIe siècle, consiste en une série d'hommages prêtés au Dauphin par les commandeurs ou leurs représentants et de reconnaissances souscrites en leur nom par les personnes qui leur devaient des rentes.

L'histoire de la commanderie de Gap, du XVIe siècle à 1789, sera traitée dans un article particulier que l'on trouvera plus loin.

Commanderie de Tallard.

Tiburge d'Orange, femme de Raimbaud Guiran, et Raimbaud d'Orange, fils de Guillaume, seigneurs de Tallard par indivis, donnèrent cette seigneurie à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 10 des kalendes de septembre (23 août) 1215. Par cet acte, passé à Reillanne en présence de Pierre Simon, maître de l'hôpital de Lardier, les hospitaliers de Saint-Jean acquirent la seigneurie de Tallard, Châteauvieux, Pelleautier, Neffes, la Saulce et Lardier, plus des droits considérables au Monêtier-Allemont et dans la vallée de Vitrolles. Cette donation s'étendait non seulement sur des immeubles et des droits seigneuriaux, mais encore sur plusieurs églises ainsi que sur les dîmes qui en dépendaient.

Pour pourvoir à l'administration de cette terre, l'ordre de Saint-Jean créa un viguier, *vicarius*, et trois châtelains. Le viguier résidait à Tallard et était à la fois juge et administrateur; les châtelains résidaient à Tallard, Lardier et Pelleautier. Ils étaient choisis parmi les

chevaliers distingués par leur noblesse ; en 1319, Auger de Montbrand était viguier de Tallard ; en 1300, Rostaing de Clermont, Rodrigue de Velasco et Barras de Barras étaient châtelains de Tallard, Lardier et Pelleautier.

Le 3 des ides d'avril (11 avril) 1235, l'ordre transigea avec Guillaume de Bonne, prieur de Lardier, à propos des dîmes de cette paroisse ; il fut stipulé que les deux parties les toucheraient par égales parts ; mais, peu d'années après, des difficultés nouvelles ayant surgi, l'évêque de Gap unit le prieuré de Lardier à l'ordre de Saint-Jean, qui le posséda jusqu'en 1789.

Le 17 mai 1300, une autre transaction eut lieu entre les hospitaliers et quatorze nobles, habitant Pelleautier, à propos des redevances et hommages qu'ils devaient : Guillaume de Villaret, grand-maître, et plusieurs autres notables personnages assistèrent à cet acte, qui fut passé dans le château de Tallard.

Le 16 mai 1311, l'ordre de Saint-Jean acquit, par voie d'échange, de celui de Saint-Antoine-en-Viennois, l'hôpital de Tallard nommé la maison de l'Aumône et les biens qui en dépendaient à Tallard et à Sigoyer (1).

En 1312, il hérite des biens des Templiers dans cette seigneurie, consistant en une maison forte située à l'angle des murailles du bourg, près de la porte Chevalerie, et nommée le Temple dès 1271, et de diverses autres possessions, entre autres de la chapelle et des prés de Saint-Martin.

---

(1) *Inventaire des titres de Saint-Antoine.*

Douze ans après la seigneurie de Tallard et celles de Regusse, Montfort, Montmeilleur et Saint-Julien, en Provence, furent échangées par le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, avec Arnaud de Trians-Montmajour, gentilhomme provençal, contre le comté d'Alife dans l'Italie méridionale. Cet acte, passé le 30 mai 1323, en présence du grand-maître Elion de Villeneuve, fut approuvé, la même année, par Robert, roi de Sicile et comte de Provence.

Les droits et les immeubles seigneuriaux furent seuls compris dans cet acte d'échange; les dîmes, les églises et les maisons hospitalières avaient été réservées, et les revenus qui en provenaient furent unis à la commanderie de Gap, qui les possédait encore au XVI[e] siècle.

Un seul document donne à penser que Tallard avait été érigé en commanderie particulière, c'est une transaction passée le 13 novembre 1318 entre Berial de Baux. précepteur ou commandeur de Tallard, et Guillaume Stephani, évêque de Gap. C'est le seul commandeur dont j'aie trouvé le nom parmi les actes assez nombreux relatifs aux possessions de l'ordre de Saint-Jean à Tallard que j'ai eu entre les mains. Peut-être était-il commandeur par intérim ou simple administrateur.

Commanderie de Remollon.

Nous avons vu dans les actes de fondation de la commanderie de Gap que des biens assez considérables lui

avaient été donnés à Chorges et à Bréziers. Ceux de Chorges ([1]) ne tardèrent pas à être aliénés ; en effet, vers 1140 l'hôpital du Saint-Sépulcre de Chorges, qui avait probablement été fondé par l'ordre de Saint-Jean, était devenu la propriété de l'abbaye de Boscodon qui le conserva jusqu'au commencement du XVIIe siècle ([2]). Les biens de Bréziers furent unis à des propriétés assez importantes que l'ordre avait acquis à Remollon après la suppression des Templiers et on en fit une petite commanderie particulière qui prit le nom de commanderie de Remollon. Ces biens des Templiers de Remollon, dévolus à l'ordre de Saint-Jean, consistaient non seulement en plusieurs immeubles, mais en une part de la seigneurie.

La commanderie de Remollon fut de courte durée : fondée vers 1312, elle n'existait déjà plus en 1336. En effet, un hommage prêté au Dauphin par le commandeur de Gap, le 26 décembre 1336, fait mention des biens de Remollon comme unis à cette commanderie. Cependant, une preuve positive que Remollon avait constitué autrefois une commanderie indépendante, c'est qu'il est toujours qualifié, dans les états descriptifs des possessions de l'ordre de Malte, de *membre de Remollon*, et c'est le terme dont on se sert pour désigner

---

([1]) M. l'abbé Guillaume parle, dans son travail cité en tête de cet article, d'une commanderie de Chorges ; il n'y en a jamais eu.

([2]) Le Saint-Sépulcre fut donné, au commencement du XVIIe siècle, au collège des Jésuites d'Embrun.

les petites commanderies supprimées et unies à d'autres [1].

Je n'ai retrouvé aucun des noms des commandeurs de Remollon.

Commanderie d'Embrun.

Les documents me manquent pour préciser quand et comment fut fondée la commanderie d'Embrun. Le plus ancien que j'aie découvert est une quittance donnée le 4 des kalendes de mai (28 avril) 1247, par Falcon, précepteur d'Embrun et de Suze, à Athenulphe de Bardonnèche, qui avait acquis une terre appartenant à sa commanderie.

Les possessions de cette commanderie consistaient en une maison à Embrun même, une église dédiée à saint Jean et quelques prairies; dans la communauté des Orres, en une part de la seigneurie, un domaine situé au hameau du Méléset, quelques dîmes et une forêt ; un ruisseau qui la traversait porte encore le nom de Fontaine de Jérusalem. Dans la paroisse de Savines, un hôpital dédié à sainte Madeleine, avec une chapelle et quelques terres au quartier de Saint-Etienne [2];

---

[1] Voir entre autres le manuscrit français 15719 de la Bibliothèque nationale.

[2] Bibliothèque nationale, manuscrit français 15719.

dans celle de Prunières, un domaine nommé maintenant encore l'Hôpital-de-Jérusalem; dans celle de Baratier, quelques terres en 1301.

La suppression des Templiers augmenta les biens de la commanderie d'Embrun; elle acquit, à la suite de cet événement, une maison forte dans Embrun et une église de Sainte-Marie-du-Temple; de plus, dans le mandement de Montmirail (actuellement commune des Crottes), un vaste domaine appartenant, dès 1234, aux Templiers ([1]), et qui porte maintenant encore le nom de Temple et de Champ-Chevalier.

La commanderie d'Embrun, à partir de 1316, fut unie en fait à celle de Gap, en ce sens que le même commandeur les posséda presque toujours toutes deux; ce ne fut cependant qu'à partir du xve siècle que l'union de ces deux commanderies devint définitive.

Voici les noms des commandeurs d'Embrun que j'ai pu recueillir :

1247. Falcon, commandeur d'Embrun et de Suze.

1266. Raymond Chabaud, commandeur d'Embrun et de l'Argentière.

1276. Guillaume Boyson.

([1]) *Chartes de l'Abbaye de Boscodon*, dans lesquelles ce domaine est nommé *Domus de Templo* ou *de Cavaleria*. — L'église de Sainte-Marie-du-Temple était située près de la Durance, derrière la colline de Saint-Privat.

1298-1300. Raymond Osasica, commandeur d'Embrun et de Gap.

1300. Pierre de Saint-Martin.

1314. Barras de Barras.

1316. Geoffroy de Cubriis, commandeur d'Embrun et de Gap.

Depuis lors, les commandeurs d'Embrun furent les mêmes que ceux de Gap ; mais jusqu'en 1399 au moins (13 septembre), les hommages se rendirent séparément pour ces deux commanderies, ce qui prouve que, jusque-là, l'union n'était pas encore complète ([1]).

Commanderie de l'Argentière.

Les documents concernant la commanderie de l'Argentière sont moins nombreux encore que pour celle d'Embrun.

J'ignore l'époque de sa fondation ; mais la chapelle de Saint-Jean, qui en dépendait, datant du XIIe siècle, il est à présumer que la commanderie existait déjà à cette époque.

La confirmation par Eudes de Rame à l'hôpital de Saint-Jean-de-l'Argentière d'une donation en 1208 et divers autres actes parmi lesquels un bail en emphy-

---

([1]) Hommage par Raymond de Casilhac, grand prieur de Saint-Gilles, *Arch. de l'Isère*, B, 2628.

téose, passé le 8 mai 1296 par Pierre de Laval, chapelain et administrateur pour Pons de Cornillon, commandeur de l'Argentière, nous font savoir que cette commanderie portait le nom de ***Saint-Jean-des-Marches-de-Charles*** (***de Gradibus Karuli***). Ce nom lui venait d'un escalier taillé dans le roc, qui de l'abside de la chapelle descendait jusqu'au bord de la Durance [1].

L'étendue de cette commanderie n'est pas connue d'une manière précise; non seulement elle possédait des biens à l'Argentière, mais encore à la Roche-de-Briançon. Il est à présumer que ses possessions ne se bornaient pas là, mais s'étendaient, en outre, sur tout le Briançonnais, et que certaines terres, situées dans la commune du Villard-Saint-Pancrace et appartenant à l'ordre de Saint-Jean, en relevaient ainsi que quelques censes perçues par l'ordre de Saint-Jean au Monêtier-de-Briançon, à Saint-Chaffrey, la Salle et Chante-Merle [2].

Après la suppression de l'ordre du Temple, elle hérita de ses biens à Briançon, entre autres de la maison forte du Temple, située près des murailles de la ville dont un quartier conserve encore ce nom.

La commanderie de l'Argentière n'existait certainement plus en 1314 et avait été absorbée par celle d'Embrun; en effet, Barras de Barras, commandeur d'Em-

(1) La chapelle de Saint-Jean, charmant bijou du XIIe siècle, absolument intact, et l'escalier taillé dans le roc, existent encore.

(2) A moins qu'il n'y ait eu une commanderie particulière à Briançon, chose très possible mais dont je n'ai trouvé aucune trace.

brun, faisait hommage, le 16 avril 1314, au Dauphin, pour tout ce qui appartenait à l'ordre de Saint-Jean depuis le Mont-Genèvre jusqu'à la rivière de l'Avance, et l'Argentière est contenu dans ces limites.

Voici les noms des commandeurs de l'Argentière que j'ai pu retrouver :

1208. Guillaume de Faucon.

1266. Raymond Chabaud, commandeur de l'Argentière et Embrun.

1296. Pons de Cornillon.

Réunion des cinq commanderies précédentes en une seule.

Au commencement du XV[e] siècle, comme je l'ai constaté plus haut, la commanderie d'Embrun, dans laquelle avaient été absorbées celles de Remollon et d'Argentière, fut unie à celle de Gap, qui avait elle-même hérité, en 1323, d'une partie des revenus de celle de Tallard. Dès lors, sauf une exception dont il sera question à la fin de ce travail, il n'y eut plus qu'une commanderie dans les Alpes, dont les commandeurs portèrent, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, le nom de commandeurs de Gap et d'Embrun.

Quatre petites commanderies situées en Provence : celles d'Auton, de Clamensane, de Viris et de Claret (1),

(1) Ces quatre localités se trouvent actuellement dans les Basses-Alpes.

furent en outre unies à celle de Gap, au plus tôt dans le cours du XVe siècle. Cette commanderie reçut donc avant l'an 1500 sa constitution définitive.

Ce fut à ce moment aussi que commença sa décadence. Les commandeurs, constamment absents, administrant leurs commanderies par l'intermédiaire de mandataires quelconques, ne pouvaient veiller à la conservation de leurs biens, à l'entretien de leurs immeubles, et les revenus allaient toujours en décroissant. Je n'en voudrais pour preuve que l'extrait suivant de l'inventaire du mobilier de la chapelle de Saint-Jean, à Gap, dressé par le prévôt du chapitre, le 24 mai 1534.

Voici ce qui s'y trouvait :

Deux chasubles blanches, trois vieilles chapes et une aube ;

Un calice en étain, une croix de fer, un chandelier de fer, un autre de laiton, deux burettes en laiton ;

Deux missels, l'un imprimé, l'autre manuscrit écrit sur parchemin ;

Deux tapis, l'un de soie, l'autre de laine, plus divers morceaux de soie dans un vieux coffre rompu ;

Un reliquaire en laiton de saint Blaise ; un os du bras de saint Martin et un doigt de saint Jean enveloppé dans un morceau de soie vermeille ;

La croix du clocher était brisée ainsi que l'une des cloches.

Il est difficile de trouver rien de plus misérable que cet inventaire ; il n'est pas de petite chapelle de hameau dans les Alpes qui n'eût mieux aujourd'hui à nous offrir. C'est un fâcheux symptôme qui donne une triste idée de

la prospérité de la commanderie de Gap et de l'administration de ses commandeurs.

Le dénombrement fourni le 27 juillet 1560, par Marc de Simiane, commandeur de Gap, nous apprend que les possessions de sa commanderie s'étendaient sur Gap, la Roche-des-Arnauds, Montjay, Remollon, Avançon, la Bâtie-Mont-Saléon, Moydans, les Orres, l'Argentière, la Freissinouse, Manteyer, Pelleautier, Embrun, la Saulce, Lardier, Valençat, Jarjayes où elle possédait des terres ou des maisons, Montmorin, Théus, la Bâtie-Neuve, Saint-Etienne-d'Avançon, Savines, les Crottes, le Monêtier-de-Briançon, Chantemerle et la Salle où elle percevait quelques revenus ([1]).

Une bonne partie de ses biens et parmi les plus considérables, tels que les coseigneuries de Sigoyer, Sigottier et Vitrolles; les domaines de Montmirail et Prunières, enfin, presque tous ses droits sur le Briançonnais et le Champsaur, avaient donc déjà été aliénés à cette époque. Le revenu s'élevait encore cependant à 200 florins ([2]).

La décadence ne fait que s'accentuer pendant les guerres de religion. Georges de Bretons de Crillon, commandeur de Gap, ayant embrassé avec un zèle extrême le parti de la ligue, les protestants mirent un soin tout particulier à ruiner ses biens et à s'emparer de ses revenus.

Quand la paix fut rétablie, le grand-maître voulut

([1]) *Inventaire de la Chambre des Comptes du Dauphiné.*

([2]) 2400 livres valeur intrinsèque, environ 12,000 francs à la puissance actuelle de l'argent.

remédier à ce désordre et à cette dévastation, et, par un acte du 19 juin 1613, il nomma frère Alexandre de Pontis donataire des aliénations de la commanderie de Gap ; il faut probablement entendre par ces mots que ce chevalier devait conserver, sa vie durant, l'usufruit des propriétés usurpées sur l'ordre de Malte dans les limites de la commanderie de Gap, qu'il pourrait faire restituer. Il dut s'acquitter de cette mission sans beaucoup de succès. Voici, en effet, l'état des biens de cette commanderie en 1667, et il est peu rassurant (1) :

Gap. — Deux terres, une vigne de six journées au terroir de Montalquier; une cense de deux civayers sur une terre appartenant à Jean Carles ; une rente de neuf florins sur une vigne appartenant à M. de Fombeton.

Lardier et Valençat. — Les revenus du prieuré et le juspatronat des deux églises paroissiales, avec la dîme des grains et du vin.

La Saulce. — Un petit domaine et trois parts de la dîme.

Moydans. — Le juspatronat de l'église paroissiale, la dîme sur tout le territoire, un pré et trois terres de cinq charges de semence.

La Roche-des-Arnauds. —Une terre et une vigne nommée le Temple.

Manteyer.— Cinq pièces de terre de douze charges de semence.

---

(1) Bibliothèque nationale, manuscrit français 15719.

Pelleautier. — Le quart de la dîme de cette paroisse.

La Freissinouse. — La moitié de la juridiction de cette seigneurie et quelques censes valant trois émines de blé.

Remollon. — Une part de la juridiction de cette seigneurie, une ferme, une vigne dite la Commanderie et quelques censives.

Savines. — Un pré au terroir de Saint-Etienne et une censive de sept florins sur une pièce de terre.

L'Argentière. — Une chapelle, une ferme et huit sétérées de champs, plus trente livres de rente pour des terres données en emphithéose au seigneur de la Bâtie-des-Vigneaux.

Les Orres. — L'ordre n'y avait plus qu'une part de seigneurie et un bois donné en emphithéose à la commune.

Le membre d'Auton, qui comprenait Dromon, la Caule, Nibles, Vaumeil, Saint-Jean-de-Pinaudier, était en partie aliéné.

Le membre de Clamensane était usurpé depuis plus d'un siècle.

Les membres de Viris et de Claret étaient peu importants.

Les charges de la commanderie s'élevaient à 891 livres 10 sous 1 denier, ce qui était énorme. Tous les biens d'Embrun, de Rambaud, de Jarjayes avaient disparu.

Cependant, une sage administration et quelques années de paix réparèrent ces pertes dans une certaine

mesure. Plusieurs maisons furent acquises à Gap, et la preuve c'est que, dans l'incendie allumé dans cette ville au mois de septembre 1692 par l'armée du duc de Savoie, sept, qui appartenaient à l'ordre de Malte, furent brûlées.

En 1747, le commandeur de Gap aliène, le 24 février, moyennant une rente perpétuelle de 30 sols, le clocher et l'église de Saint-Jean de la rue Saint-Arey. Ce fut Anne de Marnays, veuve de Jacques Gruel, seigneur du Saix, qui s'en rendit acquéreur; elle les fit démolir pour augmenter les jardins de la maison du Gouvernement, aujourd'hui la Préfecture, qui lui appartenait. Cet acte fut ratifié par Jacques Gruel, son fils, le 27 juin 1748, quand il eut atteint sa majorité.

Le 11 juillet 1781, l'ordre de Saint-Jean vendit à la ville de Gap l'emplacement qu'occupe encore le cimetière, moyennant une rente de 60 livres.

Les biens de la commanderie de Gap furent très augmentés en 1778, par l'union qui lui fut faite par le roi des biens que l'ordre de Saint-Antoine-en-Viennois possédait dans ses limites. On me permettra, ici, de dire quelques mots de cet ordre et de ses possessions dans les Alpes [1].

L'ordre de Saint-Antoine, fondé à Saint-Antoine-en-Viennois dans les premières années du XIIe siècle, dans le but de secourir les malades et les voyageurs, s'établit à

---

[1] Presque tous les détails sur l'ordre de Saint-Antoine qui vont suivre sont tirés d'un manuscrit précieux de M. Chaper, contenant l'inventaire des archives de cet ordre.

Gap avant 1134. Il posséda cinq commanderies dans les Alpes, toutes situées dans le Gapençais; c'étaient celles de Gap, de la Déoulle, de Bannes, de Veynes et d'Esparron.

La commanderie de Gap possédait une maison à Gap même; un hôpital dédié à sainte Marie-Madeleine, à Larra, commune de la Bâtie-Vieille (1198); des revenus et des dîmes à la Rochette pour lesquels il y eut transaction avec le prieur de Romette et le sacristain du chapitre de Gap, le 14 novembre 1303; une part de la seigneurie de Rambaud, acquise de l'évêque de Gap le 17 octobre 1303; un hôpital à Tallard avec dépendances à Sigoyer, qui fut cédé à l'ordre de Saint-Jean en 1311. En outre, Rolland de Manteyer lui avait donné, en 1264, le droit de prendre dans ses forêts tout le bois de chauffage qui lui serait nécessaire. Une bulle papale du 1er juin 1364 unit la commanderie de Gap à l'œuvre du monastère de Saint-Antoine.

La commanderie de la Déoulle existait antérieurement à 1288; le siège en était au Vivas, hameau de la commune de Vitrolles, et une chapelle du XIIe siècle, dont les ruines se voient près de la route, en faisait partie. En 1288, le samedi après la fête de saint Jean-Baptiste (28 juin), le commandeur de la Déoulle céda au prieur du Monêtier-Allemont tout ce qu'il possédait dans cette paroisse. En 1311, le 18 juillet, l'évêque de Gap transigea avec le même commandeur, lui donna ses biens de la vallée de Vitrolles, le prieuré de Saint-Martin-d'Aulps, des censes à Sémolas, terroir de Gap, des dîmes à Esparron, et reçut en échange le preuré de Pierre-Verte, diocèse de Sisteron, et tout ce que l'ordre de Saint-Antoine possédait à Charance. Le 28 mars 1471,

le même commandeur acquit encore, par voie d'échange, quelques terres de la dame de Vitrolles ; enfin, on lui unit le couvent des Antonins de la Beaume-lès-Sisteron et tous les biens qui en dépendaient.

La commanderie de Bannes fut fondée par suite d'un acte d'échange passé entre le commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Gap, et l'abbé de Saint-Antoine ; le premier donnait tous les biens qu'il possédait entre le col de Chauvet et Pont-Haut, c'est-à-dire dans le Champsaur et le Trièves, quelques terres à Gap et à la Roche-des-Arnauds, et recevait en échange la maison de l'Aumône de Tallard et ses dépendances. Cet acte est daté du 16 mai 1311. En 1424, l'ordre de Saint-Jean donna, en outre, à la commanderie de Bannes l'hospice de Saint-Grégoire du pont de Saint-Etienne-d'Avançon. La commanderie de Bannes avait son siège au hameau de Bannes, commune d'Aubessagne ; une bulle papale du 1er décembre 1582 l'unit à l'office de l'œuvre de Saint-Antoine.

Le 13 novembre 1312, l'évêque et le chapitre de Gap donnèrent à l'ordre de Saint-Antoine les cures et les prieurés de Veynes, Châteauvieux-les-Veynes, Etoile, Saint-Cyrice et Pierre-Verte, ce dernier au diocèse de Sisteron. On en forma la commanderie de Veynes. Cette commanderie possédait dans le bourg de Veynes une maison encore existante, un vaste domaine entouré de murs et nommé le Clastre (*Claustrum*), des moulins et d'autres propriétés. Une bulle papale du 21 avril 1498 l'unit à la mense de l'abbé de Saint-Antoine.

La commanderie d'Esparron devait son origine à un acte d'échange conclu le 26 mai 1338 entre Guillaume

de Poitiers, commandeur de Saint-Antoine de Gap, et le prieur du Monêtier-Allemont, par lequel ce dernier céda l'église de Saint-Pierre-d'Esparron, le juspatronat et les dîmes de cette paroisse. Une commanderie y fut établie et on y réunit quelques droits que l'ordre possédait à Esparron dès le commencement du XIV[e] siècle. La commanderie d'Esparron existait encore en 1516 (1), mais cent ans plus tard elle avait été réunie à celle de la Déoulle (2).

Tels furent les biens que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem reçut dans les Alpes au moment de la suppression de celui de Saint-Antoine. Douze ans plus tard, lui-même fut supprimé et toutes ses propriétés vendues nationalement.

Il ne me reste plus maintenant, pour être complet, qu'à donner une liste des commandeurs de Gap.

J'ai été assez heureux pour pouvoir compléter ou rectifier en certains points celle déjà très étendue qu'a publiée M. Delaville-le-Roux :

1211. Ferandus.
1234. Portalis.
1263. Fulco de Talardo.
1274. Guillaume de Roveria (de Rivière).
1277. Ozilius.
1287. Raymbaud de Bannes.

---

(1) *Archives nationales*, G. 8, 1.

(2) Rôle des décimes de 1616. — Ce manuscrit m'appartient.

1290. Guillaume de Barras.
1298-1300. Raymond Osasica.
1303-1306. Barras de Barras.
1311. Bernard de la Balme ou de la Beaume [1].
1312-1314. Berial de Baux [2].
1319. Jean de Virieu ou de Vitrolles.
1319. François de Vitrolles.
1333-1336. Lantelme de Montorcier.
1348-1366. Geoffroy de Cubriis ou de Cobriis.
1367-1375. Lantelme de Montorcier.
1376-1386. Raymond Johannis.
1389. Manuel de Ventimille.
1390-1392. Maximin de Venterol.
1394. Jean Flotte.
1395-1428. Jean de Meyronis.
1429. Sibeud de Rame.
1431. Jean de Canalho.
1432. Reynier-André de Baruciis, de Florence.
1450. Jean Flotte.
1453-1478. Audoynus de Plana.
1482. Ponce d'Auriac.
1489-1490 Guillaume Archynjaudi.
1496-1509. Jean Jovini.
1515-1522. Olivier de Loyoncello (de Lincel).

---

(1) M. Delaville-le-Roux place de 1307 à 1318, parmi les commandeurs de Gap, un Hugues de Bannes qui était un simple administrateur.

(2) Il faut probablement supprimer Raimond de Savine que M. Delaville-le-Roux place en 1313.

1528-1546. Antoine de Barras ([1]).
1546-1554. Gaspard de Mallet
1554-1559. Michel Bot de Cardebat.
1559-1561. Marc de Simiane.
1564. Antoine de Justas.
1564-1577. Jean de Roux de Beauveset.
1580-1594. Georges de Bretons de Crillon.
1594-1622. Melchior de Castellanne-Claret.
1632-1639. Rolland d'Agoult d'Angles.
1640-1644. Jean-Baptiste de Villeneuve-Tourenc
1658. Jean de Colongne.
1664-1683. Jean de Forbin-Gardanne.
1692-1703. Annibal de Thômas de Beaulieu.
1723. Charles de Clémens-Castellet.
1731-1734. François de Boffin de la Sône.
1746-1748. Laurent de Marcel-Blayn du Poët.
1755-1756. François de Niepces ou de Crupies.
1767-1772. N..... de Seyves.
1776-1781. Joseph-Gabriel Olivari.
1783-1788. Louis d'Yse de Rosans.

Commanderie de Saint-Pierre-Avez.

J'ai réservé pour la fin de ce travail quelques mots sur la commanderie de Saint-Pierre-Avez ; elle n'a jamais,

---

([1]) Il semble impossible de placer Jacques de Venterol en 1534, et Pierre de Pontevès en 1538-1540, comme M. Delaville-le-Roux le fait dans sa liste d'après M. l'abbé Guillaume.

en effet, été unie à celle de Gap. Je ne connais pas exactement la date de la fondation de cette commanderie, mais elle doit remonter pour le moins à 1120. En effet, en 1177, Guillaume de Mevouillon, petit-fils de Raimbaud et d'Oliva, confirme à l'ordre de Saint-Jean les donations que ses aïeux lui avaient faites dans la Val de Barret.

L'acte indique avec précision les confins de ces donations qui englobaient toute la paroisse de Saint-Pierre-Avez.

D'autres libéralités furent faites à cette commanderie en 1365, à Arzeliers où elle posséda, au lieu dit Piénault (*Podium altum*), une chapelle et un hôpital dédiés à saint Jean, et à Upaix où elle possédait également une chapelle de saint Jean.

Mais l'acquisition la plus importante que fit la commanderie de Saint-Pierre-Avez fut celle de la mense de l'abbaye de Clairecombe, située près de Ribiers. Cette abbaye, de l'ordre de Chalais, par suite de la mauvaise administration de son abbé Olivier (1268-1278), fut obligée de se dissoudre et ses biens furent acquis, on ne sait par quel moyen, par le seigneur de Ribiers et le commandeur de Saint-Pierre-Avez qui se les partagèrent le 15 mai 1282.

De cette abbaye dépendaient un hôpital proche de Ribiers, dont les ruines sont encore visibles, et un assez vaste territoire entourant les bâtiments et la chapelle de l'abbaye qui était dédiée à sainte Marie ; elle percevait, en outre, les dîmes d'une partie de la paroisse de Ribiers.

La commanderie de Saint-Pierre-Avez demeura indé-

pendante jusqu'à la fin du XIV[e] siècle; Pierre de Amati, le seul de ses commandeurs dont j'aie retrouvé le nom, vivait en 1389 (1). Elle fut, peu de temps après, unie à celle de Joucas, dans le Comtat-Venaissin.

En 1667, le membre de Saint-Pierre-Avez, pour me servir des termes d'un document officiel, possédait une maison dans le village, la juridiction haute, moyenne et basse de la seigneurie, la taxe d'un huitain et une émine de blé par maison à Barret-le-Haut, Barret-le-Bas et Saint-Pierre-Avez, un pré d'un quart de journal, six pièces de terre et un bois à la plaine de l'Oche, d'une demi-lieue de circuit. Il percevait, en outre, quelques dîmes à la Robine et à Notre-Dame-du-Fraisse, commune de Châteauneuf-de-Chabre (2). Les biens que la commanderie avait possédés autrefois à Upaix et à Arzeliers avaient été aliénés.

(1) *Archives de l'Isère*, B, 3248.
(2) Bibliothèque nationale, manuscrit français 15719.

TABLE DES MATIÈRES

404. — Grenoble, impr. typ. et lith. de G. Dupont, rue des Prêtres, 1.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHINALE

3e Série. — Tome 18e.

1883

2ME PARTIE



GRENOBLE
IMPRIMERIE GABRIEL DUPONT, RUE DES PRÊTRES, 1
—
1884

L'IMPRIMERIE

Les Imprimeurs et les Libraires

A GRENOBLE

Du XVe au XVIIIe siècle

PAR

Edmond MAIGNIEN

Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Grenoble



INTRODUCTION

IMPRIMEURS

I

L'histoire des imprimeurs et libraires de Grenoble et la liste de leurs publications seront un trait nouveau au tableau de l'activité intellectuelle de cette ville, puisque la plus grande partie des ouvrages sortis de leurs presses appartiennent à des auteurs dauphinois.

En effet, Grenoble ne fut pas, comme Paris et Lyon, un de ces centres où s'éditaient les œuvres populaires et les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ; nos imprimeurs et éditeurs, à quelques exceptions près, donnèrent des œuvres locales. C'est pour cela que les bibliographies locales offrent un intérêt tout particulier.

En parcourant notre travail, on verra que la bibliographie grenobloise du XVII[e] siècle renferme principalement des ouvrages de théologie ; on y verra figurer quelques livres d'histoire, des tragédies, des poésies françaises et latines; on y trouvera également quelques œuvres de polémique.

Les nouvelles à la main qui annonçaient les succès obtenus contre les protestants étaient avidement accueillies et reproduites par l'imprimeur Pierre Marniolles.

Si peu riche qu'elle soit, au point de vue littéraire, la bibliographie grenobloise est intéressante à étudier : elle nous révèle les habitudes, les croyances et les préjugés d'une partie de notre population et nous fait connaître pas à pas l'histoire de notre cité.

II

L'imprimerie fut introduite pour la première fois, à Grenoble, en 1490, par Etienne Foret, imprimeur nomade, appelé peut-être par le Parlement pour l'impression des *Decisiones Guidonis Papæ*. Ce ne fut que sept années après, en 1498, que parut le deuxième livre imprimé à Grenoble. Jean Belot, de Rouen, typographe ambulant, du nombre de ceux qui venaient avec leur petit bagage de caractères, de casses, de presses, offrir leurs services, surtout aux maisons religieuses, imprimait pour le clergé de notre ville le Missel à l'usage de l'Eglise de Grenoble.

Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire : c'est celui que possède notre bibliothèque (nº U. 1119). Cette extrême rareté ne surprend point, quand on songe qu'au xvᵉ siècle on n'imprimait qu'à un nombre d'exemplaires fort restreint.

Quoi qu'il en soit, il est presque certain que notre ville n'eut pas d'établissement typographique bien assis avant le xviᵉ siècle. De toute la liturgie de l'évêché de Grenoble on ne voit imprimé que le Missel et les *Constitutiones synodales ecclesiæ Gratianopolitanæ*, qui sortent certainement des presses de Belot. J'y ajoute encore un petit livre de prières dont j'ai trouvé des fragments dans la garde d'un volume relié à la Grande-Chartreuse, qui contient, outre quelques gravures sur bois, les armes du chapitre de Notre-Dame. Ainsi, malgré nos nombreuses recherches, nous ne trouvons que quatre ouvrages imprimés à Grenoble au xvᵉ siècle.

Nous avons le regret de ne pouvoir rien ajouter, sur cette époque, aux savants travaux de nos bibliographes Vital-Berthin, Colomb de Batines et Jules Ollivier [1], etc.

---

(1) Lettre (de Colomb de Batines) à M. Jules Ollivier, contenant quelques documents sur l'origine de l'Imprimerie en Dauphiné. Gap, Allier, 1835, in-8°, 16 pp.

Lettre à M. Mermet aîné, sur l'origine de l'imprimerie à Vienne, p. 99 des *Mélanges biog. et bibl. relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par Jules Ollivier, fasc. I (1837).

De l'Imprimerie en Dauphiné, par Vital Berthin, dans la *Revue de Vienne* (1839), t. II, pp. 17-27.

Documents pour servir à l'histoire de l'Imprimerie en Dau-

C'est seulement au commencement du XVIe siècle que reparaît la typographie dans notre ville, probablement par la publication du *Statutum Delphinale D. Guid. Papæ*, imprimé vers 1523, par l'imprimeur Bonin Balsarin.

M. Gariel, dans la note qu'il a communiquée à M. Deschamps pour son curieux *Dictionnaire de Géographie* à l'usage des libraires, s'exprime ainsi : « C'est le premier volume dauphinois qui, à ma connaissance, porte *simultanément* et *formellement* l'indication distincte d'un libraire et d'un imprimeur : *Venundan. Gratianopol. in officina Bonini Balsarin commoran. prope Parlamentum*, et, à la fin : *Expēsis hone viri Anemōdi Amaberti.* Nous devons ici réparer cette erreur, car nous sommes certainement en présence d'un imprimeur-libraire et d'un éditeur. Amabert ne devait point être imprimeur ; il n'en prend le titre nulle part, tandis que Balsarin est qualifié *imprimeur* sur la rarissime affiche intitulée : *Double du rescript des foires*

---

phiné, par Colomb de Batines. *Revue de Vienne* (1839), pp. 61-154.

Notice sur les *Editions incunables de Grenoble de* 1490 *à* 1532, par M. Colomb de Batines. *Ibid.*, fasc. III, p. 442 (1839).

Notes sur *François Marc, jurisconsulte dauphinois*, et sur *Anemond Amabert, imprimeur à Grenoble au XVIe siècle*, par un bibliophile dauphinois (M. E. Chaper). Vienne, Savigné, 1877, in-8°, 9 pp.

Recherches sur les anciens Imprimeurs de Vienne (jusqu'à nos jours), par M. Leblanc, dans la *Revue du Dauphiné et du Vivarais* (188), t. V, pp. 336-359.

franches concédées es consuls, manans et habitans de Grenoble. Au bas de ce placard on lit ces mots : *Imprimé à Grenoble, par Bonyn Barsarin* (1).

Anemond Amabert était tabellion royal de Grenoble. Pouvait-il exercer à la fois et la profession d'imprimeur et les fonctions de notaire?

Est-ce, en effet, au commencement du XVIe siècle, quand la typographie ne faisait que pénétrer à Grenoble, qu'on peut supposer l'existence simultanée de deux imprimeries, surtout possédant les mêmes caractères? car, en étudiant les diverses productions typographiques grenobloises de 1523 à 1532, on voit que les caractères sont identiquement les mêmes dans le *Statutum*, dans le *Mystère de saint Christofle,* et enfin, dans l'affiche dont nous venons de parler.

III

Les Mystères étaient très goûtés des Grenoblois. Une des productions de ce genre, des plus curieuses, le *Mystère de saint Christofle,* fut joué à Grenoble le 9 juin 1527 et imprimé en 1530. Les « *Hystoires* », écrites pour l'arrivée de Louis de Longueville, gouverneur du Dauphiné, par Siboud du Pré, chanoine de l'église Notre-Dame, en 1515, et le *Mystère de la Passion,*

---

(1) *Archives municipales de Grenoble,* AA. 23.

joué en 1534, ont-ils été imprimés? Nul ne le sait. Pour ce dernier, j'ai trouvé le reçu du receveur de la ville qui « balhe et delivre ès clercs, escripvans le *Mistère de la Passion Nostre-Seigneur*, vingtz livres tournois. » D'où il est à penser qu'il n'a pas été imprimé.

Plus tard, en 1558, les consuls de la ville font copier le livre de la Cour commune en *lettres de forme*, par Jean Brun dit Mil.

C'est vers 1532, après l'impression du Missel de l'Eglise de Grenoble, que la typographie disparaît de notre ville, pour reparaître en 1592. Elle ne fournit donc plus, pendant 68 ans, aucun ouvrage. 68 années de civilisation toujours croissante sans que l'imprimerie donne aucun signe d'existence à Grenoble. A quoi attribuer cette pénurie d'imprimeurs? La faute ne viendrait-elle pas des consuls de la ville qui refusèrent à maintes reprises l'exemption de la taille à plusieurs imprimeurs qui désiraient s'établir dans notre ville?

C'est seulement à la date de 1592 [1] que nous trouvons un imprimeur établi et exerçant sa profession pour son propre compte.

Guillaume Verdier, tige d'une famille d'imprimeurs

---

[1] La plaquette intitulée: *Discours de la desfaicte de l'armée du duc de Savoye*, faicte par le seigneur Desdiguières, en la plaine de Pontcharra, près le chasteau de Bayard, vallée du Graisivodan, le 18e jour du mois de septembre 1591, quoique portant « *à Grenoble* 1591 », n'a pas été imprimée dans notre ville. C'est certainement une impression lyonnaise.

grenoblois, et dont on voit encore les produits en 1710, était déjà établi libraire à l'entrée de la salle du Palais, dès 1581, et, en 1592, il paraît être le seul imprimeur de notre ville jusqu'en 1599 ([1]).

A part quelques arrêts et les ordonnances d'Abbeville, il publia un grand nombre de plaquettes de circonstance. C'était au moment où Claude Brosse osa se faire le champion du Tiers-Etat dans ce mémorable procès des tailles qui agita si profondément le Dauphiné pendant près d'un demi-siècle. Presque tous les arrêts, règlements, etc., obtenus par Claude Brosse dans ce fameux procès, les cahiers présentés au roi au nom des communautés villageoises, furent imprimés par Guillaume Verdier.

Au commencement du XVIIe siècle, en 1626, il y avait à Grenoble trois imprimeries :

Celle de Pierre Verdier, fils et successeur de Guillaume, celle de Pierre Marniolles, enfin celle de Richard Cocson.

Dans le courant de ce siècle, Philippe Champ, François Provensal et Robert Philippes, élevèrent la typographie à un degré de perfectionnement que, dans le XVIIIe siècle, les Giroud et les Verdier ne surent pas toujours maintenir.

([1]) Antoine Blanc vint s'établir dans notre ville à la fin de cette année.

IV

Les ouvrages imprimés à Grenoble sont, en général, peu remarquables sous le rapport de l'illustration, sauf, toutefois : la *Vie de sainte Thérèse*, la *Décoration faite dans la ville de Grenoble pour la réception de Mgr le duc de Berry* (1701), les *Sept miracles de Dauphiné*, ouvrage orné de sept gravures dessinées par Sevin, la même année ; enfin, le Missel de la Grande-Chartreuse, dont nous décrirons les gravures sur bois ou au burin.

Les artistes grenoblois ou étrangers qui habitèrent notre ville aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ([1]), n'ont pas concouru par leur burin à l'ornement des œuvres de la typographie dauphinoise. Nous n'avons guère à citer que les noms de Gilbert, Sevin et Teron.

Des bois usés ou grossiers qui décorent ou plutôt qui déparent certains livres de piété ou autres n'ont pas été taillés en Dauphiné. Ces bois n'ont d'autre intérêt que leur naïve singularité. Un certain bois, bandeau représentant une bataille d'animaux en partie fantastiques (dans le coin de gauche, un éléphant prend avec sa trompe un rhinocéros), et certaines corbeilles de fleurs,

---

([1]) Parmi ces artistes peintres ou graveurs, on peut citer : Pierre Prévot; Jean Gilbert, 1581 ; Abraham Gilbert, 1602; Tanig ; Jean de Loenen; A. Van Halder et Jonas de Brisiaux, 1616.

signalés comme apppartenant aux imprimeurs grenoblois par plusieurs bibliophiles et libraires, se rencontrent à Rouen, Lyon, Villefranche et dans bien d'autres villes. Du reste, il faudrait se livrer à de très longues recherches pour émettre une opinion sur la patrie de ces graveurs. Nous pensons cependant que cette industrie était spéciale à Paris, Rouen et Lyon, où nous retrouvons les mêmes fleurons, vignettes, culs-de-lampe et passe-partout employés à Grenoble.

Pour trouver dans nos livres des illustrations appartenant à l'art local, comme dessin, gravure et lithographie, il faut arriver jusqu'à nos jours; alors nous rencontrons les noms si connus de Debelle, Cassien, Rahoult et Dardelet.

V

Rien n'annonce que les imprimeurs de Grenoble aient été régis par des statuts particuliers. Il est probable qu'à l'exemple de ceux de Lyon qui, d'après l'ordonnance du 28 décembre 1541, suivaient les règlements donnés pour Paris dans l'édit du 31 août 1539, ils se réglèrent sur cette ville. Ils ne paraissent point non plus avoir été astreints à fixer leur domicile dans un quartier déterminé comme leurs confrères parisiens qui, sous peine de fortes amendes, étaient obligés d'habiter le quartier de l'Université. Nous voyons les nôtres habiter indifféremment les quartiers les plus opposés. Cependant on remarque que certaines rues leur

étaient particulièrement affectées, à savoir : la rue du du Palais, la place Saint-André, la place du Mal-Conseil (aujourd'hui place aux Herbes). Leur nombre a quelquefois varié. Après avoir été, dans les XVIe et XVIIe siècles, entre un et trois, il s'éleva successivement jusqu'au nombre de cinq. L'arrêt du conseil du 21 juillet 1704 fixa à quatre le nombre des imprimeurs de Grenoble; mais cette limite ne fut jamais gardée à la rigueur, à raison du privilège des veuves d'exercer, leur vie durant, en dehors du nombre prescrit.

Trois imprimeries existaient à Grenoble, lorsqu'une loi de l'Assemblée Constituante rendit libre l'exercice de toutes les professions; c'étaient : MM. Giroud, Cuchet et Allier.

LIBRAIRES

VI

Si nous trouvons à peine une imprimerie à Grenoble au commencement du XVIe siècle, par contre les libraires y étaient plus nombreux. Il n'est pas possible d'indiquer une époque précise à l'origine de la librairie dans notre ville ; il est à présumer que cette industrie s'y exerçait à une date fort ancienne; la nécessité de l'éducation a dû donner lieu à d'assez nombreuses transactions.

François Pichat et Barthélemy Bertholet, tous deux libraires, vendaient vers 1508 : les *Libertates per illustrissimos principes delphinos Viennenses*, etc. L'un habitait la place du Mal-Conseil et l'autre la rue du Palais. M. Deschamps, dans son Dictionnaire de géographie, et d'après M. Gariel, s'exprime ainsi au sujet de nos deux libraires :

« Quant à Pichat et Bertholet, ce sont deux noms es- « sentiellement dauphinois ; mais étaient-ils tous deux « libraires, ou l'un libraire et l'autre imprimeur ? nul « en l'état ne saurait le déterminer. » Il suffisait à M. Gariel de faire quelques recherches dans les archives municipales de Grenoble, il aurait trouvé dans les comptes de la ville qu'ils étaient tous deux libraires.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans le compte de Murguet, receveur de la ville en 1516 :

Recepisse a Francisco Pichacti, librario, pro censu cressate seu ortu. VI den. A peu près la même mention pour Bart. Bertholet. Maintenant plus de doute sur nos deux libraires.

Nous trouvons encore dans un compte de l'Evêché de Grenoble pour l'année 1520, un libraire du nom de Barthélemy de la Gorge (*de Gorgia*), habitant dans la rue Moyenne, *in via Media* (aujourd'hui rue Brocherie). En voici un extrait : « *Plus ledit jour* (11 août 1520) *ay payé à maistre Bartholome de la Gorge, pour la reliure des recognoyssances de Grenoble, X sols.* Et cet autre nous apprend qu'il était à la fois libraire et mercier : *Item, plus à Bartholomeyeu le lybraire, pour deux lyvres demy de duet pour mectre dedans les cossans à III sols la lyvre, X sols.*

Cette profession de mercier n'était pas si éloignée des choses de la librairie qu'on pourrait le croire aujourd'hui; les merciers vendaient presque tous des livres.

Plus tard, de 1545 à 1550, Jean Martin, libraire, demeurant en la boutique de M. le secrétaire Pizard, près le Palais, vendait les *Constitutiones synodales* de l'Eglise de Grenoble et les ordonnances de la Cour de Parlement de Dauphiné; mais presque tous les ouvrages qui sortaient de sa boutique (avec son adresse), étaient imprimés à Lyon, chez Jean Pidié, *demeurant près Notre-Dame-de-Confort*.

Citons encore la famille de libraires grenoblois Jacquemet, que nous trouvons avant 1589 jusqu'en 1610, se succédant de père en fils : Durand Jacquemet, veuve Jacquemet, Durand fils, Amboise, enfin Jacques Jacquemet.

Pendant le XVII[e] siècle, où le commerce et l'industrie ne se trouvaient point subdivisés, comme de nos jours, en tant de branches et de spécialités diverses, la profession de libraire, à Grenoble, embrassait tout à la fois la vente des produits de la typographie, la confection de la reliure, la papeterie et le cartonnage. Ainsi trouve-t-on souvent dans les *litteræ* des comptes de la ville, le nom d'un libraire inscrit pour fournitures de registres blancs, rames de papier, plumes, encre et reliures de livres; en outre, dans les grandes fêtes et réjouissances, et lorsqu'arrivait à Grenoble un personnage important, c'était à son libraire que le conseil de ville avait recours pour revêtir de mille couleurs et décorer l'arc de triomphe qu'il faisait dresser devant la porte du visiteur. En 1629, pour le feu de joie que la ville fit faire en ré-

jouissance de la prise de la Rochelle, c'était son libraire, Jean Nicolas, qui fournit « *quantité de seize mains de grand papier, à raison de quatre sols la main* ».

La librairie de Jean Nicolas fut la plus importante de notre ville pendant plus d'un demi-siècle. Plus tard, nous trouvons le libraire Alexandre Giroud, qui publia un Recueil de Règlements et d'Arrêts concernant l'Administration en général, et plus particulièrement celle du Dauphiné et quelques ouvrages religieux. François Champ, et après lui son fils Jean-François, éditèrent quelques brochures de circonstance et des livres religieux.

VII

Dans le travail que nous présentons à l'Académie Delphinale, nous nous bornerons à faire suivre la liste des ouvrages publiés à Grenoble, par ordre chronologique; non pas tous absolument, c'est-à-dire que nous ne donnerons pas les arrêts, déclarations, lettres patentes, mémoires judiciaires, factums [1], ce qui serait,

---

[1] Les mémoires judiciaires, à eux seuls, exigeraient un volume d'inventaire, car ce genre d'impression fut le travail principal des presses grenobloises; quelques-uns présentent cependant un véritable intérêt historique; les curieux pourront consulter les immenses collections de pièces de cette nature que possède la Bibliothèque de Grenoble.

à mon avis, d'une longueur qu'aucune utilité ne rachèterait ; cependant nous en signalerons même d'insignifiants, quand il pourront servir à constater l'existence d'un imprimeur.

Notre travail formera une véritable *Bibliographie grenobloise*, dans laquelle les bibliophiles trouveront l'exactitude qu'on exige aujourd'hui plus que jamais en bibliographie. L'orthographe des titres, bonne ou mauvaise, a été fidèlement observée. A bien peu d'exceptions près, nous ne citons pas un volume que nous n'ayons vu et tenu ; nous avons exploré complètement, sous ce point de vue, la Bibliothèque publique de Grenoble et celle de M. Chaper, une des plus riches en produits dauphinois. Ce serait une ingratitude si nous n'offrions pas ici à ce savant bibliophile l'expression de notre reconnaissance pour les utiles renseignements que nous tenons de lui, et la précieuse communication de ses catalogues. Nous ne voudrions pas non plus oublier M. Prudhomme, archiviste de l'Isère et de la ville de Grenoble, pour l'importante contribution que nous lui devons ; c'est grâce à son obligeance, que nous avons pu consulter avec fruit les comptes et les documents de toute sorte qui sont confiés à sa garde.

C'est par des études aussi complètes que possible de la typographie locale, ancienne et moderne, que l'histoire de l'imprimerie pourra enfin voir le jour et que la science bibliographique atteindra son entier développement. Nons nous féliciterons si, par nos faibles travaux, nous avons apporté une pierre à l'édifice.

BIOGRAPHIE DES IMPRIMEURS

ETIENNE FORET

Imprimeur

1490

Le premier livre, imprimé à Grenoble : ***Les Decisiones Guidonis Papæ***, sort des presses d'un imprimeur nomade du nom d'Etienne Foret, qui habitait, vers le commencement de l'année 1490, la place Sainte-Claire.

JEAN BELOT

Imprimeur

1497

Jean Belot, de Rouen, imprimeur nomade du XV[e] siècle, exerçait son art à Lausanne, en 1493. Il fut probablement appelé de cette ville à Grenoble par l'évêque Laurent Alleman pour imprimer le ***Missel à l'usage de l'Eglise de Grenoble***, qu'il termina en mai 1497. Il quitta notre ville cette même année pour Genève et imprimait, en février 1498, le ***Missale ad usum Gebennensem***. Il était encore en cette ville en 1512 et donnait, en mai, les ***Statuta Sabaudie***.

Bonin BALSARIN

Imprimeur-Libraire

1523-1532

Cet imprimeur-libraire, qui habitait près le Parlement, était de Lyon et fils, croyons-nous, de Guillaume Balsarin, imprimeur-libraire à Lyon, *rue Merchière près Saint-Anthoine.*

Nous avons déjà dit ce que nous pensions d'Amabert [1] dans notre introduction en le substituant à

---

(1) Nous avons été assez heureux de retrouver aux archives de la ville, dans les comptes de Paul Simond, receveur de la ville (1537-1538), f° 100, une quittance signée du notaire A. Amabert, la voici :

« L'an de grâce mil cinq cent trente-sept et le quatre jour du moys de novembre, Monsieur Maistre Guillaume Droyn, maistre ès art et recteur des escolles de Grenoble, a confessé et recogneu, en la présence de moy tabellion et des tesmointz soubz nommez, havoir heu et receu de Messieurs les Consulz dudict Grenoble.... la somme de vingt livres tournois en déduction de ses guaiges et dicelle ditte somme de vingt livres le dict maître Droyn a quicté lesdictz consulz de cité de Grenoble... Faict à Grenoble, dans le couvent des Cordelliers et Frères Mineurs dudict Grenoble ès chambre du guardien dudit couvent, en présence de Severin Escoffier Clerc et de Pierre

Balsarin. Nous en appelons à l'expérience des bibliophiles ; qu'ils comparent, aux archives de la ville de Grenoble, l'imprimé : *Double rescript des foires*, avec les éditions du *Mystère de Saint-Christofle* et autres que l'on prétend jusqu'ici être sorties des *presses d'Amabert*? Ils y trouveront tous les mêmes caractères, et ils n'hésiteront pas, croyons-nous, à placer le bagage typographique attribué à ce dernier, à Bonin Balsarin.

Outre la belle marque de Bonin Balsarin que nous reproduisons ici, il mettait sur le titre de ses impressions une gravure représentant les armes de France

---

de Salletes, habitans tous deux dans Grenoble, et de moy Annemond Amabert, tabellion dalphinal dudit Grenoble icy signé. »



Amabert mourut vers 1543. Voici la note que nous trouvons dans le compte de Jean Manen, citoyen de Grenoble et receveur de la taille delphinale en l'année 1543 :

« Item pluz en la rue Neufve, dudit rolle, f° 18, verso, les here-
« tiers de Maistre Anemond Amabert et Susane Sybuete sa relaissée
« ont esté cotisés en cinq florins, lesquelz le dict contable na peu
« recepvoir pour ce que lesdits heretiers et R⁴ sont absens de
« cette ville et habitent à Jarrie, comme est notoire. »

et de Dauphiné soutenues par deux anges agenouillés avec la devise : ***Ne quid nimis.***



. . . .

Imprimeurs

1532

Serions-nous en présence d'imprimeurs nomades, ou bien Bonin Balsarin se serait-il associé à quelque imprimeur pour la publication du ***Missel à l'usage de l'Eglise de Grenoble***? Nous ne pouvons résoudre ce problème en raison de la découverte que nous avons faite à la Bibliothèque de Grenoble d'une seconde édition, ou plutôt d'un second tirage de ce volume. Dans le premier, décrit par les bibliophiles, on lit au bas du dernier feuillet : ***Impressum Grationopoli de mandato reverendi in Christo Patris domini Laurentii Alamandi episcopi***, etc... Dans le second, toujours au bas du dernier feuillet, cette mention : ***Impressum Gratianop. in officina calcographorū ejusdē civitatis***. Quelle est cette société de typographes dont on ne retrouve pas d'autre trace ?

ANTOINE BLANC

Imprimeur

1599-1609

Antoine Blanc naquit à Lyon, en 1546, se maria en 1564 à Paris, habita quelque temps la ville de Crest,

revint à Lyon, quitta cette ville après le meurtre d'Henri III, et vint demeurer à Grenoble, où il imprima non seulement une partie de ses œuvres, mais encore quelques minces plaquettes de controverses religieuses. Toutes les impressions sorties de ses presses sont très rares. Il employait une marque représentant un scorpion dans un cartouche avec la légende : MORS ET VITA.

Il y a deux bois différents, l'un est carré, l'autre de forme ovale. Cette marque lui est commune avec Louis Malcomerius, imprimeur d'Amsterdam, et avec Edouard Raban qui s'en servit pour l'impression de ses livres lorsqu'il était imprimeur à Orange.

Dans les *Fragments de ses écrits*, imprimés à Grenoble, en 1609, Antoine Blanc s'intitule : « maître imprimeur, « précepteur ès lettres et aux armes ». Il habitait près le couvent des Jacobins.



Guillaume VERDIER

Imprimeur-Libraire

1581-1619

Guillaume Verdier, le véritable père de l'imprimerie grenobloise, demande, le 31 mars 1581, aux consuls de Grenoble des lettres de bourgeoisie. Il habitait la *Bullerie* ou rue du Bœuf, à l'enseigne de Saint-Jean, et tenait une boutique de librairie à l'entrée de la grande salle du Palais. Ce n'est qu'en 1592 qu'il « fut persuadé par « aucuns notables personnages de dresser l'art d'impri- « merie en cette ville, en laquelle il n'y en avoit au- « cune, quoy qu'elle soit la capitale de la province ; à « quoy il condescendit volontiers, à condition qu'il fust « aydé de quelques moyens et commoditez, par l'assis- « tance desquels il peust commodement supporter les « fraitz dudit établissement et entre autres qu'il fust « tenu franc des tailles qui seroient imposées dans « ladite ville pour les biens qu'il posséderoit au terroir « d'icelle, du moins jusqu'à la valeur de mil escus « et sous quelques autres conditions par luy propo- « sées » (1).

Il ne fut accordé à Guillaume Verdier une exemption de taille que jusqu'à la valeur de 500 livres. Il présenta

---

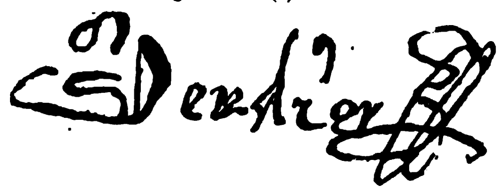
(1) L'arrêt imprimé dans lequel nous avons trouvé tous ces renseignements appartient aux archives de la ville, liasse de *Litteræ*, 1627, n° 58. C'est une impression in-4° de 4 pages, sortie certainement des presses de P. Verdier.

ensuite une requête à la Cour du Parlement qui, par son arrêt du 21 août 1592, lui accorda et permit l'établissement d'une imprimerie dans notre ville.

Guillaume Verdier se qualifie d'imprimeur du Roi et de la Cour dans des imprimés de 1616 à 1619, date de sa mort. Son fils Pierre lui succéda cette année même.

Une des impressions de Guillaume Verdier : *Réponse du P. Marcellin*, 1613, fait d'autant plus honneur à l'imprimeur qu'elle contient des passages grecs rendus très correctement.

Fac-simile de sa signature ([1]) :



Pierre VERDIER

1619-1645

Pierre Verdier, fils de Guillaume, dès la mort de son père présenta une requête à la Cour du Parlement et obtint *décret* du 30 janvier 1619 par lequel « il fut subrogé en l'art et exercice d'imprimerie

---

([1]) Les *fac-simile* des signatures que nous reproduisons dans notre travail sont tirés des registres paroissiaux conservés aux archives de la ville de Grenoble.

« permise à son feu père, pour en jouyr par luy, « ensemble de l'exemption par luy auparavant ac- « cordée ». Les consuls de Grenoble, au lieu de laisser librement à Pierre Verdier la jouissance de l'exemption de la taille, lui firent un procès. Celui-ci, par une requête, demanda à être maintenu en sa possession d'exemption de toutes tailles pendant qu'il exercerait dans Grenoble « l'art d'imprimerie » ; il fit valoir que par divers décrets ou arrêts cette exemption lui avait été accordée « en considération de l'industrie de sa « dite profession, laquelle est l'une des plus recom- « mandables qui soit entre tous les autres arts et in- « ventions dont les hommes se puissent servir, ainsi « qu'il a ja esté recognu par lesdits défendeurs qui « avoient accordé ladite exemption pour la somme de « 500 livres en fonds laquelle à toute extrémité ne luy « peut estre à present desniée, puis que sous l'espérance « d'icelle il s'est constitué en de grands fraiz pour « l'établissement de ladite imprimerie ». Quoi qu'il en soit, Me Bernard, avocat des consuls, remontra que la requête de Pierre Verdier était incivile et conclua au déboutement de sa requête. L'arrêt de la Cour, du 12 février 1626, fut en faveur de Verdier. Il ordonna que le demandeur jouirait de l'exemption et immunité pour les biens qu'il possède jusqu'à concurrence de la valeur de 1500 livres (1).

Comme imprimeur du roi, Pierre Verdier a mis sur la plupart de ses travaux des vignettes représen-

---

(1) Arrêt au sujet du procès entre Pierre Verdier et les consuls de Grenoble, 12 fév. 1626. In-4°, *s. l. n. d.*, 4 p. (*Archives de la ville*).

tant les armes de France et de Dauphiné. Nous connaissons au moins trois de ces vignettes : la première, employée déjà par Guillaume Verdier, représente un écusson aux armes de Dauphiné, soutenu par deux anges, surmonté d'une couronne royale d'où partent une palme et une branche d'olivier.



La deuxième est à peu près semblable, seulement la couronne est très élevée ; enfin la troisième représente les armes de France et de Dauphiné entourées de branches de laurier.

Pierre Verdier avait pris pour marque un soleil entouré de cornes d'abondance, avec la devise : SOLA, SOLO, SOL VERITAS.



Il imprimait fort bien ; ses livres et opuscules sont remarquable à plus d'un titre. Parmi les plus curieux et les plus rares il faut citer : les poésies d'Expilly et d'Antoine Du Boys, les essais d'Antoine Froment, un ouvrage d'Antoine Rambaud, un rarissime volume de Guillaume Camus, curé de Serres, la première édition de l'ouvrage de Gassendi contre la philosophie d'Aristote, etc.



Pierre MARNIOLLES

1621-1631

Pierre Marniolles, fils de Guillaume Marniolles, imprimeur à Lyon, exerça l'art typographique dans cette ville « *en la Grand'Rue, vis-à vis la boucherie de l'Hôpital* », jusqu'au commencement de 1621, époque où il vint s'établir à Grenoble avec son fils Guillaume. Sur ses premières impressions il est qualifié d'*imprimeur de Mme la duchesse de Montpensier*. Il habita d'abord rue du Palais, vis-à-vis le Palais, puis près le pont Saint-Geyme ou sur le pont Saint-Geyme. Il joignit à son commerce celui de la librairie qu'il tint en une boutique située derrière l'église de Sainte-Magdeleine (1622), et prit pour enseigne : *A la Victoire*. En 1623 il se qualifie

d'imprimeur du roi et en 1626 imprimeur de la Cour de Parlement. Il tenait à cette époque une boutique à la grande porte du Palais. Enfin il change une dernière fois de domicile et vient habiter près le grand puits. Il était, en 1629, imprimeur de l'évêque de Grenoble. Les dernières impressions sorties de ses presses portent la date de 1631.

Pierre Marniolles s'est servi de trois marques : la première représente, dans un cartouche, la Vierge assise tenant l'Enfant-Jésus à droite, et autour ces mots : *Gratia plena dominus tecum.*

La deuxième représente un dauphin entouré d'une branche de laurier avec cette devise : ***Nil tellus ad astra.***



Enfin la troisième, de forme ovale, nous montre un triton sonnant dans une conque, entouré d'un serpent.

avec cette devise : *L'immortalité s'acquiert de l'estude.*



Il a édité beaucoup de ces petites publications relatives aux affaires de France, et quelques ouvrages de Salvaing de Boissieu, de Sc. Guilliet, de Cl. Balme, du curé Barruel, enfin les harangues de P. Scarron, évêque de Grenoble. Nommé imprimeur de la ville par décision du Conseil des quarante notables, du 6 avril 1628, il imprima les affiches nécessaires au besoin du moment. Voici une quittance provenant des archives municipales, relative aux impressions faites pour la ville par Pierre Marniolles :

« Parcelle des impresses que j'ay imprime pour Messieurs les consuls de cette ville, par moy Pierre Marniolles :

« PREMIÈREMENT.

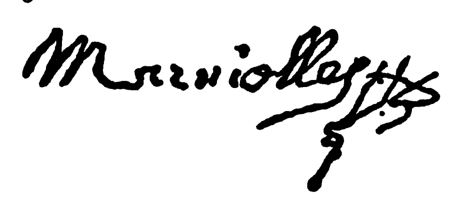
30	Le reiglement de la chaire contre les bouchers	3 l. 4 s.
30	Le reiglement contre les revendeurs et revenderesses	3 l. 4 s.
30	Le reiglement contre les boulengiers pour les blés et pain	3 l. 4 s.
30	Le reiglement contre ceux qui revendent des poissons	3 l. 4 s.
400	Le grand tariffe du prix que les blés vau et ce que le boulanger en doit bailler pour un solz	18 l. »
200	Le passeport aux grenetiers	3 l. »
500	Les billettes de la santé	4 l. »
200	Le placard pour envoyer par la province pour la santé	5 l. »

« Il vous plaira de bailler le vin pour les compagnons.

« P. MARNIOLLES. »

Pierre Marniolles mourut vers la fin de 1631. Le registre du rôle de la taille de cette année porte son nom biffé, et en marge : « Rayé pour estre mort. »

Sa fille Jeanne avait épousé, le 30 août 1631, Claude Rousset, de Voiron, en présence du R. P. Claude Puthod, sacristain de l'église de Sainte-Claire, et Guigues Talin, clerc de l'église Notre-Dame.



Claude du VERDIER

Imprimeur ou libraire supposé

1622

Nous plaçons parmi nos imprimeurs réels cet imprimeur supposé. Il n'a jamais existé à Grenoble. Ce nom se trouve sur une plaquette intitulée : *La Conversion de toute la maison de Mgr le duc d'Esdiguières*, etc., que nous décrirons à l'année 1622.

Richard COCKSON ou COCSON

1625-1634

Cet imprimeur s'établit à Grenoble en 1625 et habitait la place du Mal-Conseil, à l'enseigne du Coq ou du Poulet; il changea de domicile en 1633 et on le trouve place Saint-André. Il se servit de la marque d'Antoine Blanc, à laquelle il ajouta cette devise : *Facile est inventis addere.*

Richard Cocson paraît avoir quitté notre ville dès 1634. Tous les ouvrages sortis de ses presses sont rares.

Jean ROIZÉ

1630

Jean Roizé a-t-il habité Grenoble? — Une seule publication porte son nom au-dessous de *Grenoble*, 1630. Ce doit être un imprimeur d'Aix, sur les productions duquel on trouve : *Imprimeur de l'Université à la place des Prescheurs.*

PAUL AUBIN

Imprimeur

1632

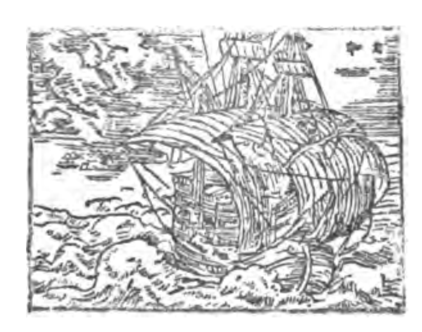
L'existence de ce typographe grenoblois n'est révélée que par une plaquette très rare de Salvaing de Boissieu sur le Mont *Inaccessible,* 1632. — Il se qualifie d'imprimeur du Roi et de la Cour du Parlement. Du reste, il ne resta pas longtemps dans notre ville ; son nom paraît à Lyon, en 1631, sur des arrêts du Conseil d'Etat du roi.

EDOUARD RABAN

Imprimeur

1635-1642

Né en Ecosse, cet imprimeur exerça d'abord son art à Edimbourg et à Saint-Andrews, puis à Aberdeen, de là il passa à Genève, puis vint à Grenoble, en 1635, époque où il habitait sur la place Saint-André, près la porte du Palais, à l'enseigne du Navire.



Il avait une autre marque représentant un navire avec cette devise : *J'espère arriver*.



Il employa une seule fois, à notre connaissance, la marque de Verdier, en 1639 : une main qui penche un vase et arrose des fleurs, avec la devise : POCO A POCO.



Il quitta notre ville vers 1646 pour Orange, où il resta peu d'années, enfin il s'établit à Nîmes, vers 1650, où il imprima, entre autres ouvrages, le ***Discours***

sur le chant des psaumes de Jean Brugnier, ce qui le fit condamner, par arrêt du Conseil d'Etat du 2 février 1662, à un bannissement de deux ans et à une amende de 300 livres. Il abjura le protestantisme, le 10 novembre 1685, et vint mourir à Orange, le 3 avril 1687, âgé de 70 ans. Toutes les impressions sorties de ses presses à Grenoble sont rares.

Claude BUREAU

Imprimeur

1640-1648

Claude Bureau, natif de Lyon, avait épousé, le 23 octobre 1635, Magdeleine Magnan. Il fut nommé imprimeur ordinaire du roi (par lettres patentes de 1640), du duc de Lesdiguières et de la Chambre des Comptes, et demeurait rue Porte-Traîne, proche du grand puits, à l'enseigne de l'*Imprimerie royale*.

Il publia un grand nombre de thèses pour les élèves du collège des Frères Prêcheurs et quelques ouvrages des PP. Th. Raynaud et P. Labbé.

Il mourut, en 1648, sans laisser d'enfants.



Etienne VOISIN

Imprimeur-Libraire

1643-1649

Etienne Voisin, imprimeur-libraire, demeurait, en 1643, rue du Palais, dans la maison de M. de Manissy.

Un imprimeur de ce nom habitait Orange en 1633; le dernier livre sorti de ses presses dans cette ville est de 1643; serait-il venu s'établir à Grenoble cette même année?

Il mourut en 1649.

Veuve Etienne VOISIN

Imprimeur

1649-1653

Elle succéda à son mari et habitait vis-à-vis le grand Puits. Elle a imprimé le traité du *Plait seigneurial*, de Salvaing de Boissieu, en 1652, et la généalogie de M. le baron d'Aubais, en 1653.

Antoine VERDIER

1646-1670.

Antoine Verdier, fils de Pierre et d'Anne Pinard, imprimeur ordinaire du roi, de la Cour du Parlement et

du clergé, tenait boutique en la salle du Palais. Il a publié, outre les ouvrages que nous allons citer, un grand nombre de règlements de la Cour du Parlement, des édits et ordonnances.

Il avait épousé, le 15 septembre 1652, Claudine Leveneur, fille de Jean, orfèvre, et de Clauda Vollet, et mourut avant 1700.

A Verdier

Pierre FREMON

Imprimeur

1648-1680

Né à Paris, Pierre Fremon vint s'établir à Grenoble au commencement de l'année 1648. Imprimeur du duc de Lesdiguières et de la Chambre des Comptes, et marié avec Magdeleine Magnan, veuve de l'imprimeur Claude Bureau, il demeurait rue du Grand-Puits, changea de domicile en 1675 et vint habiter la rue Chenoise, en l'hôtel de Chevrières. Pierre Fremon n'avait pas de marque spéciale; on rencontre sur quelques-unes de ses publications une sphère.

Louis VERDIER

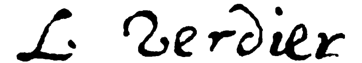
Imprimeur de la ville

1653

Naquit le 6 novembre 1629 ; il était fils de Pierre et d'Anne Pinard.

Voici une quittance qui nous fait connaître cet imprimeur dont nous n'avons jamais rencontré le nom sur des imprimés :

« J'ay receu de Monsieur Cayol, troisième consul de « cette ville, la somme de 3 livres pour avoir imprimé « une conclusion prise en la maison de ville, et requeste « ensuite contre les bouchers, de laquelle somme de « trois livres je le quitte. Fait ce vingt neufvieme jan- « vier 1653. »



Philippe CHARVYS

Imprimeur-Libraire

1650-1683

Naquit à Grenoble, le 26 novembre 1623 [1]. Il était fils de Pierre, libraire à Grenoble, qui, ayant fait de

---

[1] Son parrain a été Philippe Laignean et sa marraine Charlotte de Dorne.

mauvaises affaires, se retira à Heyrieux et donna à son fils le domaine qu'il possédait à Muriannette. Philippe Charvys habita d'abord la rue du Palais, puis la place du Mal-Conseil. Il se qualifie, sur les livres sortis de ses presses, de marchand libraire et imprimeur du roi.

Il a été associé à Charles de Sercy, marchand libraire et imprimeur à Paris, pour l'impression des *Amitiez, Amours et Amourettes* de Le Pays. Il paraît aussi avoir imprimé un certain nombre d'ouvrages pour le libraire parisien Courbé. Il mourut le 6 juin 1700 et fut inhumé au couvent des Cordeliers.

Ph. Charvys

André GALLE

Imprimeur-Libraire

1657-1683

André Galle, fils de Pierre, naquit à Proveysieux, près Grenoble. Il a été imprimeur et libraire dans notre ville, de 1657 à 1683. Il demeura d'abord rue Brocherie, près de la Poste, dans la maison du sieur Segaud, chirurgien; vint ensuite *proche le grand puits* en 1665, puis habita la place du *Mal-Conseil*, 1668. Il publia en 1676,

avec son confrère Robert Philippes, la *Relation de l'arrivée de Mme la duchesse de Sault à Grenoble*. Il fut chargé, en 1680, par Dom Innocent le Masson, prieur de Chartreuse, de fournir et d'organiser le matériel typographique de l'imprimerie de la Grande-Chartreuse (la corrcrie) et dirigea l'impression des premiers produits. Il avait épousé, le 9 février 1658, Anne Clapier, fille de Jean Clapier, de Vif, mourut le 15 février 1702, et fut inhumé dans l'église des FF. Prêcheurs de Grenoble. Il ne laissa qu'une fille nommée Marie, qui épousa, le 21 février 1677, Claude Faure, imprimeur ordinaire du roi.

Toutes les impressions sorties de ses presses sont rares.

André Galle

Veuve d'Antoine VERDIER

Imprimeur

1658-1680

Claudine Leveneur, veuve d'Antoine Verdier, en vertu du droit qu'avaient les veuves des imprimeurs-libraires de continuer le travail dans leurs imprimeries et tenir leurs boutiques, imprima sous son nom depuis 1658.

Elle était encore qualifiée d'imprimeur du roi et de la Cour du Parlement de Dauphiné en 1679. Elle ne publia absolument que des édits, déclarations, arrêts du roi et de la Cour du Parlement. Elle vivait encore en 1704. Nous ne donnons pas dans notre travail les titres de ses nombreuses publications.

JEAN DEYME

1661-1666

Un maître imprimeur de ce nom habitait Grenoble en 1661. Il avait épousé Marie La Place.

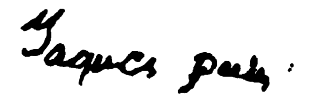
JACQUES PETIT

Imprimeur

1661-1708

Jacques Petit, fils d'Antoine, s'établit imprimeur à Grenoble vers 1661, dans la rue du Grand-Puits, vis-à-vis *les Trois Faisans*, et se qualifie d'imprimeur de la ville en 1675. Il avait épousé, le 19 juillet 1656, Catherine de Voise, et vivait encore en 1704.

Il a publié les plaidoyers de J.-G. Basset, quelques oraisons funèbres et plusieurs ouvrages du P. Meney. Il mourut, doyen des imprimeurs de Grenoble, le 5 janvier 1708, âgé de 80 ans. Son fils Mathieu lui succéda.



Robert PHILIPPES

Imprimeur

1663-1689

On trouve cet imprimeur-libraire à Grenoble dès 1663. Il habitait proche le collège des RR. PP. Jésuites et avait pour enseigne : « *A la belle science* ». Il vint s'établir, en 1671, à la place Saint-André : « *Aux trois Vertus* », et garda quand même sa boutique de la *Grenette*.



On le trouve en 1680, « vis-à-vis l'église Notre-Dame » ; enfin, en 1689, il habitait proche le Palais (épiscopal?). Il fut nommé, le 1er janvier 1672, imprimeur de l'évêché de Grenoble ([1]). Parmi ses principales

([1]) Voyez les pièces justificatives, n° 3.

publications, nous citerons les ouvrages des Pères Menestrier, qui enseigna de longues années la rhétorique à Grenoble, et Meney ; l'*Etat politique du Dauphiné*, de Chorier, et quelques classiques; il publia, en 1676, avec son confrère André Galle, la ***Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée de Mme la duchesse de Sault à Grenoble.*** Sa femme, Joséphine Brun, est qualifiée *veuve* dans un acte du 20 mai 1689. (Arch. de la ville). Les produits de son imprimerie sont remarquables par la beauté des caractères. Les Jésuites lui donnèrent la clientèle de leur collège.

Robert Philippes

LAURENT GILIBERT
Imprimeur-Libraire
1670-1686

Laurent Gilibert s'établit imprimeur à Grenoble vers 1670, près du collège des RR. PP. Jésuites. Il a imprimé plusieurs ouvrages de Guy Allard, les arrêts de Jean-Guy Basset, quelques thèses et ouvrages religieux. Il était en outre graveur et nous a laissé : le portrait de J.-G. Basset et quelques gravures religieuses.

Il avait eu de son mariage avec Nicole Thiablemont huit enfants dont voici les noms :

1. **Magdeleine, mariée le 1er octobre 1687, à Jean Verdier, imprimeur.**
2. **Anne, née en 1671.**

3. Marie, née le 12 janvier 1673, qui épousa François Champ, marchand libraire.
4. François, né le 17 janvier 1674.
5. Jean Gilibert, né le 8 mai 1676, imprimeur à Valence.
6. Louis, né le 23 juin 1678.
7. François-Laurent, né le 7 mai 1680.
8. Claudine.

Il convola, le 14 janvier 1686, avec Claudine Bertrand, fille d'Antoine et veuve d'Abel Revol, contrôleur de la chancellerie ; mourut le 4 octobre de la même année et fut inhumé au couvent des Frères Prêcheurs.

EDOUARD RAILLIANE DIT DUMON

Imprimeur-Libraire

1670-1679

Imprimeur-libraire, demeurait, en 1670, rue Marchande, puis vint habiter, en 1672, à l'entrée de la rue Brocherie près la place Mal-Conseil. Sa marque, que nous ne rencontrons que sur une seule de ses impressions : *Les divers traittez du Droit*, par Me Beraud, 1677, représente, dans un cartouche, une pelle et une ancre

en sautoir dans une roue; au-dessus deux mains jointes sortant de nuages, placées sous le monogramme I H S ; au-dessus cette devise : « SPERA ET LABORA. »



Signalons de lui quelques sermons de ministres protestants et les ouvrages de Terrasson et du sieur de la Rolandière.

E. Railliane appartenait à la religion protestante. Il avait épousé Renée Pupin, dont il eut une fille nommée Judith, née le 19 avril 1670.



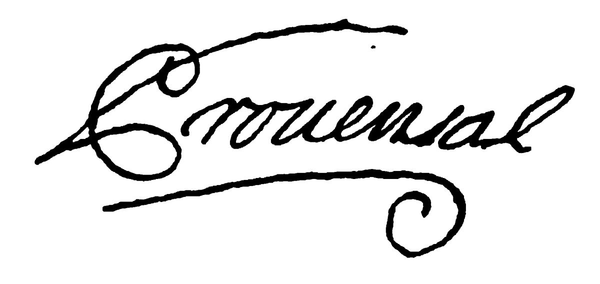
François PROVENSAL

Imprimeur-Libraire

1672-1712.

François Provensal, fils de Simon Provensal et de Marguerite Termet, naquit à Grenoble le 3 août 1641. Il fut,

comme son père, marchand-libraire de Grenoble, demeurait rue du Palais, et fut nommé imprimeur de l'évêché de cette ville par lettres d'Etienne Le Camus du 30 avril 1674. Il avait épousé : 1° Anne Jassoud, qui mourut le 13 mai 1736 ; 2° le 19 juin 1668, Laurence Colombat, fille de Nicolas et de Guigonne Tamin. Il a publié quelques ouvrages de Nicolas Chorier et un grand nombre de livres religieux : Catéchismes, mandements, statuts synodaux, etc. Il mourut le 28 octobre 1712, âgé de 71 ans, et fut inhumé au cimetière de Saint-Hugues.



Pierre HUGOT

Imprimeur

1678-1708

Il avait, en 1679, son établissement en la Grand' Rue, proche le grand puits ; on le trouve, en 1691, près les révérends pères Cordeliers. Il a imprimé la Bible du P. Marc de Berulle et quelques arrêts et édits pour le recueil publié par Alexandre Giroud. On trouve

son adresse : « de l'imprimerie de P. Hugot » dans le bandeau des pièces nos 89 et 101 du t. VIII de ce recueil (1708).

Serait-il le fils de Nicolas Hugot, de Troyes en Champagne, directeur général des hôpitaux de l'armée de Piémont, mort à Grenoble le 26 avril 1694 ?

Hugues PONTET

Imprimeur

1681-1684

Né à Grenoble, Hugues Pontet épousa, le 5 avril 1684, Anne Verdier, fille d'Antoine, aussi imprimeur de cette ville.

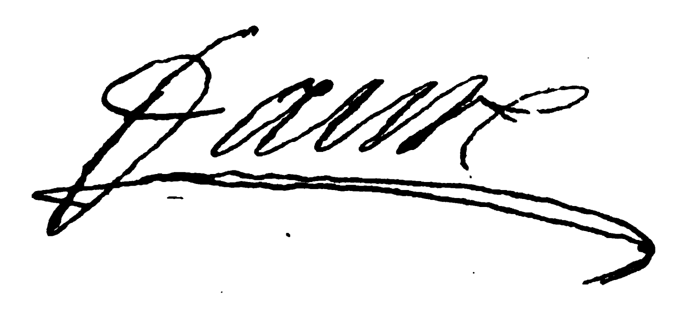
Aucune de ses productions n'a passé sous nos yeux. Nous voyons figurer son nom dans l'arrêt du Parlement de Grenoble qui condamne au feu les livres intitulés : *Entretiens d'un père et de son fils*, et *Préservatif contre le changement de religion.*

Claude FAURE

Imprimeur-Libraire et Relieur

1678-1691

Claude Faure, fils de Pierre, libraire, et de Jeanne Chovin, marchand libraire et relieur, demeurait en 1678 à la place du Mal-Conseil, au devant de la place Claveyson. Il avait épousé, le 21 février 1677, Marie Galle, fille d'André, imprimeur, et d'Anne Clapier, dont il eut douze enfants. Nous connaissons de lui la bible de Marc de Berulle (t. IIe), publiée en 1680, et quelques ordonnances du Bureau des finances.



Jean VERDIER

Imprimeur-Libraire

1680-1710

J. Verdier, imprimeur et marchand libraire, né à Grenoble le 1er février 1662, fils d'Antoine et de Claudine Leveneur, demeurait rue Neuve, et exerçait son

commerce de librairie place Saint-André. Il se qualifiait d'imprimeur du roi, du Parlement et de l'Hôtel de Ville de Grenoble. Il imprima quelques livres religieux, et, sur mauvais papier, plusieurs ouvrages de Guy Allard. Néanmoins, à cause de leur rareté, ses productions ont eu dans ces derniers temps l'honneur de belles reliures et ont été poussées fort loin dans les ventes publiques.

C'est lui qui imprima la première gazette à Grenoble, en 1697.

Nous terminons cette note par un tableau généalogique de la famille Verdier.

J. Verdier

ANTOINE FRÉMON

Imprimeur

1681-1704

Antoine Frémon, imprimeur du roi, de l'intendant, de la Chambre des Comptes et des Chartreux, habitait place Saint-André, à l'entrée de l'hôtel de Lesdiguières. Il acheta, le 4 février 1692, la maison Dardel, située à l'angle de la rue du Palais et de la ruelle transversale. Il avait épousé Justine de Saint-Martin. Son fils, Pierre Frémon de Saint-Martin, capitaine d'infanterie au régiment de Toulouse, vendit cette maison à Antoine Bourne, maître traiteur, le 24 février 1729.

André FAURE

Imprimeur-Libraire

1689-1753

André Faure, fils aîné de Claude et de Marie Galle, naquit à Grenoble le 3 janvier 1678. Il s'établit imprimeur rue du Palais, en 1689. Intelligent et doué d'une rare activité, il sut, en très peu de temps, se créer une clientèle parmi les membres du clergé, les corporations religieuses et les confréries des Pénitents. Il publia, outre un livre fort connu : *De l'Usage des fiefs*, de Salvaing de Boissieu, quelques poésies patoises, des recueils de noëls et cantiques, les classiques grecs et latins : Lucien, Isocrate, Cicéron, Virgile, Ovide, etc. Il était imprimeur du roi, du collège Royal-Dauphin et de la Grande-Chartreuse. De son union avec Catherine Servant, de Lyon (21 juin 1709), il laissa quatre enfants : Jeanne-Marie, Catherine-Françoise, Anne et André, qui fut aussi imprimeur du roi. Il mourut le 15 mars 1753 et fut inhumé dans l'église des Frères Prêcheurs de Grenoble.

Etienne BON

Imprimeur-Libraire

1690

Son exercice est constaté par la publication d'une brochure intitulée : *Lettre d'Emile Romain à Théophile...* publiée en 1690.

Veuve Claude FAURE

Imprimeur

1698

Le nom de la veuve de Claude Faure (Marie Galle), ne nous a apparu qu'une fois, au bas de la thèse suivante : *Theses de humanioribus litteris...*, à la fin : *Ex officina typographica viduæ Faure* (1698), in-4°, 15 pag.

François FREMON

Imprimeur

1707

Etait fils de Pierre Frémon, imprimeur. Aucune de ses productions n'a passé sous nos yeux, mais nous le trouvons en 1707, dans le Parcellaire de la ville de Grenoble, f° 33, v°, sous cette mention :

« Rue du Palais.

« Sieur François Frémon, maître imprimeur, tient « une boutique sous les chambres de devant de la

« maison de Mᵉ Pierre Rozier, lieutenant en la Maî-
« trise des Eaux et Forêts de cette province. »

Mathieu PETIT

Imprimeur-Libraire

1715-1747

Mathieu Petit, fils de Jacques, naquit à Grenoble le 11 mars 1673. Il succéda à son père et demeurait, en 1721, rue des Clercs, près la Grand'Rue ; en 1727, place Claveyson; l'année suivante, rue Pérollerie, près l'Agneau Pascal ou près la Ville de Montauban ; enfin, en 1749, il habitait place aux Herbes. Il n'a imprimé que des livres religieux, les ordonnances du lieutenant de police et une rarissime plaquette intitulée : *Les Malheurs de Grenoble en* 1740. Il avait épousé, le 1ᵉʳ février 1707, Susanne Sylvestre, dont il eut un fils nommé Pierre-Antoine qui naquit le 7 décembre 1707. Il mourut le 18 juin 1747. Son imprimerie fut achetée par Joseph Cuchet.



GASPARD GIROUD

Imprimeur-Libraire

1708-1735

Fils aîné d'Alexandre, libraire, et de Catherine Mollier, naquit à Grenoble le 31 janvier 1680, il fut reçu maître imprimeur le 10 décembre 1708 et nommé imprimeur-libraire de la « *Souveraine Cour du Parlement de Dauphiné* », par ordonnance du 14 janvier 1717. Il tenait boutique *en la salle du Palais*, à l'enseigne de la Justice. La bibliographie de cet imprimeur est peu intéressante. Signalons cependant la *Relation des réjouissances faites à Grenoble au sujet de la naissance du Dauphin, en* 1729. Comme imprimeur de l'évêché de Grenoble et celui de Gap, il a donné les mandements de ces évêques. Il avait épousé Philippine Chagnard, fille de Gaspard et de Françoise Faucherand, et mourut en 1735

gaspard giroud

PIERRE FAURE

Imprimeur-Libraire

1722-1745

Pierre Faure, fils de Claude et de Marie Galle, nauit à Grenoble le 4 février 1687. Il imprimait dès 172 et

habitait dans la rue Brocherie. A part deux ouvrages de Blanc la Goutte et une pièce relative au siège de Prague, tous les ouvrages sortis de ses presses sont relatifs au clergé. Il a publié, en qualité d'imprimeur de l'archevêque d'Embrun, un grand nombre de pièces relatives au concile tenu en cette ville. On le trouve associé à son frère André de 1722 à 1729. Il mourut le 7 janvier 1745 et fut inhumé dans l'église des Frères Prêcheurs de Grenoble (1).

VEUVE DE GASPARD GIROUD

Imprimeur-Libraire

1736-1745

Philippine Chagnard, veuve de Gaspard Giroud, naquit à Grenoble en 1682. Elle obtint, après la mort de

---

(1) « Le 7e janvier 1745, nous avons enterré dans le premier caveau, au bas de la table de communion, en sortant de la sacristie, M. Pierre Faure, imprimeur-libraire, âgé de 58 ans, pour lequel on a sonné cinq volées de gros clairs ; la communauté a assisté à la levée du corps, en rue Brocherie; on a receu le corps à la porte de l'église, du côté de la Grenette, le prêtre en chape, accolytes, la croix d'argent ; on a chanté une grande messe le jour de l'enterrement; on a dit trois messes basses pendant le service, tendu les autels de noir avec le grand drap mortuaire au maître-autel et une neuvaine de messes. » (Registre des enterrements des FF. PP. de Grenoble ; archives de l'Isère.)

son mari, la continuation du privilège d'imprimeur, conjointement avec ses fils, Simon et André Giroud. Elle était imprimeur de la Cour du Parlement et de l'évêque de Grenoble, et publia, par ces circonstances, des arrêts du Parlement et des mandements d'évêque; mais aucun ouvrage important. Elle mourut le 7 février 1745 et fut inhumée aux Jacobins de Grenoble « *à la sépulture de ses ancêtres* ».

André GIROUD

Imprimeur-Libraire

1745-1767

Fils de Gaspard, fut reçu maître imprimeur le 5 juin 1745 à la place de son père. Il possédait trois presses, une grande pour les placards et les deux autres ordinaires pour l'impression des factums, édits, déclarations du roi, arrêts du Parlement, etc. Il n'a imprimé que des ouvrages de droit ou religieux, quelques almanachs et un grand nombre de factums, édits du roi et arrêts du Parlement. Il mourut le 7 janvier 1767. Le registre des enterrements des FF. Prêcheurs de Grenoble, aux Archives de l'Isère, contient cette note :

« Ce hutième jour du mois de janvier 1767, nous

« avons enterré dans le troisième caveau du cloître, « Monsieur Giroud, libraire et imprimeur de nos sei- « gneurs du Parlement, âgé d'environ 50 ans, demeu- « rant en la paroisse de Saint-Louis : on a sonné pour « luy trois grandes vollées de clairs ; on a tendu le « maître-autel avec le grand drapt mortuaire et le pa- « villon à larmes les trois devants d'autels; les deux cha- « pelles à coté parées, la communauté a assisté au convoy; « le prêtre l'a receu à la porte de l'église en chappe, « la croix d'argent et accolytes ; on a dit pour le repos « de son âme, pendant neuf jours, une messe basse ; « nous avons fourny six livres de cierges. »

Giroud

ANDRÉ ARNAUD

Imprimeur-Libraire

1745-1781

Pourvu, croyons-nous, en 1745, exploitait trois presses et habitait rue Brocherie, puis, en 1778 sur la place Saint-André. Il a imprimé quelques ouvrages religieux et beaucoup de mémoires et factums.

JOSEPH CUCHET

Imprimeur-Libraire

1748-1779

Joseph Cuchet, fils de Gaspard, maître gantier, et de Jeanne Moget, et frère de Claude Cuchet, provincial des Minimes de la province de Lyon, fit son apprentissage chez Pierre Faure, imprimeur, puis fut reçu à la maîtrise des imprimeurs-libraires après avoir prêté serment devant les consuls et échevins de la ville de Grenoble, le 8 février 1748. Il avait acheté l'imprimerie de Mathieu Petit, le 15 septembre 1747, au prix de 1852 livres ; elle consistait en vingt-deux quintaux de caractères, deux presses et quelques casses. Il habita d'abord rue Pérollerie, au-dessus de la Poste (1748), puis vint s'établir en 1766 dans la rue du Palais, au coin de la place Saint-André. Il se qualifie d'imprimeur-libraire de Mgr le duc d'Orléans. Il publia quelques ouvrages de Faujas-Saint-Fond, des opuscules de circonstances, un grand nombre de factums et les prospectus de la salle des spectacles. Il acheta, en 1767, le fond de librairie de Faure, puis, le 20 janvier 1772, il céda à son fils aîné son commerce de librairie. Il avait été poursuivi en 1762, pour avoir imprimé un mémoire injurieux pour le roi, intitulé : *Procès-verbal concernant les prétentions que les habitants des mandements de la Buissière et Bellecombe ont formées sur les forêts du roi* (mémoire de 74 pages, tiré à 53 exemplaires, signé de Célisse (Louis-André Trumeau), sous-professeur de mathématiques à l'Ecole royale d'artillerie de Grenoble, arpenteur

général du département de la grande maîtrise des Eaux et Forêts des provinces du Lyonnais, du Forez et Dauphiné. L'imprimerie Cuchet occupait de huit à dix ouvriers. Il fut le premier qui ait imaginé de former à Grenoble un cabinet d'abonnement littéraire.

Voici à ce sujet un curieux passage d'un mémoire publié par lui en 1773 :

« Je puis dire (1) que j'ai contribué, par le moyen « de cet établissement, à augmenter la masse des con- « naissances, et c'est peut-être une reconnaissance que « me doivent les citoyens de cette capitale. Par moi, le « bel esprit est devenu à la mode ; la femme de qua- « lité a quitté les vapeurs pour s'occuper de lecture ; « la bourgeoise a marché sur ses traces. On a vu naître « tout à coup un essaim de philosophes femelles, et la « fille de boutique a puisé le sentiment dans Cla- « risse ou Julie, et le jargon dans ces romans éphé- « mères qui naissent et meurent dans les vingt-quatre « heures. Sans moi, le goût des belles-lettres serait en- « core au berceau dans cette capitale : la révolution a « été générale, et mon cabinet littéraire a porté son in- « fluence sur tous les états. La jeunesse a appris à « penser de bonne heure et à meurir ses idées; la robe « a mêlé, à la gravité qui lui convient, cette aménité qui « la tempère et qui nous la fait aimer et respecter tout « à la fois; le barreau a vu succéder le raisonnement « puisé dans la nature des choses, à l'ergotisme assom- « mant de lois, de gloses et de doctrine. Le militaire a

---

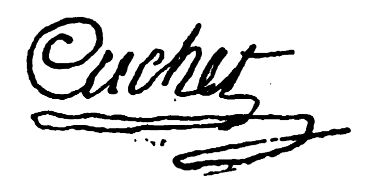
(1) **Récis pour sieur Joseph Cuchet, imprimeur à Grenoble, contre sa femme; in-4°, 26 pages.**

« porté dans les cercles ce ton léger et ces manières
« engageantes qui lui soumettent la vertu la plus
« rebelle. Le petit-maître s'est examiné un moment, et
« il a rougi de lui-même. On a lu *Emile* et aussitôt on a
« baigné l'enfant qui sortait du sein de sa mère ; on a
« jeté loin ces maillots qui le tenaient à la gêne; les
« mères n'ont plus rougi d'allaiter leurs enfants, et je
« me plais à croire qu'au lieu de ces petites *poupées*
« dont nos villes fourmillent, nous verrons quelque
« jour des hommes tels que nous les représentent les
« statues de l'antique Rome. En deux mots, j'ai con-
« tribué à former des gens de lettres, et sans cela, on
« est bien peu de chose. »

Ce cabinet littéraire lui produisait annuellement 3,000 livres; il le céda à son fils.

Son imprimerie était, en 1773, une des meilleures de la province, complète de toute manière et composée de caractères neufs.

Il avait épousé, le 21 septembre 1746, Magdeleine Bourne, fille de François et de Catherine Meunier, de laquelle il eut trois enfants : Geneviève-Magdeleine-Antoinette, née le 21 janvier 1748 ; Gaspard, libraire à Paris, rue et hôtel Serpente, condamné, en 1797, à la déportation, comme propriétaire du journal intitulé le *Mémorial* ; Joseph-Marie, qui fut imprimeur à Grenoble.



ANDRÉ FAURE (CATHERINE SERVANT, VEUVE)

Imprimeur-Libraire

1753-1777

La veuve d'André Faure (Catherine Servant), née à Lyon, le 21 juin 1709, a continué le commerce de son mari depuis 1753 jusqu'en 1768, époque où elle s'associa avec son fils André. Ses impressions sont presque exclusivement des livres de piété, quelques classiques, et des édits, lettres patentes et ordonnances royales. Elle était l'imprimeur du roi, du maréchal de Tonnerre, de l'intendant, de l'évêque de Die, de l'archevêque d'Embrun, de la Grande-Chartreuse et du Collège. Elle mourut à Grenoble, le 24 juin 1777.

ANDRÉ FAURE

Imprimeur

1754-1781

Naquit le 7 janvier 1739, et fut pourvu de l'office d'imprimeur ordinaire du roi par lettres patentes données à Fontainebleau, le 8 décembre 1754, conjointement à sa mère, Catherine Servant, sans division d'imprimerie. Il a publié quelques ouvrages religieux et de médecine, mais ce qui doit surtout illustrer son nom comme typographe, c'est le Missel de l'ordre des Chartreux, qu'il a donné en 1771. André Faure est le plus ancien imprimeur-libraire de qui nous ayons trouvé de petites adresses imprimées et collées sur la garde

des livres qu'il vendait. La voici : « L'ordonnance « du 25 mars 1776 se vend à Grenoble, chez le sieur « Faure, imprimeur du roi, place Saint-André, dans « la maison à balcons, faisant le coin de la place et de « la grande rue, au 1er étage. » N'oublions pas qu'il fut un des fondateurs de la Bibliothèque de Grenoble. Il mourut au château de la Bâtie, à Seyssinet, le 10 janvier 1815.

Faure

André GIROUD (Justine SOUVERAN, Veuve)

Imprimeur-Libraire

1767-1798

A continué le commerce de son mari depuis 1767 jusqu'en 1798. En 1783, elle imprimait en société avec Jean-Louis-Alexandre, son fils aîné. Nous avons de ses presses : *La Jurisprudence de G. Pape*, de N. Chorier (1769). Elle imprima beaucoup de livres religieux, de factums et d'opuscules, les principaux documents publiés à Paris et qui forment l'origine des journaux politiques de la province.

veuve Giroud

Veuve Joseph CUCHET (Magdelaine BOURNE)

Imprimeur

1784

Elle succéda à son mari et nous ne connaissons d'elle qu'une seule impression, c'est le *Rôle des Frères Pénitents blancs de Grenoble,* imprimé en 1784.

Jean-Louis-Antoine GIROUD

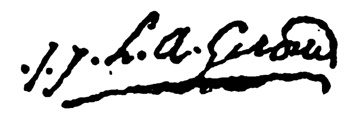
Imprimeur-Libraire

1781-1812

Fils aîné d'André Giroud, imprimeur-libraire du Parlement, et de Justine Souveran, naquit à Grenoble, le 10 août 1755. Il fit ses études au Collège royal de cette ville, puis entra dans la maison de son père, reçu imprimeur-libraire en adjonction et survivance de sa mère; il fut nommé libraire du Parlement le 22 août 1781. A part quelques ouvrages de liturgie, les travaux d'Alexandre Grand-Thoranne, les œuvres de Madame de Montanclos et Werther, de Goëthe, il ne publia guère que des brochures politiques ; il imprima, en outre, les *Affiches du Dauphiné*. Ce journal est une mine à fouiller, car il abonde en documents historiques. C'est le recueil imprimé le plus précieux à consulter pour l'étude de l'histoire locale de 1774 à 1792. Il se qualifie plus tard

d'imprimeur du Tribunal d'appel et de la Société libre d'agriculture. Il habitait place Saint-André, au Palais.

Sa marque consistait en quatre lettres initiales de son nom, J.-L.-A.-G., entrelacées dans un cartouche surmonté de trois roses. Il mourut en 1817.





IMPRIMERIE ROYALE

à Grenoble

1781-1790

Un certain nombre d'impressions grenobloises portent simplement cette mention : *de l'Imprimerie Royale.* André Faure, qui en était titulaire, vendit son imprimerie à J. Allier, en 1781, mais garda encore son titre d'imprimeur du roi jusqu'en 1815. Ce n'est qu'en 1790 que nous trouvons sur les impressions cette adresse : *de l'Imprimerie Royale, chez J. Allier.*

Joseph ALLIER

Imprimeur-Libraire

1781

Joseph Allier, fils de Joseph Allier, traiteur, et de Claudine Banquel, naquit à Grenoble le 8 novembre 1749. Après avoir fait ses études au collège des Jésuites, il entra comme apprenti chez Joseph Cuchet, imprimeur et libraire, rue du Palais (27 nov. 1762 au 11 nov. 1776). Il passa ensuite à l'imprimerie de la veuve Giroud, en qualité de prote, et y resta quatre ans, de 1770 à 1775. Il travailla dans l'imprimerie de Perisse, à Lyon, d'abord en qualité de compositeur et ensuite comme prote ou directeur, puis il alla à Paris, entra comme correcteur d'épreuves dans l'imprimerie de Demonville, imprimeur-libraire de l'Académie Française, et y resta quinze mois. Il revint ensuite à Grenoble, s'entendit avec André Arnaud, imprimeur, qui donna sa démission en sa faveur et lui vendit son imprimerie en mars 1781. Il se rendit ensuite à Lyon afin de subir l'examen prescrit pour la réception d'imprimeur ; il le passa le 6 août de cette année, et quelque temps après obtint son brevet (24 septembre 1781). Il était l'imprimeur de la Grande-Chartreuse, de la Société littéraire de Grenoble, dont il imprima les mémoires de 1787 à 1789, puis de la municipalité. Il habitait, en 1783, la place Saint-André, et vint s'établir ensuite Grand'Rue, cour de Chaulnes. Il

a publié un grand nombre de brochures politiques, les arrêtés de l'Administration centrale du département de l'Isère, les proclamations du Directoire, le Bulletin des lois, etc.

Il mourut le 10 juin 1817.

ALEXANDRE GIROUD

Imprimeur

1785-1794

Nous ne connaissons de lui que des brochures politiques : arrêtés, rapports, adresses, etc. Il habitait la place aux Herbes.

JOSEPH-MARIE CUCHET

Imprimeur-Libraire

1787-1808

Joseph-Marie Cuchet, fils de Joseph Cuchet, naquit le 9 septembre 1760. Après avoir fait ses études chez le curé Abonnel, il entra comme apprenti chez son père. En 1707, il fut nommé imprimeur de l'Assemblée Pro-

vinciale, puis de celle des Trois-Ordres de la province (1788) et des Etats. Plus tard, le 15 juillet 1790, l'Assemblée de Moirans le nomme imprimeur de l'Administration du département de l'Isère.

Cet imprimeur a publié un très grand nombre de brochures relatives aux événements de l'époque, un recueil de lettres patentes du roi et des décrets de la Convention nationale du 5 juillet 1788 au 11 prairial an II (30 mai 1794), formant 19 vol. in-4°. Le *Courrier patriotique* des départements de l'Isère, des Alpes et du Mont-Blanc (16 février 1790 au 12 mars 1798), époque où un arrêté du Directoire exécutif du 15 ventôse an VI le prohiba comme étant l'écho des feuilles les plus contre-révolutionnaires. Son imprimerie fut fermée, puis réouverte par arrêté du maire et des adjoints de la commune de Grenoble, du 15 nivose an IX (5 janvier 1801).

Joseph-Marie Cuchet avait épousé Julie Bourgeat, dont il eut plusieurs enfants, et mourut le 19 mars 1808.



BIOGRAPHIE DES LIBRAIRES

FRANCOIS PICHAT

Libraire

1508?-1545

Ce libraire vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Il y a aux archives municipales quelques mentions de lui. Ainsi dans le compte de Murguet, en 1515, nous trouvons:

« Plus solvit dictus Georgius (Murguet) Francisco Pi-
« chacta qui actavit librum libertates dicte civitatis de
« precepto consulum.................... IX s. »

Puis ces deux lignes d'un autre compte de Georges Murguet (1516) :

« Recepisse à Francisco Pichacti librario pro
« censu............................ VI d. »

Dans celui de M. Claquin, receveur de la ville, en 1522 :

« Item payé à François Pichat, pour ung petit livre
« que prirent MM. les cosses Giroud et Chaboud, et fut
« payé le XIIIe d'oust 1522 pour ce.......... I s. »

Il paraît, enfin, dans un précieux registre des archives de la ville, contenant les actes de baptême de l'année 1545, dans lequel on trouve la naissance de Marguerite, fille de François Pichat, libraire.

Barthélemy BERTOLET

Libraire

1508?

Demeurait dans la rue du Palais et publia, avec François Pichat, les *Libertates per illustrissimos principes Delphinos*...

André PICHAT

Libraire

1516-1545

Le plus ancien registre conservé aux Archives de l'état civil de la ville de Grenoble, contient le curieux document suivant, qui nous révèle un libraire du nom d'André Pichat, habitant la place du Mal-Conseil :

« Veneris xxv mensis julii (1545) baptisatus fuit « Franciscus filius Andree Pichacti librarii. In manibus « Joh. filii Francisci Pogerii et Dionisie Bisotte. Jacet « in scamo mali consilii. »

Barthélemy de la GORGE

Marchand mercier, libraire et relieur

1517-1522

Un libraire de ce nom vivait à Grenoble en 1517; nous relevons la mention suivante dans un compte de la ville

de Grenoble, rendu par Georges Murguet, receveur :

« Rua Media

« A Bartholomeo de Gorgia, librario ..... X s. »

Et celles-ci aux archives de la préfecture, fonds de l'évêché. — Comptes de 1519-1520 :

« *Item*, plus à Bertholomeyen le lybraire, pour deux
« livres de duet pour mectre dedans les cossans, à III s.
« la lyvre............................... X s. »
« Plus ledit jour (XIe août 1520), cy payé à maistre
« Bartholome de la Gorgo, pour la reliure des reco-
« gnoyssances de Grenoble, receptes pour Actuhe-
« rii.................................. X s. »

Nous trouvons encore cette note dans un compte de la ville, en 1522 :

« *Item*, payé le mercredi XIXe de novembre 1522, à
« Berthomeyen de Gorge, librayre, pour ung livre que
« Mess. les cosses achetier et prirent pour les affaires de
« la ville, pour ce payé audit Berth......... IX s. »

Grégoire CHANUT

Libraire-Relieur

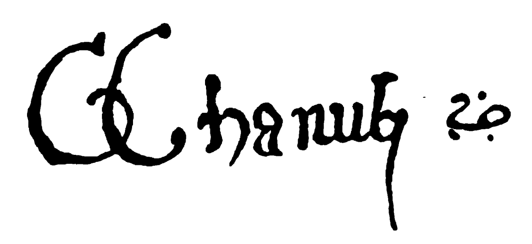
1528

Ce libraire ne paraît que dans les comptes de la ville de Grenoble, en 1528. Voici un extrait du compte d'Antoine Chaboud, receveur de la ville, en 1528 :

« Nos consules civitatis Gratianop. subs. vobis An-
« thonio Chaboudi receptori mandamus quathinus sol-
« vatis domino Gregorio Chanuti cappellate et librario
« octo solid. turon. sibi debitos pro religatura libri
« ejusdem civitatis annorum millesimum quingen-
« tesimum vicesimum tercii, quarti, quinti, sexti et
« sept. quibus solutis presens mandatum cum quic-
« tantiam, reportando et librum ipsum in domo civita-
« tis reducendo. » (11 déc. 1528.)

Nous lisons encore dans le même compte (24 août 1528), n° 193 :

« Mandamus... solvatis domino Gregorio Chanuti
« cappellano unum florenum mon. curren. pro religa-
« tura libri instrumentorum dicte civitatis. »



André de la COUR

Libraire

1539

Ce libraire grenoblois ne nous est connu que par la quittance suivante, tirée des *Litteræ* de Paul Simon, receveur de la ville de Grenoble, 1537-1539, f. 142 (Arch. municip.).

« Nos consules civitatis Gratianopolis subsignati
« vobis Paulo Symondi receptori dicte civitatis man-
« damus quathinus solvatis Andree de Curia, librario
« presentis civitatis summa triginta solid. monete sibi
« debit. et ex conclusione nostri consillii die subscripta
« facta solvi ordinat. pro uno libro per ipsum de
« Curia nomine civitatis tradicto magistro Guillelmo
« Droyni olim preceptori scollarum presentis civitatis.
« ...Datum Gratianopoli die prima mensis februarii
« anno domini 1539.

« De Sezerin, consul.
« Sernaudi, consul. »

Jean MARTIN

Libraire

1545-1550

Ce nom figure sur les titres de trois ouvrages imprimés à Lyon. Il demeurait à Grenoble, près le Palais, dans la boutique de M. le secrétaire Pizard. — Voyez *Bibliog.*, les années 1545, 1548 et 1550.

Jean La Roche

Libraire

1562

Nous trouvons un libraire de ce nom à Grenoble en 1562. Un registre des archives de la ville, intitulé : « *Divers Comptes et Parcelles des habitants de Grenoble présentés aux Estats, contenant les fournitures et dépenses qu'il se avoient esté obligé de faire pour les gens de guerre dont ils demandoient les payemens,* » contient : « Les folles et doléances de Jean Laroche, « libraire à la porte du Palais,

« Premièrement au moys de juing et le 14e dudit « moys vindrent unze souldartz des compagnies du « sieur de Maugiron, lesquels il nourrist à sa bourche « la dimenche au soir et le lundy tout le jour, estimant « volloyr la dicte norriture................. IIII d.

« Item les sourdartz aviont prins à la porte du Palais « un banc plain de marchandises (probablement de « livres) vallant........................ XL l. »

Jean Laroche mourut vers 1563. C'est peut-être son fils que nous trouvons établi à Chambéry en 1583. Il est qualifié natif de Grenoble, dans les lettres de confirmation de l'état de libraire en la Chambre des Comptes de Chambéry.

LAURENS

Libraire

1564-1567

Ce libraire figure dans le rôle de la taille à Grenoble, de 1564 à 1567. Il habitait place du Mal-Conseil (Archives municipales).

HUMBERT...

Libraire

1564-1567

Nous ne connaissons que le prénom de ce libraire. Le rôle des tailles des années 1564-1567 l'appelle ainsi et laisse un espace blanc pour inscrire son nom de famille. Il le qualifie de « Filiastre de Nyveou ».

Claude NICOLAS

Libraire

1564-1567

Il paraît dans les rôles des tailles à Grenoble, de 1564 à 1567. Serait-il de la famille de notre fécond libraire Jean Nicolas ?

DURAND JACQUEMET

Libraire

1573-1589

Le rôle de la taille de Grenoble, pour 1573, porte cette mention :

« Banc du Mal-conseil :

« Durand Jacquemet, librayre » .... VII s.

Les délibérations consulaires de la ville contiennent la radiation de Durand Jacquemet, libraire « catholicisé », de la liste des Huguenots, 25 janv. 1577.

Aucune de ses productions n'a passé sous nos yeux, si toutefois il a édité quelques volumes.

Il mourut vers 1589.

Jacquemet

THOMAS DAVID

Libraire

1573-1575

Il est porté dans le rôle de la taille de la ville de Grenoble, pour les années 1573 à 1575. Il demeurait « à la Magdelaine, près le pont. »

Ambroise JACQUEMET

Libraire

1590-1619

Son existence et son exercice sont constatés par la quittance suivante, provenant des archives de la ville : « *Me Pinard, receveur de la ville, vous payerez à Me Ambroise Jacquemet la somme de cinquante sous, pour une rame de papier prinse chez le libraire pour employer aux affaires de la ville* (1591). » et par les trois plaquettes que nous décrirons. Ce libraire mourut à Grenoble en 1619 (rôle de la taille). Il habitait la rue du Palais.

Durand JACQUEMET

Libraire

1601-1620

Il est signalé comme libraire dans un acte du 14 février 1601, dont voici les premières lignes : « Comme ainsi soit qu'honneste homme Durand Jacquemet, marchand libraire de Grenoble, eyt acquis par auctorité de justice une maison d'hault en bas qui estoit de l'hoyrie de feu Me Yves Rostaing, quand vivoit procureur en la Cour, size audit Grenoble, en rue Perrière, appellée le *Faucon* jouxte celle de Guigues

Forcat, mareschal, du couchant, M[e] Ambroise Jacquemet, libraire, de l'austre cousté. (Protocole de M[e] Charbot 1601, f[o] 67. Archives de l'Isère, ancien n[o] B 121.)

En 1609 il était receveur des rôles des tailles de la ville. Il est qualifié « marchand libraire, natif et citoyen de Grenoble ».

Son testament est du 10 août 1646. Par cet acte il désire être inhumé en l'église Notre-Dame de cette ville, donne à l'Hôtel-Dieu 18 livres, fait des legs à Marie Jacquemet sa fille, femme de Jean-Guy Basset, avocat au Parlement ; à Catherine son autre fille, et à Pierre Jacquemet son fils. Cet acte fut passé dans sa maison, en présence d'Hugues Besançon, Jacques et Soffrey Callignon et Laurent Second, tous avocats au Parlement. Il exerçait encore sa profession en 1620 et avait épousé Isabeau Matel.

JEAN NICOLAS

Libraire

1608-1677

Jean Nicolas occupe la première place dans les annales de la librairie grenobloise. Il naquit en 1587 (1)

(1) *Archives de l'Isère*, B. 2349.

et tenait boutique dès 1608, en la *salle du Palais*, à l'*enseigne de la Palme*.

Il joignait à son commerce de librairie ([1]) la profession de relieur. Il relia presque tous les livres de Reconnaissances appartenant au duc de Lesdiguières (de 1612 à 1625).

Comme éditeur il publia les ouvrages du pasteur Murat, de Videl, d'Expilly, de Salvaing de Boissieu, de Guy Allard et d'Alluys. Le plus *célèbre* des ouvrages qu'il ait édités est l'*Aloysia* de Chorier, dont il passe pour avoir donné la première édition. Les frais auraient été supportés par Bertrand du May, avocat général au Parlement, qui, pour éviter d'être compromis comme auteur ou éditeur de cet ouvrage obscène, ordonna des poursuites contre Nicolas ; mais, grâce à l'appui de quelques protecteurs en crédit qui étaient intéressés à ce que l'affaire ne fût pas poussée plus loin, il en fut quitte, dit-on, pour la suppression temporaire de son privilège de libraire.

M. Allut, dans ses curieuses recherches sur N. Chorier, croit que Nicolas n'exerçait plus dès 1660 et que sa boutique était tenue par le libraire Féronce. Tous ces faits sont inexacts. Si Nicolas a été obligé de fermer boutique, cette interdiction a été de très courte durée. D'un autre côté, Féronce demeurait dans la maison du sieur Nicolas et non dans sa boutique. Ce qui est bien différent; de même, le relieur Dejour, l'un de nos meilleurs relieurs grenoblois à cette époque, demeurait

---

([1]) M. A. Rochas, dans sa *Biographie du dauphiné*, le qualifie à tort d'imprimeur.

« *en la maison du sieur Nicolas* », comme l'indique le rôle des tailles des années 1673 à 1684.

Du reste, le libraire Jean Nicolas paraît dans le rôle de la taille de Grenoble sans interruption de 1608 à 1677.

En 1665 il était intendant de la maison du duc de Lesdiguières, et le rôle de la taille de cette année porte:

« Mal-Conseil :

« Sieur Jean Nicolas, libraire, sans le comprendre « pour la charge qu'il a *chez Monseigneur de Lesdi-* « *guières* ».

Quoi qu'il en soit, on ne trouve plus de volumes portant l'adresse de Nicolas depuis 1660 jusqu'en 1668. Quel en est le motif ? nous l'ignorons ; mais il est certain que sa boutique ne fut pas fermée.

Les ouvrages édités par Nicolas furent imprimés d'abord par Pierre Frémon jusqu'en 1659, puis, en 1668, ils sortent presque tous des imprimeries de R. Philippes et de Gilibert. Frémon aurait-il été l'imprimeur de l'*Aloysia* ? Il existe une coïncidence curieuse à ce sujet, c'est que l'on ne trouve point d'ouvrages sortis de ses presses depuis 1660 jusqu'en 1669. Aurait-il été forcé de fermer ses ateliers à cause de cette publication ?

Nicolas professait la religion protestante ; il fut député, en 1659, par les marchands et bourgeois de la ville de Grenoble, au synode de Loudun, pour se plaindre de la conduite du consistoire relativement à une question de préséance [1].

---

[1] Aymon, *Synodes nat.*, t. 2, p. 768.

Il était déjà consul de Grenoble en 1621 ; il le fut encore en 1638, 1654, 1655 et 1656.

Guy Allard lui a consacré quelques lignes dans sa *Bibliothèque du Dauphiné.* « Il connoist, dit-il, parfaitement la beauté des livres. Quelques préfaces qu'il a fait imprimer ont esté estimées. Il est l'autheur d'une petite nouvelle intitulée : « *La Belle Hollandoise* » et de la « *Relation des Eaux de Prangin.* »

En 1640, Nicolas, voulant agrandir ses magasins, acheta des héritiers de Jean Audeyer de Montbel, président au Parlement, une maison qui joignait la sienne dans la rue du Palais.

En 1662, il devint le trésorier général du duc de Lesdiguières. Il était déjà, en 1656, commis de l'Extraordinaire des guerres. De son mariage avec N. Vacher il eut deux fils, l'un nommé Louis, avec lequel il s'associa en 1650, l'autre appelé Jean [1] qui fut avocat au Parlement de Grenoble, auquel on attribue la traduction française de l'*Aloysia.*

Nicolas mourut vers 1680, dans un état voisin de la pauvreté. La profession d'éditeur en province n'était guère plus facile et plus lucrative à cette époque qu'aujourd'hui.

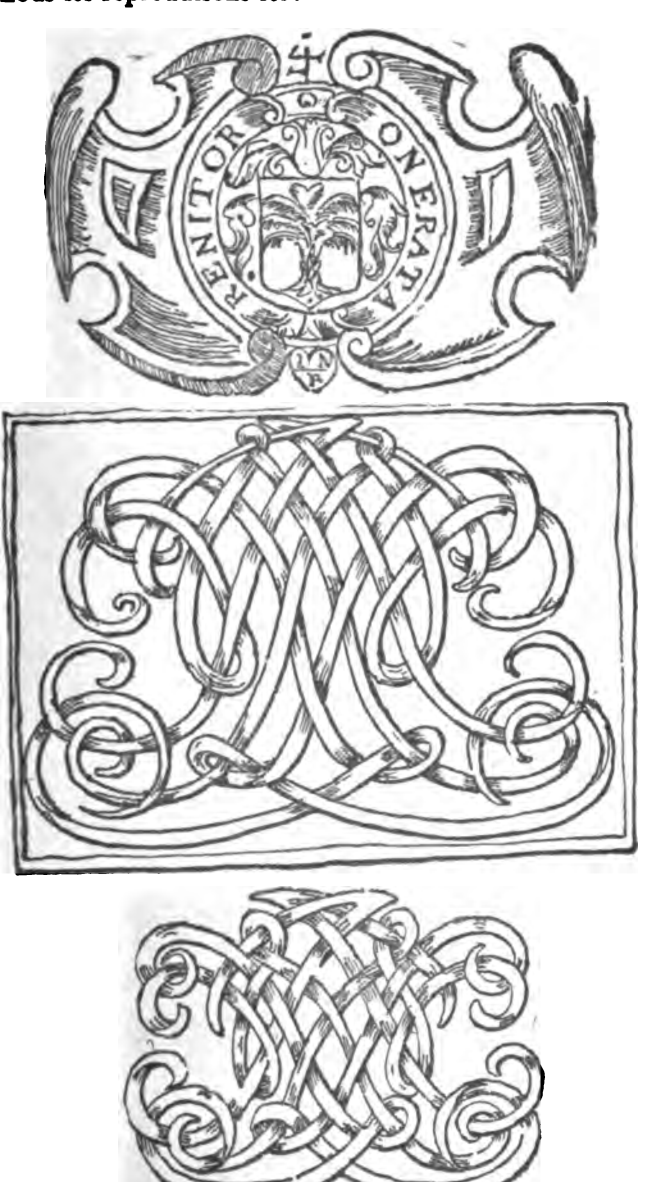
Nicolas

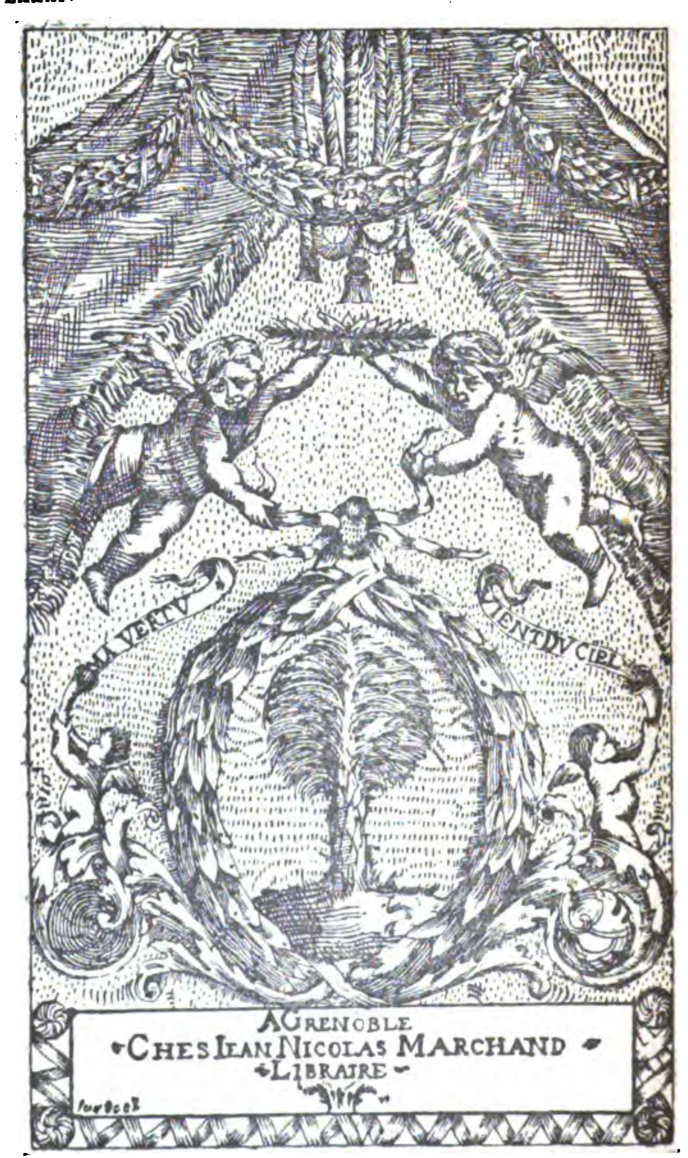
---

[1] Il avait épousé Isabeau Clavière ; un enfant naquit de cette union le 21 décembre 1687 ; il s'appelait Charlotte-Frédéric ; son parrain fut noble Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, baron de Weiltingen.

Jean Nicolas mourut à Grenoble, le 21 juin 1720, âgé de 77 ans.

Nicolas avait plusieurs marques typographiques, nous les reproduisons ici :




VERTV
ENT DV CIEL
A GRENOBLE
CHES IEAN NICOLAS MARCHAND
LIBRAIRE

GONIN

Libraire

1608-1610

Un libraire de ce nom tenait boutique, en la salle du Palais, pendant ces deux années. (Rôle de la taille.)

JACQUES JACQUEMET

Libraire

1610

Le compte de Jérémie Mathieu, intendant de la maison de Lesdiguières, nous apprend qu'un libraire de ce nom habitait Grenoble en 1610. En voici un extrait:

« De la somme de 63 livres 10 solz, deslivrez à Mᵉ Jacques Jacquemet, libraire de Grenoble, pour payement de la marchandize par luy fournie pour la maison de Monseigneur, du 18 aoust 1610. »

(Bibl. de Grenoble, R. 6150.)

JEAN BERTHET

Libraire

1610

Son existence nous a été révélée seulement par « l'Etat de ceux qui sont insolvables » dans le rôle de la taille de Grenoble en avril 1610 ». (Archiv. munic., comptes de 1610). Il tenait boutique *devant le Palais*.

Jacques DURAND

Libraire

1614

Jacques Durand, libraire, laissa, d'Isabeau Matel, un fils nommé aussi Jacques (Registre de baptêmes de la paroisse Saint-Hugues, 1614).

Pierre CHARUYS

Libraire

1616-1668

P. Charuys, fils de Pierre et de C. Brion, naquit à Heyrieu. Il vint s'établir libraire dans la rue du Palais, « à la boticque des Paviottes » dès 1616. Il avait épousé, le 15 août de cette année, Diane, fille de l'imprimeur Guillaume Verdier, et acheta, le 10 juillet 1640, de noble Jean Audeyer, sieur de Montbel, deux arcs de boutique en la rue du Palais. L'acte fut passé en rue *Villeneufve* et dans la maison de Jean-Guy Basset, avocat.

Sauf les *Statuta delphinalia*, les quelques ouvrages qu'il a édités sont rares.

P. Charuys

Pierre PEYRE

Libraire

1616-1617

On trouve un libraire de ce nom dans l'« Etat des absents de la ville de Grenoble » janvier 1618. Il habitait *au Bon conseil.* Il est appelé : *Piarre Piarre, libraire au coing de la salle du Palais* », dans le rôle de la taille de 1616.

Simon PROVENSAL

Libraire

1624-1677

Ce libraire habitait la place du Bon-Conseil dès 1624. Il paraît dans le rôle de la taille jusqu'en 1671.

Nous avons trouvé, relativement à lui, la quittance suivante : « Monsieur Guigou, recepveur général des paouvres de l'hôpital de Grenoble, vous estes prié de payer à sieur Simon Provensal, maistre libraire de la dicte ville, la somme de cinq livres cinq sols, pour le prix d'un missel qu'il a vendu pour le service de la chapelle dudict hôpital. En rapportant le presant avec son acquit, la dite somme sera passée en vos comptes suyvant la conclusion de ce jour sans difficulté.

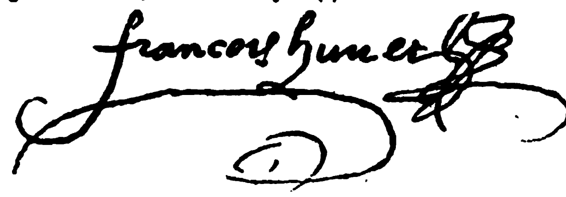
« Faict à Grenoble, le Xe aoust 1651.

« Fustier de la Rochette. » (Archives municipales).

Il avait épousé Marguerite Thermet, de laquelle il eut plusieurs enfants. Il vivait encore en 1677 [1].

FRANÇOIS HUVET
Libraire
1625-1645

Il vint s'établir en 1625 sur la place du Bon-Conseil (Rôle des tailles). Il a donné, outre quelques ouvrages religieux, *La Théorique et pratique des notaires*, du conseiller de Charency, en 1632, qu'il a dédié à Claude Expilly. On trouve ce libraire jusqu'en 1645 (Rôle des tailles). Il eut plusieurs enfants de son mariage avec Magdeleine Guyot [2].



[1] Nous trouvons dans les registres de décès de l'église Saint-Hugues de Grenoble cette mention : « Le 30 mai 1662 est mort Provensal, metre libraire, a été enterré dans Notre-Dame. » — Serait-ce le père de Simon ?

[2] Les registres des délibérations de l'Hôpital de Grenoble contiennent une ordonnance ainsi conçue : « 6 livres de pain à la veuve de François Huvet. 9 avril 1646. »

Flory VERDIER

Libraire

1625

Ce libraire, peut-être un des fils de Guillaume Verdier, épousa, le 5 septembre 1625, Clauda Girard, fille de François, du Genevray. (Registre de l'Etat civil.)

Jean PROTE

Libraire

1627-1628

Ce nom figure sur les trois plaquettes imprimées en 1627 et 1628. Nous ne l'avons rencontré que là.

Pierre FAURE

Libraire

1628-1653

La famille Faure est une de celles qui ont fait souche d'imprimeurs à Grenoble. Pierre Faure était libraire dans cette ville depuis 1628. Il demeurait rue Porte-Traîne, en la boutique de M. Francon. Il mourut en 1653, laissant, de son mariage avec Jeanne Chovin, onze enfants dont deux furent libraires et imprimeurs : Jacques et Claude Faure.

Claude de MERCADIER dit RETAILLON

Libraire

1632-1648

Claude de Mercadier dit Retaillon est qualifié « peintre libraire » dans l'acte de baptême de son fils François, le 26 mai 1632. Il habitait la rue du Palais, et continua son commerce jusqu'en 1645, époque où il fut nommé huissier et libraire de la Chambre des Comptes.

Nous trouvons dans les registres de l'Etat civil, à la date du 28 avril 1652, le mariage de Paul de Mafay, imprimeur, avec Jeanne de Mercadier, fille de Jean de Mercadier, imprimeur; elle doit appartenir à la famille de notre libraire. Les deux imprimeurs signalés dans cet acte n'étaient que des ouvriers typographes. Pour le chef d'une maison, on trouve toujours la mention: « maistre imprimeur ».

Pierre-Martin PILLION

Libraire

1633-1681

Voici ce que nous lisons à son sujet dans un compte des archives de la ville de Grenoble : « Compte que

« maistre Jean Rivet, notaire royal, rend aux Conseils
« des deniers du rolle de la taille. Premièrement
« ledit maistre Rivet, comptable, a payé à maistre
« Pillion, libraire de cette ville, la somme de une
« livre pour avoir relié l'original et l'expédition du
« rolle dont s'agist, comme apert du certificat et acquit
« que ledit maistre Pillion en a fait le second jour du
« mois de mars, année présente mil six cent soixante. »

Il habitait rue du Palais et paraît jusqu'en 1681 dans le rôle de la taille de Grenoble. Il avait épousé, le 11 janvier 1633, Benoîte Lantelme, fille de Félix.

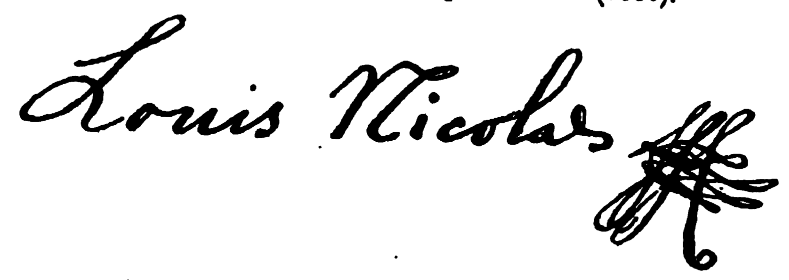
Louis NICOLAS

Libraire

1650-1680

Louis Nicolas fils de Jean Nicolas, aussi libraire, paraît avoir été associé à son père en 1650 et demeurait comme lui dans la rue du Palais. Nous ne connaissons, portant son adresse, que : *les Amours d'Abélard et*

d'Héloïse, de Jacques Alluis (1676), et la *Seconde partie du Traité des Panacées*, de Jacques Massard (1680).



Jouffrey MERCADIER

Libraire

1656

Un acte des registres de l'Etat civil, du 29 avril 1656, relate le mariage de Jouffrey Mercadier, marchand libraire, fils de Claude Mercadier, huissier en la Chambre des Comptes, et d'Angélique Guillerme, avec Angélique Cochat. Son père, Claude Mercadier, était *maître relieur*. Il mourut le 21 février 1682.

Claude VOSAY

Libraire

1657-1668

Claude Vosay ou Vozan, libraire, demeurait au banc de Mal-Conseil en 1657. Il paraît dans le rôle de la taille de notre ville jusqu'en 1668.

JEAN BENIT

Libraire

1657-1665

Jean Benit est qualifié marchand libraire au Palais, dans le rôle de la taille de 1657. En 1661 il vint habiter « vers Notre-Dame ».

FRANÇOIS FÉRONCE

Libraire

1663-1665

Ce libraire habitait la rue du Palais, dans la maison de Jean Nicolas. Plusieurs bibliophiles pensent qu'il tint momentanément la boutique de J. Nicolas, poursuivi, disent-ils, pour la publication de l'*Aloysia*. C'est une erreur. Féronce habitait la maison que possédait ce libraire. Il mourut le 9 août 1687.

Voici ce qu'on lit dans le registre des sépultures de l'église Saint-Hugues :

« Le 9 aoust 1687, enterré dans le cimetière de « Saint-Hugues François Féronce, ci-devant libraire, « par l'ordre de M. de Lescot, lequel sieur Féronce n'a « reçu aucuns sacrements, ainsi le certifie : Baume, « vicaire. »

Son nom ne figure que sur quatre ouvrages.

Philippe GIROUD

Libraire

1663-1670

La famille Giroud, imprimeur-libraire du Parlement, paraît à Grenoble depuis 1663 jusqu'en 1817 sans interruption.

Philippe Giroud, fils de Jean, libraire de Lyon, habitait Grenoble dès 1663, époque où il épousa, le 25 juin, Angélique Rolland, fille de feu Jacques, de Lavars en Trièves. Il vivait encore en 1670.

Jean DUJOUR

Libraire-Relieur

1663-1708

Jean Dujour, relieur et libraire, habitait la rue du Palais « dans la maison du sieur Nicolas », dès 1663. Il vivait encore en 1708.

Jean-Baptiste HALLÉ

Libraire

1666-1671

Jean-Baptiste Hallé, libraire de Paris, vint s'établir à Grenoble vers 1666. Il épousa, le 6 mai de cette année, Claudine Michel, fille de Pierre et de Catherine

Gounet. Il était encore en notre ville en 1671. Un de ses fils, Louis Hallé, était maître relieur en 1697.

Louis ROUGIER

Libraire

1669-1688

Louis Rougier, de Lyon, fils de Gaspard, maître tailleur d'habits, et de Marguerite de Laye, vint s'établir marchand libraire à Grenoble vers 1669. Il épousa, le 9 février 1670, Anne Pelat, fille de Hugues et de Dimanche Dudot, en présence de Robert Philippes, marchand libraire imprimeur, et de Jean Gautier, aussi imprimeur. Veuf en 1675, il se remaria avec Françoise Drevon. Il a édité quelques ouvrages classiques et habitait devant le collège des Jésuites. Son fils Jean lui succéda.

Pierre GIRAUD

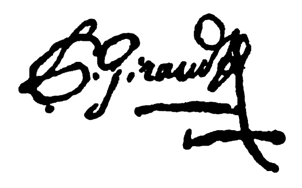
Libraire

1669-1692

Pierre Giraud, né en 1647, fils de Charles et de Catherine Chospie, était marchand libraire. Il exerçait en 1669 et habitait la rue du Palais. (Archives de la ville, rôle de la taille).

Il avait épousé, le 19 janvior 1677, Catherine Durif, de laquelle il eut :

Jean, né le 6 octobre 1679.
Laurent, né le 11 mai 1682.
Marie, née le 5 février 1686,
Pierre, né le 9 novembre 1688.
Claude, né le 7 novembre 1692.



Mermet ROGUET

Libraire

1670-1688

Mermet Roguet, maître libraire à Grenoble en 1670, avait épousé Elisabeth Pillion, fille de Pierre, aussi libraire en notre ville. Il mourut le 24 février 1688 et fut inhumé dans le cimetière de Notre-Dame.

PHILIPPES

Libraire

1673-1676

Un libraire de ce nom vivait à Grenoble vers le milieu du XVII[e] siècle. Etait-il le père de notre fécond imprimeur Robert Philippes? Quoi qu'il en soit, il mourut le 13 décembre 1671 et fut inhumé dans le couvent des Frères Prêcheurs.

Sa veuve continua son commerce dans sa boutique de la rue du Palais; elle fut rayée du rôle de la taille en 1680 « attendu sa pauvreté ». Elle tenait encore sa librairie en 1708.

François CHAIX LA PLACE

Libraire

1682-1685

Un arrêt du Parlement du 1[er] juillet 1682 condamne ce libraire à 50 livres d'amende et lui interdit les fonctions de libraire, durant six mois, pour avoir vendu le livre de Jean Garcin, ministre protestant, intitulé: *Entretien d'un père et de son fils*.

Il appartenait lui-même à la religion protestante. Il quitta Grenoble à la révocation de l'Edit de Nantes, ainsi que Daniel son père, et revint dans notre ville en 1700, où il abjura le protestantisme.

Voici cet acte curieux tiré des registres paroissiaux :

« Le 22 octobre 1700, j'ai reçu l'abjuration « de l'hérésie de Calvin qu'ont faite en mes mains « selon la forme prescrite par le saint Concile de « Trente, sieur François Chaix dit la Place, âgé de « 50 ans, ci-devant marchand libraire de cette ville « et revenu de Suisse depuis environ quatre mois, « et sieur Jean-Joseph, son fils, âgé de 14 ans, « lequel il a ramené avec lui, et c'est après les avoir « instruits et examinés en particulier, sur les points de « controverses entre nous et les protestants, et m'être « assuré autant qu'il est possible de la sincérité de « leur conversion, leur ayant fait promettre et juré « qu'ils se disposeront au plus tôt à recevoir les sacre- « ments de Pénitence, de Confirmation et d'Eucha- « ristie , et que ledit sieur Chaix père ramènera au « plus tôt en France Antoinette et Suzanne Chaix, ses « filles légitimes, lesquelles il a laissées à Copet en « Suisse, et sont âgées: Antoinette de 21 ans et Suzanne « de 5; et pour Daniel Chaix, âgé de 22 ans, lequel est en « Angleterre depuis 12 ans ; et Sébastienne Chaix, âgée « de 25 ans, laquelle est à Genève depuis 5 ans; et « Françoise Chaix, âgée de 19 ans, laquelle est en « Brandebourg, auprès d'Anne Biset sa tante, depuis « 2 ans. Il a déclaré n'avoir le moyen ni l'autorité de « les rappeler, mais qu'il y fera son possible. Fait en « présence de Messire Georges Isoard, prêtre habitué « de l'église Cathédrale, prieur de Risset, et de Mes- « sire Etienne Buisson, vicaire de cette paroisse, signés « avec lesdits abjurants : Isoard, Buisson, Chaix. »

BONIFACE

Marchand Libraire

1682-1694

Elle habitait place Saint-André et vendait *l'Histoire généalogique des familles de Dupuy Montbrun et de Murinais*, de Guy-Allard. Voyez: *Gilibert*, 1682. Elle était encore libraire en 1694. (Rôle de la taille.)

ALEXANDRE GIROUD

Libraire

1684-1716

Alexandre Giroud s'établit libraire vers 1684, à la *salle du Palais, à l'enseigne de la Justice*. Il était libraire du Parlement (depuis le 18 mars 1689), des évêques de Grenoble et de Gap. Il a publié une quantité considérable d'édits, déclarations, lettres patentes, de livres liturgiques et quelques opuscules relatifs à la conversion du pasteur Vigne et de l'avocat Masseron.

Alexandre Giroud avait épousé 1° Catherine Mollier; 2° le 3 février 1705, Marie Guignier. Son fils aîné Gaspard lui succéda. Il mourut en 1716.

c

François CHAMP
Libraire
1684-1716

François Champ, fils de Pierre et d'Antoinette Roux, surnommé le *Petit Garantus*, demeurait sur la place Saint-André, à l'*enseigne des Trois Vertus*. Il exerçait sa profession dès 1684. Il publia, comme son confrère A. Giroud, un grand nombre de petites relations ou nouvelles du jour (aujourd'hui presque introuvables), qui, à défaut de journaux périodiques, donnaient au public les nouvelles de la guerre et l'annonce des événements plus ou moins dignes d'intérêt ; quelques thèses, quelques vies de saints et des ouvrages ou brochures religieuses. Il avait été nommé libraire de l'Evêché le 18 mai 1709. De son mariage avec Marie Gilibert (14 nov. 1690) il eut deux enfants : Jean-François Champ, qui fut aussi libraire, et Dorothée, née le 6 octobre 1704, mariée à Claude de Rivière, notaire.

Il mourut le 27 novembre 1716 et fut inhumé dans l'église Saint-André.

F. CHAMP

François CHAIX
Libraire
1686

Les registres de l'Etat civil de l'année 1686 contiennent, à la date du 7 février, le baptême de Jeanne

Chaix, née le 6, fille de François Chaix, marchand libraire.

PIERRE CHAIX LA PLACE

Libraire

1687

On trouve un libraire de ce nom dans le rôle de la taille royale de Grenoble, en 1687. *(Arch. municip.)*

JEAN FAYS

Libraire

1687-1688

Jean Fays, fils de Clément et d'Etiennette Escofier, libraire à Lyon, vint s'établir à Grenoble vers 1687. Il épousa, le 21 février 1688, Marie Jolly, fille de Jacques, maître tailleur d'habits, et de Jeanne Aubrey. (Registre de la paroisse Saint-Hugues.)

AUGUSTIN FLORY

Libraire

1687

On trouve dans les registres de l'Etat civil, à la date du 22 juillet 1687, le mariage d'Augustin Flory, marchand libraire de Grenoble, fils de François, capitaine et châtelain de Saint-Nazaire, avec Françoise Perret. Nous ne l'avons trouvé que là.

Jacques FAURE

Libraire

1693-1700

Jacques Faure, fils de Pierre, figure en 1693, dans un arrêt du Parlement qui ordonne un nouveau rapport de visite et description de la maison de Lucrèce Dorgeoire, veuve de Charles de Baudan (*Arch. de l'Isère*, B. 1380). Sa boutique était située dans la rue du Breuil. Il testa le 3 juin 1698 et fit diverses donations à ses sœurs Dorothée et Jeanne Jacquemet, à ses neveux Pierre et Jean Faure, fils de Claude son frère. Il mourut le 26 mars 1700 et fut inhumé dans le couvent des Frères Prêcheurs de Grenoble.

Jean ROUGIER

Libraire

1696-1705

Jean Rougier, fils de Louis Rougier, libraire, habitait, en 1696, la rue Neuve de Bonne. Il disparaît du rôle de la taille en 1705.

François BAISSIERE

Marchand Libraire

1697-1732

Il était de Toulouse, fils de Jean-Antoine Baissière et de Germaine Vocanson. Il épousa à Grenoble, le 31 jan-

vier 1697, Marie Jasier, de Crest, fille de Pierre et d'Ester Pegon. Sa boutique était dans la rue Brocherie.

Philippe COURTOIS

Libraire

1699

Philippe Courtois, originaire de Bruxelles, était libraire à Grenoble en 1699 et habitait la rue Marchande. Il avait épousé, le 19 avril 1695, Adrienne Chevile, fille d'André et de Clauda Bosson.



MAZUEL

Libraire

1707

Jacques Paul dit Mazuel, libraire à Grenoble, habitait dans la paroisse Saint-Louis, en 1707. Il eut une fille nommée Jeanne, de son mariage avec Françoise Miraillier (9 avril 1707).

Michel DUTRUC dit LEULLIET

Relieur-Libraire

1713-1726

Fils de Mathieu Dutruc(1), relieur, fut lui-même relieur et libraire à Grenoble en 1713. Il avait épousé Laurence Expulson, de laquelle il eut quatre enfants : André, Laurence, Mathieu-Antoine et Claire; il mourut en 1747.

Jean-François CHAMP

Libraire

1717-1729

Fils de François Champ, libraire, et de Marie Gilibert, naquit le 16 octobre 1698, et épousa : 1° le 23 décembre 1716, Catherine Giroud, fille d'Alexandre et de Catherine Mollier ; 2° Thérèse Rey.

Il était syndic du corps des libraires de Grenoble, et n'a édité que des ouvrages de piété. Il mourut le 30 mars 1755 et fut inhumé dans la chapelle de l'Ange gardien de l'église Saint-Louis. Il demeurait rue de Bonne et avait acheté, je crois, le fonds de Jean Verdier. (Rôle de la taille 1721.)

---

(1) Il mourut le 10 mars 1733, à quatre-vingts ans, et fut enterré aux Cordeliers.

Jean PUPIL

Libraire

1720-1727

Jean Pupil naquit à Grenoble, le 21 février 1685, de Jean-Louis Pupil, maître cordonnier et marguillier de l'église Saint-André, et de Catherine Gautier. Il épousa, le 6 février 1720, Pauline Roux, fille de Jean et de Louise Finet. Il était encore libraire en notre ville en 1727.

Benoit RICHARD

Libraire

1721-1745

Benoît Richard, marchand libraire et relieur à Grenoble, né à Lyon, fils de Claude, libraire en cette ville, et de Pierrette Fayole, épousa, le 20 juin 1721, Antoinette Faure fille de Claude, imprimeur, et de Marie Galle. (*Registres de l'état civ.*, 1721).

B. Richard

Claude GALBERT

Libraire

1727-1747

Claude Galbert était libraire à Grenoble, en 1727. Il avait épousé Anne Rouquet, dont il eut plusieurs enfants.

Antoine GORGY

Libraire

1731

Antoine Gorgy, fils de Claude Gorgy, maître serrurier, et de Louise Charrin, du lieu de Claix, exerçait la profession de libraire à Grenoble en 1710. Il avait épousé, le 4 novembre 1712, Jeanne Barral, fille de Louis, vigneron de Biviers. Il vivait encore en 1731.

Un arrêt du Parlement de Grenoble de 1731 nous apprend qu'Antoine Gorgy, mari de Jeanne Barral, exerçait la profession de libraire en cette ville. (*Arch. de l'Isère*, B. 1599.)

Gorgy

Jean GIRAUD

Libraire

1732-1753

Fils de Pierre et de Catherine Durif, naquit le 6 octobre 1677. Nous le trouvons parmi les examinateurs chargés de faire passer l'examen prescrit pour la réception d'imprimeur à Joseph Cuchet, en 1748.

Voici la composition du jury :

Reynaud David, marchand libraire à Valence;
Gilibert, maître imprimeur à Valence;
André Faure, maître imprimeur-syndic, à Grenoble;
André Giroud, — —
André Arnaud, — —
François Champ, maître libraire, —
Jean Giraud, — —
Benoît Richard, — —

Il habitait, dès 1632, la rue Neuve; il avait épousé, le 7 avril 1712, Isabeau de Renard, fille d'Antoine et de Marianne Arnaud, et mourut le 4 février 1753.

Claude MARQUIAN
Libraire
1755

Claude Marquian, libraire à Grenoble en 1755, avait épousé Thérèse Blanchet.

Jean-Benoît GOUJON
Libraire et Relieur
1757-1763

Jean Goujon, fils de Jean-François Goujon, relieur, et de Nicole Dominique, naquit à Paris. Relieur lui-

même de cette ville, il vint s'établir à Grenoble en 1757. Six ans après, il adressa une requête au Parlement « tendante à ce qu'il adjoigne à son commerce de « relieur celui de marchand vendeur de vieux livres. »

Voici cette requête :

« A Nosseigneurs de la souveraine Cour de Parle- « ment de Dauphiné, suplie humblement Jean Gou- « jon, natif de Paris, relieur de la même ville, étably à « présent à Grenoble.

« Le supliant a très grosse famille avec l'espérance « de l'augmenter, mais l'état de relieur est très peu « lucratif à Grenoble ; il ne peut suffire à l'entretien de « la famille du supliant. Il est obligé de solliciter au- « jourd'hui la permission de vendre de vieux livres « dans sa boutique, conformément à l'usage de Paris, « de Lyon et de toutes les villes bien policées.

« Le supliant observe qu'à Paris on n'a jamais con- « testé ce droit, surtout aux relieurs, et qu'il est no- « toire qu'on accorde même à eux seuls et aux vieux « imprimeurs le privilège du colport des livres neufs « et utiles même aux libraires, parce qu'il excite la « curiosité et donne, par conséquent, la tentation d'a- « cheter les nouvelles éditions ; il est encore plus utile « au public. Plus il y a de marchands, moins les « marchandises sont chères. Quantité de gens vont « prendre le goût de la lecture en voyant des vieux « livres, qui sont pour l'ordinaire aussy utiles que « scavants. Chez les vendeurs de vieux livres seuls on « peut trouver des livres extrêmement rares et on y « peut compléter, sans frais, des éditions desquelles on « a perdu un volume. Enfin, la librairie n'est plus au-

« jourd'hui un secret magique, elle est rentrée dans la « classe du commerce; tous les privilèges exclusifs sont « heureusement abolis pour le bien public » [1].

La permission que J. Goujon demandait lui fut accordée le 23 mars 1763, et il prêta serment en présence du lieutenant général de police Vallet, le 24 mars suivant.

Il avait épousé, le 8 mars 1757, Marguerite Dumoulin, fille de Pierre et de Geneviève Cuchet, de laquelle il eut Jean-François et Jacques, 1758-1759.



Laurent EYMARD
Libraire-Relieur
1760-1792

Ce libraire-relieur habitait Grenoble en 1760. Il avait épousé Marguerite Guillermin.

Il mourut le 13 déc. 1792, âgé de 62 ans. Un de ses fils, Noël, fut relieur à Grenoble.

Joseph-Sulpice GRABIT
Libraire
1767-1771

Joseph-Sulpice Grabit, fils de Mᵉ Pierre Grabit, notaire à Pont-de-Beauvoisin, résidant à Saint-Geoire, et

---

[1] Registre de réceptions, 1762-1770, fᵒˢ 20-22 (*Archives municipales*).

de Marie Cuchet, naquit dans ce lieu le 1er septembre 1736. Après avoir fait ses études au collège de Grenoble, il entra en apprentissage chez Pierre et Benoît Duplan, libraires à Lyon (12 mars 1755), chez lesquels il fut le principal commis. En 1766, il revint à Grenoble, s'associa pour la librairie avec Joseph Cuchet, imprimeur-libraire; mais, quelques mois après son entrée dans cette maison, Cuchet lui fit craindre que, n'étant pas reçu libraire, une société commerciale ne pût exister entre eux, et, pour prévenir les difficultés qu'on pourrait lui élever, il le pria de signer un acte par lequel il devenait apprenti libraire pour quatre années ; ce contrat fut signé le 28 avril 1765, par-devant Me Arthaud, notaire à Grenoble; mais, par suite de difficultés survenues entre eux, il quitta son patron et se fit recevoir libraire en septembre 1766, puis s'établit à Grenoble, rue du Palais.

Peu d'ouvrages portent son nom comme éditeur. Il quitta Grenoble vers 1772 pour Lyon, où il devint imprimeur-libraire « Grande-rue Mercière, maison de Malte », où il publia plusieurs ouvrages de Servan, de 1772 à 1774. Il donna encore la *Cantatrice Grammairienne*, de l'abbé Barthélemy, en 1788, et la *Vie de J. Balsamo*, en 1791, etc.



François BRETTE

Libraire

1773-1789

Fr. Brette, marchand libraire et syndic de la communauté des marchands libraires et imprimeurs de Grenoble, naquit en cette ville, en 1745. Il y fonda un cabinet de lecture pour les journaux, en mars 1773. Il a publié les *Eléments de Géométrie*, de M. Dupuy ; un ouvrage de Gras-Duvillard et quelques brochures de circonstances. Serait-ce notre libraire qui acheta, vers 1788, la belle bibliothèque de l'abbé Perrichon, chanoine de Saint-Paul, puis vicaire-général de l'archevêque de Vienne, et qui fut condamné à mort, le 13 décembre 1793 comme contre-révolutionnaire ?

Il avait épousé Marie Prost, dont il eut : Pierre-Louis et Marie-Lucille.



Pierre FRANCOZ

Libraire

1777-1780

Pierre Francoz, fils de Jean-Baptiste et de Marie Bois, naquit aux Côtes-de-Sassenage ; il vint s'établir libraire à Grenoble, vers 1777, et épousa, cette même année, Marguerite Larget.

LEMAIRE

Libraire-Colporteur

1778-1799

Il s'était formé à Grènoble une société de gens sans fortune, par le moyen desquels des marchands papetiers et même des libraires faisaient entrer la nuit la majeure partie du papier dont ils avaient besoin. Lemaire se trouvait à la tête de cette société, et à part quelques brochures qu'il colportait dans le jour, il ne faisait d'autre commerce dans la nuit que celui de fraudeur. Le 15 mars 1778, il trouva le moyen de faire entrer dans la ville une grande quantité de papier qu'il devait conduire chez Cuchet, libraire, rue du Palais. Surpris par les employés des fermes, son chargement fut saisi et, quelques mois après, il fut condamné à 100 livres d'amendes (15 juin 1778).

Quelques brochures portent son adresse jusqu'en 1799.

JEAN-CHARLES FALCON

Libraire

1780-1823

Fils de Jean Falcon et de Jeanne Vallier, naquit à Chapareillan, le 4 novembre 1753. Il étudia la librairie pendant quinze ans à Paris, à Lyon et à Grenoble, où il épousa, le 1er décembre 1771, Marie Coche, et demanda, le 25 octobre 1779, l'autorisation d'ouvrir une boutique et d'y vendre toutes sortes de vieux livres, ce qui lui fut accordée en 1780. Membre de la Société populaire de Grenoble dès le 28 janvier 1790, il se fit remarquer dans

les clubs. On reprochait à Falcon ses inconséquences et ses propospeu réfléchis en beaucoup d'occasions. Il était libraire de la Municipalité et des Ecoles primaires. Je reproduis ici la curieuse annonce faite par Falcon dans le *Journal patriotique de Grenoble*, n° 112, du 2 novembre 1790.

« Le sieur Falcon, libraire à Grenoble, prévient tous les manufacturiers, marchands, débitants de feuilles aristocratiques ou qui ne sont pas dans le sens de la Révolution, qu'il n'entend rien tirer de leurs magasins, et qu'excédé des envois multiples de leurs échantillons, il ne sebornera plus à les faire brûler devant la porte de son bureau, mais qu'il les leur renverra par la poste. »

Il mourut à Grenoble, le 16 juin 1830.

Falcon f.

Nous terminons notre liste de libraires par quelques noms d'imagiers trouvés dans les registres des Archives municipales, les voici :

IMAGIERS.

Martin Cloître, 1516.
Pierre le Mère, imagier, 1516-1531.
Antoine Varnolle 1525.

Antoine Beaufort, imagier, mort en 1684.
Joseph Blanchet, enlumineur d'images, 1684.
Joseph Copin, enlumineur d'images, 1685, habitant tous les deux à Saint-Laurent.
Jacques Douville, marchand imagier, 1762.

(*Archives municipales de Grenoble* : Rôle des tailles et registres paroissiaux).

BIBLIOGRAPHIE GRENOBLOISE

1490-1788

BIBLIOGRAPHIE GRENOBLOISE[1]

1490-1788

1490

1. — *(Decisiones Guidonis Pape)*.

Volume en caractères gothiques, à longues lignes, 34 à la page, formant un petit in-f° de 400 feuillets non chiffrés; les verso des derniers feuillets du texte et de la table des matières sont blancs.

Signatures : a IIII — A — XIIII — aa — ggIII. Plusieurs de ces signatures ne se composent que de trois feuillets, et celle VII est signée fautivement VIII. La table des matières n'est pas signée.

Le volume n'a ni titre ni faux-titre. Sur le verso du premier feuillet, dont le recto est blanc, on trouve l'avertissement de l'auteur.

---

(1) Sauf indication contraire, tous les ouvrages décrits dans notre *Bibliographie grenobloise*, appartiennent à la Bibliothèque de Grenoble.

Au bas du recto du dernier feuillet de l'ouvrage on lit la souscription suivante :

Hoc opus decisionū excellentissimi parlamēti Dalph. fuit Gracionopoli | per Stephanū Foreti Deo favente ante ecclesiam sancte Clare impressum | et finitū die penultima mens' aprilis Anno Dn̄i | m°. CCCC. LXXXX. I. D. V.

Livre d'une excessive rareté, dont on connaît deux exemplaires : l'un à la Bibliothèque de Grenoble, l'autre à la Bibliothèque Nationale, acheté dernièrement par elle de l'Hôpital de Grenoble, au prix de 1,000 fr.

1495

2. — *Statuta Synodalia nova | Episcopatus Grationopolis.* (Impres. rouge.)

Petit in-4° — s. l. n. n. n. d.— Caractères gothiques et à longues lignes, dont 30 à la page ; il se compose de 60 feuillets non chiffrés et signés : a II — b IIII. c IIII — d IIII — e III — f III — g IIII — h II — i III. — Sur le verso du titre se trouvent trois petites gravures sur bois réunies : l'une représente la Vierge tenant l'Enfant Jésus (armes du chapitre de Notre-Dame de Grenoble) ; la seconde, à gauche, un Saint présentant un livre ouvert (peut-être saint Vincent); en face de lui les armes de Laurent Alleman ; la troisième, au-dessous, nous donne les armes de l'official de l'Evêché, François Dupuy *(trois cœurs posés 2 et 1, au chef chargé de trois couronnes)*. Cette dernière petite gravure a pour nous une très grande importance parce qu'elle nous prouve que ces

Statuts ont été imprimés pendant que François Dupuy était official, c'est-à-dire avant 1501, époque où il fut nommé prieur général de la Grande-Chartreuse. Quoi qu'il en soit, nous croyons ce volume imprimé par Jean Belot en 1495.



En tête du dernier feuillet on lit :

Acta fuerut premissa et publicata in synodo p. nos | tenta in ecclesia gratianopolitana sposa nostra : die | XIII. mensis maii. Anno dnice incarnationis. Millesimo | quater cetesimo nonagesimo quito. Pntib' dnis archi | pb'ris : canonicis : priorib ' Pb'ris et aliis ecclasticis syno | dum predictam tenentibus.

1497

3. — *In nomine sancte et indiwidue trinitatis Pris et Filii et Spus Sancti. Incipit missale ad usum grationo politanum. Dnica prima Advetus dni, Ad missam. Introitus.*

In-4° à 2 colonnes, caractères gothiques, rouges et noirs, comprenant 202 feuillets paginés. 36 lignes à la page de chaque colonne. Les capitales sont rehaussées d'azur et d'or à la main. Signatures: a IIII — 4 IIII. — Les cahiers i et P ont 5 feuillets, celui signé 2 n'en a que 3, et le second feuillet du cahier 5 ne porte point de signature. Le titre du folio 1 est en rouge ainsi que la souscription suivante qui se trouve à la fin du volume, sur le recto du dernier feuillet dont le verso est blanc :

Explicit missale ad usum ecclie Gratianopolitane ipressu Gratio-nopolis de madato reveredi in xpo pris dni Lauretii Alamadi episco-pi z principis gratianopolitani et dnor de capitulo dicte ecclesie, per Johane Belot rothomagen hitato rem Gratianopolis. De anno Dni millesimo LXXXVII *Die* XX *mesis Mayi.*

L'imprimeur, dans l'énonciation du millésime, a omis cccc. Il faut lire 1497.

Ce missel est précédé d'un calendrier de 6 folios non paginés. Entre les folios lxxIIII et lxxv sont intercalés 6 folios de préface et de canons, signés : † — †II, †ii. Les caractères de plein-chant sont notés à la main. Enfin, après le 202ᵉ et dernier folio, on trouve encore 4 feuillets non paginés mais signés A, contenant des proses. Sur le recto du dernier de ces 4 feuillets, dont le verso est blanc, on trouve une vignette sur bois coloriée en rouge, représentant les armes de l'évêque de Grenoble, Laurent Alleman.

Cet ouvrage est extrêmement rare; l'on n'en connaît que deux exemplaires : le premier se trouve à la Bibliothèque de Grenoble, le second est dans celle de M. de Terrebasse. Les filigranes du papier employé à cet ouvrage représentent soit une main, soit un calice.

Il me semble que le calendrier devrait être précédé d'un titre qui manque à l'exemplaire de la Bibliothèque de Grenoble.

1508?

4.—*Libertates per illustrissimos princi | pes delphinos viennenses delphinalibus subdi | tis concesse statutaqz z decreta ab eisdem princi | pibus necnon magnificis delphinatus presidibus quos gubernatores dicunt z excelsum delphinalem senatū edi | ta: quibus et forenses z extra iudiciales cause facile dirimi | queant formis dudum emendatissime mandate : una cum interinatione litteraruz dismēbrationis comitatus Asten | sis a senatu*

Mediolani, z adiunctionis dicti comitatus | insigni curie Parlamēti delphinatus. Impensa Francisci | Pichati et Bartholomei Bertoleti gratianopolitanoruz | civium.

(Armes de France et de Dauphiné soutenues par deux anges).

Venales habentur hujusmodi libelli gratianopoli in | Platea mali consilii apud Franciscu. Pichatuz : et in vico | Parlamenti apud Bartholomeum Bertoletum.

Grand in-4° gothique à 2 colonnes de 45 lignes. Titre rouge et noir. Rare et précieux volume qui contient 4 feuillets non chiffrés pour le titre et la table, 2 feuillets non chiffrés pour la *littere regie et Delph.* de 1508. + LXXXVII feuillets chiffrés, 1 feuillet blanc + XXXVII feuillets chiffrés pour les *Statuta Delphinatus.*

Brunet (II, 1812) croit que ce livre a paru dans le courant de l'année 1508. Cette belle impression ressemble étonnamment au volume intitulé : *Perutilia ac summe in practica necessaria,.....* publié par Helias Olivellus, libraire de Valence. Ces impressions nous paraissent sortir des presses de Jean Belon, imprimeur de cette ville.

1529

Statutum Delphinale

Si quis.

5. — PRETEREA, *commentarii super dictum statutum Si | quis, domini Guidonis Pape, celeberrimi juriuz doctoris, | huiusqz | inclyte suppremæ curiæ Parlamenti | Delphi. quondam senatoris eximii, ex pluribus | mendis in nitorem pristinum restituti.*

NECNON, *statutum De consignando, Nunc primum a | Domino nostro rege Delphino Francisco concessum.*

ITEM *Cōmētarium super statuto de compulsoriis, et pre | cisis concedendis, antea nusq impressum.*

ADJECTUS *est preter hæc, index alphabeticus, quem tabulam vocant, quo prima æditio carebat, cuius ope omnia, quæ ex his | opusculis particulatim scire libuerit, sine labore in promptu erunt.* (Armes de France et de Dauphiné supportées par deux anges agenouillés.)

Venundan, grationopol' in officina Bonini Balsarini, commoran. prope Parlamentum.

A la fin : *Impressū grationopol' expēsis hone. viri Anemōdi Amaberti.*

Petit in-4°, 4 feuillets non chiffrés + 82 feuillets chiffrés. Dans la marge du bas du côté opposé à la signature + le dernier feuillet non chiffré. Au verso les armes de Dauphiné et la devise NE QUID NIMIS. Impression en caractères ronds.

Ce rarissime volume que possède la Bibliothèque de Grenoble et qui a appartenu à Cl. Expilly a été imprimé par Bonin Balsarin, aux frais d'Anemond Amabert, tabellion royal de notre ville. M. Gariel voit dans ce volume un imprimeur et un libraire. C'est une grave erreur, qui malheureusement a été reproduite par M. Deschamps, dans son Dictionnaire de Géographie à l'usage du libraire.

Quelle date assignerons-nous à cette impression ? M. Gariel donne 1523 ? Nous la croyons plutôt de 1529. Nous sommes loin de penser et nous n'avons point de preuve que Balsarin habitait notre ville dès 1523.

1530

6. — *S'ensuyt la vie de Sainct Christofle élégamment | coposée en rime françoise et par personnages | par Maistre Chevalet, jadis souverai maistre en | telle compositure nouvellement imprimee.*

In-4° exécuté en lettres rondes. Sur le 1er feuillet, la figure de saint Christophe, gravée sur bois, au bas de laquelle on a placé par forme de titre celui que nous venons de donner. Au verso de ce feuillet, on lit un extrait du privilège du roi.

Les feuillets ne sont point chiffrés, mais distingués seulement par cahiers séparés dont les signatures sont assez mal en ordre. Le Mystère est divisé en quatre journées.

1re journée.— Cahiers signés A.-N.; ces signatures sont toutes de quatre feuillets, à l'exception de la dernière qui n'est que de deux.

2e journée. — 1er feuillet représente la figure de saint Christophe, cahiers O — Z. AA — CC. Chacune de ces signatures a quatre feuillets, à l'exception de la dernière qui en a cinq. Le premier cahier de cette 2e journée devait être signé O, mais, par une faute d'impression, il est signé P, lettre qui se trouve double.

3e journée. — Elle commence par la même figure de Saint-Christophe — renferme les cahiers signés DD—NN (de 4 feuillets, à l'exception de la dernière qui en a 6).

4ᵉ journée. — 1ᵉʳ feuillet avec la figure de saint Christophe avec l'intitulé du livre tel que nous l'avons donné au commencement de cet article. — Elle comprend les signatures oo — zz — AAA — CCC; chacune est de 4 feuillets, à l'exception de la dernière qui n'en a que trois. — On lit à la fin du volume la souscription suivante :

« Icy finist le Mystere du glorieux Sainct Chri | stofle, composé par persōnaiges et imprimé | à Grenoble, le vingthuit de janvier l'an cōptant à la Nativité de Nostre Seigneur mil ciq̄ | cens trente, aux despens de maistre Anemond Amalberti, citoyen de Grenoble. »

Finis.

Enfin on doit trouver encore un feuillet séparé et seul, représentant encore la même figure de saint Christophe accompagnée de ce quatrain :

Voicy la fin du glorieux mystere :
Sainct Christofle qui pour Dieu tant souffrit
Lequel triomphe comme martyr en gloire
Pour ce qu'il fut ferme en Jesuchrist.

Ce volume est un des plus rares de la classe des Mystères. Les exemplaires en sont extrêmement recherchés et d'une valeur considérable.

7. — *Petit Traicté enseignant que est ce que vraye noblesse. Avec auctorité de Diogenes, de Seneque, de Boece et Ovide. Nouvellemēt imprimé à Grenoble.*

(1530 à 1531). Petit in-8° de 8 feuillets exécuté en lettres rondes, de B. Balsarin.

Il est cité par Brunet, *Nouvelles recherches*. t. III, p. 33.

8.—*Double du rescript des foires franches concedées es consulz, manans et habitans | de Grenoble, cité capitale du Daulphiné interiné et publié, | comment dessoubz est.*

(Donné à la Buxière le quiziesme du moys de juillet l'an de grâce mil cinq cens vingt et huit.)

Et plus bas:

Double, de, la, crié, et, publication.

A la fin : *Lesquelles ont esté leues, et publiées par les carrefours de ceste cité de Grenoble par la crié, et son de trompe, en vertu de la susdicte interination au iourdhuy sammedi vingt et six de novembre mil cinq cens trente.* *Denis, Chapuis.*

Imprimé à Grenoble,
par Bonyn Barsarin.

Placard in-folio en lettres rondes de 30 et 16 lignes. (*Archives municipales* de Grenoble AA 23.)

Les *litteræ* de Robert Perrot, receveur de la ville, contiennent la quittance du payement de cette affiche. Elle fut tirée à 800 exemplaires et on a payé à l'imprimeur la somme de 3 francs.

1531

9. — *Statuta delphinalia | novissime facta per supremam curiam parlamenti presentis patriæ Delphinatus, ad mandatum eiusdem impressioni commendata. Statutz du Dauphiné | nouvellement faictz par la supreme court du Parlemet du | Daulphiné et translates*

de latin en fraçoys pour la utilité des laicz et ruraulx respodat de mot en mot au latin a | lencotre mis avec aulcūs statutz de rechief | nouvellement faictz avec privilège. Imprimez à Gre | noble l'an mil cinq cens trente et ung, le vingt | et troysième du | moys | de juing.

Au verso du feuillet 15, la marque de Balsarin, puis 2 feuillets supplémentaires.

10. — *Libanii declamatoris Disertissimi beati Joannis Crysostomi praeceptoris epistolae, quae vetustatis situ conspurcatae in nativam claritatem recenter sunt repositae.*

Ac recentioribus typis absqz mendis | in manus hominum | emissæ.

Gratiannopoli sexto idus junii. MD XXX I.

Petit in-4°, 86 feuillets non chiffrés. Ce volume, non cité jusqu'ici, dont les 9 premières lignes sont imprimées en lignes décroissantes, est sorti des presses de Balsarin dont on voit la belle marque au verso du dernier feuillet. Il appartient à la Bibliothèque de notre ville et provient de la Bibliothèque du couvent des Frères Prêcheurs.

11. — *Nove decisiones supreme curie*
Parlameti Delphina. per magnificu quodam dominum
Franciscum Marcum illius senatorem meri-
tissimu, ac legu interprete acutissimu æditæ,
collectæqz, necnon ad ungue emedatæ. Præ
terea index seu tabula cuius ope om
niu questionu quibus te parti
cipem fieri vis summam
abqz labore depre
hendere po-
teris.

(Marque de B. Balsarin.)

Cum privilegio regio, ac domini | Gubernatoris Delphina.

Le 1er recto est composé des lignes ci-dessus et de la grande et belle marque de Balsarin, imprimeur à Grenoble. Au verso se trouve le privilège daté de Compiègne, 13 novembre 1531, signé de François Ier et accordé à Annemond Amabert.

L'ouvrage est grand in-4° en deux parties ainsi composées : le titre décrit plus haut forme le folio 1 + XCI feuillets chiffrés, au recto, au verso du 91e on lit :

EXCVDEBAT ANNE
modus amaberti in civitate
Gratiano. Anno a Par
tu virgineo. M. D.
XXXI. die XVIII.
novem-
bris.

Puis 6 feuillets non chiffrés de table, et 1 feuillet dont le recto porte les armes de France et de Dauphiné, supportées par deux anges, et le verso la marque de Balsarin. Seule la seconde partie a un titre spécial qui porte encore la marque de l'imprimeur; au verso, le privilège est reproduit. Au verso du CXXIXe feuillet on trouve l'*Excudebat* d'Amabert, mais avec la date du 27 mars 1532. Un feuillet porte au recto les armes de Dauphiné, et au verso la marque de l'imprimeur. Enfin une table de 8 feuillets n. chiffr. Tout l'ouvrage est imprimé en caractères ronds, d'un type grossier, sur deux colonnes. Le privilège accordé à Amabert pour l'impression de ce livre contient quelques phrases qui prouvent bien qu'Amabert n'était qu'un éditeur, les voici : «... receue a vous l'humble supplication de nostre bien aymé Annemond Amabert, *citoyen* de Grenoble, contenant que depuis aucun temps en ca a grans fraiz labeurs et despens *il a fait imprimer* les cas doubteux et dignes de mémoyre, etc... » Et plus loin cette phrase bien significative : « mais ledict suppliant *doubte que les libraires, imprimeurs et aultres que ceulx qui ont charge de luy,* se voulsissent ingerer de imprimer ou faire imprimer, vendre et distribuer lesdictes décisions... etc... »

1532

12. — *Missale scd'm vsum Gra | tiannopolitanum maximo tum labore, tum studio | emendatum : a pluribusqz mendis, quibus antea | scatebat in desideratum nitorem restitutum. Quod | non solum Reveredo in Christo patri.*

D. D. Lau | rentio Alamandi secundo, episcopo et principi | Gratiannopolitano dignissimo, verumetiam toti | suo clero in maximum decus succedit. Id quod ad | omnipotentis dei, optimiqz ac maximi honorem | factum sit. Cui que addita sunt index posterioris | pagine significabit.

Antonii Areodi forcalqueriēsis Te | trastichon ad Gratiannopolin civitatē | de miris laudib' Reverendi. D. Episco | pi z principis ejusdem civitatis.

Gratulor ipse tibi, tanto q. principe vivas:
Quem sequitur virtus, gloria, fama, fides.
Nestoreum Christo numerū vivat, quoqz clero.
Vivat nobilibus, quinetiam populo.

Gratiānopoli an | no a partu virgineo M. D. XXXII. XIX. *Calend'. Januarii.*

On lit au bas du dernier feuillet de l'ouvrage :

Finitur missale ad usum ecclesie | Grationopolitane. Impressum Gra | tionopoli de mandato reverendi in | christo patris dn̄i Lauretii Alamandi | episcopi z principis grationopolita | ni. Et dominorum de capitulo dicte | ecclesie. Anno dn̄i M. CCCCC XXXII | *Die vero* XIIII *mensis Decembris.*

In-4°, imprimé en caractères gothiques et à deux colonnes encadrées en noir. Le titre, encadré de raies et ornements en noir, est surmonté des armes de l'Evêque de Grenoble. — 43 lignes à la page par chaque colonne. Lettres ornées sur bois. Les capitales et les titres sont en rouge. Il se compose de 241 feuillets chiffrés et signés : a — z iiij — A — GV — (la signature m. n'a que 3 feuillets et le premier n'est pas noté, plus de 16 folios prélim.

non chiffrés mais signés † iiij — †† iiij, contenant entre autres pièces un calendrier. — On trouve de la musique notée entre les folios 7-9, 63-64, 66-71, 77-88, et de plus, une gravure sur bois de la même dimension in-4° représentant Jésus crucifié (folio 89).

Ce missel est une réimpression de celui qui fut publié en 1497 par Jean Belot.

13. — *Missale scd'm vsum Gra | tiannopolitanum... Gratiānopoli an | no a partu virgineo.* M. D XXXII XIX | *calen' Januarii.*

Le colophon est conçu en ces termes : *Missale secūdum usum Gratianopolitan̄. ecclesie, opti | me emendatum, et correctū explicit. | Impressum Gratiannop. in officina | calcographorū eiusdē civitatis. An | no dn̄i* M CCCCC XXXII. *Id. Decēbris Reverendo in christo Patre* D. D. | *Lauretio Alamādi ij prefate ecclesie episcopo, principeqz Gratiannop̄. | presulante.*

In-4° semblable au précédent, sauf l'adresse des imprimeurs, de plus le feuillet 139 est paginé par erreur 141. Et à partir de ce feuillet, au lieu de lire au haut de la page simplement *prose*, on lit, folio 141 (139) : *Exorcismus aque.;* au recto : *Benedictio aque,* folio 141 : *Benedictio aque.* Il n'y a de changé dans ce volume que les trois derniers feuillets dont on a fait un nouveau tirage, mais différent du premier.

1545

14. — ***Les Articles de la Paix accordés entre le Roy et l'Empereur, donné à Grenoble en la court de Parlement***

le vingt neufviesme de janvier 1545. (Armes de France et de Dauphiné.) *Avec privileige.*

On les vend à Grenoble par Jehan Martin, lybrayre, demeurant en la boutique de Monsieur le Secrétaire Pizard, près le Palays. Petit in-4° gothique de 32 feuillets non chiffrés.

Au feuillet 2 : « Permission donnée par François duc de Tousteville, comte de Saint-Pol, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, à Jean Martin, libraire de Grenoble, d'imprimer ces Articles de Paix, du jour de la Nativité 1545. » Le dernier feuillet est blanc; au verso, les armes de France et de Dauphiné.

1548

15. — *Constitutiones synodales à R. in christo P. et D. L. Alamando, Dei et Sanctæ Romanæ Domino Ecclesiæ gratia, Episcopo et Principi Gratianopolitano instauratæ* (armes de Laurent Alleman, avec sa devise : Lætare in Domino). *Lugduni. Venundantur* (Gratianopoli) *apud Joannē Martin, bibliopolam in vico Palatii* 1548. In-8° de 40 feuillets chiffrés.

Le 1er et les 39e et 40e feuillets ne sont pas chiffrés. Au verso du dernier feuillet la marque de Denys de Harsy :

Impressum Lugduni apud Dionysium Hersæum typographū. Anno domini millesimo quingentesimo quadragesimo octavo.

1550

16. — *Continuation des ordonnāces*
de la court de Parle-
ment de Dauphiné, faictes sur
le reiglement de la justice et procès, avec
certains edits du Roy. Publiées
en ladicte court es an et jour
en icelles contenuz.
1550.

A Lyon, par Pierre de Tours, devant nostre Dame-de-Confort, | *et à Grenoble, en la bouticque de M. le Secré* | *taire Pisard, par Jean Martin,* in-4°, XCVI p. + 2 ff. n. chiffr. (Les feuillets 90 et 91 ne sont pas chiffrés) lettres rondes. On trouve aux ff. 61 à 67, de curieuses requêtes présentées au Parlement par Pierre Nachon, capitaine des prisons de Portetraine à Grenoble.

1599

17. — *Articles accordés entre les députés du Roy, et ceux du Roy d'Espagne, à Vervins, avec ceux du duc de Savoye, pour la négociation du traitté de paix.* (Armes de France soutenues par deux anges.) *A Grenoble, pour Guillaume Verdier,* 1599, *avec permission.* In-8°, 28 pp.

18. — *Le plaidé des docteurs et advocats consistoriaux du Parlement de Dauphiné, defendeurs ; contre les demandes et prétentions du Tiers Estat dudit païs* (par Me Jean Aquin, avocat à Grenoble). (Marque de A. Blanc.) *A Grenoble, par Antoine Blanc*, 1599. In-4°, 83 pp.

Jean Aquin, célèbre avocat du Parlement de Grenoble, était fils de Sébastien, chanoine de l'église Notre-Dame de Grenoble, et de Catherine Blache. Il fut légitimé par lettres patentes de 1561, vérifiées en 1596.

Il fait l'éloge de Louis de Villeneuve, médecin de Grenoble, à la page 82 :

« Et laquelle ville a de présent pour docteur et mede-
« cin actuel, M. Loys de Ville-Neufve, nai comme dans
« le sein et giron de la medecine, et de majeurs qui s'es-
« toient acquis en icelle très bonne et claire réputation,
« laquelle il a augmentée au grand contentement de
« ladite ville, de tout le païs, et autres voisins, voire
« avec grand honneur et celebrité de son nom, avec
« admirable diligence, accompagnée de douceur et de
« facilité de mœurs, et agreables discours, qui ne rele-
« vent moins l'impatience des malades, que les medica-
« mens mesmes. »

Ouvrage fort rare.

1600

19. — *Conférence par escrit entre M. Pierre Cotton, jésuite, et Félix Huguet, pasteur de l'Eglise de Nions, tournée de latin en françois.*

Marque de A. Blanc, *au scorpion. S. l. n. d.* (*Grenoble, A. Blanc,* 1600.) 102 pp.

Dédicace à René de la Tour, seigneur de Gouvernet, signée : Félix Huguet, à Nions, ce 10 de janvier 1600. — A la suite de cette conférence, on trouve quelques lettres du père Cotton et du père Barthélemy Jacquinot, jésuite.

20. — *Reiglement concernant le faict de la police des villes, bourgs et villages du païs de Dauphiné, fait par les commissaires à ce députés par la cour du Parlement dudit païs et arrest d'icelle sur ce fait le onze de mars mil six cens.* (Ecusson aux armes de France et de Dauphiné *en noir*). *A Grenoble, par Antoine Blanc,* 1600, avec permission. In-8°, 52 pp.

21. — *Examen de la response faite par F. Gilles Renard, de l'ordre de Saint-François ; à la thèse d'un ministre de Grenoble, sur l'invocation des Saincts : par André Caille, ministre du Saint-Evangile.*

Proverb. XIX :

Le souhait n'est pas bon sans science :
Et celui qui se haste, choppe.

(Marque au scorpion). *S. l. n. n.* (Grenoble, A. Blanc) 1600. In-4°, 48 pp.

La dédicace à Messieurs de la ville d'Aubusson signée, A. Caille, est datée de Lyon ce 25 août 1600.

22. — *Advertissement modeste et salutaire sur une bourde publiée n'aguères contre un ministre de Grenoble* (marque au scorpion). *S. l. n. n.* 1600 (Grenoble,

A. Blanc). In-4° 15 pp. A la fin : I. N. D. A. Fait le xv de décembre 1600.

Seraient-ce les initiales de l'auteur? ou bien ces lettres veulent-elles dire : *In nomine domini, amen?* — Quoi qu'il en soit, nous attribuons cette brochure à André Caille, ministre à Grenoble.

1601

23. — *Remonstrances aux desvoyés Isa. 48. 20; Jerem., 51, 6; Zach., 2, 6; et Apoc., 18, 4. Sortez de Babylon, mon peuple, afin que ne soyez participans de ses pechés et que ne receviez de ses playes.* (Marque de A. Blanc). 1601. In-4°, 19 pp.

La dédicace à MM. les Anciens de l'Eglise réformée de Lyon, réfugiés à Genève, est signée : I. P. P. (Jean-Paul Perrin, pasteur à Saint-Bonnet).

1602

24. — *Copie d'une lettre escrite à un conseiller du Présidial de Lyon, par un gentil-homme Lyonnois, estant à Grenoble* l'an 1602. S. l. n. n. d. *(Grenoble, imp. d'Antoine Blanc,* 1602). In-8°, 15 pp.

Lettre au sujet des attaques du ministre Caille, portées sur le livre du P. (Cotton). *De Grenoble, le jour Saint-Thomas,* 21 déc. 1601. Signé : S. P.

25. — *Coppie de la seconde lettre d'un gentilhomme Lyonnois, escrite à un conseiller du Présidial de Lyon, sur une responce supposée par un ministre.*

S. l. n. n. n. d. (Grenoble, de l'imp. d'Antoine Blanc, 1602). In-4°, 2 feuillets non chiffrés.

Lettre signée: S. P., à Grenoble, le xx de janvier 1602.

26. — *Response d'un conseiller du Présidial de Lion, à la lettre à lui envoyée par un gentilhomme Lionnois estant à Grenoble.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, de l'imp. d'Antoine Blanc* 1602). In-4°, 3 pp.

Cette lettre, datée de *Lion* ce 6 de janvier 1601, est signée : P. T.

27. — *Response aux objections que ceux de la religion prétendue réformée ont accoutumé de faire aux catholiques, sur le faict du Sainct Sacrement de l'Eucharistie : prises des canons et gloses du décret, en la distinction seconde de la consécration.* S. l. n. n. 1602. *(Grenoble, imp. de A. Blanc).* Marque au scorpion. In-4°, 41 pp.

1604

28. — *A Monseigneur le Dauphin, illustre et royale geniture, l'imprimeur de Grenoble aux Dauphinois.* — S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, de l'imp. d'Ant. Blanc,* 1604). In-4°, 4 p.

Cette lettre, dédiée à Mgr le Dauphin par Antoine Blanc, est un avertissement dans lequel il « voit arriver infinies calamitez pour le manquement de vraye charité l'un envers l'autre ». Elle est datée de Grenoble, ce 1er mars 1604.

1606

29. — *Ordonnances d'Abbevile, sur le faict de la justice et abbréviation des procès des pays du Dauphiné... A Grenoble, on les vent chez Guillaume Verdier, marchant libraire tenant sa boutique à l'entrée de la sale du Palais.* 1606. In-8°, 230 pp. et 1 feuillet non chiffré.

1607

30. — *Arrestz du Roy en son conseil privé faicts pour le soulagement des communautez vilageoises et particuliers habitans d'icelles, de la province de Dauphiné... à Lyon (de l'imp. de Claude Morillon) et se vendent à Grenoble, en la boutique d'Ambroise Jacquemet, en la rue du Palais.* 1607. In-8°, 165 pp. plus 2 pp. de table.

31. — *Ordonnances de la court du parlement de Dauphiné, faictes sur la modération des fraiz de justice, et reiglement des procès publiées en ladicte court, le deuxiesme jour d'avril, l'an mil cinq cens quarante-sept. A Grenoble, chez Guillaume Verdier, marchant libraire imprimeur, tenant sa boutique à l'entrée de la sale du Palais.* 1607. In-12, 64 pp. et 8 pp. non chiffrées.

32. — *Les taux que prendront les gens de justice au pays de Daulphiné pour leurs vacations et labeurs, tant en parlement, bailliages, seneschaucées, que autres inférieures jurisditions... A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchant libraire tenant sa boutique à l'entrée de la sale du Palais.* 1607. In-12, 28 pp.

1608

33. — *Méthode excellente et fort familière pour guarir la peste, et se preserver d'icelle, avec un opuscule contenant l'ordre qu'on doit tenir pour desinfecter les villes quand elles sont infectes, et pour eviter que la peste ne fasse progrès en icelles, composé par Guillaume de Lérisse, Dauphinois, cy-devant capitaine de santé en la cité de Grenoble ville capitale dudict pays. A Grenoble, chez Guillaume Verdier, marchand libraire, tenant sa boutique à l'entrée de la grand salle du Palais, imprimé pour l'autheur.* 1608. *Avec privilege du Roy.* In-8°, 16 feuillets non chiffrés, le dernier blanc, plus 71 pp., plus 4 feuillets non chiffrés, table et privilèges. Dans la dédicace de son livre dédié à M. Louis de Villeneuve, médecin du roy, habitant à Grenoble, il parle en ces termes : « A Lyon, en « 1586, occupé en affaires, ayant laissé ma feue femme « avec aucuns de ma famille à Chasteau-Neuf de Gallaure, « dans la maison de deffunct Mgr de Montchenu, le mal de « contagion se print dans la dicte maison en une jeune « damoiselle, fille de M. de Coulaux, laquelle morut... « incontinent cet accident survenu, j'en fus averty, qui « me donna occasion predre du seigneur Charles de Vil- « leneuve vostre frère, un bon nombre de médicamens,

« pour aller au secours de mondict seigneur de Mon-
« chenu, de ses domestiques et de madicte femme et
« famille, et partis dudict Lyon, dans un bateau, qui en
« extrême diligence me rendit bien tost près d'eux ; or,
« je les secorueus par la grâce de Dieu, leur donnant de
« mes preservatifs si à propos, que aucun d'eux n'en
« perilla. » Il raconte ensuite « qu'il fut nommé capitaine
« de santé de la ville de Grenoble, en 1597, et soigna
« avec succès les habitants atteints du terrible fléau de
« la peste. »

Après cette dédicace on trouve des pièces de vers. La première, de l'auteur, *au Docte Lecteur*, est un quatrain que voici :

Toy qui te ris de mon expérience,
Ajoutes-y ta profonde science,
Lors on dira mal-gré les envieux
Que j'ay bien faict, et toy encore mieux.

On remarque ensuite deux pièces de vers latins, l'une d'Antoine Draqui, de Gap, et l'autre d'Antoine Griffon, juge de la cour commune de Grenoble. Enfin, à la p. 22, il nous apprend qu'il est natif de Chabeuil. Ce petit traité a été réimprimé à Vienne, chez J. Poyet, en 1628.

34. — *Cayer presenté au Roy pour ceux du tiers estat de Dauphiné et repondu au conseil de S. M. tenu à Fontainebleau le 28 avril 1603*. IIIe édition, *reveue et corrigée sur plusieurs coppies cy-devant faictes à la haste... A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais*. 1608. *Avec privilège*. In-8°, 32 pp. ; la 28e est blanche.

35. — *Arrest du Roy donné en son conseil privé, le 17 juin 1608, sur les difficultés intervenues en l'exécution de ses précédents arrests, mémoires et instructions du 14 sept. 1605,* etc... *A Lyon (imp. de Claude Morillon), pour Ambroise Jacquemet, libraire, tenant sa boutique en la rue du Palais, à Grenoble.* 1608. In-8°, 26 pp.

1609

36. — *Cayer présenté au Roy par Sr Claude Brosse, scindic des communautez villageoises de Dauphiné, contenant plusieurs plaintes et doléances desditz communautez, respondu au conseil d'Estat de sa majesté le 23 aoust 1608... Lyon (imp. Cl. Morillon) et se vendent à Grenoble en la boutique d'Ambroyse Jacquemet, en la rue du Palais.* 1609. In-8°, 43 pp.

37. — *Continuation des ordonnances de la cour du parlement de Dauphiné, faictes sur le reiglement de la justice et procès avec certains édicts du Roy, publiées en ladicte cour ès an et jour en icelles contenues. A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1609. In-12, 94 pp. et 1 feuillet non chiffré.

38. — *Ordonnance royaux sur le faict de la justice, et abbréviation des procez, donné à Villiers Costerés, l'an 1539. A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1609. In-12°, 160 pp.

39. — *Jubilé universel concédé par N. S. P. le pape Paul V, afin d'implorer le secours De Dieu Es presentes necessitez de l'Eglise. Imprimé à Grenoble, par Guillaume Verdier* (mars). 1609. In-12, 16 pp.

A la p. 11 un nouveau titre :

« Litaniae et preces recitandæ in celebratione jubile a S. D. N. D. Paulo Divina providentia Papa V, indicti, ad divinam opem in præsentibus ecclesiæ necessitatibus implorandam.» (Un bois représentant le Christ en croix). *Gratianopoli ex typographia Guillelmi Verderii, superiorum permissu,* 1609. Dans le petit bois représentant le Christ en croix entouré de satellites, on remarque un personnage tenant un bouclier, énorme relativement à la gravure, chargé d'un soleil. Ne serait-ce pas la marque primitive de la famille Verdier? — Livre fort rare.



40. — *Articles des injunctions, défences et déclarations publiées en la cour de Parlement de Dauphiné,*

en mars 1543, pour l'abreviation de la justice... A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire, tenant sa boutique à l'entrée de la sale du Palais. 1609. In-12, 63 pp.

41. — *Fragment des escrits d'Antoine Blanc Lionnois, M. imprim., précepteur es lettres et aux armes, à Grenoble, le 1er octobre 1609.* In-4°, 8 pp.

Pièce curieuse qui commence ainsi :

« Plusieurs scribes cachent leur scavoir, ne veulent « estre cognus qu'après leur mort : je fai le rebours. « Si ce que j'en auroit produit estoit assemblé, il y en « auroit des volumes. »

1610

42. — *Arrest donné par le Roy en son conseil, le dernier jour de septembre* 1610. (Ecusson soutenu par deux anges, aux armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, par Guillaume Verdier.* 1610. In-8°, 32 pp.

43. — *Lettre escritte à Monsieur de Villeneufve, médecin du Roy, sur le subject des allégations qui se font aux discours, harangues et plaidoyez, par Rambaud, avocat au Parlement. A Grenoble, de l'imprimerie de Guillaume Verdier...* 1610. In-8°, 36 pp.

Cette lettre est datée de Die, le dernier jour de l'an 1595.

1611

44. — *Cayer presenté au Roy par le sieur Claude Brosse, scindic des communautez villageoises de Dauphiné, contenant plusieurs plainctes et doléances desdictes communautez, respondu en conseil d'Estat de sa majesté, le 23 aoust 1608.* (Armes du Dauphiné). *A Grenoble, et se vendent chez Guillaume Verdier, demeurant à l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1611. In-8°, 27 pp. (Bibl. de M. Pilot).

45. — *Arrest et reglement contenant le taux des emolumens qu'on doit payer pour les expéditions de justice au baillage de Graisivodan, pour estre observé par tous les sièges royaux de Daulphiné. Publié le 11 mars 1610 en audience. Imprimé à Grenoble par Guillaume Verdier.* 1611. In-12, 32 pp.

46. — *Arrest et reglement, faict en presence de Monseigneur le mareschal de Lesdiguières par messieurs les commissaires deputez par sa majesté à la veriffication et reduction des debtes des communautez villageoises de Daulphiné sur la forme d'imposer, recepvoir et exiger les sommes adjugées aux créanciers des communautez du baillage de Graisivodan...* (15 avril 1611). *Imprimé à Grenoble par Guillaume Verdier, et se vendent à l'entrée de la grand'sale da Palais.* 1611. In-8°, 40 pp.

47. — *Stil et reiglement dressé par la cour de Parlement de Dauphiné, soubs le bon plaisir du Roy, pour*

estre suivi et observé par les commissaires qu'elle a depputez à la veriffication des dettes des communautez villageoises (11 août 1611). (Ecuss. écart. de France et de Dauphiné soutenu par deux anges). *A Grenoble, par Guillaume Verdier, et se vendent à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1611. In-8°, 24 pp.

1612

48. — *Arrest de sa majesté, donné en son conseil d'Estat le dernier jour de septembre 1610, par lequel sa dicte majesté prolonge pour deux années, a commencer au jour et feste de tous les saints de la mesme année, le delay cy-devant donné aux particuliers et communautez de Dauphiné, de rachepter les biens par eux vendus et alienez... avec l'arrest de la cour de Parlement dudict pays, du 29e janvier 1611... le tout obtenu à la poursuite du sieur Claude Brosse, scyndic des communautez villageoises dudict pays. A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1612. In-8°, 28 pp. (Bib. de M. Pilot.)

49. — *Extraict du cayer présenté au roy par les gens des trois estats de Dauphiné, respondu au conseil d'Estat de sa majesté tenu à Paris, le 18e jour de septembre 1610, signé Louis, et plus bas Phelyppeaux.* (Armes du Dauphiné). *A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1612. In-8°, 8 pp.

50. — *Arrest du roy donné en son conseil d'Estat, le 27e jour d'octobre 1611, par lequel, entre autres choses, sa majesté a renvoyé et renvoye la veriffication des dettes qui restent à veriffier, deubes aux creanciers des communautez villageoises, desnommez en l'Estat arresté audict conseil, le dernier jour de septembre 1610, en la cour de Parlement de Dauphiné... enregistré en ladite cour de Parlement de Dauphiné, le 27e jour de janvier 1612. A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1612. In-8o, 16 pp. (Bib. de M. Pilot.)

51. — *Arrest donné par la cour de Parlement de Dauphiné, le XVIe jour de fébvrier 1612 sur le faict de la veriffication des debtes des communautez villageoises dudict pays à l'instance et poursuitte du scindicq desdicts villages. A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1612. In-8o, 6 pp.

52. — *Arrest de la cour de Parlement de Dauphiné du XII apvril 1612, par lequel est ordonné que tous ceux qui n'ont encores faict veriffier leurs debtes par devant les commissaires à ces fins deputés les feront veriffier dans trois mois pour toutes préfixions...* (12 avril 1612). *A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1612. In-8o, 8 pp.

53. — *Arrest du Roi donné en son conseil, le 23 juin 1612, portant nouvelle attribution de jurisdiction aux juges royaux et ordinaires pour la verification des*

communautez villageoises de cette province qui restent à veriffier. Publié à Grenoble, le V juillet 1612 (armes de Dauphiné). *A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1612. In-8°, 24 pp. (Bib. de M. Pilot.)

54. — *Lettres patentes de jussion par lesquelles sa majesté a leue modiffications qu' avoient esté faictes par la cour de Parlement à l'omologation de la conclusion du pays concernant le payement des arreraiges des rentes... Publié en Parlement le 14e juillet 1612. A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale.* 1612. In-8°, 8 pp. (Bibl. de M. Pilot.)

1613

55. — *Stil et reglement dressé par la cour de Parlement de Dauphiné soubs le bon plaisir du roy pour estre suivy et observé par les commissaires qu'elle a deputez à la veriffication des debtes des communautez villageoises...* (11 août 1611). *A Grenoble, par Guillaume Verdier et se vendent à l'entrée de la grand' salle du Palais.* 1613. In-8°, 16 pp (2e édition.)

56. — *Commentaire sur les coustumes de Bourgongne faict par feu M. Begat, President au Parlement de Dijon, lequel contient ce qu'il a veu observer de son temps, outre ce qui se lit dans le commentaire du chassanee sur la mesme coustume.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, par Guillaume Verdier.* 1613. In-8°, 72 pp.

57. — *Arrest du roy donné en son conseil d'Estat, le XI may 1613, par lequel entre autres choses est porte que la verification et reduction des debtes des communautez villageoises de Daulphiné sera parachevée par les commissaires cy devant depputez par la cour de Parlement dudict païs dans six mois pour toutes prefixations et délays. A Grenoble, par Guillaume Verdier.* 1613. In-8°, 8 pp.

1614

58.— *Arrest donné par la cour de Parlement, le XXIIII mars 1612, par lequel est porté que .. lesdits créanciers... se retireront pour faire proceder à la verification de leurs debtes... A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1614. In-8°, 4 pp.

59. — *Arrests et reglement donnés par le roy en son conseil, pour la veriffication et reduction des dettes des communautez villageoises de ceste province, despuis l'année 1600, jusques à présent obtenus à la poursuite du sieur Claude Brosse... A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais et son imprimerie en la rue du Bœuf, à l'enseigne Saint-Jean.* 1614. In-8°.

Première édition de ce recueil qui contient 18 pièces. *Voyez* : Pierre Verdier, 1620.

60. — *Extraict du cayer presenté au roy par les gens des trois estats de Dauphiné, respondu au conseil d'Estat de sa majesté tenu à Paris, le dix-huictiesme jour de septembre 1610. Signé Louys et plus bas Phelipeaux. A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1614. In-4°, 8 pp.

61. — *Arrest de la cour de Parlement de Dauphiné, portant reglement pour le parachevement de ce qui reste à faire, touchant la verification et reduction des debtes des communautez villageoises de Dauphiné et attermoyement du payement d'icelles. A Grenoble, de l'imprimerie de Guillaume Verdier, demeurant en la rue du Bœuf, à l'enseigne de Saint-Jean, et en sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1614. In-8°, 7 pp.

62. — *Arrest du roy donné en son conseil d'Estat, le XXII décembre 1612, sur la requeste presentée par le syndic des communautez villageoises de Dauphiné par lequel est enjoint aux evesques, abbez, prieurs... de pourvoir les parroisses des ditez communautez de pasteurs et curez de bonne vie et mœurs... Enregistré au greffe de la dite cour, le 24 juin 1614. A Grenoble, de l'imprimerie de Guillaume Verdier.* 1614. In-8°, 14 pp.

63. — *Extraict du cayer presenté au roy par les gens des trois estats de Dauphiné, respondu au conseil d'Estat de sa majesté, tenu à Paris, le 18e jour de septembre 1610.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1614. In-8°, 8 pp.

64. — *Arrest de sa majesté donné en son conseil d'Estat, le dernier jour de septembre mil six cens dix, par lequel sa dite majesté prolonge pour deux années le délay cy devant donné aux particuliers et communautez de Dauphiné de racheter les biens par eux vendus et aliénez... le tout obtenu à la poursuite du sieur Claude Brosse. A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1614. In-8°, 20 pp.

65. — *Cayer présenté au Roy par ceux tiers-estat de Dauphiné, respondu au conseil de sa majesté, tenu à Fontainebleau, le 28 avril 1603.* (Ecusson aux armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, par Guillaume Verdier, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1614. In-8°, 48 pp.

1615

66. — *Response du P. Marcellin, predicateur capucin, au narré du s^r ministre de Grenoble* (Denis Bouteroue) *sur leur conference du 19 décembre 1614. A Monseigneur l'évesque de Grenoble. A Grenoble, par Guillaume Verdier, demeurant en la rue du Bœuf, à l'enseigne de Sainct-Jean : et en sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais,* 1615, *avec approbation des docteurs.* In-8°, 556 pp.

Bernard de Bologne, dans sa *Bibl. script. capucc.* Venet. 1747, in-f°, p. 177, donne le titre de cet ouvrage en latin. Rarissime volume.

La dédicace à Mgr l'évêque Jean de la Croix, évêque de Grenoble, est datée de cette ville, ce janvier 1615. Signé : F. Marcellin, capucin..., et commence ainsi :

« Mgr vous estes aux Estats généraux, et nous « sommes aux combats particuliers ; vous pour le bien « et repos du royaume, nous pour la paix de l'Eglise et « salut des âmes qui se perdent dans l'enclos de vostre « bergerie, mais non de vostre troupeau ; ces jours pas- « sez, Dieu par sa miséricorde, l'a accreu de deux nobles « damoiselles, dont l'une est Mlle la conseillère Du « Faure (De Giliers), et l'autre Mlle Beins. » Au sujet de cette dernière, il eut une discussion avec le ministre de Grenoble qui écrivit un discours intitulé : *Narré de la conférence*, etc... Ce livre est la réponse à ce libelle.

Denis Bouteroue, répondit encore au livre de Marcellin par une brochure intitulée : *Réfutation du livre du sieur Marcellin*, etc., dédié au duc de Lesdiguières et imprimé à Genève, par Pierre Aubert 1615.

A la dernière page les approbations sont signées : Jean Arnoux, de la compagnie de Jésus ; Frère Dominique Saurey, docteur et prieur des Frères Prêcheurs de Grenoble, et A. de Sautereau, abbé de Boscodon, vicaire général en l'évêché de Grenoble. Elles sont du 19 janvier 1615.

67. — *Ordonnances de la cour du Parlement de Dauphiné faictes sur la moderation des fraiz de justice et règlement des procèz publiées en ladite cour, le deuxième jour d'avril l'an mil six cens quarante sept. A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1615. In-12, 72 pp.

1616

68. — *Arrest et règlemens donnez par le Roy en son conseil, pour la verification et reduction des debtes des communautez villageoises de ceste Province, despuis l'an 1596 jusques à présent obtenus à la poursuite du sieur Claude Brosse... A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire et imprimeur ordinaire du roy et de la cour, demeurant à la rue du Bœuf, à l'enseigne de Saint-Jean*. 1616. In-8°.

69. — *Estat et denombrement des tailles ou impositions faites sur les habitans du tiers-estat de la province de Dauphiné... Puis l'année 1585*, fins à l'année 1594. *A Grenoble, par Guillaume Verdier*. 1616. In-8°, 8 pp.

70. — *Arrest du roy, donné en son conseil privé, le 17 juin 1608, sur les difficultez intervenues en l'execution de ses precedens arrests, mémoires et instructions du 14 septembre 1605, 5 aoust 1606 et 3 mars 1607, au moyen des arrests obtenus par certaines communautez desadvouantes... etc... A Grenoble, par Guillaume Verdier*. 1616. In-8°, 38 pp.

71. — *Les Estats-généraux assemblez en la ville de Valence en Dauphiné, le 30 novembre 1604, avec l'arrest de la cour de Parlement dudit pays sur iceux du 2 may 1605*. (Ecusson aux armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire et imprimeur ordinaire du roy et de la cour, demeurant à la rue du Bœuf, à l'enseigne : S.-Jean*. 1616. In-8°, 8 pp.

72. — *Cayer présenté au Roy, par le sieur Claude Brosse, syndic des communautez villageoises de Dauphiné, contenant plusieurs plaintes et doléances des ditesz communauté, répondu au conseil d'Estat de sa majesté le 23 août 1608.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libr. et imprimeur ordinaire du roy et de la cour, demeurant à la rue du Bœuf, à l'enseigne S.-Jean.* 1616. In-8°, 38 pp.

1617

73. — *Arrest et règlement fait en présence de Mgr le mareschal de Lesdiguières...* (Autre édition du n° 46). *A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire et imprimeur ordinaire du roy et de la cour, tenant sa boutique à l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1617. In-8°, 40 pp.

74. — *Edict du Roy Dauphin, sur la prohibition des duels avec l'arrest de verification de la cour de Parlement de Dauphiné. Publié à Grenoble, le quatorzième aoust mil six cens dix-sept. A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchant libraire et imprimeur ordinaire du roy et dc la cour.* 1617. In-12, 7 pp.

1619

75. — *Règlement fait par la cour de Parlement de Dauphiné, pour la reformation des formalitez et procédures de justice et abreviations d'icelles. Publié en*

audience, le III décembre 1618. A Grenoble, par Guillaume Verdier, marchand libraire et imprimeur ordinaire du roy et de la cour, à la sale du Palais. 1619. *Avec privilège.* In-8°, 78 pp., la dernière non chiffrée, plus 1 feuillet non chiffré errata.

76. — *Pour bien, longuement et heureusement vivre. A Monseigneur François, sire de Créqui, seigneur de Canaples, petit-fils de Monseigneur des Diguières et fils de Mons. de Créqui, pour l'instruction de sa vie et mœurs, s. l. n. n. nd.* (Grenoble, de l'imp. d'Antoine Blanc, 1619.) In-4°, 3 pp.

Cette curieuse pièce se termine ainsi :

« Or, puisque ceste mienne première impression au-
« roit voltigé par pais, j'ai esté poussé à la mieux aorner
« sous vostre qualité de comte de Sault ; où je vous voi
« aussi peu souvent que l'envie en dispose.

« Néanmoins,

« peu de gens sortent des Jacobins (par la petite porte)
« qui ne voyent le domicile de vostre Antoine Blanc.

« A Grenoble, le I octobre MDCXIX. »

77. — *Stil et règlement dressé par la Cour de Parlement de Dauphiné.*

Grenoble, par Pierre Verdier, imp. ord. du roi et de la Cour de Parlement, à la grand'sale du Palais. 1619. In-8°, 15 pp.

78. — *Vers à la louange de Madame la princesse de Savoie, par Louis Videl. Grenoble, P. Verdier, imp.* 1619. In-8° ?

C'est un titre supposé d'une impression faite par le

seul imprimeur grenoblois à cetté époque, Pierre Verdier, dont nous trouvons la mention dans la quittance des consuls de Grenoble du 15 nov. 1619 (Archiv. de la ville). « Pour les frais de l'entrée de Madame la princesse de « Piedmont au sieur Videl, lung des secrétaires de Mon- « seigneur le Maréchal, la somme de trente livres à luy « ordonnées pour ses peines d'avoir faict des composi- « tions de vers à la louange de ladite dame qu'il a faict « imprimer. »

79. — *Règlement fait par la Cour de Parlement de Dauphiné* (14 août 1618) *pour la reformation des formalitez et procedures de justice et abreviation d'icelles, publié le 3 décembre 1618. Grenoble, Pierre Verdier.* 1619. In-12.

80. — *Statuta Delphinalia, hoc est, libertates per illustrissimos principes Delphinos Viennenses Delphinalibus subditis concessæ statutaque et decreta ad eisdem principibus; necnon magnificis Delphinatus præsidibus, quos gubernatores dicunt...* (armes du Dauphiné) *Gratianopoli impensis Petri Charvys, ejusdem urbis bibliopolæ. In vico Palatii anno salutis.* 1619. Titre noir et rouge, 4 ff. n. chiff. 128 et 56 pp.

Edition imprimée sur un papier détestable. Ce volume sort, croyons-nous, des presses lyonnaises.

C'est le même ouvrage que le suivant :

Tractatus de Statutis Dalphinatus, etc.... *Venundantur Lugduni apud J. A. Huguetan* et *Marc Ant. Ravaud.* 1668. In-4°, qui est évidemment du même tirage que nos *Statuta,* sauf le titre et la table (4 ff. n. chiff.).

81. — *Cayer présenté au roy par ceux du Tiers-Estat de Dauphiné, respondu au Conseil de Sa Majesté, tenu à Fontainebleau, le 28 avril 1603, reveu et corrigé sur les précédentes impressions. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imprimeur ordinaire du roy et de la Cour de Parlement, à la sale du Palais.* 1619. In-8°, 48 pp.

1620

82. — *Allobrogum pro regis reditus.* — *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, imp. de G. Verdier. 1620? In-4°, 3 pp.).

Pièce de vers latins, signée à la fin, Dionys. Servinus.

On trouve cinq pièces de vers latins de Denis Servin, dans : *Carmina in obitum Lodoiei de Galles*. In-4°, pp. 11 à 18.

83. — *Sermon pour la repentance et bénédiction de l'Eglise ; sur les vers. XIX et XX du pseaum. LI, prononcé le XVI à l'ouverture de l'assemblée politique générale des églises réformées de France, tenue à Grenoble, par la permission de Sa Majesté, par François Murat, pasteur de l'Eglise réformée de Grenoble* (cartouche portant la date 1620). *Se vendent à Grenoble, par Jean Nicolas.* In-8°, 66 pp.

Non cité par E. Arnaud dans son *Histoire des Protestants de Dauphiné.*

84. — *Arrests et reglemens donnez par le roy en son conseil, pour la verification et reduction des debtes des communautez villageoises de cette province depuis l'an*

1596 jusqu'à present (1620), obtenus à la poursuite du sieur Claude Brosse, syndic desdites communautez. A Grenoble, par Pierre Verdier, imp. ord. du roy. 1620. In-8°.

Deuxième édition de ce Recueil, publié déjà en 1614, par Guillaume Verdier. Celui-ci contient 35 pièces.

1621

85.— *Cayer présenté au roy par le sieur Claude Brosse, syndic des communautez villageoises de Dauphiné, contenant plusieurs plaintes et doléances desdites communautez, respondu au conseil d'Estat de Sa Majesté, le 23 aoust 1608. Grenoble, par P. Verdier, marchand libraire et imprimeur du roi et de la Cour de Parlement, à la sale du Palais.* 1621. In-8°, 24 pp.

86. — *Déclaration de Monseigneur le comte de Soissons, pour le restablissement du droict annuel aux offices qui sont de sa provision en son gouvernement de Dauphiné. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imp. ord. du roy et de la Cour de Parlement, à la sale du Palais.* 1621. In-8°, 8 pp.

87. — *Lettre à Monsieur des Diguières l'exhortant à recevoir la charge de connestable et à se faire catholique en response d'un advis qui luy a esté donné au contraire. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imp. ord. du roi et de la Cour de Parlement, en l'entrée de la grand'sale du Palais.* 1621. In-4°, 23 pp.

— Autres éditions : *Paris, imp. de F. Huby, jouxte la*

copie, imprimée à Grenoble par P. Verdier. 1621. In-8°. (*Catalogue de la Bibl. Nationale,* n° 1594. Tom. Ier, p. 514.) — Vienne, J. Poyet. In-8°, 20 pp.

88. — *L'état du siège contre Montauban par l'armée royale de Sa Majesté contre ceux de la rebellion....*

A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libr. et imp. ord. du roy et de la Cour de Parlement, à la sale du Palais. 1621. In-8°, 8 pp.

89. — *Règlement concernant la police de la ville de Grenoble, fait par les commissaires à ce deputez par la Cour de Parlement, en la presence et assistance du seigneur duc des Diguières, pair et mareschal de France, lieutenant général pour le roy au gouvernement de Dauphiné, publié par les carrefours de la dite ville, le troisième mars 1621. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imprimeur ordinaire du roy et de la Cour du Parlement, à la sale du Palais.* 1621. In-8°, 23 pp. et 1 p. n. chiff.

Voici les articles de ce règlement : « Pour les bleds et pain. Pour le vin. Pour la chair de la boucherie. Pour la voulaille, et gibier. Pour les poissons. Pour les patissiers, et cabarestiers. — Des hostes et hostelliers. Pour le bois. » Il est du 22 février 1621 et signé par : Lesdiguières, C. Frère, Ducroz, Cl. Expilly, S. Putod, H. Vulson, de Revilliac, Francon, H. de Ponnat, I consul, Jassoud II consul, J. Nicolas III consul, A. Megard, IIII consul, de Bucher, de Laffrey et I. André.

90. — *La bataille de Pont-Charra et journée de Salbertrand, gaignées par Monseigneur le duc d'Esdiguières,*

pair et Maréchal de France, Maréchal général aux armées du Roy, et lieutenant general au gouvernement de Dauphiné, decrites par Messire Claude Expilly, conseiller du Roy en son conseil d'Etat, et President au Parlement de Grenoble (armes de Grenoble). *A Grenoble, chez Pierre Marniolles, demeurant vis-à-vis du Palais.* 1621. In-f°, 1 f., p. le titre, + 40 pp. (Armes de Grenoble, pp. 28 et 40.) — Cette relation a été reproduite dans l'édition des *Œuvres d'Expilly* donnée à Grenoble, par P. Verdier, en 1624.

La relation en prose qui précède l'*Hymne* sur la bataille de Pontcharra est datée de Grenoble ce 12 juin 1621, tandis que, dans le vol. publié par Verdier, on trouve, à la même place, la date du 12 août 1622.

L'Hymne sur la journée de Salbertrand est dédié à M. de Calignon, chancelier de Navarre.

91. — *La prinse de la ville de S.-Jean-d'Angeli, rendue a l'obeissance du roy, le 25 juin 1621, où sont décrites les particularitez et la clemence de Sa Majesté, en la redition d'icelle. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imp. du roy et de la dite Cour de Parlement à la sale du Palais.* 1621. In-8°, 8 pp.

92. — *Heureux succez des armées du roy contre les rebelles, arrivez en Guyenne. Ensemble la reduction de la ville de Ponts a l'obeissance de Sa Majesté* (1 juillet 1621). *A Grenoble, par Pierre Marniolles, demeurant vis-à-vis du Palais.* 1621. *Avec permission.* In-8°, 16 pp.

93. — *Lettre du roy ecrite à Monsieur Frère, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé et premier*

President au Parlement de Dauphiné, sur les affaires des troubles presens, le 4 juillet 1621. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand lib. et imp. ord. du roy et de la Cour de Parlement, à la sale du Palais. 1621. *Avec permission.* In-8°, 6 pp.

94. — *Coppie de la lettre ecrite par Monsieur le duc des Diguières à MM. de Frère et de Morges. De Castillion le 12 juillet 1621. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imprimeur ordinaire du roi et de la Cour de Parlement, à la sale du Palais.* 1621. *Avec permission.* Pet. in-8°, 6 pp. (Bibl. de M. Chaper.)

95. — *Relation très-veritable de tout ce qui s'est passé aux affaires du roi depuis la prinse de S.-Jean-d'Angeli, fait à Castillion le 12 juillet 1621. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imp. ord. du roy et de la Cour de Parlement à la sale du Palais.* 1621. In-8°, 12 pp.

96. — *Assaut donné contre la ville de Montauban, avec la défaite des troupes des sieurs de la Rochette et de Thurlinol par Monsieur le duc de Mayenne, le 26 juillet 1621. A Grenoble, par Pierre Marniolles, demeurant vis-à-vis du Palais.* 1621. In-8°, 8 pp.

97. — *Le fidèle Français des Eglises réformées de France, contenant desaveu des resolutions prises à l'assemblée de la Rochette en execution des editz de Sa Majesté... Grenoble, Pierre Marniolles.* 1621. In-8°.

La dédicace est signée : A. B. (Antoine Bandoly).

Le Cat. de la Bibl. Nat., T. I, p. 522, N° 1748, dit : *Grenoble, Arnaud de St-Bonnet.* (?) C'est une erreur, un imprimeur de ce nom n'a jamais habité notre ville.

98. — *La prise et transport des blez et autres provizions des habitans de la Rochelle, par Monsieur le duc d'Espernon....* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imp. de M. de Montpensier près le pont S.-Geyme.* 1621. *Avec permission.* In-8°, 8 pp.

Autre édition. *Paris*, *I. Mesnier*. 1621. In-8°. (Bib. N[le].)

99. — *La prise et défaite de deux vaisseaux de guerre des habitans de la ville de la Rochelle, par Monsieur d'Eperne, gentils-homme du pays d'Onix, avec la mort du capitaine Hourlin, et de ses soldats, lesquels se sont foudroyez, et precipitez dans la mer. A Grenoble, par Pierre Marniolles, demeurant vis-à-vis le Palais.* 1621. *Avec permission.* In-8°, 8 pp.

100. — *La defaite des quatre cens rebelles, partie tuez, partie desarmez, et prins prisonniers ayant voulu surprendre et petardé la ville d'Esseingeaux en Vellay, par Messieurs les barons de Chatte et de la Motte Bryon. A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur de Madame la Duchesse de Montpensier, demeurant à la rue du Palais.* 1621. *Avec permission.* In-8°, 8 pp.

101. — *Abregé d'une lettre escrite à Messieurs le Premier President de Grenoble* (Claude Frère) *et de Morges, gouverneur de la dite ville, contenant l'estat des sièges de Clerac, et Montauban, et autres affaires. Escrit au camp devant Clerac, le 4 aoust 1621. A Grenoble, par Pierre Marniolles, demeurant en la rue du Palais.* 1621. P. in-8°, 8 pp.

102. — *La prise de la ville de Clerac, rendue à la discretion du roy, le 5 d'aoust, où trois des plus seditieux ont esté pendus avec leur ministre....*

Imprimé à Grenoble, chez Pierre Marniolles, vis-à-vis le Palais. 1621. *Avec permission.* In-8°, 14 pp.

103. — *Lettre du roy envoyée à Monsieur Frère, premier President en sa Cour de Parlement de Dauphiné, le 5 aoust 1621, sur la prinse de la ville de Clerac ensemble les parolles tenuës à Sa Majesté de la part des habitans de la dite ville. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imp. ord. du roy et de la Cour de Parlement, à la salle du Palais.* 1621. In-8°, 7 pp.

104. — *Recit veritable de ce qui s'est passé en l'armée du roy devant Montauban, depuis le 17 aoust, jusques au 2 de septembre 1621. Où se voyent plusieurs particularitez envoyées de Tholoze. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire et imp. ord. du roy et de la Cour de Parlement, à la salle du Palais.* 1621. In-8°, 8 pp.

105. — *Advis venu du siège de Montauban le onzieme et douzieme de septembre 1621 sur la prosperité des armes du roy. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libraire, imprimeur ordinaire du roi et de la Cour de Parlement à la salle du Palais.* 1621. In-8°, 7 pp.

106. — *Defaite du secours qui vouloit entrer dans Montauban le vingt-huictieme de septembre 1621. A Grenoble, par Pierre Verdier, marchand libr. et imp. ord. du roy et de la Cour de Parlement, dans la salle du Palais.* 1621. In-8°, 6 pp.

107. — *Ordonnance de paix en Dauphiné, donnée par Monseigneur le duc de Lesdiguières, pair et mareschal de France, lieutenant general pour le roy au gouvernement de cette province. A Grenoble, par Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du roy, à l'entrée de la grand'salle du Palais.* 1621. In-8°, 11 pp.

108. — *Reglement fait par la Cour de Parlement sur la police qu'elle veut estre observée pour l'entretenement des pauvres de la ville de Grenoble. Imprimé à Grenoble* (par Pierre Verdier) *pour Jean Nicolas.* 1621. In-8°, 32 pp.

109. — *Règlement fait par la Cour de Parlement de Dauphiné, sur la police qu'elle veut estre observée pour l'entretenement des pauvres en la ville de Grenoble et autres villes, et lieux de la province, afin de les empescher de mendier, et pour chasser les fai-néans, vagabons, et gens sans adveu des dites villes et villages. A Grenoble, par Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du roy et de la Cour de Parlement, à la salle du Palais.* 1621. In-8°, 32 pp.

1622

110. — *Epitaphe de Sainncte Paule, excellente dame romaine, traduit et mis en françois du latin de sainct Hierosme par Me Antoine Rambaud, juge de Dye.* Dédié à Mme la duchesse de Lesdiguières. (Un médaillon aux

armes des jésuites, entouré des mots : *Sit nomen Domini benedictum.*)

A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, imp. du Roy et de la Cour de Parlement, demeurant dans la salle du Palais. 1622. In-8°, 100 pp.

La dédicace à Mme la duchesse de Lesdiguières, signée Rambaud, est datée de Die, le 17 janvier 1621. — Aux pp. 75-82 une dédicace à Mgr de Lesdiguières, datée de Die 1er août 1622, précède un : *Discours à Monseigneur le duc d'Esdiguières, l'exhortant à recevoir la charge de conestable et se faire catholique.* Il tient les pp. 83 à 100.

111. — *Histoire de la conversion au giron de l'Eglise catholique apostolique romaine, du haut et puissant seigneur François de Bonne, duc d'Esdiguières, pair et mareschal de France, lieutenant général pour le Roy en Dauphiné, mareschal général aux armées de Sa Majesté et conestable de France. A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, imprimeur de la Cour de Parlement, dans la salle du Palais.* 1622. *Avec permission.* In-8°, 11 pp.

112. — *Advis salutaire à Messieurs de la religion prétendue réformée sur la bénédiction du temple de Vizille et de la première messe qui y a esté célébrée, le premier dimanche d'aoust 1622, par le commandement de Monseigneur le conestable seigneur de Vizile. A Grenoble, de l'imp. de Pierre Verdier, imp. du Roy et de la Cour de Parlement, dans la salle du Palais.* 1622. *Avec permission.* Petit in-8°, 16 pp. (Bibl. de M. Chaper.)

Il y a d'autres éditions de Lyon et de Paris; il a en outre

été réimprimé par *trois bibliophiles dauphinois*, *Paris*, *Jouaust*, mai 1873.

Nous avons cherché quel pouvait bien être le nom de l'auteur qui s'est caché sous les initiales C. C. D. M. F.

C'est, ce nous semble, le R. Père gardien des Capucins de Grenoble, d'après les lignes suivantes que nous copions dans le *Lys d'allégresse*, p. 18 : « Du depuis j'ai « sceu que Mgr le Conestable déclara qu'il désiroit que « le susdit Père gardien des Capucins donnast l'invention « de ce rapport, pour estre mis dans la chapelle de Vigile « (Vizille), en mémoire du jour de sa conversion. »

113. — *Extrait des archives de l'église cathédrale de Grenoble, touchant la cérémonie de la catholization, et promotion à l'estat de connestable, et ordre de chevalier du S. Esprit de Monseigneur le duc de L'Esdiguières.* (Marque de P. Marniolles.) *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Marniolles, à la montée du pont sur Lyzère, et en sa boutique derrière S. Magdeleine.* 1622. In-8°, 16 pp.

Cette curieuse brochure, la seule où nous rencontrons un gracieux cartouche dans lequel est représentée la Vierge portant l'Enfant Jésus, avec la devise : *Gratia plena dominus tecum*, est peut-être l'œuvre d'Etienne La Plonche-Richette, chanoine de l'Eglise de Grenoble.

114. — *La Conversion de toute la maison de Monseigneur le duc d'Esdiguières, à la foy catholique, apostolique et romaine. A Grenoble, chez Claude du Verdier.* 1622. In-8°, 16 pp.

Il n'y a point eu de libraire-imprimeur de ce nom à Grenoble. C'est une adresse supposée, comme cela se

faisait souvent pour cacher le véritable atelier. Mais dans quel but ?

115. — *La Fuitte du comte Mansfeld, et de toute son armée hors les Frontières du Royaume de France, la furieuse poursuite qui luy est faite par l'armée d'Espagne ez Pays-Bas, avec le bruslement de trois cens de ses chariots.* (Armes de France.) *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Marniolles, proche le pont Saint-Geyme, et en sa boutique derrière l'église S. Magdeleine.* 1622. *Avec permission.* In-8°, 13 pp.

116. — *Les Mémoires au vray de tout ce qui s'est passé en l'armée Royalle, au siège de Montpellier, jusques à présent.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez Pierre Marniolles, demeurant sur le pont de Lysère, et sa boutique dernier S. Magdeleine.* 1622. *Avec permission.* In-8°, 7 pp.

Autre édit., *Paris, N. Rousset,* 1622. In-8°. (Bibl. Nat.)

117. — *La Réduction et triomphante entrée du Roy en sa ville de Montpellier. Avec les magnificences et cérémonies qui s'y sont passées. La réduction de plusieurs autres villes en son obéissance, et le traicté d'icelles.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez Pierre Marniolles, demeurant à la montée du pont de Lysère, et en sa boutique derrière l'église S. Magdeleine.* 1622. In-8°, 7 pp.

Autre édit., *Paris, P. Mansan,* 1622. In-8°. (Bibl. Nat.)

118. — *Histoire mémorable de tout ce qui s'est fait et passé de jour en jour, tant en la ville de la Rochelle*

qu'en l'armée de Monseigneur le comte de Soissons, jusques à présent....... A Grenoble, de l'imp. de P. Marniolles, tout proche le pont de Lysère, et en sa boutique derrière l'église Saincte-Magdeleine. 1622. *Avec permission.* In-8°, 15 pp.

119. — *Harangue faite au Roi, prononcée à Valence, le 26 novembre 1622, au nom des Trois Ordres de la province de Dauphiné, par Messire Pierre Scarron, évêque et prince de Grenoble..., et président perpétuel des Etats du Dauphiné. Grenoble, imp. de P. Verdier.* 1622. In-8°.

(On trouve, page 23 : « Harangue faite au roi au nom du clergé, prononcée à Grenoble, le 29e de novembre 1622 ».)

(Bibl. Nat., *Catal. de l'Hist. de France*, 1622, N° 2115.)

Autre édit., *Paris, N. Rousset,* 1622.

120. — *La déffaicte des troupes du comte Mansfeld, taillez et mis en pièces, par Monsieur le Duc de Lorraine. Ensemble la prise de ses chariots et bagages.* (Armes de France.) *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Marniolles, proche le pont de S. Geyme.* 1622. *Avec permission.* In-8°, 13 pp.

121. — *Chant d'alegresse à la louange de Monseigneur le Conestable. Dédié à Monseigneur le comte de Sault. Grenoble, Pierre Verdier.* 1622. In-8°, 14 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

Cette ode en vers est de Louis Baudet, secrétaire au Parlement, baptisé à Grenoble, le 18 fév. 1602, mort en fév. 1680.

122. — *Portrait de M. le duc d'Esdiguières, ou, sous le discours fait en honeur de la bien méritée réception de Mr le comte de Sault, en la charge de lieutenat général de Roy en Dauphiné, se descouvrent les traits de leur semblance,* in filiis suis agnoscitur vir. Ecles. II. (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, à l'entrée de la salle du Palais.* 1622. In-4°, 22 pp.

Dédicace à Mme la duchesse de Lesdiguières, par Valantier.

A la fin, cette devise, ou plutôt cet anagramme : « Vive qui me tue !

« G. D. F. »

123. — *La prise et réduction des villes de Lunel, Aimargues, Sommières, S. Gilles, Vauvert et autres, réduites à l'obéissance de Sa Majesté, avec la deffaicte de sept cens rebelles, par les Lansquenets.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble* (Pierre Marniolles ?). *Prins sur la copie imprimée à Lyon.* 1622. *Avec permission.* In-12, 8 pp.

124. — *La grande et signalée bataille donnée entre l'armée catholique et l'armée protestate du duc Chistian de Brunsvic, evesque d'Alberstad, allant au secours du prince Palatin, en laquelle ont esté défaits quatorze mille protestans, six cens chariots et bagages gagnez, tout le canon, attirail, munitions et grand nombre de prisonniers. A Grenoble, de l'imp. de Pierre Verdier, imp. du Roy et de la Cour du Parlement, dans la salle du Palais.* 1622. In-8°, 8 pp.

125. — *La prise des deux villes basses de Thonins, et la défaite de Messieurs de la Force, par Mgr le duc d'Elbœuf, lieutenant général pour le Roy en Guyenne* (15 mars), *ensemble tout ce qui s'est passé depuis le 12 de mars jusques à présent. Grenoble* (Pierre Marniolles), *jouxte la copie imprimée à Lyon. Avec permission.* In-8°, s. d. (1622), 8 pp.

Autre édit., *Paris, par E. Colin,* 1622. (Bibl. Nat.)

126. — *Advis certain de la reprinse faicte par le Roy, des Sables Daulonne, avec la défaite du sieur de Soubize et de trois mil hommes de pied, et quelque Cavalerie, qui ont esté taillez et mis en pièces par Sa Majesté, le sexiésme et dix-septiéme du present mois d'avril.... A Grenoble, de l'imp. de Pierre Marniolles, imprimeur et marchand libraire, demeurant sur le pont S. Geyme.* 1622. In-8°, 8 pp.

127. — *L'Heureux et favorable succèz de la victoire emportée par Messieurs le marquis de Portes et le baron du Peraut contre l'armée de Monsieur de Rohan, qui a esté poursuivi jusques aux portes de la ville d'Vsez, et ses gens taillez en pièces. Ensemble la prinse d'un traistre qui avoit vendu sept ou huict villages catholiques, lequel fut tiré à quatre chevaux; avec beaucoup d'autres particularitez remarquables. Le tout arrivé le 28 may 1622. A Grenoble (chez Pierre Verdier), jouxte la coppie imprimée à Lyon. Avec permission.* 1622. In-8°, 14 pp.

A la fin un anagramme : « Sa fin thrésor sacré. »

128. — *La defaitte de trois mille cinq cens hommes de l'armée protestante par l'armée catholique. La prise du*

vray comte de Mansfeld, du comte Palatin de Bircken-felt, et de deux autres. Avec la desroute de l'armée Palatine, faicte au Palatinat les 10 et 11 juin dernier 1622. A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Marniolles, tenant sa boutique dernier l'église de la Magdelaine. S. d. (1622.) *Avec permission.* In-8°, s. d., 8 pp.

129. — *Lettre de congratulation à Monseigneur le duc de L'Esdiguières, pair et connestable de France, sur son heureuse et désirée conversion à la foy catholique, apostolique et romaine. A Grenoble, de l'imp. de Pierre Verdier.* 1622. In-8°, 14 pp. (Signé Pelletier). (Bibl. de M. Eug. Chaper.)

130. — *La dernière desroute et prise du comte Mansfeld* (écusson aux armes de Grenoble). *A Grenoble, de l'imp. de Pierre Marniolles, tout proche le pont S. Geyme.* 1622. *Avec permission.* In-8°, 7 pp.

131. — *Déclaration du Roy, par laquelle Benjamin de Rohan, sieur de Soubize, est déclaré criminel de leze majesté au premier chef; ses biens aquis et confisquez, et réunis au Domaine de sa Majesté* (15 juillet). *A Grenoble, de l'imp. de Pierre Marniolles, sur le pont de S. Geyme, et en sa boutique derrière S. Magdeleine.* 1622. *Avec permission.* In-8°, 12 pp.

132. — *Harangue au Roy, prononcée à Béziers le 20 juillet 1622, par M. Pierre de Fenolliet, evesque de Montpellier, au nom des catholiques des trois ordres de la ville et diocèse de Montpellier. A Grenoble, de l'imp. de Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour du Parlement, dans la salle du Palais.* 1622. In-8°, 23 pp.

. 133. — *Le lys d'allegresse et l'olive de réconciliation, sur l'heureuse conversion de Monseigneur le duc de Lesdiguières à la foy catholique, apostolique et romaine, avec le fidèle rapport de toutes les cérémonies qui ont été observées tant à l'acte de son abjuration de l'hérésie, qu'à la réception du collier de l'ordre du Saint-Esprit, et l'acceptation de l'espée de connestable à luy envoyée par le roy ; le tout arrivé dans la ville de Grenoble* (par Jean-François Visconti, professeur de philosophie à l'Académie de Die). *Grenoble, Pierre Verdier.* 1622. In-8°. (Catalogue Ms. de la bibl. de Guy Allard).

Videl, dans l'*Histoire du connestable de Lesdiguières*, p. 689, édition de 1649, donne quelques renseignements sur notre auteur, et nous apprend que pour le changement de religion du duc de Lesdiguières « la bonne fortune « voulut qu'il y eust à Grenoble un professeur du collège « de Dye, nommé le Visconte, italien, subtil, philosophe, « qui avoit esté catholique et religieux de l'ordre de « Saint-Dominique, mais qui, pour lors, estoit de la reli- « gion du duc, et assez considéré de luy, tant à cause de « son sçavoir que pour ce qu'il l'avoit autrefois défendu « par escrit, sur quelque action de sa vie, que les mi- « nistres prét. réf. avoient censuré. »

133 bis. — *La derniere requeste des Deputez de Montauban, presentée au Roy, en sa ville d'Orléans, sur la résolution de son Parlement.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, marchat Libraire et Imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement ; A la salle du Palais.* 1622. *Avec permission.* In-8°, 13 pp.

134. — *Defence pour la robbe longue contre la courte, c'este cy preferee en rang par un qui porte aussi indignement la première qu'injustement, et laschement, il ha voulu faire prejudice à son rang. Traduit du latin de Janus Cavallarius, par maistre Jean Romagnon. Imprimé à Grenoble* (chez P. Marniolles, vers 1622?). In-8°, 27 pp.

1623

135. — *Adresse chrestienne pour vivre selon Dieu dans le monde, avec méditation pour chasque jour du mois : divisées en quatre sepmaines, par le P. Barthelemy Jacquinot, de la Compagnie de Jésus, reveue et augmentée. A Grenoble, pour Pierre Charvys, marchand libraire, rue du Palais.* 1623. *Avec approbation.* In-12, 4 ff. n. chff. + 665 pp. + 5 ff. n. chff. (Bibl. de M. Chaper).

Il y a des exemplaires avec un tirage du titre portant la date 1624.

136. — *Le Fantastique repentir des mal mariez, ensemble le reconfort des femmes qui se plaignent de l'absence et deffaut de leur mary.* (Marque au triton, de Marniolles.) *A Grenoble, apud Societatem tertium Miminum.* 1623. In-8°, 15 pp., et 1 p. n. chff.

Pièce de vers, en deux parties.

Nous n'avons pu découvrir quelle était cette société des Trois Farceurs. Pièce rarissime.

137. — *Indulgence plénière concédée à perpétuité par Notre Saint-Père le Pape Grégoire XV, le jour de la*

feste de saint Ignace. A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, imprimeur du Roy. 1623. Placard in-f°, entouré d'un large bandeau, surmonté des armes des Jésuites.

138. — *Traité des élections, par Me M. de Vulson, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Grenoble, avec quatre arrests notables sur cette matière des Cours de Parlement de Paris, dudit Grenoble, d'Aix et de la Chambre de l'édict, establie à Castres. A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, demeurant dans la salle du Palais.* 1623. Petit in-4°, 4 ff. n. chff. + 59 pp. Au verso de la dern. n. chff. un errata.

Dédicace à Cl. Expilly, datée de Grenoble, ce 1er jour de l'an 1623.

Marc Vulson nous apprend qu'il y avait plus de vingt « ans que, sur le sujet d'une cause lors pendente en la « Chambre de l'Edict, establie à Castres, je dressay cet « escrit. » Il ne comptait pas le publier. Ce fut à la sollicitation d'Imbert Fournier, qui avait procès « où il estoit principalement en question si le fideicommis universel servoit d'élection aussi bien que l'institution », qu'il mit au jour ce petit ouvrage, aujourd'hui fort rare.

139. — *Oraison funèbre sur le trespas du reverendissime Père en Dieu, messire François de Sales, évesque et prince de Genève, prononcée aux sœurs de la Visitation de Sainte-Marie de Grenoble, le 9 janvier 1623, par messire Artus de Lyonne, sieur d'Aouste, prebstre et chanoine en l'église cathédrale de Notre-Dame de Gre-*

noble, et cy-devant conseiller en la Cour de Parlement de Grenoble, chez P. Verdier. 1623. In-8°, 91 pp. (Catal. Charavay, 1858).

Artus de Lionne, fils de Sébastien et de Bonne de Portes, naquit le 1er septembre 1583, docteur en droit, conseiller au Parlement de Grenoble (1605), chanoine de la même église, devint, en 1637, évêque de Gap et mourut à Paris le 18 mai 1663.

140. — *Remonstrances faites à la Cour de Parlement de Dauphiné, en l'audience publiquement tenue le vendredy vingt-unième juillet mil six cens vingt trois, par Mr Me Jean Florestan Seraud, prêtre, docteur en théologie, aumosnier et predicateur ordinaire de Mgr le prince de Condé... contre les consuls, manans et habitans du lieu, et communauté de Soleyse en Dauphiné.* (Marque au Dauphin.) *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Marniolles, imprimeur du Roy, demeurant à la montée du pont de Lysère, ou pend pour enseigne la Victoire, et de boutique derrière l'église Saincte Magdeleine.* 1623. In-4°, 30 pp. et 1 f. n. chff. pour l'errata.

141. — *Harangue à Monseigneur le comte de Soissons, à son arrivée à Grenoble, faite par Denys Bouteroue au nom de ceux qui font profession de la religion reformée en ladite ville, prononcée le 7 novembre 1623. Grenoble* (*Pierre Verdier*). 1623. In-8°, 8 pp.

Autre édition. Jouxte la copie imprimé à Grenoble 1633. In-8°, 8 pp.

(E. Arnand, *Hist. des Protest. de Dauph.*, t. II, p. 377.)

1624

142. — *Les poëmes de Messire Claude Expilly, conseiller du roy an son conseil d'Etat et prezidant au Parlement de Grenoble.* (Armes d'Expilly.) *A Grenoble, de l'imp. de Pierre Verdier, imp. du roy et de la cour de Parlement, demeurant au devant et dans la salle du Palais.* 1624. Gd in-4°, 4 ff. n. chiff. + 461 pp. et 5 pp. n. chiff.

2e édition.—Elle se divise en trois parties: la première, dédiée à Gabrielle d'Estrées, n'est que la reproduction du recueil publié en 1596 chez Abel L'Angelier. Elle contient, sous le titre d'*Amours*, des sonnets, des élégies, des chansons pour et en l'honneur de sa maîtresse Meraude Baro, et d'une foule de Chloris, d'Amaryllis, etc. La 2e partie, dédiée à Lesdiguières, est presque uniquement consacrée à célébrer ses louanges et ses exploits. Et la troisième (qui paraît ici presque en entier, pour la première fois), à Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu. Dans les pièces liminaires on trouve des sonnets à Claude Expilly, de Me Arnaud, de Du Périer, de M. Montfuron, et un petit poème de N. Richelet. Dans la seconde partie (p. 173), des vers de Gaspard de Fourbin, de Laurans Plouvier, sieur de Quais, et des stances du sieur Arnaud, avocat à Gap.

Dans la troisième, des vers sur le décès de Claude Expilly, père de l'auteur. « *De cet ouvrage* », pièce signée : P. de Recluz, procureur du roy en la seneschaussée

de Crest, des vers du sieur Arnaud, avocat à Gap. Enfin, l'éloge d'Expilly en vers latins, par Scipion Guilliet.

143. — *Exercitationum paradoxicarum adversus Aristoteleos libri septem. In quibus præcipua totius peripateticæ doctrinæ fundamenta excutiuntur : opiniones vero aut novæ, aut ex vetustioribus obsoletæ stabiliuntur, Authore Petro Gassendo S. Theologiæ doctore, et cathedralis Diniensis ecclesiæ canonico theologo. Gratianopoli, ex typographia Petri Verderii typog. Regii.* 1624. In-8°, 12 ff. n. chiff., 219 pp., la dern. n. chiff. Dédicace à Vincent de Forbin. Préface déd. à Joseph Gaultier, prieur de Vallete. Dat. de Grenoble. « *In procuratione, mense februario, Priore die Bis-sextilium anno æræ Dionys.* 1624.

C'est la première édition de l'ouvrage que Gassendi entreprit contre la philosophie d'*Aristote*. Il resta quelque temps dans notre ville, envoyé pour les affaires du chapitre de Digne.

144. — *L'entrée du sanctuaire dressée par commandement de Monseigneur de Grenoble ; et addressée aux curez de son dioceze : avec le dénombrement des evesques, et actions plus memorables faictes par eux, par Cl. Balme, docteur en theologie, curé de S. Hugues et S. Jean de Grenoble.* (Cartouche aux armes de Scarron avec sa devise: *Gradatin tendimus ad astra.*) *A Grenoble, de l'imprimerie de P. Marniolles, imprimeur du Roy, de la Cour de Parlement et de ladite ville, à la descente du pont de l'Yzère, à l'enseigne de la Victoire.* 1624.

Avec approbation et privilège. In-12. 6 ff. n. chiff. comprenant le titre, l'épitre, dédic. de Claude Balme à Pierre Scarron, évêque de Grenoble, diverses pièces de vers à l'auteur de G. du Fau, chanoine, I. Chalvin, curé d'Huez en Oysans, et de Disdier Barruel, curé d'Entraigues. Au 6e f., un cartouche contenant ces mots : prix 10 s. par commandement de Mgr de Grenoble, puis 240 pp. et 6 ff. n. chiff. pour la table et approbations.

« Le Catalogue des Évesques de Grenoble » commence à la p. 198, et celui des doyens et chanoines du chapitre à la p. 233.

Les approbations sont d'Antoine Baffert, chanoine de S.-André, de fr. André Assezat, de l'ordre des Frères Mineurs, de Jean Nicolas, sous-prieur des Frères Prêcheurs de Grenoble, et la permission d'imprimer, de Pierre Scarron, est du 19 oct. 1623.

145. — *Les Myrthes funestes d'Iphis ou l'Amour et la Haine, l'Espérance et le Désespoir, la Constance et l'Inconstance font paroistre leur empire. Dédié à Monseigneur le comte de Sault. A Grenoble, pour Pierre Charvys, marchand libraire, rue du Palais.* 1624. *Avec privilège.* In-8°, 156 pp. (Bibl. de M. Chaper.)

Les *Myrthes renaissans d'Iphis et le Repentir de Livie, seconde partie. Grenoble, pour Pierre Charvys, marchand libraire, rue du Palais.* 1628. *Avec privilège.* In-8°, 5 ff. n. chiff., 161 pp., et 2 p. n. chiff.

Dédicace à Mgr François de Créqui comte de Sault, lieutenant général pour le roy en Dauphiné. Sign. : D. M.

Ce curieux volume contient, au verso de la p. 161

(n. chiff.), une pièce de vers de Michel Pollin, notaire de Grenoble, que voici:

Sur le non de l'autheur
Anagramme.

Va (livre) par tout l'univers,
Faire voir ta prose et tes vers:
Les nations les plus estranges
Que cognoissent Mars et Cipris,
Te donneront plus de louanges,
Que les medisans de Mespris.

Qui ne cognoit pas ton Autheur,
Ne peut juger de sa valeur:
Ses vertus le feront cognoistre:
Sa plume, et son rare pinceau,
Après sa mort, le feront naistre
Et le tireront du Tombeau.

Son Luth, son accordante voix,
Son bel Esprict, ses scavans doigs,
Eternisseront sa mémoire;
Et fairont voir en ce bas lieu
Qu'on ne peut trop donner de gloire,
A celui dont l'AME EST EN DIEV.

Après bien des recherches nous avons découvert le nom de l'auteur dans l'anagramme du dernier vers: ***l'âme est en Dieu.***

C'est le sieur JEAN DU MELEZET.

Nous avons trouvé en outre, dans les registres paroissiaux de Grenoble, son acte de mariage que nous reproduisons ici:

« Du mesme jour (28 févr. 1623) a esté espousé en face

« de l'Eglise par parole de present une proclamation « aujourd'hui faicte et avec dispense des deux autres « par Mgr l'Evesque de Grenoble du gré et consentement « des parents noble Jean Du Melezet, natif d'Ambrun, « d'une part; et Damoiselle Isabeau de Cornu, fille de « feu M[e] Pierre de Cornu, conseiller du roy en la Cour « de Parlement du pays, en présence de M[re] Claude Ber- « nard, procureur en la Cour, et de Jean-Pierre Rome, « clerc habitué en l'église Nostre-Dame de Grenoble. « Signé :

« Du Melezet, Isabeau de Cornu; Bernard,
« Rome; Savoye, vicaire. »

1625

146. — *Déclaration de M. David Durand, Dauphinois, jadis proposant et dogmatisant en la religion calvinique et régent du collège de Die et escoles de Nions, touchant sa conversion à la foy catholique. Grenoble....* 1625. In-8°, 21 et 3 pp.

Brochure fort rare citée par M. Arnaud dans son *Histoire des Protestants de Dauphiné*, t. II, p. 390.

147. — *La sommation faite par le marquis de Spinola, au gouverneur de la ville de Breda. Avec la responce dudit gouverneur à icelle sommation. Ensemble plusieurs particularitez de tout ce qui s'est passé tant en France qu'en Espagne, Italie, etc... A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour: tenant sa boutique à la grande porte du Palais.* 1625. *Avec permission.* In-8°, 12 pp.

148. — *Relation au vray de la desfaicte de six mille hommes envoyez par le duc de Feria, pour le secours de Gennes : et la prinse de la ville, et reddition du chasteau d'Ostage, par Son Altesse serenissime de Savoye, le 9 avril 1625. A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, demeurant sur le pont de l'Yzère à l'enseigne de la Victoire.* 1625. In-8°, 12 pp.

Autre édit. *Lyon, par J. Roussin.* 1625. In-8°. (Bibl. Nat.)

149. — *Le faict d'armes Du Serenissime Prince de Piedmont, à la prinse de la place et forteresse de la Pieve, avec la prinse du général des Gennois, Dom Jean Jerosme Doria, le 12 may 1625. Jouxte la copie imprimée à Turin. A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour, tenant sa boutique à la grande porte du Palais.* 1625. *Avec permission.* In-8°, 12 pp.

150. — *Relation de l'attaque et bataille donnée par Monseigneur le Conestable contre les Espagnols, ensemble leur descampement de devant Verrue. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imp. du Roy et de la Cour de Parlement, demeurant dans la salle du Palais, avec privilège.* S. d. (Nov. 1625). In-12°, 7 pp. (Bibl. de M. Chaper.)

1626

151. — *Epos de Joanne Francisco Rainaudo J. C. Clariss. In supremo Delphinatus consistorio advocato, civitatis Gratianopolitanæ Bulentæ P. P. quo Scipio Guillietus viro justissimo justa solvebat.* (Marque au triton.) *Gratianopoli, apud Petrum Marniolles, regis ac Senatus Delphinalis typographum.* 1626. In-4°, 12 pp.

Scipion Guilliet, avocat au Parlement de Grenoble, membre du Sénat de Chambéry, enfin premier correcteur en la Chambre des Comptes, mourut à Grenoble le 7 octobre 1639, et fut inhumé dans le couvent de Sainte-Claire.

152. — *Lettre du sieur de Vergnes, prieur de Sainte-Marie-de-Belleveue, à Messieurs de la province du Dauphiné, en laquelle est contenu au vray toutes les actions vertueuses et chrestiennes que le grand conestable de Lesdiguières a pratiquées en sa maladie dernière et la glorieuse et très chrestienne fin qu'il a faite en la religion catholique apostolique et romaine dont il avoit fait profession depuis l'année mil six cent vingt-deux. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imp. du Roy et de la Cour de Parlement, dans la salle du Palais.* 1626. In-12°, 24 pp.

153. — *Le catholique d'Estat, ou discours politique des alliances du roy très chrestien, contre les calomnies*

des ennemis de son Estat. Au roy, Par le sieur Du Ferrier (pseud. de Sirmond). *A Grenoble, par François Huvet, marchand libraire à la place de Bon-Conseil.* 1626. *Avec permission. Jouxte la coppie imprimée à Paris.* In-12, 187 pp.

Dans le catalogue de livres des Frères Périsse (1770), page 44, nous trouvons le même ouvrage avec l'adresse : *Grenoble, Pierre Marniolles.* 1626. In-12.

154. — *Copie de la lettre présentée au roy par la mère de Monsieur le comte de Chalais.* (Signé à la fin : C. D. B.) (La Comtesse de Beauville) (9 août). *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy, sur le pont de l'Izère, à la Victoire.* 1626. *Avec privilège.* In-8°, 13 pp.

155. — *Récit véritable de l'exécution du comte de Chalais, criminel de lèze-majesté. Condamné par arrest des Commissaires députez de par le Roy, d'avoir la teste tranchée au chasteau de Nantes en Bretagne. Sa prise, les causes de son imprisonnement, la suitte des procédures..* (19 août). (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez Richard Cockson.* 1626. *Avec permission.* In-8°, 13 pp.

156. — *Eulogie funèbre sur la glorieuse mort d'heureuse mémoire, François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et conestable de France, composée par le R. P. F. H. Balde, prédicateur général et religieux de l'ordre des Frères Prècheurs de Grenoble.* — « Celuy qui le lira scaura ce que tu es. » (Marque de P. Verdier.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imp. du Roy et de la*

Cour de Parlement, dans la salle du Palais. 1626. In-4°, 40 pp. — Toutes les marges de cette Eulogie funèbre, sont remplies de citations latines et grecques.

A la p. 3 : *Epistre consolatoire à Messire François de Créqui, comte de Sault, lieutenant général pour le roy en Dauphiné.* Signée : F. H. Balde.

A la p. 40, une pièce de vers intitulée: *Les Pleurs communes de la France à son monument.*

Avant le mot « *Fin* » on lit : « Il n'est pas mort comme les coüards.» 2 Reg. C. 3. Rarissime plaquette.

Hyacinthe Balde appartenait à une famille grenobloise. Son frère, Pierre Balde, sieur de la Salette, capitaine au régiment de Dauphiné en 1631, avait épousé Marie-Laure Flandin.

157. — *Histoire des exploits généreux, faits par les armées, tant du roy, que de son altesse, soit en Piedmont, sur les terres de Gennes, siège de Verrue, qu'en Dauphiné : sous l'heureuse conduite de feu Monseigneur le conestable de les Diguières, son trespas et enterrement, rédigée par M. F. Bouchet, lieutenant du sieur Prévost du régiment de Monsieur le comte de Sault.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, par Richard Cockson.* 1626. In-8°, 207 ff. + 1 p. n. chiff.

Dédicace à François de Bonne, baron d'Ose et de Vitrolles, gouverneur de l'*Embrunnois*. Dans son avis au lecteur, Bouchet s'exprime ainsi :

« Si mon discours n'est orné d'une mignarde éloquence, il l'est de la naifveté, outre qu'il a été basti à la gresle des mousquetades, en l'eschole de Mars et non parmi les Muses.» — A partir de la p. 153, l'ouvrage est

en plus petits caractères et contient l'oraison funèbre de Lesdiguières « qui fut récité par un jacopin » (le père H. Balde); puis à la p. 178, une pièce de vers latins en l'honneur de Lesdiguières, de François Guillet, fils de Scipion. P. 180, une autre pièce de vers latins sur le même sujet, de M. A. L. V. (Marc-Antoine Lambert). Enfin ce petit volume se termine par un éloge à la mémoire de François de Bonne, dont nous ne connaissons pas l'auteur.

158. — *Francisci Bonnæi Franciæ conestabilis elogium* (par Marc-Antoine Lambert). *Gratianopoli, apud Richardum Cockson, sub signo Galli.* 1626. In-12, 46 pp.

159. — *Lacrymæ Franciscæ Bonneæ uxoris Caroli Crequii pari & marescalli Franciæ ad Tumulum Francsici Bonnæi, ducis Lesdigueriarum, pari & Connestabilis Franciæ patris amantissimi (in fine). Dionys. Salvagnius Buessiacus eques Delphinas. Gratianopoli, apud Petrum Marniolles regis ac senatus Delphinalis typographum.* 1626. In-4°, 9 pp. (En vers latins.)

Premier ouvrage de Salvaing de Boissieu, non cité dans la *Biographie du Dauphiné* de M. Rochas, ni dans la *Vie de Salvaing*, par M. de Terrebasse.

1627

160. — *Voix angéliques, sortons d'icy, ouyes jadis dans le temple de Jerusalem; réiterees depuis dans le temple de Grenoble, et profitablement suivies par le*

sieur Jean d'Auric, converty avec toute sa famille à l'Eglise catholique apostolique & romaine, le 30 de janvier de l'an 1627.

A Grenoble, chez François Huvet, marchand libraire à la place de Bon-Conseil, s. d. 1627. *Avec approbation et privilège.* In-8°, 31 pp. + 1 p. n. chiff. Les approbations sont du 30 janv. 1627. Sign.: Cl. Balme, curé de Saint-Hugues et de S. Jean, et André Assezat, doc. en théol. La permission de l'*impresse,* sign.: F. Bovier, doyen de Gap, vic. général.

161. — *La response des bons anges aux voix angéliques des mauvais, ou refutation d'un escrit publié sous le nom de Jean d'Auric, touchant les motifs de son apostasie le 30 janvier 1627.* S. n. n. l. (Grenoble, Richard Cocson). 1627. In-8°, 80 pp.

Cet écrit du pasteur D. Bouteroue fut condamné à être lacéré sur la place du Palais à Grenoble et ensuite jeté au feu, par arrêt du Parlement de cette année. Dans ce livre il avançait « que l'Eglise romaine approuve le parricide des rois chrétiens ».

162. — *Le ballet de Mome, dansé à Grenoble le mardy gras 16 février 1627.* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, de l'imp. de P. Marniolles, 1627). In-8°, 8 pp. + 8 pp. pour les vers du balet *(sic).*

163. — *Harangues faites par Messire Pierre Scarron, évesque et prince de Grenoble, conseillier du roy en ses conseils d'Estat et privé et président perpétuel des Estats de Dauphiné, etc.*

(Dans un cartouche, armes de l'Evêque, sans devise.)

A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordi-

naire du roy et de la cour de Parlement. 1627. In-8°, 203 pp. Les pp. 103 et 104 ne sont pas chiffrées (feuillet blanc) ainsi que les pp. 105 et 106 (faux-titre). 118 n. chiff., 122 d°, 125 d°, 148 d°; pp. 158, 159, 160, 175, 176 n. chiff.

Ce recueil contient:

Harangue faite au roy, prononcée à Valence le 26 nov. 1622 au nom des Trois-Ordres de la prov. de Dauphiné.

1. Harangue faite au roy au nom du clergé, prononcée à Grenoble le 29 nov. 1622.
2. Harangue faite à M. le comte de Soissons au nom des Trois-Ordres de la province du Dauph., prononcée à Vienne le 2 nov. 1623.
3. Harangue faite à M. le comte de Soissons au nom du clergé, prononcée à Grenoble le 6 nov. 1623.
4. Harangue faite aux Estats de la prov. de Dauphiné tenus à Grenoble le 13 nov. 1623.
5. Discours fait à MM. les commis du pays de Dauphiné à son arrivée dans la province.
6. Discours fait à MM. les consuls de la ville de Grenoble, à l'entrée de la ville.
7. Lettre (en latin) de F. Bruno (d'Affringes), général des Chartreux, le 21 janv. 1621, et réponse de P. Scarron, du 25 janv. 1621.
8. Discours fait à M. le maréchal de Lesdiguières lorsqu'il imposa cent cinquante livres sur chacun feu du Dauphiné.
9. Discours fait à M. le maréchal de Lesdiguières sur son départ pour aller en Cour recevoir la charge de grand maréchal des armées du roy.

10. Discours fait à M. le maréchal de Lesdiguières, au nom de la province, à son retour de Montauban.
11. Lettre de consolation à un conseiller du Parlement de Dauphiné sur la mort de son fils.
12. Discours fait à M. le comte de Sault, à sa réception de lieutenant au gouvernement de Dauphiné, au nom de la province.
13. Lettre de consolation envoyée à un prélat sur le décez d'un sien frère, conseillier au Parlement d'Aix.
14. Discours fait au roy en présentant à sa Majesté les deputez de Dauphiné.
15. Harangue faite à l'ouverture des Estats de Dauphiné tenus à Grenoble le 13 avril 1627.

164. — *Arrest du grand conseil du Roy pour sursoyer les debtes généraux des communautez villageoises de Dauphiné pour deux années, en payant les intérests au denier seize, vérifié en Parlement le 5 may 1627. A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement.* 1627. In-8°, pp.

165. — *Imprimé veritable de l'escrit, fait au Perier par le curé d'Entraigues et le ministre de la Mure* (D. Eustache), *le 5 février 1626, où sont mises à part les faussetez inserées par ledit ministre dans l'imprimé qu'il publia l'an passé... Par D. Barruel, prestre, curé d'Entraigues.* (Armes des Jésuites avec devise.) *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement.* 1627. *Avec approbation et permission.* In-8°, 173 pp. chiff. + 3 pp. n. chiff.

Dédicace à M. Balme, doc. en théol. et curé de Saint-

Hugues et Saint-Jean de Grenoble. A la fin, les approbations sont signées : F. Monier ; C. Durand, chanoine théol. de l'Eglise cath. de Vienne ; F. Cyrille, récollet, des 9 et 10 août 1627, et la permission d'imprimer, sign.: I. Du Faure, official, du 16 août 1627.

C'est l'*imprimé* de la discussion théologique faite au Périer, le soir de Saincte Agathe (5 fév. 1626), entre le sieur Eustache et le curé Barruel, en présence d'un bon nombre de personnes tant catholiques que protestantes, dans la maison du *sire Abraham Blanc*. — Ce petit vol. est divisé en cinq parties : La 1re a pour titre : *Imprimé véritable*, etc.

2. P. 55. La Concorde cadmeane... passée par l'examen du sieur Eustache, ministre de la Mure, qui par sa réponse du 6 janvier n'en a contredit pas un seul mot.
3. P. 81. Passages formels de l'Escriture pour la religion catholique.
4. P. 119. La desfaicte d'onze objections faictes au curé d'Entraigues par le ministre de la Mure, le dimanche des Rameaux 1627.
5. P. 151. Les objections du ministre de la Mure contre les livres de Tobie, Judith, etc..., refutées par D. Barruel, prestre, curé d'Entraigues.

166. — *Réfutation d'un petit escrit du sieur Eustache, ministre de la Mure ; où est monstré que S. Augustin, au livre 8 de la Cité de Dieu, ch. 27, ne dit point du sacrifice pour les morts, les paroles que le ministre cite de luy, par D. Barruel, prestre, curé d'Entraigues. Au peuple catholique du mandement de Val-*

bonnois. (Armes des Jésuites avec la devise : *Nomen domini laudabile.*) *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, tout proche le grand Puits.* 1627. *Avec approbation et permission.* In-8°, 20 pp. et 1 f. n. chiff. pour les approbations, signées : C. Balme, doc. théol. et curé de Grenoble, et F. P. Desmichels, doc. en théol., de l'ordre des Frères Prêcheurs de Grenoble, du 18 sept. 1627. — La dédicace : « Au peuple catholique du mandement de Valbonnois », se trouve au verso du titre.

167. — *Lettre de Monsieur de Canaples, maistre de camp du régiment des Gardes. A Monseigneur le Mareschal de Créquy, le 9 de septembre, sur l'avitaillement, et ce qui se passe en l'isle de Ré, en l'armée du Roy et la Rochelle.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez P. Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1627. In-8°, 6 pp.

168. — *Lettre du baron de Sainct Surin à un sien amy (le sieur de la Motte), dans l'armée du Roy, escrite de la citadelle Saint-Martin-de-Ré, ce 10 septembre.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* S. d. In-8°, 8 pp.

Il y a une autre édition. *Paris, J. Fusy.* 1627. In-8° (Bib. Nat.), d°. — *Bourdeaus, par J. du Coq.* 1627. In-8°.

169. — *La lumière du chaos chimique, ou médecine spargyrique de Pierre de Vulson, sieur des Grands Prez, docteur en médecine à Dye en Dauphiné*, Prov. 1.7. *La crainte du Seigneur est le commencement de science :* mais les fols mesprisent sapience et instruction.

Prov. 2. 6.

Le Seigneur donne la sapience, de sa bouche sort la cognoissance et l'intelligence.

La page qui précède la théorie sert de table et fait voir le contenu en ce traicté. (Marque au scorpion avec la devise : FACILE EST INVENTIS ADDERE.) *A Grenoble, par Richard Cocson, à l'enseigne du Coq*. 1627. In-4°, 4 ff. n. chiff. + 16 pp.

Dédicace à M. de la Lande Monchauveau, gentilhomme du Mayne, datée : à Dye, de nostre estude et laboratoire, ce 28 septembre 1627. Dans son avis « au lecteur bien-aimé », P. de Vulson nous apprend « qu'il tient « une physique toute preste, depuis plus de dix ans, « disposée par tables analytiques que je te presenteray « avec le temps, Dieu le permettant, je l'accompa- « gneray de deux pièces, scavoir : de l'*Idée générale et* « *practique de médecine hyppocratique*, d'une harmonie « de plusieurs auteurs sur les urines, de mon testa- « ment ou dernières paroles à mes enfants, etc. A quoy « j'ajousteray la suitte des œuvres de Basile Valentin, « lesquelles œuvres je garde chèrement, depuis vingt- « cinq ans traduites d'alemand en français, à la curieuse « sollicitation et au frais de Monsieur Le Gaigneur mon « amy intime, meritoirement secrétaire du roy par « l'honneur de sa plume. »

On trouve ensuite quelques quatrains de Bertram phylochymique, et de A. Grimaud apot., et celui-ci de l'auteur à son livre :

Va petit lumignon, esclaire le passage,
Tes trois frères gemeaux te talonent de près,
Fay voir le chemin droit, observé par le sage,
Hébète le moqueur, fay cela par exprès.

170. — *Le secours de la citadelle de Ré, envoyé la nuict du six au septième du présent mois* (octobre). (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imp. ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1627. In-8°, 5 pp.

Déjà imprimé à Paris, chez D. Langlois. 1626. In-8°.

171. — *Récit veritable du troisiesme secours envoyé pour le Roy en l'isle de Ré, conduit par les Seigneurs et Capitaines de marques, cy-après nommez le 8 et 9 du mois d'octobre. A Grenoble, pour Jean Proté. Jouxte la copie imprimée à Lyon, chez Armand dit Alphonse.* 1627. *Avec permission.* In-8°, 14 pp. et 1 f. n. chiff.

172. — *La générale et fidelle relation de tout ce qui s'est passé en l'isle de Ré, envoyée par le Roy à la Royne mère, et imprimée par le commandement de Sa Majesté.* (Rédigé par Charles de Valois duc d'Angoulême.) *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1627. *Avec privilège de Sa Majesté.* In-8°, 21 pp.

173. — *Véritable relation de la déffaite des Anglois en l'isle de Ré, par l'armée du Roy, conduite par Mon-*

sieur le mareschal de Schomberg, dès le 8 et 9 de Novembre avec la prise du général de la Cavalerie, du milor Monjoye, frère du comte de Olande, le nombre des morts, chefs et officiers prisonniers et autres signalées remarques. (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1627. *Avec permission.* In-8°, 13 pp.

Un autre tirage contient de plus un « dernier avis ».

174. — *Les déclarations faites par les consuls et habitans des villes de Montauban, Castres, Briateste, Pamiez, Mazeres, le Mas-d'Azil, Carlat, Puilaurens, la Bastide-Sainct-Amand, et autres villes des comtez d'Albigeois, de Lauraguais et de Foix : Sur leur résolution de demeurer en une ferme obéissance au service du Roy, contre les armes et entreprises, tant du Roy d'Angleterre que de celle du duc de Rohan, et autres leurs adhérans. Avec la lettre des consuls de Montauban au Roy.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1627. *Avec permission.* In-8°, 30 pp.

175. — *Lettre au Roy par Monsieur le mareschal de Schomberg sur l'heureux succez des armes de Sa Majesté contre les Rochelois.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, par P. Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy, près le grand Puits, à la Victoire.* 1627. *Avec permission.* In-8°, 8 pp.

176. — *Brief récit de l'horrible tremblement de terre advenu le 30 juillet, en cette année 1627, en la Pouille, Province du Royaume de Naples, et des estranges effects d'iceluy. Extraict de plusieurs lettres et advis d'Italie que tous en conferment l'histoire.*

C'est l'Eternel, qui fait horriblement
Terre trembler d'un regard seulement:
Voire qui fait, tant peu les sache atteindre,
Les plus hauts monts d'ahan suer et craindre.

A Grenoble, par Richard Cocson, en la place Mal-Conseil, à l'enseigne du Coq. (S. d.) (1627). In-8°, 13 pp.

177. — *Menippée de Francion ou response au manifeste Anglais. A Grenoble, de l'imp. de Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1627. In-8°, 14 pp.

C'est une réimpression, comme la plupart de ces pièces politiques, déjà imprimées à Paris, chez J. Bessin, J. Brunet, et autres.

178. — *Discours à Messire Claude Expilly, seigneur de la Poepe, conseillier du Roy en son conseil d'Estat, et président au Parlement de Grenoble* (par Valantier), *sur le sujet de la résignation de son office. Contentus esto gloria, et sede in domo tua.* 4. Reg. 14. (Armes d'Expilly.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1627. In-8°, 88 pp.

Discours signé à la fin Valantier, et plus bas cette devise: Respice finem.

179. — *La Générale et fidelle relation de tout ce qui s'est passé en l'Isle de Ré, envoyée par le Roy à la Royne sa Mère, et imprimée par le commandement de Sa Majesté.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, par Pierre Marniolles imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1627. *Avec privilège de Sa Majesté.* In-8°, 21 pp.

180. — *La deffaite des trouppes du duc de Rohan par Monseigneur le duc de Montmorency, avec la prise de tout son bagage et le nom des morts et blessez d'une part et d'autre. Plus la reduction de deux Villes dans le comté de Foix en l'obeyssance du Roy, nommées Saverdun et Pamies. A Grenoble, pour Jean Proté, jouxte la copie imprimée à Lyon.* 1627. In-8°, 12 pp.

181. — *L'Amour insensible, balet.* (Marque de P. Verdier.) *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, dans la salle du Palais.* 1627. In-8°, 24 pp.

1628

182. — *Relation véritable de tout ce qui s'est faict et passé en Languedoc, depuis l'arrivée de Mgr le Prince jusques à present, sur les mauvais succez qu'on eu les armes et les desseins des rebelles.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur du Roy et de la Cour du Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1628. In-8°, 16 pp.

183. — *Project des catecheses catholiques qu'on peut faire es lieux atteints d'irreligion, par le R. P. Jacques Isnard, de la Compagnie de Jésus.* (Marque de Pierre Verdier, imprimeur.) *A Grenoble, chez Pierre Charvys, marchand libraire en la rüe du Palais.* 1628. *Avec approbation et privilège.* In-8°, 16 ff. n. chiff. et 448 pp.

Dédicace à Mgr de Créquy, duc de Lesdiguières, lieutenant général en Dauphiné, dans laquelle J. Isnard nous apprend que, pendant son séjour à Grenoble, il a prêché « Sermons de l'Advent et Caresme ». L'approbation du 20 octobre 1627 est signée : Jacques Gaultier, Gilbert Oltran, Benoist Peschier, et le permis d'imprimer, signé : Pierre, évêque de Grenoble, du 25 janvier 1628. Le privilège est donné à Grenoble, le 20 novembre 1627, par Estienne Binet, provincial de la Compagnie de Jésus.

184. — *Recit véritable de l'entreprise de M. de Rohan sur la ville et citadelle de Montpellier, le mercredy matin 19 janvier 1628. A Grenoble, pour Jean Proté, marchand libraire.* 1628. In-8°, 6 pp.

185. — *La defaite d'un secours de vingt vaisseaux que les Anglois vouloient faire entrer dans la Rochelle. Ensemble quelques particularitez très remarquables arrivées en Languedoc ce présent mois de février 1628, concernāt les desseins de Mr de Rohan, et l'intelligence et union des rebelles avec les Anglois.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez P. Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1628. In-8°, 7 pp.

186. — *Relation véritable de ce qui s'est passé au Siège et à la prise de Realmond, par Mgr le Prince, avec les articles accordez aux Capitaines, Soldats et Habitans, et le nombre des Gentils-hommes et autres qui ont esté exécutez.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble* (par P. Marniolles), *jouxte la copie imprimée à Tolose, par la vefve de Jacques et Raymond Colomiez, impr. et libraires ordinaires du Roy.* 1628. In-8°, 8 pp.

187. — *Lettre du Roy à Monseigneur le mareschal de Créquy, sur la relation véritable de la retraite des Anglois qui estoient venus au secours de la Rochelle* (19 mai). (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour du Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1628. *Avec privilège de Mond. seigneur le Mareschal.* In-8°, 8 pp.

188. — *Véritable relation de la retraite des Anglois, qui estoient venus au secours de la Rochelle, envoyée par le Roy à Mgr le mareschal de Créquy* (19 mai). (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1628. *Avec privilège de Mond. seigneur le Mareschal.* In-8°, 6 pp.

189. — *Contract fait et passé entre le Roy et le Clergé de France, assemblé par permission de Sa Majesté en la Ville de Fontenay-le-Comte, le 17 jour du mois de juin 1628.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble,*

chez Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy, près le grand Puits, à la Victoire. 1628. *Avec permission.* In-8°, 15 pp.

190. — *Véritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au siège de la Rochelle, de part et d'autre, tant par mer que par terre, avec la prise d'un grand Vaisseau chargé de femmes qui s'en alloient en Angleterre, et quatre cens mille livres dans un autre Vaisseau, et autres particularitez très remarquables. Finalement, l'arrivée de Dom Fererceque, Admiral de l'armée Espagnole au siège de la Rochelle, et les noms des seigneurs qui y commandent à présent.* (Armes de France.) *A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1628. In-8°, 7 pp.

191. — *Le crayon de l'apostasie, sous la prosoposie de ces transfuges dereglez et effrenez, qui, ayant forcé les cloistres de leurs monastères, se jettent en l'azile des novateurs. Tiré de l'original apporté de Prague à la Rochelle.* S. l. n. n. (Grenoble, P. Marniolles). 1628. In-4°, 10 pp.

Pièce de vers français et latins. La marque de P. Marniolles se trouve sur le titre : un épi entouré d'un dauphin.

192. — *Epinicia Lodoico justo Francorum et Navarreorum regi christianissimo, pio, fœlici, inclyto, victori, triumphatori, ac semper Augusto, ob expugnatos fortiter fœliciterq., perduelles Rupellanos ; Rheam insulam strenuè propugnatam ; auxiliares Britannos terra ma-*

riq. Profligatos : Scipio Guillietus consiliarius regius, et in suprema præfectura rationum fisci Delphinalis Comes et Corrector primarius Epodico et amœbæo carmine concinebat ad illustrissimum Cardinalem de Richelieu. (Armes de France et Dauphiné.) *Gratianopoli (Apud P. Marniolles).* 1628. In-8°, 1 f. n. chiff. p. le titre, 8 pp. (lettre au cardinal). 100 pp., 1 f. n. chiff. p. l'errata. — *L'Epinicia* commence à la p. 3.

La « lettre escrite par le sieur Guilliet à Mgr l'eminentissime et illustrissime cardinal de Richelieu », p. 1 à 8, est datée de Grenoble, le 20 d'aoust 1631. Pièce de vers latins au sujet de la rebellion de la Rochelle.

193. — *Tableau des passions humaines, de leurs causes et de leurs effets, par le R. P. en Dieu, F. N. Coeffeteau, de l'ordre des Frères Prescheurs, conseillier du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et nommé par Sa Majesté à l'Evesché de Marseille. Edition dernière, reveuë et augmentée. A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, près le grand Puits, à la Victoire.* 1628. In-8°, 12 ff. n. chiff., 403 pp. et 2 ff. n. chiff. pour la table.

Dédicace : « *Au Roy.* »

194. — *Œuvres du sieur Théophile, nouvellement reveu et corrigé, et augmenté de plusieurs pièces de l'auteur, non cy-devant imprimées. Edition dernière, divisée en quatre parties. A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Porte-Traine, à la Victoire.* 1629. In-8°, en deux parties :

1re partie, 20 pp. n. chiff. et 280 pp. chiff. ;

2e partie. Recueil de toutes les pièces faites par Théophile, depuis sa prise jusqu'à sa mort, mises par ordre comme vous verrez à la table suivante. 1628. 160 pp.

A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy. 1627. *Avec privilège de Sa Majesté.* 12 pp. n. chiff. et 148 pp. chiff.

(Bibl. de M. Chaper.)

195. — *Dion. Servini Delphinatis in obitum Francisci Flehardi, vice comes de Ferrieres, baronis d'Arlande. Domini de Montmiral,..... Epicedium.* — S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, Verdier.* 1628.) In-4°, 4 pp.

François de Fleard testa le 26 août 1628 et mourut probablement cette année. Le couvent des Minimes de Tullins avait été fondé par sa grand'mère Virginie de Bonne. Il y élit sa sépulture.

196. — *Arrest donné par le Roy pour le payement des indemnitez et arreragez de tailles contre les nobles et exempts, au proffit du Tiers Estat de Dauphiné.*

Grenoble, Pierre Marniolles. 1628. In-8°, 11 pp.

(Bibl. de M. Chaper.)

197. — *Conversion de Monsieur de la Trimouille, duc et pair de France. A la religion catholique apostolique et romaine, au camp devant la Rochelle, en présence du Roy, de Monseigneur le cardinal de Richelieu, du duc d'Angoulesme et autres grands seigneurs.* (Armes de France et de Navarre.)

A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, près le grand

Puits, à la Victoire. 1628. *Jouxte la coppie imprimée à Lyon.* In-8°, 13 pp.

198. — *Récit véritable de la prise de la ville de Pamies, capitale du païs de Foix, par Mgr le Prince de Condé, ensemble de Beaufort, Lieutenant Général, du duc de Rohan, de Dauros, Gouverneur de Mazères, et desroutte de toutes les Troupes de Foix.* (Armes de France et de Navarre.)

A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, à la Victoire. 1628. *Avec permission de la Cour.* In-8°, 15 pp.

199. — *L'eslection ou de la jurisdiction des esleus, sous un bref discours des finances, et officiers d'icelles* (par Claude Le Brun, de la Rochette, avocat à Lyon).

A Grenoble, par Richard Cocson. 1628. In-8°, 92 pp.

Dédicace à M. Mignot, sieur de Bussy, esleu conseiller du Roy en l'eslection du Beaujolois. Signée : LE BRUN, le 1er jour de l'an 1628.

Ce traité a été souvent réimprimé.

200. — *Le courbeau du ministre d'Embrun, englué sur la tour de Babel, composé par messire Guilhelme Camus, archiprestre du Rosanois et curé en la ville de Serres. Dédié à Monseigneur de Frère, premier président au Parlement de Dauphiné.* (Marque de Verdier.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement.* 1628. *Avec approbation.*

1629

201.— *Harangue faite au Roy au nom des Trois-Ordres de la province de Dauphiné, prononcée à Grenoble le 14 février 1629, par Messire Pierre Scarron, evesque et prince de Grenoble, conseiller du Roy en ses conseils et président perpétuel es Estats de ladite province.* (Armes de Scarron avec sa devise.) *A Grenoble, par Pierre Marniolles, imprimeur de mondit seigneur evesque et prince de Grenoble.* 1629. In-8°, 24 pp.

202. — *Discours véritable de ce qui s'est passé en la prise des barricades et de la ville de Suze en Piedmont* (6 mars). *A Grenoble, chez P. Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1629. In-8°, 8 pp.

203. — *Histoire Rocheloise, où tous les triomphes, victoires, & actions dignes de remarque, arrivées depuis la descēte des Anglois en l'isle de Ré, jusques à la prise de la Rochelle, sont particularisez. Dédiée au Roy, par François Gerson, docteur en théologie, conseiller et prédicateur ordinaire de Sa Majesté, chanoine théol. de l'église royale de Saint-Quentin et vicaire gén. de l'illust. et rever. archevesq. de Roüen. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1629. In-8°, 3 ff. n. chiff. pour la dédicace au Roy, datée de Grenoble ce

3 d'avril 1629, 91 pp. et 2 ff. n. chiff. pour la table et le privilège.

Citations grecques, latines et françaises dans les marges de ce précieux volume.

204.—*Harangue prononcée par Messire Jean Audeyer, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat & privé, et troisième président au mortier en la Cour de Parlement, aydes & finances de Dauphiné, à l'ouverture dudit Parlement, de douzième du mois de novembre mil six cens vingt-neuf. A Grenoble, chez P. Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement.* 1629. In-8°, 20 pp.

205. — *Lettre des magistrats, consuls et habitans de Puylaurens au Roy, l'asseurans de leurs obéissance et fidelité. A Grenoble, par P. Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy.* 1529 *(sic)* 1629. In-8°, 8 pp.

206. — *Le pourtraict de l'homme, mis à son jour, et rehaussé en vives et esclattantes couleurs par Jean Rodolph Le Fevre, docteur es droicts et advocat au Parlement de Dauphiné, auquel est depeint tout ce qui est de plus rare, curieux, et utile au monde.... A Grenoble, chez Richard Cocson.* 1629. in-8°, 4 ff. n. chiff. + 104 pp.

Dédicace à M. (Claude) Tonnard, conseiller du Roy, et à M. d'Izon (Charles Tonnard), conseiller du Roy et chambre de l'Edict de Grenoble, son fils.

207. — *La théorique et pratique des notaires, ensemble la pratique judiciaire de Me Antoine Faber,*

conseiller d'Estat et premier président au souverain senat de Savoye... enrichi de plusieurs belles et doctes remarques faites par l'autheur touchant les principaux poincts de la pratique. (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, pour Pierre Charvys.* 1629. In-8°, 261 pp. + 3 pp. table + 101 pp. pour la pratique judiciaire et civile.

Dédicace à Messire Claude de Cimiane, seigneur de Montbivou, conseiller du roy et président en sa cour de Parlement de Dauphiné. Signé : P. C. (P. Charvys).

(Ce volume sort certainement des presses de Richard Cocson.)

208. — *Remèdes souverains contre la peste et la mort soudaine. Avec des prières pour cet effect, dediez à Messieurs de la ville et saincte cité de Vienne, par le R. P. Estienne Binet de la Compagnie de Jésus, reveu et augmenté de nouveau par l'auteur en cette troisième edition.* (Armes des Jésuites.) *A Grenoble, pour François Huvet, marchand libraire en la place du banc de Mal-Conseil.* 1629. In-12, 280 pp., 2 ff. n. chiff. pour le titre et la dédicace à Messieurs de Vienne + 280 pp. + 1 f. n. chiff. pour la table. Ce volume dont le titre est cartonné, n'a pas été imprimé à Grenoble.

Il est dédié à Messieurs (les consuls) de Vienne. — E. Binet nous apprend que la ville de Vienne a été jusqu'ici bien *nette.* « Vous avez, dit-il, tant d'anges et de saincts gardiens, cette ville est si saincte que par surnom elle se nomme *Vienne la saincte.* Est-il pas raisonnable que dans la ville des saincts, tous les habitans soient sains ?... Ce livret donc revivra pour consoler ceux qui sont dans le mal, et pour fortifier ceux qui sont

dans la crainte. » Ouvrage purement ascétique, dont on connaît deux éditions, publiées en 1628; l'une, à *Bourg-en-Bresse*, par *Jean Tainturier;* l'autre à *Vienne,* par *Jean Poyet.*

209. — *Institutiones D. Justiniani imperatoris ad usum forensem accommodatæ : lectura nobilis et doctissimi Foelicis Basseti, in Curia Parlamenti Consiliarii Regii, et in Cancellaria Delphinatus Procancellarii ; ad Andream filium tunc juris studiosum, nunc autem in dicta curia Consiliarium Regium, et in Cancellaria Procancellarium. Lugduni, Sumptibus Claudii Chastellard in vico mercatorio.* 1634 (Grenoble 1629). *Cum privilegio regis christianiss.* In-4°, 9 ff. n. chiff. + 515 pp.

Après les ff. limin. le portrait (non encore cité) de Félix Basset, en tête les armes des Basset, dans le bas ces vers latins :

Bassetum ut noscas, vidisse in imagine vultum
Non satis est svera hic mentis imago deest;
Ingenii fœtus opus est evolvere : in illis
Depictum propria se dedit ipse manu.

Le privilège du roi donné à Valence le 2 avril 1629, permet à Pierre Marniolles, marchand libraire et imprimeur de Grenoble, d'imprimer cet ouvrage. Il est certain que ce volume sort des presses de Marniolles (probablement en 1629, date du privilège); tous les fleurons appartiennent à son imprimerie. Il n'y a que le titre et le premier feuillet *(ad Lectorem)* qui soient d'une impression lyonnaise.

1630

210. — *Les lettres de tous les princes chrestiens envoyées au roy de France avec la responce du roy à l'empereur, au roy d'Espagne et au duc de Savoye. A Grenoble, chez Jean Roizé, imprimeur ordinaire de l'Université.* 1630. In-8°, 16 pp.

211. — *Rituel pour l'office divin selon l'ordre sacré des Frères Prêcheurs, le tout colligé et romassé selon les anciennes et modernes rubriques, par un religieux du même ordre. A Grenoble, chez François Huvet, au banc de Mauconseil.* 1630. In-8°. Frontispice gravé.

Nous ne connaissons que le frontispice gravé de ce livre.

212. — *La première et seconde Savoisienne où se voit comme les ducs de Savoie ont usurpé plusieurs Estats appartenans aux Rois de France: Comme les Rois de France en ont eu plusieurs pour cruels ennemis, voire mesme tous ceux qui ont esté les plus proches dans leur Alliance, comme l'Eglise en a reçeu de grandes offenses; les feintes propositions de Paix qui se faisoient à Paris, Lion, Suze, Pignerol et ailleurs, pour tromper le Roy, faire périr ses Armées et assujetir l'Italie, sans moyen de s'y pouvoir oposer, et par conséquent la nécessité de cette dernière guerre. Plus, une description-sommaire de tous les Princes de cette maison, jusques à l'An 1630*

(3 septembre). *Grenoble, par P. Marniolles.* 1630. In-8°, 2 ff. non chiff. pour le titre et l'avis au lecteur, et 92 pp. — *La seconde Savoisienne, traduitte de l'italien* de F. R. A. R. V. par un bon et vray François. 1630. 2 ff. non chiff. (titre et avis au lecteur), 323 pp. et 1 f. non chiff. pour l'errata.

La première Savoisienne est d'Antoine Arnaud, d'après Samuel Guichenon; la seconde Savoisienne est attribuée par Mathieu de Morgues à Paul Hay, sieur du Chastelet, et par d'autres à Bernard de Rechignevoisin, seigneur de Guron.

213. — *Les remonstrances faites l'an MDLXXIV au feu roi Henri III par Monseigneur le duc de Nivernois et de Rethelois, pair de France, pour lors gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté de là les Monts : sur l'advis qu'il eut que sadite Majesté vouloit aliéner de sa couronne les villes de Pignerol, Savillan, et la Perrouze pour les bailler à Monsieur le duc de Savoye.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1630. In-8°, 64 pp.

214.— *Sciomantia Scipionis Guillieti consiliarii regii, et in suprema ærarii, et rationum fisci Delphinalis præfectura Comitis, et Correctoris primarii. De Petri Terrallii Equitis Bayardi tumulo. Ad V. C. Carolum Faium Spessæum.* (Armes de France et de Dauphiné.) *Gratianopoli apud Petrum Verderium Regis ac Supremæ curiæ typographum.* 1630. In-4°, 17 pp.

215. — *Relation du combat arrivé le 10 de juillet 1630 entre les troupes du roi et celles du duc de Savoye jointes*

à celles que le marquis Spinola avait envoyées audit duc. A Grenoble, chez Richard Cocson. 1630. In-8°.

(Cat. de la Bibl. Nat., t. 1er, p. 581, n° 2783.)

1631

216. — *Almanach, ou prédictions véritables, contenant les divers changemens qui doivent arriver durant le cours des douze Mois de la présente année* 1631..., *par l'illust. et sereniss. seigneur Tychobrae, astrologue, prince Danois et très-exact observateur des causes secondes. Balet dancé à Grenoble le dimanche gras de ladite année.* 1631, S. n. d'imp. (Grenoble, P. Verdier). In-4°, 45 pp.

Les principaux acteurs sont : MM. le comte de Rochefort, de Manissy, Rous, de la Bastie de Chaunes, Coste, de Colombinière, le comte de Grignan, M. de Crolles. La dédicace « aux dames » et signée : Tychobrae.

Pièce rarissime.

217. — *Turris Alexipharmacos vulgo sine veneno dicta in agro Vocontiorum Delphinatum gratianopolitano, Silva Dionysii Salvagnii Boessii equites Delphinatis. Ad illustrem virum Claudium Gasparem Bachetum Mezeriacum. Gratianopoli ex typogr. Petri Marniolles.* 1631. In-4°, 8 pp.

Pièce rarissime non citée par M. Rochas ni par M. de Terrebasse dans son *Histoire de Salvaing de Boissieu.*

218. — *Les sept pseaumes de la pénitence de David, tournez et paraphrasez (par Monsieur de Quaiz).*

A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur ordinaire du Roy. 1631. In-4°, 2 fl. non chiff. (titre et avis au lecteur) + 47 pp.

A la fin de l'avis au lecteur on lit : « Lecteur, si vous « estes membre de cette Eglise (catholique), je vous en « recognois pour juge, et pour vous oster toute occasion « de pêcher en vostre jugement par faveur, par haine, ou « par envie, je vous cache mon nom ». Guy Allard, dans le Catalogue Ms de sa bibliothèque, attribue cet ouvrage à Pierre Frère, conseiller au grand conseil, fils de Claude Frère, 1er président au Parlement de Grenoble.

De la page 41 à 47, on trouve le « Récit (en vers) de la peste de l'année 1629. »

219. — *Lettre patante du Roy en faveur de la noblesse de Dauphiné contenant confirmation des prérogatives de ladite noblesse. A Grenoble, chez François Heuvet, marchand libraire, à la place Mal-Conseil.* 1631. In-8°, 8 pp.

220. — *La Faye de Sassenage* (par Jean Millet). *Grenoble.* 1631. In-4°.

Pièce fort rare dont nous n'avons jamais vu d'exemplaire. (Brunet, *Nouvelles recherches,* t. II, p. 428. Catal. Falconnet, de Lyon, t. II, n° 11704, p. 73.)

1632

221. — *Nouvelle théorique et pratique des notaires, ensemble une ample déclaration de la doctrine de l'art, avec un Formulaire de tous contracts, très utile et nécessaire à toutes sortes de personnes. Et une table par alphabet de tout ce qui est contenu dans ce livre, Composé par le feu sieur de Charency, Conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Grenoble, divisé en sept parties.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez François Huvet, marchant libraire, demeurant à la place Mal-Conseil.* 1632. *Avec privilège du roi.* In-8°, 7 ff. non chiff. + 692 + 10 ff. non chiff. pour la table.

Dédicace du libraire « à Messire Claude Expilly ». Au recto du titre se trouve l'*achevé d'imprimer* le cinquieme janvier 1632. Il y a d'autres éditions de Lyon. *A. Olier.* 1656 et 1665.

Guillaume Charency, jurisconsulte, conseiller au Parlement de Grenoble, avait épousé, vers 1605, Clémence de Villeneuve, fille de Louis de Villeneuve, célèbre médecin de Grenoble.

222. — *Mons inaccessibilis apud Vocontios Triviensis in Delphinatu. Silva Dionysii Salvagnii Boesii ad V. C. Carolum Faium Spessæum in sanctiore Christianissimi Regis consistorio Comitem. Gratianopoli, apud Paulum Aubinum regis ac supremæ curiæ typographum.* 1632. In-4°, 11 pp., les 6 premières pages non fol.

223. — *Statuts, règlemens et ordonnances des Frères Pénitens blancs de la ville de Grenoble, fondés à l'instar de ceux de la grande société de Notre-Dame-du-Confalon de Rome. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy.* 1632. In-8°. (Bibl. Nationale.)

1633

224. — *Cayer présenté au roy par ceux du tiers estat de Dauphiné, respondu au conseil de Sa Majesté tenu à Fontainebleau* le *28 avril 1603. Grenoble, P. Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, à la salle du Palais.* 1633. In-8°, 48 pp.

225. — *Pastorale et tragicommedie de Janin, représentée dans la ville de Grenoble, dédiée à Monseigneur le président de Pourroy, par* J. Millet. (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, par Richard Cocson, demeurant à la place S. André, à l'enseigne du Poullet.* 1633. *Avec permission.* In-4°, 121 pp. ; les cinq premiers feuillets ne sont pas chiffrés, la pagination commence à la page 5 ; le verso de la page 121 n'est pas chiffré et contient la permission d'imprimer, du 11 mai 1633.

Dédicace à Mgr Sébastien de Pourroy, président du Parlement de Dauphiné. Dans les pièces liminaires on trouve des sonnets et quatrains, signés : S. D. P. (Séb. de Pourroy) V. H. ; C. D. R., CL. L., B. F. B., F. M., et L. D. F. Au verso de la dédicace qu'il adresse à son

protecteur Séb. de Pourroy, on trouve le sonnet suivant, en patois, que nous reproduisons ici :

Pare du bon meyna à qui je recommando
Lo motet de Tracloutra et tou sou compagnon,
Marchié à vostron ombra ou cuuri mou rognon
De vostra coiffi eyet tout ce que je demando.
Me refusa pas ren le flou que je vo mando,
Inco qu'elle ne sont fille du Ven mignon,
Mais puisque lo brut court d'ici en Avignon,
Que ma Musa per vo fat ce que je commando,
Faites en un boquet à tou vostrouz ami,
Et je prieray Dieu que vostrouz ennemi
Devenon rebutti comme soular de Mougi,
Que vo pizi longtem lez eypiece u mortié,
Et que chacun après vostra grand rauba rougi
Coreize comme dindo à l'honou du meytié.

I. Millet.

Cette première édition, plus connue sous le nom de pastorale de *la Lhauda*, a eu un grand nombre d'éditions. La dernière page porte la signature autographe de Millet.

Jean Millet, marchand de Grenoble, avait épousé Anne Ravanat, dont il eut un fils nommé Jean-Baptiste, né le 20 janv. 1657.

226. — *Dionysii Salvagnii Boessii equitis Delphinatis. Ludovici XIII, regis Francorum et Navarræ christianissimi ad Verbanum VIII. P. M. oratoris. Oratio habita Romæ in aula regia Vaticana 25 junii 1633. Carolo Crequio Lesdigueriarum Duce, Poessii Principe, Franciæ Pari et Marescallo, eidem Summo Pontifici Regis nomine obedientiam præstante.* (Armes de France et de

Navarre.) *Gratianopoli, apud Petrum Verderium.* 1633. *Cum privilegio.* In-4°, 23 pp.

Cette édition n'est citée ni par M. de Terrebasse ni par M. A. Rochas. Il existe une traduction de cette pièce (par Louis Videl), publiée à Lyon chez Cl. Cayne. 1633. In-8°.

1634

227. — *Ordonnance de la Cour sur les articles présentez par le procureur des trois estats de ce pays de Dauphiné : Publiée le 20 décembre* 1560. *Grenoble, Pierre Verdier.* 1634. In-8°, 40 pp.

228. — *Liquidation d'intérests ou denier dix, douze, quinze et seize. Reveu et corrigé de nouveau outre les précédentes impressions.* (Marque de Verdier.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy, en la salle du Palais.* 1634. In-8°, 16 pp.

1635

229. — *La pastorale de la constance de Philin et Margoton, dédiée à Monseigneur le comte de Sault,* par I. Millet. (Armes du comte de Sault.) *A Grenoble, par Edouard Raban, demeurant à la place Sainct André,*

près la porte du Palais, à l'enseigne du Navire. 1625. *Avec permission.* In-4°, 132 pp.

Armes de Grenoble au verso du titre. Les pp. 3 à 7 sont consacrées à la dédicace « à François de Bonne de Créquy comte de Sault, lieutenant général en Dauphiné. » Un sonnet (en patois) audit seigneur. L'argument et la permission datée de Grenoble, le 8 fév. 1635, J. Ollivier, dans les *Mélanges biog. et bibl. relatifs à l'histoire du Dauphiné,* t. I, p. 198, cite une édition d'Ed. Raban, 1636.

Voici le sonnet en patois de la p. 4 :

Cesteu jardin n'et pas un jardin de superba,
Mon esprit sen estudo (à fauta de chalou)
N'y at poi deiterra que quoque pore flou
Talle qu'u mey de mar sont le pipe din l'herba,
Vo donq qui merita le Rose de Malerba,
Ne pourri pa souffri ceste flou sen sintou,
Ni la voey de ma Musa enruma de la tou,
Mi qu'un gran de Millet vo set offert per gerba,
Gnat pa granda substanci en un gran de Millet,
Qui (fauta de labou) se produt tout solet.
Pamoin puisqne tout vin d'un cour que je voz ouvro,
(Inco que je n'ay rendu pere sen colet,
Ni du complimentou qui frequenton lo Louvro)
Vo prendri (si vo plaiȇt) le presen tan qu'ul ét.

230. — *Gazette, balet dansé à Grenoble le jeudy premier mars 1635. S. l. n. n. n. d. (Grenoble, de l'imprimerie de P. Verdier,* 1635). In-4°, 14 pp.

231. — *De Belgio armis vindicando ad V. C. Caroli Faii spessæi comitis consistoriani epistolam scotofœi no-*

mine nuper editam Scipionis Guillieti Delphinatis Paræneticon. (Dans une cartouche les armes du Dauphiné.) *Gratianopoli, Excudebat Eduardus Rabanus,* 1635. In-4°, 12 pp.

1636

232. — *La nouvelle deffaicte de deux mille impériaux, avec la prise de leur général, de douze cornettes et quatre à cinq cens prisonniers, par le marquis de la Force, du 25e mars 1636. A Grenoble, par Edoüard Raban, demeurant à la place S. André, près la porte du Palais, à l'enseigne du Navire.* 1636. In-8°, 8 pp.

233. — *Relation des combats faits par l'armée du Roy en Italie, sur la rivière du Thesin: et de la victoire obtenue sur l'armée Espagnole du 21 juin dernier, tirée d'une lettre escrite du camp, sur l'emboucheure du Naville, le 24 dudit mois. A Grenoble, par Edoüard Raban, demeurant à la place S. André, près la porte du Palais, à l'enseigne du Navire.* 1636. In-8°, 16 pp.

Parmi les Dauphinois tués ou blessés, on trouve : le sieur de Bonne, lieutenant-colonel, blessé ; les sieurs de S. Ange, la Passa et chevalier de Ponat, capitaines, blessés ; le sieur Calignon, blessé ; le sieur des Orres, capitaine, tué; le sieur de Vinay, tué. Cette lettre est datée du camp du Tesin, ce 24 juin 1636.

234. — *Arrest, portant defences de prendre et debiter aucuns liards faux; et règlement des payemens qui se doivent faire desdits liards* (13 sept. 1636). *A Grenoble, par Edoüard Raban, demeurant à la place S. André, près la porte du Palais, à l'enseigne du Navire.* 1636. In-8°, 5 pp.

235. — *Cantus passionum secundum quatuor Evangelistas, et lamentationum Jeremiæ Prophetæ, pro majori hebdomada, quarum Modulatio correcta et concinnata. Opera et studio Guillelmi-Gabrielis Nivers, christianissimi regis capellæ musices organistæ nec non christianissimæ reginæ musices præfecti. Gratianopoli, ex officina Petri Faure, in vico qui dicitur Brocherie.* 1636. In-4°, 1 f. n. chiff. + 143 pp.

236. — *La défaite de cent Espagnols à la prise du moulin de Corbie, par le sieur de Beaufort* (Dauphinois), *et la reprise de Roye en Picardie, par Monsieur sur les mesmes ennemis : avec les articles de sa reddition. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy. Jouxte la copie imprimée à Paris.* In-4°, s. d. (1636), 4 pp.

Alexandre de Beaufort accomplit au siège de Corbie un acte de bravoure que nous avons raconté dans nos « *Généalogies Dauphinoises* », p. 270. (Grenoble, X. Drevet, 1870-1878.)

1637

237. *Règlement pour les gens de guerre, fait par Monseigneur le comte de Sault, lieutenant général pour le Roy en Dauphiné, le 20 may 1637, à la requisition de M. le Procureur du Pays.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez P. Verdier, imprimeur du Roy, en la salle du Palais.* 1637. In-8°, 8 pp.

238. — *Requeste présentée au Roy et à Nosseigneurs de son conseil par la noblesse de l'une et de l'autre robbe comprenant les officiers du Parlement, Chambre des Comptes et bureau des trésoriers de France et de Dauphiné,* 1637. *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy, en la salle du Palais.* 1637. In-4°, 9 pp.

239.— *Relation de ce qui s'est passé en la redition du Fort Real de l'Isle Saincte Marguerite; suivant les articles accordez par la capitulation avec la lettre escrite des Isles sur la reprise de l'Isle S. Honnorat.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez P. Verdier, imprimeur du Roy en la salle du Palais.* 1637. *Jouxte la copie imprimée à Aix.* In-8°, 13 pp.

240. — *Floræ Basilica seu coronarius Hortus, illustrissimi, ac reverendissimi Domini D. Petri Scarron, episcopi, et principis gratianopolitani singulari magnificentiâ ad Planitiem, cum adjacente viridario eleganter consitus Carmen Panegyricum.* (Armes de P. Scarron.)

Gratianopoli, typographus Eduardus Rabanus, sub insigni navis. 1637. In-4°, 1 f. n. chiff. pour le titre + 23 pp.

Sur le titre de l'exemplaire de la Bibl. de Grenoble, on lit cette note manuscrite : « *Cantor hujus libri est reverendus Dufeu Jesuista vir magni ingenii.* »

C'est la description en vers latins du château de la Plaine, près Grenoble, résidence des Evêques de notre ville à cette époque.

1638.

241. — *Illustrissimi D. Domini Caroli de Crequy, ducis, paris et marescalli galliæ elogium funebre. Authore P. Labbé societatis Jesu.* (Marque de P. Verdier.) *Gratianopoli excudit Petrus Verderius, Regis Typographus.* 1638. In-4°, 6 pp.

242. — *Remonstrance à la noblesse de France qui fait profession de la religion pretēduë reformée, où sont examinez les fondemens de sa separation de l'Eglise, par Messire Alexandre Allemand, vicomte de Pasquiers, dédiée par Alexandre de Pressins, son petit-fils, à Sa Majesté.* (Marque de Verdier.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy, en la sale du Palais.* 1638. In-4°, 3 ff. n. chiff. + 66 pp.

243. — *L'image d'une noblesse parfaitement chrétiene proposée aux honneurs funèbres de feu Messire Alexandre Allemand, seigneur de Pasquiers et de la*

Cluze, vicomte de Triefves, etc. Dans l'église de Pasquiers, le vint-troisième de novembre 1637, *par le P. Andoche Morel, de la Compagnie de Jésus.* (Marque de P. Verdier.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy, en la sale du Palais.* 1638. In-4°, 59 pp. (La marque de Verdier à la dern. p.)

Dédicace à Madame la baronne de Pressins (fille et héritière d'Alex. Allemand). Aux pp. 56-59, note sur Louis Allemand, cardinal de Sainte-Cécile et archevêque d'Arles. Ouvrage fort rare.

244. — *Clavis jurisprudentiæ : sive, brevis ac methodica institutionum Justiniani explicatio, etc.. Anthore Joh. Rodolpho Fabro J. V. D. et in Augustissimo Senatu Gratianopolitano Advocato, cum triplici indice...* (Marque au Vase.) *Gratianopoli, ex officinâ Eduardi Rabani, typographi sub signo navis.* 1638. In-4°, 16 ff. n. chiff. + 334 pp. + 1 f. n. chiff. portant au recto l'adresse de Raban dans un cartouche, et au verso les armes de Grenoble.

Dédicace à Guichard Deageant, président de la Chambre des Comptes de Dauphiné.

245. — *Dionysii Salvagnii Boessii Equitis, sacri consistorii consiliarii Sylvæ quatuor, de totidem Delphinatus miraculis. Accedit ejusdem et Elizabethæ Deagentiæ epithalamium. Autore Scipione Guilleto regio consiliario, et in suprema rationum Delphinalium curia primario correctore : in quo nonnullæ res in eadem provincia memorabiles recensentur. Adjuncta sunt item Salvagniorum Delphinatum qui tum armis tum doctrinâ quatuor retro seculis præcipuè claruerunt epita-*

phia. Nec non series magistrorum equestris templariorum ordinis nunc primum edita. (Armes des Salvaing.) *Gratianopoli, ex officina Eduardi Rabani typographi, sub signo navis.* 1638. In-4°, 64 pp.

Au verso du titre les armes des Salvaing soutenues par deux aigles, avec les devises : « Que ne ferois je pour elle. » — « A Salvaing le plus gorgias. »

A la p. 35, armes de Salvaing.

A la p. 60 (n. chiff.) on lit dans un cartouche : *Gratianopoli ex officina Eduardi Rabani typographi, sub signo navis.* Anno 1638.

Cette édition, qui ne renferme que quatre silves ou petits poèmes sur autant de merveilles du Dauphiné, passe pour la première. (Pour la 2°, voy : Ph. Charvys, 1656).

A la p. 61 : *Epicedium in Elizabetham Deagentiam uxorem V. C. Dionysii Salvagnii Boessii comitis consistoriani Scipione Guilleto consiliario Regio concinente.* A la p. 64 : Inscription gravée sous son effigie (de Dame Elis. Deagent) en l'église de Vourey.

246. — *Secret curieux mis en lumière tout de nouveau par vostre serviteur J. Capella. Grenoble, chez Ed. Raban, demeurant à la place S. André, près la porte du Palais, à l'enseigne du Navire.* 1638. In-8°, 14 pp.

1639

247. — *Essais d'Antoine Froment, advocat au Parlement de Dauphiné, sur l'incendie de sa patrie, les sin-*

gularitez des Alpes en la principauté de Briançonnois avec plusieurs autres curieuses remarques sur le passage du Roy aux Italies, ravage des loups, pestes, famines, avalanches, et embrasemens de plusieurs villages, y survenus de suite. A Grenoble, par Pierre Verdier, imprimeur du Roy, en la sale du Palais. 1639. In-4°, 1 f. n. chiff. pour le titre, 130 pp. (1 f. bl.) et 65 ff. n. chiff. à partir de la *sixième journée.*

Tous les exemplaires connus du livre de Froment portent la trace d'une mutilation. C'est la suppression de quatre feuillets au moins, qui devaient constituer la suite et la fin du chapitre intitulé : « Sur le passage du Roy par le Briançonnois ». Cette suppression fut-elle l'œuvre de l'auteur ? Il est difficile d'émettre aucune conjecture à cet égard. (Note de M. Albert.)

Les *Essais* d'A. Froment ont été réimprimés par les soins de M. Aristide Albert. Grenoble, E. Allier. 1868. (Tiré à 200 exempl. dont 30 sur papier hollande et numérotés à la presse.)

248.— *L'Hermaphrodite, poème ou l'événement d'une fable commune est décrit avec tous les ornemens de la poésie, imité du Préty* (par le sieur de Rampalle). *A Grenoble, imprimé chez Edouard Raban, où ils se vendent, à l'enseigne du Navire.* 1639. In-8°, 24 pp.

Très rare pièce de vers qui n'est autre que le récit en *Alexandrins* de la fable antique d'Hermaphrodite.

Raban a placé sur ce volume la marque de Morillon, imprimeur à Lyon : une main qui penche un vase et arrose des fleurs, avec la devise : *Poco à poco.* (Bibl. de M. E. Chaper.)

249. — *L'ordre qu'il faut observer en l'usage des eaux minérales acides; et sur tout de celles des Auriol-en-Trièves, et du Monestier-de-Clermont. Item à quelles personnes elles sont profitables, et à qui elles sont totalement préjudiciables, par P. de Vulson, sieur des grands Prez, docteur en médecine, aggregé du collège des médecins à Grenoble.* I. *Corint,* 13, 4. La charité n'est point envieuse. *A Grenoble, chez Edouard Raban, à la place S. André, à l'enseigne du Navire.* 1639. Petit in-8°, 28 pp.

Dédicace à M. de Vulson, seigneur de Saint-Maurice et de la maison forte de la Touche, conseiller et secrétaire du Roy et premier greffier civil en sa Cour de Parlement de Dauphiné. Datée de Grenoble, ce 14 may 1639.

Voici un passage de sa dédicace :

« Or, comme naturellement nous chérissons les lieux de nostre nativité, en ce bon rencontre je fus meu ces années passées d'exalter les vertus de la fontaine ou fontaines qui se trouvent entre les Auriolz, comme estans proches de Vulson, lieu et maison de nostre naissance, et de nostre nom, et situées au pied du penchant de la montagne appelée Puy de Vulson, appartenant à cet illustre sénateur mon oncle et vostre cousin, Monsieur le conseiller de Vulson sieur du Colet, l'honneur des nostres, et l'exemplaire de piété parmy tous. »

250. — *Discours sur l'entre veue de Louys le Juste, roy très-chrestien de France et de Navarre : et de Madame royale Chrestienne sa sœur, tutrice et régente de*

Charles Emmanuel, duc de Savoye, prince de Piedmont, et roy de Cypre. Dédié à Madame Royale. (Armes de Grenoble.) *Grenoble, chez Ed. Raban, demeurant à la place S. André, proche la porte du Palais, à l'enseigne du Navire.* 1639. In-4°, 7 pp. Signé à la page 7 : F. B. R.

A la dernière page, la marque de Raban, *au Navire* avec la devise : *J'espère arriver.*

251. — *Reglement fait par le Roy entre les Trois-Ordres de sa province de Dauphiné et interpelation et modifications des arrets et reglemens donnez en son conseil le dernier jour de may 1634, 9 janvier 1636, 23 may 1637 et 6 avril 1639, sur les différens meus entre les Trois-Ordres de ladite province pour le fait des tailles, le 24e jour d'octobre 1639. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy, en la sale du Palais.* 1639. In-8°, 12 pp.

1640

252. — *Relation véritable de ce qui s'est passé en la conversion miraculeuse de Monsieur de S. Martin (Pierre de Chevalier), gentil-homme provençal, de la religion prétendue réformée, à la foy catholique apostolique et Romaine et en sa profession de foy faite dans l'église de Sainct-Sauveur d'Aix en Provence le jour des Roys, sixième janvier 1640.* A la fin : *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy, en la sale du Palais. Jouxte la copie imprimée à Aix.* 1640. In-4°, 4 pp.

253. — *Harangue prononcée dans l'hostel de ville de Marseille, pour la réception de Monsieur François de Damians, sieur du Vernegue, en la charge de viguier de ladite ville... par le sieur Mascaron.* (Marque au Navire et devise.) *A Grenoble, chez Edouard Raban, demeurant à la place S. André, proche la porte du Palais, à l'enseigne du Navire.* 1640. In-4°, 16 pp.

254. — *Relation des magnificences faites à l'entrée et réception de Madame Royale de Savoye dans Turin, accompagnée de Monsieur le comte d'Harcour, et autres chefs de l'armée.* (Marque au Navire avec devise.) *A Grenoble, chez Edouard Raban, demeurant à la place S. André, à l'enseigne du Navire.* 1640. In-8°, 7 pp. Au verso du dernier feuillet, les armes de Grenoble.

255. — *Prière publique de l'Eglise* (par Marc Vulson). *A Grenoble, par Edouard Raban, demeurant à la place S. André, à l'enseigne du Navire.* 1640. In-8°, 7 pp.

Nous ne connaissons pas cette impression signalée par Martin, abbé de Clausone, dans son : *Inscription en faux, contre le livre intitulé : « De la puissance du Pape, par Marc Vulson. » Grenoble, P. Verdier.* 1640.

G. Martin nous apprend, p. 31, que Marc Vulson en est l'auteur, et ajoute : « J'ay veu que le dit Raban a mis les « affiches de cette fausse et hérétique prière, en lieu « public, à la porte de sa boutique, ce qu'il ne peut ny « doit faire, et mérite chastiment, et ceux qui le luy font « faire ».

256. — *L'office du très sainct sacrement de l'Autel pour dire le jour de la feste et durant l'octave, tiré du breviaire romain, suivant le sainct concile de Trente pour l'usage des Frères Pénitens de la ville de Grenoble fondez à l'instar de la grande Société du Confalon de Notre-Dame-de-Rome. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy.* 1640. *Avec permission et approbation.* In-4°, 2 ff. n. chiff. et 204 pp., la dern. n. chiff.

257. — *Inscription en faux, par messire Gabriel Martin, abbé de Clausone, contre le livre intitulé : « De la puissance du Pape et des libertez de l'Eglise gallicane, mis en lumière par le sieur Marc Vulson, jadis conseiller en la Chambre de l'Edict de Grenoble.* Vous êtes enfans de Satan, d'autant qu'avez l'humeur à la menterie et à l'homicide. Joan., c. 8. — *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy.* 1640. *Avec permission et approbation.* In-8°, 314 pp. et 1 n. chiff.

Dédicace « à très haute et très puissante Marie, royne du ciel et de la terre. » Puis : « Advis charitable pour Monsieurle conseiller Vulson. » Enfin, p. 16 : *Au lecteur.* Les approbations, signées : Fr. Fleury Datuel et Fr. Dominique Blardon, sont du 14 mai 1640, celle du dernier feuillet est signée : Bernard, chanoine, et Jean B. Hacquet, docteur en théologie de l'Ordre des Fr. Prêcheurs, du 24 janvier 1641 *(sic).*

La dépense de l'impression de ce volume a été faite par le président du Faure et par M. Le Blanc, président de la Chambre des Comptes. Voy. p. 194.

Marc Vulson mourut « pendant que l'on travailloit à l'impresse de cet œuvre », p. 197.

M. Rochas, dans sa *Biog. du Dauph.*, cite de cet auteur, d'après Guy Allard, un *Diurnal à l'usage des catholiques* qu'il ne connaît pas, t. II, p. 126.

Voici ce que nous trouvons à ce sujet, p. 35 : « J'ay mis en lumière le *Diurnal à l'usage des catholiques*, contenant l'anatomie ex acte de la confession de foy des ministres, » et il ajoute : « *Diurnal* auquel tous les ministres tant « passez, présens que futurs ne sçauroient respondre, « je les en défie à perpétuité. »

258. — *Arc de triomphe dressé à la gloire du S. Sacrement par le R. P. Alexandre Fichet, de la Compagnie de Jésus, victorieux pour la troisième fois du M. Eustache et des prétendus sur le sujet de la communion sous une seule espèce, et dédié à Monseigneur le Dauphin en présage de ses conquestes par L. M. P., Th. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy en la salle du Palais.* 1640. In-4°, 4 ff. n. chiff. + 151 pp., suivi de : *Trofé dressé à la gloire du Saint-Siège, au combat du R. P. Alexandre Fichet, de la Compagnie de Jésus, preschant à Sainct André de Grenoble contre les faussetez du livre du sieur Vulson, calviniste, de la Puissance du Pape, etc., et dédié au Pape par L. M. P., Th.* S. l. n. d. *Grenoble, P. Verdier.* 1640. In-4°, 6 ff. n. chiff. + 64 pp.

Le R. P. Fichet, dit Gabriel Martin, « le vray fléau de « l'hérésie et la terreur des ministres, rare esprit de « notre siècle, c'est luy quy a commencé et très docte- « ment de répondre au livre du sieur Vulson en chaire « avec grande édification de tous les catholiques » [1].

---

[1] Inscription en faux contre le livre de la *Puissance du Pape*, de Marc Vulson, p. 192.

259. — *Articles de la capitulation faite pour la reddition de Turin.* A la fin : *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy.* 1640. In-4°, 5 pp.

260. — *Sonnets à Monsieur le comte d'Harcourt sur la prise de Thurin (par Bollain, l'abbé de Bruc et La Motte du Broquart).* A la fin : *A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur, ruë Porte-Treine, à l'enseigne de l'Imprimerie Royale.* 1640. In-4°, 3 pp.

261. — *Epiphanii, Paulus secundus, historiola insignis, pridem ex Bibliotheca Vaticana, interprete Petro de Monte Episcopo Ruxiensi, luce donata ; nunc redonata, ex bibliotheca V. Cl. Philippi Viverii Gratianopolitani Prætoris Grisivoudanii, cum multiplici illustratione a R. P. Theophilo Reynaudo, Societatis Jesu theologo.* (Marque au Navire.) *Gratianopoli, ex officinâ Eduardi Rabani, typographi, sub signo Navis.* 1640. In-8°, 37 pp.

(2e Partie) : *Ad Epiphanii Paulum secundum ; illustrationes Theophili Reynaudi, Societatis Jesu theologi, quibus, prœsertim peregrinæ christi in Eucharistia apparitiones, discussæ.* (Marque au Navire.) *Gratianopoli ex officinâ Eduardi Rabani, typographi, sub signo Navis.* 1641. In-8°, 79 pp. + 1 p. n. chiff. pour les approbations des docteurs données à Chambéry, le 8 octobre 1640, par Jean Berlye et Georges Chappuis, chanoines de la Sainte-Chapelle de Chambéry.

Dédicace à Philippe du Vivier, vice-bailli du Graisivaudan, dans laquelle Th. Raynaud s'exprime ainsi : « Reddo tibi tuum Epiphanium vir amplissime. Quem

« enim in favissa tua reperi thesaurum neque aliis ex in-« vidia absconsum, neque mihi ex avaritia usurpatum « volui... » — Puis la dédicace de Pierre du Mont à Nicolas cardinal du titre de Sainte-Croix. Dans le *Periocha libelli Epiphanii* de la seconde partie, Th. Reynaud décrit le livre qu'il fait réimprimer et ajoute : « Et æque po-« terat memorare apologiam pro concilio Pisano, quam « unâ cum libro de monarchia editam, legi Gratianopoli, « suppeditante V. Clarissimo Philippo L'Aigneau, è sua « divite librorum non vulgarium penu. Nisi si libri de « invidioso argumento, mentionem consulto refugit pos-« sevinus. De lucubratione autem Epiphanii ab hoc Præ-« sule latinè facta, altum apud eum, et cæteros catalogo-« rum concinnatores silentium. Libellum itaque, vel sua « raritate commendabilem a viro amplissimo atque Doc-« tissimo Philippo Viverio, Prætore Grisivoudanio, com-« municatum scrutatus, inscriptionis ab interprete adhi-« bitæ, haud satis plenæ, inadæquationem cum scriptio-« ne, deprehenhi. »

1641

262. — *Conclusiones Thomasticæ.* (Armes de France et de Navarre.) *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, Typographum Regium, sub signo Regali.* 1641. In-4°, 12 pp. + 1 f. n. chiff.

Dédicace à Louis Frère, président du Parlement, par les élèves de philosophie du collège des Fr. Prêcheurs.

« A la fin : « Has theses tuebuntur, auspice Deo scientia-
« rum Domino, et præside R. P. F. Petro Jammino sacræ
« theologiæ, professore, in collegio Gratianopolitano fra-
« trum prædicatorum die (7) mensis (aug.) anni 1641.
« Hora prima pomeridiana.

Ignatius de la Baulme,	Joannes Baptista Barral,
Franciscus Giraud,	Hugo Brun,
Joannes Vincent,	Petrus Lombard,
Claudius Basset,	Marius Combe,
Laurentius Villat,	Philippus Chovin.

263. — *Propositiones ex universa philosophia depromptæ.* (Armes de France et de Navarre.) *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, Typographum, Regium, sub signo Regali.* 1641. In-4°, 24 pp.

Dédicace à Louis XIII. A la fin : « Has propugnabit
« Franciscus de Chailliol, Brianconensis, in aula collegii
« Ebredunensis Societatis Jesu. Die mensis julii. Hora
« de meridie prima. Anno 1641. »

264. — *Conclusiones ex universa philosophia Thomastica* (Armes de Pierre Scarron, évêque de Grenoble) (par François Moret). *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, Typographum Regium, sub signo Regali.* 1641. In-4°, 18 p. et 1 f. n. chiff. Dédicace à Pierre Scarron, évêque de Grenoble.

265. — *Harangue en forme de remonstrance faite au Roy, par messire Pierre Scarron, evesque et prince de Grenoble, conseiller du Roy en ses conseils, et président perpétuel des Estats de Dauphiné, au nom de l'assemblée*

du clergé de France, tenuë à Mantes, en l'année 1641. Pronocée dans la ville d'Amiens, le 30 aoust de la mesme année. (Cartouche aux armes de P. Scarron, sans devise.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy, de la Cour de Parlement, et de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble.* 1641. In-4°, 20 pp. — Le verso de la 15e page n'est pas chiffré et porte, dans son milieu, la marque de Verdier, entourée de curieux bandeaux. A la p. 17 : « Harangue en forme de très humble remercimet fait à « Mgr l'Emme Cardinal. »

266. — *Le Basilic de Rouen tiré par le miroir de sa déclaration propre, chargée des infamies de sa cheute honteuse, de son apostasie scandaleuse, des menteries de sa plume faussaire, des friponneries de sa vie, des folies de son esprit, des faiblesses de son jugement, des manquemens de raison et de science et de ses grands et véritables péchez : mais singulièrement par les armes de lumières d'Armand, cardinal duc de Richelieu, tirées de l'arsenal de la défense de la foy; et dédié au mesme prince eminentissime de l'Eglise et ministre unique de la couronne de France par l'un de ces très humbles serviteurs. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur, rue Porte-Treine aboutissant au banc de Bon-Conseil, à l'imprimerie Royale.* 1641. In-8°, 78 pp. Au dernier feuillet, verso, les armes de Grenoble. (Bibl. de M. E. Chaper.)

267. — *Conclusiones ex universa philosophia Thomastica Gratianopoli, apud Claudium Bureau, typographum regium, sub signo Regali.* (Armes de France et de Navarre.) 1641. In-4°, 18 pp. + 1 f. n. chiff. sur lequel

on lit : « Joannes Verdecy suprema favente triade, meri-
« tium illuminatrice, de præfætis phylosophicis assertis,
« responsurus sedebit. Præerit a. R. P. F. Joannes Bap-
« tista Hacquetus, ordinis prædicatorum, sacræ theolo-
« giæ magister, et regens, in collegio gratianopolitano,
« die... mensis... anno 1641. »

1642

268. — *Pastorale et tragicomédie de Janin, représentée dans la ville de Grenoble, dédiée à Monseigneur le président de Pourroy. A Grenoble, pour Jean Nicolas, marchand libraire, ruë du Palais, à l'enseigne de la Palme.* 1642. *Avec permission.* In-8°, 144 pp. (Cat. de la Bibl. Soleinne.)

269. — *Verité triomphante, contre l'estrange nouveauté des ministres, où est clairement monstré que leurs dogmes fondamentaux sont injurieux à la justice et miséricorde de Dieu : Et qu'en leur doctrine ils sont confondus par l'Escriture, et n'ont rien de commun avec l'antiquité, par Jacob Chalier, docteur-médecin, autrefois ministre et à présent converty à la foy Cathol., Apost. et Rom. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le duc, et de la Chambre des Comptes.* 1642. *Avec approbation des docteurs.* In-8°, 12 ff. n. chiff. + 335 pp. Après la préface et à la p. 42 : Armes de Grenoble. Au recto de la dernière page, les armes de P. Scarron, évêque de Grenoble.

Dédicace de l'auteur à Louis Frère, 1er président au

Parlement de Grenoble. L'approbation du 12 février 1641 est signée : Bernard, théol. de la cathédrale, et F. Jean-Baptiste Hacquet, doc. en théologie de l'ordre des Frères Prescheurs. Elle nous apprend le lieu de naissance de J. Chalier, « natif, dit-elle, d'Veeaux (Usseaux) en « Briançonnois, autrefois ministre et maintenant con-« verti à la foy de l'Eglise catholique. »

Il habitait Grenoble à cette époque. On trouve dans les registres paroissiaux de Saint-Laurent, à la date du 7 mai 1642, le baptême de Christine, « fille de Jacob « Châlier et d'Olympe Cresson. »

Livre très rare.

270. — *Traité fait entre madame Royale de Savoye et les princes ses beaux-frères.* Signez : *Chrestienne* (Christine), *V. Piscina de S. Thomas* (24 juillet 1642). *A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le duc et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, rue Porte-Treine aboutissant au ban de Bon-Conseil.* 1642. In-4°, 4 pp.

271. — *Les pensées du peuple de Grenoble sur le retour de Monseigneur le duc de Lesdiguières à Madame la duchesse.* A la fin : *A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, rue Porte-Treine aboutissant au banc de Bon-Conseil.* 1642. In-4°, 7 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

272. — *Christianus Patris christi et matris ecclesiæ per Baptismum filius Cerei Agni a christi Vicario consecrati symbolica imagine expressus a R. P. Theophilo*

Raynaudo Societatis Jesu Theologo. Gratianopoli, excudebat Eduardus Rabanus, typ. sub signo Navis. 1642. In-8°, 644 pp.

De Backer. Bibl. des Ecriv. de la Compagnie de Jésus, t. III, p. 64, *n°* 35. — Ouvrage reproduit dans les œuvres de Th. Raynaud. Ed. de Lyon, 1665. — T. X, pp. 644 et suiv.

273. — *Pratiques des indulgences et du S. Jubilé... œuvre remplie de piété et de doctrine... dédié à très illustres et vénérables dames de Mont-Floy, religieuses de l'ordre de S. Dominique, par H. E. L. B. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le duc et de Messieurs de la Chambre des Comptes.* 1642. *Avec approbation et permission.* In-8°, 4 ff. n. chiff. + 87 pp.

Dans la dédicace, notre auteur anonyme s'exprime ainsi : « Ce petit discours ayant esté travaillé dans vostre maison (de Montfleury), il me semble que de droict il « vous appartienne. » Et plus loin : « Depuis que j'ay « l'honneur de pratiquer vostre royal monastère, je con- « nois une estroite liaison entre la mélodie et la spiri- « tualité : j'y suis venu musicien, et m'en retourne « dévot. »

Les approbations du 7 août 1642, sont signées : Bernard, chanoine th. de N.-D. de Grenoble ; R. P. Nicolas Jacquet, prieur des Frères Prêcheurs, et F. Pierre Jammy, professeur en théologie de l'ordre des Frères Prêcheurs.

Nous attribuons cet ouvrage à H. E. Le Bas, fils ou frère de Thomas Le Bas dit de Laye, « joueur d'instruments, »

né à Grenoble..., qui avait épousé, le 5 janv. 1647, Françoise Billard, ou plutôt à H. E. Leboys, frère de F. C. Leboys, dominicain du couvent de Grenoble.

1643

274. — *Vita Margaretæ comitis albonensis, ante quingentos annos pietate florentis. Scriptore Guilielmo ecclesiæ gratianopolitanæ canonico, nunc primum ex Delphinatis rationalium curiæ scriniis edita. Cura Dyonisii Salvagnii Boesii, equitis, sacri consistorii consiliarii et in eadem curia præsidis primarii. Gratianopoli, apud Cl. Bureau, typographum Dom. ducis Lesdiguerii et camera computorum.* 1643. In-4°, 24 pp.

Cette vie, écrite, croyons-nous, par Guillaume Chaunais, chanoine de l'Eglise de Grenoble, est précieuse pour les renseignements qu'elle fournit sur la généalogie des Dauphins de la première race.

Elle a été réimprimée dans l'*Amplissima collectio*, de D. Martine et Durand, t. VI, et dans les *Opuscula quatuor* de P. F. Chifflet, p. 122.

275. — *L'assemblée faite à S. Germain, de la Reine, des princes du sang, des ministres de Sa Majesté, du Parlement et des autres principaux officiers de ce royaume, le 20 d'avril 1643, pour entendre la déclaration de Sa Majesté, sur le gouvernement de ses Estats. A Grenoble, chez Cl. Bureau, imprimeur de Mgr le duc et de NN. de la Chambre des Comptes, proche le grand Puys.* 1643. *Jouxte la copie imprimée à Paris.* In-4°, 7 pp.

276. — *Déclaration du Roy en faveur de ses sujets de la religion pretendue reformée, confirmative des édits de pacification... verifiée en Parlement le 3 aoust 1643. A Grenoble, par Etienne Voisin. Jouxte la copie imprimée à Paris. Se vendent chez Jean Nicolas, marchand libraire, demeurant proche le Palais, à la Palme.* 1643. In-8°, 7 pp.

277. — *Séance du Roy Louis XIV, tenant son lict de justice en son Parlement, le 18 may 1643. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le gouverneur et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes. 1643. Avec permission. Jouxte la copie imprimée à Paris.* In-4°, 8 pp.

278. — *Conclusiones Thomisticæ.* (Armes de France et de Navarre.) *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, typographum Dom. ducis Lesdiguerii, et Cameræ computorum.* 1643. In-4°, 10 pp.

A la fin : « Has theses tuebuntur, auspice deo scientiarum domino, et præside R. P. F. Petro Jammino sacræ theologiæ, professore, in collegio gratianopolitano fratrum predicatorum die... mensis anni 1643, hora prima pomeridiana. Sorte locati.

« Petrus de la Tivolière.
« Leontius Peloux.
« Petrus Ducheney, Costensis.
« Petrus de la Porte, Suessionœus.
« Anthonius Vincent.
« Ludovicus de Calignon.
« Joannes Bout, Desorres.
« Claudius Garnier.
« Johannes Crenel.
« Franciscus de Morges. »

279. — *Arrest du conseil d'Estat du Roy portant suppression et cassation du droict de subvention et sol pour livre. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de M. le duc et de NN. de la Chambre des Comptes, proche du grand Puys.* 1643. *Jouxte la copie imprimée à Paris.* In-8°, 8 pp.

280. — *Les larmes et soupirs de la France et des bons François, sur la mort et trépas de Louis XIII, roy de France et de Navarre, décédé en son chasteau de Sainct Germain en Laye, le quatorzième may 1643, jour de l'Ascension, ensemble tout ce qui s'est fait et passé à sa mort. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement, en la sale du Palais.* S. d. (1643). In-4°, 3 pp.

Autre édition de *Paris, chez F. Beauplet.* 1643. (Bibl. Nat.)

281. — *Testament de Monseigneur le cardinal duc de Richelieu.* (Du 23 mai 1642.) A la fin : *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement.* 1643. In-4°, 14 pp.

282. — *Lettre du Roy escrite à Nosseigneurs de la Cour de Parlement de Dauphiné, sur le sujet de l'emprisonnement du duc de Beaufort. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1643. *Avec privilège.* In-4°, 4 pp.

283. — *L'éloge funèbre et le tombeau royal de Louis XIII, roy de France et de Navarre, par Monsieur de*

Iaverzac. Et p. 5 : *Epitaphes sur la mort de Louis XIII, roy de France et de Navarre* (3 sonnets). A la fin : *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la sale du Palais.* 1643. In-4°, 6 pp.

284. — *Le recit véritable des cérémonies faites à Sainct Denys en France, aux pompes funèbres et réception du corps très-glorieux et invincible monarque Louys XIII surnommé le Juste : le mardy 19 may 1643.* A la fin : *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement.* S. d. (1643). In-4°, 3 pp.

Autre édition à *Paris, chez F. Beauplet. 1643.* In-8°.

285. — *Sur l'heureuse entrée de la Reyne à Paris. Stances. Son ange parle.*

A la fin : *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la sale du Palais.* 1643. In-4°, 4 pp.

286. — *Tractatulus de reformanda eremitarum vita, in quo de singularissimæ hujus vitæ natura, spiritu, sactitate, potioribusque mediis ad propositum spectantibus agitur per Michaelem a S. Sabina presbyterum, instituti Anachoretarum sub invocatione divi Joannis Baptistæ restaurati directorem et visitatorem. Dicatus illustrissimo et reverendissimo domino D. Petro Scarron episcopo et principi Gratianopolitano. Propositus, universis ecclesiæ dei præsulibus.* (Armes de Scarron, évêque de Grenoble, avec sa devise.) *Gratianopoli, ex typo-*

graphia Petri Verderii Regis et D. Episcopi ac principis Gratianopolitani, Typographi. 1643. In-4°, 20 pp.

287. — *Déclaration du Roy, sur la régence de la Reyne, verifiée en Parlement, le 21 avril 1643. A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la sale du Palais.* 1643. In-4°, 7 pp.

1644

288. — *A Monsieur du Faur, théologal de l'église cathédrale de Die. Monsieur...* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, Ph. Charvys). In-4°, 2 ff.

Lettre datée de Grenoble, ce 6 décembre 1644, signée: F. Dominique Pescheur, au sujet de la lettre que M. Du Faur avait fait imprimer sous le nom et sous la date dont D. Pescheur s'était servi dans une lettre qu'il avait supprimée, touchant la grâce et la prédestination.

289. — *Les transactions d'Imbert Dauphin de Viennois, prince du Briançonois, et marquis de Sezanne; avec les syndics et procureurs des communautez de la principauté du Briançonois en Dauphiné, etc... contenans les franchises, libertez et privilèges desdits Briançonois, etc., le tout recueilly par Claude Desponts, conseiller et procureur du Roy audit Briançonois, et Jean Estienne Rossignol, députez de ladite principauté, et, depuis, reveu et corrigé par Jean Prat sieur de la Bastie des Vignaux, conseiller du Roi et receveur de ses finances;*

Louis Cheronier, premier syndic, et Gaspard Jallin, députez de la dite principauté. (Armes de Dauphiné.)

A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le duc et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, rue Porte-Treine, aboutissant au ban de Bon-Conseil. 1644. In-f°, 1 f. n. chiff. titre + 89 pp.

290. — *Declaratio stilli sigillati curiæ Delphinalis Cabeolli antiquissimis temporibus in eadem curia visitati & etiam observati .. Déclaration du stile de la Cour de Chabeuil en Dauphiné. Imprimé sous Jean Bernard du Vache, conseiller du Roy, capitaine chastelain et juge de Chabeuil audit Dauphiné. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le duc et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, proche du grand Puys.* 1644. In-8°, 23 pp.

A deux colonnes à partir de la p. 7.

291. — *Theses ex universa philosophia.* (Armes de France et de Navarre.) *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, typographum regium, Domini ducis Lesdiguerii, & cameræ computorum.* 1644. In-4°, 15 pp.

A la fin : « Has theses tuebitur, auspice Deo, scientiarum Domino. Et præside R. P. F. Petro Jammino sacræ theologiæ professore. Petrus Ducheney, costentis in collegio Gratianopolitano Fratrum prædicatorum die (15) mensis (julii) anni 1644, hora secunda pomeridiana. »

291 bis. — *Theses ex universa philosophia.* (Armes de France et de Navarre.) *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, Typographum Regium, Domini ducis Lesdiguerii, & cameræ computorum.* 1644. In-4°, 15 p. A la

fin : *Has theses tuebitur, auspice Deo, scientiarum Domino. Et præside R. P. F. Petro Jammino sacræ theologiæ professore. Franciscus de Morges, in collegio Gratianopolitano Fratrum prædicatorum die* (22) *mensis (julii) anni* 1644, *hora secunda pomeridiana.*

292. — *La saincte vie, et l'heureuse mort, du Reverend Père en Dieu, Mre Jean-Baptiste Gault, evesque de Marseille, avec les belles paroles par luy dittes, & les actions qu'il a pratiquées, servans d'instruction à un chacun pour vivre et mourir en vray chrestien. Dédié à Monseigneur le président (Sébastien) de Pourroy, par Messire Gaspard Augeri, prieur.* (Armés des Jésuites dans un soleil.) *A Grenoble, chez Pierre Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement.* 1644. *Avec permission.* In-8°, 20 pp.

1645

293. — *Amplissimo, illustrissimoque viro Petro le Goux Equiti, comiti consistoriano, jam antea apud Burgundiones, nunc verò in supremo Delphinatium senatu, de principatu ad primogenitum ex sacra progenie Regia Delphinum destinato, primati præsidum, D. de la Berchère, Boncour, Vosne, et Flagey, marchioni de Dinteville, baroni de Thorsi, Sypierre, etc. Ode dicolos distrophos ab Antonio à Bosco, in eodem senatu Patrono, dedicata I Januarii 1645.* (Ecusson aux armes de France et de Navarre.) *Gratianopoli, apud Petrum Verderium, regis ac supremæ curiæ typographum.* S. d.

(1645). In-4°, 7 pp. — Son vers, dit A. Rochas, à l'article Antoine du Bois, d'une latinité toujours facile, souvent élégante, ne manque pas de mouvement poétique. Voici quelques extraits de cette ode :

Draco furenti volvitur impetu :
Effusus agris vix Isaræ sinus
Mutatur hinc, illinc : et horti
Undique frugiferi virescunt.

Turris veneni cernitur innocens,
Fons sulphuratus flammeus evolat,
Et mons inaccessus recurvo
Culmine sideribus reclinat.

Il termine son ode par une sortie violente à l'endroit des huissiers, qu'il nomme sangsues, tigres, serpents, loups rongeant les entrailles du pauvre.

Hi sanguisugæ, tigrides, aspides,
Lupi rapaces viscera pauperum
Rodunt : feroces, christianos,
Carnifices laniant ut agnos.

Dans la dédicace de son *Traité des devoirs et observations pour les sergents*.. à Denis le Goux de la Berchère, il rappelle que lorsque son frère « fut eslu pour estre premier président en ce Parlement, » il composa une ode sur les merveilles de cette province. C'est celle dont nous venons de citer quelques passages.

Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Claire de Grenoble, le 25 janvier 1664.

294. — *Diptycha Mariana quibus manes beatissimæ Virginis prærogativæ, plerisque novis scriptionibus vul-*

gatæ, a probatis et veris apud Patres, theologosque receptis solide et accurate secernuntur. (A Th. Reynaudo). Gratianopoli, apud Claudium Bureau. 1645. In-4°.

Réimp. dans les œuvres de Th. Raynaud, édit. de Lyon. 1665. T. VII, p. 1-240.

295. — *Les transactions d'Imbert Dauphin de Viennois, prince du Briançonnois et marquis de Sezanne, avec les syndics et procureurs des communautez de la principauté du Briançonois en Dauphiné.... le tout recueilly par les syndics, commis et deputez de ladite principauté.* (Armes de France et de Navarre). S. l. n. n. 1645. (Grenoble, Claude Bureau, imprimeur). In-f°, 1 f. n. chiff. titre + 95 pp.

296. — *Illustrissimis sapientissimisque Dominis sacratissimi Parlamenti Delphino-Gallici. Carmen ab Antonio du Boys in eodem parlamento Patrono oblatum mense maii 1645.* (Armes de France et de Dauphiné.) *Gratianopoli, apud Petrum Verderium, Regis ac supremæ curiæ Typographum.* 1645. In-4°, 8 pp.

297. — *Clarissimis amplissimisque Dominis supreme rationum fisci apud Delphinates Curiæ. Carmen. Ab Antonio Du Boys, in Parlamento Delphinatium patrono, dicatum mense junio 1645.* (Armes de France et de Dauphiné.) *Gratianopoli, apud Petrum Verderium, regis ac supremæ curiæ typographum.* 1645. In-4°, 8 pp.

298. — *Les Mystères amoureux, par G. Préaud... Grenoble, Claude Bureau.* 1645.

Ouvrage dédié à Séb. Pourroy. Nous ne connaissons que cette sommaire description de ce volume que nous trouvons dans une lettre écrite par M. de Terrebasse à J. Ollivier, 27 avril 1839. (Bibl. de Grenoble.)

298 bis. — *Harangue prononcée en la Chambre des Comptes et Cour des Finances du Dauphiné, sur la présentation des lettres de provisions de Monseigneur le duc de Sully, de la charge de lieutenant général pour le Roy audit pays de Dauphiné.* (Par J. Guy Basset). S. l. n. d. *(Grenoble...* 1645). In-4°, 19 p.

Maximilien François de Bethune, duc de Sully, fut nommé lieutenant général du Dauphiné en 1644.

1646

299. — *Ordonnances d'Abeville, sur le faict de la justice et abreviation des procès au pays de Dauphiné.... (1539). Reveues de nouveau et collationnées sur le vray original.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement.* 1646. In-8°, 112 pp. + 1 f. n. chiff. table.

Première impression d'Antoine Verdier.

300. — *Eloge funèbre de très-haute et très-illustre Dame Claude de Chissé, comtesse de S. Vallier, baronne de Clerieu, d'Ornacieu, de Chevrières, etc.*

Date ei de fructu manuum suarum, et laudent eam in portis opera ejus. Proverb. cap. 31, vers. 8.

A Grenoble, par Etienne Voisin. 1646. In-4°, 47 pp.

Front. représ. au verso les armes des Lacroix-Chevrière.

301. — *Hommage fait en la Chambre des Comptes de Dauphiné par M. François de Clermont-Tonnerre, chevalier, 1er baron, connestable et grand maistre héréditaire de Dauphiné. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le duc de Lesdiguières et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* 1646. In-f°, 40 pp.

302. — *Les pseaumes de David, fidellement tournez en vers François, suivant leur plus vraye interpretation, par Messire Jean-Pierre de Reviglias comte de Celles, seigneur du Barroulx, dédiez à la Reyne. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur.* 1646. *Avec privilège du Roy.* In-8°, 6 ff. n. chiff. + 274 pp. + 1 f. n. chiff.

Permis d'imprimer du 10 avril 1645.

303. — *Heteroclita spiritualia, et anomala pietatis; cœlestium terrestrium et infernorum... — I. Quæ circa Deum, Christum, ac cœlites, et præcipuè Deiparam. Etc. A R. P. Theophilo Raynaudo societatis Jesu theologo.* (Armes des Jésuites, avec la devise : *In nomine Jesus flectatur.*) *Gratianopoli, apud Claudium Bureau,*

typographum dom. ducis Lesdiguerii et cameræ computorum. 1646. In-4°, 10 ff. n. chiff. + 528 pp.

Dédicace à Guichard Deageant, président de la Chambre des Comptes de Grenoble. Dans les pièces liminaires nous trouvons une ode latine de Gabriel Ferrand S. J. et une pièce de vers de G. Gallien S. J., intitulée : *Cur potissimum illustrissimo Domino Deageant hic liber dedicetur.*

Réimpr. dans les œuvres de Th. Raynaud, édit. de Lyon, 1665. — T. XV et XVI, pp. 528. Mis à l'index par décret du 18 déc. 1646.

304. — *Arrest du Conseil d'Estat du Roy du treizième décembre mil six cens quarante-cinq portant défense à la Cour des Aydes de Vienne de connoistre des jugemens rendus par les commissaires députez par Sa Majesté, pour l'exécution de l'arrest et règlement du vingt-quatrième octobre mil six cens trente-neuf. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur de Monseigneur le duc et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* 1646. In-4°, 5 pp.

304 bis. — *Mardikum captum.* — *Prosopopeia Dunkerkæ.* (Par Pierre Labbé.) A la fin : *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, typog.* S. D. (1646). In-4°, 4 p.

1647

305. — *Les beautés de Grenoble en platte-peinture, ode burlesque, dédié à Madame de Revel, par L. T.*

A Grenoble, pour Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à l'enseigne de la Palme. 1647. In-4°, 22 pp.

Il nous a été impossible de découvrir l'auteur de cette rarissime plaquette.

A la p. 4, on lit ces vers :

Ouy, médisans, c'est moy, je vous l'advoue,
Moy nommé tel, moy qui vous fais la moue,
Moy vers-faisant, sans reigle ni compas;
Car pour mon nom vous ne le scaurés pas ;
Ou si scavoir mon nom il vous importe,
Soyés certains que maint livre le porte,
Maint imprimeur en a pris des extraits.
Maintes maisons en gardent les portraits.
(Cela soit dit comme par parentaise,
Je n'en suis pas pourtant plus à mon aise.)

306. — *Henrici Borbonii principis Condæi morientis, exhortatio parænetica ad principes filios.* Et p. 3 : *Henrici Borbonii principis Condæi epitaphium.* (Pièces de vers par Pierre Labbé S. J.) In fine : *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, typographum, 20 janu. ann. 1647.* In-4°, 4 pp.

307. — *De stigmatissimo, sacro et profano, divino, humano, Dæmoniaco, tractatio R. P. Theophili Raynaudi, societatis Jesu theologi.* (Armes des Jésuites avec devise.) *Gratianopoli, apud Claudium Bureau, typographum.* 1647. In-8°, 473 pp. Armes de Grenoble au verso du dernier feuillet.

Dédicace de l'auteur à Philippe de l'Aigneau. La per-

mission d'imprimer à Claude Bureau est du 18 juillet 1645.

Réimp. dans les œuvres de Th. Raynaud, éd. de Lyon 1665, t. XIII, p. 453.

308. — *Illustrissimo et reverendissimo domino D. Petro Scarron ecclesiæ gratianopolitanæ præsuli et principi. — Elogium ætatis. S. l. n. n. n. n. d.* 1647. (*Grenoble, de l'imp. de Claude Bureau.*) In-4°, 3 pp. n. chiff. En tête, dans un cartouche, les armes de P. Scarron. — Pièce de vers latins, sign.: PETRUS. *Paris.*

309. — *Amplissimis vigilantissimisque viris D. D. consulibus gratianopolitanis Judith. Drama comico-tragicum. Dabitur (auspice Deo) a philomusis gratianopolitanis, in area gymnasii, apud FF. Prædicator. Die 10 junii 1647.* In-f° placard (de l'imp. de Pierre Verdier). En tête les armes de Grenoble.

1648

310. — *Pastorale et tragi-comédie de Janin, représentée dans la ville de Grenoble. Dédiée à Monseigneur le président de Pourroy, par J. Millet. A Grenoble, chez Claude Bureau, imprimeur ordinaire du Roy. Pour Jean Nicolas, marchand libraire, ruë du Palais, à l'enseigne de la Palme. 1648. Avec permission.* In-8°, 144 pp.

Au verso du titre les armes de Grenoble daas un cartouche.

La dédicace de l'auteur à Séb. de Pourroy est suivie d'un sonnet en patois. La permission d'imprimer est du 11 mai 1633.

311. — *La Pazzia del Dottore Budelazzo, rappresentata publicamente nella citta di Granoble.* (Marque des Verdier, POCO A POCO.) *In Granoble appresso la vedova Antonio Verdier, stampatore Regio.* 1648. In-12, 15 pp.

Dédicace à Séb. de Lionne, conseiller d'Etat et intendant de justice, police et finances à Casale et dans Montferrat, par l'auteur Charles-Pompée Carcano, dit le docteur Budelazzo. Rarissime plaquette.

312. — *L'Hérésie chassée de son dernier retranchement, où les abois des ministres sont fidèlement exposez au public, sous les personnes des sieurs Cuchet et Murat, pasteurs de la religion pret. reformée, par Messire Giles le Feron, prestre, docteur en théologie, et és saincts décretz ; prédicateur de la propagation de la foy.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, par Pierre Fremon, imprimeur de Monseigneur le duc et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, rue du Grand-Puits.* 1648. *Avec privilège et approbation.* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 142 pp. et 1 ff. n. chiff. Advis au lecteur.

Dédicace à Monseigneur le duc de Lesdiguières. — Les attestations, à la p. 142, sont signées : Théophile du Chemin, baron de Lauract, vicaire général de l'évêque de Valence, et Chalerac, chanoine de Saint-Pierre du Bourg de Valence, des 7 et 3 nov. 1648.

Giles de Feron, à la p. 65, renvoie le lecteur à la *Profession de la foy des catholiques* qu'il a fait réimprimer par deux fois à Grenoble. Nous ne connaissons pas ces impressions.

A la p. 97, il rapporte, en parlant de Cuchet, Murat, La Faye et Bouteroue : « qu'il n'a point trouvé des minis-
« tres qui soient plus féconds qu'eux, à la moindre occa-
« sion qui se présente d'outrager le pape. J'ay veu Boute-
« roue et Murat à Grenoble, en venir jusques aux larmes,
« lorsqu'ils voyoient que la fureur n'excitoit pas assez
« leur auditoire : et plusieurs bons catholiques ont veu
« La Faye écumer là-dessus comme une personne qui
« seroit saisie d'épilepsie. »

A la p. 132, il nous donne le titre de la réplique faite par les ministres Cuchet et Murat, à son manifeste : *Le Feron convaincu.*

Enfin, à la p. 141, après nous avoir appris qu'il avait eu conférence avec plusieurs ministres, le sieur Bourel, le sieur Fœlix, et Rudel, et par écrit avec le ministre Maillefaut de Saint-Marcellin, le ministre du Marche, de Beaumont, il rapporte que Murat et Cuchet ont fait imprimer
« un libelle portant le titre de la conférence que j'ay
« euë avec eux, lequel n'est rien moins qu'elle ; veu
« qu'ils ont retranché malicieusement jusques à plus de
« 200 lignes de la première partie et on ajouté en la 2, 3 et
« 4 séances jusques à plus de 400 lignes. Chacun peut con-
« naître cette vérité puisque cette conférence a esté impri-
« mé immédiatement après sur l'original, signé de la main
« du ministre et qu'elle se vend chez M. Guillaud, mar-
« chand à Romans ; et chez Monsieur Muguet, marchand
« libraire à Valence. »

313. — *Déclaration du Roy portant règlement sur le faict de la justice, police, finances et soulagement des subjets de Sa Majesté vérifiée en Parlement, le vingt quatrième jour d'octobre mil six cens quarante-huict. A Grenoble, chez Jean Nicolas, rue du Palais, à la Palme, et Pierre Fremon, imprimeur, rue du Grand-Puits. Avec permission.* S. d. (1648). In-8°, 16 pp.

Mazarinade. — Edition non citée par Moreau.

1649

314. — *Histoire du connestable de Lesdiguières, contenant toute sa vie, avec plusieurs choses mémorables, servant à l'histoire générale, par Louis Videl, secretaire dudit connestable. IIme edition reveüe et augmentée.* (Marque de Nicolas, écusson au Palmier.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire en la ruë du Palais, à la Palme.* 1649. *Avec privilège du Roy.* In-8°, 16 ff. n. chiff. + 944 pp. + 9 ff. n. chiff. de table. Au bas du dernier feuillet on lit : Achevé d'imprimer le 18 juillet 1649. *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Fremon, rue du Grand-Puits.* 1649.

Dédicace du libraire à M. de Lionne, seigneur de Laissins, conseiller du Roi, imprimée, par une particularité assez rare, seulement sur les rectos des feuillets. Le privilège et permission de faire réimprimer la *Vie de Lesdiguières* est du 18 mai 1648.

Il y a des exemplaires où la marque de Nicolas est entourée d'un cartouche ou de doubles filets.

315. — *Laus brevitatis per dictyaca de brevitate et longitudine in divinis, humanis, et naturalibus antirrheticωs expressa. A. R. Patre Theophilo Raynaudo, societatis Jesu theologo.* (Armes des Jésuites avec la devise : *In nomine Jesu flectatur.) Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typographum dom. ducis Lesdiguerii, et cameræ computorum.* 1649. In-8°, 3 ff. n. chiff. + 466 pp. + 5 ff. n. chiff.

Dédicace à Vincent Carraffa, général de l'ordre des Jésuites, signée : P. D. L.

Ouvrage reproduit dans les œuvres de Th. Raynaud. Edit. de Lyon, 1665, t. X, p. 387-520.

316. — *Relation véritable contenant ce qui s'est passé aux exorcismes d'une fille appelée Elizabeth Allier, natifve de la Coste S. André en Dauphiné, possédée depuis vingt ans par deux démons nommez Orgueil et Boniface et l'heureuse délivrance d'icelle fille, après six exorcismes faits au couvent des FF. Prêcheurs de Grenoble par le R. P. François Farconnet, religieux du mesme ordre, avec quelques raisons pour obliger à croire la possession et la délivrance. Jouxte la coppie imprimée à Grenoble. A Paris, chez Pierre Sevestre, en la cour d'Albret.* 1649. In-4°, 15 pp.

Nous ne connaissons pas la 1re édition de Grenoble, imprimée peut-être chez P. Fremon.

Le père Etienne Meney, dans son *Calendrier des Saints de Dauphiné*, p. 81, rapporte *cette histoire* en ces termes :

« Ce même jour (lundi 22 août) de l'an 1649 que l'on « celebroit dans cette église la feste de S. Iacinthe, le

« père Farconnet, docteur en théologie, et maistre des « novices de ce couvent, chassa par la force de ses « exorcismes, trois démons qui possédoient une pauvre « fille native du village de Saint-Hilaire, proche la Coste-« Saint-André, nommée Elizabeth Alier. Monsieur de « Boissac l'Esprit, Monsieur de Boissieu, premier pré-« sident de la Chambre des Comptes, et une infinité « d'autres scavans et beaux esprits furent témoins de « tout ce qui se passa dans les exorcismes, et furent con-« vaincus de la vérité de la possession. Ceux qui en vou-« dront scavoir le détail n'ont qu'à lire l'histoire qui en « fut imprimée en ce temps-là. Le susdit R. P. Farcon-« net mourut au couvent de Maubec, en opinion de sa « sainteté, après avoir prévu et prédit le jour de sa « mort. »

Il mourut le 12 juin 1681.

317. — *La renommée sur la détention du sieur Boulon aux prisons de Grenoble, poursuivy à mort par sa femme. A Grenoble, de l'imprimerie de la vefve Estienne Voisin.* S. d. (1649?). In-4°, 9 pp.

Charles Boulon était lieutenant des mines de France en Normandie; il était accusé d'avoir enlevé Marguerite Cotin. — Son procès fut plaidé à Grenoble.

1650

318. — *Lettre du Roy envoyée au Parlement de Grenoble, sur le sujet de la détention de Messieurs les princes*

de Condé et de Conty et duc de Longueville. A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais. 1650. In-4°, 20 pp.

Datée du 21 janvier. C'est un des documents les plus importants de la Fronde ; Omar Talon en parle fort longuement, p. 380 de ses Mémoires (coll. Michaud). Il dit qu'elle procédait de la main du cardinal Mazarin, lequel l'avait concertée avec Lionne.

Cette édition n'est pas citée par Moreau, *Bibl. des Mazarinades.*

319. — *Colendissimo, ac sapientissimo M. N. Petro Chemin, doctori Theologo, prædicatorum Franciæ provinciali Dignissimo. Anagramma.*

Petrus Chemin
Per hunc Themis.

Epigramma. A la fin, signé : *Joannes Couzin Rhetor gratianopolitanus.* 1650. In-f°, 1 f. — S. l. n. n. n. d. (Grenoble, Antoine Verdier. 1650.)

320. — *Encomium Gratianopolis, pro xenio datum.* In-4°, *s. l. n. n. n. d.* 7 pp.

C'est l'éloge en vers latins des conseillers du Parlement de Grenoble. Il est signé : I. F. Boerius D. M., et suivi de la traduction en vers français avec ce titre, p. 3 : Louange de Grenoble.

Il termine par ces vers :

Cularone autrefois appelée on te treuve,
Grenoble astheure est ton nom fleurissant,
Tant d'habitans illustres nourrissant,
Te convient mieux le nom de Rome neufve. Etc.

Aux consuls de ladite ville :

Cet éloge d'honneur que je chante en mémoire,
Des biens que je pretend de dedans vostre cité,
Messieurs les directeurs, elle a bien merité
Qu'il soit mis en lumière pour vostre honneur et gloire.

I. Boery D. M.
vostre plus que très humble et très obeyssant serviteur.

Cette rarissime plaquette nous paraît être sortie des presses d'Antoine Verdier, vers 1650.

321. — *L'Hyver à monseigneur le mareschal de Créqui. Ode.* (Signée, à la p. 9 : A. Isnard.) — *A Monsieur le comte de Sault pour le jour de l'an. Ode.* (Signée, à la p. 12 : Isnard.) S. l. n. d. *(Grenoble,* vers 1650.) Pet. in-4°, 12 pp.

A la p. 6 on lit :

Tout le soleil n'est qu'une ombre,
Et Grenoble un enfer d'ennui
De qui l'Isère est le cocite...

323. — *Archange, ou le Capucin escossois. Histoire de nostre temps, très-dévote, et très divertissante. Tirée de l'italien de l'archevesque de Fermo* (Rinuccini), *par Louis Videl. A Grenoble, chez Philippes Charvys, mar-*

chand libraire, en la ruë du Palais. 1650. In-12, 4 ff. prél. n. chiff. et 450 pp.

Dédicace à Mme la connestable d'Esdiguières, par le libraire Ph. Charvys.

Cet ouvrage a eu plusieurs traducteurs. Le P. François Barrault, proc. gén. des Pères de la doc. chrétienne, en donna une traduction sous le titre de : *Le Capucin escossois*, en 1664.

323. — *Les œuvres de Me Simon d'Olive, sieur du Mesnil, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Tolose, divisées en deux volumes. Le premier, contenant les questions notables du droit décidées par divers arrests de la Cour de Parlement de Tolose ; le deuxième, contenant les actions Forenses, les lettres et nottes sur lesdites actions Forenses. Quatrième édition, reveue, corrigée et augmentée. A Grenoble, chez Jean Nicolas père et fils, marchands libraires, rue du Palais, à la Palme.* 1650. In-4°, 12 ff. n. chiff. + 494 pp. pour le 1er volume.

Pour le second, 4 ff. n. chiff. + 396 pp. (Marque de Nicolas.)

Bibl. de M. Eug. Chaper.

324. — *Histoire du chevalier Bayard, et de plusieurs choses mémorables advenuës sous le règne de Charles VIII, Louis XII & François Ier. Avec son supplément par Mre Claude Expilly, président au Parlement de Dauphiné, et les annotations de Théodore Godefroy, augmentées par Louis Videl. Nouvelle édition. A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, en la rue du Palais, à la Palme.* 1650. In-8°, 8 ff. n. chiff. + 480 pp. + 7 ff. n. chiff. + 125 pp. A la fin. *A Grenoble, de l'im-*

primerie de P. Fremon, imprimeur du Roy, pour Monseigneur le duc de Lesdiguières et Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, et Bureau des finances de Dauphiné.

Dédicace de J. Nicolas, à Monseigneur de Boissieu, premier président en la Chambre des Comptes.

Voici quelques notes intéresantes que nous trouvons dans ce volume : p. 41. Des annotations sur la vie du chevalier Bayard, par Th. Godefroy et Louis Videl. Au sujet de Guigues Guiffray de Boutières, L. Videl rappelle que M. Pourroy de l'Auberivière « doit particulariser les « actions de ce chevalier, dans les éloges qu'il fait des « hommes illustres du Dauphiné. »

P. 43. Eloge en vers latins de Guigues Guiffray de Boutières, par Estienne Pascal de Valantier, conseiller au Parlement de Dauphiné.

P. 105 à 120. Poème (en vers latins) de Scipion Guilliet, correcteur en la Chambre des Comptes, de *Petri Terrallii Equitis Bayardi tumulo*.

Enfin, p. 121. Epitaphe de Bayard qui se trouvait au couvent des R. P. Minimes de la Plaine, par un gentilhomme de Dauphiné (Scipion de Polloud).

M. de Terrebasse, dans sa *Relation des principaux événements de la vie Salvaing de Boissieu*, au sujet de cet ouvrage, rapporte que M. de Boissieu a préféré qu'il parût sous le nom de Louis Videl plutôt que sous le sien, afin d'être plus à son aise pour le farcir de tout ce qu'il avait rêvé de sa famille. Il faut donc, dit-il, se tenir en garde contre la plupart des pièces rapportées dans les nouvelles annotations de cette édition, où le texte de l'ancien historien de Bayart est d'ailleurs tronqué et complètement modernisé.

325. — *Theses ex universa logica*..................
Dédicace à Sébastien de Pourroy, président au Parlement. S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, Pierre Fremon.* 1650.) In-4°, 8 pp. (En tête les armes du président de Pourroy sur 1 feuillet non chiffré.)

A la fin : *Hæc, Deo juvante, propugnabuntur in Lyceo Verderensi Minimitano à R. P. Andrea Fayolle, relig. Min. Bacchalaureo, moderante R. P. Marco Antonio Ferotin, Theol. Professore.*

326. — *Illustrissimo, ac reverendissimo Domino, D. Petro Scarron, episcopo et principi gratianopolitano, palatii pontificii Urbani et campestris restitutori, Diœceseos reformatori, Galliarum anteridi, Delphinatus angelo tutelari, regi christianissimo a consiliis, abbati S^ti^ Martini de Miseriaco, Decano sabaudiæ, in Allobrogum comitiis præsidi, Episcopalis conclavis umbram impolito et demorsos ungues minimè sapienti carmine effigiatam devovet obsequentissimus collegii Accusiorum Prædicatorum orator P. F. Ludovicus Doublet, conventus Boni nuntii Rhedonensis. Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typogr. Reg. pro D. duce de Lesdiguieres, et DD. Cameræ computorum.* 1650. In-4°, 15 pp. Pièce de vers latins à l'éloge de P. Scarron : Description du jardin épiscopal du château de la Plaine, anagrammes sur le nom de l'évêque, etc., etc.

327. — *Poëme à l'honneur du vœu sacré de virginité et de continence, avec plusieurs remarques et advis pour le salut des âmes et conversion des desvoyez, par Jacques Avond, prestre de la ville de Dye, et sacristain d'Aouste*

en Dyois...: ensemble deux arrestz insérez à la fin d'icelles remarques, donnez l'un au Parlement de Paris et l'autre au Parlement de Bretagne, par lesquels défenses sont faites aux prestres et moines apostats de se marier, sus les peines y portées. A Grenoble, chez Pierre Fremon, rue du Grand-Puits. 1650. *Avec approbation.* In-4°, 10 ff. n. chiff. + 102 pp., la dern. n. chiff.

Dédicace de l'auteur à « *son prieur noble Michel « Aymon, chanoine de l'église N. D. de Grenoble, prieur « des prieurés de Saillans, Aoste et S. Sébastien.* » Avond nous apprend qu'il a été « invité à composer ce « livre, pour ravir de l'esprit des hérétiques... de la « ville de Dye, sa chère patrie, la très pernicieuse erreur « qu'ils ont que la continence est impossible... »

Parmi les pièces liminaires citons une pièce de vers latins de Reynaud, curé de Moras, — et une poésie anagramme sur le nom de l'auteur par J.-Th. Vincent, avocat.

Les approbations sont signées :

M. A. Vincent, J. Morel, prieur de S. Jean, agrégé en théologie, abbé de Saou, J. Baptiste, curé de Mirmande. De Crest, ce 7 janvier 1647.

Balestie, prêtre, doc. en th., prédicateur missionnaire de la propag. de la foi, député en ce pays de Dauphiné pour travailler à la conversion des hérétiques. De Sallians, ce 12 janv. 1647.

Bernard, th. de la cathédrale de Grenoble, et A. Baffert, théol. de la collégiale. De Grenoble, ce 27 janv. 1648.

La permission d'imprimer est accordée à Michel Aymon, chanoine de N.-D. de Grenoble, par Pierre Scar-

ron, évêque de cette ville, le 12 févr. 1648. La p. 122 n. chiff., contient deux épigrammes, l'une au chanoine Aymon, l'autre à l'auteur, sign. : D'Armand.

328. — *L'esprit du christianisme, enseignant à servir Dieu, comme il veut estre servy, en esprit et en vérité. Œuvre excellente pour l'instruction de quiconque veut profiter de la vie spirituelle, et en acquérir la perfection. Tirée du latin du R. P. de Niéremberg, de la Compagnie de Jésus, par Louis Videl. Se vendent à Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme.* 1650. Et à la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de P. Fremon, imprimeur du Roy, pour Monseigneur le duc de Lesdiguières et Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* In-8°, 4 ff. n. chiff. pour le titre et la dédicace : « *A la Mère du Roy des Roys* » + 446 pp. + 5 ff. n. chiff. Le privilège est donnée le 18 mai 1648. L'approbation est signée : C. Bernard et A. Baferd, chan. Théol. L'*achevé d'imprimer*, au verso de l'avant-dernier feuillet, « pour la première fois le 25 juin 1650 ».

Rarissime volume.

329. — *A Monseigneur Hervart, seigneur et baron du Haut et Bas Lansern en Alsace, conseiller ordinaire au conseil d'Estat du Roy, et intendant des finances de France, ayant le département des affaires et finances de Sa Majesté en sa province de Dauphiné.* A la fin : *A Grenoble, chez A. Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de Nosseigneurs de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1650. In-4°, 14 pp.

Discours de J.-G. Basset, avocat, pour le remercier

des bontés qu'il a eues envers les consuls de la ville de Grenoble.

Jean-Guy Basset, doyen des avocats, mourut le 20 août 1681 et fut inhumé dans le tombeau de sa famille, en l'église Sainte-Claire de Grenoble.

330. — *Colendissimo ac sapientissimo M. N. Petro Chemin, doctori theologo prædicatorum Franciæ Provinciali dignissimo. Ode à P. d'Amblerieu tertiano gratianop.* 1650. S. l. n. d. (*Grenoble, Pierre Fremon,* s. d.) In-f°. Placard encadré.

331. — *Du lever et du coucher du soleil pendant l'année. Tables en feuilles, par O. Feronce. Grenoble, Jean Nicolas.* 1650?

(D'après une note du Catalogue Mss. de la bibliothèque de G. Allard.)

Ozias Féronce, l'un des plus célèbres astronomes de France avec Gassendi et Boulliau, était simple jardinier du connétable de Lesdiguières, au château de Vizille ; il avait épousé Suzanne Guilhibaud et testa le 2 juin 1654. Il eut trois fils : Jean et Daniel, fleuristes du duc de Lesdiguières à Vizille, et Jacques. Pierre Féronce, neveu et héritier de Daniel, en 1714, avait quitté le Dauphiné après la révocation de l'édit de Nantes et habitait Genève.

1651

332. — *Histoire du chevalier Bayard, par Louis Videl.* 1651. Le titre seul a été changé. C'est l'édition de 1650.

333. — *A Monseigneur l'Evesque et prince de Grenoble.* — (Pièce signée à la fin : J. Guy Basset). In-4°, 29 pp. Le feuillet de titre, n. chiff. et imprimé au verso, contient l'avis au lecteur et l'adresse de l'impr. : *A Grenoble, chez Pierre Fremon, imprimeur du Roy pour Monseigneur le duc de Lesdiguières et Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* S. d. (1651).

J.-Guy Basset s'y excuse d'avoir plaidé pour son beau-frère, Augustin Basset, chanoine sacristain dans l'église de Saint-André de Grenoble, contre le cardinal Le Camus.

Il nous apprend que dans le palais épiscopal, récemment réparé par les soins de cet évêque, on y admire les raretés « que vous avez eu soin, dit-il, de rechercher non seulement de la belle Italie, mais du profond de l'Egypte ou de l'Arabie, et des plus reculez endroits de la terre ». A la p. 29, J.-Guy Basset fait un jeu de mot sur son prénom. «C'est pourquoi, Monseigneur, comme il n'est « chose dans le monde qui soit estimée en se putré- « fiant, que le seul GUY, que nos anciens prestres les « Druydes avoient en vénération autant pour cela que « pour tout autre sujet, je vous en offre un, Monseigneur, « en ma personne, qui vous doit toucher le cœur à le « recevoir, par un respectueux anéantissement de soy- « mesme, pour mériter aussi l'honneur d'estre à jamais, « comme il est de votre grandeur, etc... »

334. — *Deux plaidoyez ; et l'arrest du Parlement de Dauphiné, concernant la sacristie de l'église collegiale et Royale Saint-André de Grenoble, où plusieurs belles questions furent traitées et jugées touchant les fondations, les collations, l'estat, les qualitez, les unions, les*

suppressions des bénéfices et leurs changemens. (Marque de L. Durand.) *A Lyon, par Laurent Durand.* 1651. In-4°, 4 ff. n. chiff. + 54 pp. + 1. f. n. chiff. pour l'*arrest.*

La dédicace à Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné, datée de Lyon, ce 30 décembre 1651, est signée de l'éditeur Laurent Durand, libraire à Lyon, qui y rappelle avoir publié les arrests du président Expilly, et nous apprend qu'il est Dauphinois: « J'ai cru vous devoir offrir cet hommage que je vous rends, MESSEIGNEURS, comme aux juges souverains du Païs de ma naissance. »

Dans cette brochure il n'y a que les 4 ff. n. chiff. qui soient d'une impression lyonnaise.

Les deux plaidoyés sortent de l'imprimerie de Pierre Fremon. Les bandeaux à la *Dompteuse* appartiennent à cet imprimeur.

335. — *Les pseaumes de la pénitence de David, mis en vers François par le sieur de Porchères d'Arbaud, gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy.* (Marque de Nicolas.)

A Grenoble, chez Jean Nicolas, rue du Palais, à la Palme. (Imp. de P. Fremon.) 1651. Pet. in-12, 83 pp. + 1 p. n. chiff. La dédicace de l'auteur à François Adhemar de Monteil, abbé d'Aiguebelle, est datée de Marseille le 20 déc. 1650.

336. — *Augustissimo et sapientissimo publici boni assertori amplissimo grationopolitano senatui Carmen. A Ferdinando Podio humiliter decantatum.* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, Ant. Verdier. 1651.) In-4°, 6 pp.

336 bis. — *Amplissimæ atque ornatissimæ Gratianopoli in publicum munus dabitur Josephus e scrobe ad alterum canopi essedum evectus, a selectissima juventute collegii Prædicatorum, sub auspiciis D. Baronis de Marcieux. Authore R. P. Ludovico Doublet, conventus Rhedonensis, Rhetorices professore, apud prædicatores Gratianop.* die   1651. In-f°, placard encadré.

Voici les noms des acteurs : Bertrand Durand, Henri Coulaud, Jean Bolloud, Pierre Dobert, Jean de Repelin, Laurent Guers, Pierre Le Guay, Jean-Louis Mayence, Octave et Balthazard de Marcieux, Guillaume Alluis, etc.

1652

337. — *Traité du plait seigneurial et de son usage en Dauphiné, contenant diverses questions en matière de droitz seigneuriaux, par Messire Denys de Salvaing, chevalier, seigneur de Salvaing et de Boissieu, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, premier président en sa Chambre des Comptes de Dauphiné. A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchant libraire à la rue du Palais, à la Palme.* 1652. *Et de l'imprimerie de la vefve d'Estienne Voisin.* In-8°, 4 ff. n. chiff. + 272 pp. — La pagination recommence à tort à la p. 100 après la p. 199.

Les pp. 161 et 179 sont cartonnées.

338. — *La vie d'Eynard, prince souverain de Clermont, IIe du nom, surnommé le défenseur de la foy. Grenoble, par P. Fremon.* 1652. In-4°, 7 pp.

339. — *Description du cabinet de la Chambre episcopale, fait de l'invention et aux frais de Messire Pierre Scarron, evesque et prince de Grenoble.* (Armes de l'évêque, avec sa devise.) *A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur ordinaire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble.* 1652. In-4°, 8 pp.

Après une description des peintures de ce cabinet, représentant les quatre saisons et les quatre éléments : le feu, la terre, l'air et l'eau, on trouve, p. 8, la liste des personnages les plus illustres du Dauphiné, qui y étaient peints *au naturel.* D'abord les grands maîtres du Temple et de Malte, puis Capdorat, Montoison, Arces, Molard, Bayard, le chevalier de Boutières et le connétable de Lesdiguières.

Autres éditions : 1657, 1666. Le titre seul a été changé.

1653

340. — *Recueil de quelques lettres très importantes escrites sur la condamnation des cinq propositions de Cornelius Jansenius. Fait par le commandement de Monseigneur l'illustre evesque de Grenoble pour l'instruction de son diocèse.* (Par Claude Bernard, chanoine théologal.) (Armes de P. Scarron, évêque de Grenoble.) *A Grenoble, chez Ant. Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de mon dit seigneur.* S. d. (1653). In-8°, 149 pp.

Dédicace : « A Messieurs les curez du diocèse de Grenoble. »

341. — *Sanctissimi in Christo Patris, ac D. N. D. Innocentii divina providentia papæ X, constitutio, qua declarantur, & definiuntur quinque propositiones in materia fidei.* (Armes d'Innocent X.) *Gratianopoli, jussu illustriss. & reverend. Domini Episcopi et principis Gratianopolitani, per Antonium Verderium regis, & supremæ Parlamenti Curiæ typographum. Juxta exemplar Romæ editum in typ. rever. cam. apost.* 1653. In-4°, 8 pp.

342. — *Balet. Dispute pour la bienséance des habillemens entre les nations.* A la fin: *A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur de Monseigneur le duc de Lesdiguières et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* 1653. In-4°, 4 ff. n. chiff.

343. — *Generalia philosophicarum disputationum comitia solemniter indicta in gratiam veritatis, ubi theses ex universa philosophia selectas, Deo auspice propugnabit Stephanus de Burtio gratianopolitanus in templo collegii gratianopolitani societatis Jesu. Die vigesima quinta julii, hora de meridie tertia anno 1653.* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, Ph. Charvys. 1653.) D'après les bandeaux usités par cet imprimeur. In-4°, 36 pp.

Après le titre une gravure représentant les armes de de Godefroy de L'Estrade à qui cette thèse est dédiée.

Etienne Burtio, fils d'Alexandre Annibal et d'Isabeau d'Aragon, fut religieux Augustin; il avait été baptisé à l'église de Saint-Hugues, le 27 déc. 1636.

344. — *Illustrissimo nobilissimoque Domino D. Dionysio Legoux de la Berchère, marchioni de Santenay,*

ordinario regis in omnibus consiliario et in senatu Delphinatu præsidi primario, seneca. (A Petro Labbé). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, Pierre Fremon, d'après le fleuron de tête.)* In-4°, 8 pp.

345. — *De la généalogie de M^r^ le baron d'Aubais* (par Deyron), *seconde édition. Grenoble, de l'imp. de la vefve d'Estienne Voisin, demeurant vis-à-vis le grand Puys.* 1653. In-8°, 82 pp. et 1 tableau généal.

L'épitre dédicatoire à M. Charles de Baschi est signée : Deyron. Au second feuillet les armes du baron d'Aubais. — On trouve aux pp. 81 et 83 des poésies provençales de Peyre Bermon et de Clara d'Andusa.

346. — *Recueil des privilèges octroyez à l'ordre S. Iean de Hierusalem, par les papes, empereurs, roys, princes et potentats de la chrestienté. III édition, reveue, corrigée... par le sieur chevalier Desclozeaux, agent général dudit ordre en France. A Grenoble, pour Philippes Charvys, marchand libraire, demeurant en la place de Malconseil.* 1653. In-4°, 1 f. p. le titre et 184 pp.

C'est l'extrait d'un ouvrage beaucoup plus important publié à Paris par F. de Hardesius des Clozeaux, dont la 2e édition est de 1649.

347. — *La nouvelle theorique et pratique des notaires, ensemble la pratique judiciaire de Me Antoine Faber, conseiller d'Estat et premier président au souverain sénat de Savoye.... 3e édition. A Grenoble, pour Philippes Charvys, marchand libraire, demeurant en la place de Mal-Conseil.* 1653. In-8°, 2 parties. — 262 pp., la dernière n. chiff. et 1 f. n. chiff. + 101 pp.

La dédicace « à Mre Claude de Cimiane, seigneur de Montbivou, conseiller du Roi et président en la Cour de Parlement de Dauphiné, » est signée : P. C. (Philippes Charvys).

1654

348. — *Eloge funèbre de Mre Pierre Le Goux de la Berchère, conseiller du Roy en tous ses conseils, premier président au Parlement de Bourgogne, et depuis en celuy de Dauphiné, chevalier, marquis de Dinteville, etc..., prononcé le XIII de décembre 1653, au service solennel celebré pontificalement par Mgr l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble, dans l'église du monastère de Saincte Claire, en présence de Mgr le duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Dauphiné.... par un religieux de l'observance Sainct François* (Le père Michel Martin, confesseur des dames de Sainte-Claire). *A Grenoble, chez Pierre Fremon, imprimeur du Roy, pour Monseigneur le duc de Lesdiguières et Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* 1654. In-4°, 3 ff. n. chiff. + 44 pp.

La dédicace à Madame la première présidente de la Berchère (Louise Joly) est signée: F. M. M., religieux de l'observance Saint-François. L'adresse de l'imprimeur est répétée à la fin de cette pièce, p. 44.

Autre édition, ou plutôt changement de titre, avec l'adresse de J. Nicolas. 1654.

Pierre Le Goux de la Berchère avait étudié le droit à

Padoue, sous le jurisconsulte Pacius ; « le maistre se donna au disciple, qui le mena en France où il est mort, occupant une chaire à Valence » (p. 13).

Le Goux de la Berchère mourut à Grenoble, le 29 novembre 1653, âgé de 52 ans. Il fut inhumé dans l'église Sainte-Claire et son cœur fut placé à Dijon, dans la sépulture de sa famille.

L'auteur de la *Béatification de S. Rose de Lima solennisée à Montfleury* en 1669, fait l'éloge du père Martin en ces termes, p. 42 : «... Cet homme de qui la délicate et pieuse éloquence a paru tant de fois avec tant d'éclat et de succès devant des compagnies souveraines, et dans des premières chaires du royaume. »

Michel Martin était né à Rennes ; il fut le confesseur des Dames de Sainte-Claire pendant quarante-deux ans, et mourut à Grenoble, le 21 mars 1680.

349. — *Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort, avec les dispositions et préparations nécessaires pour bien mourir, par Charles Drelincourt. A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme.* (Marque de Nicolas.) (Imp. de P. Fremon.) 1654. In-8°, 15 ff. n. chiff., 872 pp. et 3 ff. n. chiff. pour la table.

Dédicace de l'auteur à Madame la Landgrave de Hesse.

350. — *Défense de la conception toute pure, et sans tache, de la Saincte-Vierge, et des raisons que l'on a, d'en espérer de l'Eglise une dernière définition, par le sieur de Cabiac, prestre, docteur en théologie.* (Petite grav. représ. les bustes du Christ et de la Vierge.) *A Grenoble, et se vendent chez Jean Nicolas, marchand*

libraire, rue du Palais, à l'enseigne de la Palme. Avec approbation. 1654. (De l'imprimerie de P. Fremon, d'après les divers fleurons de ce livre.)

In-8°, 14 ff. n. chiff. + 356 pp.

Dédicace à M. du Faure, seigneur de la Rivière et de Tensin *(sic)*, conseiller du Roi et président au Parlement.

L'approbation du 14 juillet 1653 est signée : C. Bernard, chanoine théologal de la cathédrale, et A. Baffert, chanoine th. de la collégiale.

Cabiac est le pseudonyme d'Henri Alby, jésuite, ancien recteur du collège de Grenoble.

351. — *Assertiones ex universa logica selectiores.* (Armes de France et de Navarre.) *Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typographum regium pro D. duce de Lesdiguieres et D. D. Cameræ computorum.* 1654. In-4°, 8 p.

A la fin : « Has (Deo duce et sub auspiciis R. P. F. Josse philosophiæ professoris) tueri conabitur *(sic)*. F. F. Dominicus Ville, et Hyacinthus Videl, in collegio D. Thomæ Gratianopolitano, FF. Prædicatorum, die (28) mensis maii anni Domini 1654. »

Hyacinthe Videl appartenait au couvent des Frères Prêcheurs de Paris quand il mourut le 24 décembre 1682.

352. — *Theses ex universa logica.* S. l. n. d. *(Grenoble, Pierre Fremon, imp.* 1654). In-4°, 5 pp. (Armes au verso du titre.)

A la fin : « Has duce et auspice scientiarum Domino & præside R. P. F. Petro Josse tueri conabitur Stephanus

Mourand, Valloysensis in collegio Divi Thomæ. Gratianop., apud FF. PP., die 10 mensis August. anno 1654, hora postmeridiem secunda. »

353. — *Theses ex universa logica.* (Au verso du titre les armes de Séb. Pourroy, président au Parlement.) S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, Pierre Fremon,* 1654). In-4°, 5 pp.

A la fin : « Has duce et auspice scientiarum Domino & præside Reverendo P. F. Petro Josse, tueri conabitur Franciscus Garnier, Gratianop. in collegio Divi Thomæ, Gratianop. apud. FF. PP. die (9a) mensis (Augusti) anno 1654, hora postmeridiem secunda.»

354. — *Theses ex universa logica Divo Hyacintho ordinis prædicatorum, polonorum apostolo et nostri temporis tomaturgo.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, P. Fremon.* 1654). In-4°, 5 pp.

Au verso du titre une gravure représentant S. Hyacinthe. (Moncornet ex.)

A la fin : « Has duce et auspice scientiarum Domino & præside Reverendo P. F. Petro Josse tueri conabitur Melchior Bergeron Turrispinensis, in collegio Divi Thomæ Gratianop. apud FF. PP., die 6 mensis Augusti anno 1654, hora postmeridiem secunda. »

355. — *Œuvres poétiques dédiées à Mgr Georges d'Aubusson, archevêque et prince d'Embrum, par P. F. B.* (Le père François Bertrand, curé de Villevielle en Queyras).

Grenoble, chez P. Fremon. 1654. In-8°, 36 pp. + 18 + 8 pp. n. chiff. + 70 pp. et 1 p. n. chiff.

Dans le cahier de 8 ff. n. chiff. on lit : au lecteur,

Si vous voulez scavoir le nom et la demeure
De l'autheur de ces vers ;
Vous les pourrez trouver aux suivans à cette heure
Ayant les yeux ouverts.

Les vers suivants sont des stances accrostiches dans lesquelles on trouve : par le R. R. D. (revérend) père Bertrand, curé de Villevieille (en Queyras).

(*Petite Revue des Bibliophiles Dauphinois*, p. 108.)

356. — *Laurentii Crozat, antecessoris Valentini ejulatio academica, in obitu illustrissimi viri domini Petri Le Goux, domini de la Berchère, baronis de Toisy et de Sypierre, comitis de la Rochepot, marchionis Dinteville, sanctioris consistorii comitis, principis senatus gratianopolitani integerrimi. Recitata Valentiæ Cavarum.*

Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typ. reg. pro D. duce Lesdiguierio, et D. D. Cameræ computorum. 1654. In-8°, 21 pp.

357. — *Eloge funèbre de M*[re] *Pierre Le Goux de la Berchère.... premier président au Parlement.... par un religieux de l'observance Saint-François. A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme.* 1654. In-4°, 3 ff. n. chiff. + 44 pp.

Voyez ci-dessus, n° 348. Le titre seul a été changé.

1655

358. — *Thèses theologicæ de Deo uno et trino.* (Corbeille de fleurs accostée de deux coqs.)

Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typographum regium pro D. duce de Lesdiguieres, et D. D. Cameræ computorum. 1655. In-4°, 6 pp.

A la fin : « Has theses propugnabit (Deo Dante). F. Fransicus Felix, ord. FF. Prædic. in collegio Gratianop. ejusdem ordinis, die (13ª) mensis Augusti, hora 2ª pomeridiana. 1655. »

François Félix, dominicain, né à Grenoble, professa la philosophie dans le couvent de Grenoble et mourut vers 1684. On a de lui un petit ouvrage rédigé à l'usage de ses élèves, intitulé : *Totius doctrina philosophicæ compendiosa tractatio... Voy.* 1667.

359. — *Theses theologicæ de Deo uno et trino.* (Corbeille de fleurs accostée de deux coqs.) *Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typographum regium, pro D. duce de Lesdiguieres, et DD. Cameræ computorum.* 1655.

Dédicace : « *Deiparæ Virgini Mariæ, Divinæ et humanæ sapientiæ parenti D. D. D. (dat, dicat, dedicat). Theologiæ Thomasticæ gratianopolitanæ candidati.* »

A la fin : « *Quarum in certamine patrocinium profitebitur (Deo juvente). Joannes Rostolan, presbyter Nevachiensis Gratianop. in Palæstra Thomasticæ FF. Prædic... die... mensis Augusti anno 1655, hora de meridie 2ª* ».

360. — *Lettre du Roy escrite à Monseigneur le duc de Lesdiguières sur ce qui s'est passé ès vallée de Luzerne, Angrongne, S. Martin, et autres lieux voisins.*

A la fin : *A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur de Monseigneur le duc et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* S. d. (1655). In-4°, 4 pp.

361. — *Relation de ce qui s'est passé en la vallée de Luzerne, en l'an mil six cens cinquante-cinq, avec les raisons de Son Altesse royale de Savoye, contre les rebelles de Luzerne ses sujets, et leurs adherans.* S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, Ant. Verdier.* 1655). In-4°, 8 pp.

362. — *Sommaire des raisons et motifs qu'a ev Son Altesse royalle de Savoye, de defendre à ceux de la religion pretendue reformée de la vallée de Luzerne ses sujets, d'habiter hors des limites où ils sont tollerez. A Grenoble, chez Ant. Verdier, imprimeur ordinaire du Roy, par commandement de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble.* S. d. (1655). In-4°, 8 pp.

363. — *Gratian empereur, tragédie dédiée à Mgr le duc de Lesdiguières, par les escoliers du collège de la Compagnie de Jesus de Grenoble. A Grenoble, de l'imprimerie de Philippe Charvys, imprimeur et libraire, en la place du Mal-Conseil.* 1655. In-4°, 3 ff. n. chiff. + 30 pp. et 1 f. n. chiff. pour un sonnet au duc de Lesdiguières, et au verso les armes de Grenoble. Front. grav. représ. les armes du duc de Lesdiguières soutenues par deux sauvages au naturel.

La dédicace à Monseigneur le duc de Lesdiguières est signée : *Les Escoliers du collège de la Compagnie de Jésus*. L'argument en vers français est d'Antoine de Sautereau.

Les acteurs de cette tragédie, furent : Antoine de Sautereau, Jean B. de Sautereau de la Tour, Pierre de Ponnat de Saint-Sauveur, Octavian de Marcieu de Talaru, Balthazar de Marcieu de Noaly, François Baudet, Jean-B. de Cheurier, Claude Espié, Henri Guerin, Antoine Guerin, Antoine Morel, Joseph de Sautereau du Rosay, Pierre-Félix de la Croix de Chevrières, Joseph de la Bastie de Chaulne, Hercule de Cassard de Belle Chambre, Jean Bapt, Roux de Masserange, Joseph-Henri Patin, Ennemond de Virieu, Aymar de Marnais, François Amabert, Pierre Marquian, Gaspard de Romette.

A la p. 25 : *La décadence de l'Empire Romain. Divertissement.*

364. — *Lettre d'Agathange à Philarque, sur la divine élection de N. S. P. le pape Alexandre VII, avec le prognostique de la paix générale entre les princes chrestiens.* A la fin : *A Grenoble, chez Philippes Charvys, imprimeur et libraire.* 1655. In-4°, 12 pp.

1656

365. — *Petite chronologie ou Mémorial de l'Ordre des Frères Mineurs, depuis son commencement jusques en l'année 1656, avec le nombre des provinces, couvents et*

religieux, par Jacques Arbaleste, de Beaune, recollect. Grenoble, chez Ant. Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement de Dauphiné. S. d. (1656). In-8°, 76 pp.

Dédicàce de l'auteur à M. de Boffin, docteur en sainte théologie, prieur de Croysil, de Corps, etc., datée « de votre Hermitage de S. Eynard, ce 1 janvier 1656. »

La deuxième édition, augmentée et corrigée, est de Lyon, *Benoit Coral,* 1656. In-8°, 131 pp. + 12 pp. de *prières.*

On lit à la p. 47 « que le 25 juin 1629, Hieronne de Comdrieu, prédicateur capucin, fut martyrisé par les hérétiques, entre le Poussin et Privas, et que son corps ayant été trouvé, sept jours après, percé de coups d'épée, fut enterré dans le couvent des capucins de Valence. »

J. Arbaleste, né à Beaune, fut supérieur de Saint-Eynard, maison de son ordre, proche Grenoble. On a encore de lui une *Vie des saints et saintes personnes du Tiers-Ordre de saint François-d'Assise.* Lyon, 1668.

366. — *Bref de nostre Saint Père le pape Alexandre VII, sur le sujet des cinq propositions de Jansenius...* S. l. n. d. (*Grenoble, Ph. Charvys,* 1656). In-4°, 12 pp.

367. — *Des anciens bastimens de Nismes, par le sieur d'Eyron... A Grenoble, par Philippe Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy,* 1656. In-4°, 4 ff. n. chiff. + 88 pp. + 1 f. n. chiff., table.

Serait-ce la première édition ?.. Les délibérations consulaires de Nîmes, du 7 octobre 1656, nous apprennent que Deyron, conseiller politique et ordinaire de cette ville, offrit son ouvrage aux consuls. « Et sera ledit sieur

Deyron asseuré que notre Communauté conservera chèrement le souvenir de ce bienfait. »

Nous connaissons une autre édition de ce livre, publiée à *Nîmes, par J. Plasses,* en 1663. In-4°, 155 pp.

368. — *Septem miracula Delphinatus ad Christinam Alexandram Serenissimam Suecorum Gothorum et Vandalorum reginam, unicam magni Gustavi Sobolem, natura superantis se se miraculum.* (Par Denys de Salvaing de Boissieu.) *Gratianopoli, apud Ph. Charvys, bibliopolam et typographum regium in foro mali consilii,* 1656. In-8°, 1 f. n. chiff. pour le titre + 157 pp. (Le feuillet 129-130 est blanc.)

Autre édition, ou plutôt changement de titre avec cette nouvelle adresse: *Gratianopoli, apud Philippum Charvys, mercatorem librarium in foro mali consilii,* 1656.

Salvaing de Boissieu a fait précéder chacun de ses petits poèmes d'une introduction dans laquelle l'érudition du savant rivalise avec l'élégance du poète. On y trouve de nombreuses citations latines et grecques, et un relevé de nos plus précieuses inscriptions lapidaires.

Salvaing de Boissieu présenta cette pièce à la reine Christine, lorsqu'il eut l'honneur de la complimenter à son passage par Valence en Dauphiné, au mois d'août 1656.

369. — *Soyez tousjours appareillez à respondre avec douceur et reverence, à chacun qui demande raison de l'espérance qui est en vous...* (Discours par François Pean de la Croullardière.) *Grenoble, par Ph. Charvys.* 1656. In-4°, 8 pp.

(Questions religieuses sur la confession, adressées aux ministres de la R. P. R.) Il y a d'autres éditions de cette pièce, à *Paris, chez Le Boulanger*, s. d., et ailleurs.

370. — *Profession de la foy catholique* (par François Pean de la Croullardière). *Grenoble, par Ph. Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy*. 1656. In-4°, 8 pp.

Cette *Profession de la foi* fut publiée à Paris, chez Louis Boulanger, la même année.

371. — *Traité des devoirs et observations pour les sergents et autres officiers exploitans en la province de Dauphiné, suivant l'usage d'icelle, et de plusieurs autres du royaume de France..., composée par Antoine du Boys, advocat en Parlement. A Grenoble, par Philippe Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy.* 1656. *Avec privilège de Sa Majesté.* In-4°, 14 ff. n. chiff. et 321 pp.

Dédicace à Denis Le Goux de la Berchère, premier président au Parlement de Dauphiné.

Au chapitre XCIII, p. 122, Du Boys décrit ainsi les montagnes du Dauphiné : « Es montages proches de la ville de Briançon, laquelle, au dire des geometriens et mathematiciens, est la plus eslevé du monde, presque dans la moyenne région de l'air, en quelques-unes de l'Embrunois, d'Oysans, Chartreuse et autres, on y voit de martagons, tulippes, violettes et autres fleurs des plus belles et des plus bigarées qu'on puisse voir, qui ne sont produites que par la nature, sans culture ny semence. Les arboristes y viennent de Montpellier et d'ailleurs pour y cueillir des simples... Presque partout il y a des

bestes faves : cerfs, biches, fans, ours, loups, castors, cheurveils, gelinotes, faisans, perdrix, des grives grosses comme des poules..., etc... »

372. — *Traité des saisies, gagemens, criées ou inquans et deslivrance des choses saisies, avec les formalitez sur ce necessaire, et de ce qu'il faut observer en l'instruction des matières civiles et criminelles... A quoy a esté adjousté l'usage de l'ordonnance des criées pour les decrets en Dauphiné, avec un traitté de la juridiction, pouvoir et exercice des chastelains, composé par Ant. du B.* (Antoine du Boys), *advocat au Parlement. A Grenoble, par Philippe Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy.* 1656. In-8°, 28 pp. n. ch., + 321 + 6 ff. n. chiff.

Dédicace à M. Denis Le Goux de la Berchère, président du Parlement de Dauphiné.

Même édition que la précédente, titre changé seulement.

373. — *De l'usage et de la forme de procéder par les huissiers et sergents, en la province de Dauphiné, suivant l'ordonnance des criées faite par Henri II, le troisième sept. 1551, et reduit en ordre par Antoine du Boys, advocat en Parlement. A Grenoble, par Philippe Charvys, imprimeur et libraire,* 1656. In-8°, 4 ff. n. chiff., + 55 pp. + 3 ff. n. chiff. pour la table.

Dédicace à M. Nicolas de Prunier, marquis de Virieu, président du Parlement de Dauphiné, et à N.-Gabriel Prunier, baron de Saint-André, conseiller au même Parlement.

Dans cette dédicace, Ant. Du Boys nous apprend que, « en la baronnie de Vaubonnais, au-dessus d'un lieu

nommé La Chalp, outre les admirables sources d'eau et jets merveilleux que la nature y a construits, s'y treuve une source qui dore les cailloux, voire l'escaille des truittes qui y abondent. »

374. — *De la jurisdiction, pouvoir et exercice des chastelains, en la province de Dauphiné, le tout traitté en titres, par Antoine Du Boys, advocat en Parlement. A Grenoble, par Philippe Charvys, imprimeur et libraire,* 1656. In-8°, 55 pp.

A la p. 31, Du Boys raconte le fait suivant qu'il nous semble curieux de reproduire ici :

« La presente année 1655, dans nostre valée de Gray-
« sivodan, tant en la plaine, qu'ès lieux montueux cir-
« convoisins, ont esté veus plusieurs petits pourceaux,
« danser, se tenir debout, d'autres devenir enragés, la
« plus part avec les reins tortus, les jambes entortillées,
« ne pouvant marcher des deux pieds derrière, gron-
« deurs extraordinainement. »

1657

375. — *Traitté des tailles et autres impositions ou sont contenues les decisions des matières des tailles aydes..., par Antoine Despeisses, avocat en ladite Cour* (de Montpellier). *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire à la rue du Palais, à la Palme.* 1657. *Avec privilège,* 6 ff. n. chiff. + 268 pp.

Dédicace de l'auteur à M. de Schomberg. La 1re édition avait été imprimée à Toulouse, par Colomieu, en 1643.

376. — *L'Eschole de Salerne, en vers burlesques* (par Louis Martin), *et Poema macaronicum, de bello Huguenotico* (par R. Belleau, publié par Jean Henault). (Marque de Nicolas, avec la devise : *Onerata renitor.*)

A Grenoble, chez Jean Nicolas, rue du Palais, à la Palme. 1657. In-12, 59 pp. (chiffrées seulement à partir de la p. 19).

Dédicace à Monsieur (Guy) Patin, doct. en médecine, signée : Jean Henault, libraire de Paris.

L'édition originale, *Paris,* 1650, in-4°, est ornée du portrait de Martin.

377. — *Quinque propositiones a summo pontifice Innocentio X, damnatæ juxta doctrinam divi Thomæ.*

Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typographum regium pro D. duce de Lesdiguieres et DD. Cameræ computorum. 1657. In-12, 16 pp.

378. — *Les plaisirs innocens. Boutade. A Grenoble, chez Philippes Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, à la place de Mal-Conseil.* 1657. In-4°, 10 pp.

Pièce ou boutade en cinq entrées, jouée par MM. de Vausserre, de Rivole, de Clermont, de Ferrière, Déageant, de Montbive et du Bouchage.

379. — *Carolus quintus Galliæ Delphinus primus. Drama.* (Armes de France et de Dauph.) *Gratianopoli, ex typographia Antonii Verderii, regis ac supremæ Parlamenti Curiæ typographi.* S. d. (1657?). In-4°, 12 pp., la dernière non chiff.

Ce drame, en trois actes, fut joué par les élèves du collège de la Compagnie de Jésus, dont les noms suivent :

Pierre de Ponnat, de Grenoble;
François Sirand, de Grenoble;
Jean-Baptiste de la Tour de Sautereau, de Grenoble;
Balthazard de Noailly, du Touvet;
Octave de Talaru de Marcieu, du Touvet;
Joseph du Rosey de Sautereau, de Grenoble;
Jean-Baptiste de Cheurier, du Touvet;
Claude Baffert, de Grenoble;
Louis du Molard, de Barraux;
Louis de Montagnes, de Grenoble;
Jean La Place, de Grenoble;
Jean Souquet, de Tréminis;
Pierre Treillard, de Rives;
Etienne Chaléon, de Vizille;
Marthe Rostaing du Poncet, de la Côte;
François Flauvans, de Voiron;
Pierre Larrivé, de Saint-Theudère.

On retrouve à peu près les mêmes noms dans la tragédie *Gratian*, jouée en 1655.

380. — *Les Bachanales ou loix de Bacchus, prince de Nise en Arabie, roy d'Egypte et des Indes, et Dieu des buveurs.., ensemble l'Eloge du Tabac, tiré des Burlesques du sieur La Garenne.* (Grenoble), *chez André Galles, imprimeur, rue Brocherie, proche le bureau de la poste.* 1657. *Avec permission et privilège.* In-4°. Réimprimé à Valence, par Chenevier et Chavet, en 1870. In-8°, 63 pp.

Golat La Garenne avait épousé une jeune fille admirablement belle nommée Françoise de la Motte, *belle brune*. Les registres paroissiaux de l'église Saint-Hugues nous donnent les baptêmes de trois de ses enfants : le 8 février 1659, baptême de Jean-Louis La Garenne ; le 21 mars 1660, baptême de Jean, âgé de trois ans et six mois ; et, le 21 mars 1669, baptême de Marie-Françoise, âgée de quatorze ans, fille de feu noble Humbert de la Garenne de Golat et de Françoise la Belle brune. Son parrain fut François de Bonne, gouverneur du Dauphiné ; sa marraine, Marie du Faure, épouse du président de Saint-André.

L'intérêt de cette dernière note porte sur les mots : « *Feu Humbert de la Garenne.* » Ils prouvent qu'il était mort avant 1669, au lieu de 1675, comme l'avancent Guy Allard et M. A. Rochas.

381. — *Augustissimæ Virgini Mariæ incarnati Verbi matri integerrimæ scientiæ ac sapientiæ parenti fæcundissimæ, logicæ, et primi physicæ auscultationis libri, selectas assertiones in munus offert cliens addictissimus Michæl de la Martellière quas deo duce, et mariâ auxiliatrice tuebitur sub moderamine R. P. F. Claudii Lyonnard licentiati theologi in lyceo FF. Prædicatorum. Die Augusti,* 1657. *Hora de meridie secunda. Gratianopoli, apud Philippum Charvys mercatorem bibliopolam et typographum regium in foro mali consilii.* 1657. In-4°, 6 pp.

1658

382. — *Eloge funèbre de feu illustre seigneur Messire François Rover, Saint-Severin, marquis de Verel, comte de Dullin des barons de Bressieux, seigneur du Pont-de-Beauvoisin..., prononcé par le revérend père Joseph du Fornel, supérieur de la commanderie de S. Antoine de Chambéry..., au service solennel célébré dans l'église de Lemen, le 15 décembre 1657. A Grenoble, chez Philippes Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, demeurant à la place Mal-Conseil.* 1658. In-4°, 32 pp.

Dédicace à Madame la marquise de Saint-Severin. Au verso du titre, portrait grav. avec légende et armoiries.

383. — *Estats des conseils du Roy avec la liste des personnes qui les composent, ensemble le département de messieurs les intendants des Finances pour les années* 1658 et 1659. (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour de Parlement en la salle du Palais.* 1658. *avec privilège du Roy*. In-4°, 10 pp.

384. — *Plaidoyez* (de J. Guy Basset père et fils, avocats) *et l'arrest du Parlement de Dauphiné où plusieurs belles questions furent traitées et jugées touchant les pensions ecclésiastiques... A Grenoble, par André Gales, imprimeur.* 1658. In-8°, 2 ff. n. chiff. + 38 pp.

Dédicace à D. Jean Pegon, prieur de la Grande-Char-

treuse, par Philippe Chovin, recteur de la chapelle S. Marc dans l'église N.-D. de Grenoble, et éditeur de la présente brochure.

385. — *Récit des dernières heures de Monsieur du Moulin, décédé à Sedan, le 10 mars 1658. A Grenoble, pour Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme.* 1658. In-12, 31 pp.

386. — *La géographie royale, présentée au très-chrestien Roy de France et de Navarre Louys XIV, par le P. Philippe Labbe, de la Compagnie de Jésus, avec le tableau de la France et une table très exacte de tous les mots du royaume, pais, peuples, provinces, etc., qui se rencontrent en cet ouvrage. 4e édition, reveue, corrigée et augmentée. A Grenoble, pour Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme.* 1658. In-8°, 26 ff. n. chiff. + 490 pp. + 48 ff. n. chiff. pour la table.

Dédicace de l'auteur « Au Roy. »

Frontispice gravé représentant la marque de Nicolas : Un palmier dans un médaillon soutenu par deux anges, avec cette devise : *Ma vertu vient du ciel.* (Gravé par Jordot.) Seul ouvrage édité par Nicolas avec cette marque.

387. — *La cité permanente ou deux sermons sur ces paroles de l'epistre aux Hébreux.* Chap. 13, vers. 14. *Nous n'avons point icy de cité permanente, mais nous recherchons celle qui est à venir. Ensemble des prières sur divers sujets et mesmes pour le matin et le soir, par François Murat, pasteur en l'Eglise reformée de Grenoble.* IIe édition. *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme.* 1658. In-16, 328 pp. La pagination commence à la p. 13.

Dédicace à Mme la Marquise d'Arzeliers (Suzanne de Perrinel), baronne de Mison, dame de Château-Neuf, de Pépin, de Savornon et autres places.

La plus belle édition Elzévirienne sortie des presses grenobloises.

388. — *Les dernières paroles de Monsieur Gigord, pasteur de l'Eglise reformée de Montpellier, recueillies par Pierre Prunet, estudiant en théologie. A Grenoble, pour Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme.* 1658. In-12, 55 pp.

389. — *Theses selectæ ex universa logica. Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typographum regium pro domino duce de Lesdiguieres, et DD. Cameræ computorum.* 1658. In-4°, 3 ff. n. chiff.

A la fin : *Præfatarum positionum veritatem tuebitur (Deo juvante) Franciscus Thomé a collegio Gratianop. FF. Prædicat. die (24) mensis (Augusti) an. 1658, hora postmérid. 2a.*

390. — *Exordia et instituta congregationis sanctissimi sacramenti.* (Petit bois représentant deux anges soutenant un calice.) *Gratianopoli, apud P. Fremon, typogr. reg. pro D. duce de Lesdiguieres, et DD. Cameræ computorum.* 1658. In-12, 360 pp.

391. — *Boëce, tragedie.* (Marque de Verdier.) *A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement de Dauphiné, en la salle du Palais.* 1658. In-4°, 7 pp.

Cette tragédie, en trois actes, fut jouée par Antoine d'Ampierre de Sautereau, J.-B. de la Tour Roux, Fran-

çois de Sainte-Jay, François de Lot Galien, Jacques Vion, Charles Troüilleur, Georges Rochas, Gilles Beatrix-Robert, Antoine Dagoneau, Claude Bois, Hercule de Cassard, Barth. Vincent, Pierre du Rif et Philippe Giraud.

392. — *Reflexions historiques et chrestiennes sur la sainte épine de la couronne de N. Seigneur Jesus-Christ qui est dans la vénérable église cathédrale de Valence en Dauphiné, par M. Le Feron, prestre et prédicateur. Grenoble, Ph. Charvys.* 1658. In-18, 28 + 6 pp.

(Notes bibliog. de J. Ollivier, à la Bibl. de Grenoble.)

393. — *Nouvelle pratique judiciaire, tant criminelle que civile, receuë et observée au Parlement de Dauphiné, et autres cours inférieures de ladite Province, composé par feu Mr Charency, conseiller audit Parlement, reveuë et corrigée par un ancien advocat...*

A Grenoble, chez Philippe Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, demeurant en la place Mal-Conseil. 1658. In-8°, le titre + 3 ff. n. chiff., 455 pp. et 4 ff. n. chiff. pour la table.

Dédicace à M. J.-B. de Gallien de Chabons, conseiller du Roi et procureur général au Parlement de Grenoble, signée Charvys. — L'avis du libraire au lecteur nous apprend que feu M. Charency exerça la charge de conseiller au Parlement de Grenoble durant plus de 25 ans et qu'il fut rapporteur du grand procès qui existait entre Albert, archiduc de Flandres, et le duc de Wittemberg, sur quelques seigneuries enclavées dans leurs terres. Un exemplaire de cet ouvrage, à la Bibl. de Grenoble, porte sur une des gardes cette curieuse note manuscrite :

« Ce livre m'a esté donné par le sieur Charvys, auquel « j'avois remis l'original, escrit à la main que j'avois heu « de l'autheur en mes jeune sans, et mon fils et moy avons « fait toutes les corrections de l'impression. Mon fils a « fait l'épistre liminaire (à M. Jean-B. de Gallien de Cha- « bons) à cause de M. le procureur général qui est nostre « amy, et moy j'ay fait celle du libraire au lecteur.

« J. Martinon, advocat en la Cour. »

394. — *Project charitable pour la subsistance généralle des pauvres de Grenoble.* S. l. n. d. *(Grenoble, Ph. Charvys,* 1658.) (D'après le bandeau, tête égypt. aux lettres: E. C.) In-4°, 15 pp.

A la p. 15 on trouve les noms de MM. les directeurs et consuls de l'*Hostel-Dieu* de la présente année 1658. Nous croyons que ce *Projet charitable* est l'œuvre de l'abbé Lambert, recteur de l'hôpital.

395. — *Lettre du Parlement de Dauphiné, escrite au Roy sur le sujet des désordres commis à Voyron. (Grenoble, Ph. Charvys,* 1658.) In-4°, 7 pp.

Cette lettre du 7 avril 1658 est reproduite dans les *Mémoires de Claude Pelot,* publiés par O'Reilly, t. Ier, p. 207.

396. — *Requeste présentée au Parlement de Dauphiné, tendante à commission pour informer contre le sieur Pellot, intendant près des troupes en ladite province, sur le sujet de la condamnation à mort, et exécution d'une femme grosse.* S. l. n. n. *(Grenoble, Ph. Charvys).* 1658. In-4°, 10 pp.

Reproduite dans les *Mémoires de Claude Pellot,* par O'Reilly, t. Ier, p. 196.

397. — *Traitté de l'origine des parroisses et des curez et de l'obligation qu'il y a d'ouir la messe de paroisse les dimanches, tiré du latin de Jean Filesac, docteur de Sorbonne. A Grenoble, chez Philippes Charvys, imprimeur libraire ordinaire du Roy, demeurant en la place Mal-Conseil.* 1658. Petit in-12, 6 ff. n. chiff. + 82 pp.

1659

398. — *Veritates de auxilio gratiæ, ab erroribus et falsis opinionibus vindicatæ, quas defendunt théologiæ Gratianopolitanæ candidati, Augustinianis et Thomasticis armis instructi, præside P. F. Petro Jammy, doctore theologo, ordinis FF. Prædicatorum.* (2 parties.) *Gratianopoli, apud Petrum Fremon, typographum regium pro D. duce Lesdiguiriarum, et D. D. Cameræ computorum.* 1659-1658 (*sic*). In-12, 6 ff. n. chiff., 446 pp. et 5 ff. n. chiff. — 2e partie: 478 pp. et 1 f. n. chiff.

Le père Pierre Jammy enseigna longtemps la théologie dans le collège des Frères Prêcheurs. Il mourut le 23 octobre 1688? C'est par ses soins et par son travail infatigable que nous avons l'impression des œuvres d'Albert le Grand, en 21 vol. in-fo.

399. — *Commencement, institution, règles et statuts de la Congrégation de l'exaltation Sainte-Croix, pour la propagation de la foy, conversion des hérétiques et confirmation des nouveaux convertis à la foy, establie en cette ville de Paris, le quatorzième septembre de l'année*

mil six cent trente-deux..... A Grenoble, chez Pierre Fremon, imprimeur ordinaire de Monseigneur le Duc. 1659. In-8°, 4 ff. n. chiff. + 158 pp.

400. — *Lettre du Parlement de Dauphiné au Roy, en remerciement de la réünion de la Cour des Aydes audit Parlement. A Grenoble, chez Philippe Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, à la place Mal-Conseil.* 1659. *Avec permission.* In-4°, 18 pp.

La Cour des Aides de Vienne avait été séparée depuis 1638, après une union de quatre siècles.

401. — *Le devot catholique à la solemnité annuelle de la feste du vray corps et sang de Jésus-Christ, adorables en l'Eucharistie, suivant sa sainte parole, creance de ses apostres et de leurs successeurs... A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, en la salle du Palais.* 1659. *Avec permission.* In-4°, 1 f. pour le titre + 28 pp. (La dernière est chiffrée par erreur 21.)

L'auteur de cet « abregé » est Antoine Du Boys, avocat au Parlement. A la p. 21, on trouve deux hymnes à l'honneur du Saint-Sacrement et de saint Thomas « paraphrasez » en vers français.

A la p. 21 (lisez 28), le nom de l'auteur et les approbations de Bernard, chanoine théologal, de Pierre Jamin, de l'ordre de Saint-Dominique, et de l'abbé de Simiane, vicaire général, datées des 26, 27 et 28 mai 1659.

402. — *Traitté de paix entre les couronnes de France et d'Espagne, conclu et signé par Monseigneur le cardinal de Mazarin, et le seigneur dom Louis Mendez de Haro, plénipotentiaires de leurs Majestez très chrestienne*

et catholique en l'isle dite des Faisans, en la rivière de Bidassoa, aux confins des Pirénées, le 7 novembre 1659. A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, aydes et finances de Dauphiné, en la salle du Palais. S. d. (1659). In-4°, 42 pp.

403. — *Question si un ou plusieurs particuliers plaidans contre leur communauté, en demandant ou deffendant, doivent contribuer aux frais et despenses que cette communauté fait contre eux...* (Par Jean-Antoine Patin.) *A Grenoble, par André Gales, imprimeur.* 1659. In-8°, 56 pp.

Avant la conclusion du 19 décembre 1657, à Grenoble, « en l'assemblée du Pais », on trouve, page 45, cette curieuse note en marge : « Les consuls de Chabeuil, en haine de ce que sieur Jean Courtois, de Chabeuil, leur avoit déclaré par acte, qu'il ne vouloit plus être conseiller de la maison de ville, parce qu'il y voyoit passer et délibérer des choses préjudiciables au public, et contre sa conscience, lui suscitèrent un procès criminel, le traittèrent inhumainement dans les prisons dudit Chabeuil, l'ayant accusé d'avoir contrefait l'évesque lorsqu'il fust éleu abbé des Vignerons dans ledit lieu ; de laquelle accusation il a été absous avec despens, par arrest de la Cour du 12 février 1659, en la 3e chambre, au rapport de Monsieur de Marnais. »

404. — *Conférences des edicts de pacification des troubles esmeus au royaume de France, pour le faict de la religion et traittez en reglemens faicts par les roys Charles IX et Henri III, et de la déclaration d'iceux, du*

roy Henri IV de France et de Navarre, publié en Parlement le 25 février 1599..., par M. Pierre de Beloy, conseiller du Roy, et son avocat au Parlement de Tholose. (Marque de Nicolas).

Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, à la Palme. 1659. *Avec privilège du Roy.* In-8°, 587 pp.

405. — *Pastorale et tragi-comédie de Janin, représentée dans la ville de Grenoble, dédiée à Monseigneur le président de Pourroy, par J. Millet. Dernière édition reveue et corrigée par l'auteur. A Grenoble, par André Gales, imprimeur.* 1659. Petit in-8°, 120 pp.

M. A. Rochas donne 126 pp. C'est une erreur d'impression sans doute ?

406. — *Lettres patentes du Roy, portant commission pour procéder à la revision générale des feux de la province de Dauphiné du 28 octobre 1653, verifiées en la Cour de Parlement, aydes et finances dudit pays, le 17 juin 1659, et en la Chambre des Comptes, le 23 dudit mois et an. A Grenoble, chez Philippes Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et des trésoriers généraux de France.* S. d. (1659). In-4°, 11 pp.

407. — *Elévations et affections à Jésus-Christ, au mystère du Très-Saint Sacrement, pour toutes les heures de la journée, par Antoine Godeau, evesque de Vence. A Grenoble, chez Philippe Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, demeurant en la place Mal-Conseil.* 1659. *Avec permission et privilège.* In-12, 6 ff. n. chiff. + 310 pp.

Dédicace de l'imprimeur à l'Evêque de Grenoble, et,

Avis « Au lecteur », du même, dans lequel nous lisons : « Le pieux dessein qu'a Mgr de Grenoble d'establir, en l'église de Sainte-Claire de cette ville, l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, m'a donné celuy de produire en public ce petit ouvrage. »

408. — *Statuts, reglemens et ordonnances de la Compagnie des Penitens blancs de Grenoble, sous le vocable de Nostre-Dame, nouvellement reveuës et augmentées. A Grenoble, par Philippe Charvys, imprimeur et libraire ordinaire du Roy.* 1659. *Avec permission et approbation.* In-8°, 7 ff. n. chiff. + 55 pp. + 2 ff. n. chiff.

Approbations de F. Louis Manis, défin. général de tout l'ordre de Saint-François, du 20 avril 1659, et de Fr. Dominique Blardon, prieur du couvent des FF. Prêcheurs de Grenoble, 12 nov. 1659.

Ces statuts et règlements sont reproduits dans tous les bréviaires à l'usage des pénitents de Grenoble, imprimés en 1717, 1735, 1757, 1781, 1817.

La confrérie des Pénitents Blancs dans Grenoble est fort ancienne. Elle obtint, le 28 juin 1627, des lettres patentes du roi Louis XIII qui confirmèrent leur société et confrérie. Elle acheta, le 24 mai 1656, dans la rue Neuve de Bonne, pour construire une chapelle, une maison et un jardin appartenant au sieur Pierre Paturel, au prix de 3,900 livres.

1660

409. — *Lettre circulaire des vertus de feu sœur Jeanne Gasparde Meney, religieuse au devot monastère de la*

Visitation de Grenoble. S. l. n. n. n. d. (1660). *(A Grenoble, Jacques Petit.)* In-4°, 1 f. titre + 50 pp.

Cette lettre circulaire est datée de Grenoble, « ce 5 janvier 1660. » A la p. 33, on trouve : « *Les pensées et affections de feu nostre chère sœur, trouvées escrites de sa main.* »

Gasparde Meney, fille de M. Meney, marchand de Grenoble, et de Jeanne Termet, mourut le 1er juin 1659. Elle était sœur d'Etienne Meney, dominicain de Grenoble, et de N. Meney, récollet (en religion frère Ferdinand), mort à Grenoble, le 3 avril 1693.

410. — *Préparation à la mort, à l'imitation de Jésus-Christ mourant, avec la dévotion au crucifix, par le R. P. B. de Bus.* D. l. C. d. I. *(de la Compagnie de Jésus).*
A Grenoble, chez Philippe Charvys, i-Lbraire (sic) *et imprimeur du Roy.* 1660. In-12, 5 ff. n. chiff. + 190 pp.

411. — *Préparation à la mort, à l'imitation de Jésus-Christ mourant* (par le P. de Bus). *A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy, à la place Mal-Conseil.* 1660. In-12, 5 ff. n. chiff. + 190 pp.

Même ouvrage que le précédent, le titre seul a été changé.

412. — *La Vie de Messire Claude Expilly, chevalier, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, et président au Parlement de Grenoble, par Me Antoine Boniel de Catilhon, conseiller du Roy et advocat de S. M. en sa Chambre des Comptes et Cour des Finances de Dauphiné. A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur or-*

dinaire du Roy, à la place Mal-Conseil. 1660. In-4°, 166 pp. Portrait d'Expilly après le titre. A la p. 147 : « *Jaccobi Philippi Tomasini Patavini episcopi Æmoniensis elogia.* »

« Jacques Philippes Tomasin, évêque de Cita-Nova (nous dit Boniel, p. 110), a écrit en latin sa vie et fait son éloge, qu'il a mis avec sa représentation en taille douce, dans le second volume des *Eloges de ses hommes illustres.* »

Antoine Boniel de Catilhon, fils de François, avocat au Parlement, et d'Ysabeau de Catilhon, fut baptisé à Grenoble, le 6 déc. 1614 ; il épousa, le 28 avril 1647, Anne Thomas.

413. — *Les Harangues faites au Roy, à la Reine, à Monsieur et à Son Eminance, dans la ville d'Aix, par Alexandre d'Ize, ministre de la parole de Dieu à Grenoble, député du Synode national tenu à Loudun, avec le sieur de Foissac, ancien du consistoire d'Usez,* 1660. *Et se vendent à Grenoble, chez l'imprimeur et libraire du Roy, dans la salle du Palais* (Antoine Verdier). In-4°, 12 pp.

414. — *La vénérable abbaye de Bongovert de Grenoble, sur la réjouissance de la paix et du mariage du Roy, par J. Millet. Grenoble, imp. d'André Galle.* 1660. In-4°, 20 pp. + 4 autres pages pour le titre, et l'avis au lecteur (Rochas, *Biog. du Dauph.*).

415. — *Discours à Son Altesse Monseigneur le duc d'Espernon, sur la paix du royaume, sur le mariage du Roy, et sur son heureux retour dans son gouvernement de Guienne, par Monsieur Du Faur de Sainctaraille,*

théologal de l'église cathédrale de Die. (Ecusson aux armes de France et Navarre.).

A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy. 1660. In-4°, 25 pp.

Ce discours est daté de Die, ce 12 de janvier 1660. Du Faur termine en disant : « Je ne scavois plus ce que c'estoit que la joye, Monseigneur, tant il y a de temps que je n'en ay plus l'usage ; les continuelles disgraces de ma vie me l'avoient ostée, lorsque tout à coup ce nouvel esclat de vostre gloire me l'a rendue, mais avec tant d'effet, que cette joye ne se contente pas d'épanouir mon cœur, elle a ouvert mon esprit, et denoué ma langue, pour tirer des paroles de celle-cy et des pensées de l'autre, qui feront croire que, parmy les neiges de Dauphiné l'on trouve les feux de Gascogne. Vous avez eu souvent la bonté de louer hautement mes ouvrages ; mais vous me ferez justice en aimant singulièrement celui-cy ; il ne tient pas son prix de mon merite, mais de ma passion, qui fait connoistre au public que je suis de Vostre Altesse, etc... »

Du Faur, prédicateur du Roy et théologal de Die, avait déjà publié à Lyon, en 1654, un Discours sur la vie et la mort de Mgr de Leberon, évêque de Die et de Valence, intitulé : *Le Prélat courageux.* Cette rare plaquette, dédiée à Mgr le cardinal Barberin, est datée du 2 juillet 1654, du château du Péron, où, dit-il, « la solitude du Peron est à present le lieu de ma tristesse, après avoir esté le divertissement de Vostre Eminence. »

416. — *Tarif sur lequel doit estre pris le pied du déchargement de feux des communautez de la province de Dauphiné, à cause des biens et héritages affranchis, par édict du mois d'octobre 1658, etc..., dressé par ordre*

des sieurs Commissaires. A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy, au banc de Mal-Conseil. 1660. In-4°, 12 ff. n. chiff.

417. — *Deux marques de l'erreur du calvinisme, la présomption et l'infidélité, découvertes juridiquement dans l'escrit d'un de ses ministres [par Marc-Antoine Calemard, de Die, jésuite, missionnaire de la vallée de Fenestrelles].* (Marque au soleil.) *A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1660. In-4°, 20 pp.

Cet imprimé contient : copie du verbal fait par M. le lieutenant de Briançon (Jean Prat), sur le refus du ministre de Fenestrelles, de conférer de vive voix avec le P. Jésuite, missionnaire de la vallée de Pragellas (5 oct. 1659).

Lettre de M. Calemard à M. de Joux, ministre de Fenestrelles (Mentoules, 5 oct. 1659).

Lettre de M. de Joux à M. Calemard (22 oct. 1659).

Réfutation de la response de M. de Joux, par Marc-Antoine Calemard.

Voy. *Notice hist. et bibl. sur les imprimeurs de l'Académie protestante de Die*, par E. Arnaud, p. 25.

418. — *Traité de paix entre les couronnes de France et d'Espagne, conclu et signé par Mgr le cardinal Mazarin et le seigneur dom Louis Mendez de Haro...*, le 7 nov. 1659. *A Grenoble, chez Ph. Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy, à la place Mal-Conseil.* 1660. In-4°, 65 pp.

419. — *Discours fait par Monsieur l'advocat général de Veycilieu* (Jean de Rabot), *pour requérir la publication et l'enregistrement des articles de la paix générale, fait au Parlement de Grenoble, en audiance publique, toutes les chambres assemblées, le 25 may mil six cens soixante.*

A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement de Dauphiné, en la salle du Palais. S. d. (1660). In-4°. 1 f. n. chiff. titre + 30 pp.

420. — *La Victoire de la paix, tragi-comédie dédiée à Mgr le premier Président* (Le Goux de la Berchère), *par les escoliers du collège des Jésuites.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy.* 1660. In-4°, 15 pp.

La dédicace à M. de la Berchère commence ainsi :

« Les avantages que la paix et le mariage du Roy apportent à tout le royaume sont si grands, que nous ne pouvons nous dispenser d'en témoigner nostre joye et d'en donner des marques sensibles à tout le monde. »

Cette tragédie en cinq actes a été jouée par les élèves du collège dont les noms suivent :

Nicolas Coulaud, Antoine Joachim de Chaulnes, Etienne Groussin, Fr. Michel, Nicolas Charbot, François Joubert, Joseph de Surville, Ennemond de Virieu, Claude de Rossan, d'Arces-Morard, Joseph de Pina, Pierre de Chantarel, Charles de Villiers, Hugues de Grattet de Dolomieu, Jean Basset de Saint-Nazaire.

A la p. 13 : *Le Triomphe de l'Amour*, joué par Philippes Emery, Guy Perrot, Laurens Thomé, Nicolas de la Robi-

nière, Jean Besson, Jean Prat de la Bessée, Balth. de Pesieu, François de Morges, Philippes Faure, etc...

Rarissime plaquette.

421. — *Relation exacte de tout ce qui s'est passé dans la ville de Grenoble pour la publication de la paix* (Armes de Grenoble), *par Guy Allard. Grenoble, de l'imprimerie d'André Gales, imprimeur.* 1660. In-4°, 23 pp. (Réimp. par M. Gariel, dans la *Bibl. du Dauphiné,* Grenoble, 1864, t. I, pp. 2 à 25.

422. — *Formulaire des exercices qu'on a accoustumé de faire en la Congrégation de l'Assomption de Notre-Dame, dans la ville de Grenoble. Grenoble,* 1660. In-4°.

(D'après l'Inv. Mss. de la Bibl. de Guy Allard.)

423. — *Aloysiæ Sigeæ Toletanæ satyra sotadica de arcanis et amoris et veneris : Aloysia hispanice scripsit : latinitate donavit Joannes Meursius, I. C.* (S. l. n. d.) (Grenoble, *Nicolas,* vers 1660). 2 part. In-12.

Cette première édition n'a que 6 dialogues.

Ouvrage attribué à Nic. Chorier, et publié, dit-on, à Grenoble, par le libraire Nicolas. C'est un recueil de dialogues dans lesquels deux dames se racontent des obscénités ou prennent part à des scènes du plus effréné libertinage.

1661

424. — *Traitté historique des querelles faites autrefois aux pères de l'Eglise, sur leur doctrine et leur conduite, recueilly par le sieur de Sainte Iréné.* (Le

P. Andoche Morel.) *A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy.* 1661. *Avec approbation.* In-8°, 24 ff. n. chiff., 210 pp. et 1 f. n. chiff. d'errata.

Dédicace à MM. de la congrégation de N.-D., sous le titre de la Purification, au collège des Pères Jésuites de Grenoble. De Backer, dans sa *Bibl. des Ecrivains de la Compagnie de Jésus,* donne à cet ouvrage un titre latin.

425. — *Balet de la puissance des Richesses. Dansé à Romans, dans la galerie de M. l'abbé de Leyssins, le 1er mars 1661.* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, de l'imp. d'Ant. Verdier.) In-8°, 9 pp.

Charles de Lionne, dit l'abbé de Lesseins, s'occupa beaucoup de peinture. Il fit dans son voyage à Rome, en 1655, l'acquisition de plusieurs tableaux originaux dont il orna la belle galerie de sa résidence à Romans et plus tard de son château de Triors.

426. — *Discours sur le sujet de l'aubaine prononcé par Monsieur l'advocat général de Vessilieu* (Jean de Rabot), *sur une cause pendante au Parlement de Grenoble, entre les sieurs de Rivoire, demandeurs en requeste, tendante à ce que la succession du sieur des Abrets leur fut adjugée comme plus proches parens regnicoles, d'une part ; et les enfans du sieur de Beaumont Cara, défenseurs, d'autre ; avec l'arrest du Parlement. A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais.* 1661. In-4°, 46 pp.

427. — *A Monseigneur le comte de Sault, sur sa reception en la charge de lieutenant général pour le Roy en cette province, en l'absence, et à la survivance de Monseigneur le duc de Créqui, son père.* (Nov. 1661.) *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, Antoine Verdier.) In-4°, 6 pp.

Ce discours est signé à la fin : (Louis) Videl.

428. — *Journal des conversions qui ont esté faites et des graces dont Dieu a favorisé la Compagnie de la Propagation establie à Grenoble, durant le cours de l'année mil six cens soixante-un.* (S. l. n. n. n. d.) *(Grenoble, Ph. Charvys,* 1661.) In-4°, 20 pp.

Ce journal a dû paraître quelques années. Nous ne connaissons que ce numéro.

C'est une revue mois par mois des principales conversions faites en Dauphiné, et dont voici un extrait :

Février : 10. — Bertrand Perol, officier en la citadelle d'Orange.

Mars. — Jean Bouffier, du Monestier-du-Percy; Frédéric Apiarius, imprimeur, né à Heidelberg ; François Janvier sieur Dufresne, fils de Janvier, ministre à Beaurepaire.

Mai. — Jacques Regnier, ministre converti, de Sedan.

Juin. — Pierre, étudiant à Die.

Août. — Philippes, Moyse, Pierre et Guillaume Emé frères, d'une famille considérable de Molines en Queyras.

Décembre. — Susanne de Renard, femme de M. de Rozans (François d'Yse), conseiller en la Chambre de l'Edit. — Françoise Le Blanc du Perce, femme de M. de la Chabodières (Louis de Micha), seigneur d'Orcières.

A la p. 19. — Les indulgences plénières accordées par Alexandre VII aux membres de la Confrérie de la Propagation de la Foi, le 27 juillet 1661.

429. — *La religion historique de Charenton, avec l'anathème fulminé par le sieur Gache, ministre de la religion prétendue réformé contre sa confession de Foy, à Paris.* (Grenoble, imp. de A. Verdier.) S. d. (1661). In-4°, 4 pp.

430. — *Procope martyr, tragédie dédiée à Mgr le premier président, par les Rhetoriciens du collège de la Compagnie de Jésus de Grenoble.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy.* 1661. In-4°, 11 pp.

Dédicace à M. le 1er président de la Berchère.

Cette tragédie en cinq actes fut jouée par Joseph de Charbonneau, Philippes Giraud, Jean Faure, Claude de Charra, Antoine Gerente, Jacques-Benoît de la Croix de Sayve, Louis Durif, Joachim Rossignol, Pierre de Leyssaud, Paul Rochas, Jean de Voissan, Claude Ravier et François de la Porte de Saint-Hilaire.

431. — *Traité des controverses, où il est montré par les propres principes de la religion prétendue qu'elle n'est pas la bonne religion, par André Gerard, de la Compagnie de Jésus. A Grenoble, chez Philippes Charvys.* 1661. In-12.

D'après la *Bibl. des Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, par A. de Backer, t. Ier, col. 2089.

432. — *Galliæ Delphinatusque panegyricus VI ID. decemb. an. MDCLVIII dictus coram illustrissimo pro-*

topræsidè Delphinatus (Denys Le Goux de la Berchère) A R. P. F. *Claudio Lyonnard philosophiæ professore, et licentiato theologo, in collegio Gratianopolit., FF. Prædicatorum. Gratianopoli, ex typis Jacobi Petit, typographi.* 1661. In-12, 6 ff. n. chiff. + 40 pp.

Dédicace de l'auteur au président D. Le Goux de la Berchère.

Claude Lyonnard, dominicain, naquit à Paris le 11 juin 1640; il enseigna pendant plusieurs années la philosophie à Grenoble, dans la maison de son ordre. Sur la fin de sa vie il revint à Paris où il mourut de mort subite, le 21 déc. 1681.

433. — *In præmaturam mortem Patris Paulini carmen.* (A. Petro Labbe S. J.) *Gratianopoli, A. Verdier.* 1661. In-4°.

D'après de Backer, *Bibl. des Ecriv. de la Compagnie de Jésus*, p. 562, t. II.

434. — *Horoscopus Delphini ex parentum aspectu. Gratianopoli, an. 1661, 12 déc.*

Pièce de vers latins, sign.: Petrus Labbé.

A la fin : GRATIANOPOLI, *ex typographiâ* ANTONII VERDERII, *Regis ac supremæ Curiæ Parlamenti Typographi et bibliopolæ.* In-4°, 3 pp.

Réimprimé dans les *Elogia sacra. Grenoble, Ph. Charvys*, 1664, pp. 163, 164.

435. — *Histoire générale de Dauphiné, par Nicolas Chorier.*

A Grenoble, chez Philippes Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy. 1661. *Avec privilège de*

Sa Majesté. (T. Ier. In-fo de 17 ff. n. chiff., 874 pp. et 33 ff. n. chiff. p. la table.) (Titre rouge et noir.) Sur le titre une gravure, signée : NB. f., représente l'histoire du Dauphiné personnifiée, très mal habillée d'une robe semée de dauphins, marchant nu pieds, une main sur la hanche et l'autre tenant un miroir, au milieu d'une campagne coupée de précipices et bordée de montagnes.

Dédicace à Monseigneur de Lionne, ministre d'Etat. En tête ses armes. Ce volume est précédé de nombreuses pièces à la louange de Chorier, par Claude Gratte, Boniel, Guy Allard, Pellisson, de Nantes, T. de Lorme, Boissat, etc... La plus importante est une ode en vers alcaïques, du P. Menestrier, qui n'a pas moins de 21 strophes, et qui se termine ainsi :

Nectet coronas, milleque vocibus
Benè ominosi prodiga murmuris,
Ferret per urbes eruditæ
Mentis opes, placitumque nomen.

L'achevé d'imprimer (collé après coup) pour la première fois, est du 10 décembre 1661. On trouve des pages cartonnées : 5e feuillet de l'épître, ff. 12 et 13 n. chiff.

C'est à Lyon, en 1672, que Chorier fit imprimer le tome 2e de son histoire. *Lyon, Jean Thioly*. In-fo.

Dédicace de l'auteur au cardinal de *Bouillon*, grand aumônier de France. Les pièces liminaires les plus remarquables sont deux sonnets à la louange de Chorier, l'un de Le Pays, l'autre de Moreri, suivis d'un madrigal de ce dernier en Italien. — On y trouve en général la généalogie de la maison de Sassenage. 5 ff. n. chiff. + 86 pp.

Ces 2 volumes, qui n'ont pas de tomaisons, sont : le

premier commun, le second fort recherché et très rare.

« De tous les historiens que j'ai jamais ouverts, dit l'abbé d'Olivet, je n'en connais point de moins exact que Chorier. » *Hist. de l'Académie*, t. II, p. 414 de l'édit. de Livet.

Nous signalerons encore une ode à Nicolas Chorier (tirée des *Pièces choisies des Œuvres de M. le Pays*, La Haye, 1681) pour l'engager à renoncer à des travaux historiques qui ne le feront vivre qu'après sa mort. « Il est temps, lui dit-il,

Il est temps de nous détromper;
Cherchons à mieux nous occuper.
Beaucoup de bons auteurs, dans un temps si contraire,
Ne sont qu'auteurs de leur misère.

436. — *La briève methode pour faire l'oraison mentale, par le P. Rodolphe, dominicain, traduit de l'italien par. le P. Meney. Grenoble, de l'imp. de Pierre Fremon.* 1661. In-12, 192 pp.

Il n'existe à notre connaissance qu'un seul exemplaire de ce rarissime ouvrage, il appartient à la bibliothèque du couvent des Frères Prêcheurs de Vienne (Autriche). M. Rochas, dans sa *Biog. du Dauph.*, cite ce précieux volume, mais ne connaissait ni le nom de l'imprimeur, ni la date de l'impression. Voyez à l'année 1671.

1662

437. — *Jours feriez observez en la souveraine Cour de Parlement de Dauphiné et autres inférieures dudit pays... Grenoble, Ant. Verdier.* 1662. In-f°, placard, avec encadrement orné.

438. — *Oraison funèbre de feüe Anne Baillif dame de Pisançon, décédée à Grenoble le second jour de juillet 1662, prononcée le dixième du même mois dans l'église des Dames de la Visitation du Monastère d'en haut, où elle a choisi sa sepulture, par M. Laurens de Bressac, Docteur en Théologie, Conseiller et Ausmonier du Roy.* (Armes des Jésuites.) *A Grenoble, chez Iaques Petit, imprimeur à la rue du Palais.* 1662. In-4°, 15 pp.

Anne Bailly, fille de Jean, conseiller au Parlement, et d'Olympe Alleman, avait épousé, vers 1610, Jean de La Croix, seigneur de Pisançon.

439. — *Arcanum linguæ Italicæ reseratum. per D. Dionysium Ferry, sacerdotem ex Burgundia. Gratianopoli, apud Jacobum Petit, typographum in vico Palatii.* 1662. 4 ff. n. chiff. + 75 pp.

Dédicace à Jean de La Croix, président au Parlement de Dauphiné.

Au verso du titre les armes des La Croix de Chevrières avec leurs sept quartiers, surmontées d'une couronne de marquis, d'un casque avec le mortier, et pour cimier une tête de cheval portant une petite bannière aux armes des La Croix. Au-dessus la devise : INDOMITUM DOMUERE CRUCES, et plus haut le cri : GUERRE.

440. — *Lettre du Roy escrite à Mrs les consuls de Grenoble, de l'heureuse naissance de la princesse.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur, à la rue du Grand-Puys.* 1662. In-4°, 4 pp.

441. — *Epitome propositionum philosophicarum prepositiones logicæ. Gratianopoli, apud Antonium Verderium regis, ac supremæ Curiæ parlamenti, typographum et bibliopolam.* 1662. In-12, 198 pp.

(Bibl. de M. E. Chaper.)

442. — *Elogium divi Augustini. Umbra Augustini. Epitaphium novæ doctrinæ Elogium Alberti Magni. Elogium divi Thomæ. Elogium divi Bonaventuræ. Elogium Bellarmini, Elogium Molinæ. Authore* R. P. Petro Labbé S. J. (Armes des Jésuites.) *Gratianopoli, apud Antonium Verderium, regis ac supremæ Curiæ Parlamenti typographum et bibliopolam.* S. d. (1662). In-4°, 1 f. n. chiff. pour le titre et 25 pp.

Dédicace de l'auteur à Alexandre Du Pilhon, conseiller au Parlement de Grenoble.

443. — *Illustrissimo nobilissimoque domini D. Dionysio Le Goux de la Berchère, marchioni de Santhenay, ordinario regis in omnibus consiliario, Seneca.* (Par Pierre L'Abbé, de la Compagnie de Jésus.) S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, Ph. Charvys,* 1662?) In-4°, 8 pp.

Cette pièce, en prose latine, a été reproduite dans les: *Elogia sacra, etc.* de P. Labbé. Grenoble, chez Charvys en 1664, pp. 95-100.

444. — *Recueil de diverses pièces faites à l'antien langage de Grenoble, par les plus beaux espritz de ce temps là* (par Laurent, de Briançon). *A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy.* 1662. In-12, 74 pp.

Ce volume renferme quatre petits poèmes ; les trois

premiers, *Lo Banquet de la Faye, La Vientenanci du Courtisan, Lo Batifel de la Gisen,* sont de Laurent, de Briançon; le quatrième, *La vieille Lavandière de Grenoble,* est anonyme.

Ce recueil est devenu fort rare.

445. — *Principes de sapience, tirez de la parole de Dieu et approuvez par la raison, par Pierre Borel, advocat au Parlement de Grenoble.*

A Grenoble, chez André Galles, imprimeur. 1662. In-8°, 6 ff. n. chiff. + 324 pp.

Dédicace à M. de Ruvigny (Henri de Massue), lieutenant général des armées du Roy et député général des Eglises reformées de France, datée de Grenoble, ce 15 déc. 1661.

Cet ouvrage est divisé en trois chapitres : des Choses, des Mœurs et du Discours.

446. — *Conclusion des principes de sapience, où il est pleinement déclaré, quel est le vray et le parfait repoz de l'homme, et quel est le moyen d'y parvenir, par Pierre Borel, advocat au Parlement de Grenoble. A Grenoble, chez André Gales, imprimeur.* 1662. In-8°, 199 pp. et 2 ff. n. chiff.

447. — *Vita et Elogia B. Virginis. Authore Petro L'Abbé, Soc. Jesu.* (Un bois représentant la Vierge debout, couronnée, tenant l'Enfant Jésus.) *Gratianopoli, apud Andream Galle, tipographum* (sic) *et bibliopolam.* 1662. In-4°, 54 pp.

A la p. 3, on trouve l'Eloge latin de Denys de Salvaing, des épigrammes latines sur Notre-Dame de

l'Osier. A la p. 11, la vie et éloge de la Vierge, etc.

Cette vie a été reproduite dans les *Elogia sacra, etc.*, de Pierre Labbé. Grenoble, Charvys, 1664, pp. 2 et suiv.

448. — *Triomphe du bien-heureux François de Sales, ou éloges et poësies, qui ont esté faites dans Grenoble, en la solemnité de sa beatification.* (Médaillon aux armes des Jésuites, entouré de la devise : *Nomen domini laudabile.) A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, en rue Brocherie, proche la Poste.* 1662. In-4°, 18 pp.

A la p. 3: « L'imprimeur au lecteur » raconte brièvement les fêtes de Grenoble à ce sujet et dit que ce recueil a été imprimé par ordre des RR. Mères de la Visitation. La première de ces pièces de vers est signée : *Tous les Grenoblois.* — A la p. 13: Eloge du bienheureux François de Sales, traduit du latin en français du père Labbé.

449. — *Dissertation historique et politique sur le traitté fait entre le Roy et le duc Charles, touchant la Lorraine* (par Nicolas Chorier). 1662. S. l. n. n. (Grenoble). In-4°, 2 ff. n. chiff. + 40 pp.

Impression de l'imp. de Charvys, d'après le bandeau à la tête *Egyptienne*, accostée des lettres M. B.

450. — *Mémoires de M. D. L. R.* (de la Rochefoucauld), *sur les brigues à la mort de Louys XIII, les guerres de Paris et de Guyenne, et la prison des princes. Cologne* (à la Sphère). 1662. Pet. in-12, vél.

Cette édition est une contrefaçon très bien réussie de l'édition de Foppens. Elle a été exécutée très probablement à GRENOBLE, car elle porte au commencement un

fleuron d'en-tête qu'on retrouve dans des livres publiés au nom de divers libraires de *Grenoble.*

451. — *La princesse de Montpensier* (par Mad. de La Fayette). Paris, Th. Joly. 1662. Pet. in-12 de 106 pag., chiff.

Cette édition, fort rare du reste, et qui porte la même date que l'édition originale, est une contrefaçon de Grenoble bien caractérisée. Le format est un peu plus petit que celui de la bonne édition, et les caractères sont plus usés et bien moins gros que dans l'originale. Page 7, on remarque un fleuron représentant une bataille d'animaux en partie fantastiques; dans le coin de gauche un éléphant prend avec sa trompe une espèce de rhinocéros. Ce fleuron, ainsi que celui qui précède l'avis du *libraire au lecteur,* sont particuliers aux contrefaçons de Grenoble.

1663

452. — *Epistola R. Patris magistri Joannis Nolano ordinis prædicatorum ad Patrem Martin, conventus Rhedonensis ejusdem ordinis priorèm.* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, Jacques Petit, imp., 1663.) In-4°, 5 pp.

453. — *Tarif pour la liquidation des lods à toutes sortes de deniers avec l'explication d'iceux composé par Me Charles Rey, syndic et doyen des Mes escrivains de Grenoble. Et se vendent à Grenoble chez Jaques Petit, imprimeur, à la rue du Grand-Puys.* 1663. *Avec permission de la Cour.* In-12, 24 pp.

Les exemplaires de cet ouvrage portent la signature manuscrite de l'auteur au verso du titre.

454. — *Arrest de la Cour de Parlement de Paris, portant que les propositions contenues en la déclaration de la Faculté de théologie de Paris, touchant l'autorité du Pape, seront enregistrées au greffe de la dite Cour, et envoyées aux bailliages et universitez du ressort.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur, proche le Grand-Puys. Avec permission.* S. d. (1663). In-4°, 7 pp.

455. — *Opusculum de vero sensu composito et diviso, compositum ab uno ex studiosis scholæ Tholosanæ, conventus S. Thomæ Aquinatis, ordinis Predicatorum.* (Peut-être Pierre Jammy, élève à cet époque du collège des Frères Prêcheurs de Toulouse, et plus tard professeur au collège de Grenoble.) (Armes des Jésuites.) *Gratianopoli, apud Andream Galle, typographum et bibliopolam.* 1663. *Cum approbatione et superiorum permissu.* In-4°, 2 ff. n. chiff., 22 pp.

456. — *Second advis charitable, à Messieurs de Genève, confirmatif du premier, touchant la vie du sieur Jean Labadie, prestre apostat, à présent ministre audit Genève...* (Par François Mauduict.) *A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, en rue Brocherie, prophe* (sic) *la Poste.* 1663. In-8°, 32 pp.

Cet *avis* est daté de Grenoble, ce 20 janvier 1663. Le premier intitulé: *Advis charitable à Messieurs de Genève touchant la vie du sieur Jean Labadie...* a été imprimé à Lyon, chez Antoine Offray, en 1662.

457. — *Lucresse mourante, a son mary Collatin. Harangue poétique, dédiée à Mademoiselle de Villefranche Mombrun*. (Par Louis Puch, prieur de la Tour de Bevons.) *A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, en ruë Brocherie ,proche la Poste*. 1663. In-8., 4 ff. n. chiff., 15 pp. et 1 p. n. chiff.

Dans les pièces liminaires, on trouve un madrigal de T. de Lorme, et un sonnet à l'auteur, signé : F. Chardon.

458. — *Discours à mon neveu* (M. de Thesar), *pour ses mœurs et pour sa conduite. A Grenoble, le 9 mars 1663* (Par Denys Le Goux de la Berchère, premier président au Parlement de Grenoble.) S. l. n. d. (Grenoble, 1663.) In-4°, 55 pp. (Tiré à 30 exempl.)

459. — *Histoire de la guerre de Flandre, escrite en latin par Flamianus Strada, de la Compagnie de Jésus, mise en françois par P. Du-Ryer. A Grenoble, chez François Feronce, rue du Palais, à la maison du sieur Nicolas*. 1663. 6 vol. in-12.

T. Ier, 1 décade, 4 ff. n. chiff. + 398.
T. II, 1 décade, de la p. 357 à 849.
T. III, 1 décade, 332 pp.
T. IV, 2 décade. T. Ier, 4 ff. n. chiff. + 531.
T. V, 2 décade. T. II, 447 pp.
T. VI, 2 décade. T. III, 481 pp.

460. — *Serenissimorum principum Caroli Emanuelis ac Franciscæ Borboniæ ducum Sabaudiæ, Pedemontii, et Cypri Regum epithalamion. Chronicon Anni*. O *fort*Is *a*M*or* ! DVos LI*gas In Carne* V*na* ! *Gratianopoli, Excu-*

debat Robertus Philippes, typographus. 1663. In-4°, 14 pp.

La dédicace « Augustissimo Allobrogum senatui » est signée : Albert-Eugène de Lancelle de la Grancour. A la p. 12 : Chronicon anni.

eCCe CLarVs aMor saVCIos, et soCIos feCIt.

Pièce de vers latins sur le mariage de Charles-Emmanuel de Savoie avec Françoise de Bourbon.

C'est le seul opuscule imprimé à Grenoble, contenant des chronogrammes dans lesquels on trouve l'année 1663.

461. — *Arrest de la Cour de Parlement, aydes et finances de Dauphiné, contenant verification du bail à ferme de la douane de Lyon et douane de Valence, au profit de Jean Bourgoing, bourgeois de Paris, adjudicataire d'iceluy, portant modification sur ledit bail. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur, proche le collège des RR. PP. Jesuites, à la belle Siance* (sic). 1663. In-4°, 26 pp. + 1 f. n. chiff.

(Une des premières impressions de R. Philippes.)

462. — *Tarif ou tables proportionnelles, pour les interests au denier 10, 12, 14, 15, 16, 18 & 20 par an, par mois, & par jour, etc..., par maistre Charles Rey, scindic et doyen des maistres écrivains de la ville de Grenoble. A Grenoble, chez Philippes Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy, et se vendent chez l'auteur.* 1663. *Avec permission de la Cour.* In-4°, 40 pp.

Dédicace à « Messieurs de Grenoble », dans laquelle Charles Rey nous apprend qu'il a l'honneur d'être Grenoblois, et il ajoute : « J'ay commencé jeune à donner mes

travaux à l'éducation de vos enfans : j'ay continué ce soin avec affection, et s'il m'est permis de donner quelque chose à l'amour-propre, je diray que je suis en estat de vous rendre plus de service que je n'ay jamais fait ; les essais de ma main que j'estale tous les jours au public, font voir que mes ouvrages ne sont pas tout à fait à mépriser. » Tous les exemplaires de ce petit ouvrage portent la signature autographe de C. Rey au verso du titre. Pour la 2e édit., voy. 1675.

463. — *Au Roy.* (Lettre n. s., datée de Grenoble, le 29 décembre 1663.) S. l. n. n. n. d. In-4°, 45 pp.

Panégyrique du Roi, commençant par ces mots :

« Au Roi, sire, il n'est pas raisonnable que nous demeurions dans le silence... »

Cette pièce a été imprimée à Grenoble, par Ph. Charvys. Le bandeau chargé d'une tête égyptienne accostée de lettres M. B., est spécial à cet imprimeur.

1664

464. — *Discours d'un fidèle sujet du Roy, touchant l'establissement d'une compagnie Françoise pour le commerce des Indes Orientales : adressé à tous les François.* (Par François Charpentier, de l'Académie Française.) *A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur, proche le Grand-Puys.* 1664. In-4°, 4 f. n. chiff. pour le titre + 44 pp.

465. — *Les Commentaires de César, de la traduction de N. Perrot sieur d'Ablancourt* (2e édition). *Nouvelle édition augmentée de la table des matières. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1664. *Avec permission.* In-12, 15 ff. n. chiff. y compris le faux-titre + 518 pp. + 25 ff. n. chiff. p. la table.

466. — *La nouvelle théorique et pratique des notaires, ensemble la pratique judiciaire de Maistre Antoine Fabert, conseiller d'Estat et premier president au souverain sénat de Savoye... Quatriesme édition. A Grenoble, chez Philippes Charvys, libraire et imprimeur du Roy, en la place de Mal-Conseil.* 1664. In-8°, 254 + 2 + 95 pp.

467. — *Nazarius et Celsus tragoedia. Illustrissimo et reverendissimo D. D. Petro Scarron ecclesiæ Gratianopolitanæ præsuli et principi.* (Armes de P. Scarron, dans un cartouche et sans sa devise.) *Gratianopoli, apud Andream Galle, typographum et bibliopolam.* 1664. In-4°, 10 pp., la dern. n. chiff.

La dédicace à Pierre Scarron est signée : « Humillimi et addictissimi servi humanistæ colleg. Gratian. Soc Jesu.

La dernière page nous donne les noms des acteurs : Joseph de Serrières, de Chambéry; François de la Poype Saint-Jullin, Grenoblois; Laurent Videl, Grenob.; Ant. Pison, de Tencin; Esprit Dalmas, de Grenoble; Pierre Dorival; Caude de Nantes; Thomas Boffin d'Argenson; Guigues Perrot; Pierre Lestelley; Honorat Ripert, Greno-

blois; Claude Chorier, de Vienne (fils de Nicolas Chorier), etc.

Au bas de la page on lit:

Du 30 januarii an. 1664.

468. — *Le Travail, comedie à Messieurs les consuls de la ville de Grenoble.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, en rue Brocherie.* 1664. In-4°, 8 pp.

La dédicace à Messieurs les consuls: M. de Monteynard, sieur de Leyssaud, M. Allemand, M. Perier et M. Freynet, est signée: *Les Rhetoriciens du collège de la Compagnie de Jésus.*

Les élèves qui jouèrent cette comédie furent: Louis Lestelley, Pierre de Bourchenu, A.-B. de Longuecombe de Peysieu, de Morges de Ventavon, Charles Sibut, Nic. La Robinière, Jean de Fontlager, Claude Lombard, A. de Boniot de Chenicourt.

Au bas de la dernière page on lit: du 22 février 1664.

469. — *Oraison funèbre de Messire Artus de Lyonne, evesque seigneur, comte de Gap et de Charance, prononcée dans la cathedrale de Gap, par l'ordre et en presence de Messire Pierre Marion son successeur..., par Monsieur le prieur de Charmes. Dédiée à Monseigneur de Lyonne, marquis de Berny... secretaire et ministre d'Estat. A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, en ruë Brocherie.* 1664. In-4°, 37 pp.

470. — *Déclaration du Roy, pour l'establissement de la compagnie du commerce des Indes Orientales* (août

1664). (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, aydes et finances de Dauphiné, en la salle du Palais.* S. d. (1664). In-4°, 1 f. n. chiff. titre + 18 pp.

471. — *L'Allemagne au Roy.* (Par Denys Le Goux de la Berchère, premier président au Parlement de Grenoble.) *A Grenoble, 3 mai 1664.* S. l. n. d. (Grenoble, R. Philippes, 1664.) In-4°, 46 pp.

472. — *Epistola* (a Petro Labbé) *de antiquo statu Lugduni. Gratianopoli.* (Ph. Charvys.) 1664. In-8°.

(De Backer, *Bibl. des Ecriv. de la Compagnie de Jésus.* t. II, p. 562.)

473. — *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux en Dauphiné, par Messire Denis de Salvaing, chevalier seigneur de Salvaing et de Boissieu, conseiller du Roy en ses conseils, et premier président en sa Chambre des Comptes de Grenoble. Première partie contenant plusieurs remarques incidentes servans à l'histoire de Dauphiné. A Grenoble, chez François Feronce, marchand libraire, rue du Palais, à la maison du sieur Nicolas.* 1664. *Avec privilège.* In-8° de 8 ff. n. chiff. (le dernier blanc.) + 581 pp. + 33 ff. n. chiff. pour addition et table.

474. — *Response à un escrit anonyme intitulé : Très humbles remonstrances à Nosseigneurs de la Cour de Parlement, aydes et finances de Dauphiné, touchant les lettres patentes obtenues par les Reverends Pères Jésuites*

de Grenoble, le 6 décembre 1664, dont ils poursuivent la verification (par Marc-Jean de Nantes, avocat à Grenoble, mort en cette ville le 29 avril 1702, âgé de 80 ans.) *S. l. n. n. n. d.* (*Grenoble, Rob. Philippe,* 1664.) In-4°, 35 pp.

475. — PETRI L'ABBÉ.

E. societate Jesu,

Elogia :
sacra.
Theologica
et
Philosophica.
regia.
Eminentia.
illustria.
Historica.
Poetica.
Miscellanea.

Gratianopoli, apud Philippum Charvys, Regis Typographum, in foro Mali-Consilii. 1664. *Cum Privilegio Regis.* In-f°, 6 ff. n. chiff., 468 pp. et 2 ff. n. chiff.

Le privilège donné à Philippe Charvys est du 12 juin 1664. — Les pp. 265, 269, 271, 369, 375 sont cartonnées; entre les pp. 270 et 271 un feuillet ajouté contient un éloge adressé au prévôt des marchands et consuls de Lyon.

L'auteur était de Clermont, mais avait habité Grenoble où il fut quelque temps recteur du collège des Jésuites. Un bon nombre de pièces de ce recueil en vers latins, en prose latine et même en vers français sont adressées à

des Dauphinois. On y remarque une dédicace à Salvaing de Boissieu, les éloges et les épitaphes d'Abel Servien, « d'Arthus de Lyonne » évêque de Gap, de Le Goux de la Berchère; une longue dissertation est consacrée au passage d'Annibal.

Le livre second (p. 61), est dédié à M. Alexandre du Pilhon, conseiller au Parlement de Grenoble. Enfin, à la 444, on trouve l'éloge de Pierre Scarron, évêque de Grenoble, et (p. 445) une pièce de prose latine intitulée: *Nob. et illust. DD. præsidibus, et consiliariis senatus Delphinatensis supplex libellus.* Signée à la fin : *Humillimæ et addictissimæ et addictissimæ Musæ collegii Gratianopolitani, anno domini 1664.*

« C'était, dit *Chorier*, un des amis de *Pierre Boissat;* mais ce savant Dauphinois ne pouvait souffrir sa manière d'écrire. Qui pourrait, en effet, le lire sans dégoût? Soit qu'il fît de la prose ou des vers, il courait sans cesse après les pointes. Il semblait qu'il n'écrivait que pour plaire aux enfants et pour donner des nausées aux gens instruits. Boissat l'appelait le *Père pointu*, et cette plaisanterie ne l'offensait pas, car il y avait en lui beaucoup de bonté, et il ne savait pas ce que c'était que de se mettre en colère... »

476. — *Amitiez, amours, et amourettes. Recueil contenant diverses pièces en Prose et en Vers : Composées par Mr Le Pays. A Grenoble, chez Philippes Charvys, Imprimeur et Libraire du Roy, à la place Mal-Conseil, et se vendent à Paris chez Ch. de Sercy, au Palais, au sixième pilier de la grand'salle, vis-à-vis la montée de la Cour des Aydes, à la Bonne Foi couronnée.* 1664. *Avec*

privilège du Roy. In-12, 20 ff. n. chiff., 468 pp. + 6 ff. n. chiff.

Front. grav. par N. Auroux, représentant quatre amours écrivains sous un portique aux armes de MM. Caset, Le Blanc et des Alluz, conseillers du Roi, à qui est dédié le volume. Autour deux amours soutenant une banderolle chargée des mots: *Amitiez, Amours et Amourettes.*

Le privilège du Roi, donné le 30 janvier 1664 à Le Pays, est suivi de cette mention : « Et ledit sieur Le Pays a cédé et transporté le droit de son privilège à Charles de Sercy, marchand libraire et imprimeur à Paris, et à Philippes Charvys, marchand libraire et imprimeur à Grenoble. »

Plus bas on lit : « Achevé d'imprimer pour la première fois, le 15 mars 1664. » Bruzen la Martinière s'est donc trompé en disant, dans les « *Particularitez de la vie des auteurs françois qui ont écrit des lettres*, » p. 110, que *les libraires de Lyon qui les imprimèrent les premiers* (ses amitiez, etc.), lui dédièrent pour l'en remercier *Les Œuvres de Théophile.*

Dans notre première édition les feuilles préliminaires contiennent une série de pièces encomiastiques. L'une, en vers latins, est de François Boniel; d'autres sont signées : L. P. D. C. (Le Président de Chaulnes); L. D. S. F. L'abbé de Saint-Firmin (Alphonse de Simiane); Tiger, conseiller du Roi, consul de France en Egypte et ami de Le Pays, etc.

En deux ans, ce volume eut plus de quinze édltions.

Plusieurs lettres ou dédicaces de Le Pays, qui était chevalier de Saint-Maurice, sont signées ainsi : L. C. L. P. (Le Chevalier Le Pays.)

Né à Nantes en 1636, Le Pays fut nommé fort jeune directeur général du Gabellier de Dauphiné et de la Provence. Il habitait tantôt à Grenoble, tantôt à Valence.

Le Pays a écrit des lettres sur tout et à propos de tout : sur la paix de 1659, sur ses médecins, ses maîtresses, ses désespoirs amoureux ; il n'a pas oublié d'en écrire sur les pays qu'il a vus ou habités.

Voici un extrait de sa lettre XL du livre second, p. 245, dans laquelle il décrit Grenoble :

« Sa situation extraordinaire m'a donné un estonnement dont je ne suis pas bien revenu, et que ne trouverez point estrange, quand je vous auray dit qu'elle est située dans un valon entouré de montagnes si prodigieuses que, quand on y est, on croit estre dans un monde particulier. L'on ne sçait presque pas où l'on y a pu entrer, par où l'on en pourra sortir, ny par où avoir commerce avec le reste du monde. Cependant, ce valon, ces montagnes et ces rochers qui sembloient destinez du ciel pour servir de demeure aux ours et aux bestes sauvages, sont habitez par les gens du monde les plus civilisez et les plus polis. Les hommes y ont de l'adresse et de l'esprit infiniment. Les femmes y sont bien faites, et, quoique montagnades, ne peuvent point passer pour des bestes farouches, car, si ce que l'on dit est vray, elles n'ont point l'humeur ny d'ourses, ny de tigresses, et l'on n'a point encore veu qu'elles ayent estranglé ny déchiré personne. Au reste, quoy qu'on soit ici loin de Paris, l'humeur de Paris ne laisse pas d'y regner. On y aime la propreté, l'éclat et la magnificence. La galanterie et l'esprit y paroissent plus qu'en lieu du monde. On dit mesme que, parmy les hommes, il s'en trouvent beaucoup qui escrivent admirablement bien en prose et en vers, et, parmy les dames, quelques-unes qui s'en meslent, et plusieurs qui en connoissent la beauté et la délicatesse. On dit, de plus, qu'en l'un et l'autre sexe, il se fait grand commerce de fleurettes et de soupirs, et qu'on y a une si grande connoissance de ces deux sortes de marchandises, qu'on y juge si les fleurettes sont de balę, ou façon de

maistre de la Cour ou de la Province. Pour les soupirs, on y connoist les degrés de leur ardeur, mieux que chez les chimistes ceux de la chaleur du feu.....»

1665

477.— *Amitiez, Amours et Amourettes, par Monsieur Le Pays, troisième édition augmentée du portrait de l'autheur. A Grenoble, chez Philippes Charvys, imprimeur et libraire du Roy, en la place Mal-Conseil, et se vendent à Paris chez Charles de Sercy*... (Ut supra.) 1665. *Avec privilège du Roy.* In-12, 18 ff. n. chiff., 477 pp. + 7 ff. n. chiff. pour la table. Frontispice grav. par Pinchard. La dédicace est adressée « A mes plus chers amis ».

A la p. 433, un nouveau titre : *Portrait de l'autheur desAmitiez, Amours et Amourettes, envoyé à Son Altesse Madame la duchesse de Nemours. A Grenoble, chez Philippes Charvys, imprimeur du Roy, à la place Mal-Conseil.* 1665. *Avec privilège du Roy.*

Autre édition (3e). Même titre. 1665. In-12, 17 ff. n. chiff. + 477 pp. + 14 ff. n. chiff. pour la table et 69 p. pour le *Portrait de l'auteur.*

478. — *Reflexions ou sentences et maximes morales* (de la Rochefoucauld). *A Paris, chez Claude Barbin, vis-à-vis le portail de la Sainte-Chapelle, au signe de la Croix.* 1665. *Avec privilège du Roy.* In-12, 23 ff. n. chiff. + 135 pp. + 8 pp. n. chiff. pour la table et le privilège.

Cette première édition a été achevée d'imprimer le 27 octobre 1664 et sort (peut-être) des presses de Ph. Charvys. Elle contient des variantes non citées par les bibliographes.

479. — *Histoire des guerres civiles de France contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable sous le règne de quatre Roys : François II, Charles IX, Henry III et Henry IV surnommé le Grand, jusques à la paix de Vervins inclusivement, escrite en italien par H. C. Davila et mise en françois par L. Baudoin. A Grenoble, chez François Feronce, rue du Palais, à la maison du sieur Nicolas.* 1665. 6 vol. in-12, (le 6e vol. porte la date 1664.) Titre rouge et noir.

T. Ier, 22 ff. n. chiff. + 527 pp. — T. II, 700 pp. — T. III, 624 pp. — T. IV, 528 pp. — T. V, 705 pp. — T. VI, 607 pp. Voyez à l'année 1668.

480. — *Copie d'une lettre escrite par un père jésuite du collège d'Ambrun à M. de Ponnat, conseiller au Parlement de Grenoble, sur le sujet des comètes apparues ès mois passés de décembre et janvier. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1665. *Avec permission.* In-8°, 18 pp.

Cette lettre, datée d'Embrun ce 4 mars 1665, est signée à la fin : V. L. (Vincent Leotaud).

481. — *La canonisation de S. François de Sales, représentée en seize discours, par le P. Andoche Morel, de la Compagnie de Jésus.* (1re édition.) *A Grenoble, chez*

Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP Jésuites. 1665. *Avec privilège et approbation.* In-8°, 12 ff. n. chiff. + 428 pp. + 1 f. n. chiff. errata. Le privilège est du 16 avril 1665.

482. — *La canonisation de S. François de Sales, représentée en seize discours, par le P. Andoche Morel, de la Compagnie de Jésus, seconde édition reveüe, augmentée, et corrigée par l'auteur. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1665. *Avec privilège et approbation.* In-8°, 12 ff. n. chiff. + 461 pp. + 1 f. n. chiff. Errata. (Il faut réellement 441 pp.) Il y a une erreur de pagination à la p. 240, lisez : 220.

Dédicace à Madame Louise de Clermont de Montoyson, baronne d'Uriage, dans laquelle on lit: « Tous ceux de ma robe, de qui vostre nom est connu, scavent combien vous chérissez nostre compagnie, et chacun d'entr'eux est informé de la bien-veillance que vous avez pour nostre maison de Grenoble. Nous voulons vous en rendre d'immortelles graces, et déjà quelques uns ont rendu publique leur gratitude en publiant vos libéralitez. »

Le père Menestrier fait l'éloge de ce livre en ces termes, dans la description de l'appareil dressé pour la cérémonie de l'octave de S. François de Sales à Grenoble. *R. Philippes.* 1666.

P. 2 : « Cependant, pour satisfaire leur empressement, à peine eurent elles (les religieuses de la Visitation de Grenoble) receu les premières nouvelles que leur père estoit mis au nombre des saints, qu'elles employèrent aussitôt une des plumes les plus éloquentes de ce siècle pour

publier partout la gloire de sa canonization; et cet ouvrage qui parut d'abord, fut comme la première disposition à cette cérémonie. »

483. — *Lettres de Monsieur Arnaud d'Andilly, dediées à Monseigneur l'archevêque de Lyon.* (Marque de Ch. Mathevet.) *A Grenoble, et se vendent à Lyon, chez Charles Mathevet, en la rue Merciere, à S. Thomas d'Aquin.* 1665. In-12, 11 ff. n. chiff. + 547 pp. Titre rouge et noir. Frontispice gravé représentant les armes de Camille de Neufville à qui l'ouvrage est dédié.

A la dernière page on lit: *Imprimé à Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur, proche le collège des RR. PP. Jésuites.*

Mathevet, dans sa dédicace, loue l'archevêque de Lyon de l'importante réforme du clergé qu'il a faite dans son diocèse, et du soin avec lequel il a supprimé les abus qui s'y commettaient; s'il a mis le nom du vénéré Pasteur à l'entrée de ce livre, c'est parce qu'il ne pouvait choisir à l'auteur un protecteur plus illustre.

484. — *Discours sur la comète, qui paroit à present avec sa figure, sa situation dans le ciel, et les bons ou mauvais effets qu'il presage. Suivant les observations de plusieurs scavans astronomes. Recueillies en faveur des curieux, par le sieur de Montalègre* (Claude-Antoine Rubat, écuyer, seigneur de Montalègre), *amateur des sciences mathématiques. A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur, à la ruë du Grand-Puits, vis-à-vis les Trois Faisans.* 1665. *Avec permission.* In-4°, 12 pp. « Figure du comète » au verso du titre. A la p. 5: « Discours sur le comète qui paroit à Lyon en l'an 1664. »

485. — *Aristippe ou de la Cour, par Monsieur de Balzac. A Grenoble, chez Philippes Charvys, libraire et imprimeur du Roy, en la place du Mal-Conseil.* 1665. In-12, 172 pp. et 10 ff. n. chiff. pour la table.

486. — *Les histoires d'Herodote mises en françois par P. du Ryer, 3e édition, revue, corr. et augm. d'annotations en marge.*

A Grenoble, chez Ph. Charvys, libraire et imprimeur du Roy, à la place Mal-Conseil. 1665. 3 vol. in 12. T. I, 6 ff. n. chiff. et 462 pp. — T. II, 524 pp. et 9 ff. n. chiff. — T. III, 623 pp. et 8 ff. n. chiff.

Dédicace du libraire Courbé à Mgr Fouquet.

La Bibliothèque de Grenoble possède un exemplaire exactement semblable à celui-ci, à la seule différence que l'adresse du libraire est changée : *A Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, dans la petite salle, à la Palme.* 1665. 3e édition. On sait, du reste, que Ph. Charvys imprimait pour le compte de Courbé.

487. — *La ville de Grenoble, à Monseigneur le comte de Sault.* (Par Boniel de Catillon?) (Armes de la ville.) *A Grenoble, chez Pierre Fremon, imprimeur de Monseigneur le duc de Lesdiguières.* 1665. In-4°, 7 pp.

488. — *La nouvelle carrière de l'honneur, ouverte à Monseigneur le comte de Sault en sa réception à survivance du gouvernement de Dauphiné: Ballet. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1665. In-4°, 7 pp. n. chiff. + 25 pp.

La dédicace au comte de Sault est signée : *Les Escoliers*

du collège de Grenoble de la Compagnie de Jésus. (Ce ballet est attribué au père Menestrier.) Après le titre, les armes du Président de la Berchère.

489. — *La Bourgeoisie de Grenoble, comédie dédiée à Monseigneur le comte de Sault, par Jean Millet. A Grenoble, chez Philippe Charvys, libraire et imprimeur du Roy, à la place Mal-Conseil.* 1665. *Avec permission de la Cour.* In-12, 11 ff. n. chiff., 145 pp. et 3 pp. n. chiff.

Cette pièce fut composée pour célébrer la prise de possession du gouvernement de Dauphiné par le comte de Sault. Les douze feuillets préliminaires renferment les titre et faux titre, la dédicace, l'argument et une pièce intitulée : *La Fai de la Bastilli à Monseignor lo comte de Sault.* C'est un long prologue dans lequel la fée de la Bastille complimente le comte sur sa réputation, ses talents et ceux de ses ancêtres.

Ce volume est extrêmement rare.

A la fin, une *chanson* sur les femmes de Grenoble, que voici :

Le fene de Grenoblo *bis.*
Son de mau contenta,

Faut avey bonna boursa *bis.*
Et la fare tinta,

Si comme mouche jaune *bis.*
On le vou arresta,

Faut din lou jardinageo *bis.*
Souven le banquetta,

Quand i sont à de nopce *bis.*
Lour faut tout chapota,

Iour et not en carrochi *bis.*
E le faut charronta,

I grondont à la couchi *bis.*
Si ne sont bien monta,

Viront lo cu uz homme *bis.*
Ne font que repita,

Iusqu'à tant que per terra *bis.*
I louz ayont jitta,

Quand lour chambe sont lasse *bis.*
Lou pied lour faut gratta,

Quand la son lez attaque *bis.*
Faut vito chuchuta,

Quand lo jour le réveille *bis.*
D'œu frais lou faut porta,

A la moda nouvella *bis.*
Le faut attifetta,

Per disna faut attendre *bis.*
Qu'ell' ayont bigotta,

Et qu'après lour servente *bis.*
Lez ayont tempesta.

A le carte, à la danze *bis.*
Lour faut tout supporta.

Bien-heurou sont louz home *bis.*
Qui le layssont eyta.

490. — *L'Escole d'amour ou les héros docteurs, par M. D. L. C.* (par Jacques Alluys, avocat au Parlement de Grenoble, d'après G. Allard). *A Grenoble, chez Robert*

Philippes, imprimeur et libraire proche le collège des RR. PP. Jésuites. 1665. Petit in-12, 11 ff. et 171 pp.

Dédicace à M. le comte de Sault.

Volume rare, mélangé de prose et de vers.

491. — *Les Métamorphoses sacrées, naturelles, morales, divines, tirées de l'Ecriture sainte. Avant prêché à Paris, dans la parroisse* (sic) *de Saint-André-des-Arcs, par Fr. Léon, religieux de l'observance des Carmes de Rennes, provincial de la Terre-Sainte, assistant général, et prédicateur ordinaire de leurs Majestés très-chrestiennes.*

A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et marchand libraire, proche le Grand Puits. 1665. *Avec privilège du Roy, permission et approbation.* In-8°, 6 ff. n. chiff. + 567 pp.

Dédicace de l'auteur au cardinal Grimaldi. Le privilège est du 29 déc. 1649. L'achevé pour la première fois, du 21 octobre 1665, et les approbations, du 20 août 1665, sont signées : Bernard, chanoine théologal, et Henry Desgorges, professeur en théologie, des FF. PP. de Grenoble.

Le Père Nicolas, de Dijon (Peltret), mourut à Lyon en 1694.

492.— *A Monsieur le comte et Madame la comtesse du Bouchage. Epithalame* (par René Le Pays). S. l. n. d. *A Grenoble, Ph. Charvys.* 1665. In-4°, 19 pp.

Cette pièce, relative au mariage de François de Gratet, comte du Bouchage, avec Philippine de Micha, a été reproduite, avec des changements, dans *Les Nouvelles Œuvres de M. Le Pays* (Lettre 24 du livre second).

493. — *Hungaria ad principes christianos. — Protrepticum lyricum ad Francos. — Protrepticum heroicum, ad gallos.* S. l. n. d. *(A Grenoble, Philippe Charvys, 1665?)* In-4°, 8 pp.

Pièces latines, prose et vers, signées : P. L. (Petrus Labbé).

Elles sont reproduites dans les *Elogia sacra* de P. Labbé. *Grenoble, P. Charvys,* 1664, pp. 412-418.

1666

494. — *Abrégé de la vie et des miracles de S. François de Sales, évêque et prince de Genève, avec diverses manières de l'honorer. Les indulgences appliquées à ses médailles. Et quantité d'autres prières qu'on peut addresser à ce saint, par un P. de la Compagnie de Jésus* (peut-être le P. Andoche Morel). *Grenoble, chez R. Philippes, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1666. In-12, 47 pp.

495. — *Establissement de la maistrise et statuts des maistres apotiquaires de la ville de Grenoble* (21 fév. 1666). *Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, proche le Grand Puits.* 1666. In-4°, 10 pp.

Ce règlement porte les signatures de : E. Coulaud, doyen et juré ; A. Roux, juré ; C. Pelissier, I. Repara, P. Berard, I. Massard, I.-B. Didier, A. de Saint-Ours, I. Baron, A. Coulaud, etc.

496. — *Le nouvel astre du ciel de l'Eglise. Dessein de l'appareil dressé dans le premier monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annessy, à l'occasion de la première solemnité faite pour la canonisation de saint François de Sales, evesque et prince de Genève, fondateur de l'institut de la Visitation, depuis le 9 may de l'année 1666, jusques au seisième du mesme mois* (par le P. Menestrier). *A Grenoble, chez R. Philippes, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1666. In-4°. *Avec privilège du Roy.* 1 f. n. chiff. titre, avec une gravure représentant le buste de S. François de Sales, dans une auréole entourée de la devise :

VISITAVIT NOS ORIENS EX ALTO

1 f. n. chiff., pour l'épître à Madame Royale. 87 pp., 3 pp. n. chiff. pour l' « *Advis* » et *description du Rétable* (cette dernière page est cartonnée) . 4 pl. (de J. de Lamonce); la 3e donne les 32 quartiers de S. François de Sales ; la 4e, in-folio, représente la « Fassade du portail et décoration de l'église de la Visitation d'Annessy ». Quelques notes en marges en langues latine et grecque. Dans son *advis*, p. 87, le père Menestrier se plaint des plagiaires en ces termes : « Après cet advis (dans lequel il fait l'éloge du peintre et du sculpteur : M. de la Monce et le sieur Sévin), je suis obligé d'en donner un autre qui me regarde, et le dessein que j'ay de recueillir un jour en un corps tous les sujets de diverses décorations, dont on m'a fié la conduite depuis dix ans, m'engage à dire que celui qui a fait l'appareil d'un des monastères de Paris, s'est servi d'une vintaine de devises , et de quelques emblèmes que j'avois faits il y a quatre ans,

pour la béatification de ce saint, sous le titre du feu des vestales renouvellé, pour la ville de Chambéry. »

« Néantmoins, comme il s'est servy de celles de quelques autres autheurs dans le dessein ingénieux qu'il a donné au public, je ne croy pas qu'il ait voulu estre plagiaire, et l'advis que j'en donne, est moins pour me plaindre de ce qu'il n'a pas cité les endroits dont il les a empruntées, que pour me justifier quand on verra dans quelques années que je donneray au public ce que d'autres auront fait paroistre en leurs ouvrages. On me fit la même chose à Bourdeaux, il y a près de 8 ans, ou celuy qui fit danser un ballet devant le Roy, mit au bout de son ouvrage les règles du ballet que j'avois fait imprimer quelques mois auparavant, en pareille occasion. A Langres on imprima, pour la publication de la paix, une partie des devises que j'avois faites à Lyon pour le Roy, l'an 1658. A Paris, on a gravé une fueille de l'art du blason, tirée de mon abrégé méthodique et de ma méthode héraldique : et si l'on continue à me rendre ces bons offices, je me trouveray bien-tost dépouillé du peu que j'ay pu faire jusqu'icy. »

497. — *Relation des cérémonies faites à Grenoble dans les deux monastères de la Visitation, avec les deux desseins, l'un de saint François de Sales, l'ouvrage de la grâce en sa vie, et sa conduite en l'établissement de la Visitation; et l'autre, les transfigurations sacrées. Grenoble, R. Philippes.* 1666. In-4°. (D'après M. P. Allut. *Recherches sur les œuvres du P. Menestier*, p. 145, n° 48.)

498. — *Relation des cérémonies qui se sont faites à la feste de la canonization de S. François de Sales, dans*

l'église des religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Chambéry, depuis le dimanche 23 jusques au 30 may de l'année 1666, fait par I. D. L., dit Campegz, prestre. A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, proche le Grand Puits. In-4°, 18 pp.

499. — *R. Patris, F. Hieronymi Savonarolæ Ferrariensis ordinis Prædicatorum. Triumphus crucis, sive de veritate fidei, lib. IV, recens in lucem editus curâ reverendi P. Fr. Stephani Meney, ordinis Prædicatorum. Gratianopoli, apud Andream Galle, typographum et bibliopolam.* 1666. *Cum approbatione doctorum.* In-12, 12 ff. n. chiff. pour : le titre, la dédicace à Alexandre de Bérenger, seigneur du Gua, de la Perrière, de Vif, etc...; les approbations données en mai et juin 1666, par Bernard, chanoine de l'église cathédrale; Rouffié, curé; Dominique Blardon et Jacques des Bleyns, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Pièce de vers de Jean Pic la Mirandole en l'honneur de H. Savonarole, le « *Typographe au lecteur* », enfin l'index, + 308 pp.

500. — *Relation des cérémonies faites à Grenoble, dans le premier monastère de la Visitation, à l'occasion de l'octave de la canonisation de S. François de Sales, evesque et prince de Genève, fondateur de l'institut de la Visitation Sainte-Marie. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, proche les RR. PP. Jésuites, à la belle Siance.* 1666. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 1 f. n. chiff. titre + 36 pp.

Cette relation à Monsieur de..... est signée : Claude-François Menestrier. Relation curieuse des fêtes célébrées dans ce monastère du 6 au 17 septembre 1666.

Voici les noms des religieux qui prononcèrent des discours à cette occasion dans l'église de Sainte-Marie :

Le 8 septembre, un père de la Compagnie de Jésus.

Le 9, l'abbé de Saint-Jullin, grand vicaire du diocèse (panégyrique de saint François).

Le 9, le R. P. Alexandre, supérieur des RR. PP. Carmes déchaussés (panégyrique du même saint).

Le 10, M. Moret, chanoine du chapitre Saint-André.

Le 11, le père Candide de Clermont, gardien des Récollets.

Le 12, le père Laurent Duclot, augustin déchaussé.

Puis le R. P. Farconnet, prieur des FF. Prêcheurs, chanta une grand'messe, après laquelle le R. P. Hyacinthe Laugier, professeur en théologie, prononça un panégyrique.

Le 13, discours des PP. Martin, doct. en théol., confesseur des dames de Sainte-Claire, et de Berulle, ex-provincial des RR. PP. Conventuels.

Le 14, discours du R. P. Basset, correcteur des RR. PP. Minimes.

Le 15, discours du R. P. Symphorien de Clermont, prédicateur capucin.

Le 16, prédication de M. Bertin, prédicateur célèbre.

501. — *Description de l'appareil dressé pour la cérémonie de l'octave de S. François de Sales, à l'occasion de la solemnité de sa canonisation, célébrée dans l'église du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Grenoble, qui est le quatrième de l'Institut : Depuis les premières vespres du 8 septembre, jusques après les dernières du 17 du mesme mois. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège*

des RR. PP. Jésuites. 1666. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 4 ff. n. chiff. (y compris le titre et 1 f. blanc), + 52 pp.

Dédicace au duc de Lesdiguières, par C.-F. Menestrier, de la Compagnie de Jésus.

Le P. Menestrier rapporte à la p. 3 que la bénédiction de la première pierre de l'église de ce monastère fut faite par Madame Royale de Savoie, qui passait par Grenoble avec saint François, pour aller en Piémont, en 1619, et que sur cette pierre on grava les mots suivants : *Joannes a Cruce episcopus Gratianopolis lapidem istum posuit anno 1619.*

A la p. 7, il donne une notice biographique sur les religieuses de *condition* de ce monastère :

Marie-Angélique de Monteynard, veuve de M. de Saint-Julien, second président au Parlement de Grenoble, entra dans les ordres en 1628, et mourut en odeur de sainteté le 6 déc. 1629. (Sa vie a été écrite par la mère de Chaugy.)

Anne-Elisabeth de Villars, veuve de M. de Bourges, trésorier de France, entra en religion à 86 ans.

Marie-Angélique de Prunier, fille du président de Saint-André (1624), mourut en 1625.

Anne-Catherine de Sautereau.

A la p. 16, *Alliances du saint avec les familles de Dauphiné.* La p. 21 est occupée par *un nœuf* généalogique.

Les pp. 23 à 53 sont consacrées à la description des peintures de l'église.

502. — *Les Commentaires de César* (traduits de Nic. Perrot d'Ablancourt), *avec des remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, tirée des Commentaires de César, par le Sr Sanson d'Abbeville, 3e édition. Grenoble, chez*

Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites. 1665-1666. 2 vol. in-12, front. gravé, signé : I. Fayneau *fecit.* Dédicace à Mgr le Prince. —12 ff. n. chiff. pour le titre et l'épître; 6 ff. n. chiff., préface, et 1 f. pour la permission. Puis ce faux titre : *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, par le Sr Nic. Perrot d'Ablancourt, 3e édition.* 3 ff. n. chiff. pour le titre et l'advis au lecteur. 137 pp. + 388 + 32 pp. et 13 pp. de table.

Tome 2e : A le même frontispice, 235 pp. et remarques sur la traduction, 94 pp. + 13 pp. de table.

Le frontispice gravé qui se trouve en tête de chaque volume est très médiocre. Il représente Mercure et Minerve debout soutenant un médaillon de J. César. Au bas la devise : *Ex utroque Cœsar.*

503. — *Reglement général du XX aoust mil cinq cens un, fait au Parlement de Grenoble et Chābre des Comptes assemblées, pour le faict des rentes en grains de la province de Dauphiné, le lieutenant général pour le Roy en icelle y séant, et du consentemēt des Trois-Ordres, traduit du latin par sieur Nicolas Durand, capitaine chatelain royal de Pinet, et syndic des communautez villageoises de la d. province, ensemble un sommaire des principaux poincts de contestation, decidez par ledit reglement et arrest, pour la cōmodité et profit de ceux qui entendent et font raison, ou ne veulent procès. A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour, en la salle du Palais. Jouxte la copie imprimée à Paris.* S. d. (1666). In-4°, 8 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

504. — *L'escole d'amour ou les heros docteurs.* (Par Jacques Alluis.) *A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1666. *Avec permission.* In-12, 24 pp. n. chiff. + 192 pp. (Bibl. de M. Chaper.)

C'est à tort que ce volume a été placé, dans le catalogue Falconnet (n° 11710), parmi les ouvrages en patois; il ne contient que des pièces françaises.

505. — *Les Graces pleurantes sur le tombeau de la reine très chestienne Anne d'Autriche, dessein de l'appareil funebre dressé dans l'église du collège des Pères de la Compagnie de Jésus à Grenoble.* (Par le Père Menestrier.) *A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites, à la belle Siance* (sic). 1666. In-8°, 16 pp.

A la p. 16, on trouve les noms des écoliers qui ont affiché les emblèmes, les devises et les inscriptions, parmi lesquels nous citerons: André de Virieu, Pierre de Marnays, François de la Croix Chevrières, Nicolas Platel, Maurice Mandrin, Joseph de Grammont, Jos. de Valin, J.-Bap. et Jean de Boffin de la Sône, Antoine de Blainville, Oronce de S. Didier, André Guillot, Alphonse de la Baume, etc.

506. — *La naissance du Heros, dessein du feu d'artifice dressé à Chambéry dans la place du Chasteau, par les soins de Monsieur le marquis de S. Maurice, pour la naissance de Monseigneur le prince de Piedmont.* (Par le P. Menestrier.) *A Grenoble, chez R. Philippes, impri-*

meur et libraire, proche des RR. PP. Jésuites. 1666. In-4°, 8 pp., 1 pl.

L'advis, est signé C. F. M. La planche représentant le feu d'artifice est placée en tête, elle porte au bas ces mots : « Cette machine à trente cinq piedz d'hauteur. J. de la Monce, inv. et délin. »

Jean de la Monce, premier peintre et architecte du roi de Bavière, travailla beaucoup en Dauphiné et en Savoie.

507. — *Relation des cérémonies faites dans la ville d'Annessy, à l'occasion de la solemnité de la canonisation de S. François de Sales, evesque et prince de Genève, fondateur de l'Institut de la Visitation Sainte-Marie.* (Par le P. Menestrier.) *A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1666. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 2 ff. n. chiff. pour l'épître au prince de Piémont, 40 pp., les 4 dernières contiennent la relation des cérémonies faites au second Monastère.

508. — *Le panégyrique de la Sainte Vierge, par le sieur Puch.* (Grav. s. bois représ. la Vierge debout couronnée.) *A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, proche le Grand Puits.* 1666. *Avec approbation des docteurs et privilège.* In-4°, 8 ff. n. chiff. + 60 pp.

1re dédicace : « Au Verbe incarné ; » — 2e : « A Monseigneur le cardinal de Grimaldy, archevêque d'Aix ». Signée : Puch. Préface au lecteur.

Madrigal signé T. L. et deux quatrains signés T. de Lorme.

Requête de l'imprimeur au Parlement, pour avoir la permission d'imprimer ce panégyrique « en vers

héroïques », et le permis d'imprimer du 24 sept. 1666. Enfin; approbation et permission de M[e] la Poype S. Jullin, vicaire général.

Louis Puch était prieur de la Tour de Bovons et de S. Julien (en Provence), depuis 1648.

509. — *Discours prononcé pour la profession religieuse de la sœur Magdeleine Angélique de la Croix, fille de Monsieur le président de Chevrières, dans l'église du premier Monastère de la Visitation Sainte-Marie de Grenoble, le 24 octobre, qui estoit le 19 dimanche après la Pentecoste.* (Ecusson aux armes des Lacroix Chevrières, entouré de palmes et surmonté d'une couronne de Marquis.)

A Grenoble, chez R. Philippes, proche le collège des RR. PP. Jésuites. 1666. In-4°, 4 ff. n. chiff. + 32 pp.

Dédicace à M[re] Jean de la Croix, président au Parlement de Dauphiné, signée : Claude-François Menestrier, de la Compagnie de Jésus.

Il y a des éditions qui portent sur le titre un écusson du président de Chevrières, avec tous ses quartiers, surmonté du mortier, et deux chevaux pour supports; au dessus, le cri: *Guerre*, dans une banderole, puis la devise: *Indomitum domuere cruces.*

1667

510. — *La nouvelle naissance du Phenix. Dessein de la solemnité de Saint François de Sales dans la ville d'Embrun, par les Dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie. A Grenoble, chez R. Philippes, impri-*

meur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites. 1667. In-4°, 3 ff. n. chiff. pour l'épître dédicatoire à Mgr Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque et prince d'Embrun + 27 pp.

511.— *Vive Jésus. — Ma très chère et honorée sœur.*— Lettre signée à la fin : *Sœur Barbe-Seraphique de Chevrières, de la Visitation Sainte-Marie. De nostre premier monastère de Grenoble,* le 15 avril 1667. S. l. n. n. n. d. (Grenoble, R. Philippes.) In-4°, 12 pp.

Dans cette lettre, sœur de La Croix de Chevrières remercie tous ceux qui ont pris une part aux fêtes de la canonisation de saint François de Sales. (Le père Menestrier, le père Andoche Morel, etc.) Elle termine par une notice biographique sur sœur Marie-Justine Odde de Boniot.

512. — *R. Patris F. Hieronymi Savonarolæ Ferrariensis, ordinis Prædicatorum, De simplicitate christianæ vitæ, libri quinque verè aurei, recens in lucem editi cura R. Patri Fr. Stephani Meney ord. Prædicatorum. Gratianopoli, apud Andream Galle, typographum et bibliopolam, è regione Putei majoris.* 1667. *Cum approbatione Doctorum.* In-12, 6 ff. n. chiff. + 162 pp. + 3 ff. n. chiff. pour l'index.

Dédicace à François de Ponnat, baron de Gresse, doyen des conseillers au Parlement de Grenoble.

Les approbations sont signées : Bernard, chanoine ; Rouffié, curé ; Henri Desgorges et Dominique Blardon, des Frères Prêcheurs de Grenoble. (Des 17 et 21 avril 1667.)

513. — *Les véritables et principales circonstances de la mort déplorable de Madame la marquise de Ganges, empoisonnée et massacrée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères, le 13 mai 1667; escrites par un officier de Languedoc, voisin du lieu de Ganges, à un gentil-homme de ses amis résidant à la Cour. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1667. In-4°, 28 pp.

Brochure signée à la p. 23: D. q. L. S. G. E. M. N. Les pp. 26, 27 et 28 contiennent des bouts rimés et des sonnets sur la mort de la marquise de Ganges.

Diane de Joannis, fille de Gabriel de Joannis, seigneur de Roussant, veuve du marquis de Castellane, avait épousé en deuxièmes noces Charles de Vissec de la Tude marquis de Ganges. Elle fut assassinée par ses beaux-frères, Henri de Vissec, dit l'abbé de Ganges, et Bernardin, chevalier de Malte.

514.— *Les Transfigurations sacrées de S. François de Sales, ou le Thabor de sa gloire. Dessein de l'appareil de la solemnité de sa canonisation, fait dans le second monastère de la Visitation Sainte-Marie de Grenoble. Avec le journal des cérémonies depuis le 19 may jusques au 27.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1667. In-4°, 3 ff. n. chiff. + 62 pp. (La page 39 est cartonnée.) — Dédicace à Messieurs les consuls de la ville de Grenoble : noble François Dorcières, avocat au Parlement de Dauphiné; Me Ennemond Baulme, proc. au même Parlement; sieur Jacques Massard,

maître apothicaire; sieur Antoine Cousin, marchand, signée : Cl. Fr. Menestrier. Il les remercie de la protection qu'ils accordent aux religieuses de la Visitation « et de le faire mettre pour éternelle mémoire dans les registres de vostre ville. »

Les pp. 1 à 23 sont consacrées à la description « du dessein de l'appareil » de la canonisation de S. François. — « Les peintures estoient de la main du sieur Larjot et du sieur Philippe, qui firent des merveilles en cette occasion. »

Dans l'église, sur le milieu de l'autel, on avait placé une statue du Saint, élevé par des anges. Elle était en stuc argenté, et de la main du sieur Germain, sculpteur et domestique de S. A. R. Mademoiselle de Montpensier.

Le journal des cérémonies commence à la p. 23-55.

Le 19 mai 1667. — Panégyrique du Saint, par un père Jésuite (le P. Menestrier).

Le 20. — Panégyrique, prononcé par l'abbé (de la Poype) S. Jullin, vicaire général, et M. Rouffié, chanoine de la cathédrale.

Le 21. — Prédications de M. Moret, chanoine de S. André, et de R. P. Odile, gardien des Récollets.

Le 22. — Prédications du R. P. Dury, minime.

Le 23. — Du R. P. Laurent Duclot, augustin déchaussé, et du R. P. Félix, des FF. Prêcheurs.

Le 24. — Du R. P. Martin, confesseur des Dames de Ste-Claire.

Le 25. — Des R. P. François d'Aouste, capucin, et de M. Bertin.

Le 26. — de M. l'abbé Chappuis.

Le 27. — Du R. P. Barrème, de la Compagnie de Jésus.

De la p. 56-62, on trouve un abrégé de la vie de Laurence de Ferrus, dame de Granieu, et des lettres que S. François de Sales lui écrivit.

515. — *Le cours de la sainte vie ou les triomphes sacrez du grand S. François de Sales, carrousel représenté par les escoliers du collège de la Compagnie de Jésus à Grenoble.* S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, Robert Philippes*, 1667.) In-4°, 26 pp.

Ce carrousel est du père F. Menestrier.

Voici quelques noms des élèves qui jouèrent « ces quadrilles » : Denis de Rivolles, Antoine Martin, Jacques Berard, Antoine Sirand, François Peloux, J.-B. Cuchet, Marc du Clos, Gaspard d'Orcières, Jean la Robinière, Charles Richier, Paul de Nave, Jean du Mas, Pierre Charonnier, Claude de S. Guillaume de Bucher, Blaise de Marnais, J.-B. de Nantes, Alexandre du Plantier, Joseph de Monteynard de Leyssaut, François de Gautheron, Antoine Bouffier, Charles de Vaux de Planieu, Ferréol Jaquemet, Aymar Fresney, Pierre de Ferrus de S. Victor, François Vion, Charles Rey, etc.

Reproduit dans son *Traité des Tournois*. Lyon 1669, sous le titre de: *Le Triomphe des vertus de S. François...*, pp. 378 à 399.

516.— *A Son Altesse serenissime Dominique Ottoman, religieux de l'ordre sacré des FF. Prescheurs, fils aisné du sultan Ibrahim, empereur d'Orient. Madrigal.* S. l. n. n. d. (Grenoble, P. Fremon, 1667.) In-4°, 1 f.

Cette pièce de vers est anonyme, elle a été composée par Jacques Alluis, avocat au Parlement de Grenoble, à l'occasion de l'arrivée à Grenoble, le 17 août 1667, du R. P.

Dominique Ottoman, de l'ordre des Frères Prêcheurs, fils d'Ibrahim, empereur des Turcs, et frère de Mehemet IV et de Soliman III, empereur d'Orient.

517. — *A Son Altesse le serenissime père Dominique Othoman, fils aisné du Sultan Ibraim, empereur d'Orient*. A la fin : *A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, proche le Grand-Puits*. 1667. In-4°, 8 pp.

Cette lettre anonyme est de Louis Puch.

L'imprimeur au lecteur nous apprend que c'est une deuxième édition. « Il vouloit attendre de réimprimer cette lettre afin de la pouvoir adjouster à l'histoire de ce prince que le sieur de Puch donnera bien-tost au public, mais je n'en ai pû refuser une seconde impression aux personnes de mérite qui me l'ont demandée. »

Nous ne connaissons pas cette vie imprimée peut-être à Grenoble, par A. Galle.

518. — *Totius, doctrinæ philosophicæ compendiosa tractatio*... (Par François Félix, dominicain de Grenoble.) *In gratiam studiosæ juventutis in collegio gratianopolitano FF. Prædicatorum, philosophiæ Thomisticæ candidatæ. Gratianopoli, apud Andream Galle, typographum et bibliopolam*. 1667. *Cum super. permissu*. In-12, 474 pp. + 3 ff. n. chiff. pour *l'index rerum*.

Véritable édition Elzévirienne. M. Rochas, *Biog. du Dauphiné*, à l'article Félix (Fr.), décrit ce livre avec la date 1669 ?

519.— *Mémoires pour examiner les infractions faites aux édicts et déclarations du Roy par ceux de la*

R. P. R. (Autour d'un cartouche en forme de légende : *Jouxte la copie imprimée à Paris.*) *A Grenoble, chez Antoine Verdier, imp. ord. du Roy et de Messeigneurs du clergé et en salle du Palais et par permission de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble.* MDCLX7 (sic) (1667). In-4°, 22 pp.

520. — *Jubilé universel concedé par N. S. P. le Pape Clément X pour implorer au commencement de son pontificat les grâces nécessaires pour le gouvernement de la sainte Eglise catholique. A Grenoble, chez Antoine Verdier, impr. ord. du Roy et du clergé.* 1667. In-24, 36 pp.

521. — *Traitté des droits de la reyne très-chrestienne sur divers estats de la monarchie d'Espagne* (par Antoine Bilain), *avec la lettre du Roy très chrétien envoyée à la Reyne d'Espagne. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et marchand libraire près le collège des RR. PP. Jésuites.* 1667. *Avec permission et privilège.* In-12, 321 pp. Le recto de la dern. n. chiff. et 1 ff. n. chiff.

Ouvrage déjà imprimé la même année à Paris, par Séb. Cramoisy, et à Lyon, par Antoine Jullieron.

522. — *La théorique et pratique des notaires avec une nouvellē pratique tant civile que criminelle, par I. P. M., fameux advocat, très utile et necessaire à tous magistrats, juges, avocats, procureurs.... enrichy et augmenté en cette nouvelle édition de plusieurs belles et curieuses remarques. A Grenoble, pour R. Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1667. In-8°, 1 f. n. chiff. titre, 212 pp. ? + 2 ff. n. chiff. table.

(L'exemplaire de la Bibl. de Gr. se termine à la p. 222. Il doit manquer quelques pages.)

523. — *Officium sancti Theuderii abbatis et confessoris duplex vixit sæculo post Christum natum, sexto ac demum sancto Gregorio magno summo pontifice Viennæ Allobrogum sanctissime vita functus in cœlum migravit 29 mensis octobris, quo die festum ipsius celebratur, in eiusdem ecclesiæ collegiali. Gratianopoli, apud R. Philippes, typrograph.* (sic) *et bibliopol., prope collegium societatis Jesu.* 1667. *Cum licentia superiorum.* Pet. in-4°, 30 pp. + 1 f. blanc. Très rare. (Bibl. de M. Chaper.)

524. — *Poesie chrestienne de Mr Puch, prïeur de Bevons. A Grenoble, chez Pierre Fremon, imprimeur du Roy, pour Monseigneur le duc de Lesdiguières, et Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* S. d. (1667 ?) *Avec permission.* In-8°, 16 pp.

Ce petit volume contient : des stances sur l'hymne : *O gloriosa Domina;* sur les misères de l'homme, l'éducation, les compagnies, la lecture; des quatrains (XIV), dixains, sonnet, épitaphe, etc.; enfin, un sonnet sur le livre de M. Gaspard Augeri, intitulé : *Le Solitaire Provençal.*

1668

525. — *L'adieu au monde, ou les dernières heures des Srs du Plessis, Rivet, Gigord et du Moulin* (par Pierre Prunet). (Marque de Nicolas.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1668. In-8°, 2 ff. n. chiff. + 20 pp. + 84 pp. + 1 ff. n. chiff. Le titre est cartonné.

526. — *R. Patris F. Hieronymi Savonarolæ Ferrariensis ordinis Prædicatorum, meditationes in psalmos misere in te domine speravi, et qui regis Israel, liber recens editus à R. P. Fr. Stephano Meney ord. Præd. Gratianopoli, apud R. Philippes, typograph. et bibliop., prope colleg. societ. Jesu.* 1668. In-12, 4 ff. n. chiff. et 216 pp.

Portrait de Savonarole. Dédicace à Jean-Louis de Ponnat de Garcin de Combes.

527. — *Le Courtisan parfait, tragicomédie, par Monsieur D. G. L. B. T.* (De Gilbert.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, libraire, rue du Palais.* 1668. *Avec privilège.* In-12, 2 ff. n. chiff. + 78 pp.

528. — *Le duel fantasque ou les valets rivaux, comédie (en vers). A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1668. *Avec permission.* In-12, 4 ff. n. chiff. + 37 pp.

La dédicace à Messire Sébastien de Lionne, conseiller du Roi, gouverneur de Romans, est signée : Rosimond. Il y a des passages très drôles dans cette pièce dont l'intrigue est nulle et les vers souvent très mauvais.

C'est le premier ouvrage mis au jour par Rosimond. A la scène XIV, p. 31, on trouve 33 vers avec la même rime.

Jean-Baptiste Dumenil ou Dumesnil, acteur et auteur connu au théâtre sous le nom de Rosimond, comédien de la troupe du Marais, entra dans la troupe du Palais-Royal en 1673 et remplaça Molière dans l'emploi du haut comi-

que à manteau. Léris, *Dic. des théâtres*, l'appelle Claude La Rose, sieur de Rosimond.

Le Duel fantasque est cité dans le Cat. Soleinne, nº 1424, avec l'adresse : *Grenoble, P. Fremon.* 1668. In-12. C'est la plus rare des pièces de l'auteur.

529. — *L'Imitation de Jésus-Christ, traduite et paraphrasée en vers français, par P. Corneille. Se vendent à Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1668. *Avec privilège et approbation.* 3 vol. in-12, 12 ff. n. chiff., 263 pp. + 407 + 137 pp.

(Bibl. de M. E. Chaper.)

530. — *Histoire de la guerre de Flandre, escrite en latin par Famianus Strada, de la Compagnie de Jésus, mise en françois par P. Du-Ryer. A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1668. 6 vol. In-12, titre rouge et noir.

1 décade, T. I, 4 ff. n. chiff., 398 pp.
1 décade, T. II, 1 ff. n. chiff. + pp. 357 à 849.
1 décade, T. III, 332 pp.
2 décade, T. I, 4 ff. n. chiff., 531 pp.
2 décade, T. II, 447 pp.
2 décade, T. III, 481 pp.

531. — *Lettre pastorale de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque, baron et comte de Caors* (Alain de Solminihac), *touchant les usures, et interests, avec un arrest du Parlement de Paris rendu contre les usuriers. Dare mutuum, nihil inde sperantes. Luc. 6. A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, proche de Grand-Puits.* 1668. In-8º, 22 pp.

532. — *Histoire des guerres civiles de France, contenant tout ce qui s'est passé de plus memorable sous le règne de quatre roys : François II, Charles IX, Henry III et Henry IV surnommé le Grand, jusques à la paix de Vervins inclusivement, ecriste en italien par H. C. Davila et mise en françois par J. Baudoin... A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1668. 6 vol. in-12.

Titre rouge et noir. C'est l'édition publiée par le libraire Féronce en 1665 dont on a fait un nouveau titre.

533. — *La découverte de l'isle de Pines ou le veritable recit de cette isle, l'une des quatre isles inconnues du païs du Sud... Grenoble,* 1668. *Jouxte la copie imprimée à Amsterdam.* In-12, 12 pp.

534. — *Plaidoyez de maistre Jean Guy Basset, advocat consistorial au Parlement de Grenoble, ensemble divers arrests et reglemens du Conseil et dudit Parlement sur plusieurs notables questions ès matières beneficielles civiles et criminelles, divisé en deux parties.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez Jacques Petit, imprimeur, à la rue du Grand-Puys.* 1668. *Avec privilège du Roy.* In-f°. Portrait de J.-G. Basset. 26 ff. n. chiff., 294 pp. — 2e partie: 316 pp. + 110 pp. + 17 ff. n. chiff. Titre rouge et noir. — Dédicace de l'auteur à M. de Lionne, avec en-tête à ses armoiries surmontées de la devise : *Scandit fastigia virtus.* Ce même bois avait déjà servi à l'édition de l'*Histoire du Dauphiné* de Chorier.

535. — *L'accommodement de l'esprit et du cœur* (par J. Alluis), *seconde édition, reveuë, corrigée et augmentée*

de nouveau par l'autheur. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, proche les RR. PP. de la Compagnie de Jésus. 1668. In-12, 16 ff. prél. et 50 pp.

Dédicace à M. D. T. (de Torches), sign. A. (Alluis.)

536. — *La Franche-Comté conquise par le Roy très chrestien. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1668. In-4°, 14 pp. C'est le récit de la prise de Dôle.

(Bibl. de M. E. Chaper.)

537. — *Mémoires de Monsieur Déageant, envoyez à Monsieur le cardinal de Richelieu, contenant plusieurs choses particulières arrivées depuis les dernières années du Roy Henry IV, jusques au commencement du ministère de Monsieur le cardinal de Richelieu.* (Publ. par Ad. de Roux de Morges, son petit-fils, conseiller au Parlement de Grenoble.) *A Grenoble, chez Philippes Charvys, marchand libraire, à la place Mal-Conseil.* 1668. In-12, le titre + 3 ff. n. chiff. de préface, 396 pp., l'avant-dernière est chiffrée 335 au lieu de 395, la dernière n'est pas chiff., + 1 f. privilège du roi et errata.

L'achevé d'imprimer pour la première fois est du 1er janvier 1668.

Ce volume contient en outre (pp. 331 à fin), *la Relation de Messire Guillaume d'Hugues, archevesque d'Embrun,* sur une mission dont il fut chargé en Angleterre en 1624, et quelques lettres de M. le duc de Boukinkan *(sic)*.

538. *Caractères chrestiens, ou Dieu et le Monde, avec leurs expressions, par Messire Laurens de Bressac, docteur en theologie, conseiller et aumosnier du Roy. A*

Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège. 1668. *Avec privilège, permission et approbation.* In-8°, 6 ff. n. chiff., 110 pp. et 3 ff. n. chiff. pour la table.

C'est un recueil de sonnets. Dédicace à Monseigneur le duc de Lesdiguières ; épigramme au même. Le privilège est du 1er fév. 1668. — La permission, signée : La Poype S. Jullin, vic. général, est de la même date ainsi que l'approbation, signée : Bernard et Rouffié.

539. — *Le pontife de la justice, ou éloge funèbre de Messire Pierre Scarron, evesque et prince de Grenoble, prononcé dans l'église cathedrale de Nostre Dame de Grenoble, le 13 février 1668,* par le R. P. Nicolas, de Dijon, capucin. *A Grenoble, chez R. Philippes, proche les RR. PP. Jésuites.* 1668. In-4°, 2 ff. n. chiff. (titre et argument) + 50 pp.

Le père Nicolas, de Dijon (dans le monde N. Peltret), était gardien des Capucins du couvent de Grenoble, en 1669.

540. — *L'arbitre charitable, et un moyen facile pour accorder les procez promptement, sans peine et sans frais... Dédié à Monseigneur Colbert, evesque de Luçon, par le prieur de Saint-Pierre.* (Alexandre de la Roche.) *A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, proche le Grand-Puits.* 1668. *Avec permission.* In-12, 12 ff. n. chiff. pour l'épître et la table + 191 pp.

Par un arrêt du 4 juin 1668, l'imprimeur A. Galle fut condamné à l'amende de 10 livres payable avant son élargissement des prisons, « ordonnant que ledit livre,

« comme diffamatoire et séditieux, sera lacéré en audience « publique par l'un des huissiers de la Cour et les exem- « plaires supprimés ; et fait défense audit Galle et à tous « autres, d'imprimer par cy-après aucun livre sans per- « mission du Roy ou de la Cour, et à tous marchands de « les débiter à peine de punition exemplaire, et a con- « damné ledit Galle aux dépens. »

Ce petit livre, tiré à 400 exemplaires sur un modèle que lui donna Lambert, prêtre de Grenoble, était destiné aux curés du diocèse. On ne vendit que 23 exempl. à des curés durant le synode et on en donna 4. Il devait être vendu 15 sous relié en basane et 12 sous relié en parchemin. (Archives de l'Isère, registre d'arrêts, 1668.)

Ce même ouvrage a paru à Lyon en 1669, chez *Charles Mathevet, rue Mercière,* et chez *Jean-Baptiste de Ville.* — In-12, 12 ff. n. chiff. + 216 pp. et 1 f. pour les approbations qui sont des 2 et 10 déc. 1668.

541. — *Questions notables du droit, par feu Noble Scipion Du Perrier, advocat au Parlement de Provence.* (Chiffre de Nicolas, en taille douce.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1668. *Avec privilège du Roy.* In-4°, titre rouge et noir. 16 ff. n. chiff. pour le titre, le « *Au lecteur* », la table et l'errata, 1 f. blanc, 413 pp. + 2 ff. n. chiff. pour le privilège (accordé à Jean Nicolas, libraire).

A la p. 413, on lit : *A Grenoble, de l'imprimerie de Robert Philippes, proche le collège de la Compagnie de Jésus.*

A la fin du privilège : *Achevé d'imprimer le premier juin 1668.*

542. — *R. Patris F. Hieronymi Savonarolæ Ferrariensis ordinis Prædicatorum meditationes in psalmos miserere, in te domine speravi, et qui regis Israel, liber recens editus à R. P. Fr. Stephano Meney, ordinis Prædicatorum. Gratianopoli, apud R. Philippes, typograph. et bibliop., prope colleg. Societ. Jesu.* 1668. *Cum permissu superiorum.* In-12, 5 ff. n. chiff. + 1 f. blanc + 216 pp.

Portrait de Savonarole. Dédicace à Jean-Louis de Ponnat de Garcin, conseiller au Parlement de Dauphiné. Approbations des docteurs : Bernard, chanoine; Sanguin, chanoine théol. de S. André; Roufflé, curé de N.-D., et de Pierre Berford, de l'ord. des Frères Prêcheurs, des 22 et 28 août 1668.

A la p. 117, un nouveau titre : *R. P. Fratris Hieronymi Savonarole Ferrariensis ordinis Prædicatorum Dialogus, cui titulus, solatium itineris mei. Gratianopoli, apud R. Philippes, typograph. et bibliop., prope colleg. Societ. Jesu.* 1668.

543. — *Ordre de la ceremonie qui sera observé durant huit jours pour la solemnité de la beatification de sœur Rose de Sainte-Marie, religieuse de l'ordre de S. Dominique, dans l'église des FF. Prêcheurs de cette ville de Grenoble* (3 oct. 1668). (S. l. n. n.) (Grenoble, André Galle). In-f° (Placard).

544. — *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux, par Messire Denis de Salvaing, seigneur de Salvaing et de Boissieu, conseiller du Roy en ses conseils, et premier président en sa Chambre des Comptes de*

Dauphiné. Seconde édition, augmentée de la seconde partie et du traitté du plait seigneurial; avec plusieurs remarques servant à l'histoire. A Grenoble, chez Robert Philippes, proche le collège des RR. PP. Jésuites, à la belle Sciance (sic) 1668. *Avec privilège du Roy*. Faux titre et titre rouge et noir. In-f°, 8 ff. n. chiff., 494 pp., 1 f. blanc + 23 pour la table et 75 pour le *Traité du Plait*.

L'achevé d'imprimer est du 17 novembre 1668.

Dans les feuillets préliminaires, après la table, on trouve une « *Elegia Authoris de Seipso* ».

C'est un résumé poétique de sa vie et de ses travaux littéraires, composé de vers hexamètres et pentamètres d'une élégante versification et contenant de précieux renseignements biographiques. Il est reproduit par M. de Terrebasse, dans sa *Vie de Salvaing de Boissieu*, pp. 87-95.

545. — *Abrégé de la vie, vertus et miracles de la bienheureuse sœur Rose de Sainte-Marie, religieuse du Tiers-Ordre de saint Dominique, avec la relation des cérémonies qui se sont faites dans l'église de S. Pierre de Rome, le 15 du mois d'avril 1668... A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, en la place Mal-Conseil. 1668. Avec approbation et permission*. In-4°, 28 pp. — L'approbation est du 15 déc. 1668 et signée : F. Henry Desgorges.

Henri Desgorges, professeur en théologie du couvent des FF. PP. de Grenoble, était natif de Flandres. Il mourut à Grenoble, le 25 nov. 1678, âgé de 69 ans.

1669

546. — *L'Adoration de la chambre de Jésus-Christ. A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et du clergé.* 1669. In-12, 80 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

547. — *Francisci Stephani D. a Sancto Joanne de Saliis et de Montfuron, olim in summa, apud Aquenses curia præsidis, decisiones, vel ejusdem curiæ placita, ipso collectore cura et labore Gabrielis. D. de Montfuron in ordinem congesta. Editio tertia. Gratianopoli, apud Joannem Nicolas, bibliopolam è vico Palatii.* 1669. In-4°, 5 ff. n. chiff., 555 pp. + 13 ff. n. chiff. Titre rouge et noir.

548. — *Mémoires de Messire Gaspar de Colligny, seigneur de Chastillon, admiral de France.* (Traduit du latin de Jean de Serres). *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1669. In-12, 2 parties, 156 pp. (Caractères Elzéviriens.)

Autre édition, voy. n° 575.

549. — *Le Mespris du monde, augmenté de plusieurs traittez, trouvez après le décès de l'auteur* (par Charles Drelincourt). (Chiffre de Nicolas.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1669. In-12, 6 ff. n. chiff. (Titre et avis du libraire au lecteur) + 561, + 1 p. n. chiff. Table des matières. Titre noir et rouge.

550. — *L'Astronomie journaliere, ou Miroir des astres. Où il est succinctement traitté tant de la forme et situation des planètes, que du lever et coucher des estoiles fixes, et de leurs différens effets durant le cours de l'année, suivant les remarques qui en ont esté faites par divers auteurs. Ensemble quelques pronostics pour tous les jours de l'année.* (Sphère). *A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur de Monseigneur le duc de Lesdiguières et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, à l'entrée de la Brocherie. 1669. Avec privilège.* In-12, 7 ff. n. chiff., 94 pp., et une table des signes du zodiaque.

Dédicace de l'auteur à Messire Sébastien de Lionne, gouverneur de la ville de Romans, sign. F. V. (François Vinay), de laquelle nous citerons ce passage intéressant :

« Il ne faut que jetter les yeux sur ces somptueux et « superbes ouvrages d'architecture dont vous avez em- « belly les bords de nostre Isère, qui peuvent passer pour « une huitième merveille du Dauphiné. C'est dans ces « prodiges de l'art où l'on peut voir à mesme temps ce « qu'il y a de plus riche dans la peinture, de plus curieux « dans l'optique, et de plus miraculeux dans les mathé- « matiques, et où il semble que la gloire de l'art fait « honte à la nature. »

Au f. 7, deux pièces de vers à l'auteur de T. de Lorme, dont je cite la première :

Je ne sçay, merveilleux auteur,
Ce qu'on doit louer d'avantage,
Le mérite de ton ouvrage,
Ou le choix de ton protecteur.

L'un prouve ton sçavoir sublime,
Et l'autre t'attire l'estime
Des gens les plus judicieux,
Ainsi tous conviennent sans peine,
Qu'un volume curieux
Estoit digne d'un tel mecène.

T. de Lorme.

551. — *Projet de l'histoire généalogique des familles nobles de Dauphiné, par Guy Allard, advocat en Parlement. A Grenoble, chez Robert Philippes, impr. et marchand libraire, proche les RR. PP. Jésuites.* 1669. In-4°, 14 pp.

552. — *Journal de l'Expédition de Monsieur de la Fueillade pour le secours de Candie, par un volontaire. Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1669. In-12, 108 pp.

553. — *Journal de l'expédition de M. De la Fueillade, pour le secours de Candie, par un volontaire. Grenoble, Robert Philippes.* 1669. In-12.

(Catal. Saturnin Léotard, mars 1880.)

Il y a une autre édition, la même année, à Paris, chez Jean Thioly, rue Mercière, à la Palme. Elle contient, de plus que l'édition grenobloise, une carte du siège de Candie.

554. — *Histoire généalogique de la Maison de Sassenage, branche des anciens comtes de Lion et de Forests, par Nicolas Chorier, advocat au Parlement de Dauphiné. A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1669. *Avec permission.* In-12, 18 ff. n. chiff.

+ 542 pp. Les pages cartonnées sont les suivantes : 119, 149, 221, 237, 297, 371, 385, 397, 411,433, 441, 459.

Dédicace de Chorier à M. de Boissieu, premier président en la Chambre des Comptes. — On trouve, à la page 523, la généalogie de la maison de Morges. Une réimpression de cette généalogie est ordinairement jointe à la fin du deuxième volume de l'*Histoire de Dauphiné*. 1672. In-f°.

Guy Allard, dans le catalogue manuscrit de sa bibliothèque, p. 192, dit : « Il faut remarquer que, bien que Nicolas Chorier soit icy nommé autheur de ce livre, c'est pourtant M. le Président de Boissieu qui l'a composé. »

555. — *Proprium sanctorum insignis ecclesiæ cathedralis Diensis, ad formam breviarii Romani, ex decreto sacro sancti consilii Tridentini, restituti, redactum, et ex antiquis ejusdem ecclesiæ Breviariis excerptum impensis DD. Ludovici de la Baume Pluvinel decani ejusdem ecclesiæ et regis in supremâ Delphinatus curiâ consiliarii. Gratianopoli, A. Galle.* 1669. In-8°, 148 pp.

(D'après une note bibl. de J. Ollivier.)

556. — *Bref contre les Turcs, du 4 février 1669, et mandement du vicaire général de Grenoble, le siège vacant, du 28 mars suivant. Grenoble, A. Galle.* (Placard in-f°.)

557. — *R. Patris F. Hieronymi Savonarolæ Ferrariensis ordinis Prædicatorum expositio orationis dominicæ, sive in eam lectio, oratio, meditatio, contemplatio, et ejusdem sermo in vigiliam nativitatis Domini. Liber recens editus â R. P. Fr. Stephano Meney ordinis Præ-*

dicatorum. Gratianopoli, apud R. Philippes, typograph. et bibliop., prope colleg. Societ. Jesu. 1669. *Cum permissu superiorum.* In-12, 153 pp.

L'approbation, du 21 mai 1669, est signée : Bernard et Rouffié. A la p. 87 (n. chiff.) un nouveau titre : « *R. Patris F. Hieronymi Savonarolæ... orationis dominicæ,* Pia et *erudita explanatio... Liber recens editus a R. P. F. Stephano Meney.* »

Gratianopoli, apud R. Philippes, typograph. et bibliop., prope colleg. Societ. Jesu. 1669. *Cum permissu superiorum.*

558. — *Le Chat d'Espagne nouvelle* (par Jacques Alluis, avocat au Parlement de Grenoble). (Chiffre de Nicolas.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, ruë du Palais.* 1669. In-12, 12 ff. n. chiff. Dédicace à Madame la marquise de Virieu (Anne de la Croix de Chevrières, femme de Gabriel Prunier), et préface terminée par ce quatrain :

L'un lit ce livre pour apprendre,
L'autre le lit comme envieux.
Il est bien aise de reprendre ;
Mais mal-aisé de faire mieux.

258 pp. + 2 ff. n. chiff. (Supplique de J. Nicolas et permission donnée le 21 juin 1669.)

De la p. 145 à 181, le titre change : *Le Langage des mains à Alicante,* pour reprendre son titre primitif : *Le Chat d'Espagne,* à la p. 182.

559. — *La Béatification de soeur Rose* de *Sainte-Marie, de Lima, religieuse du Tiers-Ordre de Saint Dominique,*

solennisée durant huit jours au royal monastère de Montfleuri, le mois de juillet 1669. A Grenoble, chez Philippe Charvys, marchand libraire, à la place de Bon-Conseil. S. d. (1669). In-4°, 3 ff. n. chiff. + 50 pp.

Epître dédicatoire à M. le duc de Lesdiguières, par les religieuses du monastère de Montfleury.

Cette relation contient de curieux détails; elle nous apprend que c'est le sieur Larjot, l'un des meilleurs peintres de Grenoble, qui a décoré le grand autel de leur église; que Germain, sculpteur de la ville de Grenoble, a fait le buste en rond de bosse d'Humbert Dauphin, leur fondateur. « Ce buste exquis estoit ingénieusement enchassé dans un quadre en exagone, tout de fleurs. »

A la p. 15, nous trouvons la description des armes de ce monastère : « un dauphin allant ou nageant avec cette devise : *Securior ibo.* »

Voici les noms des religieux qui firent des discours ou sermons durant ces huit jours :

Le P. Claude-François Menestrier, fit un panégyrique de Rose de Lima;

R. P. Louis Merle, du couvent des dominicains de Grenoble;

Moret, chanoine de Saint-André;

Jacques des Blains, prieur des FF. Prêcheurs de Grenoble;

R. P. François, religieux de l'ordre des Hermites de Saint Augustin;

R. P. Ambroise, prieur des Carmes déchaussés de Grenoble;

R. P. Nicolas de Dijon, gardien des Capucins de Grenoble.

560. — *Propositiones Rhetoricæ propugnatæ, a Francisco de l'Isle, Gratianopoli in æde sacra collegii societatis Jesu, die* (16) *augusti ann. 1669 hora de meridie* (2). (Armes des Jésuites, avec la devise : « Nomen domini laudabile. ») *Gratianopoli, apud Jacobum Petit, typographum, in vico magni Putei.* (1669). In-4°, 1 f. n. chiff. p. le titre + 8 pp.

561. — *Les divins cantiques des plus beaux noels nouveaux sur la naissance de Jésus-Christ Nostre Seigneur, mis sur les plus beaux airs de ce temps.* (Marque au soleil.) *Grenoble, Antoine Verdier, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cour du Parlement. Avec approbation.* S. d. (1669). In-8°, 8 pp. n. chiff.

1670

562. — *Bijou du Parnasse, par Mademoiselle de Morville, comedienne du Roy, dans la troupe royale de Chambord.* (Marque de Nicolas.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1670. *Avec permission et privilège.* In-12, 4 ff. n. chiff. + 147 p. Dédicace au duc de Lesdiguières. C'est un recueil de poésies, madrigaux, stances, sonnets, etc.

563. — *Liber secundus sententiarum de deo creatore ad meritem scoti tractatus duo de legibus, et de jure, Auctore P. M. de Berulle, tomus VI. Editio secunda. Gratianopoli, apud Robertum Philippes, typogr. et*

bibliopolam, *propre collegium societatis Jesu.* 1670. In-12, 5 ff. n. chiff. et 197 pp. (Nous ne connaissons que le 6e vol. de cet ouvrage.)

564. — *La grâce et la paix souhaitée au fidèle, ou sermon prononcé à Gap à l'ouverture du Synode* (le 12 sept. 1669, par Philibert de Joux, pasteur à Die). (Sphère.) *A Grenoble, chez E. R. Dumon, imprimeur, rue Marchande.* 1670. In-12, 5 ff. n. chiff. + 62 pp.

Dédicace à M. de Perissol Allemand, seigneur d'Allières, conseiller du Roi et président à mortier au Parlement de Grenoble, par le commissaire nommé par le duc de Lesdiguières au synode tenu à Gap, datée de Corps, 1670.

565. — *Traité des motifs qui ont obligé le sieur Alexandre Videl, docteur en médecine, d'abjurer la religion prétendue réformée, pour embrasser la foy catholique, apostolique, romaine, où sont examinez les principaux passages de la sainte Ecriture, dont se servent ceux de la religion prétendue réformée, pour appuyer leur Doctrine.... A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, proche les RR. Pères Jésuites.* 1670. *Avec permission et approbation.* In-8°, 4 ff. n. chiff. + 274 pp. + 1 f. n. chiff. errata.

Dédicace à Georges d'Aubusson, comte de La Feuillade, archevêque d'Embrun.

L'approbation, donnée à Grenoble le 29 nov. 1669, est signée : Bernard, chanoine de la cathédrale ; Laloe Dupille, prestre.

La permission est signée : Jean-Pierre de Longuecombe de Pesieu, doyen de l'église cathédrale de Grenoble.

Le premier chapitre adressé *à Messieurs de la Religion prétendue réformée des vallées de Piedmont*, a fourni à M. Rochas les éléments de sa notice sur Alexandre Videl. *Biog. du Dauph.*, t. II, p. 476.

566. — *Edict du Roy servant de reglement pour la Chambre des Comptes de Grenoble, vérifié en ladite Chambre, le 7 déc. 1669. A Grenoble, chez E. R. Dumon, imprimeur, rue Marchande.* 1670. In-4°. (Une des premières impressions de R. Dumon.)

567. — *Ancien et nouveau establissement de Messeigneurs les présidents, trésoriers généraux de France, grand voyers en la généralité de Dauphiné, et des autres officiers du bureau des finances dudit pays; avec l'abrégé de leurs privilèges, sceance et presceance... Le catalogue de mesdits seigneurs selon les edits de creation de leurs charges, les dattes de leurs provisions... Le tout tiré de plusieurs auteurs et des registres de Messeigneurs du Parlement... par les soins de Charles Doucet, conseiller secrétaire du Roy et de ses finances, premier greffier audit bureau. A Grenoble, chez Antoine Verdier, imprimeur ordinaire du Roy, en la sale du Palais.* 1670. In-4°, 2 ff. n. chiff. + 28 pp.

Dédicace de l'auteur à Messeigneurs les officiers du bureau des finances de Dauphiné. « Recevez, dit-il, ce petit recueil fait par une personne qui a l'honneur d'avoir esté trente-cinq ans officier en vostre compagnie ».

Recueil intéressant pour l'histoire du Parlement de Grenoble.

568. — *La vie de Marguerite de Bourgogne, femme de Guy VIII, comte Dauphin, fondatrice du monastère*

royal des Hayes, ordre de Cisteaux, décédée le 8 février 1163. Grenoble, André Galle. 1670. In-8°, 35 pp.

Dédicace à l'abbesse des Ayes, Espérance de Girard de S. Paul (par un Père Carme, dont on ignore le nom).

A la p. 34, la liste des révérendes abbesses de ce monastère.

Rarissime plaquette. (Bibl. de M. Gauduel.)

Autre édition. — Lyon, Guichard Tronson. 1671. Pet. in-12, 73 pp.

Autre édition, chez le même libraire. 1674. Pet. in-12, 86 pp.

569. — *Vive Jesus. Ma très honorée sœur.* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, R. Philippes. 1670.) In-4°, 18 pp.

Lettre circulaire signée : « Marie-Antoinette de Villiers, de la Visitation Sainte-Marie. — De nostre second monastère de Grenoble en Troiscloistre, ce 15 may 1670. » C'est la biographie de sœur Marie-Magdeleine de Granieu, religieuse de ce monastère, décédée le 7 fév. 1670, à 52 ans.

570. — *Sermon de Charles Icard, ministre de l'Eglise réformée de Nismes. Sur ces paroles : ayant oui ces choses, ils furent touchez de componction en leurs cœurs. Act. 2, ✝ 37. Prononcé à Montpellier, le dimanche 4 may 1670, par ordre du Synode. A Grenoble, chez E. R. Dumon, imprimeur, rue Marchande.* 1670. In-12, 5 ff. n. chiff. + 117 pp.

Dédicace d'Icard à M. Bornier, conseiller du Roy, lieutenant particulier au siège présidial de Montpellier, datée de Nîmes, ce 30 juillet 1670.

571. — *Sine labe conceptæ Virgini. Theses de humanioribus literis.*

(In fine) : *Has propugnabit Joannes de Lange, Marcelinopolitanus, in æde sacra collegii Gratianopolitani Societatis Jesu, die 25 Augusti, hora dc meridie 2a, anno 1670. Gratianopoli, ex typographia, L. Gilibert, prope collegium Societatis Jesu.* 1670. In-4°, 10 pp.

572. — *Reveille-matin à double montre, une qui guide au précipice, et l'autre à la gloire, par le son duquel ceux qui font profession de la religion pretenduë reformée doivent s'eveiller, du sommeil de la mort, auquel ils sont lethargiquement endormis et charitablement conviez d'entrer au sein de l'Eglise Romaine, seule espouse de Jesus Christ, pour y chanter d'un ton uniforme les loüanges de son époux ; par frère illuminé Faverot, de Turin, recollect, de la province de S. Thomas apôtre en Piemont, lecteur, predicateur, et jadis missionnaire apostolique en la vallée de Luzerne.*

A Grenoble, chez André Galle, imprimeur et libraire, à la place Mal-Conseil. 1670. *Avec approbation et permission.* In-8°, 12 ff. n. chiff., 434 pp. + 6 ff. n. chiff. + 1 f. blanc. + 1 f. n. chiff. errata.

Livre très rare.

Dédicace à D. Riguin Rovero, comte de Sciolze. Approbations des docteurs des 12 juin, 17 nov. 1670, sign. : Sanguin, chanoine de S. André : Rouffié, curé de Grenoble ; Marc de Berulle ; Michel Martin, confesseur au monastère de Sainte-Claire; Dupille, prêtre, aumônier du Roy. Enfin, permission signée : De Pesieu, doyen, vicaire général de Grenoble.

573. — *Règles et privilèges des sœurs de Sainte-Claire, par Sébastien Dupasquier. Grenoble.* 1670. (D'après G. L. Grillet, t. III, p. 460.)

574. — *Mémoires de Messire Gaspar de Colligny, seigneur de Chastillon, admiral de France.* (Par Jean de Serres.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1670. In-12, 156 pp. C'est l'édition de 1669, le titre seul a été changé.

575. — *Beatissimæ semperque Virgini Mariæ ob altare in novo sacello a RR. PP. ordinis Prædicatorum in suo prædio Vivi recenter erectum. Epigramma. — Divo Hyacintho.* A la fin : *Claudius Prestot Vivi curatus ponebat. — Gratianopoli, apud Antonium Verderium. Regis ac sup. Curiæ typographum.* S. d. (1670?) In-f°. Placard encadré et surmonté d'une petite grav. représ. la Vierge debout couronnée, tenant l'Enfant Jésus et un globe.

Claude Prestot était déjà curé de Vif en 1649. Il avait ondoyé cette année, Charles Le Goux de la Berchère, né à Vif, fils de Pierre Le Goux, premier président au Parlement de Grenoble, et de Louise Joly. Charles Le Goux fut successivement évêque de Lavaur, archevêque d'Arles, d'Alby et de Narbonne ; il mourut le 2 juin 1719.

1671

576. — *Juris utriusque clavis et œconomia edita per Franciscum de Thyerry Hibernum Corcagiensium juris utriusque doctorem, in gratiam cupidæ legum et cano-*

num juventutis. Gratianopoli, apud Robertum Philippes, typograph. et bibliop., in platea S. Andreæ. 1671. In-12, 6 ff. n. chiff. + 108 pp. (Bibl. de M. Chaper.)

François de Thierry, de la ville de Cork (Irlande), avocat au Parlement de Grenoble, avait déjà publié à Lyon, en 1649, un ouvrage (non cité par Pericaud), intitulé : *De Beneficiis et Pensionibus ecclesiasticis erothematicum enchiridium,* dédié à Claude d'Albon, abbé de Savigny.

La famille de Thierry vint à Grenoble vers 1665. Noble Guillaume Thierry, frère de François, avait épousé Christine Comine, de laquelle il eut, le 27 octobre 1688, un fils nommé Robert Nicolas.

577. — *Les Secrets de la médecine des Chinois, consistant en la parfaite connoissance du pouls, envoyez de la Chine par un François de grand mérite* (Louis-Augustin Alemand, avocat, né à Grenoble en 1653). *A Grenoble, chez Philippes Charvys, marchand libraire en la place de Mal-Conseil.* 1671. *Avec privilège du Roy.* In-12, 6 ff. n. chiff., 135 pp. + 3 ff. n. chiff. pour la table.

Ce livre est dédié par l'imprimeur Charvys aux médecins du collège de médecine de Grenoble. Il forme la seconde partie de l'*Histoire de la Cour du Roy de la Chine,* etc., publié à Grenoble, chez F. Champ, 1699.

578. — *Litanies pour tous les jours de la semaine, par E. de Girard de Saint-Paul, abbesse des Ayes. Grenoble, A. Galle.* 1671. In-12. (A. Rochas, *Biogr. du Dauph.*)

Espérance de Girard de Saint-Paul fut nommée abbesse de ce monastère en 1659; elle mourut le 8 avril 1690.

579. — *Nobiliaire de Dauphiné, ou discours historique des familles nobles qui sont en cette province, avec le blason de leurs armoiries, par Guy Allard, advocat en Parlement. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et marchand libraire, à la place S. André, près le Palais, aux Trois Vertus.* 1671. *Avec privilège.* In-12.

Armes de Salvaing de Boissieu au verso du titre (1 f.) + 7 ff. n. chiff., 416 pp. et 8 pp. d'*additions*.

Les pages suivantes sont cartonnées : 3, 29, 63, 105, 165, 189, 191, 303. La feuille K n'a que 5 feuillets.

Dédicace à Denis de Salvaing de Boissieu, président en la Chambre des Comptes de Dauphiné.

Dans sa préface, Guy Allard nous apprend « qu'il travaille à l'*Histoire des Chevaliers dauphinois que l'ordre de Saint-Jean de Hierusalem, et celuy des Templiers ont eus.* » Cette histoire est restée manuscrite ; elle appartient à la Bibliothèque de Grenoble.

580. — *Nobiliaire de Dauphiné, ou discours historique des familles nobles qui sont en cette province, avec le Blason de leurs Armoiries, par Guy Allard, advocat en Parlement. Se vend à Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, en la rue du Palais.* 1671. *Avec privilège du Roy.* In-12, 8 ff. n. chiff. (le 8e blanc), 416 pp. et 8 pp. d'*additions* et *errata*.

Cette édition diffère de celle de Robert Philippes, par le feuillet du titre et la disposition des lettres, le fleuron, le nom du libraire qui ont été changés et, de plus, le privilège accordé à Guy Allard, le 15 avril 1671, a remplacé, au verso du titre, le blason aux armes de Salvaing de Boissieu.

581. — *Theses rhetoricæ, ab Orontio Finé de Brianville Briançonnensi propugnatæ, in æde sacra collegii Gratianopolitani, societatis Jesu die* (6) *mensis (7 bris)* 1671 *(hora* 2ª). *Gratianopoli, apud Laurentium Gilibert, typographum, prope collegium societatis Jesu.* 1671. In-4°, 20 pp.

Oronce Finé de Brianville, né à Briançon, vers 1656, entra dans l'Ordre de Cîteaux en 1678, et fut nommé, le 11 février 1688, abbé de Pontigny ; il mourut le 30 avril 1708, dans l'abbaye de Chalis (dioc. de Senlis).

582. — *L'estat politique de la province de Dauphiné, par Nicolas Chorier, advocat au Parlement de Grenoble.* (Marque de R. Philippes.) *A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et marchand libraire, à la place S. André, et à la Grenette aux Trois Vertus.* 1671. *Avec permission.* 3 vol. in-12.

T. Ier, 23 ff. n. chiff. et 1 f. blanc, 357 pp., 10 ff. n. chiff.

T. II, 1 f. n. chiff., 397 pp., 4 ff. n. chiff.

T. III, 3 ff. n. chiff., 695 pp. + 2 ff. n. chiff.

Les 23 premiers feuillets du t. Ier contiennent : épître dédicatoire à Mgr le duc de Lesdiguières ; sonnet de François Boniel au duc de Lesdiguières ; madrigal au même, signé : Alluis, et une table des XIX chapitres de cet ouvrage.

Les pages cartonnées sont : au t. Ier, pp. 71, 185, 285, 313. — T. II, pp. 29, 53. — T. 3, p. 461.

Voyez François Champ, 1697, et, pour le supplément (4e volume), *voyez* à l'année 1672 et 1697.

583. — *Illibato virginitatis flori B. Aloysio Gonzagæ humaniorum litterarum flores humillimus cliens Antonius Bertrand, grationopolitanus D. D. D. Gratianopoli, apud Laurentium Gilibert typographum prope collegium Societatis Jesu.* 1671. In-4°, 31 pp.

584. — *Les Commentaires de César, nouvelle traduction, tome premier, avec les remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, tirée des Commentaires de César, par le sieur Sanson d'Abeville, géographe du Roy. Suivant la copie imprimée. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites.* 1671. *Avec permission.* In-12.

T. Ier, 30 ff. n. chiff. + 388 et 32 pp.

T. II, 235 pp. pour la fin des Commentaires + 94 pour les Remarques sur la traduction + 13 pp. de table.

585. — ŒUVRES DIVERSES. — *Lettre de l'autre monde. — Response. — Lettres galantes. — Responses. — Recueil de poésies. — Le Mariage de l'Amour désintéresé avec l'Amitié généreuse, par M. L. C. D. P.* (Le chevalier du Plessis), (René Le Pays). *A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et marchand libraire, à la place S. André, et à la Grenette aux Trois Vertus.* 1671. In-12.

Recueil en prose et en vers, de René Le Pays, sieur de Plessis-Villeneuve, chevalier des Ordres de Son Altesse Royale de Savoie, et directeur des Gabelles de Dauphiné et Provence.

586. — *Le Mariage de l'Amour des-intéressé avec l'Amitié généreuse, nouvelle allégorique, avec plusieurs*

autres pièces galantes, par M. L. P. (M. Le Pays). *A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et marchand libraire, à la place S. André, et à la Grenette aux Trois Vertus.* 1671. In-12, 47 pp.

587. — *Briève méthode pour l'oraison mentale, par le P. Rodolphe, dominicain, traduit de l'Italien par le P. Meney. A Grenoble, Fr. Provensal.* 1671. In-12.

(Catal. des frères Périsse, à Lyon, 1770, n° 4024, p. 233.)

588. — *Israel sous la tente, au sortir de la terre d'Egipte, sermon sur : Exod, XX, 2. Ego sum dominus Deus tuus qui eduxi te de terra Aegipti, de domo servitutis. A Grenoble* (sans nom d'imprimeur). 1671. Pet. in-12 de 42 pp.

Au verso du titre est une dédicace à M. le marquis de Perrinet d'Arzeliers, datée de Grenoble, ce 25 d'octobre 1671, et signée : S. P. S. D. R. M. d. s. E. (Salomon Piffard, sieur du Rif, ministre du saint Evangile, pasteur à l'Albenc).

589. — *Estienne par la patience divine, evesque et prince de Grenoble,* etc., *à tous les doyens, chanoines, chapitres, prieurs, curez,* etc..... S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, Ph. Robert, 1671).* In-4°, 7 pp.

Lettre pastorale d'Etienne Le Camus, donnée le 9 déc. 1671, confirmant les ordonnances de ses prédécesseurs sur le règlement de vie des ecclésiastiques.

1672

590. — *Estienne par la patience divine, evesque et prince de Grenoble.....* (Nomination d'imprimeur de l'Evêché, en faveur de Robert Philippes, du 1er janvier 1672). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, R. Philippes, 1672)*. In-4°, 2 pp. Voyez aux pièces justificatives.

591. — *Histoire généalogique des familles de Simiane, Boffin, Arces, Morard, Galle, Du Pilhon, Thiennes, Mons, Vaux, Chandieu. Deuxième volume, par M. Guy Allard, conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble, et duché de Chamsaur, et généalogiste de Dauphiné.*

A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, et de l'imprimerie de Laurent Gilibert. 1672. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 236 pp. Avec les armoiries gravées des Simiane, des Boffin, des d'Arces, des Morard.

Le privilège donné à Guy Allard est du 15 avril 1671, et l'achevé d'imprimer, pour la première fois, du 20 septembre 1672.

Dédicace de l'auteur à François de Simiane de la Coste, président au Parlement de Grenoble.

592. —*Histoire généalogique des familles de Simiane, de Boffin, d'Arces, de Morard, de Galle, du Pilhon, de Thiennes, de Mons, de Vaux, de Chandieu. A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, et de l'imprimerie Laurent Gilibert.* 1672. In-4°.

593. — *Histoire généalogique des familles de Simiane, Boffin, Arces, Morard, Galle, Du Pilhon, Thiennes, Mons, Vaux, Chandieu. Deuxième volume, par M. Guy Allard, conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble, et duché de Chamsaur, et généalogiste de Dauphiné. A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur, en rue Neufve, proche les RR. PP. Jésuites.* 1672. In-4°, 8 ff. n. chiff. + 224 pp., et 1 f. n. chiff. d'*errata*, blasons.

Dédicace à M. François de Simiane de la Coste, président au Parlement de Grenoble.

594. — *Advis donnez aux confesseurs, par saint Charles Borromée, archevêque de Milan, imprimé par le commandement de Mgr l'évêque de Grenoble. A Grenoble, chez François Provençal, marchand libraire, rue du Palais.* S. d. (1672). In-12, 89 pp., la dernière n. chiff. + 16 pp. pour : « registre de l'estat des âmes, et règlement pour les maistres d'escole. »

595. — *Addition aux instructions des confesseurs, qui contient des advis particuliers pour les curez, imprimé par le commandement de Mgr l'évêque et prince de Grenoble. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire, en la rue du Palais.* 1672. In-12, 96 pp.

Ce petit volume contient les instructions de saint Charles Boromée, et, à la p. 52, une lettre de saint François Xavier au Père Gaspard Barzé, de Goa, ce 7 avril 1549.

596. — *Supplement à l'estat politique du pays de Dauphiné, de Nicolas Chorier, par lequel plusieurs choses*

importantes sont rectifiées, adjoutées, retranchées, par luy-mesme. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, à la place S. André. 1672. *Avec permission.* In-12, 14 ff. n. chiff., 360 pp. + 1 f. n. chiff.

7 ff. n. chiff. contiennent une pièce de vers latins de Chorier à François du Gué.

597. — *Sermons prononcez en Languedoc et Dauphiné. — Se vendent à Grenoble, chez E. R. Dumon, imprimeur, rue Brocherie.* 1673. (Faux titre).

Sermon sur le verset 28 du chapitre XX du livre des Actes des Apôtres : « Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques... », prononcé par René Berthau, ministre de l'Evangile dans l'Eglise réformée de Montpellier, à l'imposition des mains, de M. Pérol. A Grenoble, pour François Bourly, marchand libraire à Montpellier. 1672. In-8°, 104 pp.

Ce recueil contient, de plus : Sermon de Ch. Icard, et un sermon prononcé à Gap, à l'ouverture du synode.

598. — *Description et relation fidèle de la nature, propriétez et usage de la fontaine minérale nouvellement découverte au terroir de la ville de Dye, par P. Terrasson, docteur en médecine. A Grenoble, chez Edoüard R. Dumon, imprimeur, à l'entrée de la rue Brocherie.* 1672. In-8°, 3 ff. n. chiff. + 70 pp.

Dédicace à François de Bonne, gouverneur du Dauphiné.

Paul Terrasson nous apprend, p. 59, que c'est aux pressantes sollicitations de sa parente Jeanne Terrasson, qu'il fit imprimer ce mémoire. Il cite, pp. 36 à 46, de

nombreux cas de guérisons produits par l'emploi de ces eaux : « le fils du président Du Cros ; le R. P. Louis Pétremant, gardien du couvent de Saint-François de Die ; le R. P. Nicolas de Gauverit ; le R. P. Antoine Bueis ; Mme de Saint-Ferréol, supérieure du monastère de Sainte-Ursule de Die ; le sieur Fiquel, imprimeur de l'Académie de Die ; Borel, avocat ; le capitaine Dupuy ; le sieur André, régent de septième au collège de Die ; M. Trabaud, curé de cette ville, ainsi que l'abbé Du Pillon, chanoine de N.-D. de Die, etc., etc. — Il termine, p. 61, par des « Remarques sur le traitté de la nature, vertus et qualitez de nostre fontaine (de Th. Terrisse), imprimé à Dye, chez J. Fiquel. » Ce petit livre est extrêmement rare.

599. — *Avis pour les curez, vicaires, confesseurs et autres ecclésiastiques du diocèse de Grenoble. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire ordinaire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque et prince de Grenoble, à la place S. André, aux Trois-Vertus.* 1672. In-12, 56 pp.

600. — *Ordonnances synodales, avec le prosne, pour le diocèse de Saint-Paul-Trois-Chasteaux (par Claude Rufier, évêque de Saint-Paul, du 2 mars 1666).* (Marque de Philippes.) *A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur ordinaire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évesque et prince de Grenoble, et du Séminaire, à la place Saint-André, aux Trois-Vertus.* 1672. In-8°, 120 pp.

601. — *Histoire généalogique des familles de Bonne, de Créquy, de Blanchefort, d'Agout, de Vesc, de Montlor,*

de Maubec et de Montauban, par M. Guy Allard, conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble et duché de Chamsaur, et généalogiste de Dauphiné (T. Ier). *A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur, en rue Neufve, proche les RR. PP. Jésuites.* 1672. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 8 ff. n. chiff. + 224 pp. + 1 f. n. chiff., *errata* (blasons).

Dédicace de l'auteur à François de Bonne, gouverneur du Dauphiné.

Préface : *Tetrastichon* [2] *et Hexastichon,* par Denys de Salvaing de Boissieu. — *Guidoni Allardo eximio genealogo,* par Antoine Boniel de Catilhon, avocat général. Enfin, *Decastichon, G. Allardo,* de François Boniel, prieur de Treffort.

Le privilège est du 15 avril 1671, et l'achevé d'imprimer du 4 juin 1672.

Des exemplaires portent le même titre, avec ces adresses : *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais, et de l'imprimerie de Laurent Gilibert.* 1672. *Avec privilège du Roy.*

A Grenoble, chez Ph. Charvys.

602. — *Abrégé de la Vie de S. François de Borgia, premièrement duc de Gandie, et puis général de la Compagnie de Jésus, canonisé par le pape Clément X, le 21 d'avril de l'année 1671* (par Nicolas Talon, jésuite). *A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur, demeurant rue Neuve, proche les RR. PP. Jésuites.* 1672. *Avec permission, privilège et approbation.* In-12, 159 pp. + 1 p. d'approb. (Bibl. de M. E. Chaper.)

603. — *Ratramne, autrement Bertram, prestre du corps et du sang du Seigneur, en latin et en françois.* (Chiffre de Nicolas.) *Se vendent à Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1672. In-8°, 73 pp. *avertissement* + 113 pp.

Cette traduction est de Marc-Antoine de la Bastide.

604. — *Le Compartiment historique et céleste, divisé en trois parties* (par François de Vinay). *A Grenoble, chez P. Fremon, imprim. du Roy, pour de* (sic) *Monseigneur le duc de Lesdiguières et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, ruë Chenoise, à l'hostel de Chevrières.* 1672. *Avec permission et approbation.* In-12, 7 ff. n. chiff. et 175 pp.

Dédicace de l'auteur à M. de Ponnat de Garcin, seigneur de Combes, coseigneur de Seissins, conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Dauphiné.

Aux pp. 67, 71, 86 et 92, on trouve la description de la maison de campagne de M. de Ponnat à Seyssins.

François de Vinay naquit à Grenoble, le 23 mai 1627; il avait épousé, le 3 août 1661, Louise Guirimand, fille de Pierre, procureur au Parlement, et de Jacquenaz Mary. Il était fils de Léonard Vinay et de Claudine de Jacquelin.

605. — *Recueil de prières pour les malades, par François Pillion, prestre natif de la ville et duché d'Alençon, curé de la ville de Nions en Dauphiné. Grenoble, A. Galle.* 1672. In-16 (2e édition). (D'après M. Lacroix, *Bullet. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, liv. 66, p. 330.)

1673

606. — *Saint Bernard, de la considération au pape Eugène, par le commandement de Monseigneur l'illustriss. et révérend. évesque et prince de Grenoble.* (Marque de Philippes.) *A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire de Mondit, seigneur, demeurant à la place S. André, aux Trois-Vertus.* 1673. In-8°, 4 ff. n. chiff. + 251 pp. et 5 pp. n. chiff. pour la table.

Texte latin et français en regard.

607. — *Le faut rendre compte qui est le pis, poeme en forme de dialogue, où le seigneur fait rendre compte à ses serviteurs, suivant la parole de l'Evangile en S. Matt., C. 25, V. 14, par Me Christophle Bonnet, prestre et curé, au Mont-S.-Martin. A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur du Roy, et de M. le duc de Lesdiguières.* 1673. Pet. in-12 de 8 ff. n. chiff., 250 pp., et 1 f. pour les *approbations.* Volume extrêmement rare qui contient un sonnet signé : Dupille, doct. en théologie.

(Bibl. de M. E. Chaper.)

Autre édition, ou plutôt changement de titre, avec cette adresse : « *Se vendent à Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur, rue Chenoise, en l'hostel de Chevrières, 1673.*

608. — *L'accommodement de l'Esprit et du cœur* (par J. Alluis), *seconde edition, reveue, corrigée et augmentée de nouveau par l'autheur. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, proche les RR. PP. de la Compagnie de Jésus.* 1673. In-12, 10 ff. n. chiff. + 50 pp.

609. — *Atrium juris canonici per quæsita et responsa traditum, authore Francisco de Thyerry Hiberno Corcagiensi, juris utriusq.; doctore professore, et in suprema Delphinatus curia, in nobile advocatorum seminarium relato. Gratianopoli, apud R. Philippes, typographum et bibliopolam illustriss. et reverend. Episcopi et principis Grationopolitani in platea Sancti Andreæ, ad insigne Trium Virtutum.* 1673. *Cum approbatione et permissione.* In-12, 7 ff. n. chiff. + 360 pp.

Dédicace de l'auteur à Etienne Le Camus, évêque de Grenoble.

Aux 6e et 7e ff. pièces de vers latins en l'honneur du même Prélat : anagramme, épigramme, etc. La f. 7e est ornée des armes de l'évêque ; les approbations, du 10 mars 1673, sont signées Marc de Berulle et Michel Martin.

610. — *Les Victoires du Roy, sur les estats de Hollande, en l'année 1672, par P. Corneille. Sur la copie imprimée à Paris, avec permission, à Grenoble, chez L. Gilibert, imprimeur, proche les RR. PP. Jésuites.* 1673. Pet. in-12 de 40 pp.

Les 21 premières pages sont occupées par le poème de Corneille ; la p. 22 est blanche ; de la p. 23 à la p. 40, un poème en vers latins adressé à Louis XIV (*Post expeditionem Batavicam*), par Charles de la Rue, jésuite.

611. — *Ratramne, autrement Bertram, prestre du corps et du Sang du Seigneur, en latin et en françois.* (Traduction de Marc-Antoine de la Bastide.) *A Rouen, et se vendent à Grenoble, chez E. R. Dumon, imprimeur,*

rue Brocherie, près la place Mal-Conseil. 1673. In-12 de 84 pp. pour l'*avertissement*, 1 f. n. chiff. et 122 pp.

(Bibl. de M. E. Chaper.)

612. — *Zizimi, prince ottoman, amoureux de Philipine Helene de Sassenage, histoire dauphinoise.* (Initiales entrelacées de Nicolas.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand libraire, rue du Palais.* 1673. *Avec privilège.* In-12, 11 ff. n. chiff. dont un blanc + 382 pp. et 1 p. pour l'extrait du privilège.

Dédicace à M. d'Avrilly (Pierre Larcher, conseiller du Roi en tous ses conseils), signée : L. P. A. (Le Président Allard.) La permission d'imprimer est du 15 juillet 1673.

Voici deux curieuses lettres de Guy Allard, au sujet de la publication de *Zizimi :*

A Pernon [1],

« Je suis faché que mon livre ait paru à Lyon en d'autres mains que les vostres, et celuy qui l'a fait imprimer m'a fait grand tort de n'avoir pas préparé jusques à hyer les exemplaires qu'il devait me donner, parce que je n'ai pu, auparavant, vous envoyer celuy que je vous ai promis, et que vous avez eu raison d'attendre il y a longtemps ; enfin, je vous l'envoie par le messager. Vous y trouverez un léger portrait de l'aimable Pernon en la page 347, soubz le nom de Georgette de Montchenu, et vous pourrez, dans la 307e, lire une lettre qui est la première que j'ai eu l'honneur de vous escrire (25 avril 1673). J'ay voulu, par là, immortaliser quelques qualitéz de celles de ma bonne amie, et consacrer au temple de Mémoire

[1] Mademoiselle Sauge, nièce de l'abbé Bertin.

les premières marques que je lui ay données de mon souvenir. Je ne scay si ce petit ouvrage sera de vostre goust et s'il aura le bonheur de vous plaire. Vous m'en direz vostre sentiment. Je seray extremement contant s'il peut vous divertir et vous faire oublier vos douleurs... [1] (23 août 1673).

A Monsieur d'Avrilly, conseiller du Roi en ses conseils (26 déc. 1673).

.... *Zizim* n'est pas mal receu en cette province, mais je suis bien plus glorieux de ce qu'il n'a pas desplu à Paris, et qu'il a eu le bonheur de divertir Madame la duchesse de Sully et Madame la comtesse de Guiche, que de tout l'encens de notre province. J'apréhende pourtant que tout cet avantage ne me vienne plutôt du mecenas que de l'ouvrage, et que l'on ne respecte plutôt vostre nom qu'une histoire ancienne écrite par un Provincial. Ainsy, je dois vous en avoir toute l'obligation... [2].

613. — *Histoire des amours du prince Zizimi et de Philippine-Hélène de Sassenage* (par Guy Allard). *Grenoble, J. Nicolas*. 1673. In-12 (Barbier, *Dic. des Anonymes*, n° 7809).

(C'est l'édition de 1672 avec un nouveau titre.)

1674

614. — *Histoire de Dauphiné abrégée, pour Monseigneur le Dauphin* (par Nic. Chorier). *A Grenoble, chez*

---

[1] Ms. de G. Allard, Bibl. de Grenoble, U. n° 496, f° 35.

[2] Guy Allard, *Recueil de Lettres*. (Bibl. de Grenoble, U. n° 496, p. 49.)

Philippes Charvys, marchand libraire, en la ruë du Palais. 1674. *Avec privilège du Roy.* 2 vol. in-12. 1er vol., 20 ff. n. chiff. (les ff. 19 et 20 sont tirées sur un papier beaucoup plus fort que les autres) + 218 pp.; 2e vol., 377 pp. + 2 pp. de privilège et 1 p. blanche.

Autre édition (2e). Tout à fait différente de la première comme caractères, fleurons, composition des pages, etc. 18 ff. n. chiff., 314 pp. et 375 + 3 pp. d'*errata*. Les pages 101 à 108 forment des tableaux généalogiques des Dauphins.

On reconnaît immédiatement la 2e édition à ce qu'elle n'a pas d'errata ; le nombre des pages est de 318 et 377 au lieu de 314 et 375, et, sur le titre, les *U* de la première édition sont remplacés par des *u* ordinaires. Les tableaux de la 1re édition ont servi pour la 2e. On s'en aperçoit à une erreur de pagination. En outre, les erreurs des errata de la 1re ont été corrigées dans cette seconde, qui est beaucoup plus rare.

Cet ouvrage est dédié à Mgr le Dauphin, et contient une pièce de vers à la louange de Chorier, par son ami Franç. Boniel, prieur de Treffort, datée de janv. 1674.

615. — *Reglemens des conférences ecclésiastiques ordonnez par Monseigneur l'Evesque et Prince de Grenoble. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire, en la rue du Palais.* 1674. In-12, 21 pp.

616. — *Ordonnance de Monseigneur le cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, receue et authorisée pour le diocèse de Grenoble, dans le sinode tenu à Grenoble, le 17 may 1674. Cas ordinaires ausquels les confesseurs doivent refuser ou différer l'absolution. A Grenoble,*

chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque et Prince de Grenoble. S. d. (1674). In-f°, placard. (En tête les armes de M. Le Camus.)

617. — *Instructions familières sur le sacrement de confirmation, imprimées par commandement de Monseigneur l'Evesque et Prince de Grenoble. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire, en la rue du Palais.* 1674. In-12, 12 pp.

618. — *Reglemens pour les archiprestres ruraux du diocèse de Grenoble (par Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, du 18 avril 1674). A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire, en la rue du Palais.* 1674. In-12, 21 pp.

619. — *Reglemens des conférences ecclésiastiques, ordonnez par Monseigneur l'Evesque et Prince de Grenoble* (Etienne Le Camus). *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire, en la rue du Palais.* 1674. (Du 18 avril 1674.) — In-12, 21 pp.

620. — *Sujets de doctrine pour les conférences ecclésiastiques sur le Sacrement de Pénitence. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire, en la rue du Palais.* 1674. In-12, 21 pp.

621. — *Dissertation en médecine et décision des questions agitées en faveur des femmes enceintes et accouchées. A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur, en rue Neuve, proche les RR. PP. Jésuites.* 1674. In-4°, 21 pp.

1675

622.— *Les regles de la sainte Confrerie des Agonizans, avec les exercices spirituels qu'elle pratique. 3e édition, reveüe et corrigée.* (Petit bois représ. le Christ en croix.) *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble.* 1675. *Avec approbation.* In-12, 4 ff. n. chiff. + 39 pp.

Cette confrérie existait dans l'église Saint-André de Grenoble. Elle fut approuvée par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, le 21 octobre 1656.

623. — *Sujets de doctrine pour les conferences ecclésiastiques du diocèse de Grenoble, sur le sacrement du mariage, pour l'année 1675 et 1676.* (Par Etienne Le Camus, évêque de Grenoble.) *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble, et du clergé, rue du Palais.* 1675. In-12, 24 pp.

624. — *Méditations sur l'histoire de la concorde des Evangiles, par M. F. D. D. S.* (Mathieu Feydau, docteur de Sorbonne.) *Divisées en deux volumes.* (Petite grav. sur bois représentant le couronnement de la Vierge.) *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble.* 1675. *Avec approbation et permission.* 2 vol. in-12.

1er vol., 8 ff. n. chiff. + 462 pp.

2e vol., 6 ff. n. chiff. + 478 pp. — Le titre porte en plus pour l'adresse du libraire : *rue du Palais* et la même date.

625. — *Tarif ou tables proportionnelles, pour les interests au denier 10, 12, 14, 15, 16, 18 et 20, par an, par mois et par jour... Avec un petit abregé de la difference des mesures et de quelques anciennes monnoyes, par Maistre Charles Rey, syndic et doyen des maistres-escrivains de la ville de Grenoble. A Grenoble, chez Philippes Charvys, marchand libraire, rue du Palais.* 1675. *Avec privilège.* In-4°, 36 pp.

2e édition. Sans la dédicace et l'avis au lecteur, de la première qui est de 1663.

626. — *Ordonnances du Roy portant reglement pour le logement et payement de la gendarmerie, cavalerie légère et dragons, pendant l'hyver prochain. Du 10 octobre 1675, à Versailles. A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur du Roy pour Monseigneur le duc de Lesdiguières, rue Chenoise, en l'hôtel de Chevrières.* 1675. In-4°, 8 pp.

627. — *Entretiens sur les questions décidées dans la nouvelle dissertation en médecine. A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur du Roy pour Monseigneur le duc de Lesdiguières, et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, rue Chenoise.* 1675. In-4°, 21 pp.

C'est une réponse à la *Dissertation en medecine en faveur des femmes enceintes* publiée chez Laurent Gilibert en 1674. Il a été publié à ce sujet une autre brochure intitulée : *Response à une lettre escrite sur les questions agitées par un manuscrit, et par deux imprimez, au sujet*

des femmes accouchées. S. l. n. n. n. d. (Grenoble, P. Fremon.) In-4°, 16 pp.

628. — *L'apologie du lys des estangs, communement appelé Nymphea, ou la verité reconnue en bonne médecine, sur les entretiens courans.* (Par Monin, médecin de Grenoble.)

A la fin : *Achevé d'imprimer chez I. Petit, ce 12 février 1685.* In-4°, 24 pp.

Louis Monin, docteur en médecine, agrégé au collège de Grenoble, mourut en cette ville, le 12 déc. 1718, à l'âge de 87 ans.

629. — *Dissertation sur les commandes des abbayes : Au Roy, par un abbé commandataire.* (Nicolas Chorier.) *S. l.* (Grenoble). 1675. In-12, 4 ff. n. chiff., 191 pp.

Attribué par *Barbier* à Cholier, avocat, avec renvoi à l'édition in-12 des *Mém. de Marrolles,* t. III, p. 259, où on lit par erreur *Cholier* au lieu de *Chorier.*

En septembre 1674, Chorier passa quelques mois à Lyon. Claude Basset, secrétaire de l'archevêché, un de ses amis, lui apporta *L'Abbé commendataire de François Delfau,* publié sous le nom de l'abbé des *Bois-Francs.* Chorier fit cette réfutation qu'il publia en mars de l'année suivante.

630. — *Les Vies de François de Beaumont, baron des Adrets, de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun, et de Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre, par M. Guy Allard, conseiller du Roy, président en l'élection de Graisivodan et duché de Chamsaur.* (Lettres entrelacées de Nicolas.) *A Grenoble, chez Jean Nicolas, marchand*

libraire, rue du Palais. 1675. In-12, 6 ff. n. chiff. + 91 + 91 + 66 pp. Chaque vie a une pagination séparée.

Autre. — Changement de titre avec la date 1676.

A l'article Soffrey de Calignon, Guy Allard, dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, p. 54, s'exprime ainsi : « J'ai composé l'histoire de sa vie que j'ay donnée au public. » Une note manuscrite du temps, placée en marge de cet ouvrage, nous donne cette curieuse indication: « Cela est faux, c'est M. Videl qui l'avoit composée et feu M. de Lionne, doyen de la Chambre des Comptes, me l'avoit pretée manuscrite, qu'Allard a fait imprimer sous son nom. »

1676

631. — *Traité du Saint Sacrement de l'Eucharistie qui explique le vray sens des paroles de l'institution de ce mystère de nôtre foy... Par André Vial, ministre à Ganges.* (Marque de Nicolas.)

Se vendent à Grenoble, chez Jean Nicolas, libraire, rue du Palais. 1676. In-12, 18 ff. n. chiff. + 346 + 6 ff. n. chiff. pour les tables, errata et approbations.

Dédicace de l'auteur à M. de Masclary, conseiller, ministre du Roi, datée de Ganges, le 23 mars 1676. Ce volume a été imprimé par Antoine Verdier, dont on trouve la marque *Au Soleil* aux pp. 245 et 319.

André Vial présenta cet ouvrage au synode de Saint André de Valborgne, qui, sur le rapport d'Antoine Boutin, ministre à Alais ; Charles Grougnot, ministre à Aulac, et

Pierre Du Cros, ministre à Manoublet, lui permit de le faire imprimer : (1er juillet 1673).

Il parut à Grenoble, sous le titre que nous venons de donner.

632. — *Traitté des maladies du temps, où l'auteur explique en général les causes des pleuresies, fievres catharales et autres qui ont régné cet hyver, conformes à la propriété du temps et de la saison, et qui regnent à présent, à cause de quelques dependences qu'elles ont des corps superieurs.*

Il resout la difficulté des saignées en ces maladies courantes.

Il décide encore la question très difffcile, s'il faut saigner au bras ou au pied les femmes atteintes de ces maux, pendant le flus de leurs mois ou de leurs lochies.

Il combat et détruit l'opinion de la circulation universelle du sang.

Ensuite, il décrit en général la nature, causes et effets des fièvres véritablement malignes qui règnent à présent, et propose la méthode très facile de les guérir.

Par A. Gigard, docteur en médecine.

A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur du Roy, pour Monseignr le duc de Lesdiguières et Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, rue Chenoise, en l'Hostel de Chevrières. 1676. In-4o.

5 ff. n. chiff., comprénant le titre, la dédicace de l'auteur « à Messeigneurs du Parlement de Dauphiné, l'*avis au lecteur,* » qu'il termine ainsi : « Mon langage corrompu, à cause de ma longue absence hors du Royaume, choquera les oreilles délicates ; j'espère d'être excusé

par ceux qui désirent des effets ausquels j'ay tasché de m'attacher plus qu'aux paroles. »

+ 44 pp.

A la p. 35, A. Gigard nous apprend qu'il écrivit : « il y a quelques années, à la fin d'un livre de consultes, que je mis au jour un traité de maladies malignes conformes à celles qui règnent à présent, intitulé : *Avis général touchant la nature, cause et effets des fièvres malignes, et de la manière qu'il faut les traitter.* »

A la p. 44, il s'exprime ainsi : « Au reste, il est seur que, pour connoistre et guérir parfaitement les maladies astrales, il faut se servir des lumières de l'astrologie, qui a esté l'étoile polaire du sieur Louis Gigard, pour les extirper, en tous les lieux où ses ordonnances sont arrivées : sans cette guide, aucun n'en viendra jamais à bout. »

Notre auteur appartenait à une famille de médecins grenoblois, dont on trouve Henri Gigard, docteur en médecine et agrégé du collège de Grenoble, en 1673, et son frère Jean-Louis, aussi médecin, qui mourut en cette ville le 4 fév. 1706.

633. — *Sujets de doctrine pour les conférences ecclésiastiques du diocèse de Grenoble, sur les censures et irregularitez, pour l'année 1676 et 1677* (par Etienne Le Camus). *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustriss. et reverendiss. Evesque et Prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1676. In-12, 24 pp.

634. — *Censure du livre intitulé : « Eclaircissement sur le légitime commerce des intérêts, » composé par le*

P. André de Colonia, minime (Grenoble, 17 fév. 1676) (par Etienne Le Camus). *A Grenoble, chez Fr. Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illust. et rev. Evesque et Prince de Grenoble.* In-f°, placard. (En tête, les armes de Le Camus.)

635. — *Examen de conscience pour les ecclésiastiques, imprimé par le commandement de Monseigneur l'Evesque et Prince de Grenoble. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de mondit seigneur, en la rue du Palais.* 1676. In-12, 48 pp.

636. — *Première* (et seconde) *lettre pastorale de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque d'Arras* (Guy de Rochechouart) *aux pasteurs, vicaires et confesseurs de son diocèse, touchant l'administration des sacrements de Pénitence.* 3e édition. *Imprimé par le commandement de Monseigneur l'Evesque et Prince de Grenoble. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque et Prince de Grenoble, en la rue du Palais.* 1676. In-12, 90 pp.

637. — *Les amours d'Abelard et d'Heloyse* (par Alluis). *A l'Aube-pin, pour Louis Nicolas.* 1676. In-12, 6 ff. n. chiff. + 128 pp.

638. — *Statuts publiez dans le synode tenu à Grenoble, le 22 d'avril 1676, par Monseigneur l'Evesque et Prince de Grenoble* (E. Le Camus). A la fin : *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Minseigneur* (sic) *l'Evesque et Prince de Grenoble, en la rue du Palais.* S. d. (1676). In-4°, 7 pp.

639. — *Pastorale et tragicomédie de Janin, représentée dans la ville de Grenoble, dédiée à Mgr le président Pourroy. A Grenoble, chez Edouard R. Dumon, imprimeur, rue Brocherie, près la place Mal-Conseil.* 1676. *Avec permission.* Pet. in-8°, 127 pp.

Edition d'une jolie exécution typographique; elle est précédée d'un *avertissement* de l'éditeur R. Dumon. (*Catal. de la Bibl. Soleinne.*)

640. — *Mémoire du procez extraordinaire contre la dame de Brinvilliers, exécutée par arrest du Parlement de Paris, le 17 de juillet 1676, ensemble l'arrest donné contre ladite dame de Brinvilliers. Sur la copie imprimée à Paris, et se vendent à Grenoble, chez la veuve d'Antoine Verdier, imprimeur et libraire du Roy et de la Cour de Parlement, en la salle du Palais et à la place Saint-André.* 1676. In-4°, 1 f. pour le titre + 8 pp. à 2 col.

641. — *Notables arrests de la Cour de Parlement, aydes et finances de Dauphiné, recueillis par M*e *Jean-Guy Basset, advocat consistorial en lad. Cour, divisez en neuf livres, tome II. A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur, en rue Neuve, proche les RR. PP. Jésuites.* 1676. In-f°. Titre rouge et noir. Port. in-f° de J.-G. Basset, signé : Gilibert, fec. Basset est en robe, buste de 3/4; D. Dans un ovale, au-dessous duquel sont quatre vers latins de Chorier.

20 ff. n. chiff. + 534 pp. + 1 p. chiffrée, 531 + 13 ff. n. chiff. pour la table des matières.

Nous croyons les mots : « *Tome II* » qu'on lit sur ce volume, imprimés après coup, ou plutôt, comme on ne

peut distinguer la trace d'une impression à la main, nous croyons le titre refait pour y mettre ces mots et l'ajouter à l'ouvrage qui a bien été publié complet en un seul volume. Il y a des exemplaires où la p. 531 se trouve deux fois à des états différents. Cela provient de ce que l'on s'est aperçu qu'on avait oublié un chapitre lorsque la dernière page 531 du texte était déjà imprimée; on a ajouté le chapitre comme carton et cela a donné les pp. 531, 532, 533 et 534, que l'on a substituées à l'ancienne dernière page.

La première page de la dédicace a été cartonnée dans cette édition.

642. — *Le Jeu de l'Hombre. Sur l'imprimé. A Grenoble, chez Jean Nicolas, à la rue du Palais, et se vend à Lyon, chez Jean-Baptiste de Ville.* S. d. (1676). Pet. in-12, 45 pp.

643. — *La vieille Lavandière de Grenoble, représentée en un ballet, reveuë et corrigée par l'autheur.* (Laurent, de Briançon.) *A Grenoble, pour Jean Nicolas, marchand libraire, à l'Enseigne de la Palme.* S. d. (1676?). In-4°. (Bibl. Nat.)

644. — *Relation de ce qui s'est fait et passé à l'arrivée de Madame la Duchesse de Sault dans la ville de Grenoble, le seizième de septembre mil six cents septante-six, par le sieur François Boniel P. de Treffort.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez André Galle et Robert Philippe, imprimeurs et libraires.* 1676. In-4°, 3 ff. n. chiff. + 55 pp.

Dédicace à Madame la Duchesse de Retz, mère de la

duchesse de Sault (Marguerite de Gondy), par F. Boniel, datée de Grenoble, 1er nov. 1676.

Boniel nous apprend, p. 26, que les arcs de triomphe furent peints par Toussaint Larjot, peintre de la ville de Grenoble, « de qui les ouvrages éclatent dans les églises, assisté de Philippe Agnès, honneste homme de mesme dans son art merveilleux ». Il passe en revue tous les personnages qui furent présentés et qui prononcèrent des discours à la duchesse. Il nous fait connaître le talent de M. Guignier, peintre et quatrième consul, qui venait d'achever les portraits « de Mme la Duchesse de Sault, de la charmante spirituelle Mme Mistral, de la toute bien faite Mme du Bouchage, et celuy de la modeste et gratieuse fille la Dlle Roux l'aisnée. »

Il donne, à la p. 38, les vers récités par M. Baudet, premier secrétaire civil du Parlement de Dauphiné, et les membres du clergé qui lui furent présentés : M. de Pizieux, doyen du chapitre N.-Dame ; M. Moret, prévôt de Saint-André ; le R. P. Laurent Vallier, prieur des Dominicains ; le R. P. Louis Laforest, correcteur des Minimes de la Plaine ; le R. P. Michel-Ange, religieux de Saint-François ; le R. P. Martin, supérieur du couvent de Sainte-Claire ; le P. Pierre Guerin, recteur du collège de la Compagnie de Jésus ; le R. P. Berard, gardien des Récollets ; le R. P. Natal de Pointières, grenoblois ; le R. P. Mansuet de S. Hélène, prieur des Augustins déchaussés ; le R. P. Mathieu du Saint-Esprit, prieur des Carmes déchaussés ; le R. P. Severin de la Vigne, prieur de l'Hôtel-Dieu ; enfin M. de la Mirande, supérieur des prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, etc.

645. — *Constitutiones Urbanæ fratrum ord. Min. conv. S. Francisci.*

A la fin : *Gratianopoli, apud Andream Galle, typographum et bibliopolam.* 1676. In-12, 334 pp. et 13 ff. n. chiff. pour l'index, beau frontispice gravé par Gilibert. A la p. 20, une gravure représentant les « *Stemmata religionis* », c'est-à-dire les armes et les sceaux des Frères Mineurs conventuels. Celui du milieu est soutenu par deux anges. Au bas on lit : « Gilibert Fec. »

Belle édition en caractères elzéviriens.

646. — *Traicté de la precaution et guerison de la peste, dédié à Mgr le Mareschal de Créqui, par noble Pierre de Vège, docteur en medecine. Grenoble, J. Nicolas.* S. d. (1676). Pet. in-8°.

(D'après le *Catalogue de la Bibl. de M. Randin*, de Lyon, n° 793.)

M. E. Chaper possède dans sa bibliothèque un autre ouvrage du même auteur, intitulé : *Petri de Vege, Gratianopolitani medici Tractatus duo : 1° Pestes........; 2° Pax dogmaticorum cum spargyrius. Coloniæ Allobrogum. J. de Tournes.* 1628. In-24, 72 pp.

1677

647. — *Oraison funèbre de très haut et très puissant seigneur Messire François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté dans la province de Dauphiné,*

prononcée à Grenoble dans l'église cathedrale de Nostre Dame, le 21 janvier 1677. Par Messire Laurent de Bressac, docteur en théologie, conseiller et aumônier du Roy. A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur de l'Hôtel de Ville, proche le Grand-Puys. 1677. *Avec permission.* In-12, 55 pp.

648. — *Poesies chretiennes sur les mystères et sur les devoirs de la religion auxquelles ont esté ajoutées quelques pièces sur diverses personnes illustres, par le sieur de la Rolandière.* (Benjamin Marin, de Chatenay.) *A Grenoble, chez E. R. Dumon, imprimeur et libraire, rue Brocherie, près la place Mal-Conseil.* 1677. In-4°, 4 ff. n. chiff. + 44 pp. Les deux approbations datées de Grenoble, le 7 mars 1675, sont signées: l'une, P. S. (Pierre Saurin, ministre à Grenoble); la seconde, A. V. M. à G. (Alexandre Vigne, ministre à Grenoble).

649. — *Conferences ecclesiastiques des années 1677 et 1678 du sacrement de l'Eucharistie et du sacrifice de la messe au mois de may.* (Par E. Le Camus.) *A Grenoble, chez F. Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble, ruë du Palais.* S. d. (1677) In-12, 24 pp.

650. — *Ratio missarum* (et) *Rubricæ generalis. Gratianopoli, apud Franciscum Provensal, bibliopolam et typographum illustrissimum et reverendissimum episcopi et principi Gratianopolis, in vico Palatii.* 1677. Gd in-f°, placard encadré.

651. — *Divers traittez du droit, contenant plusieurs questions fort singulières, et de l'invention de l'auteur, avec la decision de plusieurs autres qui sont le plus contestées entre les scavans du siècle, par M. André Beraud, docteur et ancien advocat consultant ès cours de Nismes.* (Marque de Dumon.) *Imprimé à Grenoble, chez Edoüard R. Dumon ; et se vendent à Nismes, chez Pierre Roquette, marchand libraire.* 1677. In-4°, 16 ff. n. chiff. pour le titre, l'errata, la dédicace à Fr. de Rochemaure, la préface, la table et 3 pièces de vers + 395 + 34 ff. n. chiff. pour les tables.

A la p. 295, un nouveau titre différent du premier par l'adresse du libraire et la date : *A Grenoble, chez Edouard R. Dumon, imprimeur, rue Brocherie, près la place Mal-Conseil.* 1676. *Avec privilège.*

652. — *Le chemin du vrai chrétien, par P. Gaillard, doct. en théologie. Grenoble, J. Nicolas.* 1677. In-12.

D'après le catalogue de livres qui se trouvent à Lyon chez les Frères Perisse. Lyon (vers 1770), p. 47, n° 791.

Ce petit livre est cité par A. Rochas dans sa *Biog. du Dauphiné*, mais sans nous faire connaître le format ni le lieu d'impression.

Pierre Gaillard, conseiller et aumônier du Roi, chanoine de N.-D. de Gap, naquit à Grenoble. Il était fils de Jean-Baptiste Gaillard, conseiller du Roi, maire de Goncelin, et de Guillaumette Charmeil. Son frère Jacques, secrétaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, épousa, le 28 juillet 1699, à Grenoble, Magdeleine Borel.

653. — *La province de Dauphiné à Monseigneur le duc de Lesdiguières, pair de France, son gouverneur. Grenoble, Ve A. Verdier.* S. d. (1677). In-4°.

Pièce signée : L. P. A. (Le président Allard.)

654. — *La Cour de la Reine du Saint Rosaire avec l'abrégé du triple Rosaire, contenant l'explication des quinze mystères, par forme d'oraison jaculatoire, très courte et fort profitable pour le dire, soit en particulier, soit en public. A Grenoble, chez L. Gilibert, imprimeur, proche les RR. PP. Jésuites.* 1677. In-f°. Placard.

Gravure représentant le Rosaire, sig. : Gilibert, fec.

1678

655. — *Sujets de doctrine pour les conferences ecclesiastiques du diocese de Grenoble, sur les sacrements en général, pour les années 1678 et 1679. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustr. et rever. evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1678. In-12, 24 pp.

656. — *Factum circa propositiones libri cui titulus: « Le Miroir de la piété chrétienne, où l'on considère avec des reflexions morales l'enchaînement des veritéz catholiques de la prédestination et de la grâce de Dieu ; et leur alliance avec la liberté de la créature, par Flore de Sainte-Foy. (D. Gerberon.) A Liège, chez Pierre Bonnard.* 1677.» *Ex quibus fideliter extractis, et collectis,*

collatisque cum Jansenianâ doctrinâ, clarè patet... Authore D. Andrea Sanguin, prœsbitero canonico theologo ecclesiæ collegiatæ et regiæ Sancti Andreæ Gratianopolis. Gratianopoli, typis Claudii Faure, bibliopolæ, in foro Mali-Consilii. 1678. *Cum approbatione et permissu.* In-f°, 1 f. n. chiff. pour le titre + 27 pp. + 1 f. n. chiff. approb.

Condamné par lettres d'Etienne Le Camus du 8 sept. 1678, comme libelle *scandaleux, séditieux, téméraire et calomnieux !!*

657.— *Factum circa propositiones libri cui titulus : « Le Miroir de la piété chretienne... par Flore de Sainte Foy, (D. Gerberon.) A Liège, chez Pierre Bonnard. 1677. » Ex quibus fideliter extractis, et collectis collatique cum Jansenianâ doctrinâ, clarè patet,... tribus columnis digestum opus, Authore D. Andrea Sanguin, prœsbitero canonico theologo ecclesiæ collegiatæ et regiæ sancti Andreæ Gratianopolis. Gratianopoli, typis Claudii Faure, bibliopolæ, in foro Mali-Consilii.* 1678. *Cum approbatione et permissu.* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 44 pp.

Les approbations sont de Marc de Berulle, doc. professeur en théol. de l'ordre des Frères Mineurs conventuels de S. François, et de Michel l'Ange, définiteur de l'ordre des Mineurs conventuels de S. François, à Grenoble, le 18 juillet 1678.

Impression sur 3 colonnes de la p. 1 à 38.

P. 43 : *Appendix extractum ex thesibus propugnatis Gratianopoli, die 29 augusti anno 1677.*

Il termine par cette tirade :

Vide lector, et ingemisce, quousque proruperit hære-

tica licentia. Vide quem sequaris? An ecclesiam et Augustinum? An calvinum et fautores? Vide utra sententia sit catholica, an hæretica? An Augustinianâ an quæ continetur in Thesi? Hæc nimirum exposeunt justæ censuræ severitatem.

658. — *Censures de Monseigneur l'illustrissime evesque et prince de Grenoble, contre un livre qui a pour titre : « Le Miroir de la piété chrétienne. » A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1678. In-4°, 3 pp.

659.— *Censures du Miroir de la piété chrestienne* (par Flore de Sainte Foy, pseud. de D. Gerberon), *et d'un livret qui a pour titre: Factum circa, etc.* (de M. Sanguin, chan. de Saint-André de Grenoble.) *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* (Octobre) 1678. In-12, 25 pp.

Don à Grenoble, le 8 septembre 1678 et le 18 août 1678.

660. — *Censure de Monseigneur l'Evêque de Grenoble* (Etienne le Camus) *des livres intitulés : Le Miroir de la piété chrétienne, et le Factum contre ledit livre.* (Par Flore de Sainte Foy.) (Du 8 sept. 1678.)

Autre édition : *Jouxte la copie imprimée à Grenoble* (chez Laurent Aubin, libraire, rue Mercière à Lyon.) (1678.) In-8°, 14 pp.

661. — *Monseigneur l'Evêque de Grenoble ayant eu avis qu'on publioit des copies manuscrites falcifiées des propositions et réponses du P. Begat, les a fait imprimer.* (S. l. n. d.) *Grenoble.* 1678. In-4°, 4 pp.

Ces propositions ont été publiées en juin 1678. Le P. Begat avait prêché à Saint-André de Grenoble la même année.

662. — *Monseigneur l'Evêque de Grenoble ayant eu avis qu'on publioit des copies manuscrites falcifiées des propositions et réponses du P. Begat, les a fait imprimer. Propositions dont on demande retractation ou desaveu, ou justification au R. P. Begat, jésuite, prédicateur de Saint-André de Grenoble en l'an 1678.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, imp. de Robert Philippes,* 1678.) In-12, 6 pp.

663. — *Histoire généalogique des familles de la Croix de Chevrières, de Portier, d'Arzac, de Chissé, de Sayve et de Rouvroy. (Par M. Guy Allard.) A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur et marchand libraire, en rue Neuve, proche les RR. PP. Jésuites.* 1678. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 122 pp.

Dédicace de l'auteur « à Monseigneur le comte de S. Valier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat. » (Blason.)

A la p. 100 : « Les trente-deux quartiers de Messire J.-B. de la Croix de Chevrières. » (Tableau.)

De la p. 101 à 122, généalogie de la famille Lattier, non citée dans le titre et sans *blason gravé.*

664. — *La vie de la séraphique mère sainte Therese de Jesus, fondatrice des Carmes déchaussez et des Carmélites déchaussées; en figures et en vers françois et latins, avec un abbregé de l'histoire, une reflexion morale, et une resolution chrestienne sur chaque figure; reveue, augmentée et corrigée. A Grenoble, chez Laurens Gilibert, imprimeur et marchand libraire, en ruë Neuve, proche les RR. PP. Jésuites.* 1678. *Avec privilège et permission.* In-8°, 6 ff. n. chiff. + 2 ff. bl. + 386 pp. + 5 ff. n. chiff. table + 2 ff. bl.

Frontispice grav. représentant, dans un médaillon soutenu par deux figures allégoriques, le buste de sainte Thérèse. Autour du médaillon, cette légende: *Seraphica V. S. Teresia carmel. discal. fundatrix.*

La dédicace à sainte Thérèse est signée : F. H. D. L. A. C. D. (Frère Hyacinthe de l'Assomption, carme déchaussé.) 55 figures.

Les explications et probablement les vers qui accompagnent ces figures sont du P. Martial de S. Paulin, provincial des Carmes déchaussés de la province de Lyon... C'est la réimpression d'une édition faite à Lyon en 1670, mais avec d'autres figures.

665. — *Traitté de paix fait, conclu et arresté à Nimègue, le 10 du mois d'aoust 1678, entre les ambassadeurs et plenipotentiaires de Sa Majesté très chrestienne d'une part; et les ambassadeurs et plenipotentiaires des seigneurs Estats généraux des provinces unies du Pays-Bas de l'autre... A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur, demeurant chez Monsieur de Servien, proche le Grand-Puys.* 1678. *Avec permission.* In-4°, 8 pp.

666. — *L'histoire généalogique de la famille de Langon, par Me Guy Allard, ancien conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble. S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, de l'imp. de E. R. Dumon.) 1678 ? In-4°, 11 pp. Les 3 premières pages ne sont pas chiffrées, la pagination commence à la p. 4. (Vente de Rozières 1879. — 73 fr.)

Autre édition. — Même titre sur lequel il y a en plus le blason gravé de la famille de Langon, puis 1 f. paginé 1 et 2 avec ce titre: *Histoire de la Famille par tradition;* à droite et à gauche du bandeau de tête, le nom de l'imprimeur : E. R. (et son adresse) : IMP.

DU rue

MON Br.

(Edouard Raillane Dumon, imprimeur, rue Brocherie.) (Bibl. E. M.)

667. — *Requestes sur la conduite de Iaques Boulogne du lieu de Livron, en la collecte des Tailles, qu'il y a exercée depuis l'année 1644, recüeillie sous le nom des consuls du même lieu, par ses plus zelez et intelligens habitans ; et condamnée par arrest du 13 juillet 1678 au Parlement de Dauphiné.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble.* 1678. In-4°, 2 ff. n. chiff., 28 + 27 + 62 + 20 + 14 pp. et 1 f. in-4° pour l'arrêt, 1 carton à la p. 21 de la première pièce.

Recueil de pièces publiées par les consuls de Livron. On lit dans l'*Avis au lecteur* ce qui suit : « Dieu te garde, amy lecteur, de tomber en de semblables malheurs, puis que rien, comme tu vois, n'échappe à sa justice. Boulogne a remué le ciel et la terre pour faire solliciter

pour luy ; cependant, après sept ou huit années de poursuites, il luy a enfin fallu subir les peines qu'il a méritées. »

Jacques Boulogne était accusé de malversations dans l'exercice de sa charge de receveur des tailles à Livron. Il fut condamné, le 13 juillet 1678, à 300 liv. d'amende.

1679

668. — *Lettre de M. l'abbé de la Trape* (Dom Armand-Jean le Bouthillier de Rancé) *à M. le maréchal de Bellefond* (30 nov. 1678). *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1679. *Avec permission.* In-12, 24 pp.

669. — *Continuation de l'ouvrage sur la sainte Bible, composé par le R. P. Marc de Berulle, docteur et professeur en sainte théologie, de l'ordre des Frères Mineurs conventuels de S. François, etc., gardien des Cordeliers de Grenoble. T. IIIe, dans lequel se trouvent : 1° tout le Nouveau Testament ; 2° la Bible interprétée des mots hébreux, caldéens, etc. ; 3° la concordance des passages qui semblent opposés ; 4° la Bible chronologique, et 5° la Bible geographique avec préface de tout l'ouvrage (les premier et second tomes n'estant encore achevéz d'imprimer). Première édition. A Grenoble, chez Pierre Hugot, maître imprimeur, en la Grand'Rue, proche le Grand-Puys.* 1679. *Avec approbation et privilège du*

Roy. In-f° en 6 parties. 1 f. n. chiff. titre + 138 + 140 + 61 + 75 + 64 + 60 pp.

Le t. Ier de ce grand ouvrage a été publié par Claude Faure, en 1680.

670. — *Défense de la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu, ou réflexions sur un factum qui a pour titre : « Advertissement pour sieur Louys Rivail, deffendeur en pretendu excez contre M. le procureur du Roy au baillage de Saint-Marcellin, demandeur »*. (Par Etienne Le Camus, évêque de Grenoble.) *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais*. 1679. *Avec permission*. In-12, 120 pp.

Louis Rivail, de la R. P. R., avait soutenu dans un cabaret, en présence de quatre catholiques, que la Vierge avait eu des enfants de S. Joseph après la naissance du Christ. Il fut condamné, par arrêt du Parlement du 23 mars 1679, à 60 liv. d'amende, pour être employées à l'achat d'une statue de la Vierge, qui fut mise dans une niche au-dessus de la grande porte de l'église de Saint-Marcellin, avec cette inscription : *Pos partum Virgo inviolata permansisti ;* et au bas les armes du Roi.

671. — *Instruction pour la confection des papiers terriers des domaines du Roy. A Grenoble, chez E. R. Dumon, imprimeur libraire, vis-à-vis la place Claveyson*. 1679. *Sur cop. avec permission et privilège*.

672. — *Sujets de doctrine pour les conferences ecclesiastiques du diocèse de Grenoble pour les années 1679*

et 1680. (Par Et. Le Camus.) A la fin : *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1679. In-12, 24 pp.

673. — *Oraisons devant et après la communion sur chaque mystère du S. Rosaire pour le vœu des quinze samedis et pour toute l'année, par un religieux de l'ordre des FF. Prêcheurs* (le père Etienne Meney). (Une petite gravure représente l'Annonciation.) *A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur, rue Chenoise.* 1679. In-12, 48 pp.

Le père Etienne Meney naquit à Grenoble en 1631, et mourut le 20 octobre 1694.

674. — *Oraison funèbre de Charles-Louis Alfonse, baron de Sassenage, par Laurent de Bressac. Grenoble, Laurent Gilibert.* 1679.

(D'après le catalogue manuscrit des livres de la Bibl. de Guy Allard.)

675. — *Statuts publiez dans les synodes tenus le 27 avril 1678 et le 19 avril 1679, par Monseigneur l'Evesque et Prince de Grenoble. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1679. In-4°, 8 pp., la dern. n. chiff.

676. — *Supplice et dernières paroles des cinq jésuites executez à Londres, le trantième juin dernier.* 1679. *A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur en rue*

Neuve, proche les RR. PP. Jésuites. Avec permission et privilège. In-4°, 8 pp. et 1 f. n. chiff.

677. — *Arrests, reglemens, instructions, formules et ordonnances pour le papier terrier du domaine du Roy en Dauphiné.*

A Grenoble, de l'imprimerie de Laurens Gilibert, et se vendent au Palais. 1679. *Avec privilège.* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 51 pp.

Au verso du titre est imprimée une ordonnance d'Henri Lambert, seigneur d'Herbigny, intendant du Dauphiné, qui défend aux libraires et imprimeurs autres que le nommé A. G., d'imprimer, ni faire imprimer les arrêts du Conseil. — Fait à Grenoble, le 7 juillet 1679.

678. — *L'arrivée de Monsieur de Chavigny, resident pour Sa Majesté dans la ville de Genève, avec la relation de ce qui luy est arrivé et à quatre RR. PP. Chartreux après avoir dit la sainte Messe dans la chapelle domestique de Mr le resident, et du tumulte arrivé en cette rencontre à Genève, le 4 décembre 1679. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, ruë du Palais. Avec privilège et permission.* 1679. In-4°, 10 pp.

679. — *Traité des panacées ou des remèdes universels augmenté d'une seconde partie et d'un traité des abus de la médecine ordinaire* (faux titre).

Panacée, ou discours, sur les effets singuliers d'un remède expérimenté et commode pour la guérison de la pluspart des longues maladies, même de celles qui sem-

blent incurables. Par Jaques Massard, docteur en medecine, aggregé au collège des medecins de Grenoble. Avec un traité d'Hypocrate de la cause des maladies et de l'ancienne médecine, traduit en françois par l'auteur. A Grenoble, chez l'auteur, rue Brocherie. 1679. (Imp. de P. Fremon.) In-12. Après le titre, une fig. de Gilibert représentant, dans un médaillon, une plante dardée par les rayons du soleil, en haut cette devise : *Vigorem luce ciebis*, et au-dessous ce quatrain :

En vain mon ennemy me presse,
Qui peut abbatre ma vigueur ?
Ta lumière venant des esprits dans mon cœur
A me relever s'intéresse.

Puis 2 ff. n. chiff. pour la dédicace de l'auteur à Mme la conseillère de la Martelière, dame de Laval (Marie-Anne Eyraud, femme de M. de Rosset de la Martelière, conseiller au Parlement).

2 ff. n. chiff. pour la préface + 1 f. sonnet signé : I. N. (Jean Nicolas). Table, 3 ff. n. chiff.; enfin, lettre de M. de Blegny à M. Massard (et), extrait du *Journal de Médecine* du mois d'août 1681, p. 378. Nouveautez, 5 ff. n. chiff. + 200 pp.

1680

680. — *Seconde partie du traité des panacées ou des remèdes universels, avec un traité de la médecine ordinaire, par Jaques Massard, docteur en médecine, aggrégé au collège des médecins de Grenoble, et les*

avis de Vanhelmont sur la composition des remèdes, traduits en françois par l'auteur. A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur du Roy, pour Monseigneur le duc, etc., et se vendent chez Louis Nicolas, marchand libraire, rue du Palais. 1680. *Avec permission.* In-12. 6 ff. n. chiff., 116 pp., la dernière n. chiff.

Après le titre, une gravure de Gilibert représentant un médaillon chargé d'une ruche d'où sortent des abeilles, entouré de ce vers de Virgile sur une banderole :

Ignavum fucos pecus a præsepibus arcent.
VIRG. GEOG. 4.

Et, au-dessous, ce quatrain :

Jamais leur justice n'endure,
Ceux qui dans leur état commettent mille maux,
Dont le vol, la paresse et l'insolent murmure,
Ne pourroient que corrompre et piller leurs travaux.

Dédicace à Messeigneurs du Parlement de Dauphiné.

681. — *Nouvelle relation, envoyée à Monseigneur l'Evesque et Prince de Grenoble, contenant tout ce qui s'est passé à Genève avant et depuis l'émotion et la grâce accordée par Sa Majesté* (par de Chavigny). *A Grenoble, chez Fr. Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque et Prince de Grenoble et du clergé.* 1680. *Avec privilège et permission.* In-4°, 19 pp.

682. — *Instruction chrestienne pour les confrères du S. Rosaire ordinaire et perpétuel de la Sainte Vierge,*

mère de Dieu.... (par le Père Etienne Meney). *A Grenoble, chez P. Fremon, imprimeur du Roy, pour Monseigneur le duc de Lesdiguières et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes.* 1680. *Avec permission et approbation.* In-12, 7 ff. n. chiff. + 310 pp. et 1 f. n. chiff. pour l'approbation, donnée le 4 juin 1680, par F. Dominique Pescheur et F. Pierre Berford, du couvent des FF. Prêcheurs de Grenoble.

Ce volume contient 33 gravures :

1. Frontispice représentant le *Rosaire*, signé : Gilibert, fec.;
2. Planche aux armoiries de M. de la Croix Chevrières;
3. Page 6, la Montagne du Seigneur, gravure signée : Gilibert, F. Gratianop.;
4. P. 72, Saint Dominique, Burel, F.;
5. P. 74, Sainte Agnès du Monpolitien (chez Landry);
6. P. 76, Sainte Marguerite, id.;
7. P. 78, Saint Raimond, id.;
8. P. 80, Saint Louis Bertrand, id.;
9. P. 82, Saint Gonzale, id.;
10. P. 84, Sainte Catherine de Sienne, id.;
11. P. 86, Sainte Rose de Sainte-Marie, id.;
12. P. 88, Sainte Marguerite de Savoye, id.;
13. P. 90, Jacques de Bevanna, id.;
14. P. 92, Saint Herman, id.;
15. P. 94, Saint Vincent, id.;
16. P. 96, Saint Pierre, id.;
17. P. 98, Saint Hyacinthe, id.;
18. P. 100, Alain de la Roche (avant toute lettre);
19. P. 156, L'Annonciation, id.;
20. P. 158, La Visitation, id.;

21. P. 160, La Nativité, (avant toute lettre);
22. P. 162, La Présentation, id.;
23. P. 164, Jésus au Temple, id.;
24. P. 166, Jésus au Jardin des Oliviers, id.;
25. P. 168, La Flagellation, id.;
26. P. 170, Le Couronnement d'épines, id.;
27. P. 172, Portement de la croix, id.;
28. P. 174, Le Crucifiement, id.;
29. P. 178, La Résurrection, id.;
30. P. 180, L'Ascension, id.;
31. P. 182, La Pentecôte, id.;
32. P. 184, L'Assomption, id.;
33. P. 186, Le Couronnement de la Vierge. id.

683. — *Académie des Dames, ou les Entretiens galants d'Aloysia (Grenoble)*. 1680. 2 vol. pet. in-12.

On attribue cette traduction de l'*Aloysia*, de Chorier, à Jean Nicolas, fils du libraire de Grenoble qui donna la première édition du texte latin vers 1660. (A. Rochas, *Biog. du Dauphiné.)*

684. — *L'Héroïne incomparable de notre siècle, représentée au naturel dans la belle Hollandaise par Mlle S**** (Jean Nicolas, libraire à Grenoble). *Grenoble*. 1680. In-12. (D'après Querard, *France Littéraire.)*

Il existe une édition de La Haye, Duré. 1713. In-8°.

685. — *Oraisons et litanies du glorieux saint Hyacinte, de l'Ordre sacré des Frères Prescheurs, grand favory de la mère de Dieu, refuge des malades et consolateur des affligez, pour demander à Dieu ce de quoy on aura besoin, chacun selon sa condition*. S. l. n. d. (*A Grenoble,*

par P. Fremon.) In-8°, 8 pp., 1 grav. représ. saint Hyacinthe, debout, signée : Moncornet, et, au-dessous : *A Grenoble, par Pierre Fremon, rue du Grand Puits.*

686. — *Les hommes illustres de l'ancienne Rome, par Sextus Aurelius Victor, traduction nouvelle, avec le latin à côté. Jouxte la copie imprimée. A Grenoble, chez Robert Philippes, marchand libraire, vis-à-vis l'église Notre-Dame.* 1680. In-12, 208 pp. (Bibl. de M. Chaper.)

687. — *De Petri Boessatii equitis et comitis Palatini viri clarissimi, vita amicis que litteratis. Libri duo. Nicolai Chorerj Viennensis I. C. ad Franciscum Duguæum, Regi ab intimis consiliis virum illustrem. Gratianopoli, apud Fr. Provensal, bibliopolam typograph. Dom. illustr. et rever. Præsulis ac Principis Gratianop., in via Palatii. Cum superiorum permissu.* 1680. In-12, 291 pp. + 1 p. n. chiff. errata.

688. — *De Dionysii Salvagnii Boessii Dalphinatis, viri illustris, vita, liber unus. Nicolai Chorerii Viennensis J. C. ad Philippum Porroyum Lauberiverium, virum clarissimum. Gratianopoli, apud Fr. Provensal, bibliopolam typograph. Dom. illustr. et rever. Præsulis ac Principis Gratianop., in via Palatii. Cum superiorum permissu.* 1680. In-12, 175 pp. et l'*errata* d'une p.

Cette vie, écrite par N. Chorier, a paru trois ans avant la mort de Salvaing. Dans ce panégyrique, le style est aussi facile qu'élégant.

689. — *Nicolai Chorerii Viennensis, J. C. Carminum. Liber unus. Ad Franciscum Boniellum Treffortii prio-*

rem, amicum suum. Gratianopoli, apud Fr. Provensal, bibliopolam typograph. Dom. illustr. et rever. Præsulis ac Principis Gratianop., in via Palatii. Cum superiorum permissu. 1680. In-12, 100 pp. et 1 f. n. chiff. d'errata.

690. — *Dionysius Salvagnus Boessius de suo cum musis in gratiam reditu ad Nicolaum Chorerium.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, Laurent Gilibert?)* In-4°, 4 p.

Pièce de vers latins. A la fin: *Vorei* (Vourey), *kal. sept. anno 1680.*

691. — *Abrégé de la vie de saint Grégoire d'Armenie, patron de l'église de Tallard, par Dupille, docteur en théologie, prêtre aggrégé en l'église cathédrale de Grenoble. Grenoble, J. Verdier.* 1680. In-12.

(D'après les *Notes bibliog. mss.* de J. Ollivier.)

Jean Dupille, secrétaire de l'Evêché de Grenoble, avait puisé ses matériaux dans une légende manuscrite où étaient racontés la vie et les miracles du bienheureux Grégoire. On ne sait ce qu'elle est devenue, non plus qu'un *Recueil des Miracles opérés au tombeau de saint Grégoire,* qui avait été composé par M. Carre, prieur de Tallard. L'abbé Nicollet a publié, en 1837, à Gap, chez *J. Allier,* un extrait de cet ouvrage, in-18 de 108 pages.

On trouve encore de J. Dupille, un cantique en 18 couplets : *Ad Beatam Rosam.* S. l. n. d. (Grenoble). Placard in-f°, surmonté d'une gravure représentant Catherine de Sienne à mi-corps.

692. — *Explication de la Ste Bible, selon le sens littéral, par le R. P. Marc de Berulle, docteur et professeur en théologie, de l'Ordre des Frères Mineurs conven-*

tuels de Saint François... Tome premier, première édition. A Grenoble, chez Claude Faure, imprimeur, marchand libraire, à la place Mal-Conseil 1680. In-f°, 7 ff. n. chiff., 570 + 136 pp. *Voyez* les publ. de 1679.

693. — *L'Explication selon le sens littéral des cinq livres de la Sagesse..., par le R. P. Marc de Berulle... Première édition* (tome II). *A Grenoble, chez Claude Faure, imprimeur et marchand libraire, à la place Mal-Conseil.* 1680. In-f°, 464 pp.

Le tome III a été imprimé chez Pierre Hugot, en 1679.

694. — *Histoire généalogique des familles de Revilasc, Gandil, Fassion, Precomtal, Saint-Marcel Vauserre, Bardonnenche, Merindol, Baudet, Yse, Lancellin, La Baume-de-Suze, Beaumont* (3e volume). *A Grenoble, chez Laurens Gilibert, imprimeur et libraire, rue de Bonne, proche les RR. PP. Jésuites.* 1680. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 4 pp. + 232 pp.

Dédicace de l'auteur (Guy Allard) à Monseigneur Anne Tristan de la Baume-de-Suze, évêque de Saint-Omer. (Sans blasons.)

695. — *Saint-Marcel* (Généalogie de cette famille, par Guy Allard) *et Vausserre* (sic). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, Laurent Gilibert.* 1680.) In-4°, 25 pp. (Blasons.)

696. — *La Bibliotèque de Dauphiné, contenant les noms de ceux qui se sont distinguez par leur scavoir dans cette province, et le denombrement de leur ouvrages depuis XII siècles, dressée par M. Guy Allard, conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble. A Grenoble, chez Laurens Gilibert, imprimeur et libraire, rue de Bonne,*

proche les RR. PP. Jésuites. 1680. *Avec permission et privilège.* In-12, 12 + 224 pp.

Ce rarissime volume contient 459 articles biographiques.

Il y a des exemplaires avec un autre tirage du titre. On a corrigé les deux fautes d'orthographe qui existent dans le titre des exemplaires du premier tirage, au mot *Bibliotèque* et au mot *leur* qui précède le mot *ouvrages.*

Les pages 55, 183 sont cartonnées.

697. — *Assertiones ex utraque philosophia propugnatæ ab Ennemundo Musy Gratianopolitano, in aula collegii Gratianop. societatis Jesu. Gratianopoli, apud Laurentium Gilibert, Regis et Academiæ typographum.* 1680. In-12, 1 f. n. chiff. pour la dédicace à Nic. de Prunier, président au Parlement de Dauphiné, et 24 pp.

Le frontispice gravé de cette rarissime plaquette représente une renommée soufflant dans une trompette aux armes des Prunier.

Ennemond Musy, juge de Grenoble, fut baptisé à Grenoble, le 9 sept. 1664. Il était fils de Jean Musy, lieutenant en la judicature de Grenoble, et de Catherine d'Estienne de Clelles. Le 5 fév. 1697, il épousa Emerantiane Brunet. Il mourut le 3 juillet 1745, âgé de 81 ans, et fut inhumé à l'église de Sainte-Claire.

1681

698. — *Recueil de plusieurs notables arrets de la Cour de Parlement de Grenoble, recueillis par maistre Jean Guy Basset, advocat consistorial en ladite Cour, divisez*

en neuf livres. T. second. *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque et Prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais*. 1681. In-f°, 20 ff. n. chiff. + 534 pp. + 13 ff. n. chiff. pour la table.

699. — *Instructions nécessaires pour ceux qui font le vœu, appellé communement des quinze samedys, en la chapelle du sacré Rosaire. Qui elucidant me vitam æternam habebunt. Eccl. 24. Jouxte la copie imprimée à Tolose. A Grenoble, chez Jacques Petit, imprimeur, proche le Grand Puys*. 1681. In-12. 5 ff. n. chiff. + 100 pp. et 15 fig. grav. (12e édition), d'après ce qu'on lit au f. 5: « Le debit de ce petit ouvrage, qui fait rouler la presse pour la douzième fois, découvre sa valeur et son prix. »

Il y a des exemplaires sans gravures.

700. — *Traité de la comédie, imprimé avec la permission de Monseigneur de Grenoble*. (Armes de Le Camus.) *A Grenoble, chez Fr. Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque et Prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais*. 1681. In-12, 80 pp.

701. — *M. Tullii Ciceronis, epistolarum selectarum, liber tertius. Gratianopoli, apud Philippum Charvys, bibliopolam in vico Palatii*. 1681. Pet. in-4°, 32 pp.

Dans le milieu du titre, une petite gravure représentant, dans un médaillon, le monogramme I H S; sur la barre de l'H, l'Enfant Jésus debout, entouré d'une auréole. Au-dessous, une couronne d'épines et un cœur traversé de clous.

702. — *Oraison funèbre de haut et puissant seigneur Messire Emmanuel François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur et lieutenant général en la province de Dauphiné, prononcée en l'église cathédrale de Grenoble, le 11 juillet 1681, par le père Brenier de la Compagnie de Jésus. A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur et marchand libraire, en rue Neuve, proche les RR. PP. Jésuites.* 1681. *Avec permission.* In-4°, 27 pp.

Emmanuel François de Bonne mourut le 3 mai 1681.

Le Père Brenier *aurait* prononcé l'oraison funèbre du connétable de Lesdiguières en 1626, d'après Lelong, assertion que répète M. Rochas, dans sa *Biographie du Dauphiné*, t. Ier, p. 175. Il y aurait une 2e édition en 1681. Cela est inexact. Claude Brenier n'a fait imprimer que l'*Oraison funèbre* précitée.

Celle du connétable a été prononcée par le Père Jean Grillot, jésuite, mort à Grenoble le 3 septembre 1647; mais elle n'a jamais été imprimée.

(Voyez *F. Bouchet, Histoire des Exploits généreux*, p. 152, et *Videl, Histoire de Lesdiguières*, in-f°, p. 477.

703. — *Articles proposez par les preteurs, consuls et magistrat de la ville de Strasbourg, le 30 septembre 1681. A Grenoble, chez A. Fremon, imprimeur, à l'entrée de la rue Brocherie.* (1681.) In-4°. 2 ff. n. chiff.

1682

704. — *Considerations sur la devotion à la sainte Epine de Nostre Seigneur. A Grenoble, chez Jacques*

Petit, imprimeur de la ville, demeurant à la ruë du Grand-Puys. 1682. In-f°. Placard.

Humbert II obtint, en 1352, qu'on détachât une épine de la couronne déposée dans la sainte chapelle, et la remit lui-même à Jeanne de Lignières, seconde prieure du monastère de Montfleury.

705. — *Lettre à Nosseigneurs les archevesques, evesques, et du clergé de France assemblez à Paris par l'autorité du Roy; à nos frères séparez de l'Eglise catholique par le schisme de Calvin pour les inviter à une sincère conversion à la reunion et à la paix.* (Armes de E. Le Camus.) *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustris. et reverendissime evêque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1682. In-4°, 16 pp. (Latin et français.)

706. — *Lettre de Sa Majesté très-chrétienne, à Monsieur l'Evesque de Grenoble, pour engager ceux de la R. P. R. à revenir dans l'Eglise catholique.* (Armes de Le Camus.) *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illlustrissime et reverendissime evesque de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1682. In-12, 34 pp.

707. — *Statuts du synode tenu à Grenoble le 15 avril 1682.* (Par Et. Le Camus.) *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1682. Pet. in-4°, 7 pp.

708. — *Lettre circulaire de Messire Estienne Le Camus, eveque et prince de Grenoble, aux archipretres de son diocèse.* Du 12 août 1682. In-12. S. l. n. n. n. d. (Grenoble, imp. de F. Provensal, 1682.) 39 pp.

A la p. 29 : Statuts du synode tenu à Grenoble le 15 avril 1682.

709. — *Lettre circulaire adressée à tous les archiprestres promoteurs ruraux, pour être communiquée à tous les curez du diocèse de Grenoble.* (Par Etienne Le Camus.) *Chartreuse, le 12 aoust 1682. A Grenoble, chez Fr. Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1682. In-4°, 8 pp.

710. — *Second livre des Metamorphoses d'Ovide.* (Texte latin et français en regard.) *A Grenoble, chez Ph. Charvys, m^d libr., rue du Palais.* 1682. In-12 de 81 pp. pour le texte latin et 81 pp. pour le texte français.

Les numéros des pages sont disposés de telle sorte que le recto de chaque feuillet porte le même chiffre que le verso du feuillet précédent qui lui fait face ; comme l'ouvrage est une traduction avec le texte en regard, chaque page du texte latin a le même numéro que la page correspondante de la traduction.

711. — *Histoire généalogique des familles de Dupuy-Montbrun et de Murinais, par M. Guy Allard, conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble. A Grenoble, de l'imprimerie de Laurent Gilibert. Se vendent chez la Boniface, marchande libraire, à la place S. André.*

1682. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 68 pp. (Blasons.)

Dans son *advis*, G. Allard nous apprend qu'il a déjà publié quatre volumes de généalogies. Celui-ci serait-il le cinquième? Il doit en exister six, d'après une lettre qu'il écrivit à un membre de la famille de la Baume-Pluvinel, et dont voici un passage intéressant: « J'ay dressé la généalogie (des La Baume) il y a plus de quatre mois, et si elle estoit imprimée je l'enverrais à M. le Chancelier qui m'a demandé toutes celles que j'ai données au public; il en a déjà receu SIX VOLUMES, j'achève le SEPTIÈME et vostre généalogie y doit estre; cependant, si vous ne me donnez pas d'autres ordres, elle restera longtemps en mon cabinet. J'ay cru devoir vous donner cet avis en qualité de, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« ALLARD. »

712.—*Illustrissimo nobilissimoque domino D. Dionysio Le Goux de la Berchère, marchioni de Santhenay, ordinario Regis in omnibus consiliario, et in senatu Delphinatus præsidi primario.* Seneca.—A la fin: *Gratianopoli, apud Andream Galle, typographum et bibliopolam.* S. d. (1682?) In-4°, 32 pp. Cette plaquette de Pierre Labbé, de la Compagnie de Jésus, contient, p. 4: *Dissertatio de itinere Annibalis;* p. 18: *Elogium Annibalis* (en vers latins); p. 20: *De Delphinatu et Delphinis ad eumdem illustrissimum protopræsidem;* p. 22: *Devises;* p. 23: *Vaticimum de Delphino futuro;* p. 25: *Horoscopus Delphini ex parentum aspectu;* p. 27: *Votum pro Delphino ut similis sit parenti;* p. 30: *Elogium funebre D. Petri*

Le Goux de la Berchère, primarii præsidis in senatu Delphinatus.

Dans les *Elogia sacra*, publiés à Grenoble, chez Ph. Charvys en 1664, Pierre Labbé donne, dans *l'Eloge funèbre de Pierre Le Goux*, la date de sa mort (1653), tandis que, dans la pièce qui nous occupe, cette date est en blanc.

713. — *Directoire pour la cérémonie de l'amende honorable qui est faite devant le très-saint sacrement de l'autel, le 1 vendredy de chaque mois, en la chapelle de l'Exaltation de la Sainte Croix, de la Compagnie de la Propagation de la foy establie dans la ville de Grenoble. Dressé par le commandement de Mgr l'Evesque et Prince de Grenoble.* (Le Camus.) *A Grenoble, de l'imprimerie de Philippes Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du Roy.* S. d. (1682). In-4°, 11 pp.

714. — *Admodum Reverendo Patri Bonaventuræ a sancta Juliana FF. Augustinensium discalceatorum in Delphinatu provinciali meritissimo.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, Ph. Charvys, d'après les bandeaux et fleurons.)* (1682.) In-4°, 21 pp. En tête le portrait de S. Augustin.

A la fin: « *Hasce theses propugnabunt in Lyceo Villaris Benedicti philosophi Augustinenses. F. Hilarion a sancta Ursula Delphinas.* »

« *F. Bruno Sta Catharina Lugdunensis arbiter erit Cyprianus à Costa.* »

715. — *Dissertation sur les rentes de Dauphiné* (par de Combebrune) (Guy Allard). *S. l. n. d.* (Grenoble, 1682.) In-4°, 16 pp. Sur l'exemplaire de la Bibl. de Grenoble, on lit cette note manuscrite: « *J'ay fait cette dissertation. Allard.* »

1683

716. — ***Observations sur l'arrest du conseil obtenu à la requeste du syndic du clergé du Diocèse de Grenoble, le 23 février 1683, ou Supplement à la Dissertation sur les rentes de Dauphiné*** (signé : de Combebrune) (Guy Allard). *S. l. n. d.* (*Grenoble*, 1683.) In-4°, 4 pp.

L'exemplaire de la Bibl. de Grenoble porte ces mots : « J'ay fait ces observations. Allard. »

717. — ***Entretiens sur les sciences, dans lesquels, outre la metode d'etudier, on apprend comme l'on se doit servir des sciences, pour se faire l'esprit juste, et le cœur droit, et pour se rendre utile à l'Eglise. On y donne des avis importans à ceux qui vivent dans des maisons ecclesiastiques.*** *A Grenoble, chez A. Fremon, imprimeur de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, rue Brocherie. Avec permission et approbation.* S. d. (1683). In-12, 10 ff. n. chiff. + 404 pp. + 24 pp.

Dédicace à « Mgr Estienne Le Camus, evesque et prince de Grenoble, » datée de Grenoble, ce 10 février 1683.

A la p. 381 : Lettre (et seconde lettre) de Théodore à Eugène, imprimées en caractères plus petits que le reste de l'ouvrage.

L'approbation, signée : Rouffié, curé de Grenoble, est du 10 avril 1683. Enfin, une (3e) lettre de Théodore à Eugène, 24 pp.

1re édition des *Entretiens de Bernard Lami*, prêtre de l'Oratoire, dont la 7e parut en 1724.

Ils avaient été composés pour l'instruction des jeunes gens de la congrégation de l'Oratoire.

B. Lami fut privé de sa chaire de philosophie pour avoir enseigné avec trop de zèle les opinions de *Descartes ;* on le persécuta à Saumur et à Angers et on le relégua à Saint-Martin-de-Miséré, près de Grenoble. Le cardinal Le Camus l'associa au gouvernement de son diocèse et lui confia la place de professeur en théologie dans son séminaire.

718.—*Exercices très-utiles pour se préparer à la mort, contenant les actes necessaires pour bien disposer l'âme à ce dernier passage avec les recommandations de l'âme, en français.* Beati servi illi... *A Grenoble, chez Jacques Petit, imprimeur, proche le Grand-Puys.* 1683. In-12, 54 pp. + 1 f. blanc. (Bibl. de M. E. Chaper.)

719. — *Prières que l'on fait tous les jours dans l'hopital des religieuses hospitalières de l'ordre de S. Augustin de la ville de Grenoble.* Beatus qui intelligit... *A Grenoble, chez Jacques Petit, imprimeur, proche le Grand-Puys.* 1683. In-12, 56 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

720. — *Les anciennes inscriptions de la ville de Grenoble, recueillies par M. Guy Allard, ancien conseiller du Roy , president en l'élection de la mesme ville.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez Jean Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement en la salle du Palais.* 1683. In-8°. (Bibl. Nationale.)

Réimprimé dans la *Bib. Hist. du Dauphiné*, 1864, pp. 47 à 60.

On trouve dans le *Journal de l'abbé de la Roque*, un article bibliographique sur cet écrit de Guy Allard. Il a

été reproduit dans les *Nouvelles de la République des lettres*, mai 1684, t. I, pp. 306-308.

721. — *Second livre des Métamorphoses d'Ovide. A Grenoble, chez L. Rougier, marchand libraire, devant le collège.* 1683. (Titre changé de l'édition impr. par R. Philippes en 1682.) In-12, 81 ff. (Bibl. de M. E. Chaper.)

722. — *Harangue prononcée à Monseigneur le premier president de S. André, à la mise de la première pierre de l'église des Carmes dechaussez de Grenoble, le 9 may 1683, par le R. P. H. D. L'A. P. D. C. D.* (Le révérend père Hyacinthe de l'Assomption, prieur des Carmes.) *A Grenoble, chez Laurent Gilibert, imprimeur et libraire, en rue Neuve, proche les RR. PP. Jésuites.* S. d. (1683). In-4°, 6 pp. et 1 f. n. chiff. reproduisant l'inscription de la première pierre de l'église des RR. PP. Carmes déchaussés de Grenoble, en ces termes :

D. O. M.
SEDENTE IN PONTIFICATV
INNOCENTIO XI.
REGNANTE IN GALLIA
LVDOVICO MAGNO XIV.
ILLUSTRISSIMVS AC AMPLISSIMVS D.
D NICOLAUS DE PRUNIER,
D. DE SAINT ANDRÉ, MARQVIO DÈ VIRIEV
Regi ab omnibus consiliis, in supremâ Delphinatus Curiâ
PROTOPRÆSES,
TOTIVSQUE PROVINCIÆ PRO REGE, MODERATOR AC RECTOR,
Necnon et apud Venetos Exlegatus Excellentissimus.

HVNC PRIMVM LAPIDEM
ECCLESIÆ SANCTÆ MARIÆ DE MONTE CARMELO,
ET SANCTI JOSEPH CARM. DISCAL.
In perpetuum Pietatis ac Benevolentiæ.
MONIMENTVM
IN ANGULO MAIORIS CAPELLLÆ POSVIT,
anno Domini M. DC. LXXXIII. Die 9 maii.

723. — *Edict du Roy* (Louis XIV) *concernant les isles, islots, atterissemens et accroissemens, droits de pesche, peages, passages, ponts, bacs, batteaux, moulins et autres edifices et droits sur les rivières navigables.* (Avril 1683.) *Grenoble, Laurent Gilibert.* 1683. In-4°, 7 pp.

724. — *Ordonnance du Bureau des finances de la generalité de Dauphiné en interpretation de celle du 14e avril mil six cens quatre vingts trois dans laquelle entre autres choses sont marquées les grandes routes de la province et la largeur qu'elles doivent avoir. A Grenoble, chez Claude Faure, imprimeur, marchand libraire et relieur, à la place Mal-Conseil.* 1683. In-4°, 1 f. n. chiff. + 8 pp.

725. — *Ordonnance du bureau des finances de la généralité de Dauphiné, sur le fait de la voirie du 14e avril 1683, fondée sur les edicts de Sa Majesté... A Grenoble, chez Claude Faure, imprimeur, marchand libraire et relieur, à la place Mal-Conseil.* 1683. In-4°, 1 f. n. chiff. pour le titre + 27 pp.

726. — *Arrest du conseil d'Estat pour l'exécution de la declaration du mois d'avril dernier, concernant la*

propriété et jouissance des isles, islots... Du 6 juillet 1683. Grenoble, Laur. Gilbert. 1683. In-4°, 8 pp.

727. — *Lettre sur le Promenoir et la Cloche du Jardin* (de Grenoble) (par Jean-Guy Basset, avocat). *Grenoble, le 10 juillet 1683.* Pet. in-4°, 12 pp.

(A. Rochas, *Biog. du Dauphiné.*)

L'auteur de cette rarissime brochure nous apprend que, lorsque le Jardin de la Ville fut terminé, la maison de Lesdiguières, à qui il appartenait alors, l'ouvrit au public. On abusa de cette permission, et de grands désordres eurent lieu. Bientôt une ordonnance régla la fermeture du Jardin, entre neuf et dix heures du soir, par le son d'une cloche. Les promeneurs furent très mécontents de cette mesure de police; c'est probablement pour apaiser quelques murmures que cette lettre fut publiée :

« Ce n'est pas qu'il soit, dit-il, du sentiment de ces dévots indiscrets, de ces mères sévères et de ces maris jaloux, qui croient le Promenoir un écueil à la piété et un piège à la fragilité des filles ou à la vertu des femmes; il est, au contraire, persuadé que....., malgré les fleurettes, les douceurs, les compliments et les soupirs, la pureté n'y reçoit aucune atteinte....., d'autant plus qu'on y est en vue de tout le monde, et qu'il n'y a aucun cabinet, aucun berceau, aucun taillis où l'on puisse se concerter pour des intrigues. »

« ..... Des femmes s'y distinguent par des parures extraordinaires; elles portent, par exemple, des peignoirs aussi longs que des mantes, des capes lourdes et chaudes, quoique ce lieu soit destiné à se rafraîchir, et de petits bâtons qu'elles manient comme des sceptres, et dont elles donnent des coups qu'elles font passer pour des faveurs. »

« ..... Des hommes se guindent tout bouffis d'orgueil, et croient que toute l'allée n'est faite que pour eux..... D'autres. fanfarons de profession, se font faire place par l'accrochement de leur épée.

« De jeunes godelureaux, à peine sortis du collège, veulent y commencer à débiter des fleurettes. »

« ..... Si l'on suit des femmes ou des filles seules, on les entend se plaindre de n'avoir point d'hommes avec elles..... Enfin, l'on rencontre des galans entièrement absorbés par les soins qu'ils mettent à la recherche d'une maîtresse. »

« ..... On l'est un peu plus (surpris) de ce que de jeunes tonsurés préfèrent la conversation du Jardin à la lecture de leur bréviaire, et le Promenoir à la méditation. Ces singuliers personnages semblent servir par semestre : l'hiver, ils sont tout à Dieu ; l'été, tout au monde. »

728. — *De par le Roy, amnistie pour les religionnaires de la province de Dauphiné* (Sept. 1683). *A Grenoble, chez A. Fremon, imprimeur de Monseigneur l'Intendant, à la place S. André, à l'entrée de l'Hôtel de Lesdiguières*. In-4°, 4 ff. n. chiff.

729. —*Relation de la victoire remportée sur les Turcs et les Tartares, devant Vienne, par le Roy de Pologne. Extrait de la lettre qu'il a écrite à la Reyne, du camp et des tentes du Grand Vizier, le 25e septembre 1683.* A la fin : *A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur, à la ruë du Grand Puys, demeurant chez Monsieur d'Argençon. Avec permission.* In-4°, 4 pp. à 2 col.

730. — *Les colonnes de l'Eucharistie inébranlables aux attaques de leurs adversaires..., par Ant. Chambeau, prestre..., cy-devant ministre de la R. P. R.; Grenoble.* 1683. In-12, 56 pp.

(D'après M. Arnaud, *Notice sur les Controverses religieuses en Dauphiné*, p. 59.)

731. — *Généalogie de la maison de Salvaing (par D. de Salvaing de Boissieu)*. S. n. n. l. n. d. *(Grenoble, 1683)*. In-12, 180 pp. (Sans titre.)

Voici la note écrite par Guy Allard, dans le *Catalogue* manuscrit de sa bibliothèque :

« Composée par le docte et le scavant Denys de Salvaing, seigneur de Boissieu, 1[er] président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, la gloire de sa patrie, l'ornement de sa famille, l'oracle de son temps et mon ami intime; il est mort le 10 d'avril 1683. »

1684

732. — *Ordonnance de Monseigneur de Grenoble* (Etienne Le Camus), *concernant la closture de Montfleury* (du 5 avril 1684). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, imp. de Fr. Provensal.* 1684.) In-4°, 13 pp.

733. — *La prise de Luxembourg avec les articles de capitulation. Se vendent par le Petit Garantus, à la porte du Palais* (Juin 1684). In-4°, 5 pp. (En tête, les armes de Lesdiguières.)

Le *Petit Garantus* est le sobriquet de François Champ, libraire à Grenoble.

734. — *Le discernement véritable de la religion prétendue réformée par ses propres principes. Seconde édition, reveue et augmentée par C. B. Lemaître, de la Soc. de S. S. à Paris.*

A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire, dans la salle du Palais et dans sa boutique, contre l'église S. André. 1684. *Avec permission.* In-8°, 66 pp. + 3 ff. n. chiff.

Approbations du 28 juin 1667, sign. : G. de Mechatin, doc. en th., chanoine de l'église de Lyon, nommé par Sa Majesté à l'Evêché de Gap ; et de Vial, doc. de Paris.

735. — *Combats donnez entre les Imperiaux et les Turcs, le 17 et 27 juin dernier, où les Turcs ont perdu les villes de Vicegradt et de Weitzen. Et se vendent chez le Petit Garantus, à la porte du Palais, le 10 août 1684.* In-4°, 2 ff. n. chiff.

736. — *Ordonnance du bureau des finances de la généralité de Dauphiné, sur les fonctions de ses commis à la grande et petite voirie... Publiée l'audiance tenant le 14 aoust 1684. A Grenoble, chez Claude Faure, imprimeur, à la place Mal-Conseil.* 1684. In-4°, 1 f. n. chiff., titre + 16 pp.

A la fin : répétition de l'adresse de l'imprimeur.

737. — *Histoire de la vie de Charles de Créquy de Blanchefort, duc de Lesdiguières, Pair et Marechal de France, Chevalier des Ordres du Roy et Lieutenant Général au Gouvernement de Dauphiné* (par Nicolas Chorier). *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Mons*[r] *l'illustriss. et reverendis. Eveque et Prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1684. In-12, en 2 parties, 12 ff. n. chiff. + 274 pp. + 1 f. n. chiff. d'errata + 288 pp.

Deux dédicaces de N. Chorier, l'une à Mgr le duc de Lesdiguières (François-Emmanuel de Créqui, fils de Paule-Marguerite de Gondy, duchesse de Retz), pair de France, et l'autre à Mme la duchesse de Lesdiguières, sa mère.

Dans cette seconde dédicace, Chorier s'exprime ainsi : « Le Dauphiné a eu le bonheur de vous garder quelques mois. Ce fut en ce tems bienheureux où les peuples voyoient avec joye, la Maison de Lesdiguières, portée par vostre mariage, au plus haut point de sa félicité et de sa gloire. J'estois alors du nombre de ceux qui vous regardoient avec tout le respect qui est deu à vostre naissance..... Mais je ne paroissois point dans la foule; mon peu de mérite ne vous permettoit pas de m'y discerner. »

La permission d'imprimer est du 11 mars 1683.

On trouve des exemplaires de cet ouvrage avec des titres portant les millésimes de 1683 (*Catal. des livres doubles de la Bibl. de Lyon*, n° 6010), de 1695 (Paris, Colombat) et de 1699; mais c'est l'édition donnée par Provensal. Quelques-uns ont, au livre second, un titre ainsi conçu : *Livre second, contenant l'Histoire de la vie du Maréchal de Créquy, depuis l'an mil six cens trente jusques à sa mort, arrivée l'an mille six cens trente sept* (Lisez 1638). *A Grenoble, etc...*

738. — *Arrest du Conseil d'Estat concernant les engagistes et autres detempteurs des domaines de Sa Majesté, du 19 septembre 1684. Grenoble, L. Gilbert.* 1684. In-4°, 7 pp.

739. — *Sujets de doctrine pour les conférences ecclésiastiques du diocèse de Grenoble, pour les années 1684*

et 1685. Continuation du cinquième commandement. (Armes de Le Camus.) *A Grenoble, chés François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monsr l'illustris. et reverendis. Evéque et Prince de Grenoble et du clergé, ruē du Palais.* 1684. In-12, 23 pp.

(Armes de Le Camus à la p. 23.)

740. — *Lettre à l'auteur du* « Mercure galant », *sur la conversion du sieur Vigne, ministre de Grenoble.*

Seconde lettre à l'auteur du « Mercure galant », *sur l'abjuration du sieur Vigne* (par Guy Allard). S. l. *(Grenoble).* 1684. In-4°, 4 et 4 pp. (Barbier, *Dict. des Anonymes.)*

1685

741. — *Méthode facile et certaine pour faire toutes sortes de contributions au sol la livre. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire, à la salle du Palais.* 1685. In-4°, 24 pp.

742. — *Nouvel abrégé de l'arithmétique, contenant les quatre premières règles qui se peuvent apprendre aisément sans maistre. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire, à la salle du Palais.* 1685. In-4°, 28 pp.

743. — *Nouveau tarif utile et curieux, pour servir à l'usage de toutes sortes de comptes. A Grenoble, chez Alex. Giroud, marchand libraire, à la salle du Palais.* 1685. *Avec privilège.* In-4°, 16 pp.

744. — *Lettre de J. Falconi, de N.-D. de la Mercy. Grenoble, J. Petit.* 1685. In-12, 20 pp.

(*Catal. Menu,* 1880, n° 6315.)

745. — *Abregé de la doctrine chretienne, imprimé par le commandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble. Seconde édition* (Armes de Le Camus). *A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendis. Evesque et Prince de Grenoble et du clergé, ruë du Palais.* 1685. In-12, 24 pp.

746. — *Traité des quartes légitime, trebellianique et falcidie; avec la table pour la liquidation d'icelles : où l'on trouvera le patrimoine légitime des enfans depuis un jusques à douze. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire, à la salle du Palais.* 1685. *Avec permission et privilège.* In-4°, 20 pp.

On trouve dans le catalogue des livres impr. et manuscrits du cabinet de Guy Allard, f. 329, la mention de l'ouvrage suivant :

Table de la légitime des enfants, par Severin de Lubac, mathematicien de Romans en Dauphiné. Grenoble, Alexandre Giroud. 1685. In-4°.

Ce doit être celui que nous venons de citer.

747. — *Lettre d'un docteur en theologie* (Pierre le Lorrain de Vallemont) *à un seigneur de la Cour, sur la conversion de Monsieur Vigne, ministre, et sur les cérémonies de son abjuration, reçuë par Monseign. l'evêque de Grenoble.* (De Grenoble, ce 1er janvier 1685.) *A Gre-*

noble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire, à la salle du Palais. 1685. *Avec approbation et privilège.* In-8°, 2 ff. n. chiff. + 107 pp.

L'approb. signée Rouffier, doc. en théol., curé de Grenoble, est du 16 janv. 1685. Les permissions d'imprimer des 17 et 19 janv. de la même année sont signées : Bertrand (Du May), avocat général, et Prunier de Saint-André.

Alex. Vigne abjura *ses erreurs* le 15 déc. 1684, entre les mains de l'évêque Le Camus, dans la cathédrale de Grenoble ; il était accompagné du père Lami, de l'Oratoire. Les membres du Parlement et de la Chambre des Comptes y assistèrent en corps. On remarquait dans l'assistance: l'Intendant, le duc Mazarin et un prince de la maison de Wurtemberg. L'évêque de Grenoble prononça un discours touchant la mission des auteurs de la prétendue Religion, dont on trouve un extrait de la p. 75 à 103. Alex. Vigne fut baptisé dans cette cérémonie, son parrain fut M. Prunier de Saint-André, premier président au Parlement, et Madame la comtesse de Clermont fut sa marraine.

748. — *Lettre de Monsieur Vigne, cy-devant ministre de Grenoble, à Messieurs de la religion pretenduë reformée, où il propose les principaux motifs de sa conversion, et prouve aux protestans, par leurs propres principes, qu'il n'y a rien dans la croyance, dans le culte et dans le gouvernement de l'Eglise, qui lui donne un juste sujet de séparation... A Grenoble, chez A. Fremon, imprimeur de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes, en la place S. André, à l'entrée de l'hôtel de Lesdiguières.*

1685. *Avec approbation et privilège.* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 76 pp.

L'approbation donnée le 7 mars 1685, et signée : Lescot, official général, commence ainsi : « Rien de plus glo-« rieux pour l'Eglise que d'être defenduë par ceux qui « l'attaquoient et de voir l'épée de Goliath contribuer à « ses triomphes. »

Alexandre Vigne, à la première page de cette lettre, nous apprend qu'il a donné des marques publiques du dessein que Dieu lui avait inspiré : « Le plus scavant « theologien de votre communion a pris le soin de faire « imprimer, dans Genève même, deux volumes d'*Entre-« tiens* que j'avois composé, ou, quoy que je ne paroisse « pas embrasser tous les sentiments de l'Eglise Romaine.., « on découvre clairement que je ne parle pas comme un « homme qui veuille demeurer dans le schisme. » Ce sont : *Les Entretiens de Philalethe et de Philerene*, publiés en 2 vol. in-12, avec l'adresse : *Cologne, P. Marteau* (Genève). 1682.

749. — *Lettre de M. Vigne aux nouveaux catholiques où il leur fait voir la justice de leur reunion à l'Eglise apostolique et Romaine. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Mgr l'illustrissime et reverendissime evesque et prince de Grenoble, en la salle du Palais.* 1685. In-8°, 6 ff. prél. + 47 pp.

750. — *Motifs de la conversion du sieur Masseron, avocat au Parlement de Dauphiné, demeurant à Gap, à Mgr Henri, nommé par le Roy, evêque et comte de Gap. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire, à la salle du Palais.* 1685. In-8°, 27 pp.

751. — *Lettre à l'auteur du « Mercure Galant » sur le pronostic du sieur de la Rivière, medecin du roi Henri IV, concernant la religion protestante en France.* (Par Guy Allard.) S. l. (Grenoble.) 1685. In-4°, 4 pp.

(Barbier, *Dic. des Anonymes.*)

752. — *Lettre à l'auteur du «* Mercure Galant *» concernant le temple de Grenoble.* (Par Guy Allard.) S. l. n. d. (Grenoble, 1685.) In-4°, 4 pp.

(Barbier, *Dic. des Anonymes.*)

753. — *Sentiment de S. Augustin sur la conduite qu'on doit tenir avec les hérétiques. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evêque et prince de Grenoble, à la salle du Palais.* 1685. *Avec permission.* In-4°, 8 pp.

754. — *Compendium institutionum Justiniani elementa præcipuasque antiquæ et novæ jurisprudentiæ decisiones mira brevitate complectens. Gratianopoli, apud A. Fremon, typograph. in platea sancti Andreæ et in basilica Lesdigueria.* 1685. In-12, 4 ff. n. chiff., 72 pp. et 1 f. errata.

C'est un petit résumé de titres ou de memento à l'usage des étudiants en droit.

755. — *Seconde relation de tout ce qui s'est passé de plus remarquable en la ceremonie de l'abjuration faite par le roy d'Angleterre, en presence du duc d'York. Se vendent à Grenoble, par le Petit Garantus, à la porte du Palais. Avec permission.* In-4°, 4 pp.

Relation datée de Paris, 27 fév. 1685.

756.— *Harangue faite au Roy, par le doge de la République de Gênes, accompagné de ses quatre senateurs, avec la reponse du Roy à leurs harangues, à Paris, le vingt-deuxième may 1685. A Grenoble, chez Fremon. Avec permission.* In-4°, 2 ff. n. chiff.

757. — *Arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant demolition des temples de Grenoble, Dye, S. Paul Trois Châteaux, Nismes et du Mans.* (30 juin 1685.) *A Grenoble, chez I. Verdier, imp. et lib. ord. du Roy et de Noss. de la souv. Cour de Parlement, Aydes et Finances de Dauphiné et de l'Hôtel de Ville, en la salle du Palais.* (1685.) In-4°, 4 pp.

758. — *Discours de Monsieur Vidal, ministre de la rel. pret. ref., à Monsieur Foucault, intendant dans la province de Bearn, de la part des religionnaires de la ville de Pau, sur leur conversion à la foy catholique, apostolique et romaine.* (Juillet 1685.)
A la fin : *A Grenoble, chez A. Fremon, imp. de Monseigneur l'intendant, en la place S. André, à l'entrée de l'hôtel de Lesdiguières. Avec permission et privilège.* (1685.) In-4°, 4 pp. n. chiff.

759. — *Recueil des pièces, factums, memoires et instructions qui ont été employés au procez de M*r *l'evêque et prince de Grenoble au Parlement de Dijon, contre les prieure & religieuses de Montfleury de l'ordre de Saint Dominique et le R. P. Vallier, leur provincial; appelans comme d'abus de son ordonnance de clôture de leur monastère; avec l'arrest qui s'en est ensuivi le trentième*

juillet 1685. A Dijon. (Grenoble, Provensal.) S. d. (1685.) *Avec privilège.* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 218 pp.

Ce recueil a été certainement imprimé à Grenoble, d'après les fleurons qui appartiennent tous à l'imprimerie de F. Provensal.

760. — *Profession de la foy catholique, extraite du concile de Trente, et prescrite par le pape Pie IV, en sa bulle de la profession de foy, mise à la fin de ce concile, sous lequel et par lequel a esté conclu et confirmé ledit concile.* (Publ. par Gilles le Feron, prêtre.) *A Grenoble, chez Fr. Provensal, marchand libraire et impr. de Monseig. l'ill. et rever. evesque et prince de Grenoble, ruë du Palais.* 1685. *Avec permission* (de P. Scarron, du 5 août 1647). In-16, 88 pp.

761. — *Les Elements de géométrie, ou de la mesure du corps, par le P. Bern. Lamy de l'Oratoire. Paris, A. Pralard.* (Grenoble.) 1685. In-8°, fig.

Catalogue des livres des Frères Périsse, de Lyon (1770), n° 1693, p. 99.

762. — *Moyen court et très facile pour l'Oraison que toutes personnes peuvent pratiquer très aisément et arriver par là, en peu de temps, à une haute perfection.* (Par Mme Guyon.) Grenoble, 1685. In-12. (Barbier, *Dic. des Anonymes.*)

1686

763. — *Theses Logicæ.* — Au bas : *Has theses deo favente et auspice Deipara Tueri conabuntur Claudius*

de Pina, et Stephanus Morel Gratianopoli, die 1a Februarii anno 1686 à 2a ad 4am. In scholis Angelicis FF. PP. Gratianopoli. In-f°, placard encadré.

En tête une gravure représentant S. Thomas à mi-corps, tenant un livre ouvert de la main. G. — Grav. signée : Gilibert, f. Gratianop.

764. — *Seconde relation veritable, contenant tout ce qui s'est passé dans les trois attaques contre les rebelles de Luzerne, Saint-Martin, d'Angrougne et de la Perouse, depuis le 22 avril* (1686) *jusques à present, avec la prise de cinq mille de ces mutins.* (Médaillon ovale représentant un écusson chargé de deux épées passées en sautoir la pointe en bas.) *Se vendent* (à Grenoble), *par le Petit* GARANTUS, *à la porte du Palais. Avec permission.* In-4°, 8 pp.

765. — *Panegyrique de Louis le Grand, prononcé par le R. Père Feiac, professeur en théologie et prieur du couvent des Frères Prescheurs de Caën, au sujet de la statue que les habitans de cette ville ont elevée à Sa Majesté.* (Armes de France et de Navarre.) *A Grenoble, chez Claude Faure, imprimeur, marchand libraire et relieur, à la place Mal-Conseil.* 1686. In-4°, 18 pp.

766. — *Abbregé de la doctrine chrestienne avec l'explication des mystères, commandemens, sacremens, prières et devoirs particuliers de chacun, et les pechez les plus ordinaires que l'on y peut commettre pour pouvoir se confesser là dessus; reveu, corrigé et augmenté des citations aux marges, imprimé par le commandement de Mgr l'Evesque de Grenoble. A Grenoble, chez*

François Provensal, marchand libraire et imprimeur de mondit seigneur, en la rue du Palais. 1686. In-12, 65 pp.

767. — *Recueil de plusieurs notables arrets de la Cour de Parlement, Aydes et Finances de Dauphiné, recueillis par maistre Jean-Guy Basset, advocat consistorial en ladite Cour, divisez en neuf livres. Seconde édition. A Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire et imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque et Prince de Grenoble et du clergé, rue du Palais.* 1686. *Avec permission du Roy.* In-f°, 20 ff. n. chiff. + 534 + 13 ff. n. chiff. pour la table.

Cette prétendue seconde édition a été bientôt faite : on a enlevé à celle de l'année 1676, publ. par L. Gilibert, son titre et le portrait de Basset, on a *collé* à la place, dans des exemplaires déjà reliés, le titre que nous venons de relever, sauf la mention T. second qui a été remplacée par *seconde édition.* On a laissé subsister le privilège de 1675 accordé à L. Gilibert ; on n'a pas même enlevé le carton de la page 531 qui se trouve à la page 534. En un mot, le titre seul a été changé ; ce n'est donc nullement une édition nouvelle.

768. — *Prières que chaque chef de famille doit faire ayant assemblé ceux de sa maison. A Grenoble, chés François Provensal, imprimeur de Son Eminence Monseig. le cardinal Le Camus, evêque et prince de Grenoble, à la rue du Palais.* S. d. (1686?) In-f°, placard encadré et orné, vers le milieu, d'une fig. représentant le Christ en croix.

769. — *Methode pour reciter le Rosaire très-utilement, prenant un poinct à chaque Ave Maria* (par le P. Etienne Meney, dominicain de Grenoble). (Petit bois représentant les bustes de la Vierge et de J.-Christ.) *A Grenoble, par Jacques Petit, imprimeur de la Ville, proche le Grand-Puys.* 1686. In-12, 24 pp.

770. — *Les devoirs du chrétien, dressez en forme de catechisme, par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime père en Dieu, Claude Joly, evêque et comte d'Agen, imprimez par l'ordre de M. Estienne Le Camus, evêque et prince de Grenoble, et augmentez d'un cathechisme en cantiques... A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Monseigneur l'illust. et reverend. Evêque et Prince de Grenoble, en la place du Palais.* 1686. In-12, 12 ff. n. chiff. + 394 pp.

771. — *Sujets de doctrine pour les conferences ecclesiastiques du diocèse de Grenoble, pour les années 1686 et 1687, continuation du VIIe commandement :* Le bien d'autruy ne retiendras. *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire de Monseigneur l'illustriss. et reverendiss. Evêque et Prince de Grenoble, à la salle du Palais.* 1686. In-12, 24 pp.

Sign. à la fin : Estienne (Le Camus), évêque de Grenoble.

772. — *Lettre d'un serviteur de Dieu* (Le P. de la Combe), *contenant une brève instruction pour tendre sûrement à la perfection chretienne. Grenoble.* 1686. In-16. (Catal. manuscrit des Barnabites.)

773. — *Le catechisme en cantiques qui contient les principales veritez de la foy et de la morale chrétienne, et qui repond au catechisme d'Agen imprimé cy-dessus. Imprimé par l'ordre de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverend. evêque et prince de Grenoble, en la salle du Palais.* S. d. In-12, 153 pp. + 2 pp. n. chiff.

(Imprimé vers 1686, mais ne sort pas des presses grenobloises.)

774. — *Défenses des elections de Dauphiné contre la pretendue superiorité du bureau des finances de la même province.* (Par Guy Allard, président en l'élection de Grenoble.) S. l. n. d. (Grenoble, 1686.) In-4°, 24 pp.

1687

775.— *Instructions chrestiennes et orthodoxes en forme de catechisme, ou sont expliquez les principaux articles de la Foy catholique et les points controversez avec l'exercice journalier du chretien, et des prières pour dire avant et après la confession et la sainte communion. Dressées par ordre de Monseigneur l'illustrissisme et reverendissime Louis Aube de Roquemartine, évêque et comte de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour l'instruction de la jeunesse et des nouveaux convertis de son diocèse, par le R. Père Charles Bouquin, docteur en théologie de l'ordre des Frères Prêcheurs. A Grenoble, chez A. Fre-*

mon, imprimeur de Monseign. l'Evêque et comte de S. Paul, à l'entrée de l'hôtel de Lesdiguières. 1687. In-12, 8 ff. n. chiff. + 246 pp.

Charles Bouquin, né à Tarascon, fut préfet du couvent des Dominicains du Buis, et y mourut le 14 fév., âgé de 76 ans.

776.— *Le nouvel Adam, ou l'excellence de la Rédemption des hommes par Jésus-Christ, l'obligation qu'ils ont de l'aymer, et la necessité de renoncer à eux-mêmes, expliquées en dix dialogues, par un prêtre de l'Oratoire de J.-C. N. S. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence Mons. le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, à la salle du Palais. Avec approbation et permission.* 1687. In-16, 8 pp. n. chiff. + 206 pp. + 1 f. n. chiff. pour l'approbation.

La dédicace « à Son Altesse Royale Madame la Duchesse douairière d'Orléans » (Marguerite de Lorraine), est signée : F. M.

777. — *Cantique spirituel sur la sainte Espine de N. Seigneur Jésus-Christ, reverée dans le monastère Royal de Mont-Fleury,* sur l'air des *Frondeurs* (par Mme Françoise de Clérieu, prieure de Montfleury). *A Grenoble, chez Jacques Petit, imprimeur, proche le Grand-Puys.* S. d. (1687). In-f°. Placard. Cinq couplets dont voici le dernier :

Cette Providence adorable
Destine ce MONT vénérable,
Ce saint et devôt MONT FLEURY,
Pour que son espine y fleurisse :
Que dans ce lieu du ciel chery,
A tout jamais on le benisse.

778. — *Apparatus ad biblia sacra* (par le R. P. Bernard Lami, de l'Oratoire). *Gratianopoli, ex typis Antonii Fremon, typographi regis pro suprema Camera computorum. Achevé d'imprimer pour la première fois le 10 janvier 1687.* Plus bas : *Apud Franciscum Provensal, bibliopolam.* In-f°, composé de 21 tableaux encadrés et n. chiff.

C'est la première édition de l'ouvrage de Lami : *Introduction à l'Ecriture sainte,* qui fut souvent réimprimé et traduit en 1696, 1709, etc. Ce volume, ou plutôt cet atlas contient des cartes ou tables des principaux faits contenus dans la Bible, et des règles propices à guider les élèves du Séminaire de Grenoble dans l'étude de l'Ecriture Sainte.

779. — *Règlement de la Cour de Parlement de Dauphiné, contenant la reformation des formalitez, procedures de justice et abreviation des procez, publié en audiance publique le jour des arrêts vingt-deuxième mars 1687. A Grenoble, chez J. Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de Nosseigneurs de la souveraine Cour de Parlement, en la salle du Palais.* (1687.) In-8°, 12 pp.

780. — *Lettre de M. le cardinal Le Camus, evesque et prince de Grenoble* (du 20 avril 1687), *aux curez de son diocèse, touchant la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des nouveaux convertis. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence Monseigneur le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, et du clergé, à la salle du Palais.* 1687. In-4°, 4 pp.

Cette lettre montre que la conduite de Le Camus à

l'égard des protestants et des nouveaux convertis fut relativement modérée ; il s'efforça de les réunir à l'Eglise romaine par l'emploi de la douceur plutôt que par celui de la contrainte.

Une curieuse correspondance de ce prélat avec son collègue Barillon, évêque de Luçon, publiée il y a peu d'années, semblerait cependant prouver que la modération envers les réformés fut chez Le Camus un moyen habile de les gagner à son Eglise, à peu près autant que le fruit d'une sincère charité. *(Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot. Franç.*, t. III, pp. 576 et suiv.)

781.— *Justification du culte de l'Eglise catholique sur le terme d'adorer et sur l'usage de la genuflection, où l'on donne la véritable idée de ce terme et de cette pratique, par A. Vigne... Grenoble.* 1687. In-12, 48 pp.

D'après E. Arnaud. *Notice sur les Controverses religieuses en Dauphiné*, p. 60.

782. — *Lettre à un nouveau converti sur le dessein qu'il a de se retirer dans les païs étrangers* (par A. Vigne). *Grenoble.* S. d (1687?). In-12, 63 pp.

D'après E. Arnaud. *Notice sur les Controverses religieuses en Dauphiné*, p. 60.

1688

783. — *La vie de saint Estienne, evesque de Dye, tirée de Surius et d'un manuscrit trouvé dans les archives de l'Evêché de Dye, avec la traduction d'une lettre écrite*

par un archevêque de Vienne (Jean de Bernin) *et par ses evêques suffragans, à Gregoire IX, Souverain Pontife, pour la canonisation de ce saint. Un extrait d'un procès verbal, touchant l'état où fut trouvé son corps, tiré des registres d'un notaire du siècle passé* (Me Dermenon) *et la Chronologie des évêques de Dye* (par Louis de Gilbert). *A Grenoble, chez J. Verdier, imprimeur du Roy et de la Cour, au Palais. Avec permission et approbation.* S. d. (1688). In-12, 190 pp.

La Dédicace, à Mgr Armand de Montmorin, évêque et comte de Die, est signée : Louis de Gilbert. L'*approbation*, datée de Grenoble le 28 fév. 1688, est signée : C. Canel, chanoine à Saint-André, et N. Canel, abbé de Valcroissant et de Bonlieu.

Après la p. 70, 1 feuillet blanc ; la p. 71 n'est pas chiffrée, c'est un titre spécial dont voici la teneur : *Traduction de la lettre escrite par l'archevesque de Vienne... à Grégoire IX pour la canonisation de saint Estienne... A Grenoble, chez J. Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, en rue Neuve, et en la salle du Palais.*

784. — *La descendance de la famille de Grolée au bailliage de Saint-Marcellin* (blason). (Par Guy Allard.) S. l. n. d. *(Grenoble, Jean Verdier, 1688?)* In-4o, 8 p.

785. — *Histoire généalogique de la maison de Grolée, par M. Guy Allard, ancien conseiller du Roy, président en l'election de Grenoble. A Grenoble, chez J. Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de la Cour de Parlement, aydes et finances de Dauphiné, en la salle*

du Palais. 1688 In-4°, 1 f. n. chiff., 67 pp. (Blason.)

Dédicace à M. Charles de Grolée, gouverneur de Montélimar.

786. — *Le Petit Missionnaire de la campagne chrétienne, divisé en trois parties, par le R. P. Antoine Chenois, de l'ordre des FF. PP. A Grenoble, chez Alex. Giroud, libraire de Son Eminence et du clergé, à la salle du Palais*. 1688. In-12, 321 pp. et 2 ff. n. chiff. pour les approbations.

787. — *Journal de tout ce qui s'est passé de plus remarquable à Rome depuis le 9 janvier, jusques au 28 du même mois 1688. A Grenoble, et se vendent par le Petit Garantus, avec permission*. 1688. In-4°, 4 pp.

788. — *Preservatif contre toutes sortes de nouveautez et d'heresies. A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur de l'Hotel de Ville, proche le Grand-Puys*. 1688. *Avec approbation et permission*. In-8°, 3 ff. n. chiff. + 89 pp. + 6 pp. n. chiff.

Dédicace au R. Père de la Chaize, de la Cie de Jésus, par I. T. (Jaques-Thomas) Allemand, auteur de ce livre. L'approbation de Lescot, official, est du 17 oct. 1687 ; le permis d'imprimer, du 17 oct. 1687.

789. — *Préparations des chefs principaux de visite. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire ordinaire de Monseigneur l'illustr. et reverend. Evesque et Prince de Grenoble, à la place S. André, aux Trois Vertus*. S. d. In-f°, placard encadré.

790. — *Histoire de Humbert II, Dauphin de Viennois, par Guy Allard. Grenoble, J. Verdier.* S. d. (1688?). Petit in-12, 110 pp.

La vie d'Humbert II est suivie de l'Histoire de la fondation du monastère de Montfleury par ce prince, en 1342, et du dénombrement des religieuses qui y ont pris le voile jusqu'en 1688.

Dans une lettre inédite de Guy Allard à Mme Laurence de Clermont de Geyssans, supérieure de Montfleury, « qui lui avait envoyé des confitures », il est question de ce petit volume :

« ..... Je suis bien ayse que le R. P. Pré ait travaillé à copier l'ouvrage que j'ay fait à la gloire de vostre royal Monastère. J'espère que ce sera un monument éternel, non seulement pour apprendre à la postérité la plus éloignée quelles illustres religieuses l'ont habité, mais combien d'empressement j'auray eu pour l'élever. Vous verrez bien tost votre fameux fondateur sur les rangs, et la nouvelle vie que je vays luy donner fera connaistre à tout le monde qu'elle est digne de tous vos souhaits et de toute mon application, aussy j'espere d'y réussir, puisque d'ailleurs on ne peut jamais faillir quand il s'agist de travailler pour les héros et pour plaire à des dames d'autant de mérite et de vertu qu'en ont celles de Montfleury. »

21 nov. 1678. (Bibl. de Grenoble, Ms de Guy Allard, U. n° 496, p. 131.)

791. — *Traité de la legitime, de la quarte trebellianique, et de la falcidie ; avec les authoritez, et une table pour la liquidation de la legitime, depuis un enfant, jusques à dix. (Par Guy Allard.) A Grenoble, chez J. Verdier, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de Nosseigneurs de la Cour de Parlement. 1688. Et se vendent par F. Champ, à la Perrière, vis-à-vis l'enseigne*

du Faucon. Avec permission et privilège. In-4°, 18 pp. + 1 f. n. chiff. (Arrêt du Parl[t].)

(L'exemplaire de la Bibliothèque de Grenoble porte sur le titre cette note de la main de Guy Allard : « J'ay compillé ces Traitez en 1688. »)

1689

792. — *Raisons que le roy d'Angleterre a euës de se retirer de Rochester, ecrites de sa propre main et publiées par son ordre avec la lettre de Sa Majesté aux seigneurs et autres de son conseil privé.* (Marque de J. Nicolas.) *A Grenoble, chez François Champ surnommé le Petit Garantus, derrière S. André.* In-4°. S. d. (1689.) 6 ff.

793. — *Directoire à l'usage des confrères et sœurs du Saint Rosaire, pour scavoir les festes et les jours de l'année dans lesquels on gagne les indulgences, soit pour les confrères, soit pour tous les fidèles, dans l'église des FF. Prêcheurs de Grenoble cette année 1689, avec un calendrier des Saints de Dauphiné...* (Par le père E. Meney.) *A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur de la Ville, proche le Grand-Puys.* In-12, 3 ff. n. chiff. + 140 pp.

Ce curieux *Calendrier des Saints du Dauphiné* contient des renseignements précieux, des notes sur les faits et les hommes remarquables de notre province ; en voici un extrait :

« Mai 9, mardy: Ce jour, 1562, les Huguenots abbatirent « tous les autels et toutes les images de l'église des FF.

« Prescheurs de cette ville, et traînèrent l'image de S. « Christophe, attachée par le cou avec une corde, par « toute la ville, et massacrèrent ceux qui les reprenoient « et qui estoient scandalisez de leur impiété. »

« Août, 17: Ce jour, dans cette église, on fait l'anniver« saire des 300 illustres et braves Dauphinois qui mou« rurent glorieusement à la journée de Vernueil en Nor« mandie, donnée contre les Anglois sous Charles VII, « l'an 1424, que les trois Estats de la province fondèrent « pour le repos de leurs âmes, et les firent peindre tous « armez avec les blasons de leurs armes et leurs noms « dans l'ancienne église. »

« Novembre, 30 : L'an 1651, l'Isère enfla si prodigieu« sement, qu'elle inonda tout Grenoble, et vint jusques « au grand autel de cette église : abbatit le pont de pierre « et la tour de l'horloge, qui estoit un des plus beaux « ouvrages de France. »

« Décembre, 18: Le B. H. Jean Chabas, profez du « couvent de Die, de l'ordre de S. Dominique, martyrisé « par les Huguenots. »

Autre édition. — Elle ne diffère de la première que par l'en-tête du chapitre du f. 2, où, au lieu de lire simplement *Protestation*, on lit: *Protestation du R. P. E. Meney, directeur de la Confrérie du Rosaire.*

794. — *Conduite spirituelle pour bien pratiquer la devotion des Trezains ou des treze vendredis, à l'honneur de S. François de Paule. A Grenoble, chez Robert Philippes, imprimeur et libraire, proche le Palais.* 1689. In-12, préface 4 ff. n. chiff. et 220 pp.

795. — *La Psalmodie intérieure de l'office des morts, par F. Innocent Le Masson, prieur de Chartreuse. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur et libraire.* 1689. *Avec approbation et privilège du Roi.* In-12, 4 ff. n. chiff., 648 pp. + 16 ff. n. chiff.

796. — *Les ceremonies qui ont esté faites à S. Germain, à l'entrevuë du Roy et celuy d'Angleterre, avec la lettre ecrite au Roy par la Reyne d'Angleterre. A Grenoble, chez François Champ surnommé le Petit* GARANTUS, *derrière S. André.* S. d. (1689.) In-4°, 2 ff. n. chiff.

797. — *Relation véritable de tout ce qui s'est passé à l'arrivée du Roy d'Angleterre en France. A Grenoble, chez Fr. Champ surnommé le Petit GARANTVS, derrière S. André. Avec permission.* In-4°, 2 ff.

798. — *Relation du combat donné par les vaisseaux du Roy, commandez par le comte de Chasteaurenault... contre la flotte angloise, commandée par le vice amiral Herbert. A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, derrière S. André.* Le 3 juin 1689. In-4°, 4 ff. n. chiff.

1690

Recueil Giroud

789. — *Le Recueil des Edits et Déclarations du Roi...* publié par la famille Giroud, pendant un siècle, *de 1690 à*

1790 (connu sous le nom de *Recueil Giroud)*, forme une série de 27 volumes in-4°, contenant un nombre inégal de pièces. Il a été publié de 1690 à 1712, *par Alexandre Giroud.* (10 vol.)

De 1720 à 1731, *par Gaspard Giroud* son fils, qui a repris la collection des 10 premiers volumes et y a placé un nouveau titre à son adresse portant la date 1720. (T. 1er à 14.) (8 vol.)

De 1735 à 1745, *par la veuve de Gaspard Giroud.* (T. 19 à 21.) (3 vol.)

De 1751 à 1759, *par André Giroud.* (T. 22 et 23.) (2 vol.)

De 1767 à 1790, *par la veuve d'André Giroud* (Justine Souveran). (T. 24 à 27.) (4 vol.) Voyez 1720.

Voici la description sommaire des dix volumes publiés par Alex. Giroud :

T. Ier. *Recueil des édits et déclarations du Roy, lettres patentes et ordonnances de Sa Majesté, arrest et reglemens de ses conseils et du Parlement de Grenoble...*

A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire ordinaire du Parlement, à la salle du Palais. 1690. *Avec permission.* In-4° de 16 pp. + 823 pp.

Titre rouge et noir. — Dédicace au premier président Nicolas de Prunier. L'ordonnance d'Abbeville commence à la p. 3. Seul volume à pagination continue.

T. IIe. *Suite du précédent Recueil des édits, etc... A Grenoble, chez Alexandre Giroud...* 1697. — 4 pp. + 12 pp. + 130 pièces. — Titre noir. — Dédicace au président de Berulle.

T. IIIe. *Idem.* — Même année, même dédicace. 4 pp.

(titre et dédicace). Puis p. 13 à 20 pour la table, enfin les pièces numérotées : 131 à 221.

T. IVe. *Idem.* — 1699. — Titre et table, 24 pp. Pièces du no 222 au no 289. Le no 222 est paginé p. 41 à 48.

T. Ve. *Idem.* — 1702. Titre et table, 10 pp. Pièces portant les nos 290 à 376 + une table de 8 pp.

T. VIe. ***Edits et Déclarations du Roy, arrests de son conseil et du Parlement de Grenoble de 1702, 1703 et 1704. Sizième volume. A Grenoble , chez Alex. Giroud...*** 1705. In-4o. Titre et table, 12 pp. + pièces nos 1 à 55.

T. VIIe. Même titre que le volume 6. — *Grenoble, chez Alex. Giroud...* 1706. 1 f. pour le titre et 13 pp. pour la table, pièces nos 1 à 92.

T. VIIIe. Même titre. — *Grenoble, chez Alex. Giroud...* 1709. 1 f. n. chiff. titre, *table générale* 84 pp. + 102 pièces. La pièce no 101, *Edit du Roy, etc.*, a été imprimée chez *P. Hugo (sic)*, ce qui nous fait croire que l'imprimeur Hugot a imprimé une partie des pièces du *Recueil A. Giroud.*

T. IXe. *Idem.* — 1712. Titre 1 f. + table (suite de l'année 1708), 9 pp. + 76 pièces.

T. Xe. *Edits, etc...* de 1710, 1711 et 1712. *A Grenoble, chez Alex. Giroud.* 1712. Titre, table 9 pp. + 73 pièces.

Le t. XIe a été édité *chez Gaspard Giroud.* (Voyez l'année 1720.)

800. — ***Recueil des ordonnances synodales du diocèse de Grenoble, publié dans le synode tenu à Grenoble; par Monseigneur l'eminentissime et reverendissime Cardinal***

Le Camus, evêque et prince de Grenoble, le 16 avril 1687. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence Monseigneur le cardinal Le Camus et du clergé, à la salle du Palais. 1690. In-12 de 24 et 522 pp.

Portrait du card. Le Camus (N. Hubert, sculp.)

Il y a une autre édition conforme pour le texte, avec cette différence dans le frontispice : *Ordonnances synodales du diocèse de Grenoble, par Mgr l'eminentissime et reverendissime Evesque et Prince de Grenoble. Paris, A. Pralard.* 1690. In-12, 12 et 360 pp. avec un portrait du Cardinal.

801. — *Relation du combat donné par l'armée navale du Roy, commandée par le comte de Tourville, vice-amiral de France, contre les flotes d'Angleterre et de Hollande, à huit lieues du cap de Bevezier sur la côte d'Angleterre, le dixième juillet 1690; avec l'avis que l'on a eu de ce qui s'est passé en la bataille du prince d'Orange en Irlande. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire, à la salle du Palais.* 1690. In-4°, 8 pp.

802. — *Tarif des nouvelles monnoyes. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais*. 1690. In-4°, 3 pp.

803. — *Relation de la bataille gagnée par l'armée du Roy, commandée par le marechal duc de Luxembourg, sur celle des Estats generaux des provinces unies et des alliez, sous les ordres du prince de Waldeck. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire, à la salle du Palais.* 1690. In-4°, 6 pp.

804. — *Exercice que le Roy a reglé pour toute son infanterie, tant françoise qu'étrangère. A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, derrière S. André.* (1690.) In-12, 24 pp., la dernière n. chiff.

Sur le titre une petite gravure représ. un canon.

805. — *Offices à l'usage des religieuses de Notre Dame de la Charité, avec les commemoraisons des Saints de l'ordre de notre père saint Augustin. A Grenoble, chez Jaques Petit, imprimeur de l'Hôtel de Ville, proche le le Grand-Puy.* 1690. In-4°, 224 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

806. — *Offices solemnels de l'année pour l'usage des religieuses de Nostre Dame de la Charité, avec les commemoraisons des Saints de l'ordre de nostre père saint Augustin.* (Armes des Jésuites.) *Et se vendent à Grenoble, par Jaques Petit, imprimeur de l'Hôtel de Ville, proche le Grand Puy.* 1690. In-4°, 225 pp. à 2 col.

Autre édition. — Quelques changements dans l'adresse de l'imprimeur. In-4°, 369 pp. (Bibl. de M. Chaper.)

807. — *Abregé des règles et devoirs qui se doivent pratiquer au Rosaire perpetuel. A Grenoble, chez Iaques Petit, imprimeur, à la ruë du Grand-Puys, vis-à-vis les Trois Faizans.* S. d. (1690.) In-f°. Placard. — En tête une gravure sur bois représentant la Vierge du Rosaire accostée à droite et à gauche de S. Dominique et de Ste Catherine de Sienne. Au-dessous, sur deux lignes, on lit : « HIC CVM PROLE PIA CASTAM VENERARE PARENTEM ET DE SINCERO PECTORE FVNDE ROSAS. »

1691

808. — *Ordonnances synodales du diocèse de Grenoble, seconde édition, augmentée et corrigée.* (Armes de Le Camus dans un écusson en accolade.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence Monseig. le cardinal Le Camus et du clergé, à la salle du Palais.* 1691. In-12, 18 pp., 3 ff. et 549 pp.

Le permis d'imprimer est daté de Grenoble, le 25 janvier 1690.

809. — *Methode pour dire le Rosaire avec la definition des vertus qu'il faut imiter sur chaque mystère, accompagnée d'une sentence, reflexion et aspiration.* (Par le P. Etienne Meney, dominicain de Grenoble.) *A Grenoble, par Jaques Petit, imprimeur de l'Hôtel de Ville, à la rue Grand-Puys.* 1691. In-12, 60 pp.

810. — *Saint Bernard, de la consideration au Pape Eugène. Par le commandement de Monseigneur le cardinal Le Camus, evesque et prince de Grenoble.* (Armes de Le Camus.) *Grenoble, chez François Champ, aux Trois Vertus.* 1691. In-8°, 4 ff. n. chiff., 251 pp. + 2 ff. n. chiff. pour la table.

811. — *Relation de l'Embrassement d'Alicant fait par l'armée navalle du Roy, commandée par Monsieur d'Estrées sur la mer Mediterannée. A Grenoble, chez Fr. Champ, marchand libraire, à la place S. André, à l'enseigne des Trois Vertus.* 1691. In-4°, 3 pp. *Avec permission.*

812.— *De par le Roy. Ordonnance contenant les matières dont la connaissance est attribuée aux officiers des eaux et forêts par l'ordonnance du mois d'avril 1669. A Grenoble, chez Claude Faure, au devant de la place de Claveson.* 1691. In-f°. (Placard.)

813. — *Arrest du conseil d'Etat du Roy, du 6 oct. 1691, servant de reglement entre les officiers du Parlement, de la Chambre des Comptes et du Bureau des finances de Grenoble. Grenoble, P. Hugot, imprimeur, près les Reverends Pères Cordeliers.* 1695. In-4°.

Nous donnons ici le titre de cette impression, parce que c'est la seule que nous connaissions avec l'adresse d'Hugot : *près les RR. PP. Cordeliers.*

814. — *Prière pour demander à Dieu la conservation de la sacrée personne de Sa Majesté, de toute la maison royale, et pour la prospérité de ses armées. Jouxte la copie imprimée à Paris, chez François Muguet, impr. A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André.* S. d. (1691). In-12, 24 pp.

815. — *Ludovico magno nec pluribus impari nec regnis, nec hostibus panægyricum epinicium dixit Jacobus Donys decanus collegii Gratianopolitani. D. medicorum. Gratianopoli in ædè sacrâ nosocomii regii exercitus charitatis dicti. Die lunæ 26 februarii penultimâ festivitatis hilariorum dierum anni* 1691. *Apud Jacobum Petit, typographum in vico magni Putei* (1691). In-4°, 41 pp.

Jacques Donys mourut à Grenoble le 25 février 1735, à l'âge de 80 ans, et fut inhumé dans le couvent de Sainte-Claire.

1692

816. — *Lettre de Monsieur le mareschal duc de Luxembourg au Roy, sur ce qui s'est passé au combat de Steenkerque, du camp de Hoües, le 4 aoust 1692. A Grenoble, chez A. Fremon, impr. du Roy et de Noss. de la Chambre des Comptes, à l'entrée de l'hôtel de Lesdiguières.* In-4°, 8 pp.

817. — *De par le Roy Dauphin. Lettre circulaire sur la victoire de M. le duc de Luxembourg. A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André.* (Août 1692.) In-4°, 2 pp.

818. — *La defaite de l'armée du Prince d'Orange par l'armée du Roy, commandée par Mr de Luxembourg, en Flandre.* (Grand fleuron, aux armes de France, soutenues par deux canons mis en sautoir, signé : C. B.) *A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire.* (Août 1692.) In-4°, 4 pp.

819. — *Bataille gagnée en Flandre par M. de Luxembourg sur les troupes des alliez commandées par le Prince d'Orange, le 3 aoust 1692. A Grenoble, chez Alex. Giroud, libraire, au Palais et à la place S. André.* 1692. *Avec permission.* In-4°, 3 pp.

820. — *Sur la promotion de Monsieur Pucelle en la première présidence du Parlement de Grenoble.* (11 déc. 1692.) S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, Jac. Petit, impr.*) In-4°, 1 f. Pièce de 14 vers.

821. — *Abregé de la vie et miracles de S. Jean de Capistran, religieux de l'observance de S. François, beatifié par Paul V le 29 octobre 1618 et canonisé par Alexandre VIII le 19 octobre 1690. A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André.* 1692. In-12, 23 pp.

822. — *Abbregé de la vie et miracles de S. Pascal Baylon, religieux de l'ordre des Frères Mineurs, beatifié par Paul V le 29 octobre 1618 et canonisé par Alexandre VIII le 19 octobre 1690. A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André.* 1692. In-12, 16 pp.

823. — *Lettre d'un François à un seigneur Flamand, sur le changement des affaires des Pays Bas par la nomination de M. l'Electeur de Bavière pour en estre gouverneur général. Sur l'imp. à Paris. A Grenoble, chez Fr. Champ, marchand libraire, à la place S. André, à l'enseigne des Trois Vertus.* (1692.) In-4°, 8 pp.

824. — *L'Année sainte ou le Catechisme catolique* (sic) *par demandes et par reponses. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence Monseig. le cardinal Le Camus, en la salle du Palais.* 1692. In-12, 9 ff. n. chiff. + 304 pp.

825. — *Sujets de doctrine pour les conferences ecclesiastiques du diocèse de Grenoble. Imprimés par ordre de Son Eminence Monseigneur le cardinal Le Camus, evêque et prince de Grenoble. A Grenoble, chez Alex.*

Giroud, libraire de Son Eminence, en la salle du Palais et à la place S. André, venant du Grand Puits. 1692. In-12, 7 ff. n. chiff. + chiff. de 3 à 345 + 7 pp. n. chiff.

826. — *Les Plaisirs innocents et amoureux de la campagne, contenant le Traité des mouches à miel...., avec la Methode d'élever, nourrir et guerir toutes sortes d'oyseaux de ramages, et un Traité des chasses. Sur l'imprimé à Amsterdam. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais.* 1692. *Avec permission.* In-12, 4 ff. n. chiff. + 220 pp.

La Méthode d'élever, nourrir et guérir toutes sortes d'oiseaux (p. 131), est de César Mancini, traduite en français par A. S. D. L. P. M. D. C. E. S.— A la p. 178, on lit : « Voici un livre traduit et imprimé en trois semaines, je ne scay quelle approbation il aura; mais enfin

Peu importe qu'on le meprise,
Je viens about de mon souhait;
S'il peut aller jusqu'à Do**
Pour l'amour de qui je l'ay fait.

827. — *Relation du combat d'Anguien, où l'on voit le nombre, la qualité des morts, des blessez et des prisonniers. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire, au Palais et à la place S. André.* 1692. *Avec permission.* In-12, 1 f. n. chiff. titre + 13 pp.

828. — *Relation de tout ce qui s'est passé à Rome depuis la mort d'Alexandre VIII jusques à l'élection d'Antoine Pignatelly, Innocent XII, pape de ce nom, etc....*

A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André, à l'enseigne des Trois Vertus. (1692.) In-12, 20 pp.

829. — *Examen général pour aider à faire une bonne confession générale. Grenoble, Giroud.* 1692. In-12.

(Cat. de livres qui se trouvent chez les frères Perisse, à Lyon (1770), nº 2016, p. 116.)

1693

830. — *Nouveau Recueil de Secrets, les plus rares et admirables de tous les effets, que l'art et la nature sont capables de produire..., par le sieur d'Emery. Dernière édition. A Grenoble, chés François Champ, marchand libraire, à la place Saint-André.* 1693. *Avec permission.* 3 parties. In-12.

1re partie : 12 ff. + 120 pp.

2e partie : Le titre change : *Recueil des Nouveaux Secrets, concernant les arts, et les maladies des animaux, composez par le sieur d'Emery.* (Une renommée.) *Suivant la copie de Paris, à Leyde, chez Pierre Vender, marchand libraire.* 1693. 11 + 156 pp.

3e partie : Le titre de la 1re, mais l'adresse du libraire varie. *Suivant la copie de Paris, à Grenoble, chez François Champ, etc...* 316 pp.

La première édition imprimée à Leyde en 1685, 2 parties, contient de nombreuses grav. sur cuivre.

831. — *Journal de tout ce qui s'est passé à la prise de Charleroy, par l'armée du Roy, commandée par Monseigneur le maréchal de Luxembourg en Flandre. A Grenoble, chez Fr. Champ, marchand libraire, à la place S. André, à l'enseigne des Trois Vertus.* 1693. In-4°, 4 pp.

832. — *Dissertation physique dans laquelle il est demontré clairement que les talens qu'on attribue à l'homme à baguette* (Jacques Aymar), *de suivre à la piste les meurtriers, les voleurs et les transplanteurs de limites ; de trouver de l'eau, l'argent caché, les mines d'or, d'argent, de fer, etc., sont tous talens supposez, par Monsieur de **** (Jean Chastelain, professeur à Montpellier). *A Grenoble, chez J. Verdier, imprimeur et libraire, en rue Neuve.* 1693. Petit in-12, 84 pp.

833. — *Relation de tout ce qui s'est passé à la prise de la vallée de Barcelonnette, du 26 juin 1693. A Grenoble, chez Fr. Champ, marchand libraire, à la place S. André, aux Trois Vertus.* 1693. In-4°, 4 pp.

834. — *Dernière Relation de la defaite de l'armée du duc de Savoye avec la liste des morts, des blessez et des prisonniers de marque, au camp de la Marsaglia, le 5 oct. 1693. A Grenoble, chez J. Verdier, impr. et libr. ord. du Roy, rue Neuve et en la place S. André.* In-4°, 2 ff.

835. — *Relation veritable de tout ce qui s'est passé à la bataille de Marsaille en Piémont, remportée par l'armée du Roy..., le 4 octobre 1693. A Grenoble, chez Fr. Champ, m. libr., à la place S. André, aux Trois Vertus.* 1693. In-4°, 4 pp.

1694

836. — *Passage de la rivière du Ter, ou la victoire remportée par l'armée du Roy sur l'armée d'Espagne, en Catalogne, le 27 may 1694. A Grenoble, chez Fr. Champ, libr. à la place S. André, à l'enseigne des Trois Vertus.* 1694. In-4°, 4 pp.

837. — *Relation veritable de la bataille remportée par l'armée du Roy, commandée par Monsieur le marechal de Noüailles, en Catalogne, sur l'armée Espagnole. A Valence, le 31 may 1694. A Grenoble, chez Franç. Champ, libraire, à la place S. André.* 1694. In-4°, 2 ff.

838. — *La relation du siège et de la prise de la ville de Gironne en Catalogne, par l'armée de Sa Majesté, commandée par Monsieur le Marechal de Noailles. A Grenoble, chez François Champ, libraire, à la place S. André, à l'enseigne des Trois Vertus.* 1694. In-4°, 4 pp.

839. — *Nouvelles de Catalogne, du camp devant Barcelone, ce 15 juillet 1697. De l'imprimerie de Jean Verdier, imprimeur et libraire, à la place Saint André, joignant l'église. A Grenoble, ce 24 juillet 1694.* In-4°, 8 pp.

840. — *Decret fait par la Congregation générale de la sainte Eglise Romaine dans le Palais apostolique du Mont Carmel par devant le très saint Seigneur notre seigneur Innocent, par la Providence divine Pape Inno-*

cent XII..., contre une insigne heresie. Romæ ex typ. Rever, Cameræ apostolicæ. 1694. *A Grenoble, chez François Champ, libraire.* In-4°, 3 pp.

841. — *La guerre des Suisses, traduite du Ier livre des Commentaires de Jules Cesar, par Louis XIV, Roy de France et de Navare. Sur l'imprimé à Paris de l'imprimerie Royale. A Grenoble, chez François Champ, à la place Saint André, à l'enseigne des Trois Vertus.* MDCLIV (lisez 1694). In-12, 72 pp. (Portrait de Louis XIV.)

842. — *Généalogie de la famille de Menze.* (Blason.) *Par M. Guy Allard, ancien conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble.* 1694. *(Grenoble, J. Verdier, impr.)* In-4°, 7 pp.

843. — *Histoire généalogique de la famille de Chaponay, par maître Guy Allard, ancien conseiller du Roy, president en l'élection de Grenoble.* (Blason.) 1694. *(Grenoble, impr. de J. Verdier.)* In-4°, 24 pp.

844. — *Lettre de Monsieur de *** sur un livre qui a pour titre : Traduction entiere de Petrone; suivant le nouveau manuscrit trouvé à Bellegarde en 1688.* (Un petit cartouche contenant trois fleurs de lis, au milieu desquelles on trouve le mot : *Non.) A Cologne, chez Pierre Groth.* (Grenoble, François Provensal?) 1694. In-12, 9 ff. n. chiff. + 252 pp.

Papier avec filigrane au Dauphin couronné.

Voir sur ce volume une curieuse dissertation de l'abbé d'Artigny dans ses *Nouveaux mémoires*, t. Ier, pp. 246 et 376.

Le Catalogue des livres de la bibl. de la M[lse] de Pompadour, *Paris*, 1765, p. 226, n° 1936, donne à ce livre le titre suivant :

Traduction entière de Petrone, avec des remarques par Fr. Nodot sur le Ms trouvé à Bellegarde en 1688. Cologne. (Grenoble.) 1694. 2 vol. in-8°.

845. — *Apologie de M[r] l'abé de la Trappe* (Armand le Bouthilier de Rancé). (Par l'abbé J.-B. Thiers.) *Grenoble?* 1694. In-12, 511 pp.

Bien des biographes font sortir ce volume des presses grenobloises. Voici à ce sujet une curieuse note tirée d'un Ms de la Grande-Chartreuse. (Bibl. de Grenoble, Y, 324, pp. 162-163.) Elle nous laisse croire qu'il a été imprimé à Lyon :

« Il y avait 3 ou 4 ans qu'un benedictin réformé avoit fait un libelle contre M. de la Trappe, le plus satyrique qui eut jamais esté fait... Un docteur de Paris nommé M. Thiers, connu par quantité d'ouvrages très doctes qu'il a composé, grand ami des benedictins, et surtout du père Mabillon qui l'avait beaucoup aydé dans la composition de ses livres, s'indigna tellement qu'il fit une reponse à ce libelle. Il porta lui même son manuscrit à M. de la Trappe, croyant lui faire plaisir ; cet abbé, au contraire, fit son possible pour lui persuader de ne pas le rendre public ; mais n'ayant pu rien gagner sur cet esprit, il en avertit les pères Benedictins de Saint Germain, qui firent si bien qu'aucun imprimeur de Paris ne voulut se charger de l'imprimer. »

« Cela porta ce docteur à envoyer un des ses amis à Lyon pour le faire imprimer. Il se trouva qu'un des garçons de l'imprimeur avait servi longtemps à l'imprimerie du R. Père, qui luy avait donné, lorsqu'il s'en rentourna à Lyon, quatre louys d'or par dessus ses salaires, à cause qu'il n'avait point encore trouvé d'imprimeur qui l'eut si bien contenté. »

« Ce bon garçon, voyant qu'on faisoit cette impression avec bien du secret, et que dès qu'il y avoit une feuille tirée, on en emportoit tous les exemplaires qu'on cachoit dans de vieux tombeaux d'une ancienne abbaye, à présent sécularisée, il en mettoit à part une feuille qu'il envoyoit au R. Père toutes les semaines. »

« Le Chancelier averti, envoya ordre à l'Intendant à Lyon, d'aller chez l'imprimeur et en même temps d'aller en cette abbaye où l'on se saisit de tous les exemplaires et même du manuscrit de l'auteur, dont il n'y avait plus qu'une feuille à imprimer. »

« Le docteur est mort en 1703, on dit qu'en mourant il a laissé de l'argent pour faire réimprimer sa réponse, et l'on croit que cela a esté malheureusement exécuté. »

1695

846. — *L'Agriculture et la Menagerie des champs et de la ville. Grenoble, Giroud.* 1695. In-12.

(Catalogues des frères Perisse (1770) et de la bibl. de M. Yémeniz.)

847. — *Office de la Vierge Marie... A Grenoble, chez Jacques Petit.* 1695? In-12, 72 pp.?

Le titre manque à notre exemplaire. Il contient les 8 gravures suivantes, de J. Sevin, grav. par F. Cars de Lyon. 1694.

P. 12 : S. Dominique en prières. F. Cars F. Lugdun.

P. 28 : Couronnement de la Vierge.

P. 32 : Les quarante martyrs du Japon de l'ordre de S. Dominique. P. Sevin. Inv. 1694. F. Cars F.

P. 38 : Clément IX à son lit de mort. P. Sevin. Inv. 1694. F. Cars F.

P. 42 : Le baptême de Robert, 4e fils de S. Louis, par Humbert, de Romans en Dauphiné, 5e général de l'ordre des FF. Prêcheurs.

P. 46 : L'Assomption de la Vierge.

P. 64 : Sept Dominicains ressuscités par une Sainte?

P. 72 : Mort de S. Dominique. (Bibl. de M. E. M.)

848. — *Les présidens uniques et premiers presidens du conseil Delphinal ou du Parlement de Dauphiné, par M. Guy Allard, ancien conseiller du Roy, president en l'election de Grenoble. A Grenoble, chez A. Fremon, imprimeur, en l'hôtel de Lesdiguières.* 1695. In-12, 4 ff. n. chiff. + 59 pp.

Dédicace à M. de Berulle, premier président au Parlement de Grenoble.

Réimprimé dans la *Bibl. historique de Dauphiné*, par M. Gariel, t. Ier, p. 65.

849. — *Statuts et reglements de l'Eglise collegiale de S. Sauveur de Crest. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Monseigneur Séraphin de Pajot du Plouy, evêque et comte de Die, à la salle du Palais.* S. d. (1695.) In-4o, 64 pp.

1696

850. — *Cathechisme, contenant les instructions en faveur de ceux qui aspirent à la tonsure, et des clercs du diocèse ; avec une briéve methode pour le plain-chant. A Grenoble, chez François Provensal, libraire et imprimeur de Son Eminence Monseigneur le cardinal*

Le Camus, evêque et prince de Grenoble, en la rue du Palais. 1696. *Avec permission.* In-12, 92 pp.

851. — *Scènes françoises de la Comédie Italienne, intitulée: « La Foire S. Germain ».* (Par Jean Fr. Regnard et Charles Rivière du Fresny.) *A Grenoble.* S. n... 1696. In-12, 54 pp.

852. — *Recueil de vers spirituels, sur plusieurs passages de l'Ecriture et des Pères, pour être accommodez au chant. Présenté aux Dames du royal monastère de Montfleury, par Mre Henri Guichard sieur d'Herapine, conseiller du Roy en ses conseils, cy-devant intendant et ordonateur général des batimens de Sa Majesté, et de Son Altesse Royale Monsieur. A Grenoble, chez Jean Verdier, imprimeur et libraire, à la place S. André, joignant l'église.* 1696. In-4°, 49 pp.

Dans sa dédicace aux dames du royal monastère de Montfleury, l'auteur nous apprend qu'il a fait ce recueil en 1695, sur la fin d'une maladie qui l'obligea de garder le lit pendant deux mois. — M. Farinel, maître de chant du monastère, les mit en musique « pour les faire servir aux recréations spirituelles ».

La première pièce de vers de cet opuscule est intitulée : « *Pour les Dames de Montfleury* » ; en voici le début :

Sur ce charmant coteau, dans ce séjour heureux,
Où des sermens sacrez ont assuré vos vœux,
Vierges vous approchez des anges
En vous éloignant des mortels,
Et faites votre soin de chanter les louanges
D'un Dieu qui de vos cœurs fait ses plus beaux autels.

Rarissime plaquette.

1697

853. — *Statuts et reglements de l'Eglise cathedrale de Die sur le service Divin, vie, mœurs et discipline ecclesiastique, faits par Monseigneur Seraphin du Ploüy, eveque comte de Die.* (Armes.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence et du clergé, à la salle du Palais.* (1697.) In-4°, 88 pp.

854. — *Le nobiliaire de la province de Dauphiné, par Nicolas Chorier, avocat au Parlement de Grenoble. Grenoble, chez François Champ, libraire, à la place S. André, à l'enseigne des Trois Vertus.* 1697. 4 vol. in-12.

C'est l'édition de l'*Estat politique de la province de Dauphiné*, impr. par R. Philippes, en 1671, à laquelle on a changé le titre.

855. — *Recueil de tous les traitez de la paix generale conclus à Riswick le 20 sept. et le 30 oct. 1697. A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André.* S. d. (1697). In-12. Portrait de Louis XIV, 8 pp. + 4 + les sept pièces suivantes :

1. Traité de paix entre la France et la Savoie (29 août 1696), 36 pp.

2. Contrat de mariage de Mgr le duc de Bourgogne avec Mme la princesse de Savoie (25 sept. 1696), 47 pp.

3. Traité de paix entre la France et l'Espagne (20 sept. 1697), 56 pp.

4. Traité de paix entre la France et l'Angleterre (20 sept. 1697), 52 pp.

5. Traitez de paix entre la France et les Estats généraux des Provinces unies des Païs Bas (21 sept. 1697), 60 pp.

6. Traité de commerce, navigation et marine, entre la France et les Estats généraux des Provinces unies des Païs Bas (21 sept. 1697), 75 pp.

7. Traité de paix entre l'Empereur, la France et l'Empire (30 oct. 1697), 108 pp.

856. — *Traité de paix entre la France et l'Espagne, conclu à Ryswick le 20 septembre 1697. A Grenoble, chez Fr. Champ, marchand libraire, à la place S. André.* 1697. In-4°, 19 pp.

857. — *Gazette de Grenoble* (avec cette mention en titre) : *Toutes les nouvelles s'impriment et se vendent chez J. Verdier, joignant l'église S. André.* In-4°, 104 n°s. (1697-1699.)

Cette feuille, premier journal imprimé à Grenoble, paraissait tous les sept jours par n° de 8 pages.

Elle ne contient aucun article relatif à la province du Dauphiné; elle était exclusivement consacrée aux nouvelles de Paris et de l'étranger. Ne serait-ce pas une réimpression déguisée de la *Gazette?*

Le n° 1 est du 10 janvier 1697.

Le n° 52 de la deuxième année est du 2e janvier 1699.

1698

858. — *Theses de humanioribus litteris et interrogationes variæ. de rethorica, poetica et philologia ad quas respondebunt rhetores Camberienses. Amatus Cornuty;*

Guillelmus Morel, etc..... In aula collegii Camberiensis societatis Jesu. Horâ post meridiem (2ᵃ) *die* (10) *sept.* 1698. *Gratianopoli, apud Franciscum Champ, bibliopolam, urbis in platea Sancti Andreæ, ad insigne Trium Virtutum.* 1698. A la fin : *Ex officina typographica viduæ Faure.* In-4°, 15 pp.

859.— *Généalogie de la famille de Montchenu.* (Blason): *De gueules à la bande engrêlée d'or, les cadets brisent d'un aigle d'argent au chef de la bande. Par M. Guy Allard, ancien conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble.* 1698. *(Grenoble, impr. de J. Verdier).* In-4°, 1 f. n. chiff. + 5 + 23 pp.

860. — *La Généalogie de la famille de La Bruyère en Dauphiné* (par Guy Allard). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, imp. de J. Verdier, vers 1698.)* In-4°, 6 pp.

861. — *Ordonnances synodales du diocèse de Die, par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Seraphin de Pajot du Plouy, comte de Die, conseiller du Roy en tous ses conseils d'Etat et privé.* (Armes.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Monseig. l'illustriss. et reverend. Seraphin de Pajot Duplouy, evêque de Die.* 1698. *Avec privilège.* In-8°, 370 pp. + 2 ff. n. chiff. pour les privilèges.

Après la page 149, ce titre : « *Entretiens d'Ariste et de Théophraste sur la règle dont Dieu se sert pour conduire les fidèles et sur la tradition.* » *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Mgr, etc...* 1698. 3 ff. n. chiff. titre et avertissement + pag. chiffrée : 151 à 370.

862. — *Instructions et méditations pour la retraite annuelle de dix jours avec un discours aux prêtres. (Traduit de l'espagnol en français de Jean Avila, pretre.) Imprimées par ordre du cardinal Le Camus, evêque de Grenoble.* (Armes de Le Camus.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la salle du Palais.* 1698. *Avec privilège.* In-12, 4 ff. n. chiff. + 340 pp.

863. — *Direction pour se former avec ordre et tranquilité au saint exercice de l'Oraison. Quatrième édition, revue et augmentée. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur et libraire.* 1698. *Avec approbation et privilège du Roi.* In-12, 37 pp. + 7 ff. n. chiff. + 296 pp. + 16 pp. : *Addition* à la *Direction pour se former au saint exercice de l'Oraison* + 12 ff. n. chiff. table.

L' « Avertissement important aux vénérables Sœurs en Jésus-Christ » est signé : F. I. P. D. C. (Frère Innocent (Le Masson), prieur de Chartreuse.)

864. — *Lettre d'Eusèbe Romain à Theophile François sur le culte des saints inconnus. A Grenoble, chez Estienne Bon, imprim. et marchand libraire.* 1698. In-12, 88 pp. Titre rouge et noir, fig. dans le texte.

Cette traduction est, suivant le P. Baizé, d'un nommé de Boin. Barbier ajoute : « Il y en a une imprimée à *Gratianopoli vel potius Turone*, que l'on croit du Père du Busc, théatin. »

865. — *La descendance de la famille de Grolée au baillage de St Marcellin* (Blason), (par Guy Allard). S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, imp. de J. Verdier, 1698?*) In-4°, 8 pp.

1699

866. — *La Psalmodie intérieure de l'Office de la Sainte Vierge, tant selon l'usage Romain que selon le monastique. A Grenoble, par André Faure, imprimeur libraire. 1699. Avec approbation et privilège du Roy.* In-8°, 8 ff. n. chiff. + 986 pp. + 1 ff. n. chiff.

La dédicace aux vénérables religieuses Chartreuses est signée : F. I. P. D. C. (Frère Innocent (Le Masson), prieur de Chartreuse).

867. — *La Psalmodie interieure de l'Office des morts.* (Par Innocent Le Masson, prieur de Chartreuse.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur et libraire. 1699. Avec approb. et privilège du Roy.* In-12, 4 ff. n. chiff., 648 pp. + 16 ff. n. chiff. p. la table.

868. — *Pratique de la bénédiction et consecration des vierges selon le pontifical Romain et les usages de l'ordre des Chartreux, avec des considérations et réflexions pour s'y bien préparer. A la Correrie [Grenoble], par André Faure, imprimeur et libraire à Grenoble.* 1699. In-8°, 1 f. + 91 pp. — Le titre de ce livre, les prières et le plain-chant sont imprimés en rouge et noir.

869. — *L'Histoire de la Cour du Roy de la Chine, des Princes, des Ministres et des Dames qui la composent, avec les secrets de medecine d'où les Chinois se guerissent, par un nouveau voyageur François. [L.-A. Allemand, avocat.] A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André. Avec permission.* 1699. In-12, 127 + 135 pp. et 3 ff. n. chiff. pour la table.

La deuxième partie de cet ouvrage a été publiée par Ph. Charvys, en 1671, sous le titre de : *Les Secrets de la Medecine des Chinois.*

870. — *Déclaration de Quintilien. Traduction du sieur Du Teil, advocat en Parlement. Ouvrage necessaire à ceux qui parlent en public et qui font des harangues, des plaidoyers et autres pièces d'éloquence, tant pour l'invention des matières que pour la beauté des pensées. A Paris, chez J. Bapt. Loyson, et à Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André.* 1699. In-8°, 8 pp. n. chiff. et 466 pp.

(Bibl. de M. E. Chaper.)

871. — *Prolusiones historicæ poeticæ philologicæ. Proludent auditores humanioris scholæ.*

Andreas de Vermenelle, Antonius Morel,
Claudius de Montange, Claudius Drogat,
Joan. Bapt. Flandy, Josephus Gravier,
Ludovicus Morel, Petrus de Ruinat.

Gratianopoli

in collegio Regio Delphinensi societatis Jesu. Die 25 mensis Augusti, horâ de meridie tertiâ. Anno 1699. (S. l. n. n.) *(Grenoble, Antoine Fremon.)* In-4°, 16 pp.

La Dédicace, « à Enemond de Chaponay, president au Parlement de Dauphiné, » est signée : Andreas Vermenelle.



1700

872.— *Pastorale et tragicomedie de Janin représentée dans la ville de Grenoble, dédiée à Monseigneur de Pourroy (par Jean Millet). A Grenoble (Faure?)* 1700. In-8°, 119 pp.

Cet exemplaire est sans titre et faux titre. (Bibl. de Grenoble.) J. Ollivier cite encore une édition de Grenoble, 1706. Nous ne connaissons pas ce volume.

873. — *Rituel Romain avec le prône à l'usage du diocéze de Grenoble, imprimé par ordre de S. E. Monseigneur le cardinal Le Camus. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la salle du Palais.* 1700. In-24, 392 pp. + 3 ff. n. chiff. pour la table.

874. — *Lettre pastorale de Monseigneur l'Evesque de Gap* (Charles-Bénigne d'Hervé) *aux nouveaux catholiques de son diocèse* (du 12 nov. 1699). (Avec la marque, mise à l'envers, de Guillaume Desprez, libraire à Paris.) *Sur l'imprimé à Paris, et se vendent à Grenoble, chez François Provensal, marchand libraire, rue du Palais.* 1700. *Avec permission.* In-12, 1 f. n. chiff. pour le titre + 110 pp.

875. — *Histoire du Dauphiné abrégée pour Monseigneur le Dauphin.* (Par N. Chorier.) *Grenoble, Fr. Champ.* 1700. In-12. (Notes de J. Ollivier.)

1701

876. — *Décorations faites dans la ville de Grenoble, capitale de la province de Dauphiné, pour la reception de Monseigneur le duc de Bourgogne, et de Monseigneur le duc de Berry, avec des reflexions et des remarques sur la Pratique et les Vsages des Décorations.* (Par le père Menestrier.) Une gravure représente une médaille (avers et revers), d'un côté Louis XIV représenté en Apollon, assis sur le globe de la Terre; de l'autre ses trois petits-fils, et en exergue S. P. Q. G^sis O. D. 1701. (Senatus populus que Gratianop^lis O. D.) Au-dessus deux dauphins, en bas trois roses. *A Grenoble, chez Antoine Frémon, imprimeur du Roi; par Monseigneur l'Intendant, en la place S. André, à l'entrée de l'hôtel de Lesdiguières.* 1701. In-f°, 70 pp., 7 planch. gravées.

P. 6. L'arc de triomphe de la Porte-de-France.

P. 26. Le phare carré élevé sur le pont de l'Isère.

P. 30. Seconde face du phare.

P. 36. Arcs dressés sur la place S. André, devant l'hôtel de Lesdiguières.

P. 42. La porte de la Justice.

P. 44. Arc de la porte de l'hôtel de Lesdiguières.

P. 48. Feu de joie dressé au milieu de l'Isère. (Pl. double.) (P. Sevin, inv. et pinxit; — M. Ogier, sculp. Lugduni, 1701.) Il y des exemplaires qui ont une pagination différente et l'écu des armes de Grenoble gravé à la fin. (Bibl. de M. de Terrebasse.) On trouve à la suite : — *Remarques et Réflexions sur la pratique des décorations pour*

les entrées solennelles et receptions des princes dans les villes. 24 pp.

877. — *Les Sept Miracles de Dauphiné, présentez à Monseigneur le duc de Bourgogne et à Monseigneur le duc de Berry par les Pères Jésuites du college Rogal-Dauphin de Grenoble.* (Par le P. Menestrier.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Nosseigneurs de Parlement, à la salle du Palais.* 1701. In-4°, 20 pp. Orné de sept gravures à l'eau-forte, représentant les sept merveilles de Dauphiné, dess. par Sevin. (Bibl. de M. E. Chaper.)

878. — *Instruction necessaire pour gagner le grand jubilé de l'année sainte, dressée en forme de catéchisme, par ordre de Son Eminence.* (Armes de Le Camus.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la salle du Palais.* 1701. *Avec privilège.* In-32, 30 pp.

879. — *Instruction necessaire pour gagner le grand jubilé de l'année sainte, dressée en forme de catechisme.* (Armes de Le Camus.) *A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, place S. André.* 1701. In-12, 82 pp. + 1 f. n. chiff. pour la table.

1702

880. — *Questions notables et maximes de droit tirées de l'usage des textes, du sentiment des docteurs et la jurisprudence des arrêts,* par M. ********, *celèbre avocat au*

Parlement de Provence (Hyacinthe Boniface). *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, seul libraire ordinaire de Nosseigneurs de la Cour de Parlement, Aides et Finances de Dauphiné, à la salle du Palais.* 1702. In-4°, 10 ff. n. chiff. + 450 pp. — Dédicace du libr. A. Giroud à M. de Berulle, président au Parlement de Dauphiné. — Titre rouge et noir.

1703

881. — *Cantiques spirituels à l'usage des missions du diocèse de Grenoble, ouvrage très utile aux âmes qui veulent s'entretenir dévotement avec Dieu. Imprimé par ordre de Son Eminence Monseigneur le cardinal Le Camus.* (Armes.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de S. E. Monseig. le cardinal Le Camus, à la salle du Palais.* 1703. *Avec privilège du Roy.* In-12, 84 pp. + 2 ff. n. chiff. pour la table et le catalogue des livres de dévotion qui se vendent chez Alex. Giroud.

882.— *Instruction sur les dispositions qu'on doit aporter* (sic) *aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, tirée de l'Ecriture sainte, des saints Pères, etc... Septième édition. Imprimée par ordre de S. E. Monseigneur le cardinal Le Camus, pour l'usage des missions.* (Armes de Le Camus.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la salle du Palais.* 1703. In-12, 4 ff. n. chiff. + 298 + 191 + 43 pp.

883. — *Catéchisme historique contenant en abregé l'Histoire sainte de l'ancien et du nouveau Testament,*

et sur chaque chapitre un abregé de la Doctrine chrétienne par demandes et réponses... (Armes.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la salle du Palais.* 1703. *Avec privilège.* In-12, 7 ff. n. chiff. + 109 pp.

1704

884. — *Les gouverneurs et les lieutenans au gouvernement de Dauphiné. Extrait de l'histoire de cette Province, composée par Guy Allard, ancien conseiller du Roy, président en l'élection de Grenoble.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez Jean Verdier, seul imprimeur ordinaire du Roy, à la place S. André. 1704. Avec privilège.* In-12, 6 ff. n. chiff. et 76 pp.

Dédicace à M. le duc de La Feuilliade. Réimprim. dans la *Bibl. Hist. du Dauphiné,* en 1864.

885. — *Recueil d'édits, déclarations, arrests, reglemens et concordats, concernant la jurisdiction, les privilèges et les exemptions de Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné. Imprimé par l'ordre de Nosseigneurs dudit Parlement.* (Armes de Dauphiné.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais. 1704. Avec privilège.* In-f°, 3 ff. n. chiff. + 240 pp.

C'est le recueil appelé vulgairement Code *Guilliet,* du nom de son auteur, Sébastien Guillet, conseiller au Parlement de Grenoble.

886. — *Les devoirs du chrétien, dressez en forme de catéchisme, par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Père en Dieu Claude Joly, evêque et comte d'Agen : en faveur des curez et fidèles de son diocèse... Aprouvé* (sic) *et imprimé par ordre de Son Eminence Monseigneur le cardinal Le Camus, evêque et prince de Grenoble, pour l'usage de son diocèse. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la grand' salle du Palais.* 1704. *Avec privilège du Roy.* In-12, 12 ff. n. chiff. + 508 pp., la dern. n. chiff.

(Livre imprimé probablement à Lyon.) Il y a des exemplaires avec cette adresse : *A Lyon, chez Benoist Vignieu, ruë Belle-Cordiere.* 1704.

887. — *Le Catechisme en cantiques, qui contient les principales vérités de la foy et de la morale chrétienne et qui repond au catechisme d'Agen.... Imprimé par l'ordre de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble, en la salle du Palais.* (1704). In-12, 153 pp.+ 2 pp. n. chiff. table. (Impression non grenobloise.)

888. — *Catéchisme de la Tonsure, contenant une instruction en faveur de ceux qui aspirent à la tonsure, et des clercs du diocèse de Grenoble. Aprouvé* (sic) *et imprimé par ordre de Son Eminence Monseigneur le cardinal Le Camus, evêque et prince de Grenoble; pour l'usage de son diocèse. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la grand'salle du Palais.* 1704. *Avec privilège du Roy.* In-12, pagin. de la p. 411 à 500.

889. — *Récit de ce qui s'est passé à l'entrée de Monseigneur le duc de La Feuillade dans la ville de Grenoble, et à sa reception au Parlement.* A la fin : *Imprimé par l'ordre de Monseigneur le duc de La Feuillade. A Grenoble, chez Antoine Fremon, imprimeur de Monseigneur le duc, ce 20 mars 1704.* In-f°, 8 pp.

Louis, vicomte d'Aubusson de La Feuillade, entra dans la ville de Grenoble le 7 janvier. On trouve dans ce Récit, p. 6, une allocution du président de Valbonnais. Il est signé, à la fin : Expilly, et termine par ces quelques lignes : « Je me suis *apliqué* à faire ce recit avec soin et « régularité, afin de transmettre à la postérité les hon- « neurs qui ont été rendus à Monseigneur le duc, mon « bienfaiteur, et luy marquer, par cette attention, ma très « humble reconnoissance, de l'honneur qu'il m'a fait de « me choisir pour son avocat, à son entrée au Parlement « et à la Chambre des Comptes, des lettres de noblesse « qu'il m'a fait accorder par Sa Majesté, et de toutes les « graces dont sa bonté et sa générosité me comblent tous « les jours. »

François Expilly, avocat au Parlement, fils d'Honoré, procureur au Parlement, et de Marguerite de Claveson, avait épousé, le 3 février 1693, Isabeau Pelissier, fille de Pierre, marchand de Grenoble. (*Reg. paroiss.*)

890. — *Les Grenoblois à Mgr le duc de Lafeuillade, sur l'exemption du logement des gens de guerre, qu'il leur a procurée. Stances irrégulières.* (Par Guy Allard.) *Grenoble, Jean Verdier.* S. d. (1704?) In-4°, 4 pp.

891. — *Epistola ad sanctissimum Patrem Clementem Papam XI. Beatissime Pater...* (Lettre écrite en latin,

dans laquelle Louis-Augustin Allemand demande, pour lui et sa famille, la bénédiction et des indulgences apostoliques.) Lettre signée : *Ludovicus Augustinus Allemandus, Gratianopolitanus, doctor in V. J. advocatus consistorianus in senatu Delphinensi et a Prorege liberatus a metatis. Gratianopoli, non. jun. anno salutis 1704. S. l. n. d.* (Grenoble, 1704.) In-4°, 2 pp.

L'exemplaire de cette rarissime plaquette, de la bibl. de M. E. Chaper, contient, au verso de la p. 2, une liste des ouvrages manuscrits inédits de L.-A. Allemand :

La Jurisprudence particulière de cette Province;

Les Senatus-consultes de Dauphiné;

Les principaux articles de nos règlements et arrêts generaux;

Les Maximes de notre Province sur les fiefs;

Un Traité des Juridictions de cette Province;

Le Baronnage de cette Province;

Le Monasticon de Dauphiné;

Histoire du Clergé séculier de Dauphiné;

Alemania. 20ème n° — ou lettre de M. Alemand l'aîné, advocat au Parlement de Grenoble, à Mr...., au sujet de la branche des Alleman de Rochechinard. In-f°, 10 ff.

Louis Allemand mourut à Grenoble le 14 avril 1728 (et non le 14 août, comme l'indique M. A. Rochas, *Bibliog. du Dauph.*)

892. — *A Monseigneur le Premier Président de Berulle. Monseigneur,....* (Placet adressé à M. de Berulle par Louis-Augustin Allemand l'aîné, avocat, dans lequel il demande l'exemption du logement des gens de guerre.

Il rappelle qu'il a 34 ans de matricule « et compose, dit-« il, quelques ouvrages concernant le Palais, l'état pré-« sent de cette Province, où il se prépare à parler am-« plement de votre auguste personne et de votre illustre « maison ». *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, 1704). In-4°, 2 pp.

« Ce placet fut renvoyé à M. de La Feuillade pour accorder cette exemption. » (Note inscrite sur l'exemplaire de la bibl. de M. E. Chaper.)

893. — *A Monseigneur le duc de la Feuillade. Monseigneur,....* (Dans ce deuxième placet, L.-A. Allemand nous apprend qu'il est un des plus anciens avocats du Parlement, ayant été reçu en 1670; il donne la liste de ses ouvrages et demande l'exemption du logement des gens de guerre. *S. l. n. d.* (Grenoble, 1704.) In-4°, 2 pp.

« Le duc de Lafeuillade accorda sur-le-champ cette exemption » (d'après une note manuscrite de l'exemplaire de la bibl. de M. E. Chaper).

894. — *Remède du Prieur de Cabrières pour les descentes. Donné au public par la bonté du Roy. A Grenoble, chez A. Fremon, imprimeur, en la place S. André, à l'entrée de l'hotel de Lesdiguières.* S. d. (1704 ?) In-4°, 3 pp.

1705

895. — *Cantiques spirituels à l'usage des missions du diocèse de Grenoble.... A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de S. E. Monseigneur le cardinal Le*

Camus, à la salle du Palais. 1705. In-12, 86 pp. + 1 f. p. la table. Ce petit ouvrage contient : (la *Journée du chrétien*, à la p. 67, et l'*Abrégé de la doctrine chrétienne,* à la p. 81.)

896. — *Réflexions proposées au R. P. Daniel sur la lettre adressée au T. R. P. général de l'ordre de Saint Dominique contre le R. P. Serry. Grenoble.* 1705. In-12, 59 pp.

De Backer. *Bibl. des Ecrivains de la Comp*e *de Jésus*, t. II, p. 1516, nº 19.

897. — *Mandement de Mgr l'Evêque comte et seigneur de Gap F. Berger de Malissol, pour la publication de la constitution de Notre Saint-Père le pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le Jansenisme.* (Armes de l'Evêque de Gap.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, marchand libraire de Monseigneur l'Evêque comte et seigneur de Gap.* 1707. In-4º, 20 pp.

1706

898. — *Etat des feux, ou portions de feu, ausquels chacune des communautéz de la province de Dauphiné a été fixée à raison des fonds nobles, ou exempts de tailles, taillables et affranchis des tailles ; en consequence du règlement du 24*e *octobre 1639, situez dans lesdites communautez. Publié en Parlement le 23 juillet 1706. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais.* 1706. In-fº,

1 f. n. chiff. titre + 8 pp. encad., la dernière n. chiff. + 55 pp. élection de Grenoble + 29 pp. élection de Vienne + 18 pp. élection de Romans + 14 pp. élection de Valence + 26 pp. élection de Gap + 36 pp. élection de Montélimar.

899. — *Abregé de la doctrine chrétienne pour l'usage des classes inférieures du college royal de Grenoble, augmenté de plus d'un tiers, et mis en meilleur ordre par un Père de la Compagnie de Jésus.* (Armes des Jésuites.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Nosseigneurs de Parlement, à salle* (sic) *du Palai* (sic). *Avec permission.* 1706. In-12, 82 pp. + 1 f. n. chiff. contenant le même titre, un peu modifié, et, au *verso,* une réclame de librairie classique.

900. — *Relation de ce qui s'est passé à la sortie de la garnison du fort de Montmeillan et de l'état auquel on a trouvé cette place. A Grenoble, chez François Champ, libraire, en la place S. André.* S. d. (1706). In-4°, 4 pp. n. chiff.

1707

901. — *Examen général pour aider à faire une bonne confession générale. Imprimé par ordre de Monseigneur l'eminentissime et reverendissime cardinal Le Camus, evêque et prince de Grenoble.* (Armes.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la salle du Palais.* 1707. In-12, 96 pp.

902. — *Catechisme historique, contenant en abrégé l'histoire sainte de l'ancien et du nouveau Testament.* (Armes de Le Camus.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminence, à la salle du Palais.* 1707. In-12, 116 pp.

1708

903. — *La Fée bienfaisante, comédie composée par M..., ornée de danses et de musique; représentée à Grenoble par l'Académie Royale de musique, le 7 juillet 1708. Grenoble, François Champ.* 1708. Petit in-12, 56 pp. (Cat. de la *Bibl. Lyonnaise* de M. Coste, t. II, p. 536.)

1709

904. — *Reflexions de piété pour honorer utilement la sainte Epine de la couronne de N. S. Jésus-Christ, et une petite partie du bois de la sainte Croix, qui sont conservez et reverez dans l'église et monastère des religieuses de Sainte-Claire de Grenoble, avec des prières sur la passion... Grenoble, J. Verdier.* 1709. Pet. in-12, 59 pp. (Catalogue Randin, de Lyon, n° 73.)

905. — *Ordonnance concernant les dispenses du carême de mille* (sic) *sept cent neuf. A Grenoble, chez François Champ, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble.* S. d. (1709.) In-f°. Placard.

906. — *Ode à Monseigneur le duc de Berwic, maréchal de France... général des armées de Sa Majesté en Dauphiné* (par d'Anthon). *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur-libraire, rue du Palais.* 1709. In-4°, 8 pp.

« Le père d'Anthon, jésuite de Grenoble, connu par son talent pour la poésie, fit une ode à la gloire du maréchal de Berwick en 1710. » *Clef du Cabinet*, juillet 1710, p. 11. On y a inséré la première et la dernière strophe.

1710

907. — *La Guerre littéraire. Ballet. Pour la distribution des prix proposez par Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble aux écoliers du collège de la Compagnie de Jésus, le 29 août 1710, à 3 heures après midy.* (Armes d'Enn. Allemand, év. de Grenoble.) *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Verdier, imprimeur libraire, place S. André.* (1710.) In-4°, 8 pp.

A la p. 6, on trouve les noms des acteurs, écoliers du collège :

Louis de Vaux de Palanin, Cl.-Franç. de Tencin, Charles Masseron, Franç. Victor de Musy, Marc-Joseph de Quinsonnas, Jean Bonnot, Jacques d'Yse de Rosans, Jean Chenavas, Ambroise-Benoît de Beaumont, etc.

908. — *Catéchisme de la Confirmation et de l'Eucharistie, où sont contenuës les principales vérités qu'on*

doit apprendre à ceux qui désirent d'être confirmés, ou faire leur première communion, tiré du catéchisme du Concile de Trente. Imprimé de l'ordre de S. E. Monseigneur le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminance, à la sale du Palais. 1710. *Avec privilège de Sa Majesté.* In-12, 48 pp.

909. — *Abregé de la doctrine chretienne. Imprimé par le commandement de S. E. Monseigneur le cardinal Le Camus, evêque et prince de Grenoble. Dernière édition. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Son Eminance* (sic), *à la sale du Palais.* 1710. *Avec privilège de Sa Majesté.* In-12, 24 pp.

910. — *Pensez-y bien ou reflexions sur les quatre fins dernières* (par le R. P. Paul de Barry). *Imprimé par ordre de Mgr de Montmartin, evêque et prince de Grenoble. Cinquième edition corrigée et augmentée. A Grenoble, chez François Champ, lib. de mondit seigneur, à la place S. André.* 1710. In-16, 3 ff. n. chiff. et 210 pp.

1711

911. — *La Perfection des femmes ou la femme rétablie et la vérité remise sur son trône avec éclat, à la confusion de l'auteur anonime du Dialogue ou satyre contre les femmes. Imprimé à Cologne, l'an 1695. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1711. *Avec approbation et permission.* In-12,

30 pp. + 1 f. n. chiff. pour les approbations de F.-Thomas Rossignol, prieur des FF. Prêcheurs de Grenoble, et de F. de Mont-Ferra, professeur en théologie de l'ordre des FF. Prêcheurs. (Sept. 1710.)

912. — *Les Plaisirs de la Tronche, comedie nouvelle composée par M*** L. Ch. D. L. B.* (M. le chevalier de la Barre). *Représentée à Grenoble par la troupe italienne de M. Dominique, le 5 février 1711. Grenoble, A. Faure.* S. d. (1711.) In-12, 60 pp. (Catalogue Soleinne, n° 3977.)

913. — *Jesus souffrant ou explication littérale, mystique et morale du texte sacré en forme d'homélies et d'entretiens sur toute la passion de Jésus-Christ, selon les sentimens des pères de l'Eglise, et des plus scavans interprètes. Dédié à Monseigneur Allemand de Montmartin, evesque et prince de Grenoble, par le R. P. Jean Chrysostôme, augustin déchaussé. Ouvrage de piété et de doctrine, divisé en trois parties.* (Armes de l'Evêque de Grenoble.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1711. In-12, 16 ff. n. chiff., 412 pp. — 2e partie : 418 pp. + 6 pp. n. chiff. — 3e partie : 234 pp. + 2 ff. n. chiff. (Chaque partie a un titre.)

914. — *Ordonnances de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (E. Allemand de Montmartin), *publiées dans son synode diocesain de 1711. A Grenoble, chez F. Champ.* S. d. (1711.) In-12, 58 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

915. — *Ordonnance concernant les dispenses du careme de mil sept cent onze. A Grenoble, chez François*

Champ, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble. (1711.) In-f°. Placard.

Il a été publié des *Ord*ces semblables pour les années 1712-1713-1714.

916. — *Officia propria sanctorum in ecclesia cathedrali et diæc. Gratianop. de præcepto recitanda illustrissimi ac reverendissimi Episcopi et Princip. Gratianop. appositis quibusdam recentibus ad Breviarium Romanum spectantibus. Editio novissima.* (Armes de J. de Caulet.) *Gratianopoli, apud viduam Gasparis Giroud, typographi illustrissimi ac reverendissimi D. D. nostri episcopi et principis; in aula Palatii, sub signo Justiciæ.* 1711. *Cum privilegio Regis.* In-12, 85 pp.

Ce petit ouvrage est une compilation de Pierre Gras-Duvillard, chanoine de S. André de Grenoble.

M. Rochas, dans sa *Biog. du Dauphiné,* cite l'édition de 1730 comme étant la première; celle que nous décrivons n'est peut-être que la seconde. Voyez les années 1730 et 1740.

1712

917. — *Ordonnances synodales du diocèse de Gap, publiées en l'année 1712 par F. Berger de Malissoles, evêque de Gap.* (Armes.) *A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de M. l'Evêque de Gap.* (1712.) In-12, en 2 parties, de 300 et 263 pp.

918. — *Catechisme où les principales veritez de la Doctrine chrétienne sont expliquées. Imp. par ordre de l'Evêque de Grenoble* (E. Allemand de Montmartin). *A Grenoble, chez F. Champ, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evesque de Grenoble, à la place Saint André, aux Trois Vertus.* 1712. In-12, 14 ff. n. chiff + 512 pp. et 4 ff. n. chiff. pour les tables.

919. — *La mendicité abolie dans la ville de Grenoble par l'hospital genéral ou maison de charité. Avec la réponse aux principales objections que l'on peut faire contre cet établissement. A Grenoble, chez François Champ, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble, à la place S. André.* 1712. In-8°, 56 pp.

920. — *Abregé de la vie de S. Onesime, serviteur de S. Philemon et ensuite de l'apotre S. Paul, patron des domestiques de Grenoble. A Grenoble, chez François Champ, libraire de mondit Seigneur, à la place S. André.* S. d. (1712?) In-12, 35 pp.

1714

921. — *Constitution de nostre Saint Père le pape Clément XI, du 8 de septembre 1713. En latin et en françois, portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en françois et divisé en plusieurs tomes, intitulé: « le Nouveau Testament en*

françois, avec des réflexions morales sur chaque verset, etc...» A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Nosseigneurs du Parlement, au Palais. 1714. *Avec privilège de Nosseigneurs.* In-4°, 34 pp.

C'est la fameuse bulle *unigenitus.*

1715

922. — *Inventaire des livres à vendre dans la ville de Romans, chés Monsieur Brenier, conseiller du Roy, juge Royal de la dite ville. Gratianopoli, ex typis Gasparis Giroud, in foro Frumentario.* 1715. Pet. in-4°, 47 pp.

(C'est l'inventaire de la bibl. de Philippe du Vivier, second Président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, qui fut vendue par M. Brenier, juge de Romans, muni d'une procuration de Justin-Bruno Duvivier, lieutenant-colonel au régiment de dragons de Sommery, petit-fils de Philippe.)

923. — *Oraison funèbre de très haut, très puissant et excellent prince Louis XIVe du nom, roy de France et de Navarre, prononcée à Grenoble le 2 décembre 1715, en présence des compagnies supérieures de la province par le R. P. Maniquet, Provincial de l'ordre des Minimes. A Grenoble, chez Gaspard Giroud fils, imprimeur libraire, à la place Grenette. Avec permission.* 1715. In-4°, 27 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

924. — *Methode pour traiter les bestiaux, tant ceux qui sont malades que ceux qui paraissent en santé, ordonné par le Sr Drouïn, chirurgien des gardes du corps du Roy. A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur libraire, à la rue des Clercs, près la Grand'ruë. Avec permission...* (S. d.) (1715?) In-4°, 4 pp.

1716

925. — *Déclaration du Roy donnée à Paris le 27e jour de juin 1716, concernant le recouvrement des impositions et droits de Sa Majesté : registrée en Parlement.* A la fin : *Fait à Grenoble, le 14e août 1716. A Grenoble, chez Alexandre Giroud, libraire de Nosseigneurs de Parlement, au Palais.* In-4°, 8 pp.

Dernière impression, portant l'adresse du libraire Alex. Giroud.

926. — *L'Embaras de la foire de Beaucaire, en vers burlesque, avec la misère de plusieurs laquais touchant les conditions du tems present. Sur l'imprimé, à Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André.* 1716. *Et se vendent à Beaucaire, aupres de la grande Eglise.* In-12, 24 pp.

Très rare. — Il existe une ancienne édition de cet ouvrage burlesque en patois : *L'Embarras de la fieiro de Beaucaire en vers burlesques.* (Par Jean Michel, de Nîmes.) *Amst. Par Daniel Pain. 1700.* In-8°.

927. — *Harangue prononcée par M. Amelot à Messieurs des treize cantons suisses. A Grenoble, chez François Champ, marchand libraire, à la place S. André.* S. d. (1716.) In-4°, 4 pp.

928. — *Recueil de Noels composez en langue de Grenoble. Par M***. Grenoble, François Champ.* S. d. (1716?) In-12. (Catal. de la *Bibl. Nationale.*)

929. — *Examen général pour faire une bonne confession et gagner le jubilé. Imprimé par l'ordre de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble.* (Armes d'Allemand de Montmartin.) *A Grenoble, chez François Champ, libraire de Mondit seigneur, à la place S. André.* 1716. In-16, 48 pp.

1717

930. — *Petit catechisme, ou l'on a joint les prières publiques qui se font chaque jour dans les eglises du diocèse de Gap et les cantiques que l'on y chante, principalement dans les missions. 5e édition, revue, corrigée et augmentée.* (Armes de François Berger de Moydieu, év. de Gap.) *A Grenoble, chez Jean-François Champ, libraire de mondit Seigneur, à la place S. André.* S. d. (1717.) In-12, 186 pp. et 3 ff. n. chiff. — La préface, donnée à Gap, le 1er août 1717, est signée : François, evêque de Gap.

A la page 150, cantique en patois sur l'air de la *Pas-*

toureleto. A la page 155 : *Exhourtatien au peccadou, per lou porta à sourti de soun pecca.*

P. 158 : *Sentimens d'un peccadou converti à Diou.*

P. 175 : *Priero per demander à Diou la conversion et la graci de profitar de sa santo paraulo.*

Enfin, p. 180 : *Lou son de la Trompetto qu'anonçara lou dernier jugeament.*

Non cité dans la *Bibliographie des Patois du Dauphiné*, par Colomb de Batines.

Voici un extrait du cantique : *Lou son de la Trompetto qu'anonçara lou dernier jugeament.* Quelques-uns de ces vers patois nous ont paru dignes d'être reproduits à titre de curiosité :

Auzés la Trompetto esclatanto,
Que diz ça ça mouerts levaz-vous
Et que dins un clin duëil d'une voix foudrouyanto,
Au Tribunau de Diou vous assemblaras tous.
Auzés la Trompetto sonanto,
Que diz ça ça mouerts levas-vous.

Auzés la Trompetto que l'Angi
Fara retentir dins leis airs,
Qu'aqueou son es perçant qu'aqueou brut es estrangi,
L'on l'auze dins lou Ciel, sur la terro, eis enfers.
Auzés, etc.

Auzés la Trompetto que crido
O mouërts levaz-vouz promptament,
Vous même jugeas vous changeas
Changeas de vido,
Et naurés ren à cregne au dernier jugement
Auzés, etc.

931. — *Breviaire à l'usage des Pénitens blancs de Grenoble, selon la réformation ordonnée par nôtre Saint-Père le pape Pie V et depuis confirmé par les papes Grégoire XIII, Clement VIII et Urbain VIII, contenant l'office de la Sainte Vierge, celui du S. Sacrement, selon le Breviaire Romain, et autres offices des principales fêtes, les hymnes et antiennes propres des dimanehes, fêtes et jours feriez de l'année.* (Armes de l'archevêque de Lyon, C. de Neuville.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1717. In-4°. Titre rouge et noir.— 7 ff. n. chiff., pag. 9 à 1066 + LXXXX pp. + 64 pp. + 4 ff. n. chiff. table et privilège (du 22 mai 1715).

Dédicace d'André Faure à C. de Neuville, archevêque de Lyon.

932. — *Breviaire à l'usage des Pénitens blancs de Grenoble, selon la réformation,* etc. (ut supra). (Armes de C. de Neuville.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1717. *Avec privilège du Roy.* Petit in-4° de 8 ff. n. chiff., 56 pp. + 796 + 120 + 148 pp. + 312 + 6 ff. n. chiff. table et privilège.

Dédicace d'A. Faure à l'archevêque de Lyon. Titre rouge et noir.

Autre édition petit in-4°, 8 ff. n. chiff. + 56 pp. + 598 pp. + CXX pp. + 312 pp. + 4 ff. n. chiff.

1718

933. — *Virgini Dei-paræ. Quæstio Theologica...* (A la fin): *Has Theses Deo Duce, auspice Dei-parâ, et favente*

Doctore Angelico, tueri conabitur D. Antonius Gaude Gratianopolitanus, prior sanctæ Annæ. Die (9ª maii) *anno Dom. 1718, à secunda ad versperam, in scholis Doctoris Angelici.* (Grenoble, A. Faure.) In-f°, placard. Texte encadré. En tête, la Vierge debout tenant l'Enfant Jésus.

934. — *Abregé de la dévotion du saint Rosaire qui renferme l'origine, l'exercice, l'excellence, l'utilité et les indulgences accordées à cette confrérie. Avec la methode de le dire... Nouvelle édition revue et augmentée. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1718. In-12, 87 pp. 13 grav. sur bois avant toute lettre. (Bibl. de M. E. M.)

Autre édition. *A Grenoble, chez Andre Faure*, etc. S. d. ni gravures.

1719

935. — *Catechisme pour les enfants que l'on prepare à la confirmation ou à la première communion. Imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble.* (Armes d'Enn. Allemand de Montmartin.) *A Grenoble, chez Jean-François Champ, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble, à la place Saint-André, aux Trois Vertus.* 1719. *Avec privilège du Roy.* In-12, 59 pp.

936. — *Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Grenoble, sur son Mandement du 20 mars 1719.* (A l'occasion des troubles et divisions qui commençaient

à s'élever dans ce diocèse.) (Armes d'E. Allemand de Montmartin.) *A Grenoble, chez Jean-François Champ, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble, à la place Saint-André, aux Trois Vertus.* S. d. (1719). In-4°, 8 pp.

937. — *Manifeste sur les sujets de rupture entre la France et l'Espagne. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1719. In-4°, 22 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

938. — *Directoire spirituel du Tiers-Ordre du seraphique patriarche saint François, contenant la règle, les statuts, l'office et les prières de cet ordre....,* par le Père *** de l'ordre de saint François (le Père Nicolas, de Grenoble)..*Divisé en deux parties. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* S. d. (1719?) *Avec approbation et privilège.* In-12, 18 ff. n. chiff. + xvi pp. + 384 + 6 ff. n. chiff. table + 14 pp. (Office de la Vierge) + 60 pp. (Office des morts). Entre la 1re et la 2e partie 3 ff. n. chiff. L'approbation, donnée à Grenoble le 17 sept. 1719, est signée : Fr. Ange, et Fr. Basile, tous deux anciens gardiens du couvent de Grenoble.

1720

939. — *Recueil des édits et déclarations du Roy, lettres patentes et ordonnances de Sa Majeste, arrest et reglemens de ses conseils et du Parlement de Grenoble...*

T. I[er]. — *A Grenoble, chez Gaspard Giroud, imprimeur libraire de Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné, au Palais.* 1720. In-4°.

Titre rouge et noir. Dédicace d'Alexandre Giroud à Nicolas de Prunier, 1[er] président au Parlement de Grenoble.

Pp. 1 à 9 (il manque les pp. 7 et 8), 16 pp. table + 821 pp.

T. II. — *Id., id.* 1720. Dédicace à M. de Bérulle, sign.: Alex. Giroud.

Même que l'édition d'Alexandre Giroud de 1697.

T. III. — *Id., id.* 1720. Commence à la p. 13 pour la table et à la p. 25 pour les arrêts. Pièces n[os] 131 à 221.

Dans ce volume, on trouve des pièces à l'adresse d'Alexandre et de Gaspard Giroud.

T. IV. — *Id., id.* 1720. Titre et table, 24 pp. Pièces 222 à 289.

T. V. — *Id., id.* Titre rouge et noir. Pièces n[os] 290 à 376 + 10 pp. table chronologique + 8 pp. table alphab.

T. VI. — *Id., id.* 1720. Table des matières, 12 pp. Pièces n[os] 1 à 102.

T. VII. — *Id., id.* 1720. Titre rouge et noir. 1 f. titre, 12 pp. table. Pièces n[os] 1 à 92.

T. VIII. — *Id., id.* 1720. 1f. titre, table générale 84 pp. + 102 pièces.

T. IX. — *Id., id.* 1720. 1 f. titre + 8 pp. table + 83 pièces. Il y a, en outre, des pièces 31 *bis,* 36 *bis* et 68 *bis.*

T. X. — *Id., id.* 1720. 1 f. titre. Table des années 1710-1711 et partie de 1712, 7 pp. + 84 pièces. Après le n° 35, une pièce (n° 1). Nouvelle instruction pour faire les déclarations pour le payement du Dixième, + 62 *bis,* 70 *bis.*

T. XI. — *Recueil des edits et declarations du Roy... T. XIe. A Grenoble, chez Gaspard Giroud, imp. libraire de Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné, au Palais.* 1720. Titre rouge et noir. Table 4 pp. + 33 pièces.

T. XII. — *Recueil des Edits et Déclarations du Roy...* 1720. 1 f. titre, table des années 1714 et 1715, 8 pp. + 39 pièces.

T. XIII. — *Id., id.* 1720. Titre rouge et noir. Table 10 pp. + 64 pièces. Dans ce vol., il y a quelques pièces réimprimées chez André Giroud en 1766.

T. XIV. — *Id., id.* 1720. Titre r. et noir. Table du 14e vol. contenant la suite de l'année 1717 et les années 1718, 1719 et partie de 1720, 6 pp. + 87 pièces.

T. XV. — *Id., id.* Titre rouge et noir. 1722. Table des années 1720, 1721, 1722, 6 pp. + 57 pièces.

Il y a, après la 1re pièce, une autre pièce non numérotée (n° 2), plus les pièces 2 *bis*, 2 *ter*, 2 *quater*, 2 *quinquies* et 29 *bis*.

T. XVI. — *Id., id.* 1724. 1 f. titre + 4 pp. Table des années 1723 et 1724 + 42 pièces + pièce 7 *bis*. — Le n° 17 non folioté, intitulé : Modelles *(sic)* des registres journaux, à 6 ff. n. chiff., grand in-f°, et un 37 *bis*.

T. XVII. — *Id., id.* 1727.

Le titre + table des années 1725, 1726 et 1727.— 4 pp. + table du suplément *(sic)*. 4 pp. + 36 pièces + 41 pièces suppl.

T. XVIII. — *Id., id.* 1731. 1 f. titre + 2 ff. non chiff. Dédicace de Gaspard Giroud à M. Artus-Joseph de la Poype St Julin de Grammont, premier président au Parl^t de Dauphiné. Table contenant les années 1728-29-30 et 1731, 2 ff. n. chiff. + 38 pièces.

T. XIX. — *Recueil des Edits et Déclarations du Roy, lettres patentes et ordonnances de Sa Majesté, arrests et reglemens de ses conseils, et du Parlement de Grenoble.* Tome XIX[e]. *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire de Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné ;* au Palais. 1735. *Avec permission de Nosseigneurs.* In-4°, 1 f. pour le titre (rouge et noir). Table generale (alphabétique) deuxième, des matières contenues dans le 9[e] au 19[e] vol., 20 pp. + 41 pièces. Imprimées chez Gaspard et André Giroud.

T. XX. — *Id., id.* 1740. 1 f. p. le titre + dédicace d'André Giroud fils à M. de Barral, second président à mortier au Parlement de Dauphiné. 2 ff. n. chiff. + table années 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 7 pp. + 36 pièces + 37, 38, 39 au suppl.

T. XXI. — *Id., id.,* 1745. 1 f. titre + dédicace d'André Giroud à M. Honoré-Henri de Piolenc, premier président du Parlement, 2 ff. n. chiff. (au verso du 2[e] feuillet, les armes de M. de Piolenc) + table des années 1740 à 1744, 9 pp. + 62 pièces + 4 pièces suppl.

T. XXII. — *Recueil des Edits et Déclarations du Roi, lettres patentes et ordonnances de Sa Majesté, arrets et reglemens de ses conseils et du Parlement de Dauphiné.* T. XXII[e]. *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné; au Palais.* 1751. *Avec privilège de nosdits Seigneurs.* In-4°, 1 f. titre rouge et noir + dédicace d'André Giroud à M. Gaspard-François de Berger de Moydieu, procureur général au Parlement. 2 ff. n. chiff. + table des années 1745 à 1750, 6 pp. + 83 pièces. Le n° 47 a 6 pp. n. chiff. form. tabl.

T. XXIII. — *Id., id.* 1759. 1 f. n. chiff. titre + dédicace

de A. Giroud à l'Evêque de Grenoble Jean de Caulet, 4 ff. n. chiff. (Au recto du 4e, les armes de l'Evêque) + table des années 1751 à 1758, 7 pp. + 59 pièces.

T. XXIV. — *Recueil des Edits et Déclarations du Roi. T. XXIV. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud.* 1767. In-4°, 1 f. titre + 4 ff. n. chiff. Dédicace de Justine Souverant, veuve d'André Giroud, et ses trois fils (Jean-Louis, Benjamin et Alexandre), à M. Amable-Pierre-Thomas de Berulle, premier président au Parlement. (Au recto du f. 4, les armes de Berulle) + table des années 1759 à 1765, 8 pp. + 90 pièces + 3 pièces supplémentaires.

T. XXV. — *Id., id.* 1773. 1 f. titre + 8 pp. table des années 1766 à 1772 + 117 pièces + 1 pièce suppre + le règlement pour le poids, la qualité et le prix du pain, 22 pp. + lettres patentes du Roi (26 avril 1771) concernant le logement de M. le commandant et le 1er président au Parlement. — *Grenoble, veuve Giroud.* 1771. In-4°, 8 pp.

T. XXVI. — *Id., id. A Grenoble, de l'imprimerie de veuve Giroud et fils, imprim. libr. de Noss. de Parlement de Dauphine, au Palais.* 1783. *Par permission de Nosseigneurs.* In-4°, 1 f. titre + dédicace de la veuve Giroud et fils à M. Amable-Pierre-Albert de Berulle fils, 1er président en survivance en la Cour de Parlement. (En caractère de civilité.) 2 ff. n. chiff. + table des années 1773 à 1781, 8 pp. + 120 pièces + 16 pp. contenant divers actes relatifs à la famille de Roux des comtes de Laric, quatre blasons et une marque de notaire + table alphabétique des volumes 20 à 26, 32 pp. Il y a des pièces 37 *bis*, 114 *bis* avec un tableau, 115 *bis*, 117 *bis*,

le n° 118 est accompagné de pièces justificatives, pp. 1-43. Le n° 111 est suivi d'un tableau in-f°.

T. XXVII. — *Id.*, *id.* (Le plus rare de toute la collection). 1790. 1 f. titre + table des années 1790 à 1789, 7 pp. + 82 pièces + 3 pièces supplémentaires.

Voici un extrait de l'inventaire des effets du commerce de libraire de la veuve Giroud, commencé le 15 juillet 1732, relatif au RECUEIL GIROUD :

« Le premier volume de ce recueil est épuisé, il n'en reste que 4 exemplaires; prix estimatif, à 3 liv. l'exemplaire, ci.............................. 12 liv. »

Les autres volumes, jusques et compris le 20°, sont d'un debit fort lent; il ne s'en place qu'un exemplaire tous les trois ans.

Il se vend aussi des pièces détachées, mais, calcul fait, la recette de ces ventes en corps ou par pièces est absorbée au delà par des frais de magasin et de réimpression qu'il faut faire chaque année de quantité de pièces actuellement en déficit.

En sorte que le fonds de ces 19 vol. n'a de valeur que sur le pied de papier à plier du poivre ou du beurre. On ne le peut pas même porter à la valeur ordinaire de ces sortes de papiers, car un tiers au moins du papier de ce fonds est gâté depuis longtemps par les rats ou pour la pourriture de l'humidité. Il ne saurait être évalué au delà de 15 liv. le quintal, il y en a 75 quintaux, cy.............................. 1.125 »

Le fonds des 21, 22, 23, 24 et 25° vol. a une valeur

A reporter... 1.137 liv. »

Report... 1.137 liv. »

au-dessus des autres vol., en ce qu'il n'y a pas autant de réimpression de pièces à faire, en ce qu'il se vend en collection quelques exemplaires de plus que les précédents, et en ce qu'il se vend un peu plus des pièces détachées qui composent ces volumes. Cette valeur, estimée très raisonnablement, est de 32 liv. par quintal. 18 quintaux........................... 576 »

Le 26e volume n'a pas encore paru, mais qui paraîtra bientôt, d'une valeur au-dessus de celle de chacune des autres, parce qu'on est assuré d'un placement de cent exemplaires lorsqu'il paraîtra. Ces 10 exemplaires serait vendus 5 liv. chacun en feuilles, on les porte icy à 4 liv. chacun, distraction faite des frais d'assemblage, numérotage, etc., cy............... 400 »

Et ensuite les exemplaires restans de ce volume produisent 4 quintaux 1/2, à 36 liv. le quintal...... 162 »

2.275 liv. »

(Bibl. de M. E. Chaper.)

940. — *Mandement de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque de Marseille* (F. de Belzunce, du 22 oct. 1720). *Sur l'imprimé à Marseille, à Grenoble, chez Gaspard Giroud, à la salle du Palais.* 1720. In-4°, 4 pp.

941.— *Mandement de Monseigneur l'Evesque et Comte de Dye, pour une procession générale et des prières de quarante-heures.* (Armes de Gabriel de Cosnac.) *Donné à Grenoble, le 21 octobre 1720. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire de Monseigneur*

l'illustrissime et reverendissime Evesque et Conte de Dye. 1720. In-4°, 7 pp.

942. — *Reglement de la ville de Grenoble fait par le Conseil de Santé, établi de l'autorité de Monsieur le comte de Médavy, commandant dans les provinces de Dauphiné et Provence; et de M. d'Orsay, intendant de Justice, Police et Finances dans ladite province de Dauphiné, suivant le pouvoir à eux donné par l'arrêt du conseil d'Etat du Roy, du 14 septembre 1720.* (Armes de Grenoble.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1720. In-f°, 37 pp.

943. — *Remède contre la peste et les fievres malignes, avec la manière de prevenir ces maladies. A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur libraire, à la rue des Clercs, près la Grand'Rue.* S. d. (1720.) In-8°, 12 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

1721

944. — *Sommaire des biens, revenus, charges et depenses de l'hopital general de Grenoble en l'année 1721.* (I. H. S.) *A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur, rue des Clercs.* S. d. (1721.) In-4°, 19 pp.

945. — *Dissertation sur la nature de la peste en général, dans laquelle on examine quelle est la cause de la peste qui ravage actuellement la province, quels en sont les preservatifs et les remèdes qu'on doit employer pour*

la guérison de ceux qui en sont attaquez : par M. Beylié, docteur en medecine de la Faculté de Montpellier, conseiller medecin ordinaire du Roy dans la ville de Grenoble et ressort du Bailliage. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais. 1721. In-f°, 29 pp.

Dédicace à M. le comte de Médavy.

Jacques Beylié, docteur en médecine, agrégé au collége de Grenoble, naquit en cette ville le 22 nov. 1696, et mourut le 5 janvier 1764.

946. — *Reflexions sur l'idée outrée qu'on donne de la contagion de la peste, par M. J.* (Joubert). *A Grenoble, Gaspard Giroud.* 1721. In-8°. (Barbier, *Dic. des Anonymes.)*

947. — *Ordonnance de Monseigneur l'Evesque et Comte de Dye, portant défenses aux ecclesiastiques de chasser avec armes à feu.* (Armes de G. de Cosnac.) (Donnée à Grenoble, le 20 déc. 1720.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et réverendissime Evesque de Dye, rue du Palais.* 1721. In-4°, 7 pp.

1722

948. — *Controlle des actes. Instruction pour faciliter aux commis à la perception des droits de controlle des actes des notaires..., du 26 nov. 1722. A Grenoble, chez André & Pierre Faure, imprimeurs libraires, rue du Palais.* 1722. In-4°, 4 ff. n. chiff.

1723

949. — *Thea carmen.* (Par Pierre de Burle de Champclos.) *Grenoble, Faure.* 1723. In-4°.

Poème assez curieux sur le thé. (*Anonymes et pseudonymes de la Provence*, par R. Reboul, p. 374, n° 2086.)

950. — *Lettre à son amy, du vingt deuxième octobre 1723, sur la réjouissance faite au Bourg d'Oysans, à l'occasion de la naissance du comte de Sault, fils du marquis d'Alincourt, arrière-petit-fils de M. le marechal de Villeroy. S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, Pierre Faure? 1723.) In-8°, 18 pp.

L'exemplaire, probablement unique, de cette brochure appartient à M. Buquin, notaire à Grenoble.

1724

951. — *Lettre du roy Philippe V, sur l'abdication qu'il a faite du royaume d'Espagne, au roy Louis I son fils, traduite fidelement sur l'original espagnol, ecrit de S. Ildephonse* (le 14 janv. 1724). *A Grenoble, chés Gaspard Giroud, imprimeur-libraire de Nosseigneurs de Parlement.* In-4°, 4 pp.

952. — *Lettre de Madame la marquise de Buons à une dame de ses amies, contenant les motifs de sa conversion. A Grenoble, chez Gaspard Giroud, imprimeur*

libraire de Nosseigneurs du Parlement, à la sale du Palais. S. d. (1724.) *Avec permission.* In-12, 12 pp.

Louise-Alexandrine-Cornélie du Puy-Montbrun avait épousé, en 1699, Jean-François-Elzear de Pontevès, comte de Buons. Elle abjura le protestantisme; mais, comme on faisait courir le bruit qu'elle ne s'était convertie que par *politique*, l'ancien évêque d'Apt, Jacques Desmarets, exigea qu'elle écrirait les motifs de sa conversion, et les fit imprimer à Grenoble.

953. — *Antiphonarium Romanum. Gratianopolit., Faure.* 1724. In-4°. (Catal. des Frères Perisse, de Lyon, 1770.)

954. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la doctrine chrêtienne pour les enfans, et les prières du soir et du matin. Imprimé par l'ordre de Mgr l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble, pour être enseigné seul dans son diocese.* (Armes de Paul de Chaulnes.) *A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur, à la rüe des Clercs, et chez Jean-François Champ, libraire, à la place Saint-André.* 1724. *Avec privilège du Roy.* In-12, 4 ff. n. chiff. + 126 pp. + 2 ff. n. chiff. privilège.

Les ff. 2, 3, 4, contiennent le mandement de Paul de Chaulnes au sujet du catéchisme (30 octobre 1724). — A la fin, le privilège du Roi à Paul de Chaulnes pour l'impression des livres à l'usage de son diocèse, du 26 juin 1722. Enfin, la cession de ce privilège à Mathieu Petit, imprimeur, et à Jean-François Champ, libraire, du 9 nov. 1724.

1725

955. — *Constitution de Notre Saint Père le Pape Benoît XIII. Pour les Tierçaires de l'ordre de saint François.* (Armes du Pape.) *A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur libraire, place Clavaison.* S. d. (1725.) In-f°, 12 pp.

1726

956. — *Pour les chapitres, corps ou communautez seculières et regulières de l'un et de l'autre sexe. Extrait. A Grenoble, de l'imprimerie de Mathieu Petit.* S. d. (1726.) In-f°, 12 pp.

Pour les Curés. Extrait des *Avis. A Grenoble, de l'imprimerie de Mathieu Petit.* In-f°, 8 pp.

957. — *Paraphrase ou reflexions chrétiennes en forme de prières, sur chaque verset des sept pseaumes de la Pénitence, par le P. Louis Lipsin, docteur en théologie, de l'ordre des Frères Conventuels, etc. Seconde édition. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur et libraire, rue du Palais.* 1726. *Avec aprobation et privilège du Roi.* In-4°, 6 ff. n. chiff. + 427 pp. + 4 pp. n. chiff.

L'approbation de M. Comeau, chanoine et docteur en théologie de l'Eglise cathéd. de Grenoble, « chargé de la librairie et imprimerie de ce payz », est du 18 janvier 1725, et le privilège du roi, accordé à Pierre Faure, du 16 septembre 1725.

La première édition de cet ouvrage, dont le titre porte cette adresse : *A Bruxelles, chez Gaspard Migeot*, 1716, nous paraît avoir été imprimée à Grenoble. La permission d'imprimer est donnée à Briançon, le 22 oct. 1715, par F. Chérubin Monier, et les *approbations des docteurs* sont signées : F. François Roulx, doct. en théol. et gardien du couvent des Frères Mineurs conventuels de St François d'Embrun, et de F. François Emeric, doct. en théologie.

958. — *Pour les abbayes, prieurés, chapelles et autres benefices simples. Extrait des Avis et Observations données par l'assemblée du clergé de France de 1726, sur la manière dont les declarations doivent être fournies par MM. les archevêques et evêques, etc... A Grenoble, de l'imprimerie de Mathieu Petit.* S. d. (1726). In-f°, 12 pp.

959. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et comte de Die pour demander par des prières publiques la bénediction de Dieu sur la résolution que le Roy a prise de gouverner l'Etat par lui-même.* (Du 12 juillet 1726.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy et de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et comte de Die.* S. d. (1726.) In-f°. (Placard.)

1727

960. — *S. François Xavier de la Compagnie de Jesus, apôtre des Indes et du Japon, ou Abregé de sa vie, sa neuvaine et les prières qu'on dit en la faisant.* (Armes

des Jésuites.) *A Grenoble, chés Gaspard Giroud, imprimeur libraire du College, à la sale du Palais.* 1727. *Avec approbation et permission.* In-12, 36 pp. La dernière, non chiffrée, contient : les approbation, de C. Gérente, curé de Saint-Hugues, du 22 février 1712, et permission d'imprimer ce livre, signée : Aubert, du 23 février 1712, « à la charge qu'il n'excèdera pas deux feuilles en caractères dits *cicero* ». Frontispice gravé, représentant S. Fr. Xavier conduit par un pèlerin. (Bibl. E. M.)

961. — *Jubilé de l'année sainte pour la ville et le diocèse d'Embrun, accordé par notre Saint Père le Pape Benoist XIII, avec le mandement de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun* (P. Guerin de Tencin, du 8 février 1727.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Mons. l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun.* 1727. *Avec privilège du Roi.* In-12, 16 pp.

962. — *Instruction en forme de catéchisme pour le jubilé. Imprimé par ordre de M. l'Archevêque d'Embrun.* (Armes de G. de Tencin.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun.* 1727. *Avec privilège du Roy.* In-24, 27 pp.

963. — *Jubilé de l'année sainte pour la ville et le diocèse de Grenoble, accordé par notre Saint Père le Pape Benoît XIII, avec le mandement de Monseigneur l'Evêque de Grenoble et les Prières pour les stations en latin et en françois.* (Armes de J. de Caulet.) *A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur, place Claveison, et chez Jean-*

François Champ, libraire, place Saint André. S. d. (1727.) In-12, 70 pp. + 1 f. n. chiff.

964. — *Instructions et Exercices pour la confrérie du Sacré Cœur de Jesus, établie dans l'église du collège des Pères de la Compagnie de Jésus de la ville de Grenoble. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, ruë du Palais. Imprimé par ordre de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble.* S. d. (1727.) In-12, 117 + 2 pp. n. chiff. table.

965. — *Instructions pour les confrères du Sacré Cœur de Jésus, établie dans le second monastère de la Visitation de Sainte Marie de Grenoble, ruë Trois-Cloîtres, avec les bulles de notre Saint Père le Pape. Imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble.* (Armes de Caulet.) *A Grenoble, chez Jean-François Champ, marchand libraire, place S. André.* S. d. (1726.) In-12, 12 pp. + 31 pp. A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de M. Petit.*

Les pages 3 à 10 contiennent les indulgences accordées à la Confrérie par Benoît XIII, le 21 avril 1727.

966. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Gap* (Berger de Malissoles), *du 16 juin 1727, pour ordonner des prières au sujet de la grossesse de la Reine.* (Armes.) *A Grenoble, au Palais, de l'imprimerie de Gaspard Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque de Gap.* 1727. In-4°, 8 pp.

967. — *Arrest du conseil d'Etat du Roy, du trentième juin mil sept cent vingt sept, qui maintient et confirme*

Gaspard Giroud dans sa qualité d'imprimeur du Parlement de Grenoble, avec défense à André Faure, imprimeur de la même ville, et à tous autres, de le troubler. S. l. n. n. n. d. (Grenoble, impr. de G. Giroud. 1727.) In-4°, 6 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

968. — *Ordonnance du Roy portant rétablissement et nouveaux règlemens sur les estapes, du treizième juillet 1727.* (Armes de France.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1727. In-f°, 29 pp. + 6 pp. n. chiff. pour tableaux.

969. — *Lettre de Son Eminence Monseigneur le cardinal Lercari, secretaire d'Etat, à Mgr l'Archevêque d'Embrun (et bref et lettre du Pape Benoît XIII sur le concile d'Embrun).* (31 juillet et 26 août 1717.) *Gratianopoli, apud Petrum Faure, typographum. D. D. illustrissimi ac reverendissimi Archiepiscopi Principis Ebredunensis.* 1727. In-4°, 4 pp. n. chiff., à 2 col. Texte italien et français.

970. — *Discours prononcé par Monseigneur l'Archevêque d'Embrun* (P. Guerin de Tencin), *dans la première session publique après l'arrivée des seigneurs evêques voisins, invitez à venir prendre séance au concile le lundi 8 septembre. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun.* 1727. In-4°, 4 pp.

971. — *Extrait des actes du Concile provincial d'Embrun* (du 21 sept. 1717). *Gratianopoli, apud Petrum Faure, typographum D. D. illustrissimi ac reverendis-*

simi Archiepiscopi Principis Ebredunensis. 1724. In-4°, 14 pp.

972. — *Prima oratio* (P. Guerin de Tencin), *Archiepiscopi Principis Ebredunensis ad RR. comprovinciales habita in 1ª congregatione generali die 16 augusti ann. 1727. Secunda oratio* (P. Guerin de Tencin) *ad patres concilii habita in 1ª congregatione generali post adventum RR. Episcoporum et vicinioribus provenciis die octava mensis septembris ann. 1727. Gratianopoli, apud Petrum Faure, typographum D.D. illustrissimi ac reverendissimi Achiepiscopi Principis Ebredunensis.* 1727. In-4°, 4 pp.

973. — *Exhortation au peuple, prononcée par Monseigneur l'Archevêque d'Embrun après l'Evangile de la messe solemnelle du Saint Esprit, qu'il celebra le jour de la première session du concile provincial. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun.* 1727. In-4°, 6 pp.

974. — *Epistola synodica concilii Ebredunensis ad reverendissimos galliæ episcopos.* (Par Pierre Guerin de Tencin.) *Gratianopoli, apud Petrum Faure, typographum D. D. illustrissimi ac reverendissimi Archiepiscopi Principis Ebredunensis.* 1727. In-4°, 3 pp. n. chiff.

975. — *Discours prononcé par Monseigneur l'Archevêque d'Embrun* (P. de Guerin de Tencin), *à la dernière session. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur de*

Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun. 1727. In-4°, 2 ff. n. chiff.

976. — *Decreta concilii Provincialis. Ebredunensis, Ebreduni habita ab illustrissimo et reverendissimo Domino Petro de Guerin de Tencin, archiepiscopo Ebredunensi. Anno Domini 1727, mensibus augusti et septembris.* (Armes.) *Gratianopoli, apud Petrum Faure, typographum et bibliopolam D. D. illustrissimi ac reverendissimi Archiepiscopi Principis Ebredunensis.* 1727. In-4°, 39 pp.

Pierre Guerin de Tencin naquit à Grenoble, le 22 août 1679, et non 1680 comme l'indique M. Rochas dans sa *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 433. (Voyez *Regist. paroiss. de Saint-Hugues* à cette date, Arch. de la ville de Grenoble.)

977. — *Bref de N. S. P. le Pape* (Benoît XIII), *de la propre main de S. S., à M. l'Archevêque d'Embrun au sujet du concile d'Embrun. Romæ, 2ɔ oct. 1727. Gratianopoli, apud Petrum Faure, typ. et bibl. D. D. illust. ac reverend. Archiepiscopi Ebredunensi.* 1727. In-4°, 2 pp. à 2 col.

978. — *Extrait des registres du greffe de la Chambre ecclesiastique du diocèse de Grenoble* (du mercredi 17 déc. 1727). *Ordonnance adressée aux beneficiers et communautés seculières et regulières du diocèse, de l'un et de l'autre sexe.... pour remettre entre les mains du syndic dans le courant de six mois la declaration de leurs biens et revenus et modèle de declaration. A Grenoble, de l'imprimerie de Mathieu Petit.* S. d. (1727.) In-f°, 2 ff. n. chiff.

979. — *Prières à l'usage des confrères du Sacré Cœur de Jesus. Imprimé par ordre de J. de Caulet, Evêque et Prince de Grenoble.* (Armes.) *A Grenoble, chez Jean-François Champ, marchand libraire, place S. André.— A Grenoble, de l'imprimerie de M. Petit.* S. d. (1727.) In-12, 39 pp.

Ce petit livre a été réimprimé à Grenoble en un seul volume, en 1760. In-12, 71 pp. — Nous avons entre les mains un exemplaire de ce dernier, mais il manque le titre.

1728

980. — *Catechisme du diocese de Grenoble, imprimé par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Eveque et Prince de Grenoble* (Jean de Caulet), *pour être enseigné seul dans son diocèse.* (Armes.) *A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur, rue Perolerie, près l'Agneau Pascal, et chez Jean-François Champ, libraire, place Saint André.* S. d. (1728.) *Avec privilège du Roy.* In-12, 8 ff. n. chiff., 410 pp. + 56 pp. pour l'abrégé de l'*Histoire sainte.*

981. — *Catéchisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abrégé de la doctrine chrétienne pour les enfans et les prières du soir et du matin. Imprimé par l'ordre de Mgr l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble, pour être enseigné seul dans son diocèse.* (Armes de J. de Caulet.) *A Grenoble, chez Mathieu Petit,*

imprimeur, à la place Claveison, et chez Jean-François Champ, libraire, à la place Saint André. 1728. *Avec privilège du Roy.* In-12, 1 f. titre + 56 pp.

982. — *Catéchisme du diocèse de Grenoble, imprimé par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble, pour être enseigné seul dans son diocèse.* (Armes de J. de Caulet.) *A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur, rue Perolerie, près l'Agneau Pascal, et chez Jean-François Champ, libraire, place Saint André.* S. d. (1728.) *Avec privilège du Roy.* In-12, 8 ff. n. chiff. + 53 pp.

Les ff. 3 à 8 contiennent le Mandement de J. de Caulet pour l'impression d'un Catéchisme, du 10 juillet 1728.

A la fin: « *Grenoble, de l'imprimerie de Mathieu Petit.*

983. — *Epitome Antiphonarii Romani seu Vesperale pro Dominicis et festi in quo continentur Antiphonæ, psalmi, capitula hymni, orationes, commemorationes et completorium ex breviario Romano ad usum chori. Gratianopoli, apud Petrum Faure, typographum et bibliopolam in vico Palatii.* 1720. *Cum approbatione et privilegio.* In-12, 9 ff. n. chiff., 500 pp. + 8 ff. n. chiff. pour l'index et le privilège.

984. — *Mémoire sur le concile d'Embrun, où l'on fait voir la justice du jugement rendu contre M. de Senez.* (Armes de G. de Tencin, arch. d'Embrun.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime Archevêque Prince d'Embrun, rue du Palais.* 1728. In-4°, 51 pp.

Le R. P. Maniquet, provincial des Minimes, auteur de ce Mémoire anonyme, assista au concile d'Embrun comme l'un des docteurs de M. l'archevêque de Tencin.

985. — *Lettre des evêques qui ont assisté au concile d'Embrun, au Roy* (1728), *au sujet de celle que quelques évêques ont écrit à S. M. contre ce concile* (4 avril 1728). A la fin: *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque et Prince d'Embrun.* 1728. In-4°, 2 ff. n. chiff.

986.—Thèses de MM. Santerre et Bozonnat. *Grenoble.* 1728.

Nous ne connaissons pas ces impressions, mais voici ce que nous trouvons dans les Archives municipales, comptes de la ville du 31 septembre 1728 :

Fournis à Messieurs les consuls-échevins de la ville par François Champ, libraire de Grenoble, les livres suivants dont la ville a fait présent à Messieurs Santerre et Bozonnat fils, à l'occasion des Thèses dediées à l'Hôtel de Ville.

Les Essais de Morale de M. Nicole, 20 vol........	40 liv.	»
L'Histoire de France, par le P. Daniel, 9 vol.......	32	
Pour avoir fait pousser les armes aux deux côtés desdits livres	7	5 s.
	79 liv. 5 s.	

987. — *Lettre de M. l'Archevêque d'Embrun* (P. Guerin de Tencin), *à M. l'Evêque de Senez*, du 4 janvier 1728. A la fin : *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1728. In-4°, 4 ff. n. chiff.

988. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Grenoble pour les permissions du carême* (14 janvier 1728). *A Grenoble, de l'imprimerie de Mathieu Petit.* (1728.) In-f°. (Placard.)

989. — *Lettre des evêques qui ont assisté au concile d'Embrun, au Roy, au sujet de celle que quelques evêques ont ecrit à S. M. contre ce concile. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque et Prince d'Embrun.* 1728. In-4°, 2 ff.

990. — *Mandement de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun* (G. de Tencin), *portant condamnation de l'ecrit intitulé: « Consultation des avocats du Parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'Evêque de Senez »* (du 25 août 1728). (Armes de l'Archevêque.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun.* 1728. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 4 ff. n. chiff.

991. — *Concilium Provinciale Ebreduni habita anno Domini 1727 mensis augusto et septembri.* (Armes du cardinal de Tencin.) *Gratianopoli, apud Petrum Faure, typ. et bibliopolam illust. ac reverend. Domini Archiepiscopi Principis Ebredunensi.* 1728. In-4°, 268 pp. et 1 f. pour le privilège. Titre rouge et noir.

992. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Gap* (Berger de Malissolles, du 16 octobre 1728), *portant con-*

damnation d'un écrit intitulé: « Consultation de Messieurs les avocats du Parlement de Paris, au sujet du jugement rendu à Embrun contre Mr l'evêque de Senez. » A Grenoble, chez Gaspard Giroud, imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et comte de Gap, à la sale (sic) *du Palais.* (1728.) In-4°, 8 pp.

993. — *Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, adressée aux archiprêtres de son diocèse* (8 nov. 1728). (Armes.) *A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur libraire, rue Perolerie, près l'Agneau Pascal, et chez Jean-François Champ, marchand libraire, place Saint André. Avec privilège du Roy.* (1728.) In-8°, 2 ff. n. chiff. + 75 + 1 f. n. chiff. pour le privilège.

1729

994. — *Catechisme du diocèse de Grenoble. Imprimé par l'ordre de Mgr l'illustrissime et reverend. Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet), *pour être enseigné seul dans son diocèse. A Grenoble, chez Jean-François Champ, libraire, à la place Saint André.* 1729. In-12, 8 ff. n. chiff. et 410 pp.

995. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la doctrine chrêtienne pour les enfans, et les prières du matin et du soir. Imprimé par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble. Pour être enseigné seul dans son*

diocèse. (Armes de J. de Caulet.) *A Grenoble, chez Jean-François Champ, libraire, à la place Saint André.* 1729. *Avec privilège du Roy.* In-12, 1 f. n. chiff. titre + 56 pp.

996. — ***L'Office de la Semaine sainte selon le messel et breviaire Romain; avec la concordance du messel et breviaire de Paris.*** (Petite grav. représ. deux clefs en sautoir surmontées d'une tiare.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, et Pierre Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1729. In-8°, 3 ff. n. chiff. + 814 pp. Titre rouge et noir; texte encadré.

997. — ***Supplementum ad Breviarium Romanum, seu officia Sanctorum quorumdam in Breviario Romano apponenda, de quibus fit officium in insigni ecclesiâ Diensi, et in omni diœcesi. De mandata illus. ac rev. D. Gabrielis de Cosnac, episcopi comitis Diensis.*** (Armes de l'Evêque.) *Gratianopoli, apud Petrum Faure, typographum et bibliopolam illustrissimi ac reverendis. Episcopi comitis Diensis, in vico Palatii.* 1729. *Cum privilegio Regis.* In-12, 152 pp.

998. — ***Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun*** (P. Guérin de Tencin, juillet 1729), ***sur les jugemens définitifs de l'Eglise universelle, et sur la signature du formulaire.*** (Armes.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun, rue du Palais.* 1729. *Avec privilège du Roy.* Gd in-4°, 4 ff. n. chiff. + 114 pp.

999. — ***Quatrième lettre de M. l'Archevêque d'Embrun à M. l'Evêque de Senez, communiquée aux ecclesias-***

tiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Mgr l'illust. et rev. Archevêque Prince d'Embrun, rue du Palais. 1729. Pet. in-f°, 36 pp.

1000. — *Epitre en vers, en langage vulgaire de Grenoble, sur les rejouissances qu'on y a faites pour la naissance de Monseigneur le Dauphin.* A Mademoiselle ***. (Par Blanc dit la Goutte.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur-libraire, ruë du Palais.* 1729. *Avec permission.* In-4°, 22 pp.

1001. — *Lettre du Roy* (et) *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, pour ordonner des prières en actions de grâces de la naissance de Monseigneur le Dauphin. 14 sept. 1729. A Grenoble, de l'imprimerie de Mathieu Petit, rue Perolerie, près la Ville de Montauban.* (1729.) In-4°, 3 ff. n. chiff.

Autre édition. In-f°. (Placard.)

1002. — *Lettre de... à Mme ... (28 sept. 1729), au sujet des réjouissances faites à Grenoble à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, et Pierre Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1729. *Avec permission.* In-4°, 2 ff. n. chiff.

1003. — *Relation des réjouissances faites à Grenoble au sujet de la naissance de Monseigneur le Dauphin, avec l'explication des emblèmes, devises et inscriptions posées sur les fontaines de vin et celles qui ont orné le feu d'artifice fait sur l'Izère, rivière qui traverse la ville : Ensemble une estampe representant le dessein et l'elevation

du feu d'artifice, achevée de graver le 28 octobre 1729. Le tout par ordre et les soins de Messieurs les consuls-echevins. A Grenoble, de l'imprimerie de Gaspard Giroud, imprimeur ordinaire de la ville, à la sale du Palais. 1729. Pet. in-f°, 14 pp.

Pièce rare, accompagnée d'une gravure représentant le dessin du feu d'artifice.

1730

1004. — *Officia propria sanctorum in ecclesia cathedrali et diœc. Gratianop. de Præcepto recitanda ex mandato illustrissimi et reverendissimi D. D. Joannes de Caulet, episcopi et principi Gratianop. Editio postrema auctior et emendatior* (par P. Gras Du Villard). *Gratianopoli, apud Matheum Petit, typog., in vico Peroleria, prope urbem Montauban.* 1730. In-8°, 5 ff. n. chiff. + 99 + 3 pp.

1005. — *La Rosalinde imitée de l'Italien* (du chevalier Bernard Morando). (Par M. de Fontanieu.) *S. l. n. n.* (Grenoble.) 1730. In-4°, 5 ff. n. chiff. + 323 pp. Titre noir et rouge; texte encadré.

Ouvrage tiré à 15 exemplaires, d'après l'abbé Lenglet.

1006. — *Règlement concernant le poids et prix du pain blanc et rosset, fait suivant l'ordonnance de Messieurs les commissaires deputés par la Cour au fait de la Police de la ville de Grenoble en l'assemblée tenue le 9 may 1620. A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur-libraire de Messieurs de la Police.* 1730. In-4°, 6 pp.

1007. — *Cinquième lettre. de M. l'Archevêque d'Embrun* (P. Guerin de Tencin, du 25 janvier 1730), *à M. l'Evêque de Senez, communiquée aux ecclesiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction, dans laquelle il continue de réfuter l'instruction Pastorale de ce Prélat sur l'autorité infaillible de l'Eglise.* (Armes.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun, rue du Palais.* 1730. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 15 pp.

1008. — *Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun* (P. Guerin de Tencin, du 2 mai 1730); *dans laquelle il refute les fausses conséquences que les appélans prétendent tirer de la diversité des opinions sur l'expression règle de foi par rapport à la constitution.* (Armes.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun, rue du Palais.* 1730. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 10 pp.

1009. — *Instruction pastorale et ordonnance de Monseigneur l'archevêque d'Embrun* (P. Guerin de Tencin, du 10 août 1730), *portant défense de lire et de garder divers ecrits publiez sous le nom de M. l'Evêque de Montpellier.* (Armes.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur-libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun, rue du Palais.* 1730. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 52 pp.

1731

1010. — *Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun sur un écrit signé par 40 avocats et intitulé : « Memoire pour sieur Samson, curé d'Olivet, Couët, curé de Darvoi, Gaucher, chanoine de Jargeau, diocèse d'Orléans, et autres ecclesiastiques de differens dioceses, appelans comme d'abus; contre M. l'Evêque d'Orléans et autres Archevêques et Evêques de différens diocèses, intimez sur l'effet des arrests des Parlemens, tant provisoires que definitifs, en matière d'appel comme d'abus des censures ecclesiastiques. » A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque Prince d'Embrun, rue du Palais.* 1731. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 70 pp. + 2 ff. n. chiff.

1011. — *Ordonnances de Police* (commençant par ces mots) : *De par le Roy et de l'autorité de Monsieur le lieutenant général de Police* (Jacques Rigo).... *S. l. n. n. n. d.* (*Grenoble, de l'imprimerie de Mathieu Petit.*) In-4°, 163 pp.

Ce recueil contient les ordonnances de police de la ville de Grenoble, depuis le 5 septembre 1728 jusqu'au 17 mars 1731.

1012. — *Glose de Ste Therèse après la communion. Traduite par M. de La Monnoye, de l'Académie Fran-*

çoise. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire, rue Brocherie. 1731. *Avec permission.* In-12, 11 pp.

1013. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, imprimé par ordre de Monseigneur Jean de Caulet, Evêque et Prince de Grenoble, doyen du decanat de Savoye, et pour être seul enseigné dans son diocèse.* (Armes.) *A Grenoble, chez Gaspar* (sic) *Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, à la salle du Palais.* 1731. *Avec privilège du Roy.* In-12.

1014. — *Tarif des droits de controlle des actes des notaires et insinuations laïques, arêtez au conseil en conséquence de la déclaration du Roy du 29 septembre 1722, et arrêt du conseil du 17 nov. 1722, en interpretation de l'art. 111 dudit tarif pour le contrôle... A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* S. d. (1731.) In-4°, 52 pp.

1015. — *Mandement de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun contre un écrit intitulé : « Arrêt du Parlement de Paris qui condamne un imprimé intitulé : « Lettre de M. l'ancien évêque d'Apt » à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, et ordonne que deux imprimez, l'un intitulé : « Instruction pastorale, » et l'autre : « Mandement de M. l'Archevêque d'Embrun, » seront supprimez* (de.... août 1731). A la fin : *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque et Prince d'Embrun, rue du Palais.* 1731. *Avec privilège du Roy.* Grand in-4°, 7 pp.

1016. — *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux, par Messire Denys de Salvaing, seigneur de Boissieu, conseiller du Roy en ses conseils et premier président en sa Chambre des Comptes en Dauphiné. Dernière édition, revue, corrigée et augmentée. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1731. In-f°, 6 ff. n. chiff. + 326 pp. Seconde partie : 7 ff. n. chiff. et 252 pp. 3e partie : 74 pp. Titre rouge et noir.

C'est la plus belle des trois éditions de cet ouvrage.

1732

1017. — *Almanach Dauphin pour l'an de grace 1732. A Grenoble, chés Gaspard Giroud, imprimeur libraire de Nosseigneurs de la souveraine Cour de Parlement, Aydes et Finances de Dauphiné, au Palais.* In-24.

G. Giroud a publié cet Almanach pendant les années 1732, 1733, 1734 et 1735.

1018. — *Réglement général des commissaires du Roy, députéz par lettres patentes du 14 novembre 1724 pour la réformation des eaux et forêts de la province de Dauphiné. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1732. In-8°, 153 pp. (Titre rouge et noir.)

1019. — *Cantus diversi ex graduali Romano, pro singulis solemnitatibus Dominicis, festis, et feriis per annum. Gratianopoli ex officina Petri Faure, in vico Brocherie.* 1732. *Cum privilegio Regis.* In-12, 190 + 107 + 3 pp. n. chiff. pour la table et 2 ff. pour le privilège.

La seconde partie du volume, qui a une pagination séparée 1 à 107, commence par : « *Trois méthodes faciles pour apprendre le plein* (sic) *chant.* » La plus grande partie de l'ouvrage est composée de musique imprimée.

1020. — *Ordonnance de Louis XIV sur le fait des eaux et forêts, du mois d'août 1669*. S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, A. Faure. 1732.)* In-8°, 251 pp. + 4 pp. n. chiff.

1021. — *Lettres patentes qui ordonnent la réformation des bois de la province de Dauphiné, et nomment des commissaires pour ladite réformation. Donné à Versailles le premier mai 1732.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, A. Faure. 1732.)* In-8°, 12 pp.

1022. — *Arrest du conseil d'Etat du Roy qui regle les formalitez à observer pour la coupe des bois propres pour la marine, du 21 septembre 1700.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, A. Faure. 1732.)* In-8°, 7 pp.

1023. — *Mandement de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet), *au sujet des obsèques du Roy Victor-Amédée dans l'église parroissiale* (sic) *de Saint Leger* (10 décembre 1732). S. l. n. d. *(Grenoble, Gaspard Giroud.)* In-f°, 4 pp.

1733

1024.— *Eloges de quinze illustres chanoines de l'église de Saint André de Grenoble* (en style lapidaire, en latin), *contenant quelques antiquités de la même église, par Pierre Gras du Villars.* S. l. (Grenoble.) 1733. In-4°.

Ces éloges forment la première livraison, la seule qui ait paru du *Grassiana,* ou œuvres diverses de Gras du Villars. (*Bibliographie du Dauphiné* de M. Rochas et notes de J. Ollivier.)

1025. — *Motifs des résolutions du Roy* (mars 1733). A la fin : *A Grenoble, de l'imp. d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roy*. 1733. In-4°, 14 pp.

1026. — *L'Office de la semaine sainte en latin et en françois, selon le Messel et Breviaire Romain, augmenté des Stations de Jesus-Christ crucifié et d'une nouvelle methode pour se bien disposer à faire une bonne confession générale. Grenoble, P. Faure.* 1733. In-12, 551 pp. (Bibl. de M. L. Chaper.)

1027. — *Grenoblo malherou* (à Monsieur***), (par Blanc dit la Goutte). *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Faure.* 1733. *Avec permission.* In-4°, 26 pp.

1734

1028.— *Lettre du Roy* (et) *mandement de Monseigneur l'Evêque de Grenoble* (J. de Caulet), *pour ordonner des prières en actions de graces des bénédictions que Dieu a répandu sur les entreprises de Sa Majesté et des heureux succès de ses armes* (2 janv. 1734). *A Grenoble, de l'imp. de Gaspard Giroud, imp. lib. de Monseigneur l'Evêque de Grenoble, au Palais.* (1734.) In-4°, 6 pp.

1029. — *Lettre du Roy* (et) *mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet), *pour*

ordonner des prières en actions de graces de la prise de Philisbourg par les troupes de Sa Majesté (3 août 1734). S. l. n. n. *(A Grenoble, chés Gaspard Giroud, imp.)* (1734.) In-4°, 7 pp.

1030. — *La conduite du chrétien dans tous ses exercices spirituels, soit que vous mangiez, soit que vous beuviez, soit que vous fassiez quel-qu'autre chose, faites le tout à la gloire de Dieu.* 1. ad. cor. 10, 11. *Imprimé pour l'usage des missions des RR. PP. Capucins. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire, rue Brocherie. 1734. Avec aprobation et permission.* In-12, 135 pp. et 1 p. d'approb. (Bibl. E. Chaper.)

1735

1031.— *Catéchisme ou abregé de la Doctrine chrêtienne sur le sacrement de Confirmation. Imprimé par l'ordre de Monseigneur Daniel-Joseph de Cosnac, évêque et comte de Die, pour être seul enseigné dans son diocèse.* (Armes de J. de Cosnac.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy et de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Comte de Dye, rue du Palais.* 1735. In-12, 28 pp.

Le Mandement de l'évêque de Die pour la publication de ce Catéchisme, pp. 3 à 13, est du 24 janv. 1735.

1032. — *Breviaire à l'usage de la confrerie des Penitens blancs de S. Laurent-lez-Grenoble, érigé sous le vocable du très auguste et très Saint Sacrement de l'autel,*

et autres confreries de la province de Dauphiné, selon la reformation ordonnée par notre saint Père le Pape Pie V et depuis confirmée par les papes Grégoire XIII, Clément VIII et Urbain VIII, contenant l'office du très Saint Sacrement, l'office de la Sainte Vierge, l'office de la Semaine sainte, les hymnes et antiennes propres des dimanches, fêtes et jours feriez que les Penitens sont tenus dire pendant le cours de l'année. A Grenoble, chez Andre Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais. 1735. *Avec approbation et privilège du Roy.* In-8°, 786 pp. + 10 ff. pour la table et le privilège.

Un frontispice gravé, assez curieux, précède le titre. Ce gros volume contient, de plus, 2 grav. sur bois : l'une à la p. 164, l'autre à la p. 494.

1033. — *L'office du très auguste et très Saint Sacrement de l'autel pour dire ès compagnie des Penitens blancs, très utile et nécessaire à tous ceux qui sont de la confrérie. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1735. In-8°, 308 pp.

1034. — *Assises de la maistrise des eaux et forests de Grenoble. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1735. In-12, 40 pp.

1736

1035. — *Déclaration du Roy contenant la forme de tenir les registres de baptesmes, mariages, sepultures... Donnée à Versailles le 9 avril 1736.... A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire de Nossei-*

gneurs de la souveraine Cour de Parlement, Aydes et Finances de Dauphiné, au Palais. (1736.) In-4°, 24 pp.

1036.— *Publii Virgilii Maronis Æneidos, liber secundus.* (Armes des Jésuites.) *Gratianopoli, apud Andræam Faure, typographum et bibliopolam, in vico Palatii.* 1736. In-12, 42 pp.

1037.— *Publii Virgilii Maronis Æneidos, liber nonus. Gratianopoli, apud Andræam Faure, typographum ordinarium Regis et bibliopolam, in vico Palatii.* S. d. (1736.) In-8°, 25 pp.

1038. — *M. Tullius Cicero seu Cato major de senectute... Gratianopoli, apud A. Faure, typ. ord. Regis et bibliopolam, in vico Palatii.* S. d. (1736.) In-12, 59 pp.

1039. — *Recueil historique des merveilles que Dieu a operées à Notre-Dame du Laus, près de Gap en Dauphiné, par l'intercession de la Sainte Vierge, et des principaux traits de la vie de Benoîte Rencurel, surnommée la Bergère du Laus. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1736. *Avec permission et privilège du Roy.* In-12, 153 pp. + 3 ff. n. chiff.

Autre édition. *A Grenoble, chez André Faure.* 1736. In-12, 4 ff. n. chiff., xxx pp. + 181 pp. + 4 ff. n. chiff. Un front. grav. par E. de Poilly, représente l'apparition.

Autre édition. 1736. xxiv + 122 pp. + 10 pp. n. chiff. — 1736. xxiv + 121 pp. + 11 pp. n. chiff. et 1 fig. sur bois représentant la vierge du Laus et Benoîte Rencurel. Dans cette édition, la p. 120 est chiff. 110.

1040. — *La conduite du chrêtien dans tous ses exercices spirituels, imprimé pour l'usage des missions des RR. PP. Capucins. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1736. In-12, 126 pp. + 1 f. approbat.

Autre édition. Voyez 1741.

1041. — *Petit catechisme ou abregé de la Doctrine chrestienne, imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque comte de Die, pour être seul enseigné dans son diocèse. A Grenoble, chez André Faure.* 1736. In-12, 338 pp. + 6 ff. n. chiff. (Bibl. de M. E. Chaper.)

1737

1042. — *Almanach Dauphin pour l'année de grace 1737. A Grenoble, de l'imp. de la ve Giroud.* In-24, 15 ff. n. chiff., 81 pp. et 1 f. n. chiff. pour la table.

Almanach, etc. 1738. — Même format, même nombre de pages. Jusqu'à cette année, inclusivement, tous les feuillets préliminaires de l'*Almanach-Dauphin* sont encadrés de filets fleurdelisés.

1043. — *Recueil des déclarations et ordonnances du Roy, concernant les substitutions de 1690 et 1712, les donations et insinuations des donations de 1731 et les testamens de 1735. Registrées au Parlement.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, au Palais, chez la ve Giroud.* 1737. *Avec privilège de Nosseigneurs du Parlement.* In-12, 166 pp. Titre rouge et noir.

1044. — *Petit Catéchisme où l'on a joint les prières publiques qui se font chaque jour dans les églises du diocèse de Gap; un abregé de l'Histoire sainte; et les cantiques que l'on y chante principalement dans les missions. 7e edition. Revue, corrigée et augmentée.* (Armes de Berger de Moydieu, évêque de Gap.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque comte et seigneur de Gap.* 1737. In-12, 150 pp. + 2 ff. n. chiff. pour la table.

Pour la 5e édition, voyez n° 930.

1738

1045. — *Discours prononcé par Monsieur Lefranc, avocat général de la Cour des Aydes de Montauban, à l'ouverture des audiences en robes rouges, le 18 nov. 1737, sur l'interêt public.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de la vv Giroud, libraire de Monseigneur l'illustrissime et réverendissime Evêque et Prince de Grenoble.* 1738. In-4°, 9 pp.

1046. — *Discours prononcé par Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet), *en bénissant, dans son église cathédrale, les drapeaux du bataillon de Valenceau du régiment de Royal artillerie, le 4 juin 1738, veille du jour de la Fete Dieu.* S. l. n. n. (*Grenoble, ve Giroud.* 1738.) In-4°, 6 pp.

1047. — *La Vie de saint François Regis, de la Compagnie de Jesus, apotre du Velay, du Vivarez et des Cevenes, par* le P. D. D. C. (le Père Dominique de Colonia, jésuite.) *A Grenoble, chez Pierre Faure, impr. libr., rue Brocherie.* 1738. In-12, 96 pp.

1048. — *Concilium provinciale Ebreduni habitum ab illustrissimo et reverendissimo Domino D. Petro de Guerin de Tencin, miseratione Divinâ Archiepiscopo Principe Ebredunensi Sancti Romani imperii Principe et tricamerario throno pontificio assistente, regi ab omnibus consiliis. Anno Domini 1727. Mensibus augusto et septembri. Gratianopoli, apud Petrum Faure, typographum et bibliopolam illustrissimi ac reverendissimi Domini Archiepiscopi Principis Ebredunensis.* 1738. *Cum privilegio Regis.* In-4°, 268 pp. + 1 f.

1049. — *Instruction pastorale et ordonnance de Monseigneur l'Archevêque Prince d'Embrun, portant condamnation d'un livre qui a pour titre : « Histoire du Concile de Trente »* (14 août 1737). *A Grenoble, chez André Faure, imp. de Mgr l'illust. et rev. Archevêque d'Embrun, rue du Palais.* 1738. In-4°, 1 f. n. chiff. titre, 60 pp. + 2 ff. n. chiff. table et privilège.

1050. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la doctrine chretienne pour les enfans; les prières du matin et du soir. Imprimé par ordre de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Jean de Caulet, evêque et prince de Grenoble, doyen du décanat de Savoie..., pour être enseigné dans son diocèse.* (Armes.)

A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire de Monseigneur, à la sale du Palais. 1738. *Avec privilège du Roy.* In-12, 79 pp.

1739

1051. — *Arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant reglement pour les differentes sortes de papiers qui se fabriquent dans le royaume, du 27 janvier 1739.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1739. In-f°, 13 pp.

1052. — *Noels nouveaux sur les airs des cantiques de la celebre mission de M. Bridaine. Seconde partie, contenant les Noels qui se peuvent chanter depuis le jour de Noel jusqu'aux Rois, par un Frère du Tiers-Ordre de Saint-François. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire, rue Brocherie.* 1739. *Avec permission.* In-12, 58 pp.

1053. — *Lettre écrite à une religieuse, contenant la relation de la procession faite à Grenoble le 15 mars 1739, pendant la mission de M. Bridayne, missionnaire du Roy.* Grenoble, 24 mars 1739. S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, de l'imp. v^e Giroud.*) In-4°, 8 pp.

1054. — *Relation de la mission de Grenoble, adressée à M. le President de***. (A Grenoble), de l'imprimerie de la ve Giroud, libraire, au Palais.* (1739.) In-4°, 51 pp. (Très rare.) (Bibl. de M. E. Chaper).

1055. — *Lettre du Roy* (et) *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble pour ordonner des Prières en actions de graces de la paix.* (11 juin 1739.) *A Grenoble, de l'imp. de la vᵉ Giroud, libraire de M. l'Evêque et du clergé, au Palais.* (1739.) In-4°, 8 pp.

1056. — *Règlement pour la qualité, le poids et le prix du pain chez les boulangers et panetiers, du 17 novembre 1739.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de la vᵉ Giroud, libraire ordinaire de la ville, au Palais.* S. d. (1739.) In-f°, 1 f. n. chiff. pour le titre + 41 pp.

Autre édition. S. d. (1739.) In-4°, 24 pp.

1057. — *Noels nouveaux, composez à l'honneur de Jesus naissant, sur les plus beaux airs du temps. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire, rue Brocherie. Avec permission.* S. d. (1739?) In-12, 12 pp.

1740

1058. — *Officia propria sanctorum in ecclesia cathedrali et diœc. Gratianop. de Præcepto recitanda. Ex mandato illustrissimi ac reverendissimi Episcopi et Princip. Gratianop. appositis, quibusdam recentibus ad breviarium Romanum spectantibus...* (Par Gras du Villard.) *Editio novissima. Gratianopoli, apud Viduam Gasp. Giroud.* 1740. In-12, 87 pp.

(Bibl. de M. E. Chaper.)

1059. — *Le Mediateur, comedie en vers et en un acte, de M. Artigues Hebert. A Grenoble, chez André Faure,*

imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais. 1740. *Avec permission.* In-8°, 26 pp.

1060. — *Abregé des particules, contenant ce qui est de plus difficile et de plus necessaire pour composer correctement en latin. Nouvelle edition, revue, corrigée et mise en meilleur ordre, avec augmentation. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* S. d. (1740?) *Avec permission.* In-12, 82 pp. + 1 f. n. chiff. pour la table.

1061. — *Les malheurs de Grenoble : poëme à l'occasion de l'inondation arrivée dans cette ville sur la fin de l'année mil sept cens quarante. A Grenoble, chez Mathieu Petit, imprimeur-libraire, place aux Herbes.* S. d. (1740.) *Avec permission.* In-4°, 11 pp. Pièce rarissime.

1741

1062. — *Coupi de la lettra ecrita per Blanc dit la Goutta a un de ses amis u sujet de l'inondation arriva à Garnoblo la veille de Saint Thomas, 20 decembro 1740.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Faure.* 1741. *Avec permission.* In-4°, 7 pp.

1063. — *Grenoblo inonda ou recit circonstancia du malheurs qu'a causa l'inondation arriva le vingt-un decembro mil sept cens quaranta. Poèmo patois per le sieur A. R.* (Antoine Reinier-Pieraud). *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1741. *Avec permission.* In-8°, 18 pp.

Antoine Reinier-Pieraud, maître d'école, demeurait sur la place Grenette; il avait épousé Françoise Chatillon, de laquelle il eut : 1° Louise-Marguerite, née le 20 juillet 1725; 2° Françoise, née le 11 sept. 1726; 3° Jean-Laurent, né le 10 août 1728; 4° Etienne, né le 24 janv. 1734. Il est qualifié, dans ces divers actes, de « maître grammairien », ou « tenant école ». Sa sœur avait épousé Joachim Massu, notaire à Grenoble. (*Registres paroissiaux de Saint-Hugues et de Saint-Louis de Grenoble.*)

1064. — *Reflexions sur les inondations arrivées dans la ville de Grenoble le 15 septembre 1733 et 21 decembre 1740, avec les observations sur les differens sentimens touchant les réparations qu'il convient de faire contre l'Izère pour éviter ces malheurs. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire, rue Brocherie.* 1741. *Avec permission.* In-4°, 1 f. n. chiff. titre + 33 pp.

1065. — *Musæ Regio-Delphinenses, sive opera poetica a selectis rhetoribus collegii Regio-Delphinensis Gratianopolitani soc. Jesu, elaborata. Anno MDCCXXXX.* (Par Flodoard Leonard Bally du Perce et Flodoard Sebastien Bally de Clairivaux, Melchior Provensal, etc.) *Gratianopoli, apud Andream Faure, typographum ordinarium Regis ac collegii, in vico Palatii.* 1741. In-8°, 48 pp.

1066.— *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet) *pour les permissions du Carême* (30 janv. 1741). A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire ordinaire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* In-f°, 2 ff. n. chiff.

1067. — *Discours prononcé par M. l'Evêque de Grenoble au sujet de la consecration de l'Eglise du séminaire, le 10 avril 1741. A Grenoble, de l'imp. de la ve Giroud, libraire ordinaire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la sale du Palais.* In-4°, 6 pp.

1068. — *Reglement et Statut des maîtres tailleurs d'habits de la ville, faux-bourgs et banlieues de Grenoble, verifiés, examinés et aprouvés par Monsieur le lieutenant general de Police de la dite ville, pour être executés suivant leur forme et teneur, du 20 oct. 1741. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire, rue Brocherie.* 1741. In-4°, 6 pp.

1069. — *Recueil de poesie en langage vulgaire de Grenoble, contenant l'Epitre à Mademoiselle ***, sur les réjouissances à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. Grenoblo malherou, et le Jacquety de la comare.* (Par Blanc dit la Goutte.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur du Roy, rue du Palais.* S. d. (1741.) In-8°, 36 pp.

1742

1070. — *Etablissement d'un bureau de conseil et prêt charitable, avec ses statuts en forme de reglement* (1742). A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire au Palais.* S. d. (1742.) In-4°, 1 f. p. le titre + 20 pp. + 2 pp. n. chiff.

1071. — *Reglement de la Chambre des Comptes de Dauphiné, du 28 avril 1742, concernant les droits du greffe. A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire ordinaire de Nosseigneurs de la dite Chambre, au Palais.* (1742.) In-4°, le titre n. chiff. + 14 pp.

1072. — *Officium hebdomadæ sanctæ secundùm missale et breviarium Romanum, Pii V. Pont. Max. jussu editum, Clementis VIII et Urbani VIII, auctoritate recognitum. Gratianopoli, ex officinâ Petri Faure.* 1742. *Cum permissu.* In-12, 474 pp.

1073. — *Siège de Prague.* — Dans le bandeau de la 1re page : *Ex officinâ Petri Faure.* Et à la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de Pierre Faure, rue Brocherie. Avec permission.* S. d. (1742.) In-4°, 7 pp.

1074. — *Règlement et statuts de l'hopital général du Saint-Esprit de la ville d'Embrun. Grenoble, André Faure.* 1742. In-f°.

1075. — *Petit Catechisme catholique, composé par Pierre Canisius, docteur théologien de la Compagnie de Jésus, et, depuis, mis en françois avec le latin correspondans l'un à l'autre. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy et du colège* (sic), *rue du Palais.* 1742. In-16, 112 pp.

Ce Catéchisme eut une vogue incroyable ; il fut traduit dans presque toutes les langues.

1743

1076. — *Méthode générale pour traiter les maladies qui regnent dans cette province, sous le nom de rhume* (par Beylié, médecin à Grenoble). *Se vend, à Grenoble, chez la veuve Giroud, libraire du Parlement, au Palais.* 1743. In-8°, 20 pp.

1077. — *Discours prononcé par l'Evêque de Grenoble, Jean de Caulet, dans l'église de S. Leger de Chambery, au sujet du Te Deum chanté en action de graces de l'entrée de l'infant Dom Philippe........ à Chambery, le 6 janvier 1743. A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire ordinaire de Monseigneur l'Evêque et du clergé.* (1743.) In-4°, 7 pp.

1744

1078. — *Instructions sur la manière dont on doit traitter* (sic) *les bœufs et les vaches attaqués des maladies épidémiques qui règnent dans plusieurs provinces de France, et surtout en Franche-Comté, données par M. Helvetius, conseiller d'Etat, premier médecin de la Reine. A Grenoble, de l'imprimerie d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1744. In-f°.

1079. — *Office de la Miséricorde pour le premier dimanche de juillet, à l'usage de la Confrérie de la Misé-*

ricorde, établie en la ville de Grenoble. A Grenoble, chez Pierre Faure, imprimeur libraire, rue Brocherie. 1744. In-8°, 184 pp.

Au milieu du titre, une gravure sur bois représentant, dans un cartouche ovale, la tête de saint Jean, avec cette légende : SOCIETAS MISERICORDIÆ.



1080. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, au sujet du mariage de Mgr le duc de Chartres* (10 janv. 1744). *A Grenoble, de l'imp. de v^e Giroud, libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* (1744.) In-4°, 5 pp.

1081. — *Ordonnance de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque, comte et seigneur de Gap* (Caritat de Condorcet), *du 8e avril 1744, portant deffense à tous les prêtres de son diocèse d'en sortir sans exeat, et à ceux qui en sont sortis, ordre d'y rentrer.* (Armes.) *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque, comte et seigneur de Gap, au Palais.* 1744. In-4°, 13 pp.

1082. — *Lettre du Roy* (et) *Mandement de Monseigneur l'Eveque et Prince de Grenoble, pour ordonner des prières* (13 mai 1744). S. l. n. n. *(Grenoble, ve Giroud.)* In-4°, 6 pp.

1083. — *Lettre du Roy* (et) *Mandement de Monseigneur l'Eveque et Prince de Grenoble, pour ordonner des prières en actions de graces de la prise du Comté de Nice* (24 mai 1744). *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire ordinaire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* (1744.) In-4°, 6 pp.

1745

1084. — *Mandement de Monseigneur l'Eveque et Prince de Grenoble, au sujet du mariage de Monseigneur le Dauphin* (10 mars 1745). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, ve Giroud.* 1745.) In-4°, 7 pp.

1085. — *Harangue faite par le lord Taylord, au nom du Parlement d'Ecosse, au prince royal Charles-Edouard d'Ecosse et d'Irlande, sous Edimbourg, le 15 sept. 1745,*

traduite par M. Chalon. A la fin : *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy.* S. d. (1745.) In-4°, 4 pp.

1086. — *Tarifs des droits de controlle* (sic) *des actes et insinuations des donations en conséquence des déclarations du 29 septembre 1722 et février 1730, avec des instructions sur la perception desdits droits et sur ce qui doit être observé en exécution desd. déclarations. A Grenoble, au Palais, chez A. Giroud.* 1745. In-4°, 58 pp.

1087. — *Instructions sur le jubilé 1745.* A la fin : *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé.* (1745.) In-12, 25 pp.

1746

1088. — *Almanach diocésain pour l'année de grâce 1746. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de Mgr l'Evêque et du clergé, au Palais.* 1746. *Avec privilege du Roy.* In-12, 20 ff. n. chiff.

Au 5e feuillet : Notice sur le R. P. André Bozonnier, religieux cordelier conventuel, ancien secrétaire du Roi au Parlement de Dauphiné ; puis quelques cérémonies remarquables faites en la cathédrale dans le courant de 1745. A la fin : « Les morts en 1745, » parmi lesquels on remarque M. Morel d'Arcy, avocat général de la Chambre des Comptes ; l'abbé de Sautereau, prieur de Moirans ; François de Manissy, lieutenant du roi de la province de Dauphiné, le 5 août 1745.

Cet Almanach était publié déjà en 1735. Gras du Villard,

dans ses : *Inscriptions mises dans le cloître de S. André de Grenoble*, nous apprend, p. 3, que M. Delorme, chanoine de la cathédrale, publia l'Almanach du diocèse de Grenoble en 1735.

1089. — *Almanach Dauphin pour l'année de grace mil sept cent quarante-six. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur de Nosseigneurs du Parlement. Avec privilège de nosdits Seigneurs.* In-16, 109 pp. + 2 pp. n. chiff. pour la table. Publié par A. Giroud, de 1746 à 1767. Nous connaissons les années :

1752. — 130 pp. + 2 pp. n. chiff. pour la table.
1754. — 130 pp. + 1 f. pour table. Taxte encadré.
1755. — 130 pp. + 2 ff. n. chiff. table.
1757. — 132 pp. + 2 ff. *id.*
1758. — 132 pp. + 2 ff. *id.*
1759. — 132 pp. + 1 f. *id.*
1760. — 134 pp. + 2 pp.
1762. — 134 pp. + 2 pp.
1763. — 134 pp. + 2 po.
1764. — 134 pp. + 2 pp.
1765. — 134 pp. + 1 f. n. chiff. Texte encadré.
1767. — 134 pp. + 2 ff. n. chiff.
Pour la suite, voyez 1768 et années suivantes.

1090. — *Catechisme du diocèse de Grenoble. Grenoble.* 1746. In-12. (Notes de J. Ollivier.)

1091.— *Instructions pour le jubilé, publiées par l'ordre de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet.) (Armes.) *A Grenoble, chez André Giroud, im-*

primeur libraire de mondit Seigneur et du clergé, au Palais. 1746. Avec privilège. In-12, 20 pp. Titre encadré.

1092. — *Jubilé accordé par N. S. Père le Pape Benoît XIV, avec le Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet, du 4 janvier 1746), *et les prières pour les stations en françois et en latin.* (Armes de Caulet.) *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de mondit Seigneur et du clergé, au Palais.* 1746. In-12, XXXIV + 52 pp., la dern. p. n. chiff. Armes de Benoît XIV au recto du titre.

1093. — *Jubilé accordé par le Pape Benoît XIV* (avec le Mandement de l'Evêque de Die, du 4 fév. 1746). (Armes de G.-A. des Augiers.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur et libraire de Mgr l'illustrissime et reverendissime Evêque Comte de Die.* 1746, *Avec privilège du Roi.* In-8°, 84 pp. + 1 f. pour le privilège.

1094. — *Discours prononcé par l'Evêque de Grenoble, J. de Caulet, aux obsèques du roi Phillippe V, dans la royale sainte Chapelle de Savoie, le 9 août 1746.* S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, André Giroud.* 1746.) In-4°, 8 pp.

1095. — *Relation du passage du Pô et du combat donné le 10 août sur le Tidon, contre l'armée combinée de France et d'Espagne et l'armée autrichienne.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Faure, imprimeur libraire du Roy.* 1746. In-4°, 4 pp.

1096. — *In L. Catilinam ad quirites Oratio II. Gratianopoli, apud Andream Faure, typographum ordinarium Regis et collegii Regio-Delphinensis.* 1746. In-8°, 23 pp.

1097. — *M. Tulli Ciceronis in L. Catilinam in senatu Oratio XIX. Grationopoli* (sic), *apud Andræam Faure, typographum ordinarium Regis et bibliopolam, in vico Palatii.* S. d. (1746?) In-8°, 24 pp.

1747

1098. — *Mandement de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble, au sujet de la canonisation des bienheureux Fidèle de Signiaringue et Joseph de Léonisse, de l'ordre des Capucins.* (29 mai 1747.) *A Grenoble, chez André Giroud, imp. lib. de Mgr l'Evêque et du Clergé, à la salle du Palais.* In-4°, 7 pp.

1099. — *Lettre du Roy* (et) *Mandement de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble au sujet de la victoire remportée par Sa Majesté à Lawsfelt* (26 juillet 1747). *A Grenoble, chez André Giroud, imp. lib. de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, à la sale du Palais.* In-4°, 8 pp., la dern. n. chiff.

1100. — *Copie d'une lettre de M. de Lowendalh à M. le marechal de Saxe,* du 17 septembre 1747. A la fin : *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* S. d. (1747.) In-4°, 4 ff. n. chiff.

1101. — *Relation des siège et prise de Berg-op-Zoom* (1747). A la fin : *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* (1747.) In-4°, 4 pp. n. chiff.

1102. — *Lettre. A Gènes, le 15 decembre 1746. Monsieur...* (Au sujet de l'expulsion des Autrichiens de cette ville et diverses nouvelles.) *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1747. In-4°, 8 pp.

1103. — *Cantiques spirituels à l'usage des missions royales du diocèse d'Alais. Nouvelle édition. A Avignon, et se vend à Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy.* 1747. In-8°, 176 pp. + 2 ff. n. chiff.

1104.— *In L. Catilinam tertia ad quirites Oratio XXI. Grationopoli* (sic), *apud Andræam Faure, typographum ordinarium Regis et bibliopolam, in vico Palatii.* S. d. (1747?) *Cum permissu.* In-8°, 24 pp.

1105. — *In L. Catilinam quarta habita in senatu. Grationopoli* (sic), *apud A. Faure, typographum ordinarium Regis et bibliopolam, in vico Palatii.* S. d. (1747.) *Cum permissu.* In-8°, 23 pp.

1748

1106. — *Discours prononcé par Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet), *en benissant les drapeaux du bataillon de St Clair du régiment Royal d'artillerie, dans son eglise cathedrale le 29 avril 1748, à la veille du départ de ce bataillon pour l'Italie. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de Mgr l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1748. In-4°, 7 pp.

1107. — ΙΣΟΚΡΑΤΟΥΣ πρὸς Δημόνικον παραινεσις. *Isocratis ad Demoniacum parænesis sive oratio hortativa, Hieronimo Wolfio Œtingensi interprete cum verborum accurato indice. Gratianopoli, apud Andræam Faure, typographum ordinarium Regis et bibliopolam collegii Regio-Delphinensis societatis Jesu, in vico Palatii.* 1748. *Cum permissu.* In-8°, 62 pp.

1108. — *La maison de charité etablie dans la ville de Gap, par noble Jean de Girard sieur des Horres. Poëme heroique. Grenoble.* 1748. In-4°, 8 pp.

(Bibl. de M. de Terrebasse.)

1109. — *Instruction et Exercices pour la confrérie du Sacré Cœur de Marie, érigée dans l'Eglise du premier monastère de la Visitation de S. Marie dans la ville de Grenoble. A Grenoble, de l'imprimerie d'André Faure, imprimeur ord. du Roy, rue du Palais.* (1748.) Petit in-12. (Catal. Randin, n° 74.)

1110. — *Etat des donnations et des legs que Son Eminence Monseigneur le cardinal Le Camus, evêque et prince de Grenoble, a faits, tant par des donnations entre vivans, que par son testament et par son codicile.* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, 1748.) In-4°, 8 pp.

Cette brochure contient une notice sur le cardinal Le Camus; elle a pour auteur Pierre Gras du Villard, chanoine de Saint-André de Grenoble.

Voyez *Oraison funèbre de Le Camus*, par le P. Molinier, p. 44. Ms. Bibl. de Grenoble. (Q. 615.)

1749

1111. — *Ordo divini officii recitandi... pro anno Domini* MDCCXLIX...*De Mandato... D. D. J. de Caulet, Episcopi et Principis Gratianopoli... Direxit F. Paulin unus è Presb. eccl. Gratianop.* (Armes de J. de Caulet.) *Gratianopoli, apud Andræam Giroud, typ. et bibliop. D. D. Episcopi et Principis, in aula Palatii. 1749. Cum privilegio Regis.* In-12, 96 pp. Le plus ancien Ordo que nous connaissions du diocèse de Grenoble.

1112. — *Requête à Noss. de la Cour de Parlement de Dauphiné pour J.-Pierre Didier Dubarry, chanoine de l'Eglise de Vienne* (libelles diffamatoires). *Grenoble, A. Arnaud, impr. lib., rue Brocherie.* (1749.) Grand in-f°, 90 pp.

1113. — *Motifs de l'abjuration que le sieur Jean Arnaud dit du Perron, ministre calviniste, a fait du calvinissime, entre les mains de Monseigneur l'Evêque de Grenoble, le 16e août 1748.* (Armes de G. de Plan des Augiers, évêque de Die.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy et de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Comte de Dye, ruë du Palais.* 1749. In-8°, 6 ff. n. chiff. + 54 pp.

Dédicace de J. Arnaud à G.-A. de Plan des Augiers, évêque de Die, dans laquelle il nous apprend qu'il est né dans le diocèse de Die: « La Suisse, dit-il, me reçut

« comme un partisan de la Réforme... Après avoir étudié
« trois ans à Lauzane, on me crut assès instruit pour
« revenir dans ma patrie y exercer les fonctions de
« ministre. Je m'en acquittai avec zèle, particulièrement
« dans le synode de Gigors. Arrêté (près de Montvendre,
« le 14 juillet 1748) et conduit dans les prisons de Gre-
« noble, c'est de là qu'instruit par un jésuite, je conjure
« Votre Grandeur de vouloir bien accepter les marques
« de ma soumission... »

1114. — *Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble sur le sacrement de Pénitence et sur la Communion* (du 1er août 1749). (Première partie.) *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* 1749. In-4°, 2 vol. (1re partie). 1 f. n. chiff. titre + vi + 271 + vj pp. Addition à la 1re partie, 1 f. n. chiff. titre + ij pp. + 164 + iij pp.

Seconde partie : 1 f. n. chiff. titre + vi + 382 + ij pp. *fautes à corriger.*

Autre édition. — Même date. 1 f. titre, vi + 382 + ij pp. *fautes à corriger* + 1 f. n. chiff. privilège du roi.

1115. — *Code Louis XV, ou nouveau Recueil des principaux reglemens et ordonnances de Sa Majesté, tant sur la justice, police et finance, que sur la juridiction ecclesiastique et sur toutes sortes de matières intéressantes ; rangé par l'ordre des temps. A Grenoble, chez André Giroud, libraire imprimeur du Parlement, à la salle du Palais.* 1749. *Avec privilège.* 2 vol. in-12. T. 1er. 8 ff. n. chiff. dédicace et table + 591 pp. T. 2. Le titre change : *Code Louis XV..., concernant les donations,*

les insinuations, les testamens, les baptêmes, mariages et sépultures, etc... 4 ff. n. chiff. + 396 pp.

Dédicace de l'imp. A. Giroud à M. Vidaud de la Tour, proc. général au Parlement.

1116. — *Les rudimens de la langue latine, avec des règles pour apprendre facilement et en peu de tems à bien décliner et conjuguer.... Avec un abregé des particules, par François Bistac.* (Bois représentant une renommée soufflant dans une trompette.) *Sur l'imprimé à Langres. Dernière édition. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy et du collège, libraire, rue du Palais.* S. d. (1749?) *Avec permission.* In-8°, 268 pp. + 4 pp. de table. (Bibl. E. M.)

1117.— *Luciani selecti mortuorum dialogi cum interpretatione latina, et grammatica singularum vocum explanatione in usum juventatis* φιλελλυνος. (Par Etienne Moquot, de la Compagnie de Jésus.) *Gratianopoli, apud Andræam Faure, typographum ordinarium Regis et bibliopolam collegii regio Delpinensis* (sic) *societatis Jesu, in vico Palatii.* 1749. In-4°, 79 pp.

1118. — *Cantus diversi ex graduali Romano. Gratianopoli, Faure.* 1749. In-12. (Catal. des livres des frères Perisse, à Lyon. 1770.)

1750

1119. — *Prières pour l'adoration du très Saint Sacrement, qui se disent pendant les quarante heures, à l'usage de la congregation de l'Assomption de Notre-*

Dame. A Grenoble, chez Joseph Cuchet, imprimeur-libraire, ruë Pérolerie, au-dessus de la Poste. S. d.(1750.) In-12, 60 pp. (Bibl. E. M.)

1120. — *Jugement portant commission pour procéder sur les lieux aux visites privées et estimation du domaine d'Allevard* (cedé par le Roi à Marguerite Brachet, en échange des maisons, jardins, terres... sis à Choisy et ès environ), *du 5 sept. 1750. Grenoble, de l'imp. d'André Giroud.* In-4°.

1121. — *Remède pour la gravele, colique néfrétique, ardeur d'urine et retention d'urine. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur libraire, rue du Palais.* S. d. (Vers 1750.) In-4°, 3 pp.

1122. — *Recueil des ordonnances du Roy, concernant la discipline de l'art militaire.* (Armes de France.) *A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1750. In-8°, 62 + 54 + 233 pp.

(Trois pièces : ordonnances concernant les crimes et délits militaires ; sur le maniement des armes ; concernant les gouverneurs et lieutenants généraux.)

1751

1123. — *Jubilé universel accordé par N. S. Père le pape Benoît XIV à la ville et diocèse de Grenoble, ainsi qu'à tout le monde chrétien..., avec le Mandement de Mons. l'Evêque de Grenoble* (J. de Caulet, du 20 mai 1751.) (Armes.) *A Grenoble, chez André Giroud, impri-*

meur libraire de mondit Seigneur et du clergé, à la salle du Palais. (Armes de Benoît XIV au verso du titre.) 1751. In-12, 95 pp. Titre encadré.

1124. — *Instruction et catechisme pour le jubilé, imprimés par ordre de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble.* (Armes.) *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire de mondit Seigneur et du clergé, au Palais.* 1751. *Avec privilège.* In-12, 24 pp. Titre encadré.

1125. — *Cantiques nouveaux sur divers sujets de morale, composez pour la retraite qui se fait toutes les années à l'hôpital général depuis le jour de l'Ascension jusqu'à la dernière fête de la Pentecôte, sur des airs les plus beaux et les plus connus. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur-libraire, rue du Palais.* S. d. *Avec aprobation* (sic) *et permission.* In-8°, 48 pp.

1126. — *Noels nouveaux à l'honneur de la naissance de Jésus-Christ, sur les plus beaux airs. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur du Roy, rue du Palais. Avec permission.* S. d. (1751?) In-12, 12 pp.

1127. — *Avis au sujet des ecoles chretiennes et gratuites tenues par des frères, sous la direction de plusieurs messieurs et dames de cette ville de Grenoble. A Grenoble, chez André Arnaud, imprimeur libraire, rue Brocherie.* S. d. (1751.) In-4°, 8 pp.

1128. — *Noels nouveaux à l'honneur de la naissance de Jesus. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* S. d. (1751?) In-12, 12 pp.

1129. — *Die XVI junii in festo S. Joannis Francisci Regis societatis Jesu. Gratianopoli, And. Faure.* 1751. In-4°, 3 pp.

1130. — *Officia propria sanctorum Ebredunensis diœcesis novissime recognita de mandato illustrissimi ac reverendissimi D. D. Bernardini Francisci Fouquet, archiepiscopi principis Ebredunensis. Gratianopoli, And. Faure.* 1751. In-12, 55 pp.
(Bibl. de M. E. Chaper.)

1752

1131. — *De Imitatione Christi libri quatuor* (Auctore Th. à Kempis). *Gratianopoli, typis Andreæ Giroud.* 1752. In-32, 534 pp. + 9 pp. n. chiff. Texte encadré.

1132. — *Oraison funèbre de très haut, très puissant et très excellent Prince Louis de Bourbon, duc d'Orleans, premier Prince du sang, prononcée au Service solemnel qu'a fait faire la ville de Grenoble dans l'église collegiale et chapelle royale de S. André, le 26 avril 1752, par l'abbé de Baratier, chanoine de la même église et curé de S. Laurent de Grenoble.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, libraire imprimeur de la ville, à la salle du Palais.* 1752. In-4°, 30 pp. — En tête, une grav. repres., dans un médaillon, Louis de Bourbon, buste de 3/4, avec cette légende : LVDOVICVS-DELPHINAT. GVBERNAT. A droite et à gauche, un brûle-parfum.

Au-dessus, cette devise : IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JVSTVS.

Lettre ornée aux armes des Bourbons.

Très belle impression.

Louis de Baratier, curé de S. Laurent de Grenoble et chanoine de S. André, né à Valence en 1704, mourut à Grenoble, le 20 mars 1764.

Les archives de l'Isère (fonds de l'intendance), nous fournissent : « l'état de l'impression faite de l'Oraison funèbre de M. le duc d'Orléans, de l'ordre de Messieurs les consuls-échevins de la ville de Grenoble, par André Giroud, imprimeur-libraire de la ville. »

En voici un extrait :

IMPRESSION.

Pour 1,000 exemplaires in-4° sur du grand papier raisin fin, dont 24 sur papier d'Hollande, le tout imprimé avec beaucoup de soins, contenant 30 pages d'impression, caractère moyen, à onze sols pièce l'un dans l'autre, monte, cy.................... ..	550 liv.	»
Frais indépendans de l'impression :		
Pour la gravure en taille douce du portrait du Prince et de la première lettre de l'Oraison funèbre, payé au graveur, cy..................................	54	»
Pour l'envoi à Lyon du paquet de la première feuille, pour l'impression des deux gravures, frais de voiture et toile cirée, payé, cy............................	7	»
Pour l'impression en taille douce des mille exemplaires des deux gravures, payé 5 liv. 10 le cent, cy.	55	»
Pour l'envoi d'un paquet de Lyon qui contenait 100 exemplaires, frais de voiture, payé, cy..............	2	5
A reporter...	668 liv.	5

Report...	668 liv.	5
Pour le retour du surplus, frais de voiture, cy.....	3	5
Pour la couverture en papier argenté de 250 exemplaires, payé trois sols la feuille, cy................	37	10
Pour la couverture de 750 exemplaires en papier marbre noir de Paris et Lyon, rouge, à 1 l. 6 d. la feuille l'un dans l'autre, cy........................	56	5
Pour la reliure de deux exemplaires en maroquin noir, argenté sur tranche, sur le dos et sur le plat, payé au sieur Richard, relieur, douze livres, cy......	12	»
Pour la reliure d'un exemplaire en maroquin noir pour M. l'Evêque, doré sur tranche, sur le dos et sur le plat; deux signets en soye et garde de papier argenté, cy....................................	6	»
(La Bibl. de Grenoble possède cet exemplaire)		
Pour la reliure de huit exemplaires en façon de veau, argenté sur tranche avec deux signets en soye et garde de papier argenté, à 3 liv., cy	24	»
	806 liv.	25

Les consuls de Grenoble envoyèrent à Louis-Philippe d'Orléans, fils de Louis de Bourbon, un exemplaire de cette Oraison funèbre; il les remercia par une lettre datée du 17 juin 1752. Voyez Champollion-Figeac, *Chroniques Dauphinoises*, 1884, p. 76.

1133. — *Mandement de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble au sujet de la béatification de la vénérable mère Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie* (27 mars 1752). S. l. n. n. *(Grenoble, A. Giroud.)* 1752. In-4°, 7 pp.

1134. — *Conclusiones Philosophicæ.* A la fin : *Has theses Deo duce, et auspice Dei-Parâ, tueri conabuntur FF. Romanus Poncet ex oppido Valbonnais, et Ennemundus Lamotte Gratianop. Aug. reform. sub moderamine P. Cyrilli Trouillon, philosophiæ professoris. Die 16 mensis maii, horâ secundâ post meridiem, ann. 1752, in ædibus sacris FF. August. Gratianop.* In-f°, placard. En tête, une gravure représentant le Christ en croix. Texte entouré d'une guirlande de dauphins. Dans le bas : *Ex officina Andreæ Arnaud, in vico Brocherie.*

1135. — *Histoire de la pieuse bergère Dumont de Parmenie, ou la vie de la sœur Louise, fondatrice de la maison des retraites de Notre-Dame de Croix, dans le diocèse de Grenoble.....* (Par Gras du Villard, chanoine de S. André.) *A Grenoble, chez André Arnaud, imprimeur-libraire, rue Brocherie, et se vend à Grenoble et à Parmenie.* 1752. *Avec approbations et permission.* In-12, 6 pp. n. chiff. + XII pp. + 186 pp. chiff. seulement jusqu'à la p. 168; c'est-à-dire que les feuilles P et Q ne sont pas chiffrées.

Dédicace à la très sainte Vierge.

Dans d'autres éditions, la p. 168 n'est pas chiffrée, et la lettre du P. Cherubin de Noves n'est pas la même dans les deux éditions: dans la première, elle est datée du 28 déc. 1752, et contient, en plus, un avertissement de 3 pp. n. chiff.

D'autres ont 22 pp. n. chiff. (à partir de la p. 167), et la lettre du P. Cherubin est du 31 mars 1751.

1136. — *Nouveau recueil des édits et déclarations, arrêts et reglemens du Conseil, rendus au sujet des gens*

de la religion prétendue reformée. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, ruē du Palais. 1752. *Avec privilège du Roy.* In-4°, 10 ff. n. chiff. titre, dédicace et table + 401 pp. et 1 f. n. chiff. pour le privilège.

Dédicace d'André Faure à Honoré-Henri de Piolenc, premier président du Parlement de Dauphiné. Ce recueil a été imprimé pour le compte de Pierre Prault, impr.-libraire à Paris. La cession de son privilège à André Faure est du 20 décembre 1751. Il contient 234 édits, déclarations ou arrêts, de 1662 à 1751.

1137. — *Pratique de la dévotion du Calvaire. Grenoble,* 1752. In-12.

(Catal. des livres qui se trouvent chez A. Giroud, à Grenoble, p. 55.)

1138. — *Prières en forme d'entretiens avec Jésus-Christ, auxquelles on a joint l'office et les litanies du Saint-Sacrement. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1752. *Avec approbation et permission.* XVI + 20 pp., la dernière n. chiff.

1139. — *Epitome antiphonarii Romani, seu vesperale pro dominicis et festis : in quo continentur antiphonæ, psalmi, capitula, hymni, orationes, commemorationes universæ et sanctorum recentium, et completorium. His accedunt antiphonæ feriales ad magnificat pro tempore adventûs et pro quadragesima, ex breviario Romano, ad usum chori. Gratianopoli, apud Andream Faure, typographum et bibliopolam, in vico Palatii.* 1752. *Cum*

approbatione et privilegio. In-12, 1 f. n. chiff + 530 pp. + 9 ff. n. chiff. pour l'index et le privilège.

Autre édition : 10 ff. n. chiff. + 484 pp. + LXXX pp.

1753

1140. — *Proprium sanctorum brevarii Romani, ad usum canonicorum regularium S. Augustini ordinis S. Antonii Viennensis* (Armes des Antonins), *sub auspiciis illustrissimi ac reverendissimi D. D. Stephani Galland, ejusdem ordinis abbatis, superioribus generalis. Gratianopoli, excudebat Andreas Faure, Regis typographus ordinarius, in vico Palatii.* 1753. *Cum approbatione et permissu Regis.* 18 ff. n. chiff. + de la p. 647 à 1122 + *15 + x + 1 f. n. chiff.

1141. — *Breviarium Romanum, ad usum canonicorum regularium S. Augustini ordinis S. Antonii Viennensis, in quo omnium festorum officia a summis Pontificibus tam universæ ecclesiæ, quam prædicto ordini hucusque concessa, suis locis inserta sunt. Sub auspiciis illustrissimi ac reverendissimi D. D. Stephani Galland, ejusdem ordinis abbatis, superioris generalis.* (Armes des Antonins.) *Gratianopoli, excudebat Andreas Faure, Regis typographus ordinarius, in vico Palatii.* 1753. *Cum approbatione et permissu Regis.* In-12, 18 ff. n. chiff., 1122 pp. + 8 pp. + CXLII pp.

1142. — *Breviarium Romanum, ex decreto sacro sancti concilii Tridentini restitutum. Ad usum diœcesis*

Ebredunensis. Editio recens... Jussu D. D. Bernardini Francisci Foucquet, archiepiscopi, principis Ebredunensis. (Armes de Fouquet.) *Gratianopolii* (sic), *excudebat Andreas Faure, Regis typographus ordinarius, ac illustrissimi et reverendissimi D. D. Archiepiscopi, in vico Palatii.* 1753. *Cum approbatione et permissu.* In-12, 32 pp. n. chiff. + 1044 pp. + CXXVI pp.

1143. — *Copie de la lettre écrite par M. le Comte d'Argenson. A Grenoble, chez A. Faure.* (1753.) 1 f.

1144. — *Epitome gradualis Romani, seu missarum cantus pro diebus dominicis et festivis totius anni, cum missa regia dom. H. Dumont, missa imperiali, missa sanctissimi nominis Jesu. Processionalis et cantus diversi loco, accessere antiphonæ hymni responsoria, etc... In diebus purificationis B. M. V. Dom. palmarum, sancti Marci, rogationum, et corporis Christi; juxta usum Romanum. Gratianopoli, And. Faure.* 1753. In-12, 4 ff. n. chiff. + 604 pp.

1145. — *Épitome antiphonarii Romani; seu vesperale pro Dominicis et festis; in quo continentur antiphonæ, psalmi... Gratianopoli, apud viduam Andreæ Faure, typographi ordinarii Regis, in vico Palatii.* 1753. In-12, XI ff. n. chiff. + 484 pp. + LXXX pp.

1146. — *Mémoire pour parvenir à la conservation des grains. A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1753. In-4°, 16 pp.

1754

1147. — *S. Augustin contre l'incrédulité* (par l'abbé Troya d'Assigny). *A Paris, chez Augustin Martin Lottin, libraire et imp., rue S. Jacques, au Coq, et à Grenoble, chez André Giroud, imp. lib. du Parlement, au Palais.* 1754. 2 vol. in-8°.

T. I[er]. — 1 f. n. chiff. f. titre. CXLVIII + 402 pp. + 2 ff. n. chiff.

T. II. — 1 f. n. chiff. f. titre + LXXVI + 474 pp. + 1 f. n. chiff. approbation.

1148. — *Code de Louis XV ou nouveau Recueil des principaux reglemens et ordonnances de Sa Majesté, tant sur la justice... que sur la jurisdiction ecclesiastique... Nouvelle édition* (2[e]), *corrigée et considérablement augmentée, où l'on a joint le Traité des légitimes suivant le droit Romain. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire du Parlement, à la sale du Palais. 1754. Avec privilège.*

2 vol. in-12 : 1[er] vol., 2 ff. n. chiff., VII + 454 pp. — T. II, 2 ff. n. chiff., VIII + 412 pp.

1149. — *Catalogue des livres qui se trouvent à Grenoble, chez André Giroud, libraire-imprimeur du Parlement, à la sale du Palais.* S. l. n. d. (1754). In-8°, 79 pp. (et) *Premier supplement au Catalogue des livres d'André Giroud, acquis dans le cours de l'année 1755 et partie de 1756.* In-8°, 15 pp.

Dans ce Catalogue, un des premiers publiés par un imprimeur grenoblois, les livres sont classés par ordre alphabétique. On y remarque, comme impressions grenobloises, les *Arrêts de Basset* (1668), la *Bible*, de M. de Berulle, 3 vol. in-f° (1696), *Code de Louis XV* (1754), *Histoire du Dauphiné*, de Chorier (1661), les ouvrages de Valbonnais, les *Poèmes* d'Expilly, etc. (Bibl. E. M.)

1150. — *Recueil des actes, pièces et procédures, concernant l'Emphitéose perpetuelle des dixmes du Briançonnois.* (Faux titre.) — *Recueil des actes, pièces et procédures concernant l'Emphitéose perpetuelle des dixmes du Briançonnois, avec un Mémoire historique et critique pour servir de préface, par Me Jean Brunet, seigneur de l'Argentière, conseiller du Roi, ancien commissaire des guerres, receveur des tailles, et deputé du Briançonnois.* S. l. n. n. 1754. *(Grenoble, imp. d'André Giroud.)* In-4°, 2 ff. n. chiff. + 152 pp.

L'auteur termine ainsi sa préface sur le Briançonnais (pp. 1-37) :

« J'ai cru que ce mémoire, qui servira de préface au « recueil de toutes ces pièces, pourroit un jour être utile « au public, et je souhaite que mes recherches historiques « engagent les zélés patriotes d'en faire de plus étendues « sur un païs qui merite d'être plus connu. »

1151. — *Prières pour chaque jour de la neuvaine en l'honneur de la Ste Epine de la couronne de N. S. J.-C., et d'une petite partie du bois de la Ste Croix, conservés dans l'église du monastère des Dames religieuses de Montfleuri, dont l'ouverture se fait le 7e mai de chaque année. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, impri-*

meur ordinaire du Roi, rue du Palais. Avec permission. S. d. (1754). In-12, 4 ff. n. chiff. + 46 pp. + 1 f. n. chiff.

L'approb. est du 26 fév. 1709, et la permission d'imprimer du 7 mars 1754.

Il y a dans les feuillets prélim. une *Notice* sur les reliques des épines de la vraie croix..., conservées aux monastères de Montfleury et de Ste-Claire de Grenoble.

1755

1152. — *Absalon, tragédie. L'homme de Promethée, comedie, seront representés par les pensionnaires du colège* (sic) *royal-dauphin de Grenoble, de la Compagnie de Jésus. La seconde representation sera suivie de la distribution des prix, qu'on fait trois fois chaque année à Messieurs les Pensionnaires, le jeudi 6e et samedi 8e février 1755. A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi et du collège, rue du Palais.* 1755. In-4°, 7 pp.

1153. — *Catéchisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la Doctrine chrétienne pour les enfans, les prières du matin et du soir. Imprimé par ordre de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque et Prince de Grenoble, pour être enseigné seul dans son diocèse.* (Armes de J. de Caulet.) *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire de mondit Seigneur et du clergé, au Palais.* 1755. *Avec privilège du Roi.* In-12, XI pp., 1 f. n. chiff. privilège du roi + 60 pp. + 51 pp. pour l'abrégé de l'*Histoire Sainte.*

1154. — *Recueil d'edits, déclarations, arrets, reglemens et concordats, concernant la jurisdiction, les privilèges et les exemptions de Nosseigneurs du Parlement de Dauphiné. Réimprimé à Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire de Nosseigneurs du Parlement, à la sale* (sic) *du Palais.* 1755. *Avec privilège.* In-f°, 1 f. n. chiff. titre + 239 pp. + 2 ff. n. chiff. p. la table. (C'est le Code Guilliet.)

1155. — *Instruction pour la procedure, tant en matière civile que criminelle, tirée des ordonnances de 1667 et 1670. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire du Parlement, à la sale du Palais.* 1755. *Avec permission.* In-12, 140 pp. + 46 pp. pour l'instr. pour la procédure criminelle.

1156. — *Cantiques pour la mission de Grenoble, à l'usage des Capucins. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1755. *Avec permission.* Pet. in-8°, 87 pp.

1157. — *Cantiques spirituels à l'usage des missions des RR. PP. Carmes déchaussés de Grenoble... A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire du Parlement, à la salle du Palais.* (1755?) *Avec permission.* In-12, 47 pp. (Bibl. E. M.)

1756

1158. — *Testament de Messire Abel-François de Loras, seigneur de Bellacueil, du 13 juillet 1721.* (Grenoble, *v*e *Faure*, 1756.) In-f°, 4 pp.

1159.—*Arrêts, arrêtés et remontrances du Parlement de Dauphiné au Roi, au sujet des entreprises du Grand Conseil, du 10 avril 1756. Ensemble ses observations sur la noblesse commerçante.* S. l. n. n. *(Grenoble, de l'imp. d'André Giroud.)* 1756. In-12, 56 pp.

1160. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, pour la rédemption des captifs* (22 juillet 1756). *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé.* (1756.) In-4°, 3 pp.

1757

1161. — *Discours prononcé par M. l'Evêque de Grenoble* (J. de Caulet), *dans son église cathédrale, le dimanche 30 janvier 1757, avant de célebrer une messe solemnelle pour remercier Dieu de la conservation de la personne sacrée du Roi* (Attentat de Damiens). *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, impr. lib. de Mgr l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1757. In-4°, 19 pp.

1162. — *Lettre contenant la relation du supplice de Robert François Damiens, exécuté à Paris, le 28 mars 1757,* (et) *Arrest de la Cour de Parlement de Paris contre la famille de Robert François Damiens* (du 29 mars 1757). *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Faure, rue du Palais.* 1757. In-4°, 2 ff. n. chiff.

1163. — *Breviaire à l'usage des Penitens blancs de Grenoble, selon la reformation ordonnée par Notre Saint Père le pape Pie V, et depuis confirmée par les papes Grégoire XIII, Clement VIII et Urbain VIII, contenant l'Office de la Sainte Vierge. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1757. *Avec approbation et privilège du Roi.*

Dédicace de A. Faure à l'Archevêque de Lyon.

In-4° de 8 ff. n. chiff. + 40 pp. (chiff. seulement à partir de la p. 9) + 988 pp. + LXXXXI pp. + 5 pp. n. chiff. + 64 pp. + 2 ff. n. chiff. + 24 pp. + 6 pp.

Autre édition in-8°, 8 ff. n. chiff. + 56 + 148 + 598 + CXX + 312 + 5 ff. n. chiff. table et approb. + 166 pour l'Office du Très Saint-Sacrement. Titre rouge et noir.

1164. — *Instructions et pratiques de la dévotion du Saint Scapulaire, appellé* (sic) *vulgairement le petit habit de Notre Dame du mont Carmel. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi.* 1757. In-12, 110 pp. + 1 f. n. chiff. pour la table. — Une grav. sur bois représente la Vierge au verso du titre.

1165. — *Breviarium sacri ordinis Cartusiensis curâ et jussu Reverendi Paris domni Michaelis, Prioris Cartusiæ, et totius ordinis generalis moderatoris correctum, et impressum.*

(Une petite gravure représ. saint Bruno agenouillé; devant lui, la Vierge tient l'Enfant Jésus. Au-dessus, les armes de la Grande-Chartreuse.)

Gratianopoli, ex officina viduæ Andreæ Faure, typographi ordinarii Regis, ac sacri ordinis Cartusiensis,

Sumptibus majoris cartusiæ. 1757. *Cum privilegio Regis.* In-f°, 24 ff. n. chiff. + 944 + CVII pp.

1166. — *Mandement de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet), *pour sa seconde visite générale* (1757). *A Grenoble, de l'imp. d'André Giroud, imp. lib. de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* In-4°, 9 pp.

1167. — *Mandement de Mgr Pierre Annet de Pérouse, évêque de Gap* (Paris, 8 oct. 1757), *pour ordonner des prières en actions de graces de la naissance de Mgr le comte d'Artois.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé de Gap, à la sale du Palais.* (1757.) In-4°, 4 pp.

1168. — *Plan de la religion expliquée et demontrée dans ses points fondamentaux, par saint Augustin....* (Par l'abbé Troya d'Assigny.) *A Paris, chez Aug. Lottin, et à Grenoble, chez André Giroud, imp. lib. du Parlement, au Palais.* 1757. In-8°, LXXVI + 474 pp.

1169. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la doctrine chretienne pour les enfans, les prières du matin et du soir, avec un abrégé de l'histoire sainte et des fêtes de Notre Seigneur Jesus-Christ, et de tous les saints. Imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque, pour être enseigné seul dans son diocèse.* (Armes de J. de Caulet.) *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de mondit Seigneur et du clergé, au Palais.* 1757. *Avec privilège du Roi.* In-12, x pp., 1 f. n.

chiff. (Privilège du roi, permission d'imprimer les livres du diocèse du 1er juillet 1745, et cession du privilège à Giroud, 1er août 1749) + 60 pp. + 51 pp. pour l'abrégé de l'*Histoire Sainte.*

1758

1170. — *Discours prononcé par M. l'Evêque de Grenoble, en benissant dans son eglise cathedrale le drapeau et le guidon du regiment des volontaires de Dauphiné, le 4 juin 1758, immédiatement après son augmentation. A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, imprimeur libraire de Mons. l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1758. In-4°, 5 pp.

1171. — *Representations à MM. les Directeurs de l'hôpital général de la ville de Grenoble, de la part des maîtres apothicaires de la même ville. Grenoble, de l'imprimerie de J. Cuchet, imprimeur libraire ordinaire du public.* S. d. (1758). In-4°, 26 pp.

1172. — *A Mgr l'Intendant de la province de Dauphiné.* (Requête des fermiers de l'octroi de la ville de Grenoble, sur les droits d'entrée sur les vins étrangers.) *Grenoble, J. Cuchet.* 1758. In-f°, 12 pp.

1173. — *Arrêté et remontrances du Parlement de Dauphiné au Roi, sur la distration des habitans de la province, du ressort de leurs juges naturels, du 20 juin 1758.* S. l. n. n. *(Grenoble, imp. André Giroud.)* 1758. In-12, 23 pp.

Autre édition. 1758. 23 pp.

1759

1174. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, pour les permissions de carême* (4 janv. 1759). *A Grenoble, de l'imp. d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* (1759.) In-4°, 7 pp.

1175. — *Discours prononcé par M. l'Evêque de Grenoble* (J. de Caulet), *en benissant dans son église cathedrale les drapeaux du bataillon de Carcassonne, milices du Languedoc, le 13 mai 1759.* A la fin : *A Grenoble, de l'imp. d'André Giroud, imp. lib. de Mgr l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1759. In-4°, 5 pp.

1176. — *Mandement de Mgr l'Evêque, comte de Gap* (P. A. de Perouse, 23 juillet 1759), *pour indiquer la visite générale de son diocèse.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque comte de Gap, à la salle du Palais.* 1759. In-4°, 8 pp.

1177. — *Jubilé universel accordé par N. S. Père le Pape Clement XIII, avec le mandement de Monseigneur l'Evêque de Grenoble* (J. de Caulet, du 24 sept. 1759). (Armes.) *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire de mondit Seigneur et du clergé, à la salle du Palais.* 1759. In-12, 107 pp. (Armes de Clément XIII au verso du titre.)

1178. — *Jubilé accordé par Notre S. P. le Pape Clément XIII.* (Armes de l'évêque de Die.) *Avec le mandement de G.-A. de Plan des Augiers, évêque de Die, du 25 sept. 1759. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Evêque, comte de Die.* 1759. *Avec privilège du Roi.* In-12, 80 pp.

1179. — *Jubilé accordé par Notre S. P. le Pape Clement XIII.* (Armes.) *Avec le mandement de Fr. Fouquet, archevêque d'Embrun, du 20 octobre 1759. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi et de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevêque et Prince d'Embrun.* S. d. (1759.) *Avec privilège du Roi.* In-12, 40 pp.

1180. — *Jubilé universel accordé par Notre Saint Père le Pape Clement XIII.* (Armes du Pape et d'Annet de Perouse, évêque de Gap). *A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque, comte et seigneur de Gap, au Palais.* 1759. In-4°, 23 pp.

1181. — *Observations sur les effets du port de la vaisselle à la Monnoie. A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve d'André Faure, imprimeur du Roi, rue du Palais.* 1759. In-4°, 7 pp.

1760

1182. — *Almanach diocesain pour l'année bissextile MDCCLX. A Grenoble, chez André Giroud, impr. libr.*

de Mgr l'Evêque et du clergé, au Palais. 1760. *Avec privilège.* In-12, 23 ff. n. chiff.

On y remarque la Chronologie des évêques de Grenoble.

1183. — *Code Municipal ou le recueil des principaux edits, reglemens et ordonnances du Roi, qui interessent en général et en particulier les officiers municipaux et de police des villes et communautés, avec leurs privilèges et prerogatives; ensemble les arrests d'enregistremens et le règlement du Parlement de Dauphiné sur le fait des tailles. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire choisi par le Parlement pour l'impression des ordonnances enregistrées en cette Cour.* 1760. *Avec privilège.* 2 vol. in-12. T. Ier, 2 ff. n. chiff. + IV + LVI + 356 pp.; t. II, ff. n. chiff. + XV + 442 pp.

Dédicace de l'imprimeur à MM. les consuls en exercice : Romand, Perreton, Trousset et Giroud.

1184. — *Epitome gradualis Romani, seu missarum cantus pro diebus dominicis et festivis totius anni, cum missa regia dom. H. Dumont, missa imperiali, missa sanctissimi nominis Jesu et missa nostræ Dominæ pietatis, in fine processionalis et cantus diversi loco, accessere antiphonæ, Hymni, responsoria... in diebus purificationis B. M. V. Dom. Palmarum, sancti Marci, Rogationum, et corporis Christi juxta usum Romanum. Gratianopoli, apud viduam Andreæ Faure.* 1760. *Cum privilegio Regis.* In-12, 4 ff. n. chiff. + 604 pp.

1185. — *Eloge de Daguesseau, par M. Thomas. A Grenoble, de l'imp. d'André Giroud, imprimeur libraire.* 1760. In-8°.

(D'après l'inv. ms. de la librairie de la veuve Giroud, 1782.)

1186. — *Les Srs consuls ne doivent point se meler de la Police.* (Par Vallet, lieut. general de Police.) S. d. (Janvier 1760.) A la fin: *De l'imprimerie d'André Giroud, depuis la page 37 jusqu'à la page 50.* In-8°, 50 pp.

En l'année 1760, le lieutenant général de police fut dans le cas de faire imprimer certain ouvrage tendant à fixer l'étendue de sa juridiction ; il craignit un refus de la part des imprimeurs et le prévint par une requête qu'il présenta à la Cour du Parlement.

Elle nous paraît assez curieuse pour en détacher quelques passages :

« Le 26 août dernier, les sieurs consuls ont présenté à la Cour un mémoire dans lequel ils forment des plaintes ou des accusations contre le suppliant, pour avoir le prétexte de conclure à la rétractation de la modification que la Cour a mis à l'arrêt du Conseil du 1er mars 1757. Le suppliant a fait une réponse à ce mémoire (c'est l'imprimé ci-dessus décrit). Le suppliant a proposé à chacun des quatre imprimeurs de cette ville de l'imprimer, il s'est réduit à leur proposer d'en imprimer chacun une feuille, tous ont refusé : l'un a répondu : « Je suis imprimeur de la ville, mon état est libre ; » l'autre : « J'ai des raisons d'intérêt à ménager les sieurs consuls, et si on veut me forcer à imprimer cet ouvrage, je dirai que je ne puis le commencer d'un mois. » Les autres ont dit : « Nous craignons la colère des sieurs consuls, on n'a qu'à donner la préference à d'autres. » C'est ainsi qu'on a eu la hardiesse de ballotter le suppliant, juge de l'imprimerie.

« Il est étonnant que des personnes qui exercent un art, autrefois confié aux seuls gentilshommes, et qui jouissent même encore de la noblesse personnelle, puissent oublier jusqu'à ce point leur état, leur serment et les principes d'humanité, et qu'ils osent ainsi sacri-

fier honteusement les devoirs de la justice à ceux de la politesse.

« Par la liberté de la presse on entend :

« *Celle qu'on les auteurs en ce libre métier*
« *De perdre impunément leur encre et leur papier.*

« On entend même, si l'on veut, la liberté qu'a un imprimeur de refuser, dans certains cas, d'imprimer des ouvrages de pure littérature; mais, à l'égard des plaideurs, un imprimeur n'a que la liberté, ou de fermer boutique, ou de preter son ministère à ceux qui le reclame. En effet, il serait singulier qu'un imprimeur eût plus de privilèges qu'un avocat.

« Pour abréger et prévenir tous les prétextes, les faveurs, et diviser, s'il se peut, les ressentiments et le fiel qu'on prête mal à propos aux sieurs consuls, il *plaira à la Cour,* Nosseigneurs, ordonner que chacun des quatre imprimeurs sera tenu d'imprimer, moyennant honoraires, dans la huitaine, la feuille du memoire dont il s'agit, qui lui sera presentée par le suppliant, en tel caractère et forme qu'il desirera, à peine d'interdiction et de cinq cents livres d'amende et de tous depens.

« VALLET, lieut. de police. »

Le lendemain, par ordre de la Cour, les quatre imprimeurs de Grenoble commençèrent à imprimer l'ouvrage de Vallet (8 janvier 1760). Il se compose de 5 feuilles, imprimées avec le même caractère, mais sur un papier différent, par André Arnaud, J. Cuchet, veuve d'André Faure et André Giroud.

Cette petite brochure, assez rare, est intéressante pour l'histoire municipale de Grenoble.

Paul-Joseph Vallet, lieutenant de police à Grenoble, fils d'Antoine, procureur au Parlement, et de Marguerite Rosset, naquit en cette ville, le 13 mars 1722, et mourut le 22 janvier 1781 (et non en février 1781, comme l'avance M. Rochas, dans sa *Biog. du Dauph.*, t. II, p. 468).

Une lettre du duc de Choiseul à M. Vidaud, procureur général au Parlement, contient ce passage relatif à Vallet :

« On me l'a depeint comme un esprit dangereux qui se plaît à semer la dissension et qui n'a aucune des qualités que demande une place telle que la sienne, de manière que la police de Grenoble ne sauroit être en de plus mauvaises mains que dans les siennes. C'est ce que je laisse à vos reflexions, et je serai bien aise d'avoir à ce sujet votre sentiment. Il y a quelques années qu'il eut un *veniat*, et s'il évita la punition qu'il meritoit, il ne dut cet acte d'indulgence qu'à la commiseration de M. le duc d'Orléans, qu'il avoit eu la témérité d'offenser. » (Fontainebleau, 30 sept. 1767.) (Lettres de la Cour, 1767, f° 194, Ms. R. 73 *bis, Bibl. de Grenoble.*)

Vallet donna sa démission le 24 août 1768.

1187. — *Traité entre le Roi et le roi de Sardaigne, conclu à Turin le 24 mars 1760, registré au Parlement de Grenoble. A Grenoble, de l'imp. d'André Giroud, imp. libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1760. In-4°, 44 pp.

1188. — *Ordonnance du Roi concernant les armoiries, du 29 juillet 1760. A Grenoble, de l'imprimerie de la vᵉ d'André Faure, imp. ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1760. In-4°, 12 pp.

1189. — *Remontrances du Parlement de Dauphiné au Roi, au sujet de l'Edit du mois de février dernier et de la Déclaration du 3 du même mois, de l'Edit du mois d'août 1758, celui du même mois 1759 et Lettres patentes en consequence de ce dernier edit, du 24 juillet 1760.* S. l. n. n. (*Grenoble, André Giroud, imp.*) 1760. In-8°, 43 pp.

Chapitre intéressant l'impôt sur les cuirs et la ganterie, pp. 36-38.

Autre édition. S. l. n. n. n. d. (Grenoble, *Giroud.*1760.) In-12, 30 pp.

Autre édition. *Id.*, *id.* 1760. In-8°, 43 pp.

1190. — *Itératives remontrances du Parlement de Dauphiné au Roi* (sur l'Edit du mois de fév. 1760, portant établissement d'un nouveau vingtième, deux sols pour livre, etc.) (A Grenoble, ce 18 août 1760.) *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, de l'impr. d'André Giroud, 1760.) In-12, 9 pp.

On lit, p. 7, ces quelques lignes qui intéressent notre commerce grenoblois : « L'Edit du mois d'août 1759, Sire, renferme dans son exécution des difficultés presque insurmontables ; les gênes auxquelles les ouvriers sont soumis anéantiront la préparation des cuirs et peaux, la fabrication des gants qui fait subsister dans cette ville plus de 3,000 habitans, sera détruite si les nouveaux droits sont restitués lorsque les peaux seront envoyées à l'Etranger, et les ouvriers, réduits à la misère et forcés à s'expatrier, seront autant de citoyens perdus sans retour pour l'Etat. »

1191. — *Itératives remontrances du Parlement de Dauphiné, du 18 septembre 1760, sur l'edit du mois de fevrier dernier, portant établissement d'un nouveau vingtième, 2 sols par livre, et d'une double capitation, et les lettres de Jussion des 2 et 25 août dernier.* S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, de l'imp. d'André Giroud.* 1760.) In-8°, 16 pp.

1192. — *Iteratives remontrances du Parlement de Dauphiné, du 15 octobre 1760, sur l'edit de février der-*

nier, portant établissement d'un nouveau vingtième, 2 sols par livre, et d'une double capitation, et les lettres de Jussion des 2, 25 août et 30 septembre derniers. (Fait en Parlement, le 15 octobre 1760.) S. l. n. n. n. d. (Grenoble, de l'imp. d'André Giroud. 1760.) In-8°, 14 pp.

Réimp. dans les deuxièmes et troisièmes *Itératives remontrances du Parlement* (1760). In-12, p. 15.

1193. — *Deuxièmes et troisièmes itératives remontrances du Parlement de Grenoble.* (L'une au sujet de l'édit du mois de février et des lettres de Jussion des 2 et 25 août 1760; l'autre au sujet de l'édit de février, portant établissement d'un nouveau vingtième, des 18 sept. 1760 et 15 octobre 1760.) S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, de l'imp. d'André Giroud.* 1760.) In-12, 23 pp.

1194. — *Rémontrances du Parlement de Dauphiné, du 20 novembre 1760, au sujet de ce qui s'est passé le 12 du même mois, avec les arrêtés qui ont précédé et suivi.* S. l. n. n. n. d. (*Grenoble, de l'imp. d'André Giroud.* 1760.) In-8°, 44 pp.

1761

1195. — *Lettre du Roi à Monseigneur l'Evêque de Grenoble* (J. de Caulet), *ordonnant des prières en action de graces des avantages remportés par l'armée françoise sur les troupes du duc de Brunswick et les troupes prussiennes* (2 avril 1761) (et) *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, pour ordonner des*

prières en action de graces des avantages remportés par l'armée commandée par M. le maréchal de Broglie (du 14 avril 1761). *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* (1761.) In-4°, 7 pp.

1196. — *Cantus diversi ex antiphonario Romano, pro nativitate Domini, item, pro ultimo triduo majoris hebdomadæ, ad matutinum editio nova, accuratior. Accendunt principia ediscendi cantum. Gratianopoli, apud Viduam Andreæ Faure, typographi Regis et bibliopolæ, in vico Palatii.* 1761. *Cum privilegio Regis.* In-8°, 4 ff. n. chiff. + 336 + 93 + 3 pp. (Principes de plain-chant.)

1197. — *Principes pour apprendre le plain-chant, avec divers chants très utiles et propres pour s'y exercer... Nouvelle édition. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1761. *Avec privilège du Roi.* In-8°, 93 pp. + 3 pp. n. chiff. p. la table.

1198. — *Ordonnances de Louis XIV. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire choisi par le Parlement pour l'impression des ordonnances enregistrées en cette Cour, au Palais.* 1761. In-12, 3 ff. n. chiff. + 256 pp. + 122 + 2 ff. n. chiff. table + 148 + 103 pp.

Recueil d'ordonnances divisé en quatre parties, avec titre et pagination différents. Il a été fait un tirage à part de chacune de ces ordonnances.

1762

1199. — *Pratique de la Dévotion du Calvaire. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur du Roy, rue du Palais.* 1762. In-12, 95 pp.

1200. — *Discours prononcé par Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet) *dans l'église cathedrale, le 6 juin, dimanche de la Trinité, pour la benediction des drapeaux de la milice bourgeoise.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, impr. libr. de Mgr l'Evêque, au Palais.* 1762. In-4°, 6 pp., les 2 premières et la dernière non chiff.

1201. — *Lettre du Roi* (et) *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet) *pour ordonner des prières en action de graces des avantages remportés en Hesse par les armées de Sa Majesté* (15 sept. 1762). *A Grenoble, de l'impr. d'Andre Giroud, imp. lib. de Mgr l'Evêque.* 1762. In-4°, 6 pp.

1202. — *Ordonnance du Roi concernant la cavalerie* (du 21 décembre 1762). *A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1763. In-8°, 56 pp.

1203. — *Catéchisme du diocèse de Grenoble contenant l'abregé de la Doctrine chrétienne. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de mondit Seigneur et du clergé, au Palais.* 1762. In-12, 60 pp.

1204. — *Litanies de Jesus-Christ pour les pécheurs et penitens, tirées de l'Ecriture Sainte. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur du Roi, rue du Palais.* (1762?) *Avec permission.* In-12, 24 pp. Texte encadré. (Bibl. E. M.)

1763

1205. — *Lettre philosophique en vers à M. de Voltaire, sur la possibilité des mystères du Christianisme. A Grenoble, chez André Arnaud, imprimeur libraire, rue Brocherie.* 1763. *Avec approbation et permission.* In-8°, 36 pp.

La dédicace au T. R. P. Fortuné Couturier, vicaire général des Augustins réformés, est signée : Fr.-Claude Morin, lecteur de Theol.

1206. — *Remontrances du Parlement de Dauphiné, au Roi, au sujet de l'Edit du mois d'avril dernier et de la Déclaration du 24 du même mois* (du 17 août 1763). S. l. n. n. *(Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud.)* 1763. In-8°, 29 pp.

« Le 16 sept. 1763, M. du Mesnil, lieutenant général de la province, fit mettre pour quinze jours l'imprimeur du Palais en prison, pour avoir imprimé les *Remontrances* du mois d'août, après avoir employé toutes sortes de finesses pour en arracher l'aveu, quoiqu'il l'eût assuré qu'il ne lui arriverait rien pourvu qu'il lui dit la vérité. » *Un Episode de l'Hist. du Parlement de Grenoble,* par Fauché-Prunelle. *(Bull. de l'Acad. Delph.,* t. III, p. 593.)

1207. — *Arrêtés, Procès-Verbaux et Arrêt du Parlement de Grenoble, concernant le décret de prise de corps décerné contre M. le marquis Dumesnil, lieutenant general des armées du Roi, et lieutenant general commandant en Dauphiné* (des 6, 7, 10, 13, 14 octobre, et lettre au roi « des gens tenant la Cour de Parlement » (du 15 octobre 1763). S. l. n. n. *(Grenoble, de l'imp. d'André Giroud.)* 1763. In-8°, 28 pp.

1208. — *Les Rudimens de la langue latine, avec des regles pour apprendre facilement et en peu de temps à bien décliner et conjuguer... Avec un abrégé des particules. Nouvelle édition* (par Garnier). *Sur l'imprimé a Langres, à Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire du Parlement, à la salle du Palais.* S. d. (1763?) *Avec permission.* In-8°.

1764

1209. — *Almanach diocesain pour l'année bissextile MDCCLXIV. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* 1764. *Avec privilège du Roi.* In-12, 19 ff. n. chiff.

Il contient le tableau des professeurs du nouveau collège, dont l'ouverture des classes avait été faite le 3 nov. 1763. — Parmi les morts de cette année, on trouve : M. de Bally, vic. général du diocèse, prévôt de Saint-André, prieur de Rives, et possesseur d'une fort belle bibliothèque.

1210. — *Délibération extraordinaire des charbonniers de la communauté de Quaix en Dauphiné, au sujet du retour du Parlement, du vendredi 2 mars 1764.* (Par Vallet.) A la fin : *A Grenoble, chez André Arnaud, imprimeur-libraire, rue Brocherie.* (1764.) In-12, 27 pp.

1211. — *Officium in honorem sancti Andreæ apostoli, ad usum insignis ecclesiæ collegiatæ seu capellæ Regio-Delphinensis, olim a serenissimo recolendæ memoriæ Andrea Delphino Gratianopoli erectæ et fundatæ.* (Peut-être par Pierre Gras du Villard.) *Gratianopoli, apud viduam Andreæ Faure, typographum ordinarium Regis et bibliopolam, in vico Palatii.* 1764. *Cum approbatione et permissu.* In-4°, 50 pp.

A la fin : *Cum licentiâ J. de Caulet, episcopi Gratianop., datâ die 9 aprilis 1764.*

1212. — *Objets de remontrances du Parlement de Dauphiné* (du 7 sept. 1764, pour la suppression de la commission de Valence). S. l. n. n. n. d. (Grenoble, de l'impr. d'André Giroud. 1764.) In-8°, 14 pp.

1213. — *Epitre à M. Piron. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur-libraire du Parlement, au Palais.* 1764. In-8°, 15 pp. Texte encadré. A la fin : *Permis d'imprimer. A Grenoble, le 9 octobre 1764. Vallet, lieut. de police.*

(Epître sur la nomination de M. le maréchal de Clermont-Tonnerre à la lieutenance générale et au commandement de Dauphiné, par le P. Morin, augustin.)

1214. — *Epitre à M. de Voltaire en lui envoyant la Lettre philosophique sur les Mystères, par le même* (le P. Morin). S. l. n. d. (*Grenoble, André Giroud.* 1764.) In-8°, 4 pp. Texte encadré.

1215. — *Le Livre des enfants ou idées générales et définitions des choses dont les enfants doivent être instruits. Ouvrage très-utile pour l'education et pour l'usage des collèges. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1764. *Avec approbation et permission.* Petit in-12, 141 pp. + 3 pp. n. chiff. table. (Bibl. E. M.)

1216. — *Histoire de la pieuse bergère du mont de Parmenie, ou la vie de la sœur Louise..., par M. l'abbé Gras du Villard, chanoine de Saint André de Grenoble. Deux parties. A Grenoble, chez André Arnaud, imprimeur libraire, rue Brocherie.* 1764. *Avec approbation et permission.* In-12, 3 ff. n. chiff. + LXVI + 199 pp. + 14 pp. n. chiff.

Au recto du titre, une fig. sur bois représentant Notre-Dame de Parménie.

D'autres éditions ont, à la fin, 17 pp. n. chiff. 3 pp. en plus contiennent le précis du testament réciproque de la sœur Louise et de M. Roux, premier recteur de la maison de Parménie.

1765

1217. — *Compte rendu aux Chambres assemblées, le onze decembre 1764... sur les moyens convenables pour l'etablissement d'une université et sa formation à Grenoble, par M. de Sausin, conseiller en la Cour. Ensemble le mémoire sur la necessité de l'etablissement d'une université dans la ville de Grenoble, presenté au Roi par le Parlement de Dauphiné, en execution de son arrêté du 20 mars 1765.* A la fin : *Imprimé par ordre de la Cour, à Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1765. In-4°, 62 pp.

Précis intéressant pour l'histoire des universités de Grenoble et de Valence.

Louis de Sausin, conseiller au Parlement de Grenoble, naquit à Orange le 13 janvier 1719, et mourut à Grenoble le 10 septembre 1786.

1218. — *Code de Louis XV, ou le Recueil des principaux reglemens et ordonnances du Roi..... Troisième edition, augmentée d'une table generale et analytique des matieres, et de differentes pièces interessantes où l'on a joint le traité des legitimes suivant le droit Romain. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1765. *Avec privilège.* In-12. T. Ier, 2 ff. n. chiff. + VI + VIII + 526 pp.; t. II, 2 ff. n. chiff. + XI + 509 + CVIII pp. Entre les pp. 480 et 481 on a placé un : Supplément d'une

autre pièce, enregistrée après l'impression de ce volume. 4 ff. n. chiff.

Dédicace de l'impr. A. Giroud à M. Vidaud de la Tour, avocat général au Parlement de Dauphiné. (En caractères de civilité.)

1219. — *Instruction que le Roi a fait expédier pour règler provisoirement le service dans les places, du 1er mai 1765. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1765. In-8°, 2 ff. n. chiff. + 259 pp.

1220. — *Compliment. — Prologue en vers fait à l'occasion de la reception de Monseigneur le marechal de Clermont-Tonnerre, chevalier des ordres du Roi, au commandement de la province de Dauphiné, par M. Monvel fils. Representé par les comédiens, à Grenoble, le 29e juin 1765. A Grenoble, de l'imprimerie de J. Cuchet, imprimeur-libraire, rue du Palais, vis a vis la Chambre des Comptes.* 1765. *Avec permission.* In-8°, 11 pp.

1221. — *Objets des remontrances arrêtées le 18 juin 1765, par le Parlement de Dauphiné, sur l'état actuel des parlemens séants à Pau et à Rennes. S. l. n. n. d.* (*Grenoble, de l'imp. d'André Giroud.* 1765.) In-8°, 15 pp.

1222. — *Discours prononcé par M. l'Evêque de Grenoble* (J. de Caulet) *dans l'Eglise paroissiale et royale de Saint-Louis, en commençant les Prières qui ont été faites dans cette eglise pour le retablissement de la santé de Monseigneur le Dauphin, le dimanche 24 novembre*

1765. A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, imp. lib. de Mgr l'Evêque.* 1765. In-4°, 10 pp.

1223. — *Description de la maladie epidemique du Villard-de-Lans, à quatre lieues de Grenoble, par M. Chabert, docteur de la Faculté de Montpellier, membre du collège des medecins de cette ville. A Grenoble, de l'imprimerie d'André Arnaud, imprimeur libraire, rue Brocherie.* 1765. In-8°, 15 pp.

Permis d'imprimer, du 11 déc. 1765.

Jacques Chabert naquit à Grenoble le 15 mai 1733; il était fils de Louis Chabert, apothicaire, et de Marie Leveneur.

1224. — *L'Hermaphrodite, ou lettre de Grandjean à Françoise Lambert sa femme, suivie d'Anne de Boulen, à Henry VIII, roi d'Angleterre, son époux. Heroïde nouvelle et de deux idilles.* (Par Edouard-Thomas Simon.) *A Grenoble, et se vend à Paris chez Cailleau.* 1765. In-8°, 48 pp.

1225. — *Association du Sacré Cœur de Jesus, etablie dans l'eglise des Reverends Pères Jésuites, par Mgr Jean de Caulet, Evêque et Prince de Grenoble. A Grenoble, chez André Arnaud, imprimeur libraire, rue Brocherie.* S. d. (1765?) In-8°, 8 pp.

1766

1226. — *Almanach diocésain pour l'année de grace MDCCLXVI. A Grenoble, chez André Giroud, impr.*

libr. de Mgr l'Evêque et du clergé, au Palais. In-12, 20 ff. n. chiff.

Parmi *les morts* de 1764 et 1765, on trouve: M. de Lemps, chan. de la cathédrale; M. de Nantes, chan. hon. de la cathédrale; de Chaléon, grand vicaire de Meaux.

1227. — *Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent Prince, Mgr Louis Dauphin, mort à Fontainebleau, le 20 déc. 1765, prononcée dans l'église collégiale et chapelle Royale-Delphinale de S. André de Grenoble, le 1er fév. 1766, par l'abbé Bally, prévot du chapitre, vicaire général et official du diocèse.* A la fin: *Grenoble, de l'imprimerie de la ve André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1766. In-4°, 21 pp.

Marc-Joseph Bally, fils de François-Joseph de Bally, premier président en la Chambre des Comptes, et de Françoise Pourroy, naquit à Grenoble, le 18 février 1730. Prévôt de S. André le 1er mars 1755, il fut nommé abbé de Bonnevaux en nov. 1771, et mourut le 24 janv. 1775, âgé de 45 ans.

1228.— *Reglement et Status pour le corps des maîtres gantiers de la ville de Grenoble* (27 mai 1727). *A Grenoble, de l'imp. de Joseph Cuchet, libraire, rue du Palais, vis-à-vis la Chambre des Comptes.* S. d. (1766.) In-8°, 58 pp.

De la p. 8 à 36 : Délibérations du corps des marchands gantiers de la ville de Grenoble.

1229. — *Comptes faits des retenues sur le paiement des intérêts avec les époques de l'établissement, de la*

durée et de la suppression des dixième, cinquantième, vingtièmes et sous pour livre, qui sont l'objet de ces retenues... par M. Grand-Thoranne. (1re édition.) *A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roy, rue du Palais.* 1766. Pet. in-8°, 44 pp., la dern. n. chiff. — La 2e édition est de 1769 et la 3e de 1777. Voyez à ces dates.

1230. — *Nouveau laboratoire de Physique expérimentale. A Grenoble, de l'imprimerie de Joseph Cuchet, imprimeur libraire, rue du Palais.* 1766. In-12, 10 pp.

1231. — *Discours prononcé par M. l'Evêque de Grenoble* (J. de Caulet), *dans l'église cathedrale, au milieu du Service solemnel celébré pour le repos de l'âme de Mgr le Dauphin, le 30 janvier 1766, avec lettre du Roi du 24 déc. 1765. A Grenoble, de l'impr. d'André Giroud, imp. lib., à la salle du Palais.* 1766. In-4°, 29 pp.

1232. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet), *au sujet des fêtes qui doivent être célébrées dans son diocèse* (janv. 1766). *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Giroud, imp. lib. de Mgr l'Evêque et du clergé.* 1766. In-4°, 33 pp.

1233. — *Jugement de Monseigneur l'Intendant de Dauphiné, contre le Sr Barnave, maire de Saillans, portant interdiction de toutes les fonctions de sa charge pendant six mois* (du 29 octobre 1766). *[Grenoble], de l'imprimerie de Joseph Cuchet, imprimeur libraire.* S. d. (1766.) In-4°, 4 pp.

1767

1234. — *Almanach diocesain pour l'année de grace MDCCLXVII. A Grenoble, chez André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* 1767. In-12, 20 ff. n. chiff.

On y trouve la relation du service célébré dans l'église cathédrale en l'honneur du Dauphin, le 30 janv. 1766.

1235. — *Méthode pour faire promptement des progrès dans les sciences et dans les arts, par M. Vallet, lieutenant général de police. A Grenoble, chez la ve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1767. *Avec privilège du Roi.* In-12, 4 ff. n. chiff. + VI + 156 pp. + 2 ff. n. chiff. corrections et privilège.

La dédicace de l'auteur, signée : V. L. G. D. P. (Vallet, lieut. genéral de police), est adressée « *A ma femme et à mes enfants.* » Le privilège est du 31 déc. 1766.

1236. — *L'Office du très auguste et très saint Sacrement de l'autel pour dire ès compagnies des pénitents-blancs, et très utile et nécessaire à tous ceux et celles qui sont de la confrairie. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur du Roi, rue du Palais.* 1767. *Avec privilège du Roi.* In-8°, 336 pp.

1237. — *Discours de MR Servan, avocat général au Parlement de Grenoble, dans la cause d'une femme protestante. A Genève, et se trouve à Grenoble, chez J.-S. Grabit, libraire.* 1767. In-12, 112 pp.

1238. — *Memoire ou Manuel sur l'Education des vers a soie, par M. Rigaud de l'Isle, de Crest, en Dauphiné. A Grenoble, chez Grabit, libraire. 1767. Avec permission.* In-8°, 52 pp. + 1 f. n. chiff. table.

1239. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la Doctrine chretienne pour les enfants..... Avec un abregé de l'Histoire sainte. A Grenoble, chez la ve d'André Giroud, imprimeur libraire de mondit Seigneur et du clergé, au Palais. 1767. Avec privilège du Roi.* In-12, XI pp. + 2 pp. n. chiff. privilège + 60 + 199 pp.? (Exempl. incomplet.)

1768

1240. — *Almanach Dauphin pour l'année de grace 1768. A Grenoble, chez la ve d'André Giroud.* In-24, 142 pp. et 1 f. n. chiff. Texte encadré.

Elle a imprimé l'*Almanach-Dauphin* depuis cette époque jusqu'en 1786.

En voici la description sommaire au point de vue de la pagination :

1769. — 134 pp.
1770. — 142 pp. + 1 f. table.
1771. — Id.
1772. — Id.
1773. — 145 pp. + 2 pp. n. chiff.
1774. — (Il n'y a point d'*Almanach-Dauphin*. Voy. à cette date.)

1775. — 130 pp. et 1 f. n. chiff. pour la table.
1776. — 187 pp. + 5 pp. n. chiff.
1777. — 189 pp. + 11 pp. n. chiff.
1778. — 185 pp. + 7 pp. n. chiff.
1779. — 193 pp. + 3 ff. n. chiff. *errata.*
1780. — 200 pp. + 2 ff. n. chiff. table.
1781. — 204 pp. la dern. n. chiff. + 2 ff. n. chiff.
1782. — 208 pp. + 3 ff. n. chiff.
1783. — 212 pp. + 2 ff. n. chiff. table.
1784. — 216 pp. + 2 ff. n. chiff.
1785. — 191 pp. (A partir de cette année, à l'exception du titre, les pages ne sont plus entourées d'un double filet.)
1786. — 204 pp.

L'Almanach de 1776 contient (pp. 18-27) un Mémoire historique sur les Tribunaux de la province, et (pp. 90-100) le Rôle alphabétique des anciens notaires, dont les minutes et les protocoles sont au pouvoir de la communauté des notaires de Grenoble.

1241. — *Ordonnance du Roi portant reglement sur les voitures qui doivent être fournies aux troupes pendant leurs marches. Du 1er juillet 1768. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1768. Petit in-8°, 1 f. n. chiff., 24 pp. + 1 f. n. chiff.

1242. — *Prières composées par Monseigneur Ennemond Allemand de Montmartin, pour l'usage de son seminaire et l'utilité de son diocèse. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur-libraire de Monsei-*

gneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais. 1768. In-12, 32 pp.

Autre édition. Même date. 37 pp.

1243. — *Projet de canal pour la ville de Gap.* (1764.) *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Cuchet, imprimeur libraire.* 1768. In-4°, 17 pp.

1244. — *Epidémie observée par M. Clappier, docteur du Ludovicée de medecine, aggrégé du collège de Grenoble. A Grenoble, chez la ve d'André Faure, imp. ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1768. In-8°, 15 pp.

La famille Clapier était originaire de Vif : Jean Clapier, maître chirurgien de ce lieu, laissa François Clapier, qui fut aussi chirurgien.

Pierre Clapier, maître chirurgien à Grenoble, mourut le 9 février 1778.

1245. — *Dissertation à l'occasion des actes de l'assemblée générale du clergé de France de 1765 sur la religion* (par Jean de Caulet, év. de Grenoble). (Grenoble, v^e Giroud.) 1768. In-4°, 3 parties : 1re part. XXVIII + 295 + 3 pp. n. chiff. — 2e part. XI + 454 + 2 pp. n. chiff. — 3e part. XII + 2 ff. n. chiff. + 176 + 2 pp. n. chiff.

1246. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble, qui ordonne des prières publiques pour le repos de l'âme de la Reine, du 3 août 1768, suivi de la lettre du Roi à M. l'Evêque de Grenoble, du 25 juin 1768. A Grenoble, de l'imprimerie de la v^o Giroud, imp. lib. de Monseigneur l'Evêque et du clergé.* (1768.) In-4°, 7 pp.

(Bibl. de M. E. Chaper.)

1247. — *Très humbles et très respectueuses remontrances que presentent au Roi, notre très honoré et souverain Seigneur, les gens tenant sa Cour de Parlement en Dauphiné, au sujet de l'edit portant reglement pour la police et discipline du grand Conseil.* (Du 4 août 1768.) S. l. n. n. (Grenoble, de l'imp. de la vᵉ de A. Giroud.) 1768. In-12. Faux titre et titre, 2 ff. n. chiff. + l'arrêt du Parlement concernant le grand Conseil (du 30 avril 1768), 11 pp. + les Remontrances, 109 pp.

1248. — *Lettre écrite au Roi par les gens tenant le Parlement en Dauphiné, au sujet de l'administration municipale de la ville de Grenoble, en exécution de l'arrêt d'enregistrement de l'Edit et de la déclaration du mois de mai 1766.* A la fin : *A Grenoble, en Parlement, le 9 decembre 1768.* S. l. n. n. n. d. (Grenoble, de l'imp. de la vᵉ de A. Giroud. 1768.) In-8°, 60 pp.

1769

1249. — *Calendrier ecclesiastique, militaire et civil de la province de Dauphiné, pour l'année 1769. A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs ordinaires du Roi.* 1769. *Avec approbation et privilège du Roi.* In-12, XLIV + 179 + 5 ff. n. chiff.

Ce Calendrier contient une notice générale sur le Dauphiné.

1250. — *Almanach diocesain pour l'année de grâce MDCCLXIX. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud,*

imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais. 1769. *Avec privilège du Roi.* Pet. in-12, 2 ff. n. chiff.

Au dernier feuillet, parmi les morts de l'année 1768, on trouve : MM. Baratier, curé de S. Laurent, Ducrest de la Tour et Barrin, chanoines de la cathédrale.

1251. — *Ordo divini officii recitandi... Pro anno 1769. De Mando D. J. de Caulet, episcopi Gratianopoli. Direxit P. Pacard presb. incorporatus eccl. cathedr. Grat.* (Armes de J. de Caulet.) *Gratianopoli, apud viduam Andreæ Giroud, typ. et bibliop. D. D. Episcopi et Principis, in aulâ Palatii.* 1769. *Cum privilegio Regis.* In-12, 66 pp.

1252. — *Comptes faits des retenues sur le paiement des interets... Seconde édition... Par M. Grand Thoranne. A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, rue du Palais.* 1769. In-8°, 50 pp.

1253. — *Ecole publique de Dessein établie à Grenoble.* (Prospectus.) *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Faure et fils, imp. du Roy, rue du Palais.* 1769. In-4°, 7 pp.

1254. — *Règlement pour le professeur et sous-professeur de l'Ecole publique de dessein établie à Grenoble* (20 août 1769). *A Grenoble, de l'imp. de la ve Faure et fils, imp. du Roi, rue du Palais.* 1769. In-4°, 4 pp.

1255. — *Reglement qui sera observé dans l'Ecole publique de dessein établie à Grenoble.* (Fait et arrêté le

20 août 1769.) *A Grenoble, de l'imp. de la v° Faure et fils, imprimeurs ordinaires du Roi, rue du Palais.* 1769. In-4°, 4 pp.

1256. — *Mémoire pour la Chambre des Comptes de Dauphiné contre le Parlement de la même province* (par Bozonier de Lespinasse). *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi et de la Chambre des Comptes.* 1769. In-4°, 1 f. n. chiff. + 150 pp.

1257. — *Prospectus de treize des plus belles vues de la province de Dauphiné, dessinées par le sieur Trelliard et gravées par le sieur Dafloy. Grenoble, imp. v° Faure et fils.* 1769. In-8°, 8 pp.

Jacques-André Treillard, fils de noble Ennemond Treillard et de Claudine Jourdan, peintre du roi et ancien maire de la ville de Valence, épousa, à Grenoble, le 1er mai 1769, Marie Manecy. Il était maître de dessin et pensionné de cette ville en 1779. Il publia le Recueil de gravures annoncé par ce prospectus : elles ne sont pas sans valeur.

1258. — *Abrégé de la Vie de Sainte Angèle Merici, fondatrice de l'ordre de Sainte-Ursule. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1769. In-12, 52 pp.

1259. — *La Jurisprudence du célèbre conseiller et jurisconsulte Guy Pape, dans ses décisions. Avec plusieurs Remarques importantes, dans lesquelles sont entr'autres employés plus de mille arrêts du Parlement*

de Grenoble, par Me Nicolas Chorier, avocat au Parlement. Seconde édition. (Armes de France et de Dauph.) *A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais, et se vend à Paris, chez Saillant ct Nyon, libraires, rue St Jean de Beauvais. Avec privilège du Roi.* 1769. In-4°, LIj + 406 + 1 f. n. chiff. Privilège du 16 mars 1768, accordé à Joseph Cuchet qui le cède à la ve Giroud le 6 déc. 1768.

La dédicace « *A Nosseigneurs du Parlement, Aides et Finances de Dauphiné,* » est signée : Veuve d'André Giroud, et ses trois fils. Les pp. XIII à XXXVII contiennent la vie de Guy Pape, et des notes biographiques sur ses annotateurs : Antoine Rambaud, Bertrand de Rabot, Nicolas Bonneton, N. Pisard, Jean de la Croix de Chevrières, Gaspard Baro, etc.

1260.— *Arrêts et Remontrances du Parlement de Dauphiné des 21, 23 et 31 août 1769.* S. l. n. n. (Grenoble, de l'imp. de la ve de A. Giroud.) 1769. In-8°, 30 pp.

Au sujet de l'Edit du mois de décembre portant prorogation de la levée du second vingtième, etc. Fait en Parlement le 31 août 1769.

1770

1261. — *Calendrier ecclesiastique, militaire et civil de la province de Dauphiné pour l'année 1770. A Grenoble, chez la ve Faure et fils, imprimeurs ordinaires du Roi.* 1770. *Avec approbation et privilège.* In-12, XXXIV + 141 + 1 f. n. chiff. pour un catalogue de livres nouveaux.

1262. — *Almanach diocesain pour l'année de grace 1770. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, au Palais.* 1770. *Avec privilège du Roi.* In-12, 26 ff. n. chiff.

On y trouve une relation, faite par M. Vialet, aumônier de Sainte-Marie-d'en-Haut, de ce qui s'est passé dans ce monastère le 26 août 1770, au sujet de la canonisation de sainte de Chantal.

1263. — *Essais anti-hydrophobiques, par M. Baudot, docteur en medecine à la Charité sur Loire. A Grenoble, de l'imprimerie de la ve Faure et fils, imprimeurs du Roi, rue du Palais.* 1770. In-4°, 23 pp.

1264. — *La Murio-Métrie. Instruction nouvelle sur le ver à soie, sur les plantations des mûriers blancs, les filatures et le moulinage des soies. Par M. A. Dubet, ecuyer, de la ville de Château-Roux en Berry. A Lausanne, et se trouve à Grenoble, chez J. Cuchet, imprimeur-libraire.* 25e mai 1770. In-8°, IX + 272 pp.

A la pag. 62, un tableau.

A la pag. 60, notre auteur fait l'éloge des découvertes de Vaucanson : « Il a paru, dit-il, en Languedoc, des changements très avantageux dans les proportions et dans la construction du tour; et l'ingenieux M. de Vaucanson, de la main duquel il n'est sorti que des chefs-d'œuvre, a ajouté à cette machine une perfection unique, et sans laquelle je regarde comme impossible d'atteindre le dernier degré de perfection de la soie ; c'est la double croisade, à l'opération de laquelle il a sçu joindre une

legerté et une précision étonnante. » Et dans le chapitre relatif au second apprêt, pag. 217 : « Les anciens moulins étaient remplis de défauts. M. de Vaucanson, dont le génie est d'une fertilité inépuisable, a imaginé de substituer à la courroie qui agissait par simple frottement, une chaîne dentée qui engraine de petites roues ajoutées à la panse unie des fuseaux. Il a encore trouvé le moyen de proportionner la vitesse du mouvement des bobines. Ce sont de ces coups de maître qui honorent l'auteur et donnent à nos fabriques le plus haut point de perfection et de superiorité sur l'Etranger. »

1265. — *M. Tullii Ciceronis ad Marcum Brutum orator. Gratianopoli, apud viduam Andreæ Faure, typ. ordinarium Regis, et collegii Regio-Delphin. et bibliop., in vico Palatii.* S. d. (1770.) *Cum permissu.* In-12, 106 pp.

1266. — *Rhetorica juxta Aristotelis, doctrinam dialogis explanata, Auctore Gibert, eloquentiæ professore in Mazarinæo. Gratianopoli, apud viduam Andreæ Faure, typ. ordinarium Regis et collegii Regio-Delphin. et bibliop., in vico Palatii.* S. d. (1770.) *Cum permissu.* In-12, 3 ff. n. chiff. + 121 pp.

1267. — *Quinti Horatii Flacci de arte poetica liber. Gratianopoli, apud viduam Andreæ Faure, typographum ordinarium Regis et bibliopolam, in vico Palatii.* S. d. (1770?) *Cum permissu.* In-8°, 16 pp.

1268. — *L'Art poetique de Monsieur Boileau Despreaux, avec des notes. Grenoble, chez la veuve d'André*

Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais. S. d. (1770.) *Avec permission.* 2 ff. n. chiff. + 40 pp.

1269. — *Alphabetica series rubricarum omnium juris utriusque, civilis et canonici. In duas tabulas distributa. Editio nova. Gratianopoli, apud vid. A. Giroud, typ. et bibliop., in aulâ Palatii.* 1770. *Cum privilegio Regis.* In-12, 135 pp.

Dédicace de l'auteur (J.-B. d'Antoine, avocat et professeur de droit à Lyon) à Jean Vaginay, conseiller du Roi à Lyon. Le privilège est du 30 nov. 1768.

1270. — *Jubilé universel accordé par N. S. P. le Pape Clement XIV, avec le Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (J. de Caulet, du 25 avril 1770), *les instructions en forme de catéchisme et les prières pour les stations, en françois et en latin, publiées par son ordre.* (Armes de J. de Caulet.) *A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire de mondit Seigneur et du clergé, à la salle du Palais.* 1770. *Avec privilège du Roi.* In-12, XVIII + 75 pp. Entre les pp. 72 et 73, 1 f. blanc ; au verso du titre, armes du Pape. Titre encadré.

1771

1271. — *Traité de Mathematiques de Monsieur Benjamin Robins, traduit de l'anglais par M. Dupuy fils, aide professeur aux ecoles royales d'artillerie de Grenoble. A Grenoble, chez Joseph Sulpice Grabit, libraire, rue du Palais.* 1771. In-8°, 16 + 575 pp. et 2 pl.

Sébastien Dupuy de Bordes, professeur de mathématiques, était fils de Sébastien-Henri Dupuy de Bordes, aide-professeur de mathématiques, qui mourut à Grenoble le 10 juin 1776; lui-même mourut en cette ville le 27 mai 1815.

1272. — *Jubilé universel accordé par N. S. P. le Pape Clément XIV* (Armes de l'Evêque de Die), *avec le Mandement de G.-A. de Plan des Augiers, évêque de Die, du 17 sept. 1770. A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi et de Monseigneur l'Evêque et comte de Die.* 1771. In-12, 76 pp. (Armes de Clément XIV au verso du titre.)

1273. — *Méthode pour rappeler les noyés à la vie, recueillie des meilleurs auteurs, par M. de Villiers, docteur en medecine, ancien medecin des armées du Roi de France en Allemagne, et medecin de la Faculté de Paris. A Grenoble, chez la veuve d'André Faure et fils, imprimeurs du Roi, place St André.* 1771. In-12, 87 pp.

1274. — *Missale sacri ordinis cartusiensis. Gratianopoli, typis Andreæ Faure, Regis ac ordinis cartusiensis typographi.* 1771. *Sumptibus majoris cartusiæ.* In-f°, 16 ff. n. chiff. + 436 + cxix pp. pour le *Commune sanctorum.*

Impr. rouge et noire. Frontisp. grav. et 3 gravures: 1° l'Annonciation (*Leclerc fecit*); 2° (p. 16) la Nativité (Giffart, sculp.); 3° (p. 218) le Christ en croix (Caussin, sculp.). Texte encadré. A la fin du volume, on lit: *Gratianopoli, typis Andreæ Faure.* 1772.

Voici les conventions passées entre les Chartreux et

André Faure, pour l'impression de ce beau Missel :

« Il a été convenu entre la Grande-Chartreuse et « M. Faure, imprimeur du Roy à Grenoble, que le dit « M. Faure se charge d'imprimer le Missel de l'ordre des « Chartreux en rouge et noir, en mêmes caractères et « format que celui imprimé à Lyon chez M. Valfray en « 1713. Il se charge :

« 1° De faire regraver les quatre planches;

« 2° D'emplover une fonte toute neuve de la fabrique « de M. Fournier le jeune;

« 3° D'y employer du bon papier dont le modèle sera « signé des deux parties;

« 4° D'en faire quatre mille exemplaires complets dans « l'espace de deux ans, à raison de dix livres dix sols « pour chaque exemplaire; moiennant lequel prix il fera « en sus deux mille exemplaires du Canon, mille des « Messes votives, et quinze cent des Messes de morts, « ce qui fait en tout 36 pages;

« 5° Les cayers seront de trois feuilles;

« 6° La marge, près du pli, sera un peu plus large « qu'au Missel de M. Valfray;

« 7° Ledit M. Faure se charge de la correction, et « neanmoins promet d'envoier la dernière épreuve de « chaque cahier pour y corriger ce qu'on lui indiquera;

« 8° Il promet aussi de n'en vendre ni donner ailleurs « aucun exemplaire.

« Fait à double à la Grande-Chartreuse, le 4 de no- « vembre 1768. »

(Conventions manuscrites, Bibl. de Grenoble.)

1275. — *Arrondissement des vingt huit brigades de marechaussée de la province de Dauphiné, distribuées*

sous les trois lieutenances de Grenoble, Valence et Gap. A Grenoble, de l'imprimerie de la ve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint André. 1771. In-4°, 44 ff. n. chiff.

1276. — *Observations pour servir à former le nouveau règlement concernant le poids, la qualité et le prix du pain chez les boulangers.* (Nov. 1739.) *Grenoble, de l'imprimerie de la ve d'André Giroud, imp. libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1771. In-4°, 55 pp.

1772

1277. — *Almanach diocesain pour l'année bissextile 1772. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur-libraire du Chapitre et du clergé, à la salle du Palais.* 1772. *Avec privilège du Roi.* In-12, 19 ff. n. chiff.

Il contient quelques lignes sur le décès de l'évêque Jean de Caulet, mort le 27 septembre 1771.

1278. — *Prospectus d'une souscription pour l'acquisition d'une bibliothèque publique* (janv. 1772). *A Grenoble, de l'imprimerie de la ve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint-André.* 1772. In-4°, 6 pp.

Prospectus rédigé par André Faure, imprimeur du roi et avocat, que l'on peut considérer comme le fondateur de la Bibliothèque publique de Grenoble. Il eut l'heureuse idée de faire acquérir par souscription, pour notre ville, la bibliothèque de l'évêque Jean de Caulet.

1279. — *Présoir portatif inventé en 1771 par Jean Vallet, curé de Collombe, au diocèse de Vienne. Grenoble, ve Faure,* 1772. In-12, 60 pp. + 3 planches.

(Rochas donne par erreur cet opuscule à Paul-Joseph Vallet, lieutenant de police à Grenoble.)

1280. — *Ordonnance de Mgr l'Intendant de la province de Dauphiné* (Pajot de Marcheval), *concernant le service de la corvée, du 10 avril 1772. A Grenoble, de l'imp. de la ve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1772. In-f°, 3 ff. non chiff.

1281. — *Atteliers publics pour l'année 1773. A Grenoble, de l'imp. de la ve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1772. In-4°, 2 ff. n. chiff.

1773

1282. — *Almanach diocesain pour l'année de grace 1773. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1773. *Avec privilège du Roi.* In-12. 22 ff. n. chiff.

Notices sur l'évêque de Cairol de Madaillan, nouvellement nommé à l'évêché de Grenoble, sur A. René de Bardonnenche, nommé à l'évêché de Vence, sur Mme de Monteynard, nommée abbesse de Saint-Pierre de Lyon, sur la mort de A. Dumas de Félizat, abbesse de Sainte-Claire, morte le 14 septembre 1772.

1283. — *Inscriptions mises dans le cloître de l'insigne église collegiale et chapelle royale Saint-André de Grenoble, au-dessous des portraits de quelques-uns d'entre les plus illustres des anciens prevots et chanoines de cette église..., avec une lettre touchante de Jean de Sassenage....* (Par Pierre Gras Duvillard.) *Première partie* (unique). *A Grenoble, chez François Brette, libraire, place Saint-André.* S. d. (1773.) In-4°, 1 f. n. chiff. pour le titre + 32 pp., la dern. n. chiff. *Voyez* 1774.

1284. — *Prospectus d'une souscription pour la lecture des gazettes et journaux. A Grenoble, de l'imp. de la vᵉ Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint-André.* 1773. In-4°, 4 pp.

1285. — *Supplément du pressoir portatif, contenant les expériences faites en 1772, avec les additions à la machine à casser les noix, noisettes, amandes, et à broyer toute espèce de noyaux.* (Par Jean Vallet, curé de Colombe.) *A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint-André.* 1773. *Avec permission.* In-12, 64 pp. Le permis d'imprimer est du 21 sept. 1773.

Jean Vallet fit ses expériences publiques à Grenoble, dans une salle du couvent des Jacobins, en présence de M. de Marcheval, intendant de la province, et de M. de la Rochefoucault.

1286. — *Ordonnance du Roi concernant les regiments provinciaux du 19 octobre 1773. A Grenoble, chez la vᵉ Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1773. In-8°, 2 ff. n. chiff. + 92 pp. + 9 tableaux.

1287. — *Manière sûre et facile de traiter les maladies veneriennes, par J.-J. Gardane, docteur regent de la Faculté de médecine de Paris... A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1773. In-12, xiv + 102 pp.

1288. — *Histoire de la maladie epidemique qui regnoit, pendant l'été de 1772, au Grand Lemps, bourg de Dauphiné, distant de Grenoble de six lieues, par M. Rivière, docteur médecin. A Grenoble, chez la ve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1773. In-8°, 50 pp.

Dédicace de l'auteur à M. Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné.

1289. — *Lettre d'un chanoine de Grenoble* (Pierre Gras Duvillard) *à un de ses amis, sur la comète.* S. l. (Grenoble). 1773. In-8°, 54 pp. — Sign. à la fin : G* D***.

Il nous apprend (pp. 11 et suiv.) quelques particularités de sa vie. — Voyez *Bibliog. du Dauphiné,* de M. Rochas, t. II, p. 47.

Il termine sa lettre ainsi :

« Des nouvelles de notre ville dont vous seriez curieux, « je n'en sais qu'une intéressante, qui est que, suivant « toute apparence, nous y verrons bientôt la Bibliothèque « publique. Il n'etoit plus question que du choix d'un « bon bibliothecaire : le sort est tombé sur un homme à « talents, M. l'abbé Davau, qui professoit avec distinction « la rhétorique au collège ; il y fit, il y a quelques jours, « un discours sur l'utilité des bibliothèques, qui fut fort « goûté. On doit cet établissement particulièrement au « zèle d'un magistrat de la Chambre des Comptes (M. de

« la Grée), qui y exerce avec un parfait applaudissement « les fonctions de procureur général. »

1290. — *Abregé de l'antiphonaire de l'Eglise de Gap, ou vesperal pour les dimanches et fêtes principales de l'année, suivant le biéviaire du diocèse. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque de Gap, à la salle du Palais.* 1773. *Avec approbation et privilège du Roi.* In-12, 600 pp. + 150 pp. chiff. seulement jusqu'à la p. cxx. Au verso du titre, les armes de François de Narbonne, év. de Gap.

1774

1291. — *Almanach diocesain pour l'année de grace 1774. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1774. *Avec privilège du Roi.* In-12, 23 ff. n. chiff.

On y remarque une notice générale du diocèse, une notice sur la Bibliothèque publique de Grenoble, de laquelle nous extrayons ces quelques lignes :

« Cette Bibliothèque est placée au Collège Royal-Dau-« phin ; elle y occupe deux salles superbes et contiguës, « qui ont été construites à cet effet sous la direction de « M. Renaudon, architecte, et par les soins de M. de « Cormond. »

Il nous apprend, en outre, que la souscription pour l'achat de la bibliothèque Caulet atteignit le chiffre de 66,000 livres.

1292. — *Almanach du Palais pour l'année de grace 1774. A Grenoble, chez la ve d'André Giroud, imp.-lib. du Parlement, à la salle du Palais.* 1774. In-24, 146 pp. + 1 f. n. chiff. pour la table.

Cet almanach remplace cette année l'*Almanach-Dauphin.*

1293. — *Cathechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la doctrine chretienne pour les enfants... imprimé par ordre de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble* (Jean de Cairol de Madaillan). (Armes de l'Evêque.) *A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1774. *Avec privilège du Roi.* In-12, 60 + 454 pp. (Bibl. E. M.)

1294. — *Affiches, annonces et avis divers du Dauphiné. (Grenoble), de l'imprimerie de la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire du Parlement. Avec privilège et permission.*

Le premier numéro de ce journal est du 6 mai 1774, et le dernier, du 17 juillet 1792, jour de la suspension de cette feuille. Les colonnes de ce journal, jusque vers 1788, renferment un assez grand nombre d'articles relatifs à l'histoire du Dauphiné, par J. Vallet, D. Villar, Virard, J. Nicolas, Bilon père, J.-J. Menuret, etc.

1295. — *Mandement et ordonnance de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (Jean de Cairol de Madaillan), *portant reglement pour les clercs de son diocèse et aspirans aux ordres. Grenoble, impr. de v^e d'André Giroud.* 1774. In-4°, 7 pp.

1296. — *Mandement de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble* (Jean de Cairol de Madaillan), *du 16 mai 1774, pour ordonner des prières pour le repos de l'âme du feu Roi. Grenoble.* (Armes.) *A Grenoble, chez la v*e *d'André Giroud, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1774. In-4°, 7 pp.

1297. — *Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent Prince Louis XV, roi de France et de Navarre, prononcée au service solemnel qui a été fait dans l'église cathedrale, le 28 juin 1774, par M. Barthelemy, chanoine théologal de la même église. Se vend à Grenoble, chez la v*e *d'André Giroud, libraire, à la salle du Palais.* (1774.) In-8°, 52 pp.

François-Régis Barthélemy naquit à Grenoble, le 18 avril 1739 ; il était fils de Pierre Barthélemy, avocat, et de Françoise Du Boys. Il mourut le 14 nov. 1812.

1298. — *Elements de géometrie, par M. Dupuy fils, aide-professeur aux écoles royales de l'artillerie de Grenoble, et professeur royal en survivance. A Grenoble, chez François Brette, libraire, place S. André.* 1774. 2 vol. in-8° : T. Ier, 4 ff. n. chiff., VIII + 198 pp. et 3 pl.; t. II, 2 ff. n. chiff. + 534 pp. et 13 pl.

Dans la dédicace : « Au Corps royal de l'artillerie de France », Dupuy fils nous apprend que cet ouvrage est le fruit des observations de son père. Le privilège est du 25 mai 1774.

1299. — *Inscriptions en style lapidaire, mises dans le cloître de l'église de Saint André de Grenoble, au-dessous*

des portraits de quelques-uns d'entre les plus illustres chanoines de cette insigne collégiale chapelle Delphinale ; plusieurs desquels ont gouverné le Dauphiné, sous les titres de chancelier et de secretaire d'Etat ; quantité se sont rendus célèbres dans les premières charges du Parlement... Avec des notes, entre lesquelles est une lettre touchante de Jean de Sassenage, évêque de Grenoble, sur la perte de plus des trois quarts de ses habitants, dans une inondation arrivée de son temps en cette ville. Ces inscriptions seront suivies, par articles séparés, en forme de paragraphes, de diverses œuvres mêlées, sous le nom de Grassiana. (Par Gras Duvillard, chanoine de S. André.) Seconde édition. *A Grenoble, chez François Brette, libraire, place S. André. Avec permission.* S. d. (1774.) In-4°, 1 f. n. chiff. titre + 31 pp. + 1 p. n. chiff.

La dédicace, signée : Gras Duvillard, est adressée au Chapitre de Saint-André de Grenoble (29 nov. 1774).

A la p. 13, quelques notes historiques et le compliment du Chapitre de Saint-André pour M. le comte de Brion, marquis de Sassenage, prononcé par le plus cadet du Chapitre (Gras Duvillard).

P. 17, lettre de Jean de Sassenage, au sujet de l'inondation arrivée en 1219.

Pp. 21 et 22, lettres de M. de Bally, premier président en la Chambre des Comptes de Dauphiné, et de M. de Montcarra, premier président de la Chambre des Comptes, à M. l'abbé Gras Duvillard.

A la p. 25, les inscriptions mises au-dessous des portraits peints en fresque dans le cloître de l'église de S. André (au nombre de xv).

Brochure fort rare. Première partie (la seule parue). Cet opuscule n'a de remarquable que l'ampleur monumentale de son titre.

1300. — *Pratique de la Dévotion du Calvaire érigé par les RR. PP. Capucins, dans la montée du premier monastère des religieuses de la Visitation de Sainte Marie, par ordre de Mgr l'Evêque de Grenoble. A Grenoble, chez la vᵉ d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais. Avec approbation et permission.* 1774. In-12, 50 pp.

1301. — *Le nouveau règne. Ode à la Nation, par M. Dorat. A Genève, et se trouve à Grenoble, chez la vᵉ d'André Giroud, imprimeur libraire, à la salle du Palais.* 1774. In-12, 8 pp.

1775

1302. — *Traité des manœuvres de l'artillerie, dédié à Messieurs du Corps Royal, par M. Demeure de Villeparc, professeur de dessein. A Grenoble, de l'imp. de la vᵉ Faure et fils, imprimeurs du Roi, et se vend chez Fr. Brette, libraire, place S. André.* 1775. In-8°, 77 pp. et 7 pl. de fig.

Jacques Demeure de Villeparc, dessinateur et graveur, de Grenoble, épousa, le 22 septembre 1756, Marguerite Thomas.

1303. — *Prospectus pour l'établissement d'un cabinet d'histoire naturelle. A Grenoble, de l'imprimerie de la*

vᵉ Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André. 1775. In-4°, 4 pp.

1304. — *Humbert Second ou la reunion du Dauphiné à la couronne, tragedie nouvelle en cinq actes et en vers, par M. Sabatier, de Cavaillon. A Grenoble, chez la veuve Giroud, imprimeur libraire, au Palais. Elle se vend aussi chez les libraires de la province* MLCCLXXV (sic). 1775. In-8°, 2 ff. n. chiff. + 52 pp.

Dédicace de l'auteur au Mˡ de Clermont de Tonnerre.

Cette pièce fut jouée pour la première fois à Grenoble, le 5 avril 1775, et fut sifflée dans toutes les formes.

1305. — *Le Cri de la nature en faveur des enfants nouveaux nés..., par M. Nicolas, docteur en philosophie et en medecine..., et medecin pensionnaire de la ville du Buis, en Dauphiné. A Grenoble, chez la veuve Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1775. In-8°, XII + 216 pp.

Dédicace de l'auteur à Madame de Marcheval, intendante du Dauphiné (en caractères de civilité). L'approbation du censeur royal est du 9 avril 1772.

Il y a une autre édition publiée chez vᵒ Giroud en 1790.

Jean François Nicolas, docteur en médecine, médecin de Monsieur, frère du roi, et de Mgr le duc d'Orléans, membre des académies des sciences de Dijon, de Nîmes, associé des Arcades de Rome, de la société académique de Savoie, et de la société royale de médecine de Paris, avait épousé Marie Coanier. De cette union naquirent à Grenoble, le 5 décembre 1778 : Pascal-Jean-Louis-Marie, et, le 25 janvier 1781, Alexandre-Henri-François-Paul.

1306. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la doctrine chrétienne pour les enfants, les prières du matin et du soir, avec un abrégé de l'Histoire Sainte et des fetes de Notre Seigneur Jesus-Christ et de tous les saints. Imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque, pour être enseigné seul dans son diocèse. Réimprimé à Grenoble, chez la v*[e] *d'André Giroud, imp. lib., à la salle du Palais.* 1775. In-12, XI + 60 + 454 + 51 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

1307. — *Pseautier à l'honneur du Sacré Cœur de Jesus, pour tous les jours de la semaine, à l'imitation de celui de S. Bonaventure, tiré en partie des psaumes de David et du pseautier de la Sainte Vierge. A Grenoble, de l'imprimerie d'André Arnaud, imprimeur-libraire, place Saint-André.* 1775. *Avec permission.* In-12, 2 ff. n. chiff. + 152 pp.

1308. — *Les exercices de la dévotion aux sacrés cœurs de Jesus et de Marie. A Grenoble, chez la v*[e] *d'André Giroud, imprimeur-libraire, à la salle du Palais.* 1775. *Avec approbation et permission.* Pet. in-12, 70 pp. (Bibl. E. M.)

1309. — *Prières que l'on récite tous les dimanches à la chapelle du Sacré Cœur de Jesus, avec les cantiques que l'on y chante, augmentés de plusieurs autres qui n'ont pas encore été imprimés. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur-libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé.* 1775. *Avec approbation et permission.* In-12, 67 pp. + 3 pp. n. chiff. table. A la p. 20, une petite gravure représentant le cœur de Jésus.

1310. — *Procès verbal de la séance tenue au Parlement de Grenoble, le 2 mai 1775, par M. le Cte de Clermont-Tonnerre..., pour l'exécution des ordres de S. M. dans la dite province.* (Armes de Dauphiné souten. par 2 dauphins.) *A Grenoble, chez la ve Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1775. In-4°, 16 pp.

1311. — *Parlement de Grenoble* (Lettre de cachet du roi, du 11 avril 1775, adressée aux conseillers du Parlement de Dauphiné, pour le rétablissement du Parlement). *A Grenoble, chez la ve Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1775. In-4°, 25 pp.

1312. — *Procès verbal de la séance de M. le comte de Clermont-Tonnerre au Parlement de Dauphiné, assisté de M. Pajot de Marcheval, du mardi deux mai 1775. A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1775. In-4°, 35 pp.

(Rétablissement du Parlement dans l'état actuel où il était avant les ordonnances d'octobre 1771.)

1776

1313. — *Ordonnance du Roi portant amnistie générale en faveur des soldats, cavaliers, dragons et hussards, qui ont deserté des troupes de Sa Majesté, avant le 1er janvier 1776, et qui établit de nouvelles peines contre les deserteurs, du 12 décembre 1775. A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint André.* 1776. Pet. in-8°, 24 + 15 pp.

1314. — *Ordonnance du Roi pour supprimer les regiments provinciaux, du 15 decembre 1775. A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint André.* 1776. Grand in-8°, 16 pp.

1315. — *Avis important sur les moyens pratiqués avec succès pour secourir : 1° les personnes noyées ; 2° celles qui ont été suffoquées par des vapeurs méphétiques, telles que celles du charbon, du vin, des mines, etc.; 3° les enfants qui paraissent morts en naissant, et qu'il est facile d'appeller* (sic) *à la vie.* (Extrait des mémoires de M. Portal.) *A Grenoble, chez la vᵉ Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1776. In-12, 11 pp.

1316. — *Ordonnance du Roi concernant les Deserteurs, du 25 mars 1776.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint André.* 1776. In-8°, 12 pp.

1317. — *Ordonnance du Roi portant reglement sur l'administration de tous les corps, tant d'infanterie que cavalerie, du 25 mars 1776. A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint André.* 1776. In-8°, 2 ff. n. chiff. + 123 pp.

1318. — *Ordonnance du Roi concernant les embaucheurs et fauteurs de desertion, du 12 sept. 1776.* (Armes.) *A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint André.* 1776. In-8°, 15 pp.

1319. — *Methode éprouvée pour le traitement de la rage, publiée par ordre du Gouvernement* (par J.-M.-F.

de Lassone). *A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint André.* 1776. In-8°, 42 pp.

1320. — *Memoire, ordonnance et reglement concernant les nouvelles écoles royales militaires. A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1776. Pet. in-8°, 60 pp.

1321. — *Jubilé universel de l'année sainte, accordé par N. S. P. le Pape Pie VI, avec le mandement de Monseigneur l'Evêque de Gap* (Fr.-Gasp. de Jouffroy Gonsans), *les instructions en forme de catechisme et les prières pour les stations en françois et en latin, publiées par son ordre. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud.* 1776. *Avec privilège du Roi.* In-16, xxxii + 68 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

1322. — *Jubilé universel de l'année Sainte, accordé par N. S. P. le Pape Pie VI, avec le mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (Jean de Cairol de Madaillan, du 3 mai 1776). (Armes.) *Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire de mondit Seigneur et du clergé, à la salle du Palais.* 1776. *Avec privilège du Roi.* In-12, xxxix pp. + 1 p. n. chiff. + 71 pp. (Armes de Pie VI au verso du titre.)

1323. — *Mémoire sur des bois de cerfs fossiles, trouvés en creusant un puits, dans les environs de Montelimar en Dauphiné, à 14 pieds 2 pouces de profondeur, le 28 du mois d'août dernier* (1775). (Par M. Faujas Saint-Fond.) *A Grenoble, chez J. Cuchet, imprimeur libraire,*

et se trouve à Paris, chez Ruault, libraire, rue de la Harpe. 1776. In-4°, VIII + 24 pp. et 1 pl.

Sur le titre, 1 grav. repr. un papillon; reprod. à la p. VIII.

Page I, grav. repr. l'argent natif d'Allemond.

P. 24, un papillon (gravure) et une pl. à la fin.

Les figures en couleur ont été exécutées par M. Gautier Dagoly, dont le père inventa ce genre de gravure.

1324. — *Remontrances du Parlement de Dauphiné (sur la forme et sur le fond des lettres patentes, des 8 mars et 15 avril 1776). Fait à Grenoble, le 11 mai 1776.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, de l'imp. de la ve d'André Giroud,* 1776.) In-8°, 63 pp.

1777

1325. — *Eloge historique de M. Venel, professeur en medecine dans l'Université de Montpellier..., qui sera suivi d'un recueil ou precis de ses differents ouvrages, par J.-J. M.* (Jean-Jacques Menuret de Chambaud). *Se trouve à Grenoble, chez J. Cuchet.* 1777. In-8°, 78 pp.

1326. — *Ordonnance du Roi, portant etablissement d'un corps de cadets et d'un cours d'instruction à l'Hôtel de l'Ecole Royale militaire, du 17 juillet 1777.* (Armes de France.) *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Faure, imprimeur du Roi, place Saint-André.* 1777. In-8°, 11 pp.

1327. — *Etat des paroisses, annexes et succursales de la province de Dauphiné et principauté d'Orange, avec le nom des communautés, diocèses, elections, jurisdiction et subdélégations dont elles dependent, et des routes d'etapes, telles qu'elles sont établies dans la dite province, le 1er janvier 1771. A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place Saint André.* 1777. In-fo, 1 f. n. chiff. titre + 61 pp.

Texte encadré. Bonne impression sur papier fort.

1328. — *Comptes faits des retenues sur le paiement des interêts, avec les époques de l'etablissement et de la suppression des dixième, cinquantième...., precedés du calcul des intérêts... 3e edition..., par M. Grand Thorane. A Grenoble, chez la veuve Faure et fils, imprimeurs du Roi, place S. André.* 1777. In-12, 52 pp. + 2 ff. n. chiff. + 1 tableau. Texte encadré.

1329. — *Dissertation sur l'usure, tirée d'un auteur nouveau, dans laquelle on satisfait aux arguments qu'on oppose en sa faveur* (par le P. Jean-Baptiste Molard, dominicain du couvent de Grenoble). S. l. n. n. *(Grenoble, imp. Giroud.)* 1777. In-8o, 112 pp.

Un « Avis littéraire » a été publié sur cet ouvrage et le suivant, dans les *Affiches du Dauphiné,* nos 26 et 32, 24 oct., 5 déc. 1777.

1330. — *Dissertation sur les spectacles* (par le P. Jean-Baptiste Molard, dominicain du couvent de Grenoble). S. l. n. n. *(Grenoble, imp. veuve André Giroud.)* 1777. In-8o, 3 pp. + 68 pp.

1778

1331. — *Ordonnance et reglement concernant les troupes provinciales, des 30 janvier et 1er mars 1778.* (Armes de France.) *A Grenoble, de l'imprimerie Royale (André Faure).* 1778. In-8°, 6 + 50 pp.

1332. — *Mémoire instructif sur les demandes d'admission à l'Ecole du Corps-Royal du Génie* (Septembre 1777.) A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (A. Faure). 1778. In-8°, 6 pp.

1333. — *Ordonnance du Roi concernant les invalides pensionnés, soldes, demi-soldes et recompenses militaires, retirés dans les provinces, du 9 mars 1778.* (Armes de France.) *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (A. Faure). 1778. In-8°, 20 pp., 8 tabl.

1334. — *Ordonnance du Roi concernant la marechaussée, du 28 avril 1778.* (Armes de France.) *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (A. Faure). 1778. In-8°, XXII + 136 pp.

1335. — *Instruction pour les revues de la marechaussée, du 28 avril 1778.* (Armes de France.) *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (A. Faure). 1778. In-8°, 52 pp.

1336. — *Ordonnance du Roi pour faire quelques changements dans la répartition des régiments provinciaux ou bataillons de garnison, du 7 mai 1778.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie Royale.* 1778. In-8°, 7 pp.

1337.—*Catalogue de la bibliothèque de feu M. Charles Aimard, ancien curé du diocèse de Grenoble, inventoriée par le sieur de Los-Rios, libraire à Lyon. A Grenoble, de l'imprimerie d'André Faure,* du 1er août 1778. In-8°, 30 pp.

1338. — *Le Siège de Rome, tragédie en trois actes et en vers, par Bomy* (professeur de rhétorique dans une pension de Grenoble). *Grenoble, ve Giroud.* 1778. In-12, 48 pp.

C'est le siège de Rome, par Aynard de Clermont, représenté en 1777 dans une des salles du collège de Grenoble.

1339. — *Cantiques spirituels à l'usage des RR. PP. Capucins, la prière du matin et du soir..... A Grenoble, de l'imprimerie d'André Arnaud, imprimeur libraire, place Saint André.* 1778. *Avec permission.* In-12, 96 pp. Front. grav.

1340. — *Recherches sur les volcans eteints du Vivarais et du Velay, avec un discours sur les volcans brûlans, des memoires analytiques sur les schorls, la Zéolite, le Basalte, la Pouzzolane, les Laves et les differentes Substances qui s'y trouvent engagées, par M. Faujas de Saint-Fond.* (Charmante vignette représentant le Mont-Etna avec la ville de Catane, dess. et grav. par Savart.) *A Grenoble, chez Joseph Cuchet, imprimeur libraire de Monseigneur le duc d'Orléans. A Paris, chez Nyon.* 1778. *Avec approbation et privilège du Roi.* Grand in-f°, 4 ff. n. chiff. (titre, dédicace au cardinal de Bernis, et liste des souscripteurs) + XVIII pp. préface, 1 f. n. chiff.

approbation et privilège donnés les 22 août et 30 sept. 1778 + 460 pp. Vignettes et lettres ornées, dess. par Le Bas, 20 pl. aux pp. : 188, 271, 276, 278, 280, 282, 286, 292, 294, 298, 300, 312, 318, 328, 342, 352, 357, 358, 365, 428. A.-E. Gautier Dagoty Del, P. C. Le Bas, sculp., de Veyrenc et Cl. Fessard, Boulland, Lepine, Magne, sculp.

1341. — *Recherches sur la pouzzolane, sur la théorie de la chaux et sur la cause de la dureté du mortier, avec la composition de differens cimens en pouzzolane, et la manière de les employer, tant pour les bassins, aqueducs, reservoirs, citernes et autres ouvrages dans l'eau, que pour les terrasses, Bétons et autres Constructions en plein air, par M. Faujas de Saint-Fond. A Grenoble, chez J. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans.* A Paris, chez Nyon. 1778. In-8°, 4 ff. n. chiff. + 125 pp. + x pp. table des matières.

Dédicace de l'auteur à M. de Sartine, ministre de la marine.

C'est un extrait du grand ouvrage de Faujas, intitulé : *Rechêrches sur les volcans eteints du Vivarais.*

On trouve dans cet ouvrage la relation de diverses épreuves faites sur la pouzzolane, au château de M. le Mis de Geoffre de Chalvignac, près Montélimar, et dans la maison de Faujas de Saint-Fond, située à Montélimar.

1779

1342. — *Découverte particulière et universelle, sur les maladies epidemiques dans leurs causes, réépidemiques dans leurs effets, sur les hommes et sur les animaux;*

epidemies qui existent depuis près de 1740. Par M. J.-J. Gondrand, archiprêtre et curé de la paroisse d'Oz en Oisans, diocèse de Grenoble en Dauphiné. S. l. n. n. *(Grenoble, Giroud.)* 1779. In-8°, 8 pp. n. chiff. + 74 pp., tiré à 500 exempl. — Seconde édition. S. l. n. n. *(Grenoble, Giroud.)* 1785. In-8°, 8 pp. n. chiff. + 88 pp.

L'auteur de ce petit ouvrage, J.-J. Gondrand, naquit à Cholonges en 1717, fut curé du Freynet en Oisans en 1741, et d'Oz en fév. 1743.

1343. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (Jean de Cairol de Madaillan), *pour faire chanter le Te Deum en actions de graces des succès des armes du Roi, en Afrique et en Amerique* (du 28 sept. 1779), *et lettre du Roi du 17 septembre 1779.* A la fin : *De l'imprimerie de la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1779. In-4°, 5 pp.

1344. — *Compendium sur l'art d'accoucher, pour les sages femmes de la campagne, par M. Héraud D.r M., lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi. A Grenoble, de l'imprimerie Royale.* 1779. In-8°, 3 ff. n. chiff. + 99 pp.

Jean-Baptiste Héraud, chirurgien à Grenoble, fils de Pierre Héraud et de Jeanne Ranabon, épousa, le 13 fév. 1764, Marie-Françoise-Angélique de Wincener de Courtille, fille de noble de Wincener de Courtille, officier suisse, et de Catherine de la Motte, dont il eut deux enfants : Christine-Elisabeth-Sophie, née le 9 juin 1769, et Alexandre-Benjamin-Abel-Jean-Baptiste-Marcel, né le 9 déc. 1771.

1345. — *Bail des octrois de la ville de Grenoble. Grenoble, J. Cuchet.* 1779.

D'après les comptes de la ville de Grenoble, du 21 janvier 1779, tiré à 50 exemplaires (24 liv.).

1346. — *Prospectus de l'histoire des plantes de Dauphiné et d'une nouvelle méthode de botanique, suivi d'un catalogue des plantes qui y ont eté nouvellement découvertes, et de celles qui sont les plus rares, ou qui sont particulières à cette province, avec leurs caractères spécifiques, et l'établissement d'un nouveau genre, appelé Berardia.* (Par Faujas de Saint-Fond.) *Grenoble, imprimerie Royale.* 1779. In-8°, 49 pp.

1347. — *Diurnale Cartusiense cum parvo officio B. V. Mariæ septem psalmis pænitentialibus, et officio defunctorum. Gratianopoli, typis Andreæ Faure, Regis ac ordinis Cartusiensis typographi.* 1779. In-12, 48 pp. n. chiff. 520 + CXVIII pp.

1780

1348. — *Provisions de premier président du Parlement de Dauphiné en survivance pour le sieur de Berulle fils.* (24 nov. 1779.) *De l'imp. de la veuve d'André Giroud, imprimeur du Parlement, à la salle du Palais.* 1780. In-4°, 4 pp.

Amable-Pierre-Albert de Berulle, fils d'Amable-Pierre-Thomas, marquis de Berulle, premier président au Parlement de Dauphiné, naquit à Paris le 16 octobre 1755.

Il se retira à Sens. Arrêté pendant la Révolution, il fut condamné à mort le 6 thermidor an II (24 juillet 1794), par le Tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare où il était détenu.

1349. — *L'Officier françois à l'armée. Opera comique en deux actes et en prose melée d'ariettes, par M. C*** (Jean-François-Henri Collot); *mis en musique par le sieur Guilleminot. Representé pour la première fois sur le théatre de Grenoble, le 11 mai 1780. Grenoble, Brette, libraire, place S. André.* 1780. In-8°, 35 pp.

1350. — *Histoire Naturelle de la province de Dauphiné. Quatre volumes in-8° avec cartes et des gravures.* (Prospectus par Faujas de St-Fond.) *A Grenoble, chez la veuve Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1780. In-8°, 27 pp.

1351. — *Histoire des maladies épidémiques qui ont régné dans la Province de Dauphiné, depuis l'année 1775, par M. Nicolas, docteur en philosophie et en medecine, conseiller-medecin du Roi pour le traitement des épidémies dans la province de Dauphiné..., medecin à Grenoble. A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (A. Faure). 1780. In-8°, xx pp., 1 f. n. chiff. errata + 110 pp.

Dédicace de l'auteur à M. Pajot de Marcheval, intendant de Dauphiné. L'approbation est du 25 juillet 1780.

Ce volume contient des notices intéressantes sur les épidémies qui régnèrent à Voreppe en déc. 1775 et janv. 1776, à la Motte-d'Aveillans en 1777, au fort Barraux en 1778, au Villard-de-Lans en 1779, à la fabrique de blondes

à Sassenage en 1779, au village d'Eourres, à Cholonge en 1780, à Barret-le-Haut et Barret-le-Bas. Enfin, on trouve, de la page 25 à 32, un précis de l'analyse des eaux thermales de la Motte. — Voyez, à l'année 1786, la suite de ces Mémoires.

1781

1352. — *Observations de médecine sur une fièvre épidémique qui a regné dans le Champsaur et le Valgaudemar en Dauphiné, pendant les années 1779 et 1780. Contenant la description topographique de ces pays, leurs maladies endémiques, etc..., par M. D. Villar, medecin. A Grenoble, de l'imp. Royale* (A. Faure). 1781. In-8°, x pp. + 182 pp.

Dédicace à M. de Lassone (en caractères de civilité).

Les chapitres 1 et 2 contiennent une intéressante description du Valgaudemar et du Champsaur.

1353. — *Cantiques spirituels à l'usage des missions des ecclesiastiques du diocèse d'Embrun. Avec les prières du matin et du soir, etc. A Grenoble, chez André Faure, imprimeur ordinaire du Roi, rue du Palais.* 1781. In-8°, 69 pp. + 2 pp. n. chiff.

1354. — *Breviaire à l'usage de la confrairie des Pénitents blancs de S. Laurent-lès-Grenoble, et autres confrairies de la province de Dauphiné, erigées sous le vocable du très-auguste et très-saint Sacrement de l'autel; contenant l'office du très-saint Sacrement, etc.* (Un bois représ. deux anges souten. le S. Sacrement; au-dessus,

cette devise : HIC EST PANIS QUI DE CŒLO DESCENDIT.) *A Grenoble, chez la veuve Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais.* 1781. *Avec approbation et privilège du Roi.* In-8°, 1 f. titre, 3 pp. n. chiff., puis chiff. de la p. VIII à LXXXVIII + 696 + 8 ff. n. chiff. table et privilège. — Frontispice gravé. Gravures sur bois à la p. 18 et à la p. 390.

1355. — *Histoire naturelle de la province de Dauphiné : quatre volumes in-octavo avec des gravures, et une carte géographique et minéralogique de cette province, par M. Faujas de Saint-Fonds. Tome premier. Imprimé et se vend à Grenoble, chez la veuve Giroud, imprimeur libraire du Parlement, à la salle du Palais, et se vend à Paris, chez Nyon...* 1781. In-8°, LXVIII + 1 errata n. chiff. + 464 pp. 5 pl. aux pp. 128, 300, 302, 304, 312, dess. par Gautier Dagoly et grav. par J.-P. Magne.

L'auteur n'a jamais publié que le premier tome de cet ouvrage. A la p. 403, Faujas a donné une notice bibliographique des auteurs qui ont écrit sur l'histoire naturelle, la physique, la médecine et l'agriculture de Dauphiné. La correspondance de Faujas Saint-Fond avec le Père Ducros, bibliothécaire de la ville de Grenoble, que nous avons découverte récemment, relate quelques faits intéressant la publication de cette histoire.

Dans une de ses lettres, écrite de Montélimar, le 16 mars 1782, nous lisons :

« Il y a grande apparence que je publierai le second et troisième volume de l'*Histoire naturelle de Dauphiné*, à la fois ; il faut bien faire mentir ceux qui prétendent (et c'est M. Giroud, mon imprimeur, le premier) que l'ouvrage ne se continuera pas ; je lui ferai voir, certainement, qu'il ne sait ce qu'il dit, car, dans ce moment, un libraire de Paris me fait une offre bien raisonnable, si je veux publier

les deux volumes suivants à la fois ; mais n'en dites mot, je vous prie, parce que, dès le moment que M. Giroud sera remboursé de ses frais, je retirerai le reste de l'édition de chez lui ; c'est un homme, d'ailleurs, qui est vendu à l'intendant, à qui il a livré ma correspondance parce qu'il a vu ce que je pense sur son compte, et que j'aime mieux faire les plus grands sacrifices et travailler à crever sur l'*Histoire naturelle de Dauphiné*, que d'avoir les plus légères obligations à un homme léger qui ne cherche et ne voit que lui dans tout ce qu'il fait ; d'ailleurs, une fois à Paris, j'ai mes entrées aussi bien que lui chez les ministres, et j'ai de bonnes raisons dans mon sac. »

1356. — *Méthode pour apprendre à lire, mise dans un nouvel ordre, suivant les principes de la grammaire et de la prosodie françoise. A Grenoble, chez la veuve Giroud, imprimeur libraire, à la salle du Palais.* 1781. *Avec permission.* In-12, 120 pp. (Bibl. E. Chaper.)

1357. — *Poésies sacrées. Poème de la Passion de J.-C... auxquelles on a joint le Nouveau Recueil des cantiques, par M***, curé du diocèse de Grenoble* (l'abbé Allemand, curé de Claix). *A Grenoble, de l'imp. de la v*e *Giroud.* 1781. In-12, de xv + 129 + 6 pp. n. chiff., et pour *le Nouveau Recueil*, 91 pp.

1358. — *Mémoire à consulter* (concernant la terre de la Côte-St-André). *A Grenoble, de l'imprimerie d'André Arnaud.* 1781. In-8°, 96 pp.

1359. — *Observations de medecine sur une fièvre épidémique qui a regné dans le Champsaur et le Valgaudemar en Dauphiné, pendant les années 1779 et 1780, contenant la description topographique de ces pays, leurs*

maladies endémiques, celles des animaux, etc..., par Villars. Grenoble, imprimerie Royale (A. Faure). 1781. In-8°, x + 182 pp.

1360. — *Les Etrennes ou l'Apollon de Grenoble, piece à spectacle en un acte, en prose, melée de chants et de danses, par un amateur* (Grenier), *pour l'année 1781. A Grenoble, chez J. Cuchet, imprimeur libraire de Mgr le duc d'Orléans, place S. André.* 1781. In-8°, 21 pp.

La dédicace, à Mme la Marquise de Sassenage, est signée : GRENIER.

A la fin, p. 21 : permis d'imprimer. A Grenoble, le 18 décembre 1780. (G. L. Faure.) Fombelle, premier consul, exerçant la police.

1361. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (Hay de Bonteville), *qui ordonne que le Te Deum sera chanté dans toutes les eglises de son diocèse, en actions de graces des avantages remportés sur les Anglois par les troupes de Sa Majesté, combinées avec celles des Etats-Unis de l'Amérique.* (Armes.) 1781. A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, imprimeur de Monseigneur l'Evêque et du clergé.* (1781.) In-4°, 12 pp.

La lettre du roi (en caractères de civilité) est du 26 nov. 1781, et le mandement du 4 déc. 1781.

1782

1362. — *Traitement de la fièvre militaire épidémique à Toulouse, sur la fin du mois de mai 1782. Sur la copie imprimée à Toulouse, chez la veuve Guillemette, imp.*

de la ville, et à Paris, de l'imprimerie de Valade, rue des Royers. A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (J. Allier). 1782. In-8°, 6 pp.

1363. — *Reglement de police et de discipline, du 2 janvier 1782, concernant les elèves entretenus à l'ecole de chirurgie etablie à l'hôpital Royal militaire de Grenoble, A Grenoble, de l'imprimerie Royale.* 1782. In-8°, 13 pp.

1364. — *Tarifs nouveaux : 1° pour les remboursements des tailles...; 2° pour trouver l'interêt..., par Claude Rambaud, de Buissard, arithméticien. Imprimé et se vend à Grenoble, chez la veuve Giroud, imp. lib. du Parlement, au Palais.* 1782. *Avec permission.* In-8°, 156 pp. + 1 tabl. après la p. 152. (Texte encadré.)

1365. — *Mélanges de poesies tirées du portefeuille de M. le B. de St**, cap^e au Reg^t de Dauph** Londres.* A la fin : *Gratian., ex typis Josephi Allier, in vico S. Andreæ.* 1782. Pet. in-16, carré, 239 pp. Front. grav.

L'auteur de ce recueil est le marquis de Sy, qui l'a imprimé lui-même à Grenoble, avec les caractères de l'imprimeur Joseph Allier. Il n'en a été tiré que 60 exempl. Les initiales qui se lisent sur le titre désignent : Alex.-César-Firmin, baron de Stone, marquis de Sy.

Volume de toute rareté.

1366. — *Epitre sur la peinture en cheveux, par un amateur* (le Baron de Stone). *A Grenoble (imp. J. Allier).* 1782. In-12, 6 pp. (Tirage à part de ses *Mélanges de poésies.*) (Rarissime.)

1783

1367. — *Instructions relatives aux fièvres intermittentes qui règnent dans la vallée du Graisivaudan et à Vaunavey.* (Signé à la fin : *Nicolas, medecin du Roi pour les épidémies.*) *Grenoble, le 20 sept. 1783. A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (J. Allier). 1783. In-4°, 4 pp.

1368. — *Instructions concernant la juridiction de la maîtrise des eaux et forêts de Dauphiné, au département de Grenoble. A Grenoble, chez v^e Giroud et fils, imprimeurs libraires, à la salle du Palais.* 1783. In-12, 1 f. n. chiff. titre + 82 pp.

1369. — *Breviarium ad usum Provinciæ Viennensis.* (Armes de l'archevêché de Vienne.) *Gratianopoli, ex typis viduæ Giroud et filii, typographorum et bibliopolarum, in aulâ Palatii.* 1783. 4 vol. in-12 :

T. Ier, *pars Hiemalis*, 9 + 23 pp. n. chiff. + 532 + CCXXXVI + 4 pp. n. chiff. + XXXII pp.

T. II, *pars Verna*, 9 + 23 pp. n. chiff. + XXII + 526 + CXCII + XXXII pp.

T. III, *pars Æstiva*, 9 + 23 pp. n. chiff. + 580 + CCXXXVIII + 5 pp. n. chiff. + XXXII pp.

T. IV, *pars Autumnalis*, 9 + 23 pp. n. chiff. + 576 + CCXLVIII + 4 pp. n. chiff. + XXXII pp.

Autre édition. Même titre, même date. 4 vol. in-4° :

T. Ier, *pars Hiemalis*, 12 ff. n. chiff. dont 1 blanc + 396 + CLXXXIV + XXI pp.

T. II, *pars Verna,* 12 ff. dont 1 bl. + XVII + 392 + CXLVI + XXI pp.

T. III, *pars Æstiva,* 12 ff. + 428 + CLXXXIV + XXI pp.

T. IV, *pars Autumnalis,* 12 ff. n. chiff. + 422 + CXCV + XXI pp.

Après le titre, la lettre pastorale de Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, relative à ce bréviaire, est datée du 18 août 1782, pp. 3 à 9.

1370. — *Breviaire à l'usage des Penitents blancs de Grenoble, selon la reformation ordonnée par N. S. P. le Pape Pie V et, depuis, par les papes Gregoire XIII, Clement VIII et Urbain VIII, contenant l'office de la Sainte Vierge, celui du S. Sacrement et autres offices des principales fêtes... Nouvelle édition. Imprimé et se vend à Grenoble, chez la ve Giroud et fils, imprimeurs libraires, place S. André, à la première salle du Palais.* 1783. In-4°, 3 ff. n. chiff. + 8 pp. + XLVIII + 896 + CV + 2 pp. n. chiff. p. la table + 42 pp. pour l'office de la Passion.

1371. — *Canones et lectiones quæ per cursum anni dicuntur et primam et completarium in Provincia Viennensi, ad usum ecclesiæ collegialis Gratianopolis. Gratianopoli, ex typis viduæ Andreæ Giroud et filii in aulâ Palatii.* 1783. In-4°, en 4 parties : la première, *Canones partis Hiemalis,* est chiffrée : CXXXIX à CLVIII + 1 f. n. chiff.; la numération reprend comme si le feuillet avait les n^os CLIX et CLX, et les *Lectiones* sont chiffrées de CLXI à CLXXVIII.

La deuxième, *Canones partis Vernæ*, chiff. de CV à CXL.

La troisième, *Pars Æstiva*, est chiff. de CXXXI à CLXXVIII.

La quatrième, *Pars Autumnalis*, de CXXXIX à CLXXXVIII.

1372. — *Recherches historiques sur la taille en Dauphiné* (par Dochier). *A Grenoble, chez Joseph Allier, imprimeur libraire, place S. André.* 1783. In-8°, 75 pp.

1373. — *Mandement de Monseigneur l'Evêque et Prince de Grenoble* (Hay de Bonteville, du 6 déc. 1783), *qui ordonne que le Te Deum sera chanté dans toutes les eglises de son diocèse, en actions de graces du rétablissement de la Paix.* (Armes.) *A Grenoble, de l'imprimerie de v^e Giroud et fils, imprimeurs libraires de Monseigneur l'Evêque et du clergé.* 1783. In-4°, 5 pp.

La lettre du roi est imprimée en caractères de civilité.

1784

1374. — *Ordo divini officii recitandi, juxta liturgiam Provinciæ Viennensis, ad usum Ecclesiæ et Diœcesis Gratianopolitanæ... a Dominica prima adventûs anni 1784... et pro anno 1785. De mandato DD. Mariæ-Annæ-Hipolyti-Hai de Bonteville, episcop. Gratianopolitani, et consensu capituli editus.* (Armes d'Hay de Bonteville.) *Gratianopoli, apud viduam Giroud et filium, typ. et bibl. DD. Episcopi et Principis, in aulâ Palatii.* 1784. *Cum privilegio Regis.* Pet. in-12, 98 pp. + 26 pp. con-

tenant le *Catalogue des livres nouveaux et autres, qui se vendent à Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur libraire.*

1375. — *Liber Psalmorum, cum responsoriis pro sepulturâ defunctorum, ad usum ordinis cartusiensis. Gratianopoli, typis Josephi Allier, regis urbisque typographi, sumptibus majoris cartusiæ.* 1784. In-12, 317 pp. + 6 pp. n. chiff. pour la table et XII pp. pl.-chant.

1376. — *Rolle des Frères Penitens blancs de Grenoble, sous le vocable de Notre Dame du Confalon et de la Misericorde, de l'année 1784. A Grenoble, chez la veuve de Joseph Cuchet, imprimeur libraire, place Saint André.* 1784. In-8°, 8 pp.

Sur le titre, une gravure représentant l'Assomption de la Vierge, au-dessous, les armes de la Société du Confalon et celles de la Miséricorde de Grenoble, avec cette légende : *Societas Gratianopolitanæ Confalonis et Misericordiæ.*

1377. — *Recueil des pièces portant suppression de l'Ordre de Saint Antoine de Viennois, et union dudit Ordre et de ses biens et revenus à celui de Malthe, et portant erection d'un Chapitre de chanoinesses de l'Ordre de Malthe dans l'eglise de S. Antoine en Dauphiné, et union à ce Chapitre de la maison de Notre-Dame de Grace à Tulins. A Grenoble, chez veuve Giroud et fils, imprimeurs-libraires du Parlement, au Palais.* 1784. In-4°, 108 pp.

1378. — *Remontrances du Parlement de Dauphiné au sujet de la lettre de cachet decernée contre le sieur de*

Meyrieu, le 23 janvier 1784 (par Savoye de Rollin). *S. l. n. d.* (Grenoble, Giroud.) In-8°, 16 pp.

1379. — *Abregé de l'Antiphonaire à l'usage de la province de Vienne.* (Armes de l'archevêché de Vienne.) *A Grenoble, de l'imprimerie de v^e Giroud et fils, imprimeurs et libraires, au Palais.* 1784. *Avec permission.* Grand in-4°, 1 f. n. chiff. titre + 473 pp., la dern. n. chiff. + CXI + 3 ff. n. chiff. table.

1380. — *Discours prononcé à l'Academie des sciences de Lyon, par Joseph de Montgolfier, en octobre 1783. Grenoble, Giroud.* 1784. In-4°, 11 pp. (*Cat. Coste,* t. Ier, p. 273.)

1381. — *Breve Vapincense, pro anno domini 1784, bissextili paschâ occurante 11 aprilis, illustrissimi ac reverendissimi DD. Joannis Baptistæ Mariæ de Maille de la Tour Landry, episcopi comitis et domini Vapincensis... Gratianopoli, apud vid. Giroud.* S. d. (1784.) In-8°, 66 pp. (Bibl. de M. E. Chaper.)

1382. — *Abregé du Graduel à l'usage de la province de Vienne. A Grenoble, de l'imprimerie de ve Giroud et fils, imprimeurs et libraires, au Palais.* 1784. *Avec permission.* In-4°, 402 + CC pp. + 4 ff. n. chiff. p. la table.

1383. — *Missale ad usum provinciæ Viennensis. Gratianopoli, ex typis viduæ Giroud et filii, typographorum et bibliopolarum, in aulâ Palatii.* 1784. In-f° à 2 col. 10 ff. n. chiff. + LX pp. + 710 + CLXXV pp. pour le *Commune Sanctorum.* Texte encadré. A la p. 312, le Christ en croix; Le Brun, pinxit Audran, sculp.

1384. — *Missæ pro defunctis ad usum Provinciæ Viennensis. Gratianopoli, ex typis viduæ Giroud et filii, in aulâ Palatii.* 1784. In-f°, 30 pp. + XXVII pp. (Bibl. M. E. Chaper.)

1385. — *Processionale ad usum provinciæ Viennensis. Additis quæ propria sunt ecclesiæ. Gratianopolitanæ.* (Armes de la province de Vienne.) *Gratianopoli, ex typis viduæ Giroud et filii, typographorum et bibliopolarum, in aulâ Palatii.* 1784. *Cum privilegio.* 399 pp. (Bibl. de M. E. M.)

1386. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la Doctrine chretienne pour les enfants, les prières du matin et du soir. A Grenoble, chez v^e Giroud et fils, imp. libraire de Mgr l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1784. In-12, 454 pp. (Bibl. de M. E. Pilot.)

1785

1387. — *Almanach diocésain pour l'année de grace 1785. A Grenoble, chez la veuve d'André Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1785. *Avec privilège du Roi.* In-12, 23 ff. n. chiff.

Cet almanach a été publié dans le même format, par la ve Giroud et fils, jusqu'en 1787.

1388. — *Comptes faits des retenues sur le paiement des interets. 3e édition. Par M. Grand Thorane. A Gre-*

noble, de l'imprimerie de vᵉ Giroud et fils, imprimeurs du Parlement, au Palais. 1785. In-12, 56 pp. + 1 tableau. Texte encadré.

1389. — *Abregé du Graduel à l'usage de la province de Vienne, contenant les messes des dimanches et principales fetes de l'année. A Grenoble, de l'imprimerie de vᵉ Giroud et fils.* 1785. Grand in-12, 623 pp. (Bibl. de M. Eug. Chaper.)

1390. — *Statuta Capituli ecclesiæ cathedralis Beatæ Mariæ. Gratianopolis* (3 février 1672). A la fin : *Gratianopoli, apud V. Giroud et filium, typ. ejusdem Capituli.* 1785. In-4°, 30 pp.

1391. — *Recueil des chartes, hommages, déclarations, édits, lettres patentes et dispositifs d'arrets, de reglements et autres actes etablissant la juridiction territoriale de la sénéchaussée de Valence, sur les terres de cet eveché et de celui de Die, en police, droits, lettres... A Grenoble, de l'imp. de vᵉ Giroud et fils, imprimeurs libraires, au Palais.* 1785. In-4°, 148 pp.

1392. — *Office de la quinzaine de Paques, latin-françois, extrait du Breviaire et du Missel à l'usage de la province de Vienne. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur libraire, place S. André, au Palais.* 1785. In-12, 605 pp.

1393. — *Office de la quinzaine de Pâques, latin-françois, extrait du Breviaire et du Missel à l'usage de la province de Vienne. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur libraire, place Saint André, au Palais, et à*

Vienne, Valence, Die et Viviers, chez les libraires de ces villes. 1785. In-12, 2 ff. n. chiff. + 627 pp.

1394. — *Heures nouvelles selon la liturgie de la province de Vienne, qui contiennent, outre les prières ordinaires, les messes, les vèpres et les complies de tous les dimanches et de toutes les fêtes de l'année en latin. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur libraire, place S. André, au Palais, et à Vienne, Valence, Die et Viviers, chez les libraires de ces villes*. 1785. Pet. in-12, 8 ff. n. chiff. + 797 pp.

1395. — *Observations sur les rapports d'experts... par M. Grand Thorane, avocat au Parlement de Dauphiné. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur libraire du Parlement*. 1785. In-8°, 2 ff. n. chiff. + IV + 176 pp.

Dédicace à M. de Berulle fils, 1er prés. au Parlement de Dauphiné.

On trouve, à la p. 171, « l'Etat du prix du vin de la vallée de Graisivodan, située entre Grenoble et Montmeillan, depuis 1730 jusqu'à 1785 ».

1396. — *Vesperal ou abregé de l'Antiphonaire, à l'usage de la province de Vienne, contenant none, vêpres et complies de tous les dimanches et fêtes. A Grenoble, de l'imprimerie de vᵉ Giroud et fils, imprimeurs libraires, au Palais*. 1785. *Avec privilège*. In-8°, 640 pp.

1397. — *Diurnal à l'usage de la province de Vienne. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur libraire,*

au Palais. 1785. *Avec permission*. In-12, 4 parties :

Partie d'hiver : 10 ff. n. chiff. + 382 pp. + CCVII pp. Après la p. 128, il faut p. 128 *bis* et 128 *ter*.

Partie d'été : 10 ff. n. chiff. + 332 pp. + CCXV pp.

Au verso du titre de chaque volume, les armes de la province ecclésiastique de Vienne, puis l'ordonnance de Jean-Georges Le Franc de Pompignan au sujet de ce bréviaire, du 18 août 1782, puis la table du temps des fêtes mobiles, enfin, le calendrier.

1398. — *Catéchisme sur les sacrements de la Confirmation, de la Penitence et de l'Eucharistie. A Grenoble, chez v^e Giroud et fils, imprimeurs de Monseigneur l'Evêque, au Palais*. S. d. (1785?) In-12.

1786

1399. — *Histoire des plantes de Dauphiné, contenant une préface historique, un dictionnaire des termes de botanique, les classes, les familles, les genres, et les herborisations des environs de Grenoble, de la Grande-Chartreuse, de Briançon, de Gap et de Montélimar, par M. Villars, medecin de l'hopital militaire de Grenoble... A Grenoble, chez l'auteur et chez les libraires ; à Lyon, chez les frères Perisse, et chez Piestre et de la Molière ; à Paris, chez Prevost, quai des Augustins, etc.* 1786. *Sous le privilège de la Société royale de médecine*. In-8°, 4 vol. A la fin : *A Grenoble, de l'imp. d'Allier*, 1786-1789.

La dédicace de Villars, du 10 janvier 1786, est adressée « A mes compatriotes ».

T. Ier, 6 ff. n. chiff. + LXXX pp. préface + 468, la dernière non chiff.

T. II, XXV + 674 pp.

T. III, XXXII + 580 pp. + 16 pp. chiff. 673 à 690, contenant le Catalogue des livres cités dans cet ouvrage.

T. IV, commence à la p. 581 jusqu'à 1091 + 55 planches.

1400. — *Memoires sur les maladies epidémiques qui ont regné dans la province de Dauphiné depuis l'année 1780, avec des observations sur les eaux minérales, sur l'histoire naturelle de cette province, et quelques consultations de medecine, par M. Nicolas, docteur en philosophie et en medecine, conseiller medecin du Roi pour le traitement des epidemies... A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (J. Allier). 1787. In-8°, 225 pp. + 3 pp. n. chiff.

Ce volume contient des études curieuses sur les épidémies de Saint-Quentin, 1781 ; de la Buisserate, de Valdrôme, 1782 ; une analyse des eaux d'Uriage, p. 49 ; des observations faites dans le Royannais, en 1783, sur les épidémies de Vaulnaveys, de Messenas et Saint-Marcel. Enfin, après l'approb., p. 208 (du 7 juin 1786), on trouve, p. 216, le *Diluvium et destructio Gratianopolis*, de 1219.

1401. — *Instruction sur la culture, l'usage et les avantages de la betterave champêtre principalement, extraite d'un mémoire de M. l'abbé de Commerell, correspondant de la Société Royale des sciences et des arts de Metz.* (Armes de Dauphiné.) *A Grenoble, de l'imprimerie Royale.* 1786. In-4°, 15 pp.

1402. — *Reglement concernant les ateliers de charité* (Grenoble, 15 déc. 1785, signé : Caze de la Bove). *A Grenoble, de l'imp. Royale.* 1786. In-8°, 12 pp.

1403. — *Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe, duc d'Orléans, prononcée au service solennel qu'a fait faire la ville de Grenoble dans l'eglise collegiale et chapelle Royale de Saint-André, le 22 février 1786, par M. Hélie, curé de la paroisse de Saint-Hugues de cette ville. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprim. libraire, au Palais.* 1786. In-8°, 34 pp.

Jean-Baptiste-Pierre-Amédée Hélie, fils d'Ennemond Hélie, avocat au Parlement, juge épiscopal, et de Jeanne Bozonier, naquit à Grenoble, le 24 juin 1747. Il fut nommé curé de Saint-Hugues en 1773, et vicaire épiscopal en 1791. Il avait été chargé par le conseil de la ville de prononcer cette Oraison funèbre. « Et pour donner une marque de reconnaissance au curé Hélie, il lui fut envoyé un présent en argenterie aux armes de la ville, de la valeur de 600 livres. » (Délib. consul. 30 juin 1786.)

1404. — *Catechisme du diocèse de Grenoble, contenant l'abregé de la Doctrine chrétienne pour les enfants, etc...* (Armes de l'Ev. Cairol de Madaillan.) *A Grenoble, chez v*[e] *Giroud, imprimeur libraire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1786. In-12, 60 pp.

On trouve presque toujours à la suite de ce volume l'*abrégé de la Doctrine chrétienne* et l'*Histoire Sainte*. 454 et 48 pp.

1405. — *Instructions faciles de géométrie-pratique, par Grand Thorane, avocat au Parlement de Dauphiné. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur libraire, à la salle du Palais.* 1786. In-8°, 2 ff. n. chiff. + 117 pp. 1 table chiff. v à xi.

1787

1406. — *Almanach général et historique de la province de Dauphiné pour l'année 1787, comprenant son état ecclesiastique, son état militaire, son etat civil... A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, impr. libr., à la salle du Palais.* Pet. in-12, vii pp. + 4 ff. n. chiff. + 330 pp. et 1 f. n. chiff. errata.

Remplace l'*Almanach-Dauphin.*

Quelques mois avant son apparition, un *Prospectus* d'un feuillet in-8° apprenait qu'un *Almanach nouveau projeté pour le Dauphiné* paraîtrait cette année, qu'il contiendrait l'état ecclésiastique et l'état politique, et qu'il serait du même format et du même caractère que l'*Almanach-Dauphin* (ou du Palais).

1407. — *Calendrier et état civil de Dauphiné* ou *Almanach du Palais, comprenant les Cours souveraines de cette province... pour l'année de grace 1787. Prix : quinze sols. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imp. libraire de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais.* 1787. In-24, 222 pp.

1408. — *Breve Vapincense, pro anno domini 1787, paschâ occurente 8 aprilis, illustrissimi ac reverendissimi*

DD. Francisci Henrici de la Broue de Vareilles, episcopi, comitis et Domini Vapincensis... (Armes.) *Gratianopoli, apud vid. Giroud et filium, typ. et bibliop. DD. episcopi et comitis Vapincensis, in aulâ Palatii. Cum permissu.* (1787.) In-8°, 81 pp. (Bibl. E. M.)

1409. — *Remontrances du Parlement de Dauphiné concernant les corvées* (10 mars 1787). *S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, imp. Giroud. 1787.) In-8°, 22 pp.

1410. — *Remontrances du Parlement de Dauphiné au sujet de plusieurs arrêts du Conseil, concernant l'etablissement d'un Chapitre de chanoinesses de l'Ordre de Malte* (11 avril 1787). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, imp. Giroud.* 1787.) In-8°, 22 pp.

1411. — *Vesperal, ou abrégé de l'Antiphonaire, à l'usage de la province de Vienne, contenant vêpres et complies de tous les dimanches ou fêtes. Nouvelle édition corrigée et augmentée.* (Armes de la province Viennoise.) *A Grenoble, de l'imprimerie de v^e Giroud et fils, imprimeurs-libraires, au Palais.* 1787. *Avec privilège.* In-8°, 658 pp.
Autre édition : in-12, 672 pp.

1412. — *Code des eaux et forêts à l'usage de la province de Dauphiné, contenant les ordonnances de 1601 et 1607, sur le fait de la chasse et de la pêche... A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur-libraire de Nosseigneurs du Parlement, au Palais.* 1787. In-12, XVI + 483 pp.

1413. — *Recherches sur la question : si la particule* ou *conserve son sens disjonctif dans le cas d'un fidei commis*

auquel le testateur a appelé son frère ou les siens (Signé : Barnave fils). *Ex. typ. vidiuæ A. Giroud et filii.* 1787. In-4°, 7 pp.

1414. — *Recueil des édits, déclarations, arrêts du conseil et lettres patentes, concernant les trésoriers de France aux bureaux des finances. A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur du Bureau des finances.* 1787. In-4°, 1 f. n. chiff. titre + IX + 384 pp.

Entre les pp. 366 et 367 on a placé un arrêt chiffré pag. 377 *bis* à 384.

1415. — *Memoires de la Société littéraire de Grenoble. A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur libraire de la Société.* 1787-1789. In-4° : 1re partie, 176 pp.; 2e partie, 171 + 48 pp.; 3e partie, XXIV + 185 pp.

Autre édition in-8°. *A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur libraire de la Société, et à Lyon, chez les frères Perisse.* 1787. *Avec privilège.* 1re partie, 244 pp. — 2e partie, 225 pp. + 69 pp. — 3e partie, 2 ff. n. chiff. + 102 + 76 + 78 pp.

1416. — *Abregé de la dévotion du Saint Rosaire, qui renferme l'origine, l'exercice, l'excellence, l'utilité et les indulgences accordées à cette Confrairie... Nouvelle edition revue et augmentée.* (Monogramme des Jésuites.) *A Grenoble, chez Joseph Cuchet, imprimeur libraire, rue du Palais.* S. d. (1787 ?) In-12, 84 pp.

1417. — *Mémoire sur les maladies les plus fréquentes à Grenoble, suivi d'un Essai sur la topographie* (médicale) *de cette ville, par M. Villars, médecin de l'Hôpital mili-*

taire et de celui de la Charité. A Grenoble, chez J. Allier, imprimeur libraire, cour de Chaulnes. 1787. *Sous le privilège de la Société Royale de médecine.* In-8°, 77 pp.

L'*Essai topographique de Grenoble* avait déjà paru dans le *Journal de Médecine militaire* (juillet 1786).

Villars, dans le tableau qu'il nous présente des ravages de l'Isère et de son influence sur l'atmosphère de Grenoble, pense qu'il faudrait rendre direct le cours tortueux de l'Isère.

Dans sa *Topographie médicale*, p. 49, il peint ainsi les Grenoblois :

« Les Grenoblois, dit-il, en général, sont honnêtes et polis ; il y a peut-être peu de villes de province où l'on remarque autant de politesse, de complaisance, même parmi le peuple, les enfants et les domestiques ; les étrangers, les plaideurs et les paysans qui fréquentent cette ville, en font journellement l'épreuve. Les hommes y sont assez bien, d'une taille ordinaire ; ils sont industrieux, ils aiment le travail et le service militaire. Leur teint est frais, plus souvent pâle que coloré. Les vieillards y sont en petit nombre, et la durée de la vie ordinaire est au-dessous du terme moyen connu. Les Grenoblois ne sont ni robustes ni trop délicats ; il y a parmi eux peu de bossus, peu de boiteux, quoiqu'en général l'enfance ait de la peine à se soustraire aux vices rachitiques et écrouelleux. A Grenoble, on distingue le sexe par sa douceur et son aménité ; les femmes y sont très aimables, sans être de la première beauté ; l'esprit naturel, l'amour des sciences réunis aux grâces, soutiennent la bonne opinion qu'on en a. »

1418. — *Instruction sur les secours que le Gouvernement offre aux habitants des campagnes contre les épidémies de la petite vérole. A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (J. Allier). 1787. In-4°, 6 pp.

1419. — *Reglement de la maîtrise des eaux et forets au département de Grenoble, du 24 fév. 1787, concernant la chasse, la conservation du gibier, etc..., sur le requisitoire de M. Hilaire, ancien conseil au Parlement.* (Grenoble) *de l'imprimerie de vᵉ Giroud et fils, au Palais.* In-4°, 8 pp.

1420. — *De par le Roi. Ordonnance de police du 3 avril 1787, concernant la matterie et les bouchers. A Grenoble, de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur de Mgr le duc d'Orléans, place Saint-André.* 1787. In-4°, 4 pp.

1421. — *Discours du Roi* (Louis XVI), *prononcé à l'assemblée de notables, du lundi 23 avril 1787.* (Armes de France.) *A Grenoble, de l'imprimerie de J.-L.-A. Giroud, imprimeur-libraire, au Palais.* 1787. In-8°, 8 pp.

1422. — *Tableau des revenus et des depenses de la ville de Grenoble, au premier mai 1787. Grenoble, de l'imp. de vᵉ Giroud et fils.* S. d. (1787.) In-4°, 12 pp.

La récapitulation de la recette donne :

Revenus .. 117,287 l. 10 s. 00 d.

Dépenses .. 121,439 l. 10 s. 10 d.

1423. — *Reglement fait par le Roi* (Louis XVI) *sur la formation et la composition des assemblées qui auront lieu dans la province de Dauphiné, en vertu de l'édit du mois de juillet 1787* (du 4 septembre 1787). *Grenoble, imp. Royale* (J. Allier). 1787. In-4°, 12 pp.

1424. — *Extrait des registres de la Cour de Parlement, Aides et Finances du Dauphiné, du 6 octobre 1787. De*

l'imp. de la ve Giroud et fils, impr. du Parlement. In-8°, 8 pp.

(Arrêt concernant le règlement sur la formation et la composition des assemblées dans la province de Dauphiné.)

1425. — *Procès verbal des séances de l'Assemblée provinciale de Dauphiné, tenue à Grenoble, par ordre du Roi, le 1er octobre 1787 et les jours suivants.* (Armes de France et de Dauphiné.) *A Grenoble, de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprimeur de Mgr le duc d'Orléans et de l'Assemblée provinciale de Dauphiné.* 1787. In-4°, 63 pp.

1426. — *Cantiques spirituels à l'usage des missions des RR. PP. Capucins.* (Petite gravure représentant l'adoration des mages.) *A Grenoble, de l'imprimerie de J. Allier, imprimeur libraire, cour de Chaulnes.* 1787. In-12, 96 pp. Front. grav. représ. deux capucins agenouillés devant une croix de la mission. (Bibl. E. M.)

C'est la reproduction textuelle de l'édition donnée par A. Arnaud, en 1778.

1427. — *Arrêté du Parlement de Dauphiné, du 15 déc. 1787, concernant les assemblées provinciales. A Grenoble, de l'imp. de v^e^ Giroud et fils.* 1787. In-8°, 6 pp. et 1 f. n. chiff.

1428. — *Remontrances du Parlement de Dauphiné du 20 décembre 1787. S. l. n. n.* (imp. v^e^ Giroud). In-8°, 9 pp.

Autres éditions. In-8°, 23 pp. In-8°, 19 pp.

(Au sujet de l'exil du duc d'Orléans, de l'enlèvement

de MM. Freteau et Sabatier, conseillers au Parlement de Paris, etc.)

1429. — *Sur la culture du mûrier, tirée des différents mémoires présentés à la Société académique et patriotique de Valence, pour le concours du prix qu'elle a décerné en 1786.* (Par M. Dupuy de Bordes.) *Grenoble, imp. Royale* (J. Allier). 1787. In-4°, 24 pp.

1430. — *Instructions et pratiques de l'Archiconfrérie du Saint Scapulaire, où l'on explique le caractère qui distingue ce saint habit, son origine..., avec quelques courtes prières propres aux confrères, par un religieux de l'Ordre. A Grenoble, chez vᵉ Giroud et fils, imprimeurs-libraires du Parlement, à la salle du Palais.* S. d. (1787?) *Avec permission.* In-12, 45 pp. + 2 pp. n. chiff.

1788

1431. — *Almanach général et historique de la province de Dauphiné pour l'année 1788. A Grenoble, J.-L.-A. Giroud, imp. lib., à la salle du Palais.* In-12, XII + 423 pp.

On y trouve une Notice sur le Dauphiné, extraite de la *Description générale et particulière de la France.*

1432. — *Calendrier et état civil de Dauphiné, ou Almanach du Palais, augmenté considérablement pour l'année bissextile 1788. A Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imp. lib. de Nosseigneurs du Parlement, à la salle du Palais.* 1788. In-12, 242 pp.

1433. — *Ordo divini officii recitandi missasque celebrandi, juxta liturgiam provinciæ Viennensis ad usum ecclesiæ Gratianopolitanæ et diocesis pro anno bissextili 1788. De mandato DD. M. A. H. Hay de Bonteville...* (Armes de l'Evêque.) *Gratianopoli, apud viduam Giroud et filium, typ. et bibl. DD. Episcopi et Principis, in aulâ Palatii.* 1788. *Cum privilegio Regis.* Pet. in-12, 100 pp. + 2 pp. contenant un Catalogue de la librairie J.-L.-A. Giroud.

1434. — *Les rudiments de la langue latine avec les règles de la syntaxe et le traité en entier des particules, pour servir aux commençants. A Avignon, et se vend à Grenoble, chez J.-L.-A. Giroud, imprimeur-libraire, place Saint-André, au Palais.* 1788. In-8°, 224 pp.

1435. — *Tarif pour la réduction des bois équarris en pieds cubes. A Grenoble, de l'imprimerie de veuve Giroud et fils, imprimeur-libraire, au Palais.* 1788. In-12, 48 pp. Texte encadré.

1436. — *Transactions d'Humbert, Dauphin de Viennois, prince de Briançonnois et marquis de Sezanne, avec les syndics et procureurs des communautés de la principauté du Briançonnois en Dauphiné, tant au nom desdites communautés que des particuliers et habitants d'icelles, portant cession et transport à perpétuité auxdités communautés, de tous les droits et devoirs féodaux, seigneuriaux, tailles, offices politiques et autres, qui appartenoient audit Dauphin, en ladite Principauté, moyennant une rente annuelle et les sommes en deniers, payées lors desdites transactions, contenant les franchises,*

libertés et privilèges dudit Briançonnois, le transport dudit Dauphiné aux rois de France... (Armes de Briançon.) *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et de l'Assemblée provinciale de Dauphiné.* 1788. In-f°, 120 pp. A la p. 118, un glossaire des mots latins difficiles à traduire.

1437. — *Instructions familières sur le traitement de la petite vérole et sur l'inoculation. Ouvrage fondé sur l'expérience et rédigé par demandes et par réponses... en faveur des habitants des campagnes, par M. Nicolas, médecin du Roi, inspecteur des épidémies dans la province de Dauphiné... A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (J. Allier). 1788. In-8°, 6 pp. + 77 pp.

1438. — *Abrégé de la Dévotion au Saint Rosaire. Nouvelle édition. A Grenoble, de l'imp. de v^e Giroud et fils, imp. libr. de Mgr l'Evêque et du clergé, à la salle du Palais.* 1788. In-8°, 60 pp.

1439. — *Observations sur le spectacle actuel de Grenoble, sur les inconvénients qui y existent, sur le genre à saisir pour faire une bonne salle de comédie, etc.* (Par M. Courtereaux.) 1788. *A Grenoble, de l'imp. de v^e Giroud et fils, au Palais.* 1788. In-8°, 23 pp.

1440. — *Remontrances du Parlement de Dauphiné, concernant les lettres de cachet et l'arrêt du conseil du 5 janvier 1788* (du 23 fév. 1788). S. l. n. d. *(Grenoble, Giroud, 1788.)* In-8°, 15 pp.

Autre édition. In-8°, 12 pp.

1441. — *Lettre du Parlement de Dauphiné au Roi, du 26 avril 1788.* S. l. n. d. *(Grenoble, Giroud.)* In-8°, 7 pp.

(Au sujet de M. de Catellan, avocat général au Parlement de Toulouse.)

1442. — *Declaration du Roi concernant la procedure criminelle. Ordonnance du Roi sur l'administration de la justice... Edit du Roi portant reduction d'offices dans sa Cour de Parlement de Dauphiné, etc., etc. Grenoble, imp. Royale* (Imp. J. Allier). 1788. Pet. in-8°, 96 pp.

A la fin de chacune de ces dix pièces réunies sous la même pagination (1-96), se trouve l'indication de l'imprimerie officielle.

Ce Recueil de dix édits, déclarations, etc., enregistrés militairement, furent la cause la plus immédiate de la journée du 7 juin, de l'assemblée de Vizille, etc.

1443. — *Procès-verbaux et arrets du Parlement de Dauphiné, des 10, 11 et 20 mai 1788. S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, imp. Giroud, 1788.) In-8°, 37 + 1 f. n. chiff. contenant l'état des routes à construire et à entretenir dans la province de Dauphiné.

Les pp. 17 à 37 contiennent trois pièces justificatives.

1444. — *Recueil d'arrêtés et autres pièces des divers Parlements et autres Cours, du mois de mai 1788. S. l. n. n. n. d.* (Grenoble, Giroud?) 1788. 53 pp.

Ce Recueil, imprimé à Grenoble, a été répandu dans la province de Dauphiné.

1445. — *Lettres d'un avocat au Parlement du Dauphiné* (Alex. Achard de Germane), *à un milord anglais.* S. l. n. d. *(Grenoble, 1788.)* In-8°, 45 pp.

Curieux pamphlet destiné à établir historiquement les droits du Parlement de Dauphiné à la résistance.

1446. — *Memoire pour la ville de Grenoble, capitale du Dauphiné*. (Par Joseph-Antoine Le Maistre, avocat consistorial.) S. l. n. d. *(Grenoble, mai 1788.)* In-8°. (Plaintes relatives à la suppression du Parlement.)

Joseph-Antoine Le Maître naquit à Grenoble, le 2 mars 1727 ; il était fils d'Henri Le Maître, procureur au Parlement, et de Marie-Françoise Vulpian ; il mourut le 28 fév. 1800, étant président du Tribunal criminel du département de l'Isère.

1447. — *Les droits nationaux et les privilèges du Dauphiné, mis en parallèle avec les nouveaux actes transcrits militairement sur les registres des Cours souveraines du Royaume, le mois de mai dernier* (1788). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, 1788.)* In-8°, 32 pp.

1448. — *Délibération de la ville de Grenoble, relative à l'arrêt du Conseil d'Etat, du 20 juin 1788.* S. l. n. d. *(Grenoble, juillet 1788.)* In-8°, 3 f. n. chiff.

1449. — *Lettre de M. le premier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné au Roi* (Jean Pierre de Bally de Bourchenu) (9 juillet 1788). *S. l. n. n. n. d.* *(Grenoble, 1788.)* In-8°, 24 pp.

1450. — *Assemblée des Trois Ordres de la province de Dauphiné* (21-22 juillet 1788). S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, 1788.)* In-8°, 51 pp.

Cette brochure contient (pp. 3 à 26), les noms des personnes qui se rendirent, le 21 juillet 1788, dans une des salles du château de Vizille, où l'Assemblée avait été indiquée, par l'impossibilité de la tenir à Grenoble.

1451. — *Examen impartial de l'Assemblée tenue à Vizille en Dauphiné, le 21 juillet 1788.* S. l. n. n. n. d. *(Grenoble, 1788.)* In-8°, 40 pp.

1452. — *Reflexions d'un patriote dauphinois sur le nouveau plan d'administration du Gouvernement, et sur le dernier arrêté du Parlement de Grenoble, du 20 mai, suivi de l'adhesion de la noblesse du Dauphiné.* S. l. n. d. *(Grenoble, juillet 1788.)* In-8°, 35 pp.

(Par l'intendant Caze de la Bove, suivant M. Champollion-Figeac, *Chroniques Dauphinoises,* 1884, p. 299.)

1453. — *Le Cri de la raison, ou entretien entre un Parisien, un Provincial et un Abbé.* S. l. n. d. *(Grenoble, 1788.)* In-8°, 40 pp.

1454. — *Examen impartial des reflexions d'un patriote Dauphinois, et du Cri de la raison.* (Par Alex. Achard de Germane, avocat au Parlement.) *S. l. n. n. n. d. (Grenoble, Giroud?* 1788.) In-8°, 58 pp.

Curieux pamphlet divisé en XXIII chapitres, dont voici quelques titres : *Sur l'ancien procès des tailles. — Sur l'accusation intentée contre Claude Brosse. — Sur les administrations provinciales, — concernant la ville de Grenoble.*

1455. — *Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui casse et annulle toutes les délibérations prises par le corps de la ville de Grenoble, et par les autres communes de la province, depuis le 7 du mois de juin dernier jusqu'à ce jour...* (10 juillet 1788). *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (J. Allier). 1788. In-4°, 4 pp.

1456. — *Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, concernant la convocation des Etats-Généraux da* (sic) *Royaume* (5 juillet 1788). *A Grenoble, de l'imprimerie Royale* (J. Allier). 1788. In-4°, 7 pp.

1457. — *Memoire presenté à MM. les Députés aux Etats de Dauphiné, par les consuls et communauté de Roybon.* (Signé : Nievollet et Trebollier.) *A Grenoble, de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, impr. lib. de Mgr le duc d'Orléans et des Etats de la province de Dauphiné, place Saint-André.* 1788. In-8°, 8 pp.

1458. — *Procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois Ordres de la province de Dauphiné, tenue à Romans, le 10 septembre 1788.* (Signé : Mounier.) *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans.* 1788. In-8°, 163 pp.

Autre édition. 1788. In-4°, 139 pp.

1459. — *Déclaration du Roi donnée à Versailles, le 23 septembre 1788, qui ordonne que l'Assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789. A Grenoble, de l'imp. de Nosseigneurs du Parlement* (Ve Giroud et fils). In-8°, 8 pp.

1460. — *Discours de M. Savoye de Rollin, avocat général au Parlement de Dauphiné, prononcé lors de la séance de cette Cour, du 21 octobre 1788, pour l'enregistrement et la publication de la déclaration du Roi, du 23 septembre 1788, avec cette déclaration du Roi et l'arrêt d'enregistrement de ladite Cour.* A la fin : *A Grenoble, de l'imprimerie de Nosseigneurs du Parlement.* (Veuve André Giroud.) S. d. (1788.) In-8°, 18 et 8 pp.

1461. — *Procès-verbal de l'Assemblée des Trois-Ordres de la province de Dauphiné, tenue dans la ville de Romans, le 2 novembre 1788.* (Signé : Mounier.) (Armes du Dauphiné dans un écusson ovale.) *A Grenoble, de l'imp. J.-M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et des Trois Ordres de la province de Dauphiné.* 1788. In-4°, 102 pp.

1462. — *Second procès verbal de l'Assemblée générale des Trois Ordres de la province de Dauphiné, tenue dans la ville de Romans, le 2 novembre 1788.* (Signé : Mounier.) *A Grenoble, de l'imprimerie de J.-M. Cuchet, imprim. libraire de Mgr le duc d'Orléans et des Trois Ordres de la province de Dauphiné.* 1788. In-8°, 120 pp.

1463. — *Instructions élémentaires de météorologie, par M. Villars, Médecin du Roi à l'Hôpital militaire. A Grenoble, chez l'auteur et chez les libraires, et à Lyon, chez MM. Piestre et de la Molière.* 1788. *Sous le privilège de la Société littéraire. (Grenoble, imp. de J. Allier.)* In-8°, 3 ff. n. chiff. + XVI + 80 pp. + 1 f. n. chiff. pour le privilège de la Société littéraire de Grenoble, du 28 novembre 1788. On a ajouté de plus, 2 ff. n. chiff. entre les pp. 76 et 77, contenant la « liste des endroits du Dauphiné dont l'élévation, au-dessus du niveau de la mer, a été déterminée par le baromètre. »

Dédicace de l'auteur à MM. les Curés des campagnes de la province de Dauphiné.

La seconde édition est de l'an V, chez J. Allier.

1464. — *Procès verbal des Etats de Dauphiné, assemblés à Romans, dans le mois de décembre 1788.*

(Signé : Mounier.) (Armes du Dauphiné, entourées des colliers des ordres de S. Michel et du S. Esprit.) *A Grenoble, de l'imp. de J.-M. Cuchet, imp. lib. de Mgr le duc d'Orléans et de Nosseigneurs des Etats de Dauphiné.* 1788. In-4°, 195 pp. + 1 p. table n. chiff.

DOCUMENTS

I

30 janvier 1619.

Nomination d'Imprimeur de la Cour de Parlement en faveur de Pierre Verdier.

Louis de Bourbon, comte de Soissons, grand Me de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Dauphiné, au premier des huissiers de la Cour de Parlement dudit pais ou sergent royal Dalph., sur ce requis, salut. Suivant le décret de la Cour mis au bas de la requête y soubz contrescel royal attaché, présentée *à la Cour de Parlement*, par Verdier, fils de Guillaume, par lequel ladite Cour, de l'advis des trois Chambres, a subrogé le Sr Pierre Verdier, impétrant, comme par ces présentes nous le subrogeons ès l'art et exercice d'imprimeur de

ladite Cour de la présente ville de Grenoble, au lieu et place de Guillaume Verdier, son père, pour en jouir iceluy à la forme des décrets de ladite Cour, des 20e aoust 1592, 13 nov. 1607 et 13 nov. 1618, suyvant les inhibitions y mentionnées, à la charge qu'il fournira à lesdites impresses ès bon papiers et ès bons caracthères, à ces fins et conformément ausdits décrets. Ce mandé et comandé par ces présentes, faite à la requête dudit Verdier impétrant, inhibition et déffence de par le Roy, la dite Cour et nous à tous libraires et imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer les arrests et règlements de la dite Cour qu'elle ordonnera audit impétrant d'imprimer à peine de confiscation des impresses et de deux mil livres d'admande, et faire au surplus pour l'entière exécution de lesdites présentes tous actes et exploits à ce requis et nécessaire de ce faire, ce donnons plein pouvoyr. Donné à Grenoble, en Parlement, le 30e jour du mois de janvier 1619. — Par la Cour :

MAXIMY.

(Archives de la Ville de Grenoble. Comptes de 1619.)

II

6 avril 1628.

Nomination d'Imprimeur de la Ville en faveur de Marniolles.

A Messieurs les Consuls et Conseil ordinaire ou de quarante de la présente citté de Grenoble.

Supplie humblement Pierre Marniolles et Guillaume Marniolles, son fils, imprimeurs, natifs de la ville de Lion, à présent habitant dans la présente citté.

Que sont environ sept années que les suppliants se sont habitués en la présente ville y ayant despuis exercé l'art d'imprimerie pour le service de la Cour et du peuple et d'aultant qu'ils désirent recourir à Sa Majesté pour avoyr lettres et patantes nécessaire qu'on concède aux imprimeurs du royaulme. Ils ne veullent icelles impétrer que ce ne soyt du consentement de vous, Messieurs, avecque déclaration qu'ils font de ne prétandre de ce servir de l'exemption que par lesdittes lettres leurs pourroyent estre concédées au préjudice de la dite ville, offrant, au contrere, entré les charges ordinaires et extraordinaires de la dite ville de présent ou à l'advenir, tous ainsi que les aultres habitants taillables de la ville.

C'est pourquoy, attendu ledit offre et le désir que les suppliants ont de continuer pour bons et vrays habitans de la présente citté, vostre bon plaisir sera, Messieurs, leur concéder lettres d'habitation, et en conséquance les déclarer imprimeurs de la dite ville, et ce faisant, consentir à ce qu'il se pourvoye à Sa dite Majesté pour obtenir les lettres et patantes nécessaire pour l'exercice dudit art d'imprimerie eulx et les leurs, et ce faisant les suppliants prieront Dieu pour voz prospérités et sanctés.

P. MARNIOLLES, supp[t]; G. MARNIOLLES fils.

Du jeudi sixiesme apvril mil six cents vingt huict, dans la salle basse de Monsieur le con[er] de Brigondières, a esté tenu le conseil des quarante notables de la ville de Grenoble...

Sur la requeste présentée audit conseil par Pierre Marniolles et Guillaume Marniolles, son fils, imprimeurs, natifs de la ville de Lyon, à présants habitants en la présente citté, tandant à ce que, pour les raisons représentées en la dite requeste : qu'il plaise à Messieurs de ce conseil leur concéder lettres d'habitation, et en conséquence les déclarer imprimeurs de ceste ville, et ce faisant consantir à ce qu'ils ce pourvoye à Sa Majesté pour obtenir les lettres de provision nécessaire pour l'exercice dudit art d'imprimerye eux et les leurs, sous l'offre qu'ils font d'entrer en touttes charge ordinaire et extraordinaire de ceste ville, le présant et aldvenir, tous ainsi que les autres habitants taillables de la ville, nonobstant les provisions de Sa dite Majesté ; et lectures ayant esté faicte de sa dite requeste, a esté deslibéré, oppiné puis conclu qu'il sera expédié ausdits Marniolles père et fils

lettres d'habitants de la présente ville, contenant qu'il est reçu et admis comme pour le présent conseil on le reçoit pour imprimeur en icelle, consantant à ses fins qu'ils se provoye à Sa Majesté pour leur estre concédés lettres et patantes nécessaire pour l'exercice dudit art d'imprimerie, à la charge de contribuer suyvant son offre aux charges ordinaires et extraordinaires de la dite ville le présent et à l'advenir, tous ainsi que les autres habitants taillables de la dite ville, et ce nonobstant touttes provisions qu'il pourroy obtenir au contraire, et la dite requeste sera enregistrée au registre de séans.

III

1er janvier 1672.

Nomination d'Imprimeur de l'Evêché en faveur de Robert Philippes.

Etienne, par la patience divine, évesque et prince de Grenoble, abbé de St-Martin de Miséré, doyen du Doyenné de Savoye, uni à perpétuité à nostre Evesché, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, président perpétuel des Etats de la province de Dauphiné, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction.

Scavoir faisons qu'ayant considéré qu'il estoit nécessaire d'avoir un imprimeur particulier qui soit tousjours prest et disposé à obéir à nos mandemens comme officier de notre Evesché, et aussi pour éviter les abus qui pour-

roient arriver si les autres imprimeurs de cette ville s'ingeroient d'imprimer (et ce qui ne pourroit que causer du désordre). A ces causes, désirant pourvoir au susdit inconvénient, nous avons créé et establi, créons et établissons Robert Philippes, imprimeur de cette ville, nostre imprimeur ordinaire, comme l'ayant déjà reconnu expert et habille en imprimerie, et, à cet effet, avons donné pouvoir et faculté audit Robert Philippes d'imprimer, pour autant de temps qu'il nous plaira, lui seul, tous jubilés, indulgences, monitoires, ordonnances, lettres circulaires, ou pour conférer les ordres et généralement tout ce qui se doit mettre en lumière par nostre ordre dans nostre dit Evesché et dans l'estendue de nostre diocèze, tant pour nostre Evesché que pour nostre Séminaire, avec déffense expresses que nous faisons à tous imprimeurs et libraires de la dite ville, de prendre la dite qualité ny soubz ce prétexte ou autre quelconque, imprimer ou faire imprimer, vendre ou débiter les susdites pièces, ny d'anticiper en aucune façon sur le dit privilège, à peine de cent livres d'amende applicables aux pauvres de l'Hostel Dieu de Grenoble, et confiscation des exemplaires, le tout à condition que le dit Philippes n'imprimera rien qui concerne la religion sans en avoir préalablement nostre permission, ce que nous luy déffendons très expressément, à peine de privation de sa charge et de la nullité des présentes.

Donné à Grenoble, en nostre Palais Episcopal, le premier janvier de l'an mil six cents soixante et douze (1).

---

(1) Extrait du registre intitulé : *Liber officiorum episcopatus Gronop.* (Archives de l'Isère.)

IV

30 avril 1674.

Provisions de Libraire et Imprimeur du sieur Evesque de Grenoble en faveur de François Provensal.

Estienne, par la patience divine, Evesque et Prince de Grenoble, doyen du Doyenné de Savoye, etc., à tous ceux qui ces présentent lettres verront, salut ; estant plainement informé des bonnes vie, mœurs et religion catholique de M. François Provensal, marchand libraire et imprimeur de nostre ville de Grenoble, nous l'avons establi et nous l'establissons par ces présentes, valables autant de temps qu'il nous plaira, nostre imprimeur libraire. A cet effet, nous donnons pouvoir au dit Provensal d'imprimer lui seul tous jubilés, ordonnances, statuts synodaux, indulgences, monitoires et autres choses qui regardent nostre Evesché ou nostre officialité dans l'estendue de nostre diocèze, faisons déffance à tous autres d'imprimer ou faire imprimer, soubz quelque prétexte que ce soit, aucune des choses susdits. C'est pourquoi nous révoquons toutes permissions ou provisions d'imprimeur que nous pourrions avoir donné cy devant. Mandons à tous nos officiers de faire jouir plainement le dit Provensal du droit et privilège apartenant à la dite charge.

Donné dans nostre ville de Grenoble, dans nostre Palais Episcopal, le 30 d'avril de l'année 1674, en présence de Messire George-Isoard, prestre, et de Mr Mathieu Callié, habitué dans Nostre Dame, demeurant à Grenoble, témoings requis et signé : † Estienne, E. de Grenoble.

Par Monseigneur, Lions.

Isoard, présent.
Callié, présent.

Archives de l'Isère. (B. 2358, p. 283.)

V

1685.

Contrôle des habitants de la ville de Grenoble qui font profession de la Religion prétendue réformée.

Vachier, advocat, rue du Palais.
Nicollas, advocat, rue du Palais.

Place Mauconseil :

Jean Verdier et la veuve.
La Dlle Verdier et famille.
Dlle des Esgauts, femme de sieur Louis Nicolas.

Sr Nicolas, avocat, et D^{lle} Isabeau Clavière, sa femme.

Mre Pierre Clavière, ci-devant procureur.

Sr Nicollas l'aisné.

D^{lle} Boniface, ci-devant libraire, et sa fille.

D^{lles} Vacher, marchandes, filles de l'huissier.

François Chaix la Place, libraire.

(Dit que Daniel Chaix dit la Place, son père, prit un fusil disant aller à la chasse, et que despuis il ne l'a pas veu.)

Sa femme.

Pierre Chaix la Place, libraire.

Sa femme.

Daniel Féronce et son frère.

Guilhebaud, peintre, gendre d'Engoumois.

Isaye Engoumois, arquebuzier.

Ozias Guilhebaud, architecte.

Laval, lecteur du Presche.

S^{r} La Place, concierge du Presche.

Segaud, médecin.

D^{lle} Segaud, femme du s^{r} Gautier, ministre.

La D^{lle}..., femme du s^{r} Charvis, libraire, rue du Palais.

La D^{lle} Charvis, femme du s^{r} Heurard (catholique), procureur, en Très-Cloîtres.

La femme du s^{r} Dumont, imprimeur, en Très-Cloîtres.

Le médecin Monin, protestant.

(*Archives municipales de Grenoble.*)

VI

1er juillet 1682.

Arrest de la Cour de Parlement de Dauphiné du 1er juillet 1682

Portant que les livres intitulés : Entretiens d'un père et de son fils *et* Préservatif contre le changement de religion, *seront lacérés et brûlés en la place du Brüeil par l'exécuteur de la Haute-Justice ; et que le livre intitulé :* Traité de la Vérité, *sera supprimé pour toujours : inhibitions et défenses à tous libraires, imprimeurs et autres de débiter lesdits livres, à peine de punition exemplaire ; et à toutes sortes de personnes d'imprimer, ou faire imprimer aucuns livres dans la ville de Grenoble sans la permission de la Cour, et dans les autres villes de la Province sans la permission des magistrats royaux desdites villes : et à tous libraires de débiter aucuns livres imprimez, sans qu'il apparoisse qu'ils ont esté imprimez avec permission.*

Entre Jean Garcin (1), cy-devant ministre des habitans de la Religion Prétendue Réformée de la ville d'Embrun,

(1) M. Arnaud, *Histoire des Protestants*, t. II, p. 105, lui donne à tort la qualité de libraire de Grenoble.

et François Chaix, dit Laplace, libraire de la présente ville de Grenoble, appellans de la sentence rendue par le juge de la dite ville de Grenoble, le 15e juin 1682, portant condamnation au feu des livres intitulez : *Entretiens d'un père et de son fils*, et *Préservatif contre le changement de religion*, à suppression du livre intitulé : le *Traité de la Vérité*, et en des amandes, d'une part ; et le procureur général du roy, intimé, d'autre ;

Veu par la Cour, etc.

La Cour a mis lesdites appellations, et ce dont a été appellé au néant, et par nouveau jugement déclare lesdits livres intitulez : *Entretiens d'un père et de son fils* et *Préservatif contre le changement de religion*, contenir des propositions séditieuses, scandaleuses, pleines d'impostures et de calomnies contre l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et contre le S. Siège, ordonne qu'ils seront lacérez et brûlez par l'exécuteur de la haute justice en la place du Brüeil, et que le livre intitulé : *Traité de la Vérité*, sera supprimé pour toujours ; enjoint à tous libraires, imprimeurs et autres de remettre au greffe de la Cour les exemplaires desdits livres dont ils se trouveront saisis, leur fait inhibitions et défenses de les débiter ny vendre, à peine de punition exemplaire, et a condamné lesdits Garcin et Chaix chacun en cinquante livres d'amande envers le Roy, a interdit ledit Chaix des fonctions de libraire durant six mois, pendant lesquels luy fait inhibitions et défenses d'ouvrir sa boutique sous les mesmes peines ; et, en outre, a condamné lesdits Garcin et Chaix aux dépens les concernans, et chacun d'eux en la moitié de ceux faits contre Edouard Raliane, dit Dumont, Antoine Fremont, Laurent Gilibert, Hugues

Pontet et Pierre Hugot, imprimeurs de la présente ville. Fait inhibitions et défenses à toutes sortes de personnes d'imprimer ou de faire imprimer aucuns livres dans la présente ville sans permission de la Cour, et, dans les autres villes de la province, sans celle des magistrats royaux desdites villes : comme aussi à tous libraires de débiter aucuns livres imprimez dans le royaume, sans qu'il apparoisse qu'ils ont esté imprimez avec permission. Fait à Grenoble, en Parlement, le premier juillet 1682.

Signé : DENICOURT.

(Bibliothèque de Grenoble. U. 4593.)

VII

8 octobre 1754.

Provisions de la charge d'Imprimeur du Roy à Grenoble pour André Faure fils.

Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, Dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Dyois, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Par notre brevet du dix-huit septembre 1750, nous voulûmes bien assurer au fils d'André Faure, notre imprimeur ordinaire en notre ville de Grenoble, la sur-

vivance de cette charge ; et en cela nous nous proposâmes de témoigner au père la satisfaction que nous avions de la manière distinguée dont il s'étoit acquitté de ses fonctions, et de conserver une imprimerie que nous avions jugé nécessaire au bien de notre service et à l'utilité publique. Le décès du père arrivé depuis, nous met actuellement à portée d'effectuer en faveur d'un fils la grâce que nous lui avons destinée, et nous nous y portons d'autant plus volontiers que nous nous promettons, d'après les bons témoignages qui nous ont été rendus de lui, qu'il marchera dignement sur les traces de son père. A ces causes et autres à ce nous mouvantes de l'avis de notre conseil, nous avons donné et octroyé et par ces présentes signées de notre main, donnons et octroyons à André Faure l'état et charge de notre imprimeur ordinaire en notre ville de Grenoble, vacante par le décès d'André Faure, son père, dernier titulaire ; pour l'avoir tenu d'ores en avant exercer, en jouir et user conjointement avec Catherine Servant, sa mère, sans division d'imprimerie aux mêmes honneur, fonctions, privilèges, franchises et libertés telles qu'en a joui ou dû jouir le d. feu André Faure, et dont jouissent et usent nos imprimeurs ordinaires de notre bonne ville de Paris et des autres villes de notre Royaume, avec pouvoir d'imprimer, vendre et débiter tous nos édits, déclarations et arrests de nos conseils et Cours de Parlement, et autres juges concernant nos droits et affaires, et le public, et généralement tout ce qui se devra imprimer à Grenoble. Fesant à cette fin très exprèsses inhibitions et défenses à tous libraires et imprimeurs de notre d. ville de prendre la qualité de notre imprimeur ni d'imprimer les d. pièces et apporter aucun trouble ni empêchement au d. André

Faure fils et à la d. Catherine Servant, en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de confisquation et de tous dépens, dommages et intérêts, à la charge toutefois par le d. André Faure d'observer les ordonnances et règlement rendus sur l'art de l'imprimerie.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre Cour de Parlement à Grenoble et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il apartiendra que, leur étant a paru des bonnes vie et mœurs, conversation et religion catholique, apostolique et Romaine dud. André Faure et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé, ils fassent registrer ces présentes, et du contenu en icelles jouir et user le d. André Faure, cessant et fesant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires. Car tel est notre plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Fontainebleau, le 8e jour d'octobre l'an de grâce 1754, et de notre règne le quarantième.

LOUIS.

Par le Roy Dauphin :

R. DE VOYER.

(Parchemin. Archives de la famille Allier.)

VIII

1764.

Etat des droits de toute nature, perçus par la Communauté des Imprimeurs-Libraires, établie dans la ville de Grenoble; des titres qui autorisent cette perception et des charges auxquelles ils sont affectés, dressé en exécution et pour satisfaire à la déclaration du 11 février 1764.

Communauté des Imprimeurs-Libraires.

Elle est composée de quatre maîtres imprimeurs, nombre fixé par l'arrêt du conseil du 31 mars 1739.

Ils exercent tous quatre l'art de l'imprimerie, et, de ce nombre, il y en a deux qui sont libraires.

Cette communauté a pris sa consistance en 1744, époque où le règlement du 28 février 1723 a été rendu commun et exécutoire dans tout le royaume.

C'est à M. le lieutenant général de police de cette ville que l'exécution de ce règlement sur la librairie et imprimerie a été confiée.

On envoie à Monseigneur le controlleur général des finances un extrait collationné de la réception de chaque maître et le détail des titres en vertu desquels on y a procédé, on a formé un dossier de toutes les pièces, elles sont coté de leurs numéros.

Noms des imprimeurs et libraires qui composent la communauté.

1° André Giroud, doyen et syndic de la communauté, est maître imprimeur libraire du Parlement depuis quatre générations ; il occupe le titre de son père et ce dernier celui de son ayeul. Cette famille a donné un recueil des édits, déclarations, règlements et arrêts du Parlement en vingt-trois volumes in-quarto [1].

L'époque de cet ouvrage commence en 1690, qui est celle à peu près où le Parlement les a choisis pour imprimeurs-libraires de cette Cour.

Sa librairie et son imprimerie sont au Palais, pour être plus à portée de faire le service de cette Cour, qui consiste à fournir dans chaque bureau du Parlement, lorsqu'il est assemblé, des livres pour son usage, et à imprimer les édits et déclarations qu'elle enregistre, avec les arrêts généraux et particuliers ;

2° André Arnaud est maître imprimeur ; il occupe le titre de Pierre Faure ;

3° Joseph Cuchet est maître imprimeur ; il occupe le titre de Mathieu Petit ;

4° La veuve d'André Faure est maître imprimeur-libraire ; elle occupe le titre de son mari, qui était pourvu de celui d'imprimeur du Roi pour la ville de Grenoble, qu'elle exerce aussi, et, en conséquence, elle imprime

---

(1) Voyez les n°s 789 et 939.

pour l'intendance à l'exclusion de tous les autres ; mais cette exclusion est limitée à cette partie par arrêt rendu contradictoirement au conseil, le 30 juin 1727, entre Gaspard Giroud, imprimeur du Parlement, et André Faure. Ce dernier voulait, en vertu de son titre d'imprimeur du Roi, ôter à Giroud les impressions du Parlement ; mais cet arrêt limita les prétentions de l'imprimeur du Roi aux impressions de l'intendance et conserva à Giroud celles du Parlement.

Produit des droits de toute nature.

Cette communauté ne jouit d'aucuns droits ni par son titre d'établissement, ni par aucun usage.

Le règlement du 28e février 1723 l'autorise à prendre des droits sur les réceptions, art. 45, tit. VI, aussi bien que sur les brevets d'apprentissage, art. 21, tit. IV; mais elle en a pris aucuns jusqu'à présent.

Dans la suite elle ne pourra se dispenser de les exiger, à cause des dettes qu'elle a contractées ; elle en proportionnera le montant à la faculté et aux moyens de chaque aspirant.

Observations.

Monsieur le lieutenant général de police actuel, à qui l'exécution du règlement du 28 février 1723 a été confiée, en a pris une idée toute opposée à son contenu. La communauté en ressent les effets toutes les fois qu'elle s'adresse à lui pour lui demander justice sur les contraventions; il lui répond, lorsqu'il veut les étayer, que la

librairie est dans le cas d'un commerce libre, en vertu de la déclaration du Roi du 24 décembre 1762, concernant les privilèges accordés en fait de commerce; le syndic de la communauté a entre les mains une carte qu'il lui a écrite, qui prouve ce fait.

D'autre fois il ose dire aux libraires qui lui demandent avec zèle l'exécution du règlement contre tels et tels abus, que ce règlement n'est qu'une fable et que, n'étant pas enregistré au Parlement, il ne sauroit avoir de vigueur, comme s'il ignorait que la dernière prononciation du règlement y a pourvu et que ce seroit une témérité aux libraires et imprimeurs d'avoir une pareille prétention.

Il y a dans la ville trois relieurs établis, qui ont boutique ouverte et qui, sous prétexte de relier, font le commerce des livres vieux et neufs; ils le font avec d'autant plus de hardiesse qu'ils sont assurés de l'impunité. Les libraires ont réclamé souvent, mais toujours infructueusement, l'exécution du règlement à cet égard. Cette réclamation n'a tournée que contre eux et leurs intérêts, car voici ce qu'elle a opéré : on a imaginé de recevoir à la police un de ces relieurs bouquinistes, avec permission de vendre et d'acheter toutes sortes de vieux livres.

Cette réception de bouquiniste fut donc faite en faveur du nommé Goujon, le 24 mars 1763, titre imaginé pour le soustraire aux règles et à ce qui est prescrit dans le règlement, art. 69, tit. 10, où il est dit: *que personne ne pourra faire le métier de colporteur qu'après avoir été présenté par les syndics et adjoints des libraires et imprimeurs au lieutenant général de police,* etc.

Cet homme, parvenu à ces fins par une réception si singulière, ne fut plus arrêté par aucune considération; sa cupidité lui fit entreprendre la librairie en entier; il cacha hors de sa boutique tous les livres neufs; mais cependant il les répandoit avec si peu de ménagement et principalement les mauvais livres, que la communauté des libraires et imprimeurs se vit contrainte de s'élever contre tant d'abus. Elle s'assembla le 16 aoust 1763, et, dans cette assemblée, il fut délibéré que le syndic fairoit signifier un acte d'opposition et de protestation en la personne du greffier du siège de police contre ce qui peut y avoir été fait sur la prétendue réception dudit Goujon, comme contraire en tout aux règlements sur la librairie et imprimerie et notamment à celui du 28e février 1723.

La communauté, après cette signification, s'attendoit que M. le lieutenant général de police y auroit égard et arrêteroit le cours d'un pareil abus; mais il avoit dessein d'étayer sa réception et de donner cours à son projet, car il a gardé un silence parfait sur cet acte d'opposition, de sorte que Goujon continue de faire son commerce et brave toutes les plaintes des libraires à cet égard.

Cette témérité est poussée si loin que cet homme vient de faire une enchère pour l'achat de la bibliothèque de feu M. de Perouse, ancien évêque de Gap, de la somme de onze mille cinq cents livres; il a resté le dernier enchérisseur et si son enchère a son effet, voilà Goujon libraire pour tous temps avenir, car il est bon de faire connoître que cette bibliothèque a été formée par feu M. l'Evêque, et qu'elle est composée de très bons livres, tous nouveaux, qui serviront à Goujon de prétexte pour faire entendre que s'il vend tels et tels livres, ils proviendront toujours de cette bibliothèque. Quel abus! et quel

préjudice de pareilles contraventions ne font-elles pas aux libraires établis dans cette ville, dont les fortunes et la librairie sont si bornées ! Passons à d'autres objets qui tendront également à faire connaître les maux qui accablent cette communauté dans ce qu'elle a de plus chère pour elle, qui est la ruine de son état.

Il se commet encore un autre abus bien autrement préjudiciable aux intérêts da la communauté et beaucoup plus contraire aux dispositions du règlement de 1723. Un voiturier d'Avignon en habitude de tenir depuis longtemps la route de cette ville par des voitures et charrettes qui arrivent tous les quinze jours, fait le commerce de la librairie. Il apporte à ces trois relieurs autorisés toutes sortes de mauvais livres qu'ils répandent avec profusion; il fait lui-même de la librairie un objet de commerce qui ruine la communauté. Cet homme, qui a des habitudes dans la ville et qui connaît presque tous les citoyens, prend des commissions d'eux et les remplit, en leur apportant des éditions contrefaites qu'il leur donne à grand marché.

Les libraires savent même certainement que ce voiturier passe sous leurs noms ses ballots ou paquets de librairie. Quelle conséquence dans une pareille hardiesse !

Ce commerce illicite, aussi bien que celui de relieurs, est favorisé de gens de tous états ; les amateurs, qui sont ordinairement des personnes de distinction, s'y portent avec plus de zèle. Tous sont persuadés qu'ils y trouvent leur compte sur le bon marché ; peu leur importe que les éditions soient bonnes ou mauvaises, ils ont les livres, cela leur suffit. Ce faux préjugé est la source de tous nos maux et de tous ces abus; les contraventions sont pro-

tégées et le juge qui a le grand nombre des suffrages fait tous ses efforts pour les étayer. En voici une preuve récente :

La communauté, accablée sous tant de maux, lui présenta requête le 21 juillet de cette année, dans laquelle elle exposa le tort que ce voiturier d'Avignon fait à son commerce. Elle y demanda, en vertu du règlement, qu'il lui fût permis d'en arrêter le cours par tous les moyens autorisés. Cette requête fut signée de tous les membres de la communauté qui chargea son procureur d'en suivre et d'en obtenir le décret.

Monsieur le lieutenant général de police garda en poche cette requête pendant quinze jours, malgré la vigilance du procureur qui l'obsédait pour en obtenir le décret. Cependant le voiturier dont il est question eut le temps d'évader et de mettre à couvert toute la librairie qu'il avoit apportée à cette époque; alors le juge rendit son décret dans lequel il prend toutes les précautions nécessaires pour rendre les perquisitions des libraires inutiles et leurs moyens impraticables pour éviter les abus.

Ils vous supplient très humblement, Monseigneur, de jeter un coup d'œil sur cette requête et sur ce décret.

Les deux libraires qui sont établis dans la ville se sont fournis et se fournissent d'un assortiment considérable de livres de tous genres; ils ont fait de grands fonds pour y parvenir, dans l'espérance que les abus cesseroient et qu'ils pourroient donner cours à leurs fonds, mais ils voyent avec le plus grand chagrin qu'ils restent entre leurs mains, sans débouché. Ils ont cependant tous une famille à élever et le soussigné, qui a la plus nombreuse, élève trois garçons avec regret pour un état que sa petite

fortune ne leur permettra pas de quitter; cette éducation est très dispendieuse, car tout le monde scait que, pour former un libraire capable d'exercer cet état comme il le doit, il faut acquérir des connoisances très étendues.

Il est donc aisé d'appercevoir, par le détail de tous ces faits, que les maux de la communauté des imprimeurs-libraires sont sans remède dans la ville de Grenoble, et qu'ils ne doivent rien espérer icy de favorable pour le rétablissement de leur état, qui est anéanti et livré à la cupidité de tous ceux qui veulent le faire. Leur espérance n'est pas sans ressource, lorsque vous daignerez, Monseigneur, jeter un coup d'œil sur leurs misères; ils ne doivent plus attendre cet ouvrage que de votre justice et de l'autorité....

Je certifie le présent état véritable. Fait à Grenoble, le 26 novembre 1764.

GIROUD, syndic.

Tableau in-f°, à 6 colonnes. (*Archives de l'Isère,* fonds de l'intendance.)

IX

Octobre 1766.

Examen et réception de J.-S. Grabit, libraire à Grenoble.

Nous, lieutenant général de police et commissaire député par ordonnance de nos seigneurs de la Chambre

des vaccations, du onze octobre 1766, avons procédé à l'examen du Sr Grabit ainsy que cy-après :

Nous avons demandé au Sr Grabit s'il savoit lire de grec, et en conséquence nous avons écrit quelques mots grecs sur un papier ; nous l'avons interpellé de les lire tout haut et à l'audiance publique que nous avons tenus au sujet dudit examen. Le dit Sr Grabit les a lu et a remis la carte au procureur du Roy.

Nous avons fait apporter sur le bureau un des livres qui sont en dépôt au greffe, intitulé : *Antiquitatum Romanarum corpus absolutissimum, in quo præter ea quæ J. Rosinus delineavit.* Nous avons ouvert le susdit livre et nous avons interpellé le dit Sr Grabit d'y lire quelques mots grecs que nous lui avons indiqués, il les a lu publiquement et nous a remis le susdit livre pour vériffier s'ils les avoit lu exactement ; nous l'avons de suite interpellé de traduire en français le titre du susdit livre et il l'a traduit exactement à haute et intelligible voix.

Nous luy avons demandé qu'elle estoit la manière de tenir les livres de crédit et de débit pour la surété du marchand et de ses créanciers. Il a répondu : « qu'il faudroit en bonne règle que lesdits livres fussent paraphés et numérotés par nous, pour pouvoir faire foy en justice, qu'il se propose de le faire s'il est admis, quoiqu'aucun libraire ne soit en usage de les faire parapher. Il a ajouté que lesdits livres doivent être écrits jour par jour sans rature et interlignes.

Nous luy avons demandé s'il estoit permis de vendre des livres des pays étrangers ; il a répondu qu'il étoit uniquement défendu de vendre des livres imprimés dans les pays étrangers qui étaient contre la religion, les mœurs, les libelles diffamatoires, les éditions contre-

faites des livres imprimés à Paris avec privilège. Nous lui avons demandé quel estoit le moyen de connoître les éditions contrefaites de Paris, ou des autres villes ; il a répondu qu'on les connoissoit au papier, aux caractères et surtout à la correction, observant que dans les éditions souvent on y obmet des phrases et même des cahiers entiers. Nous luy avons demandé s'il est permis de vendre *l'Encyclopédie nouvelle de Paris;* il a répondu que actuellement il est défendu de la vendre, mais que cy devant il estoit permis de la débiter.

Enfin, par plusieurs autres questions que nous luy avons faites, nous ayant apparu qu'il estoit congru en langue latine, qu'il savait lire le grec et qu'il connaissait les règlements concernant la librairie, nous avons ordonné ouy et ce requérant le procureur du Roy qu'à sa diligence il sera procédé à l'enquête des vie, mœurs, religion et conversation dudit S[r] Grabit aux formes ordinaires pour la dite enquête faite aux formes ordinaires par le substitut du greffier à ces fins commis être pourvu, ce qu'il appartiendra conformément à la dite ordonnance de nos seigneurs de la Chambre des vaccations et avons signé avec le procureur du Roy et le substitut du greffier.

VALLET.

GUINIER, substitut.

Réception de S. Grabit, libraire.

Nous, lieutenant de police, avons reçu le dit sieur Sulpice Grabit maître libraire de cette ville faux bourg et banlieue, ordonnons qu'il jouira des droits, privilèges et prérogatives attachés à l'art libéral de la librairie; qu'il sera inscrit dans la huitaine sur le catalogue des maîtres libraires de cette ville avec déffenses aux imprimeurs libraires et à tous autres de le troubler en son état, à peine d'en être par devant nous informé. Ordonnons en outre qu'il aura, dans la quinzaine, boutique ouverte en cette ville avec inscription en gros caractères au-dessus de la porte; et qu'il prêtera préalablement serment en tel cas requis. A quoi satisfaisant ledit Sr Joseph Sulpice Grabit, en présence du procureur du Roy, levant la main à la manière accoutumée, a promis et juré de faire exactement et fidèlement les fonctions de libraire, de se conformer aux édits, déclarations et arrêts concernant l'art de la librairie et aux règlements de police. De tout quoi le dit Sr Grabit a requis acte que nous lui avons accordé et a signé avec le procureur du Roy, nous et le greffier. Ce quinze octobre 1766.

J. S. GRABIT. TOSCAN, pr^r^ du Roy.

VALLET, lieut^t^ de pol. GUINIER, sub^t^.

X

30 décembre 1768.

Réception d'André Faure pour l'emploi d'Imprimeur-Libraire à Grenoble.

Nous soussignés, maîtres imprimeurs et libraires à Grenoble, ensuite de la requête présentée par sieur André Faure à Messieurs les Consuls et Echevins de cette ville exerçant la police, répondue par M. le premier Consul et ensuite de représentations qui nous a été fait par le dit S[r] Faure de la susdite requête de ses provisions de la charge d'imprimeur du Roy à Grenoble, du 8 octobre 1754, et de l'arrêt de la Cour du 19 juillet 1755, et de l'arrèt du conseil du 12 mai 1759 qui dispense le dit S[r] Faure d'un nouvel arrêt du conseil pour la réception. Nous lui avons fait faire sur le champ l'épreuve sur l'art de l'imprimerie, de laquelle il s'est très bien acquitté et a été par lui faite suivant l'art, et attendu qu'il est de notre connaissance que le dit sieur Faure ait les titres et capacité qu'exigent les règlements pour le fait de l'imprimerie et librairie, et qu'il y a une imprimerie très considérable suivant que l'exigent les règlements, et qu'il est de notre connaissance qu'il est de la religion catholique, apostolique et romaine et qu'il la professe, et que nous connaissons son enquête de vie et de mœurs, visée dans le susdit arrêt du 19 juillet 1755. Nous consentons que sans

autre formalité il soit reçu par Monsieur le premier Consul, imprimeur et libraire comme nous le recevons imprimeur et libraire en cette ville, conjointement avec demoiselle Catherine Servant, sa mère, et sans divisions d'imprimerie, pour jouir dudit état et charge comme feu sieur André Faure, son père, a joui ou dû jouir, et comme les pourvus en pareil état et office; à la charge par ledit sieur Faure de se conformer aux édits, déclarations et règlement concernant l'imprimerie, et de prêter le serment en tel cas requis et accoutumé par devant Monsieur le premier Consul, et que toutes les pièces, requettes et la présente soient enregistrées au greffe du siège, et avons signés, à Grenoble, le 30 décembre 1768.

CUCHET, imp. lib. ARNAUD, imp. lib.

Archives munic. de Grenoble. (Réceptions, provisions, etc. 1762-1770, ffos 177-178.)

XI

6 août 1781.

Brevet d'Imprimeur en faveur de Jean-Louis Giroud.

Sur ce qui a été représenté au Roy en son conseil par Justine Souveran, ve d'André Giroud, imprimeur libraire

du Parlement de Grenoble, et par Jean-Louis Giroud, fils dud. S[r] Giroud, que de père en fils les ancêtres du S[r] Giroud père ónt été pendant quatre générations successivement reçus imprimeurs libraires du Parlement de Grenoble ; que le grand âge et les infirmités de ladite v[e] Giroud ne lui permettant pas de veiller seule à toutes les opérations de son imprimerie, que se proposant de faire suivre à Jean-Louis Giroud, son fils aîné, les mêmes traces que ses ancêtres, elle l'a élevé dans la connaissance de tout ce qui est relatif à l'art de l'imprimerie et au commerce de la librairie, que pour répondre à l'assiduité et au travail de son fils ladite veuve Giroud se serait déterminée à donner la démission de sa place en suppliant Sa M. de vouloir bien en pourvoir son fils, mais qu'ayant considéré que toute sa fortune consistoit dans l'exercice de cette place et dans le fond de commerce de librairie qu'elle fait, elle n'a pas cru devoir renoncer, tant pour elle que pour ses trois autres enfants, aux avantages et aux profits qui résultent de son état d'imprimeur et de son commerce de librairie ; qu'après s'être consultée elle a été conseillée de recourir aux bontés de S. M. pour la supplier de lui donner pour adjoint dans l'exercice de la place d'imprimeur et du commerce de librairie le dit S[r] Jean-Louis Giroud, son fils, en subissant par lui préalablement les examens prescrits par les règlements et notamment par l'arrêt du conseil du 30 août 1777 en prêtant le serment requis devant le lieutenant général de police de la ville de Grenoble, qu'elle ose d'autant plus se flatter que S. M. se portera à accueillir sa demande, que cette grace extraordinaire sera la récompense du travail long et consécutif des ancêtres de son fils, qui, depuis plus de cent ans, ont possédé la place

d'imprimeur du Parlement, et l'ont exercée avec honneur et probité et de la manière la plus satisfaisante pour le public, et que d'ailleurs son fils a toute la capacité requise pour aspirer à cette place ; et pour justifier de ce que dessus, le Sr Giroud a représenté son extrait baptistaire qui constate qu'il est né le 20 août 1755, délivré par les vicaires de la paroisse de St-Louis de Grenoble, le 28 avril 1781 ; son certificat de catholicité délivré par le curé de ladite paroisse le 30 dud. mois d'avril ; deux certificats de bonne vie et mœurs délivrés par le procureur général de S. M. en sa Cour de Parlement de Grenoble, et par les consuls de la dite ville, le 28 du même mois d'avril ; un certificat du lieutenant général de police de la ville de Lyon délivré le 1 may dernier, qui constate que le d. Sr Giroud est congruë en langue latine et sçait le grec, un pareil certificat délivré le 5 avril dernier par le principal du collège royal de la ville de Grenoble. Requeroit à ces causes, qu'il plut à Sa M^té ordonner que led. Jean-Louis Giroud sera adjoint à la dite dame v^e Giroud pour, concurremment avec elle et tant qu'elle vivra, exercer l'art de l'imprimerie et faire le commerce de la librairie à Grenoble, et qu'en conséquence il sera reçu imprimeur libraire de la dite ville de Grenoble, en prêtant le serment en pareil cas requis, et se conformer à cet égard à ce que prescrivent les règlement, sans être obligé, au décès de la dame sa mère, de procéder à une nouvelle réception, ni prêter de nouveau serment. Vu le dit mémoire et les pièces y énoncées et jointes ensemble le procès-verbal de l'examen subi par le Sr Giroud, dressé par les officiers de la Chambre syndicale de Lyon les 28 avril et 2 mai 1781, qui constatent que le d. Jean-Louis Giroud est capable d'être reçu im-

primeur libraire de la ville de Grenoble. Ouï le rapport du S[r] Le Camus de Neville, chevalier, con[er] du Roy en tous ses conseils, maître des requêtes, ordinaire de son hotel, com[re] député et tout considéré. Le Roi, en son conseil, de l'avis de M. le garde des sceaux, voulant traîter favorablement le sieur Jean-Louis Giroud, en égard aux longs services rendus au public par ses ancêtres dans l'art de l'imprimerie près son Parlement de Grenoble, par grâce, et sans tirer à conséquence, a ordonné et ordonne que le d. S[r] Giroud sera reçu imprimeur libraire en ladite ville, pour néanmoins ne pouvoir exercer le dit art et faire le commerce de la librairie qu'en qualité d'adjoint, à la place qu'exerce la dite dame v[e] Giroud et concurremment avec elle pendant la vie de la dite dame, et ne pouvoir exercer seul la dite place d'imprimeur et faire seul le commerce de libraire, qu'après le décès de la dite v[e] Giroud, et ce en vertu du présent arrêt, et sans qu'il en soit besoin d'autre, à la charge par le d. Giroud de prêter le serment en pareil cas requis devant les lieutenants généraux de police des villes de Lyon et de Grenoble, et de se conformer en tout, à ce que prèscrivent les règlements de la librairie et imprimerie, et notamment les arrêts du conseil du 30 août 1777, et sera le présent arrêt inscrit sur les registres de la Chambre syndicale de Lyon. Faict au conseil d'Etat privé du Roy tenu à Versailles, le 6[e] aoust 1781. Signé : Laurent. Collationné, registré en la Chambre syndicale de Lyon, le 22 août 1781. Signé : Perisse du Lac, syndic.

Registre des enregistrements, procédures, provisions, 12 sept. 1780, 8 oct. 1785, pp. 161-173. (*Archives de la ville de Grenoble.*)

XII

24 septembre 1781.

Brevet d'Imprimeur pour J. Allier.

Sur la requête présentée au Roy en son conseil par Joseph Allier, prote d'imprimerie à Grenoble, contenant que depuis près de vingt années le supliant a travaillé chez différents imprimeurs tant à Grenoble qu'à Lyon et dans la capitale, et que désirant remplir une des places d'imprimeur de la ville de Grenoble, sa patrie, le Sr André Arnaud, l'un des imprimeurs de la dite ville, aurait consenti, par acte du 12 mars de cette année, de se démettre de sa maîtrise en faveur du supliant s'il pouvait être agréé par Sa Majesté, le supliant rapporte les titres de capacité les plus favorables. Il a été reçu apprenti chez le Sr Joseph Cuchet, imprimeur à Grenoble, par acte passé par devant not^res^, le 27 novembre 1762; il a rempli le tems de son apprentissage à la satisfaction dudit Sr Cuchet, qui l'a reconnu par un autre acte passé devant n^re^, le 6 novembre 1766; il a depuis travaillé en qualité de compagnon, ensuite de correcteur d'épreuve et de prote, savoir: à Grenoble, chez la ve Giroud; à Lyon, chez le sieur Périsse Dulac, et à Paris, chez le sieur de Monville, imprimeur de l'Académie Française. Ces différents maîtres lui ont délivré des certificats les plus satisfaisants, non seulement de ses talents et

exactitude au travail, mais encore de ses bonne vie et mœurs ; il joint à ces certificats ceux des premiers magistrats de la ville, de Parlement et de la Chambre des Comptes de Grenoble, celui de sa catholicité délivré par le curé de sa paroisse, et celui de sa congruité en langues latine et grecque, délivré par le principal du collège de Grenoble ; en sorte que le suppliant est parfaitement en règle. Requeroit à ces causes le d. sieur Allier qu'il plut à Sa Majesté qu'il sera reçu imprimeur libraire à la place vacante par la démission du Sr Arnaud, en prêtant par le d. Sr Allier le serment en pareil cas accoutumé devant le lieutenant de police de la d^e ville, et se conformer à ce que prèscrivent les règlemens et notamment l'arrêt du conseil du 30 aoust 1777. Vu la d^e requête signée : Flusin, avocat du supliant, son extrait baptistaire en date du 9 novembre 1749, son brevet d'apprentissage passé devant n^re, à Grenoble, le 27 novembre 1762, duement quittancé par autre acte du 6 novembre 1766; le certificat de la ve Giroud, imprimeur à Grenoble; du Sr Perisse Dulac, imprimeur à Lyon, et du sieur Demonville, imprimeur à Paris, des 5, 10 et 18 mars dernier; le certificat de congruité en langues latine et grecque délivré au suppliant par le principal du collège de Grenoble, le six mars dernier, celui de catholicité délivré par le curé de la paroisse de S. Hugues de Grenoble, le huit dud. mois de mars, le tout duement légalisé ; le certificat du lieutenant de police de la d^e ville et autres des principaux magistrats du Parlement et Chambre des Comptes de Dauphiné, des bonne vie et mœurs du suppliant, et la démission donnée le douze mars dernier par le Sr Arnaud de sa maîtrise d'imprimeur en la d^e ville de Grenoble, ensemble les procès-verbaux du concours ouvert par les

officiers de la Chambre syndicale de Lyon des 1er et 6e aoust dernier pour la dite place d'imprimeur à Grenoble, portant que le d. Sr Allier a été unanimement reconnu capable d'être admis à la maîtrise d'imprimeur libraire. Ouï le rapport du Sr Le Camus de Neville, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hotel, commissaire à ce député, et tout considéré; le Roi, en son conseil, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné et ordonne que le dit Joseph Allier, prote d'imprimerie, sera reçu imprimeur libraire en la ville de Grenoble, à la place vacante par la démission du sieur André Arnaud, en prêtant, par le d. Joseph Allier, le serment en pareil cas accoutumé devant le lieutenant de police des villes de Lyon et Grenoble, et se conformant à ce que prescrirait les règlemens et notamment l'arrêt du conseil du 30 aoust 1777, et sera le présent arrêt inscrit sur les registres de la Chambre syndicale de Lyon. Fait au conseil d'Etat privé du Roy, tenu à Versailles le 24 septembre 1781. Signé : Laurent.

Collationné, registré sur le registre de la Chambre syndicale de Lyon ce 24 septembre 1781. Signé : Perisse Dulac, syndic.

(Titre en parchemin. Archives de la famille Allier.) Et registre des enregistrements, provisions, réceptions, 1780-1785, pp. 109-111. (*Arch. de la ville de Grenoble.*)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

IMPRIMEURS ET DES LIBRAIRES

DE GRENOBLE

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS COMPRIS

DANS LA

BIBLIOGRAPHIE GRENOBLOISE

LE CHIFFRE INDIQUE LE NUMÉRO DU CATALOGUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

TABLE

DES

OUVRAGES PARUS SANS NOM D'AUTEUR

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

P

Q

R

S